HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE,

Pour ſervir de continuation à celle de Monſieur l'Abbé Fleury.

TOME VINGT-QUATRIÉME.

Depuis l'An 1485. juſqu'en 1507.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

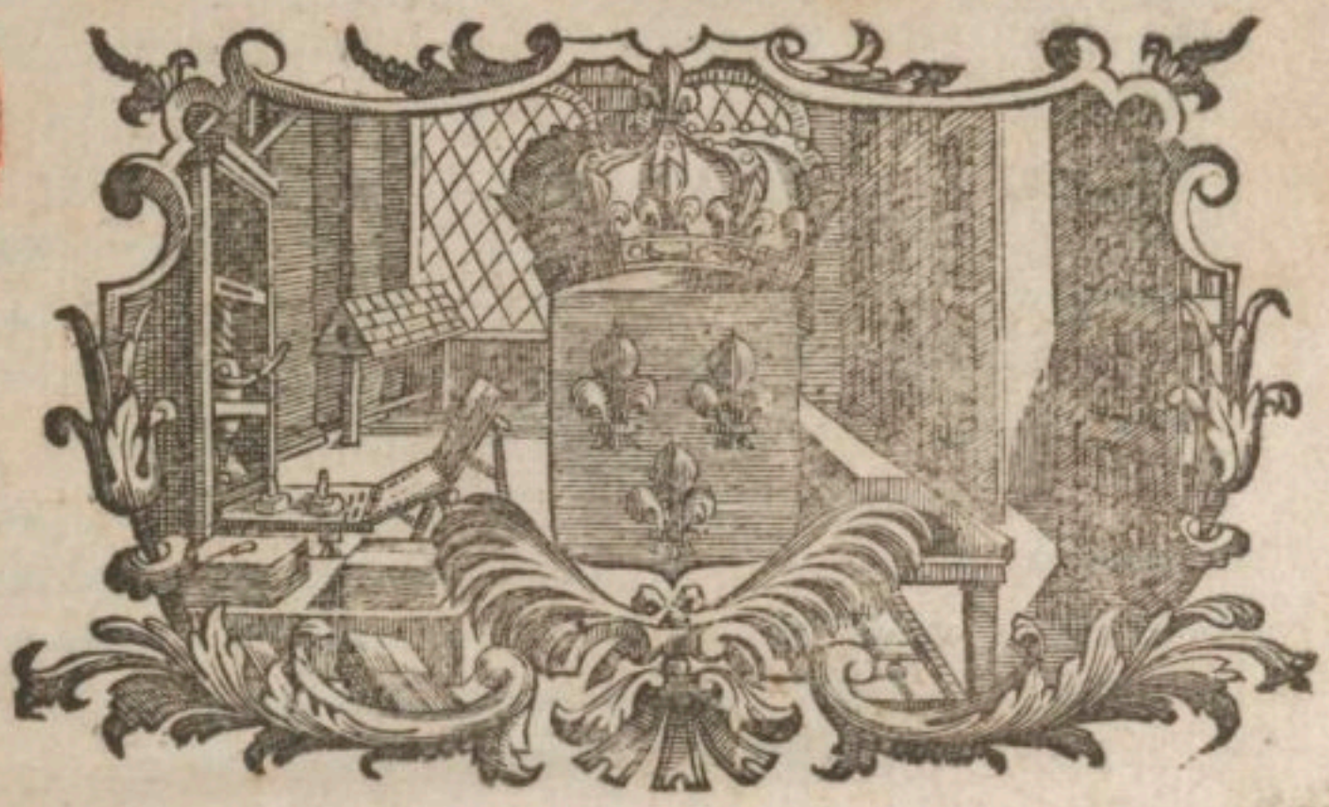

A PARIS,

QUAY DES AUGUSTINS.

Chez { EMERY, à Saint Benoît.
SAUGRAIN, Pere, à la Fleur-de-Lys.
PIERRE MARTIN, à l'Ecu de France.

M. DCC. XXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE CENT SEIZIE'ME.

I. *CANONISATION de ſaint Leopold marquis d'Autriche.* ANNE'E
II. *Le pape exhorte les princes chrétiens à la guerre contre les Turcs.* III. *Les princes d'Italie promettent de contribuer aux frais de cette guerre.* IV. *Le pape continuë à prendre des meſures pour s'oppoſer aux Turcs.* V. *Ceux de l'iſle de Chio demandent au pape du ſecours contre les Turcs.* VI. *Le grand-maiſtre de Rhodes députe au pape.* VII. *Autres ambaſſadeurs au pape.* VIII. *Le roi de Hongrie fait la guerre en Autriche & prend Vienne.* IX. *Le cardinal Baluë légat en France.* X. *Le pape Innocent écrit au roi de France.* XI. *Il déclare la guerre à Ferdinand roi de Naples.* XII. *Ce prince ſeme la diviſion dans Rome pour ſe venger du pape.* XIII. *Articles de paix entre le pape & le roi de Naples.* XIV. *Ce roi n'obſerve aucun de ces articles & le pape l'excommunie.* XV. *Le pape écrit à l'évêque de Paſſavv, & à l'archiduc d'Autriche.* XVI. *Troubles en Eſpagne à cauſe de l'inquiſition.* XVII. *Le pape accorde au roi d'Eſpagne les decimes ſur le clergé.* XVIII. *Commencement de la découverte des Indes Occidentales.* XIX. *Chriſtophle Colomb refuſé par le roi de Portugal va en Caſtille.* XX. *Il met à la voile pour aller à la découverte de l'Amerique.* XXI. *Inquietudes du roi d'Angleterre ſur les démarches du comte de Richemont.* XXII. *Ce comte ſe rembarque & relâche à Dieppe.* XXIII. *Il ſe ſauve de Bretagne & ſe retire en France.* XXIV. *On lui fournit des troupes en France, & il débarque en Angleterre.* XXV. *Ce comte bat l'armée de Richard & eſt couronné roi d'Angleterre.* XXVI. *Les Bretons s'uniſſent pour demander qu'on pu-*

1485.

niſſe Landais. XXVII. *On lui fait ſon procès & il eſt pendu à Nantes.* XXVIII. *Le duc d'Orleans ſe retire en Bretagne ſans prendre congé de la cour.* XXIX. *Concile tenu à Sens.* XXX.

1486. *Propoſitions avancées par Jean Laillier.* XXXI. *Autres propoſitions du même qualifiées par la faculté de théologie.* XXXII. *Autre propoſition de Laillier cenſurée par la même faculté.* XXXIII. *Explication que Laillier donne de ſes propoſitions.* XXXIV. *Retractation publique de Jean Laillier.* XXXV. *Il eſt abſous de toutes cenſures par l'évêque de Paris.* XXXVI. *La faculté de theologie appelle de la ſentence de l'évêque de Paris.* XXXVII. *Le pape rend deux bulles ſur cette affaire.* XXXVIII. *Cenſure des propoſitions de Jean Marchand Cordelier.* XXXIX. *Autre cenſure de la faculté de theologie de Paris.* XL. *Le pape confirme le mariage de Henri VII. & la ſucceſſion des Lancaſtres.* XLI. *Concile en Angleterre où l'on condamne Peacock & Milverton.* XLII. *On veut faire paſſer Lambert Simnel pour le comte de Warvick.* XLIII. *La ducheſſe doüairiere de Bourgogne donne des troupes aux Irlandois.* XLIV. *L'armée des rebelles eſt défaite par Henri VII.* XLV. *Ferdinand roi de Naples viole la paix faite avec le pape.* XLVI. *Demandes injuſtes que le roi de Hongrie fait au pape.* XLVII. *Ce roi fait la guerre à l'empereur.* XLVIII. *Troubles dans le roïaume de Grenade.* XLIX. *Conquêtes de Ferdinand dans le roïaume de Grenade.* L. *Les deux rois de Grenade continuent de ſe faire la guerre.* LI. *Le roi de Portugal envoïe en Ethiopie.* LII. *Maximilien élû roi des Romains.* LIII. *Couronnement de ce roi.* LIV. *Loi touchant la paix d'Allemagne.* LV. *Maximilien écrit très-vivement au roi de France.* LVI. *Les barons de Bretagne diviſez au ſujet de la guerre avec la France.* LVII. *Guerre de Maximilien contre la France.* LVIII. *Le roi de France traite avec les Bretons oppoſez au duc d'Orleans.* LIX. *Comines eſt arrêté avec pluſieurs*

1487. *autres.* LX. *Lettres du pape aux rois catholiques ſur leurs conquêtes.* LXI. *Il promet du ſecours au roi de Pologne contre les Turcs.* LXII. *Le pape fait ſa paix avec les Venitiens.* LXIII. *Crainte du pape à l'occaſion des Turcs.* LXIV. *La diviſion recommence entre le pape & le roi de Naples.* LXV. *Les Eſpagnols battent l'armée des Maures.* LXVI. *Ferdinand ſe rend maître de Malaga.* LXVII. *Les Ecoſſois demandent au pape la canoniſation de Marguerite leur reine.* LXVIII. *Le pape condamne les theſes de Jean Pic de la Mirande.* LXIX. *Propo-*

ſitions extraites des theſes de Jean Pic. LXX. *Mouvemens du roi des Romains pour faire une ligue contre la France.* LXXI. *Le roi de France envoye ſon armée en Bretagne qui aſſiege Nantes.* LXXII. *Le comte de Dunois fait lever le ſiege.* LXXIII. *Le duc de Bretagne ſe reconcilie avec le maréchal de Rieux.* LXXIV. *Alliance entre le roi de France & le roi de Hongrie.* LXXV. *Mort de Charlotte reine de Chypre.* LXXVI. *Mort de George de Trebiſonde.* LXXVII. *Mort d'Alexandre d'Imola.* LXXVIII. *Maximilien ſe broüille avec les Flamands.* LXXIX. 1488.
Ceux de Bruges le font priſonnier. LXXX. *On lui rend la liberté & à quelques conditions.* LXXXI. *Le roi de France fait ajourner les duc de Bretagne & d'Orleans.* LXXXII. *Bataille de Saint-Aubin ou le duc d'Orleans eſt fait priſonnier.* LXXXIII. *Traité de paix entre le roi de France & le duc de Bretagne.* LXXXIV. *Mort de François II. duc de Bretagne.* LXXXV. *Les Genois ſe mettent ſous la domination du duc de Milan.* LXXXVI. *Diviſions en Ecoſſe.* LXXXVII. *Grandes maîtriſes des ordres militaires en Eſpagne, accordées par le pape à Ferdinand.* LXXXVIII. *Ferdinand continuë la guerre contre les Maures.* LXXXIX. *Mauvais ſuccès de l'entrepriſe des Turcs ſur la Sicile.* XC. *Le roi de Hongrie envoye des ambaſſadeurs à Rhodes pour obtenir Zizim.* XCI. *Jean évêque de Varadin en Hongrie accuſé injuſtement d'hereſie.* XCII. *Conjuration contre Jerôme Riario qui eſt aſſaſſiné.* XCIII. *Inconveniens des aziles en Angleterre.* XCIV. *Le pape accorde une bulle pour en modifier les privileges.* XCV. *Reforme de quelques abus par l'univerſité de Paris.* XCVI. *Le pape excommunie Ferdinand roi de Naples.* XCVII. *Innocent VIII. confirme la bulle de Sixte IV. en faveur de Ferdinand & d'Iſabelle.* 1489.
XCVIII. *Ferdinand leve une armée conſiderable contre les Maures.* XCIX. *Le pape s'entremet pour accorder les differends entre la reine de Suede & Stenon.* C. *Le parlement de Paris s'oppoſe aux decimes qu'on veut impoſer ſur le clergé.* CI. *Empreſſement de pluſieurs princes pour avoir Zizim en leur diſpoſition.* CII. *Bajazet députe au roi de France à l'occaſion de Zizim.* CIII. *Zizim eſt livré aux députez du pape & conduit à Rome.* CIV. *Le grand-maître de Rhodes eſt créé cardinal.* CV. *Promotion de cardinaux par Innocent VIII.* CVI. *Suite des affaires de Bretagne,* CVII. *Ambaſſade de France au roi d'Angleterre.* CVIII. *Réponſe du roi d'Angleterre aux ambaſſadeurs de France.* CIX. *Les Anglois ſe liguent avec la Bretagne & déclarent la guerre à la*

France. CX. *La duchesse de Bretagne épouse le roi des Romains.* CXI. *Le pape travaille à la paix entre le roi de France & le roi des Romains.* CXII. *Traité de paix entre ces deux princes.* CXIII. *On manque aux articles de ce traité pour ce qui regarde la Bretagne.* CXIV. *Défaite des Tartares par les Polonois.* CXV. *Guerre entre la Hongrie & la Boheme.* CXVI. *Mort des cardinaux Burf-*
1490. *cher & Piccolomini, & de Jean Wessel.* CXVII. *Le pape exhorte les princes à faire la guerre aux Turcs.* CXVIII. *Bajazet & le soudan d'Egypte envoïent des ambassadeurs au pape.* CXIX. *Bajazet veut faire empoisonner son frere.* CXX. *Le pape continuë ses negociations pour faire la guerre aux Turcs.* CXXI. *Mort de Matthias roi de Hongrie.* CXXII. *Uladislas roi de Boheme est élu roi de Hongrie.* CXXIII. *Les Hongrois s'opposent au mariage de leur nouveau roi avec Beatrix.* CXXIV. *L'évêque de Varadin se retire de la cour de Hongrie & se fait religieux.* CXXV. *Le pape approuve la confrairie de la misericorde.* CXXVI. *Il est attaqué d'apoplexie.* CXXVII. *Le roi de Portugal envoïe des missionnaires à Congo.* CXXVIII. *Ferdinand roi d'Arragon poursuit ses conquêtes sur les Maures.* CXXIX. *On travaille en France à empêcher le mariage du roi des Romains avec l'heritiere de Bretagne.* CXXX. *On pense à lui faire éponser le roi de France.* CXXXI. *On engage le duc d'Orleans à renoncer à ce mariage.*

LIVRE CENT DIX-SEPTIE'ME.

1491. I. *LE pape recommence ses instances auprès des princes pour la guerre contre les Turcs.* II. *Constitution du pape pour maintenir les libertez de l'église.* III. *Le roi de Hongrie fait la paix avec son frere Albert & le roi de Pologne.* IV. *Uladislas fait sa paix avec Maximilien.* V. *Préparatifs des rois catholiques pour le siege de Grenade.* VI. *L'armée de Ferdinand vient camper à une lieuë de cette ville.* VII. *On change le camp en une ville pour assieger Grenade.* VIII. *Prise de cette ville.* IX. *Articles du traité de la capitulation.* X. *Le roi des Maures remet Grenade à Ferdinand.* XI. *Ferdinand & Isabelle reçoivent du pape la qualité de rois catholiques.* XII. *Mort des cardinaux Marc Barbo, Baluë & Arcimboldo.* XIII. *Le roi Charles VIII. accorde la liberté au duc d'Orleans.* XIV. *La duchesse de Bretagne consent à épouser le roi de France.* XV.

Articles du contrat de Mariage. XVI. *Le roi de France épouſe cette ducheſſe.* XVII. *Elle eſt couronnée à Saint Denis & fait ſon entrée à Paris.* XVIII. *Mort du comte de Dunois.* XIX. *Maximilien ſe plaint du double affront que lui fait Charles VIII.* XX. *Le roi d'Angleterre declare la guerre au roi de France.* XXI. *Le roi de France rend au roi d'Arragon les comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne.* XXII. *Deux Cordeliers engagent le roi à faire cette ceſſion.* XXIII. *Le roi d'Angleterre penſe à faire ſa paix avec la France.* XXIV. *On s'aſſemble à Etaples & l'on y conclud la paix.* XXV. *Maximilien ſe rend maître de la ville d'Arras.* XXVI. *Découverte du titre de la Croix de Notre-Seigneur.* XXVII. *Bajazet envoye au pape le fer de la lance.* XXVIII. *Le pape fait ſa paix avec Ferdinand roi de Naples.* XXIX. *Mort du pape Innocent VIII.* XXX. *Déſordres à Rome après la mort de ce pape.* XXXI. *Le cardinal Borgia eſt élu pape.* XXXII. *Réjoüiſſances à Rome pour ſon élection.* XXXIII. *Il fait un de ſes neveux cardinal.* XXXIV. *Les commencemens de ſon pontificat.* XXXV. *Mort de Laurent de Medicis.* XXXVI. *Mort de Caſimir IV. roi de Pologne. Jean Albert ſon fils lui ſuccede.* XXXVII. *Mort du cardinal Maffeo Gherardo.* XXXVIII. *Mort de quelques auteurs eccleſiaſtiques.* XXXIX. *Retraite du cardinal Ardicin de la Porte.* XL. *Commencement de Jerôme de Savonarolle.* XLI. *Le pape accorde au roi d'Arragon l'inveſtiture des terres découvertes par Colomb.* XLII. *Ferdinand oblige les Maures à ſe faire baptiſer.* XLIII. *Il court riſque d'être tué.* XLIV. *Concluſion du traité pour la reſtitution du Rouſſillon & de la Cerdaigne.* XLV. *Le roi de France fait ſa paix avec le roi des Romains.* XLVI. *Deſſein du roi de France ſur le roïaume de Naples.* XLVII. *Fondement de ſes droits ſur ce roïaume.* XLVIII. *Le deſſein de la conquête du roïaume de Naples deſapprouvé de quelques-uns.* XLIX. *Etat dans lequel étoit alors l'Italie.* L. *Ligue entre le roi de Naples & les Florentins contre Ludovic Sforce.* LI. *Ambaſſade des princes d'Italie au nouveau pape.* LII. *Ludovic Sforce anime le pape contre le roi de Naples.* LIII. *Il ne peut engager Pierre de Medicis dans ſes interêts.* LIV. *Ligue entre le pape, les Venitiens & le duc de Milan.* LV. *Ludovic recherche l'alliance des François.* LVI. *Le roi de France écoute ſes propoſitions malgré les rémontrances de ſon conſeil.* LVII. *Ligue entre le roi de France & Ludovic Sforce.* LVIII. *Le roi de Na-*

1492.

1493.

ples ſe prépare à la guerre contre la France. LIX. *Ses inquiétudes ſur les préparatifs que l'on fait en France.* LX. *Il envoye des ambaſſadeurs au roi Charles VIII.* LXI. *Il s'adreſſe au pape, aux Venitiens & aux rois catholiques.* LXII. *Ambaſſade de Charles VIII. à Veniſe, à Rome & à Florence.* LXIII. *Les Venitiens s'excuſent ſur la guerre avec les Turcs.* LXIV. *Les Florentins n'accordent au roi ſes demandes qu'avec beaucoup de peine.* LXV. *Le pape ne donne que des réponſes vagues & generales.* LXVI. *Mort de l'empereur Frederic III.* LXVII. *Maximilien lui ſuccede à l'empire.* LXVIII. *Soins du pape pour réunir les Hongrois & ramener les Huiſſites à l'égliſe.* LXIX. *Erection d'évêchez dans le roïaume de Grenade.* LXX. *Les trois grandes maîtriſes des ordres d'Eſpagne données à Ferdinand.* LXXI. *Retour de Chriſtophle Colomb en Eſpagne.* LXXII. *Le pape donne aux rois d'Eſpagne les pays découverts par Colomb.* LXXIII. *Conteſtations entre les rois de Caſtille & de Portugal touchant ces découvertes.* LXXIV. *Promotion de cardinaux par Alexandre VI.* LXXV. *Le pape approuve l'ordre des Minimes.* LXXVI. *Pic de la Mirande reçoit du pape un bref d'abſolution.* LXXVII. *Cenſure de la faculté de théologie*
1494. *de Paris touchant l'aſtrologie judiciaire.* LXXVIII. *Autres cenſures de quelques propoſitions.* LXXIX. *Mort de Frederic roi de Naples.* LXXX. *Caractere de ce roi, & de ſon fils Alphonſe.* LXXXI. *Alphonſe demande au pape l'inveſtiture.* LXXXII. *Le conſeil fait de nouveaux efforts pour rompre le voyage du roi.* LXXXIII. *Le cardinal de ſaint Pierre aux liens détermine le roi à faire la guerre.* LXXXIV. *Ambaſſadeurs de France envoyez en Italie.* LXXXV. *Le pape ne leur répond pas favorablement.* LXXXVI. *Le roi de France ſe prépare au voyage d'Italie.* LXXXVII. *Le roi part & ſe rend à Lion & à Grenoble.* LXXXVIII. *Le duc d'Orleans attaque la flotte du roi de Naples.* LXXXIX. *Le roi arrive à Aſt & y eſt attaqué de la petite verole.* XC. *Le pape propoſe une alliance à Bajazet contre Charles VIII.* XCI. *Réponſe de Bajazet au pape.* XCII. *Le pape s'adreſſe aux rois de Caſtille & d'Arragon.* XCIII. *Charles VIII. fait peu de cas des remontrances du pape.* XCIV. *Armée de Charles VIII. en Italie.* XCV. *Alphonſe tente de ſurprendre Genes.* XCVI. *Alphonſe & Pierre de Medicis tentent de deſunir le roi de France & Ludovic.* XCVII. *Ludovic déſabuſe Charles VIII. de la perfidie qu'il lui reproche.* XCVIII. *Le*

roi

roi arrive à Pavie & y visite le jeune duc de Milan. XCIX, *Mort du jeune duc de Milan Jean Galeas.* C. *Ludovic s'empare du duché de Milan.* CI. *On délibere sur la route qu'on prendra pour s'avancer vers Naples.* CII. *Le roi assiege Seresanello & jette la consternation dans Florence.* CIII. *Pierre de Medicis va trouver le roi devant Seresanello & fait son traité avec lui.* CIV. *Avantages que la France retire de ce traité.* CV. *Le roi de France est reçu à Lucques & à Pise.* CVI. *Soulevement à Pise contre les Florentins.* CVII. *Prétentions de Ludovic sur les forteresses de Seresanello & de Pietra-Santa.* CVIII. *Pierre de Medicis est obligé de se sauver de Florence.* CIX. *Ses amis travaillent à l'y faire rentrer.* CX. *Le roi lui mande de le venir joindre.* CXI. *Entrée du roi dans Florence.* CXII. *Contestations entre les François & les Florentins.* CXIII. *Traité des Florentins avec Charles VIII.* CXIV. *Le roi part de Florence & va à Sienne.* CXV. *Les Colonnes empêchent le duc de Calabre de camper sous Viterbe.* CXVI. *Inquietudes du pape qui envoïe des ambassadeurs au roi.* CXVII. *Le roi menace le pape d'un concile.* CXVIII. *Le roi va à Viterbe & de là à Nepi.* CXIX. *Le pape se retire dans le château Saint-Ange.* CXX. *Entrée du roi de France dans Rome.* CXXI. *La duchesse doüairiere de Bourgogne suscite un faux duc d'Yorck contre Henri VII.* CXXII. *Ce faux duc nommé Perkins se rend en Flandres auprès de la duchesse.* CXXIII. *Il est reçu en Irlande comme le veritable duc d'Yorck.* CXXIV. *Conspiration en Angleterre en faveur de Perkins.* CXXV. *Henri fait informer de la mort du duc d'York & de l'origine de Perkins.* CXXVI. *Il fait arrêter les principaux des conjurez & les punit.* CXXVII. *Troubles causez par les Hussites en Boheme.* CXXVIII. *Cruauté des Juifs à l'égard d'un jeune chrétien.* CXXIX. *Institution de l'ordre des filles Pénitentes.* CXXX. *Affaires de Portugal.* CXXXI. *Le pape accorde aux rois catholiques le droit de conquerir l'Afrique.* CXXXII. *Il confirme l'ordre militaire des chevaliers de saint George.* CXXXIII. *Mort de Jean Pic de la Mirandole.* CXXXIV. *Mort d'Ange Politien.* CXXXV. *Mort de Bernardin de Tome.* CXXXVI. *Ouvrages de Tritheme & sa dispute touchant la Conception de la sainte Vierge.*

SOMMAIRE

LIVRE CENT DIX-HUITIE'ME.

1495. I. *LE pape refuſe de voir le roi de France à Rome.* II. *Dix-huit cardinaux ſollicitent le roi à faire faire le procès au pape.* III. *Le roi fait ſommer le pape de lui livrer le château Saint-Ange.* IV. *Articles du traité de paix entre le pape & le roi de France.* V. *Le pape met Zizim entre les mains du roi.* VI. *Zizim meurt, & on ſoupçonne le pape de l'avoir fait empoiſonner.* VII. *Le pape vient au Vatican & reçoit le roi à ſaint Pierre.* VIII. *Guillaume Briçonnet eſt fait cardinal.* IX. *Le roi rend ſon obédience filiale au pape, & aſſiſte à ſa meſſe.* X. *Si le pape déclara Charles VIII. empereur de Conſtantinople.* XI. *Le roi part de Rome & s'avance vers Naples.* XII. *Alphonſe roi de Naples fait couronner ſon fils & s'enfuit.* XIII. *Alphonſe ſe retire à Meſſine, & y meurt.* XIV. *L'ambaſſadeur du roi catholique ſe plaint vivement au roi de France.* XV. *Réponſe aux plaintes de l'ambaſſadeur d'Eſpagne.* XVI. *Les François forcent Montefortino & le Mont-ſaint-Jean.* XVII. *Les troupes du roi de Naples fuïent aux approches des François.* XVIII. *Troubles à Naples qui obligent Ferdinand à quitter Capouë.* XIX. *Trivulce livre Capouë au roi de France.* XX. *Naples ſe révolte contre Ferdinand ſon roi.* XXI. *Il ſe retire dans l'iſle d'Iſchia.* XXII. *Le roi de France arrive à Naples & y fait ſon entrée.* XXIII. *Le roi ſe rend maître des deux châteaux de Naples.* XXIV. *La conduite des François nuit à la conſervation de Naples.* XXV. *Le roi de France forme le deſſein de faire la guerre aux Turcs.* XXVI. *Ferdinand offre de ceder ſes droits ſur Naples.* XXVII. *Les François attaquent inutilement Iſchia.* XXVIII. *Le roi de France fait une ſeconde entrée dans Naples.* XXIX. *Les princes projettent une ligue contre le roi de France.* XXX. *Articles ſecrets & publics de cette ligue.* XXXI. *Le duc de Montpenſier eſt fait viceroi de Naples.* XXXII. *Le roi part de Naples & va à Rome.* XXXIII. *Le roi de France prend la ville de Sienne ſous ſa protection.* XXXIV. *Les Florentins demandent le recouvrement de leurs places.* XXXV. *Savonarolle parle au roi en leur faveur.* XXXVI. *Charles VIII. prend les Piſans ſous ſa protection.* XXXVII. *Le duc d'Orleans ſe ſaiſit de Novarre.* XXXVIII. *Il manque l'occaſion de s'emparer de Milan.* XXXIX. *Le roi donne le change aux ennemis*

en prenant une autre route. XL. *Les François manquent leur entrepriſe ſur Genes.* XLI. *Déſordres des Suiſſes à Pontremoli.* XLII. *L'armée Françoiſe arrive à Fornouë.* XLIII. *Charles VIII. met ſon armée en bataille.* XLIV. *Diſpoſition de l'armée des confederez.* XLV. *Bataille de Fornouë.* XLVI. *Les François remportent la victoire.* XLVII. *Quelle fut la perte de part & d'autre.* XLVIII. *L'armée de France ſe retire ſecretement à l'inſçu des ennemis.* XLIX. *Entrepriſe ſur Genes manquée.* L. *Le duc d'Orleans enfermé dans Novarre demande du ſecours.* LI. *Le pape fait ſommer Charles VIII. de ſe retirer avec ſes troupes.* LII. *Le roi ſe réſout à lever le ſiege de Novarre.* LIII. *Traité du roi de France avec les Florentins.* LIV. *Mort de la marquiſe de Montferat.* LV. *Comines menage un accommodement entre Charles VIII. & les Venitiens.* LVI. *Conference pour le traité de paix.* LVII. *On execute les préliminaires du traité.* LVIII. *Difficultez ſur la concluſion du traité.* LIX. *Articles du traité de paix avec la France.* LX. *Il eſt ſigné par Charles VIII. & Ludovic Sforce.* LXI. *Ludovic Sforce n'obſerve aucun des articles du traité.* LXII. *Les Venitiens & les Eſpagnols veulent rétablir Ferdinand.* LXIII. *D'Aubigny attaque & défait l'armée des Eſpagnols.* LXIV. *Ferdinand paroît avec une flotte nombreuſe ſur les côtes de Naples.* LXV. *Montpenſier ſort de Naples & va au-devant de lui.* LXVI. *Ferdinand entre dans Naples.* LXVII. *Montpenſier aſſiegé dans le château, eſt obligé de capituler.* LXVIII. *Precy d'Alegre va au ſecours de Montpenſier & bat le comte de Matalone.* LXIX. *Precy après s'être preſenté devant le château de l'Oeuf, ſe retire en Calabre.* LXX. *Montpenſier ſort du château de Naples.* LXXI. *Ferdinand ſe rend maître des deux châteaux de Naples & d'autres places.* LXXII. *Comines veut engager les Venitiens à la paix.* LXXIII. *Mort du dauphin de France.* LXXIV. *Les ordres du roi pour la reſtitution des places aux Florentins ſont mal executez.* LXXV. *Ferdinand épouſe ſa niece.* LXXVI. *Le roi de Portugal refuſe d'entrer dans la ligue contre la France.* LXXVII. *L'iſle de Teneriffe ſoumiſe aux rois catholiques.* LXXVIII. *Mort de Jean II. roi de Portugal.* LXXIX. *Emmanuel duc de Beja lui ſuccede.* LXXX. *Il envoïe du ſecours aux Venitiens contre les Turcs.* LXXXI. *Mort de Gabriël Biel, Ange de Clavaſio & Robert Caraccioli.* LXXXII. *Mort du cardinal de Mendoſa archevêque de Tolede.* LXXXIII. *La reine de Caſtille nomme Xi-*

menés à l'archevêché de Tolede. LXXXIV. *Chambre Imperiale établie par l'empereur Maximilien.* LXXXV. *Mauvais ſuccès des*
1496. *affaires de France en Italie.* LXXXVI. *Le roi d'Angleterre entre dans la ligue des princes d'Italie contre la France.* LXXXVII. *Solemnitez celebrées à Rome à ce ſujet.* LXXXVIII. *Le duc de Milan n'obſerve aucune des conditions du traité.* LXXXIX. *D'Entragues vend les places des Florentins.* XC. *Le duc de Milan veut rétablir les Medicis dans Florence.* XCI. *Montpenſier envoïe chercher du ſecours en France, & on réſout de lui en envoïer.* XCII. *Crainte de Ludovic ſur les préparatifs qu'on fait en France.* XCIII. *Décadence des affaires des François dans le roïaume de Naples.* XCIV. *Montpenſier ſe retire dans Atelle, & y eſt inveſti.* XCV. *Il eſt obligé de ſe rendre & de faire un traité avec Ferdinand.* XCVI. *Articles de ce traité.* XCVII. *Montpenſier eſt arrêté; ſon armée périt de faim & de miſere.* XCVIII. *Mort du comte de Montpenſier.* XCIX. *Ferdinand fait arrêter les Urſins à la priere du pape.* C. *Les François abandonnent entierement le roïaume de Naples.* CI. *Mort de Ferdinand roi de Naples, Frederic ſon oncle lui ſuccede.* CII. *Commencement de guerre contre la France & l'Eſpagne, ſuivi d'une tréve.* CIII. *L'archiduc Philippe d'Autriche épouſe l'infante Jeanne.* CIV. *Ligue des princes d'Italie avec Maximilien contre la France.* CV. *Le roi de Portugal aſſemble les états de ſon roïaume.* CVI. *Les Portugais font la guerre aux Maures d'Afrique.* CVII. *Le roi de Portugal accorde le retour du duc de Bragance.* CVIII. *Le roi de Portugal demande en mariage Iſabelle infante de Caſtille.* CIX. *Déclaration du roi de Portugal contre les Maures & les Juifs.* CX. *Il fait part au pape du deſſein qu'il a de porter la guerre en Afrique.* CXI. *Le pape permet de ſe marier aux chevaliers des ordres militaires de Portugal.* CXII. *Le pape confirme l'ordre de ſaint Michel.* CXIII. *Et le titre de roi catholique aux rois d'Eſpagne.* CXIV. *Création de cardinaux par Alexandre VI.* CXV. *L'archiducheſſe Marguerite épouſe le prince d'Eſpagne.* CXVI. *Arrivée de l'empereur Maximilien en Italie.* CXVII. *Trivulce manque l'occaſion de s'emparer de Milan.* CXVIII. *Maximilien penſe à s'emparer du roïaume de Naples pour ſon gendre.* CXIX. *Il mande au duc de Savoïe & à d'autres de le venir joindre à Pavie.* CXX. *Il attaque la ville de Ligourne ſans ſuccès.* CXXI. *Honteux départ de l'empereur pour l'Allemagne.* CXXII. *Le roi des Georgiens dé-*

pute au pape. CXXIII. *Le pape fait la guerre aux Urſins.* CXXIV. 1497.
Siege de Bracciano. CXXV. *Les troupes du pape ſont battuës par les Urſins.* CXXVI. *Gonſalve aſſiege & prend Oſtie.* CXXVII. *Plaintes du pape contre les rois catholiques, & la réponſe de Gonſalve.* CXXVIII. *Le pape veut donner le duché de Benevent au duc de Gandie ſon fils.* CXXIX. *Jean duc de Gandie fils naturel du pape eſt aſſaſſiné.* CXXX. *On ne peut découvrir les auteurs de cet aſſaſſinat.* CXXXI. *Chagrin du pape en apprenant la mort du duc de Gandie.* CXXXII. *Cenſures de quelques propoſitions par la faculté de théologie de Paris.* CXXXIII. *Le roi conſulte la faculté ſur la réforme du clergé.* CXXXIV. *Réponſe de la faculté de theologie aux demandes du roi.* CXXXV. *Navigation de Vaſquez Gama aux Indes orientales.* CXXXVI. *Perkins va en Irlande, enſuite en Ecoſſe.* CXXXVII. *Le roi d'Ecoſſe lui fait épouſer la fille du comte de Huntley.* CXXXVIII. *Révolte dans la province de Cornoüailles.* CXXXIX. *Henri VII. attaque les révoltez à Black-heath.* CXL. *Confirmation du mariage du fils du roi d'Angleterre avec Catherine d'Arragon.* CXLI. *Paix entre l'Ecoſſe & l'Angleterre.* CXLII. *Perkins paſſe en Irlande, delà en Angleterre.* CXLIII. *Mort de Philippe Callimachus.* CXLIV. *Charles VIII. part de Lion pour aller à Saint Denis, & retourne à Lion.* CXLV. *On prévient le roi contre le duc d'Orleans qui ſe retire à Blois.*

LIVRE CENT DIX-NEUVIE'ME.

I. *Charles VIII. change de conduite & veut mener une vie chrétienne.* II. *Action louable du roi à l'égard d'une jeune fille.* III. *Mort du roi Charles VIII. à Amboiſe.* IV. *Differens bruits ſur la cauſe de ſa mort.* V. *Le duc d'Orleans ſuccede à Charles VIII. ſous le nom de Louis XII.* VI. *Il eſt ſacré à Reims & couronné à Saint Denis.* VII. *Commencement des négociations de la France avec le pape, les Venitiens & les Florentins.* VIII. *Louis XII. fait caſſer ſon mariage avec Jeanne de France.* IX. *Le cardinal Borgia vient en France, & eſt fait duc de Valentinois.* X. *George d'Amboiſe reçoit le chapeau de cardinal.* XI. *Borgia demande au roi la princeſſe de Naples en mariage.* XII. *La princeſſe Jeanne répudiée par Louis XII. ſe retire à Bourges & y inſtituë l'ordre des Annonciades.* XIII. *Savonarolle s'attire la haine des Florentins.* 1498.

XIV. *Ses ennemis l'accusent devant le pape.* XV. *Le pape l'excommunie, & les Florentins l'empêchent de prêcher.* XVI. *Un Dominiquain & un Cordelier offrent d'entrer dans le feu pour prouver l'un la verité, & l'autre la fausseté de sa doctrine.* XVII. *On arrête Savonarolle & on l'applique à la question.* XVIII. *Supplice de Savonarolle qui est pendu & brûlé.* XIX. *Ouvrages de Jerôme Savonarolle.* XX. *Apologie de Savonarolle par Jean-François Pic de la Mirande.* XXI. *Erreurs de Matthias Cordelier.* XXII. *L'évêque de Calahorra condamné à une prison perpetuelle pour ses erreurs.* XXIII. *Succession des patriarches Grecs de Constantinople.* XXIV. *Censures de plusieurs erreurs par la faculté de théologie de Paris.* XXV. *Ximenés prend possession de l'archevêché de Tolede.* XXVI. *Reglemens qu'il établit dans deux synodes.* XXVII. *Mort de dom Juan prince d'Espagne.* XXVIII. *Le roi & la reine de Portugal sont reconnus heritiers de Castille.* XXIX. *On assemble les états en Arragon pour le même sujet.* XXX. *Mort de la jeune reine de Portugal.* XXXI. *L'archevêque de Tolede veut travailler à la réforme des Cordeliers.* XXXII. *Oppositions qu'il trouve dans l'execution de ce dessein.* XXXIII. *Il en vient heureusement à bout.* XXXIV. *Le pape envoïe le chapeau & l'épée benite au roi d'Angleterre.* XXXV. *Perkins se retire dans un azile.* XXXVI. *Il se rend au roi qui le fait enfermer dans la Tour.* XXXVII. *On se saisit aussi de son épouse.* XXXVIII. *Perkins se sauve de la Tour. Il complotte de nouveau & est condamné à la mort.* XXXIX. *Troisiéme voïage de Christophle Colomb pour les Indes.* XL. *On prévient le roi d'Espagne contre Colomb qui a ordre de revenir.* XLI. *Irruption des Turcs en Russe.* XLII. *Ma-*
1499. *riage de Louis XII. avec Anne de Bretagne.* XLIII. *Le roi Louis XII. se dispose à paser en Italie.* XLIV. *Traité d'alliance entre le roi & les Venitiens.* XLV. *La paix d'Etaples avec le roi d'Angleterre est confirmée par le pape.* XLVI. *L'archiduc rend hommage à Louis XII. representé par son chancelier.* XLVII. *Le roi de France ne peut s'accorder avec l'empereur.* XLVIII. *Il fait alliance avec le duc de Savoye & les cantons Suisses.* XLIX. *Ludovic fort inquiet demande du secours à l'empereur des Turcs.* L. *Le roi de France part de Blois & se rend à Lion.* LI. *Arrivée de Louis XII. dans le duché de Milan & ses conquêtes.* LII. *Le duc de Milan se retire en Allemagne.* LIII. *Les François entrent dans Milan, dont on leur livre le château.*

LIV. *Les Turcs ravagent l'Istrie, la Dalmatie & le Frioul,* LV. *Le roi de France fait son entrée à Milan.* LVI. *Traité entre le roi de France & les Florentins.* LVII. *Le roi donne des troupes au duc de Valentinois.* LVIII. *Catherine Sforce perd Forli & est faite prisonniere.* LIX. *D'Alegre obtient la liberté de Catherine Sforce.* LX. *Le roi part de Milan pour retourner en France.* LXI. *Les rois catholiques vont à Grenade.* LXII. *L'archevêque de Tolede propose aux Maures d'embrasser la religion chrétienne.* LXIII. *Il convertit & baptise un prince Maure nommé Zegri.* LXIV. *Soulevement à Grenade.* LXV. *On prévient le roi catholique contre l'archevêque de Tolede.* LXVI. *Il se discuple & oblige les Maures à se faire chrétiens.* LXVII. *L'archevêque de Tolede pense à établir une université à Alcala.* LXVIII. *Le roi catholique propose à Louis XII. de partager entr'eux le roïaume de Naples.* LXIX. *Frederic menace d'attirer les Turcs en Italie, si on l'attaque.* LXX. *Mort de Marcile Ficin.* LXXI. *Guerre entre les Venitiens & les Turcs.* LXXII. *Ismaël premier sophi de Perse.* LXXIII. *Le pape publie un jubilé à Rome.* 1500. LXXIV. *Desordres qui regnoient à Rome pendant ce jubilé.* LXXV. *Le pape pense à une croisade contre les Turcs.* LXXVI. *Le chapitre de Notre-Dame consulte la faculté de theologie sur les censures du pape.* LXXVII. *Le pape prie le roi d'Angleterre d'entrer dans le dessein de la croisade.* LXXVIII. *Troubles dans le Milanez après le départ de Louis XII.* LXXIX. *Ludovic Sforce rentre dans le duché de Milan avec des troupes.* LXXX. *Côme, Milan & la plûpart des autres places se déclarent en sa faveur.* LXXXI. *Suite des conquêtes de Ludovic Sforce.* LXXXII. *Le roi de France envoïe une armée dans le Milanez.* LXXXIII. *Les Suisses de l'armée de Ludovic se révolient contre lui.* LXXXIV. *Ludovic Sforce est arrêté en Suisse & conduit à Lion.* LXXXV. *Il est arrêté & mis en prison dans le Berry.* LXXXVI. *On accorde au Milanois le pardon de leur révolte.* LXXXVII. *Furieux ouragan à Rome où le pape pense périr.* LXXXVIII. *Le duc de Valentinois recommence la guerre dans la Romagne.* LXXXIX. *Le roi de Portugal épouse la sœur de sa premiere femme avec dispense du pape.* XC. *Naissance de Charles-Quint.* XCI. *Mort de l'infant dom Michel, après laquelle l'archiduc prend le titre de prince de Castille.* XCII. *Gonsalve secourt les Venitiens contre les Turcs.* XCIII. *Conclusion de la paix entre la France & l'Espagne.* XCIV. *Les Turcs levent le*

ſiege de Napoli. XCV. *Nouveaux ſoulevemens des Maures dans le roïaume de Grenade.* XCVI. *Découverte du Breſil.* XCVII. *L'archiduc Philippe viſite le roi d'Angleterre.* XCVIII. *Mort du cardinal Morton.* XCIX. *Mort d'autres cardinaux.* C. *Création*
1501. *de cardinaux par Alexandre VI.* CI. *Fin de la chronique de Jean Naucler.* CII. *Clôture du jubilé à Rome.* CIII. *Légation du cardinal Raymond Perrault.* CIV. *Le duc de Valentinois aſſiege & prend la ville de Faënza.* CV. *Il tente en vain de prendre Boulogne.* CVI. *Les Venitiens veulent accommoder Louis XII. avec le roi de Naples.* CVII. *Traité entre l'empereur & Louis XII.* CVIII. *Ligue en faveur du roi de Naples.* CIX. *Le roi de France détache le roi catholique de cette ligue.* CX. *Gonſalve de Cordouë lieutenant general de la Calabre.* CXI. *Le duc de Nemours generaliſſime de l'armée Françoiſe en Italie.* CXII. *Frederic ſe prépare à la défenſe.* CXIII. *Le pape donne l'inveſtiture de Naples aux deux rois.* CXIV. *Gonſalve s'empare de preſque toute la Calabre.* CXV. *L'armée Françoiſe ſe ſaiſit de Capouë & d'autres places.* CXVI. *Frederic ſe retire à Naples & traite avec les François.* CXVII. *Il paſſe en France.* CXVIII. *Le pape ſe ſaiſit de Piombino.* CXIX. *Jalouſie des princes d'Italie contre le pape & ſon fils.* CXX. *Louis XII. veut faire entrer l'empereur dans ſes interêts.* CXXI. *Entrevûë du cardinal d'Amboiſe avec l'empereur à Trente.* CXXII. *L'on convient du mariage de la princeſſe Claude avec le fils de l'archiduc.* CXXIII. *Voïage de l'archiduc Philippe en Eſpagne.* CXXIV. *Mort de Ro-*
1502. *bert Gaguin.* CXXV. *Arrivée de l'archiduc en Eſpagne.* CXXVI. *L'empereur manque au traité de Trente.* CXXVII. *Differend entre les François & les Eſpagnols au ſujet du partage du roïaume de Naples.* CXXVIII. *La guerre recommence entre les deux nations.* CXXIX. *Le duc de Valentinois ſurprend Urbin & Camerino.* CXXX. *Le pape excite des broüilleries dans la Toſcane.* CXXXI. *Louis XII. fait rendre aux Florentins tout ce qu'on leur a pris.* CXXXII. *Les François ſe rendent maîtres de preſque tout le roïaume de Naples.* CXXXIII. *Le duc de Valentinois penſe à ſe rendre maître de Boulogne.* CXXXIV. *Ligue des principaux ſeigneurs d'Italie contre le duc de Valentinois.* CXXXV. *Perfidie du pape & du duc de Valentinois.* CXXXVI. *Les François obligent le duc de Valentinois à ſe retirer de devant Boulogne.* CXXXVII. *Mort du prince de Galles fils du roi d'Angleterre.* CXXXVIII. *Henri VII. penſe à faire épouſer à ſon ſecond fils*

la

la veuve d'Artus. CXXXIX. *Mort de Jean Albert roi de Pologne.* CXL. *Americ Veſpuce fait la découverte de l'Amerique.* CXLI. *Le roi de Portugal l'employe pour découvrir de nouveaux païs.* CXLII. *L'archevêque de Tolede travaille à une bible polyglotte.* CXLIII. *Jugement de la faculté de théologie de Paris au ſujet des imprécations.* CXLIV. *Autre jugement touchant les excommunications faute de payer les décimes.* CXLV. *Le pape approuve l'ordre des Annonciades.* CXLVI. *Mort du cardinal Ferraro.* CXLVII. *Etat des affaires des François en Italie.* CXLVIII. *Embarras du duc de Nemours.* CXLIX. *L'archiduc penſe à retourner en Flandres, & repaſſe par la France.* CL. *L'archiduc arrive à Lion & confere avec Louis XII.* CLI. *Articles du traité entre* 1503. *les deux rois de France & d'Eſpagne.* CLII. *Gonſalve refuſe de déferer à ce traité, & continuë la guerre.* CLIII. *Les François battus à Seminara.* CLIV. *Gonſalve ſort de Barlette & vient à Cerignolles.* CLV. *Le pape fait arrêter à Rome le bled acheté pour l'armée Françoiſe.* CLVI. *Bataille de Cerignolles, où les François ſont battus.* CLVII. *Preſque tout le royaume de Naples ſe ſoumet à Gonſalve.* CLVIII. *Chagrin de l'archiduc ſur la conduite de ſon beau-pere.* CLIX. *Gonſalve aſſiege en vain Gaïette.* CLX. *Priſe du château de l'Oeuf par Pierre Navarre.* CLXI. *Préparatifs des François pour s'oppoſer aux Eſpagnols.* CLXII. *Louis XII. ſe prépare à la guerre contre l'Eſpagne, & leve quatre armées.*

LIVRE CENT VINGTIE'ME.

1. PRomotion de neuf cardinaux par *Alexandre VI.* II. *Les Piſans offrent de ſe ſoumettre au duc de Valentinois.* III. *Le pape recherche l'amitié du roi de France.* IV. *Le pape demande au roi qu'il lui abandonne les Urſins.* V. *Ceux de Petigliano refuſent au pape le jeune des Urſins.* VI. *Mort funeſte du pape Alexandre VI.* VII. *Le duc de Valentinois fait enlever les tréſors du pape.* VIII. *Funerailles du pape Alexandre VI.* IX. *Révolutions en Italie après la mort du pape.* X. *L'armée Françoiſe s'approche de Rome.* XI. *Intrigues du cardinal d'Amboiſe pour ſe faire élire pape.* XII. *On ſe prépare à tenir le conclave.* XIII. *Négociations du ſacré college avec le duc de Valentinois pour un accommodement.* XIV. *Traité par lequel le duc de Valentinois s'oblige à ſortir de Rome.* XV. *Arrivée du cardinal d'Amboiſe & d'autres cardinaux à Rome.*

XVI. *Les cardinaux entrent au conclave.* XVII. *Serment que font les cardinaux avant de proceder à l'élection.* XVIII. *Le cardinal Aſcagne agit contre le cardinal d'Amboiſe.* XIX. *Le cardinal de ſaint Pierre-aux-liens trompe le même cardinal.* XX. *Election du cardinal de Sienne ſous le nom de Pie III.* XXI. *Le nouveau pape ordonné prêtre, évêque & couronné.* XXII. *Il ſe déclare ouvertement contre la France.* XXIII. *Les Urſins veulent ſe ſaiſir du duc de Valentinois.* XXIV. *Mort du pape Pie III.* XXV. *Brigue du cardinal de ſaint Pierre-aux-liens pour être pape.* XXVI. *Les cardinaux entrent au conclave & éliſent pape le cardinal de ſaint Pierre-aux-liens.* XXVII. *Le nouveau pape prend le nom de Jules II.* XXVIII. *Son inſtallation.* XXIX. *Promotion de quatre cardinaux.* XXX. *Le pape reçoit pluſieurs ambaſſadeurs.* XXXI. *Traité entre le pape & le duc de Valentinois.* XXXII. *Perfidie du duc de Valentinois.* XXXIII. *Le pape fait arrêter le duc de Valentinois.* XXXIV. *Le duc de Valentinois cede la Romagne au pape.* XXXV. *Les Venitiens s'empare de Faënza.* XXXVI. *Naiſſance de l'archiduc Ferdinand & d'Iſabelle Infante de Portugal.* XXXVII. *Les François levent le ſiege de Salces.* XXXVIII. *Treve concluë entre la France & l'Eſpagne.* XXXIX. *Le roi d'Angleterre penſe à marier ſon fils avec la veuve du prince Artus.* XL. *Les rois catholiques conſentent à ce mariage, pourvû que le pape accorde la diſpenſe.* XLI. *Le pape fait examiner à Rome s'il peut accorder la diſpenſe.* XLII. *Le pape pour obliger Henri VII. à ſe declarer contre la France, accorde la diſpenſe.* XLIII. *Les évêques d'Angleterre ſont partagez ſur la validité de cette diſpenſe.* XLIV. *Bulle du pape Jules II. pour accorder la diſpenſe.* XLV. *Mort de Pierre d'Aubuſſon grand-maître de Rhodes.* XLVI. *Mort du cardinal Michiele.* XLVII. *Mort du cardinal Cibo.* XLVIII. *Mort*

1504. *du cardinal Borgia.* XLIX. *Gonſalve défait les François près du Gariglian.* L. *Gonſalve ſe rend maître de Gaïette.* LI. *Les François abandonnent l'Italie & périſſent preſque tous dans leur retour en France.* LII. *Gonſalve acheve la conquête de tout le royaume de Naples.* LIII. *Le duc de Valentinois cede au pape les places de la Romagne.* LIV. *Il ſe livre à Gonſalve qui l'envoye priſonnier en Eſpagne.* LV. *Ferdinand fait une tréve avec la France & fait gliſſer un article captieux dans ce traité.* LVI. *Gonſalve s'empare des cinq villes qui reſtoient aux François.* LVII. *Louis XII. penſe à ſe venger des rois catholiques.* LVIII. *Ligue entre l'empereur, l'archiduc d'Autriche & le roi de Fran-*

ce. LIX. *Mort de Frederic roi de Naples.* LX. *Mort d'Iſabelle reine de Caſtille.* LXI. *L'archiduc eſt fort irrité du teſtament de cette princeſſe.* LXII. *Il prend le titre de roi de Caſtille.* LXIII. *Ferdinand roi d'Arragon fait demander Germaine de Foix en mariage.* LXIV. *Les Callixtins continuent leurs erreurs en Boheme.* LXV. *Commencement de la ſecte des freres de Boheme.* LXVI. *Premiere confeſſion de foi des freres de Boheme.* LXVII. *Leur opinion touchant les ſacremens.* LXVIII. *Edit du roi Uladiſlas contre les freres de Boheme.* LXIX. *Supplice d'un prêtre à Rome.* LXX. *Henri VII. fait agir à Rome pour la canoniſation de Henri VI.* LXXI. *Congregation à Rome pour examiner la vie de Henri VI.* LXXII. *Paix entre les Venitiens & les Turcs.* LXXIII. *Les Venitiens ſollicitent le ſoudan d'Egypte contre les Portugais.* LXXIV. *Le ſoudan députe un Cordelier au pape à ce ſujet.* LXXV. *Les Portugais refuſent tout accommodement avec les Venitiens.* LXXVI. *Zele du roi de Portugal pour la propagation de la foi.* LXXVII. *Ouvrage de Sabellicus ſur l'hiſtoire univerſelle.* LXXVIII. *Mort d'Etienne vaivode de Valachie.* LXXIX. *Mort des deux cardinaux Podocator & Spratz.* LXXX. 1505.
Bulle de Jules II. touchant l'élection des papes & les proviſions des benefices. LXXXI. *Ligue du pape, de l'empereur & du roi de France contre les Venitiens.* LXXXII. *Les lenteurs de Maximilien en empêchent l'execution.* LXXXIII. *Les Venitiens s'accommodent avec le pape.* LXXXIV. *Saint Vallier ambaſſadeur de France à Rome.* LXXXV. *Maladie du roi de France.* LXXXVI. *La reine prend ſes meſures pour ſe retirer en Bretagne.* LXXXVII. *Diviſions dans la Caſtille après la mort d'Iſabelle.* LXXXVIII. *Ferdinand tâche de mettre le roi de France dans ſes interêts.* LXXXIX. *Conditions du traité entre les deux rois.* XC. *Ambaſſadeurs envoïez en France pour ſigner ce traité.* XCI. *Ferdinand donne avis de ſon mariage à l'archiduc.* XCII. *Gonſalve reçoit ordre de retourner en Eſpagne.* XCIII. *Mort du cardinal Raymond Perrault.* XCIV. *L'archiducheſſe Jeanne accouche d'une fille.* XCV. *L'archiduc diſpoſe tout pour ſon voïage d'Eſpagne.* XCVI. *Le pape fait une promotion de neuf cardinaux.* XCVII. 1506.
L'archiduc s'embarque en Zelande pour l'Eſpagne. XCVIII. *Une tempête l'oblige de relâcher en Angleterre.* XCIX. *L'archiduc livre le comte de Suffolk au roi d'Angleterre.* C. *Mariage de Ferdinand avec Germaine de Foix.* CI. *Arrivée de l'archiduc & de l'archiducheſſe en Eſpagne.* CII. *Entrevûë des deux rois Ferdinand & Philippe.* CIII. *Ferdinand ſigne un traité que*

l'archiduc lui fait proposer. CIV. *Seconde entrevûë des deux rois de Castille & d'Arragon.* CV. *Changemens que l'archiduc Philippe fait dans la Castille.* CVI. *Mort de l'archiduc Philippe roi de Castille.* CVII. *Les états de Castille déclarent Ferdinand regent du roïaume.* CVIII. *Folie de Jeanne de Castille veuve de l'archiduc.* CIX. *Plaintes qu'on fait de Gonsalve à Ferdinand.* CX. *Disgrace de Gonsalve, que Ferdinand prive de ses emplois.* CXI. *Mécontentemens des grands sur le traité de Louis XII. avec l'empereur.* CXII. *Assemblée des états à Tours, où l'on prie le roi de marier sa fille au duc d'Angoulême.* CXIII. *La princesse Claude est mariée au comte d'Angoulême.* CXIV. *Chagrins de l'empereur sur ce mariage.* CXV. *Henri VII. pense à marier sa fille au fils de l'archiduc.* CXVI. *Raisons du roi catholique pour s'y opposer.* CXVII. *Ferdinand recherche l'amitié de Louis XII.* CXVIII. *Le pape reprend Perouse & Boulogne.* CXIX. *Commencement de l'édifice de l'église de S. Pierre à Rome.* CXX. *Le pape confirme l'ordre des Minimes.* CXXI. *Mort de Christophle Colomb.* CXXII. *Mort d'Alexandre roi de Pologne.* CXXIII. *Michou & Cromer finissent à cette mort leurs histoires.* CXXIV. *Alphonse Alburquerque envoïé aux Indes par le roi de Portugal.* CXXV. *Emeute du peuple à Lisbonne contre les Juifs.* CXXVI. *Massacre qu'on y fait des Juifs.* CXXVII. *Les Flamands font difficulté de reconnoître l'empereur pour regent des Païs-Bas.* CXXVIII. *Révolte des Genois contre la France.* CXXIX. *Le roi de France envoïe une armée à Genes.* CXXX.

1507. *Le roi se rend à Genes, & réduit les séditieux.* CXXXI. *Le pape previent l'empereur contre la France.* CXXXII. *L'empereur convoque une diete à Constance contre Louis XII.* CXXXIII. *Entrevûë du roi de France & du roi catholique à Savonne.* CXXXIV. *Sujet de cette entrevûë entre les deux rois.* CXXXV. *L'empereur brigue la regence des Pays-Bas.* CXXXVI. *Louis XII. se charge de la tutelle de Charles de Luxembourg à la priere des Flamands.* CXXXVII. *Maximilien gouverneur des Pays-Bas.* CXXXVIII. *L'empereur va en Italie, & les Venitiens lui refusent le passage.* CXXXIX. *L'empereur porte la guerre en Italie contre les François & les Venitiens.* CXL. *Ferdinand roi catholique arrive en Castille.* CXLI. *L'archevêque de Tolede est fait cardinal avec trois autres.* CXLII. *Mort de quelques cardinaux.* CXLIII. *Du cardinal Pallavicini.* CXLIV. *Mort de S. François de Paule.*

Fin des Sommaires.

HISTOIRE

S. Leclerc jnv. Baquoy fecit

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CENT SEIZIE'ME.

LEOPOLD marquis d'Autriche, surnommé le pieux, étant mort en odeur de sainteté le quinziéme de Novembre 1136. ou 1131. plusieurs papes penserent à sa canonisation. Mais l'affaire aïant été interrompuë Sixte IV. la reprit, & envoïa le cardinal de saint Marc en Hongrie pour faire les informations necessaires. L'évêque de Porto vice-chancelier de l'église Romaine & l'évêque de Preneste furent nommez pour entendre les dépositions des témoins. Sixte mourut dans cet intervale. Innocent VIII. qui

AN. 1485.

I. Canonisation de S. Leopold marquis d'Autriche.

Raynald. Ann. eccles. ad ann. 1485. n. 54.

Naucler. general. 50. pag. 503.

Onuphr. in Innoc. VIII.

Bullar. tom. 3. Surius 15. Novembr. to. 6.

AN. 1485

lui ſucceda écouta les informations des commiſſaires, & ſur leur rapport, il tint un conſiſtoire, où François de Padouë avocat conſiſtorial fit un diſcours ſur les vertus de Leopold & les miracles que Dieu avoit operez par ſon interceſſion. Sur cela & ſur les inſtances de Frederic III. qui étoit de la famille de Leopold, Innocent donna une bulle de canoniſation. Elle eſt du ſixiéme de Janvier de cette année 1485.

II. Le pape exhorte les princes chrétiens à la guerre contre les Turcs.

Onuphr. in Innoc. VIII.

Les progrès de Bajazet empereur des Turcs avoient répandu beaucoup de terreur en Italie ; on appréhendoit qu'après avoir augmenté ſon empire, il ne voulut auſſi aſſujettir ce païs, d'autant plus que les guerres qui diviſoient les princes chrétiens ſembloient favoriſer ſes entrepriſes ; le pape voulant le prévenir écrivit aux princes de mettre fin à leurs differends, & de s'unir tous enſemble pour défendre la cauſe de Jeſus-Chriſt contre l'ennemi de la religion. Dans la lettre qu'il écrivit à Ferdinand roi de Naples, il lui marqua que toutes les nouvelles qui venoient d'Orient, ne parloient que des préparatifs de Bajazet pour venir attaquer l'Italie avec une armée formidable ; que pour lui il avoit déja tenu pluſieurs conſiſtoires avec les cardinaux & même les ambaſſadeurs des princes, ſur les meſures qu'il falloit prendre ; qu'il alloit faire équipper ſoixante galeres & vingt vaiſſeaux de haut bord, pour défendre les frontieres de l'état eccleſiaſtique. Il lui parloit auſſi des efforts que chacun devoit faire pour contribuer à la dépenſe, l'aſſurant de ſa part qu'il étoit prêt de ſacrifier non ſeulement ſes biens ; mais encore ſa propre vie, pour une cauſe qui intereſſoit toute l'égliſe. Sa lettre eſt dattée de Rome l'onziéme jour de Février.

Il exhorta de même la plûpart des autres princes

d'Italie, & ce ne fut pas en vain : Hercule duc de Ferrare promit huit mille écus d'or, les Siennois autant, le marquis de Mantouë ſix mille, celui de Montferrat deux mille, la république de Lucques la même ſomme. Mais les Florentins à qui le ſouverain pontife avoit impoſé une contribution de trente-ſix mille écus d'or, alleguerent differens prétextes pour s'en diſpenſer, & repréſenterent que leur état étoit épuiſé par les grandes depenſes qu'ils avoient été obligez de faire dans la guerre contre les Genois. Mais le pape ſans écouter leurs excuſes, leur remontra qu'il ne s'agiſſoit pas de la conſervation d'une ville ; mais du ſalut de toute l'Italie, & même de la religion, qu'ils ſeroient tous compris dans la ruine entiere de l'état, s'ils ne penſoient de bonne heure à en chaſſer les infideles. Votre république eſt puiſſante, leur dit-il, « ſupportez donc cette charge pour la gloire de Dieu, « pour le nom chrétien, pour la conſervation de vos « biens, quoique vous ſoïez occupez à une autre « guerre, vous n'ignorez pas que nous travaillons autant qu'il nous eſt poſſible pour la terminer, & nous « nous flatons d'y réuſſir. «

AN. 1485.

III. Les princes d'Italie promettent de contribuer aux frais de cette guerre. *Raynald. ad hunc ann.* 1485.

En effet le pape avoit engagé le duc de Milan à rétablir la paix entre les Florentins & les Genois, afin qu'enſuite toutes les forces de l'Italie puſſent s'unir pour repouſſer les efforts de l'ennemi commun. Mais cette paix ne ſe fit que l'année ſuivante. Le pape manda auſſi à Ferdinand & Iſabelle rois de Caſtille & d'Arragon, qu'il étoit de leur interêt d'équipper une flotte conſiderable pour défendre la Sicile contre les incurſions des barbares. Il ſollicita le cardinal de Tolede qui avoit beaucoup de crédit en Eſpagne, d'engager les rois catholiques à cette bonne œuvre.

IV. Le pape continuë à prendre des meſures pour s'oppoſer aux Turcs. *Raynald. ad hunc ann.* 1485. *n.* 5.

AN. 1485.

Et pendant qu'il exhortoit les uns & les autres à défendre leurs états, il ne negligeoit pas ce qui regardoit l'état eccleſiaſtique ; il donna ordre à Jean-Baptiſte des Urſins légat du ſiege apoſtolique, de mettre de bonnes garniſons dans les villes de la Marche d'Ancone, & des vivres en abondance.

V. Ceux de l'iſle de Chio demandent au pape du ſecours contre les Turcs.

Ceux de l'iſle de Chio étant continuellement vexez par les incurſions des Turcs qui les menaçoient de ſe rendre maîtres de leur païs, s'adreſſerent au pape Innocent pour lui demander du ſecours. Le ſaint pere occupé à mettre l'Italie en état de défenſe, & d'ailleurs épuiſé par les dettes qu'il avoit été obligé de contracter, ne put leur accorder ce qu'ils demandoient. Mais il engagea Pierre d'Aubuſſon grand-maître de Rhodes, à s'emploïer pour ces peuples auprès du ſultan. D'Aubuſſon étoit aſſez bien venu de Bajazet, avec qui il avoit fait un traité, ainſi il n'eut pas beaucoup de peine à le porter à laiſſer ces inſulaires en repos. Ceux-ci par reconnoiſſance firent préſent à d'Aubuſſon d'une grande cuvette d'argent très-bien travaillée, ſur laquelle ils avoient fait graver ſon nom & le ſervice qu'il leur avoit rendu. D'Aubuſſon cependant ne ſe repoſoit pas tellement ſur le traité qu'il avoit fait avec le Turc, qu'il ne prît auſſi des meſures pour empêcher Bajazet de paſſer le détroit de Gallipoli, & de venir de-là fondre en Italie. Il en fit informer le pape par un de ſes chevaliers appellé Guillaume, qui fut reçu avec beaucoup d'honneur dans un conſiſtoire en préſence de tous les cardinaux. Le chevalier fit un diſcours fort long, dans lequel il parla beaucoup des ſervices que les Rhodiens avoient rendus à la religion depuis la priſe de Conſtantinople, des victoires qu'ils avoient remportées

Boſius hiſt. equit. Jeroſolym. l. 14.

Dominorum Chii reverendiſſimo Petro d' Aubuſſon magiſtro Rhodi de ſe optimè merito, donum.

VI. Le grand-maître de Rhodes députe au pape.

Boſius ibid. part. 2. lib, 14.

AN. 1485.

ſur les Turcs, des efforts qu'ils avoient faits pour empêcher ces infideles de venir en Italie. Il ajouta que la mort du bacha Achmet avoit été avantageuſe à pluſieurs. Enfin il conclut en recommandant au pape l'iſle de Rhodes qui avoit donné la naiſſance à ſon pere. Le ſouverain pontiſe le remercia avec beaucoup de bonté, & lui donna des lettres pour le grand-maître d'Aubuſſon. Elles ſont dattées du vingt troiſiéme d'Avril de cette année.

VII. Autres ambaſſadeurs au même pape. *Onuph. in Innoc. VIII.*

Innocent VIII. reçut auſſi des ambaſſadeurs des rois de France, d'Angleterre & de Dannemarc, des ducs de Milan & de Bretagne, de Bertold archevêque de Maïence, de Jean archevêque de Treves, tous deux électeurs de l'empire, & enfin de la république de Genes. Il les reçut tous avec beaucoup de bonté, & les exhorta à la paix, en leur expoſant les ſuites funeſtes des guerres, les temples profanez, le culte divin interrompu, les villes renverſées, les vierges deshonorées; ce qu'il leur répetoit pluſieurs fois, dit Onuphre. Il leur marqua le deſir ardent qu'il avoit de voir tous les princes unis pour faire triompher la croix de Jeſus-Chriſt ſur les ennemis de ſon ſaint nom. Mais toutes ces belles exhortations ne purent preſque rien produire, à cauſe de la guerre qui étoit d'un côté entre Matthias roi de Hongrie & l'empereur Frederic, & de l'autre, entre Albert de Brandebourg & Othon de Baviere, dont on avoit beſoin pour arrêter les progrès des Turcs. Et comme George duc de Baviere emploïoit ſa médiation pour concilier ces princes, le pape lui écrivit, il fit l'éloge de ſon zele, & le preſſa fort à continuer une ſi bonne œuvre pour l'avantage de la religion. La lettre du pape eſt dattée de Rome du vingt-huitiéme de Septembre.

AN. 1485.

La guerre de Baviere finit à la verité ; mais celle d'Autriche devint plus violente. Matthias roi de Hongrie, après être convenu d'une treve avec les Turcs, vint aſſieger Vienne, & obligea cette ville à ſe rendre après ſix mois de ſiege.

VIII. Le roi de Hongrie fait la guerre en Autriche & prend Vienne.

Cette ville fut priſe le premier jour de Juin, ſans que Frederic s'en mit auſſi peu en peine que ſi cette affaire ne l'eut pas regardée. Ainſi bien loin de ſe diſpoſer à ſauver une place que la qualité de capitale d'une grande province ſembloit rendre très-conſiderable, il l'abandonna à la diſcretion du vainqueur, & pour témoigner que ſa diſgrace le touchoit fort peu, il prit cette conjoncture pour aller viſiter ſon fils Maximilien dans les Païs Bas, repetant ſouvent cette maxime, que l'oubli eſt le ſeul remede des choſes perduës, quand elles ſont irréparables. Dans ce même temps Antoine Bonfinius voulant faire ſa cour à Matthias, lui préſenta pluſieurs ouvrages qu'il avoit compoſez ; ce prince le reçut fort bien & le retint auprès de lui pour compoſer l'hiſtoire de Hongrie. Bonfinius la dédia à Uladiſlas roi de Boheme, lorſque ce prince fut parvenu à la couronne de Hongrie.

Bonfin. dec. 4. l. 6.

Naucler. vol. 2. general. 50.

Bonfin. 4. dec. 9.

IX. Le cardinal Baluë legat en France.

Le cardinal Baluë étoit du nombre des ambaſſadeurs que Charles VIII. roi de France avoit envoïez au pape. Il étoit venu dans le roïaume dès l'année précedente avant la mort de Sixte IV. & après celle de Louis XI. qui l'avoit ſi long-temps retenu en priſon. Mais parce qu'il y voulut exercer ſes fonctions de légat, avant que d'avoir fait agréer ſes lettres au roi & les avoir préſentées au parlement, pour connoître s'il n'y avoit rien de contraire aux droits de la couronne & aux libertez de l'égliſe Gallicane ; Charles VIII. en fut ſi offenſé, qu'il lui défendit de prendre

AN. 1485.

les marques de sa légation. Jean de Nanterre procureur general du parlement, prit de-là occasion de protester contre tout ce que pourroit faire le pape, l'accusant d'attaquer les droits & les privileges du roi & du roïaume ; il se plaignit aussi que sa saintеté eut envoïé un légat *à latere*, sans aucun besoin : si cela étoit necessaire, disoit-il, il falloit choisir un plus digne sujet, qui fût animé de l'esprit de son état, qui eût la sagesse & la science du Seigneur, qui fût homme de paix, zelé pour la justice, & non pas un homme qui n'aimoit que le trouble & la division. Cette protestation est du vingtiéme d'Août. En consequence le parlement défendit au légat d'user de son pouvoir. Néanmoins le conseil du roi aïant oüi ses raisons & reçu ses soumissions, lui permit d'exercer ses fonctions, ce qui ne dura pas long-temps ; parce que ce cardinal aïant appris la mort de Sixte IV. s'en retourna promptement à Rome, après avoir reçu du roi mille écus pour les frais de son voïage. Innocent VIII. le fit évêque d'Albano, & lui donna dans la suite le légation de la Marche d'Ancone.

X.
Le pape Innocent écrit au roi de France.

Raynald. hoc anno, n. 36.

Après son retour à Rome, le pape écrivit au roi de France pour le feliciter sur son heureux avenement à la couronne, & l'exhorter à suivre l'exemple de ses ancêtres dans leur attachement inviolable à l'égliſe Romaine. Cette lettre est du dix-huitiéme Avril : & dans une autre du dix-huitiéme Juin, il se plaint au même prince, des magistrats qui violoient les immunitez ecclesiastiques dans la Provence, annexée depuis peu à la monarchie Françoise, & qui ne cherchoient que leurs interêts, sous prétexte de maintenir l'autorité roïale ; il exhorte le roi à y apporter un prompt remede & à réprimer ces abus.

AN. 1485.

Comme on avoit indiqué une assemblée du clergé pour le premier jour du mois d'Août, & que le souverain pontife craignoit qu'on n'y donnât quelque atteinte à son autorité, parce que plusieurs demandoient le rétablissement de la pragmatique sanction dans son entier, sa sainteté prie Charles VIII. dans une autre lettre du vingt-cinquiéme de Juillet, de respecter le siege apostolique dont ses ancêtres ont toûjours pris la défense, & de ne point suivre les conseils de ceux qui ne cherchent qu'à détruire son autorité.

XI.
Il déclare la guerre à Ferdinand roi de Naples.

Mariana, hist. Hisp. l. 25. c. 7.

Mem. de Comines l. 7. c. 1.

Le zele du souverain pontife pour les libertez de l'église, lui fit déclarer la guerre à Ferdinand roi de Naples, qui exerçoit une violente tyrannie sur les sujets de l'état ecclesiastique, & qui contre toutes les loix avoit fait mourir sur divers soupçons le comte de Sarno & beaucoup d'autres. Un grand nombre de seigneurs du roïaume de Naples avoient imploré le secours du pape, qui les assista avec d'autant plus de plaisir, que depuis le commencement de son pontificat, il se plaignoit de ce prince qui refusoit à l'église Romaine le tribut qu'il étoit engagé de païer, sous prétexte que le comtat d'Avignon n'avoit été cedé par la reine Jeanne au saint siege que pour remplacer ce tribut, qui montoit à quarante mille écus. Innocent offensé de ce refus, & invité par les seigneurs du roïaume de Naples, leva une armée, dont il donna le commandement à Robert de San-Severino, & appella René duc de Lorraine à cette entreprise, comme celui à qui le roïaume appartenoit. Ce duc y consentit volontiers, & se mit en voïage pour se rendre en Italie. Mais à peine fut-il arrivé à Lyon, que Charles VIII. lui manda de ne pas aller plus loin, se

réservant

AN. 1485.

reſervant le droit d'appaiſer ces differends, comme y étant le principal intereſſé, à cauſe du droit qui lui avoit été cedé.

XII. Ferdinand ſeme la diviſion dans Rome pour ſe venger du pape.

Raynald. ad hunc ann. n. 42.

Ferdinand pour s'oppoſer au pape commença par appaiſer les ſeigneurs de ſon roïaume, qu'il avoit ſi fort maltraitez. Il rendit la liberté au comte & à la comteſſe de Montoire qu'il retenoit en priſon, & tâcha d'engager le ſouverain pontife dans une guerre civile, afin qu'aïant de l'occupation dans Rome, il ne portât pas ſes armes ailleurs. Aïant attiré dans ſon parti le duc des Urſins, il ne penſa plus qu'à ſemer la diviſion dans Rome. Il fit des courſes juſqu'aux portes de cette ville. Il emploïa les promeſſes, les menaces, & toutes ſortes d'artifices, pour faire révolter les cardinaux & le peuple contre Innocent VIII. Il eut ſoin de répandre des écrits qui faiſoient voir que l'élection du pape n'étoit pas légitime, aïant été faite par des cardinaux revêtus de la pourpre ſans aucun droit; & il promettoit ſon ſecours aux factieux pour élire un autre ſouverain pontife. Innocent ſe trouvoit fort embarraſſé, les dangers l'environnoient de tous côtez, ſes ennemis s'étoient déja rendus maîtres du pont Lamentano, & y avoient mis une forte garniſon qui ravageoit tous les environs de Rome. San-Severino pour arrêter ces incurſions, s'avança avec ſon armée le vingt-huitiéme Decembre, chaſſa l'ennemi du pont qu'il occupoit, & fit mourir tous ceux qu'on arrêta. Ces déſordres mirent toute l'Italie en feu. Ferdinand étoit appuïé des Florentins & de Sforce duc de Milan. Le pape avoit pour lui les Venitiens & les Genois. Mais auſſi-tôt que le roi de Naples eut appris le départ du duc de Lorraine, la crainte lui fit écouter les propoſitions de paix qui lui

AN. 1485.

furent faites par quelques cardinaux, il les accepta, & elles furent avantageuſes au ſouverain pontife.

XIII. Articles de paix entre le pape & le roi de Naples.

Onuphr. & Ciacon. in Innocent. VIII.

Les articles de cette paix furent, que Ferdinand païeroit au pape quatre-vingt mille écus d'or, à la place de la haquenée ou du cheval blanc, dont Sixte IV. s'étoit contenté tous les ans, comme d'un hommage pour le roïaume de Naples. Qu'il traiteroit les grands avec douceur. Que ceux d'Aquila auroient la liberté de ſe ſoumettre au ſaint pere ou au roi de Naples. Que tous les benefices du roïaume ſeroient conferez à la volonté du ſouverain pontife, qui pourroit fournir des vivres & donner paſſage aux François, s'ils tentoient de recouvrer Naples. Que Virginie des Urſins qui s'étoit revolté contre ſa ſainteté, viendroit lui demander pardon à genoux, nuds pieds & tête nuë avec la corde au col; & que les autres de la même famille des Urſins ſubiroient le châtiment qu'elle voudroit leur impoſer. Ferdinand promit d'obſerver tous ces articles. Mais ſes promeſſes furent ſans effet, quoique le roi catholique, le duc de Milan & Laurent de Medicis euſſent été ſes cautions.

XIV. Le roi de Naples n'obſerve aucun de ces articles, & le pape l'excommunie.

Mariana hiſt. Hiſp. lib. 25. cap. 7.

Bzov. ad ann. 1487.

Il continua d'opprimer les ſeigneurs, il en fit même mourir quelques-uns. On ne put lui faire païer le tribut dû à l'égliſe Romaine, il ſe mocqua même des avis & des remontrances du pape, qui enfin prononça une ſentence d'excommunication contre lui, & le déclara privé de ſon roïaume en faveur du roi de France, qui prétendoit y avoir un droit légitime. Innocent VIII. travailla enſuite à reconcilier les Urſins & les Colonnes, & à procurer dans Rome la tranquillité & l'abondance. Mais parce que toutes ces guerres avoient épuiſé ſes tréſors, il créa de nou-

velles charges à l'exemple de ſon prédeceſſeur, établit des ſcelleurs de bulles en plomb, & un college de ſécretaires. AN. 1485.

XV. Le pape écrit à l'évêque de Paſſaw & à l'archiduc d'Autriche.

Raynald. ad hunc ann. n. 18. 19 & 20.

Dès le vingt-deuxiéme de Janvier de cette année ſa ſainteté avoit écrit à l'évêque de Paſſaw, pour arrêter les progrès que l'hereſie des Huſſites faiſoit en Bohême par le zele & les prédications d'un évêque Italien nommé Auguſtin qui renouvelloit les erreurs condamnées par les conciles de Conſtance & de Baſle. L'évêque de Paſſaw y travailla ſi efficacement, qu'il ramena l'auteur de ces troubles & lui fit retracter ſes ſentimens heretiques. Il en informa le pape, qui accorda le pardon au coupable, à condition qu'il quitteroit la Boheme, afin que les peuples infectez de ſes erreurs ne voïant plus leur chef, rentraſſent plus aiſément dans le ſein de l'égliſe. Sa ſainteté écrivit encore le dix-huitiéme de Juin à l'archiduc d'Autriche, pour le prier de défendre dans ſes états l'épreuve du fer chaud, qu'on emploïoit pour connoître l'innocence d'un homme accuſé ou ſoupçonné. Elle l'exhorte auſſi à reprimer par ſon autorité les malefices, ſortileges, & autres ſuperſtitions magiques.

XVI. Troubles en Eſpagne à cauſe de l'inquiſition.

Supra liv. CXIV. n. 169. Surita. tom. 4. Annal. lib. 20. cap. 65. Marian. hiſt. Hiſp. lib. 25. cap. 8.

Nous avons vû comment Ferdinand & Iſabelle avoient établi le tribunal de l'inquiſition dans le roïaume de Caſtille. Leur intention avoit été droite, & peut-être ce tribunal eut il produit de grands biens dans ces commencemens, s'il ſe fut toûjours reglé ſur la juſtice, & s'il n'eut pas exercé un pouvoir tirannique. Mais on ne voïoit de ſa part qu'executions ſanglantes. C'étoit tous les jours quelque Juif ou quelque Maure Mahometan, qu'on accuſoit d'être retourné à ſes anciennes ſuperſtitions, & que l'on

AN. 1485.

faiſoit mourir pour ce ſujet, comme ſi la religion ſe perſuadoit par la violence, & qu'elle ſe fit quelque gloire d'être cruelle, ou d'avoir un grand nombre de ſujets malgré eux. Ceux qui avoient échappé à la ſeverité de ce redoutable tribunal, ſe plaignoient qu'on faiſoit tous les jours mourir un grand nombre d'innocens, dont le crime conſiſtoit à avoir des ennemis intereſſez à leur perte. Quelques principaux ſeigneurs ſe joignirent à eux, ſous prétexte qu'on violoit la liberté, & que non contens de confiſquer les biens des accuſez, le délateur étoit compté pour témoin, qu'on ne donnoit à ces mêmes accuſez aucune connoiſſance de ceux qui les accuſoient, & qu'il n'y avoit point de confrontation de témoins. Des plaintes on en vint aux murmures & à la révolte. Les états d'Arragon prierent Ferdinand d'y mettre ordre, de regler le tribunal de l'inquiſition ſur le modele des autres tribunaux, tant eccleſiaſtiques que ſéculiers, & d'empêcher la confiſcation des biens. Quelque juſte que fut leur demande, les inquiſiteurs en prirent auſſi-tôt l'allarme. Il en coûta la vie à un d'entr'eux nommé Pierre d'Arbueſa. Un mercredi quatorziéme de Septembre, comme il prioit ſuivant ſa coûtume devant le grand autel dans l'égliſe cathedrale de Sarragoſſe, une troupe de ſcelerats accoûtumez aux crimes, ſans aucun reſpect pour la ſainteté du lieu, ſe jetterent ſur lui, & l'aïant percé de pluſieurs coups de poignard, le laiſſerent à demi mort ſur la place. L'inquiſiteur vécut encore deux jours, & les habitans de Sarragoſſe inhumerent ſon corps avec beaucoup de pompe au même lieu où il avoit été aſſaſſiné. On crut voir pendant ce temps-là boüillonner ſon ſang ſur le pavé; mais quoi qu'il en ſoit

AN. 1485.

de ce prodige, le pape Paul III. aïant égard à la ſainteté de la vie de l'inquiſiteur, le canoniſa dans la ſuite à la priere de Charles-Quint.

XVII. Le pape accorde au roi d'Eſpagne les décimes ſur le clergé.

Ferdinand d'Arragon qui avoit beſoin d'argent pour continuer la guerre contre les Maures, s'étoit adreſſé au pape Sixte IV. pour obtenir les décimes de ſon clergé; il avoit levé juſqu'à cent mille ducats d'or, & avec ce ſecours il avoit déja fait aſſez de progrès Mais comme Innocent VIII. avoit aboli toutes ces permiſſions accordées par ſon prédeceſſeur; Ferdinand s'adreſſa au nouveau pape pour lui en demander la continuation. Innocent la lui continua par une bulle dattée du vingt-ſixiéme d'Août de cette année, & lui écrivit enſuite de même qu'à Iſabelle le trentiéme de Janvier ſuivant. Cette permiſſion détermina ce prince à rentrer dans le roïaume de Grenade avec une armée plus nombreuſe qu'il n'avoit euë juſqu'alors; & l'aïant partagée en pluſieurs corps, il attaqua en même temps & emporta avec une diligence incroïable pluſieurs châteaux qui empêchoient l'approche de la ville de Ronda. Les Maures croïoient cette place imprenable, & ſa priſe jetta une ſi grande terreur dans toutes les villes voiſines, qu'il ſuffiſoit de les ſommer pour les obliger à ſe ſoumettre. Par-là Ferdinand ſe rendit maître des dix-neuf villes des montagnes d'Arraval, des dix-ſept de celles de Gauſin, des douze de Villa-longa, de Maravelle, de Monte-major, de Cortos & de douze places des environs. Pendant qu'il combattoit ainſi en apparence pour le jeune roi de Grenade, ſon véritable but étoit de s'emparer pour lui-même de ce roïaume. Pour y mieux réüſſir il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit entretenir la meſintelligence en-

Raynald. ad hunc ann. 1485. Anton. Nebriſſ. Decad. 2. lib. 1.

AN. 1485.

tre l'oncle & le neveu, il augmenta les défiances de celui-ci ; & pour lui ôter à son égard tout sujet de soupçon, il redoubla les caresses qu'il lui avoit faites jusqu'alors & le combla de nouveaux presens. Par ces bons traitemens, il lui fut aisé de faire entrer le jeune roi dans tous ses desseins. Ferdinand lui aïant fourni des troupes, il les conduisit lui-même contre son oncle, qui trop foible pour résister à tant de forces, se vit en peu de temps hors d'état de s'opposer aux progrès du roi d'Arragon.

XVIII. Commencement de la découverte des Indes Occidentales.

Mariana ibid. lib. 25. Marmol. l. 9. c. 27. De Thou. hist. lib. 1.

La découverte des Indes Occidentales que l'on commença cette année, augmenta encore la puissance de ce prince. On doit cette découverte aux soins de Christophle Colomb. Il étoit né à Aigurier petit bourg proche Genes. Après avoir assez bien étudié la cosmographie & l'astronomie, il s'appliqua à la navigation, & passa d'abord en Portugal avec Doria, que la république de Genes envoïoit au roi dom Juan en qualité d'ambassadeur. Il se maria à Lisbonne avec Philippe Mogmez fille du fameux Peristiello, qui avoit découvert les isles de Madere & de Porto-sancto. Les fréquentes conversations qu'il eut avec sa belle-mere jointes aux observations qu'il avoit faites, lui firent concevoir le dessein de découvrir les Indes Occidentales. Mais comme il ne pouvoit soutenir lui seul une si grande entreprise, il en fit la proposition au roi de Portugal, auquel il demanda de si grands avantages, que ce prince essaïa d'en faire la découverte par un autre, sur les instructions de Colomb. Il fit partir secretement une caravelle, feignant d'envoïer des vivres & du secours aux isles du Cap verd. Celui qui la commandoit n'entendant ni l'astronomie, ni la navigation, ne

put ſuivre la route que Colomb avoit marquée, & à ſon retour perſuada à dom Juan que tout ce que lui avoit dit ce Genois étoit chimerique.

Colomb n'aïant pas été écouté favorablement du roi de Portugal paſſa en Caſtille avec ſon fils Jacques Colomb, & envoïa en Angleterre ſon frere Barthelemi Colomb, pour faire la même propoſition à Henri VII. qui venoit de monter ſur le trône. Chriſtophle étant arrivé à Cordouë où Ferdinand étoit alors, expoſa ſon deſſein à Louis de Saint-Ange homme de qualité d'Arragon, qui le preſenta au roi; & ce prince donna la commiſſion au prieur de Prado, depuis archevêque de Grenade, d'examiner le projet de cette découverte; mais ceux que Ferdinand emploïa pour cet examen n'étant pas aſſez habiles, n'y purent rien comprendre & renvoïerent Colomb, qui rebuté de tous ces obſtacles, voulut paſſer en France & de-là en Angleterre, pour avoir des nouvelles de ſon frere. Mais le prieur Jean Perez à qui il communiqua ſon deſſein, le pria de differer juſqu'à ce qu'il eut parlé à la reine Iſabelle. Il alla trouver cette princeſſe à Loxa; & Colomb qui ne fut pas plus heureux cette ſeconde fois que la premiere, étoit ſur le point de ſe retirer & de partir pour la France, lorſque Saint-Ange offrit à la reine de faire les avances pour la premiere navigation. Iſabelle l'accepta, & l'on courut après Colomb pour le conduire à Loxa. Là dom Jean de Colonia ſecretaire d'état lui expedia des lettres patentes, par leſquelles il étoit déclaré amiral de l'Ocean, & viceroi de la Terre-ferme & des iſles qu'il découvriroit, avec plein-pouvoir de de mettre & d'ôter les gouverneurs & les juges à ſa volonté.

AN. 1485.

XIX. Chriſtophle Colomb refuſé par le roi de Portugal, va en Caſtille.

Thomas Fazel. hiſt. Sicil.
Juſtiniani & Sotrani ſcritt. della Ligur.

AN. 1485.
XX.
Il met à la voile pour aller à la découverte de l'Amerique.

Ferd. Colom. hiſt. del amir. Chriſt. Colomb.

Pizarro de los illuſtres Varones delNuevo mundo. Foglieta in elog.

Quoique toute cette negociation ait commencé dans cette année, il ſe paſſa beaucoup de temps juſqu'à l'execution, puiſqu'il paroît que Colomb ne partit que dans le mois d'Août 1492. & qu'il ne découvrit la Floride que dans le mois d'Octobre de la même année. Mais je penſe qu'il s'agiſſoit alors d'un ſecond départ au nom de Ferdinand, qui étoit ravi que Colomb eut ſi bien réüſſi dans ſon premier voïage, & qui vouloit que les premieres découvertes qu'il feroit dans la ſuite fuſſent en ſon nom, & qu'il en eût le profit. Il paroît donc que Colomb après avoir reçû ſes premieres expeditions dans cette année, fit équiper trois caravelles avec leſquelles il mit à la voile. Il prit la route des Canaries, où il s'arrêta quelques jours; & après avoir eſſuïé pluſieurs périls & avoir eu à ſouffrir le murmure de ſes gens, qui le menaçoient de ſe révolter, parce qu'ils croïoient ſes entrepriſes impoſſibles; il découvrit à la fin les iſles de Lucaïes, dont il prit poſſeſſion au nom du roi d'Arragon & de Caſtille. Il nomma la principale l'iſle de Saint-Sauveur, il en gagna les habitans en leur donnant des colliers de verre, qu'ils eſtimerent plus que des diamans. Colomb découvrit enſuite d'autres iſles, auſquelles il donna differens noms, de la Conception, de Fernandine, de la Soamete & d'Iſabelle. Il ſe remit enſuite à la voile & alla moüiller à l'iſle de Cuba, où il fit radouber ſes vaiſſeaux. Après s'être rembarqué avec douze Indiens qu'il fit monter ſur ſon bord, il arriva à l'iſle de Bocchio, qu'il appella l'Eſpagnole, & y fut viſité par le roi de cette iſle, qui entra dans ſon navire & dîna avec lui. Un de ſes vaiſſeaux aïant échoüé ſur un banc de ſable, il fut ſecouru par ce prince, & avec ce ſecours il

trouva

trouva le moïen de ſauver tout ce qui étoit deſſus. Des débris de la caravelle échoüée, il fit faire une tour, & y aïant laiſſé quelques Eſpagnols du conſentement du roi du païs, il partit pour l'Eſpagne. Mais tout ce qu'on vient de rapporter, n'arriva que dans les années ſuivantes. AN. 1485.

XXI. Inquietudes du roi d'Angleterre ſur les démarches du comte de Richemont.

Polyd. Virgil. hiſt. Anglic. lib. 23.

Pendant que le roi d'Arragon s'occupoit ainſi à faire des conquêtes dans le nouveau monde, le comte de Richemont qui étoit toujours en Bretagne, penſoit à ſe rendre maître du trône d'Angleterre, dont il regardoit Richard comme l'uſurpateur. Celui-ci qui entretenoit par tout un grand nombre d'eſpions, fut exactement averti de la conſpiration qui ſe tramoit dans ſon roïaume. Il ſçut le nombre & les noms des conjurez, les provinces d'où ils devoient tirer du ſecours, leurs reſſources, leurs forces. Il apprit même que le comte de Richemont étoit en liberté, & qu'il devoit faire une deſcente en Angleterre avec des forces qu'on lui fit plus conſiderables qu'elles n'étoient en effet. Il profita en habile homme des avis qui lui avoient été donnez, il prévint les conjurez, les déconcerta par ſa diligence, & les obligea de s'enfuir d'Angleterre & d'abandonner leur deſſein. Le duc de Buckingham fut arrêté & eut la tête tranchée, ſans avoir voulu rien reveler. Pluſieurs autres furent pris en differens endroits & traitez de même. Jean Morton évêque d'Ely, ſe ſauva en Flandre avec quelques partiſans zelez de la maiſon de Lancaſtre. Le plus grand nombre ſe retira en France, & le comte de Richemont lui-même, voïant après ſa deſcente, qu'il couroit riſque d'être arrêté & de perdre la vie, s'il s'arrêtoit plus long-tems, ſe rembarqua dans le deſſein de s'en retourner en Bre-

AN. 1485.

tagne ; mais une furieuſe tempête l'obligea de relâcher à Dieppe.

XXII. Le comte de Richemont ſe rembarque & relâche à Dieppe.

Auſſi-tôt il dépêcha un de ſes principaux officiers à la cour de France vers le roi & la comteſſe de Beaujeu, pour leur demander permiſſion de paſſer par la France, & de ſe retirer en Bretagne. L'envoïé du comte fut très-bien reçû, il obtint ce qu'il demandoit ; & on lui fit entendre, que s'il ſe fût adreſſé au roi, il en eût reçû des ſecours plus conſiderables que du duc de Bretagne. Il partit donc pour la Bretagne, y alla rendre compte au duc du mauvais ſuccès de ſon voïage, le duc le conſola & lui fit eſperer de nouveaux ſecours. Mais les ſentimens de Landais étoient alors bien differens de ceux du duc. Regardant le parti du comte comme entierement ruiné, il réſolut de l'abandonner & de le faire conduire en Angleterre à l'inſçû du duc, qui n'auroit jamais conſenti à une pareille violence. Richard avoit gagné ce favori, qui lui promit tout ce qu'il voulut. L'évêque d'Ely qui étoit en Flandres, informé du traité conclu entre le roi d'Angleterre & Landais, en avertit auſſi-tôt le comte de Richemont, qui partit ſecretement de Vannes, accompagné ſeulement de cinq perſonnes, ſous prétexte d'une partie de plaiſir à la campagne. A quelques lieuës de Vannes, il fit prendre une autre route à quatre de ſes gens, avec ordre d'aller l'attendre ſans s'arrêter, ſur les frontieres de France. Par-là étant reſté ſeul avec un domeſtique, il ſe déguiſa en palfrenier, & arriva ſur les frontieres d'Anjou avec tant de diligence, que les cavaliers envoïez par Landais, qui avoit été informé de ſa fuite, le manquerent d'une heure.

Harspfeld hiſt. eccleſ. Anglic. Sec. 15. cap. 7.

XXIII. Le comte ſe ſauve de Bretagne & ſe retire en France.

Polyd. Virg. lib. 25.

Argentré hiſt. de Bretagne, liv. 12.

Les Anglois qu'il avoit laiſſez à Vannes l'aïant re-

joint, il partit avec eux pour ſe rendre à la cour de France qu'il trouva à Langeais. Il fut bien reçû du roi, & encore mieux de la comteſſe de Beaujeu, qui dans le deſſein qu'elle avoit déja conçû de réünir la Bretagne à la monarchie Françoiſe, crut n'y pouvoir mieux réüſſir qu'en rétabliſſant le comte ſur le trône d'Angleterre. On lui fournit donc une nouvelle flotte & de nouvelles troupes, au nombre de quatre mille hommes aguerris. Il partit du Havre le premier d'Août, & après ſept jours de navigation, il arriva au port de Milford dans le pais de Galles, où il trouva un grand nombre de partiſans que ſa mere lui avoit ménagez. Cette princeſſe avoit promis en ſon nom, qu'auſſi-tôt que Richard ſeroit détrôné, ſon fils épouſeroit la fille aînée du roi Edoüard IV. afin de réünir par-là tous les droits des deux maiſons, ſi long-tems rivales, dans un païs où la loi ſalique n'exclut point les filles de la ſucceſſion.

AN. 1485.

XXIV. On lui fournit des troupes en France, & il débarque en Angleterre.

Polyd. Virg. ibid.

Le chevalier Thomas Stamley que la mere du comte de Richemont avoit épouſé en troiſiémes nôces, fut choiſi pour commander les troupes qu'on devoit joindre au ſecours de France. Il vint trouver le comte avec ſix mille hommes; & un grand nombre de ſeigneurs ſe déclarerent auſſi-tôt pour lui. Avec toutes ces forces, le comte ſe crut en état de tenir la campagne & marcha du côté de Leiceſtre. Richard vint au-devant de lui avec une armée égale à la ſienne, ils ſe joignirent près de Boſworth, & ce fut en cet endroit où ſe donna cette bataille déciſive de tant de guerre & de combats qui avoient enſanglanté l'Angleterre depuis l'uſurpation de Henri IV. juſqu'à celle de Richard III. Ce cruel meurtrier de deux rois y perdit la vie avec la victoire, & le comte

XXV. Le comte bat l'armée de Richard, & eſt couronné roi d'Angleterre.

Bacon. hiſt. regni Henric. VII.

Raynald. hoc anno.

AN. 1485.

de Richemont devenu roi par-là, épouſa la princeſſe Eliſabeth fille aînée d'Edoüard IV. pour unir les droits des deux maiſons d'Yorck & de Lancaſtre. Il fut couronné dans le camp avec la couronne même qu'on trouva parmi le bagage de Richard, & il le fut depuis avec les ceremonies ordinaires. Il ſe fit nommer Henri VII. Cette action déciſive arriva le vingt-deuxiéme d'Août ; & quelques jours après, il entra triomphant dans Londres, n'aïant perdu qu'environ cent hommes dans cette bataille.

XXVI. Les Bretons s'uniſſent pour demander qu'on puniſſe Landais.

Argentré hiſt. de Bretagne, liv. 12.

Il n'en auroit pas fallu davantage pour déconcerter Landais, s'il eut été encore vivant. Mais pendant la navigation du comte de Richemont en Angleterre, les Bretons l'avoient vengé de ce perfide. L'armée de ceux qu'il avoit fait declarer rebelles étoit à Ancenis ; celle du duc convaincuë que le motif de la guerre n'étoit autre que l'ambition de Landais, à la perte duquel tous étoient également intereſſez, s'unit à l'autre ; & les Bretons ainſi d'accord marcherent droit au château de Nantes où étoit le duc de Bretagne avec ſon favori. Les Nantois aſſurez qu'on n'en vouloit qu'à ce traître, s'unirent aux autres, ouvrirent leurs portes, & demanderent conjointement avec leurs compatriotes, que Landais fût mis entre les mains de la juſtice, & qu'on ne lui accordât point de grace, s'il ſe trouvoit coupable des crimes dont il étoit accuſé. Ils députerent au duc le comte & le cardinal de Foix, qui ne furent pas écoutez ; mais dans la crainte d'une ſédition populaire Landais fut abandonné aux mécontens, & remis à François Chrétien chancelier du duc, qui lui dit que ſa tête lui répondroit de celle de ſon miniſtre.

Les Bretons l'aïant en leur pouvoir, le remirent à la juſtice & voulurent qu'il fût interrogé & jugé dans les formes. L'accuſé fut appliqué à la queſtion, il avoüa tous ſes crimes, & entr'autres d'avoir fait périr en priſon le chancelier Chauvin. Le duc de Bretagne en conſentant à la détention de Landais, avoit expreſſément commandé qu'on lui épargnât la vie, & lui avoit accordé ſa grace de quelque crime dont il pût être convaincu ; mais on n'eut aucun égard à ces ordres : on poſa des gardes autour du château de Nantes, pour empêcher qu'on n'informât le duc de ce qui ſe paſſoit. Landais fut condamné, & pendu le dix-neuviéme de Juillet à la vûë d'une infinité de perſonnes qui étoient accouruës de toutes parts, & qui n'en eurent aucune compaſſion. Le ſeigneur de l'Eſcun comte de Cominges amuſa le duc pendant le ſupplice de ce malheureux, & obtint de lui une amniſtie en faveur des rebelles, qui vinrent enſuite ſe jetter à ſes pieds, le remercier de la grace qu'il leur avoit accordée, & promettre de lui être fideles. Telle fut la fin de ce favori, qui avoit ſi long-tems abuſé de la faveur de ſon prince pour commettre toutes ſortes de crimes, & qui en fut juſtement puni. Le duc ne ſçut ſa fin tragique qu'après qu'on l'eut enterré dans l'égliſe des Carmes, il n'en parut pas beaucoup touché ; mais cependant croïant que la comteſſe de Beaujeu en étoit la cauſe principale, il réſolut de s'en venger.

AN. 1485.

XXVII. On fait le procès à Landais, qui eſt pendu à Nantes.

XXVIII. Le duc d'Orleans ſe retire en Bretagne ſans prendre congé de la cour.

Quoique le duc d'Orleans perdit beaucoup à la mort de Landais, il ne laiſſa pas de ménager des intrigues à la cour du duc de Bretagne pour traverſer la gouvernante du roïaume. Il gagna le prince d'Orange & le comte de Cominges qui étoient en Bre-

Jaligny hiſt. de Charles VIII.

AN. 1485.

tagne. Sur les avis qu'en eut la comteſſe, elle engagea le roi à prier ce duc qui étoit toujours à Orleans de venir joindre la cour à Amboiſe, pour y reprendre ſa place dans le conſeil, & ſur ſon refus, le maréchal de Gié lui fut envoïé pour réïterer ces mêmes ordres. Le duc ſe détermina enfin à partir ; mais à peine fut-il arrivé, que ſous prétexte d'une partie de chaſſe, il ſe retira d'abord à Fontevraux où ſa ſœur étoit abbeſſe, & enſuite en Bretagne. On ſçut qu'il y avoit une ligue ſignée entre le duc de Bretagne & lui, la dame de Château-Briand & le maréchal de Rieux, que le comte de Dunois y étoit entré avec le comte d'Angoulême, le duc de Lorraine, le ſeigneur d'Albret & Maximilien d'Autriche. Le pretexte de cette ligue étoit de conſerver la Bretagne pour les deux princeſſes que le duc avoit declarées ſes heritieres contre les prétentions de Charles VIII. qui de s'en côté s'en alla en Guïenne pour s'aſſûrer des places dont le comte de Cominges avoit le gouvernement

XXIX. Concile tenu à Sens.

Labbe collect. concil. tom. 13. pag. 1721.

Spicileg. d'Acherii. tom. 5.

Triſtan de Salazar archevêque de Sens, aſſembla cette année un ſynode dans ſa ville, où il confirma les conſtitutions faites dans un autre ſynode tenu vingt-cinq ans auparavant par Louis de Melun, qui en étoit alors archevêque. Tout ce concile roula principalement ſur quatre chefs, la celebration de l'office divin, la réforme du clergé dans les mœurs & dans les habits, la réforme des religieux, & les devoirs des laïques envers l'égliſe ; ſçavoir, la celebration des fêtes, le païement des dixmes, les mariages, les immunitez eccleſiaſtiques & autres. Ces reglemens ſont tirez des conciles de Baſle, de Latran, de la pragmatique ſanction, des décretales & des autres

AN. 1485.

conciles provinciaux. Il n'y a rien de remarquable qui ne ſe trouve dans les autres conciles. Dans le prémier chapitre du premier article, il regle la maniere de celebrer le ſervice divin & le tems auquel les chanoines doivent entrer au chœur pour être cenſez preſens à l'office, il ne leur laiſſe pas la liberté d'entrer au chœur à leur fantaiſie & d'en ſortir de même. Il ordonne qu'ils ſoient cenſez abſens lorſqu'ils ne ſeront point aux matines avant la fin du pſeaume *Venite*, aux autres heures avant la fin du premier pſeaume, & à la meſſe avant le dernier *Kyrie*, & il veut qu'ils ne ſortent point d'aucun de ces offices avant qu'il ſoit fini. Si d'autres égliſes ont des uſages plus ſeveres, c'eſt-à-dire, plus conformes à la regle, le concile veut qu'elles les retiennent. La mitigation de ces reglemens montre que le concile a voulu accorder quelque choſe à la dureté du cœur, & cependant qu'ils ſont encore peu ſuivis. Dans le chapitre troiſiéme, il défend les danſes & les jeux dans l'égliſe. Au chapitre troiſiéme du ſecond article, il renouvelle la défenſe de recevoir quelque choſe pour l'entrée en religion, permettant toutefois d'accepter ce qu'on voudra donner après la profeſſion religieuſe, pourvû qu'il n'y ait pacte ni convention.

XXX. Propoſitions avancées par Jean Laillier.

Dans le mois de Juillet de cette année 1485. un certain Jean Laillier licentié en théologie avança ces propoſitions. 1. Saint Pierre n'a point reçû de Jeſus-Chriſt, ni la puiſſance ſur les autres apôtres, ni la primauté. 2. Tous ceux qui compoſent la hierarchie eccleſiaſtique ont reçû une égale puiſſance de J. C. enſorte que les curez ſont égaux en pouvoir & en juriſdiction pour le gouvernement de l'égliſe. 3. Le ſouverain pontife ne peut pas remettre toute la peine

D'Argentré collectio judic. tom. 1. pag. 308. ann. 1484.

AN. 1485.

dûë aux pecheurs à raiſon de leurs pechez, en vertu des indulgences, quoiqu'accordées juſtement & avec raiſon. 4. Les abbez, les prieurs ne donnent pas l'abſolution à leurs religieux en vertu des clefs; mais par la ſeule coûtume, enſorte que la confeſſion n'eſt pas de droit divin. 5. Si vous voulez que je parle du ſouverain pontife, je ruinerai tout. 6. Les ſimples prêtres ſont inutiles. 7. Ceux qui ſe confeſſent aux religieux mandians preſentez & admis ſelon la forme de la decretale *Dudùm*, ne ſont point abſous, & ſont obligez de confeſſer les mêmes pechez à leur curé. 8. Le ſouverain pontife Jean XXII. n'a pû faire la décretale *Vas electionis*. 9. Les décrets & les décretales des papes ne ſont que des moqueries. 10. L'égliſe Romaine n'eſt point le chef des autres égliſes. Ce Jean Laillier avança toutes ces propoſitions de vive voix en répondant à ſa ſorbonique le trente uniéme de Juillet, avec d'autres qui furent qualifiées par la faculté de théologie de Paris, ſous l'obéïſſance & dans l'attente du jugement du ſouverain pontife, après lui avoir été preſentées par l'inquiſiteur. Nous les rapporterons ici de ſuite avec leurs qualifications.

XXXII. Autres propoſitions du même qualifiées par la faculté de théologie. *D'Argentré ibid. Ex primo regiſtro MS. cenſurarum ſacræ facultatis Pariſ. fol.* 126. *& fol.* 111.

Premiere propoſition, » Vous devez garder les » commandemens de Dieu & des Apôtres, & au re» gard du commandement de tous les évêques & au» tres prélats de l'égliſe, tout autant que paille, ils » ont détruit l'égliſe par leurs rêveries. » La premiere propoſition, dit la faculté, eſt vraïe, la ſeconde partie eſt ſcandaleuſe, ſchiſmatique, contraire aux bonnes mœurs, à la doctrine évangelique & apoſtolique, par conſéquent on doit la revoquer publiquement & en faire réparation.

AN. 1485.

II. Propoſition. « Quelques-uns font l'éloge « d'un ſaint comme s'il étoit au lieu d'où Lucifer eſt « tombé ; ces prédicateurs gâtent tout, & depuis « qu'on les a établis, jamais l'égliſe de Dieu ne proſ- « perera. Ils feront tant, que quand la matiere ſera « bien diſcutée, on trouvera que celui qu'ils eſtiment « ſaint, n'eſt pas au lieu où étoit Lucifer ; mais où il « eſt actuellement : & de même que Pluton dieu in- « fernal tient Proſerpine entre ſes bras, ainſi Lucifer « tient cette ame. » Les docteurs en qualifiant cette propoſition, diſent que quant au ſens qu'elle fait paroître dans la ſeconde partie, elle eſt fauſſe, injurieuſe, ſéditieuſe, diſant du mal de l'état des ſaints, favorable à l'erreur condamnée, & que par conſéquent elle doit être publiquement révoquée.

III. Propoſition. « Les ſaints riches ſont main- « tenant canoniſez, & les ſaints pauvres abandonnez. « C'eſt pourquoi je ne ſuis pas obligé de croire que « tels ſont ſaints. La raiſon en eſt, que ſi le pape re- « çoit de l'argent, ou monte ſur vingt échaffaux à « Rome pour canoniſer ce ſaint, que je ne ſuis pas « tenu de le croire tel, & ſi on ne le croit pas, on ne « fait pas mal. » Cette propoſition eſt déclarée fauſſe, offenſant les oreilles pieuſes, injurieuſe au ſaint ſiége apoſtolique, contraire à la pieté des fideles ; & la troiſiéme partie de la propoſition quant au ſens qu'elle preſente, heretique.

IV. Propoſition. « Si un prêtre s'étoit marié « clandeſtinement, & venoit à moi à confeſſe, je « ne lui enjoindrois point de penitence. » Cette propoſition non ſeulement implique un faux ſens, que les prêtres puiſſent contracter mariage après avoir reçû les ſaints ordres ; mais encore elle eſt avancée

AN. 1485.

témerairement, ſcandaleuſe & ſuſpecte d'hereſie, quant au ſens qui paroît déclaré dans la propoſition ſuivante.

V. Propoſition. « Les prêtres de l'égliſe orientale » ne pechent point en ſe mariant, & crois qu'ainſi » ne ferions nous en l'égliſe occidentale ſi nous nous » marions. » La premiere partie de cette propoſition dans le ſens qu'elle preſente; ſçavoir, que les prêtres de l'égliſe d'Orient ſe marient après la reception de l'ordre ſacré, eſt fauſſe. La ſeconde partie qui eſt la profeſſion de foi de l'auteur, le rend coupable d'erreur, & s'il y ajoute l'opiniâtreté, il eſt heretique.

VI. Propoſition. « Depuis quatre cens ans, fut » interdit aux prêtres ſoi marier, d'un pape ou d'un « papillon: je ne ſçai s'il le pouvoit faire. » Cette propoſition entenduë ſelon le ſens, qu'avant quatre cens ans il étoit permis aux prêtres de ſe marier après avoir reçu l'ordre, eſt fauſſe: & ces mots (d'un pape ou d'un papillon) ſont moqueurs, & font paroître un grand mépris pour la dignité & l'autorité du ſouverain pontife & de l'égliſe. La ſeconde partie déroge à l'autorité du ſaint ſiége apoſtolique & du concile general, eſt mal ſonnante dans la foi, & doit être révoquée publiquement.

VII. Propoſition. « Je donnerai deux blancs à » celui qui me produira aucun paſſage de l'écriture, » par lequel ſoïons obligez à jeûner le carême. » Cette propoſition paroît ſuppoſer que nous ne ſommes obligez de faire que ce qui eſt expreſſément contenu dans l'écriture, & en ce ſens elle eſt heretique. Et quant à ce que dit cet auteur, que nous ne ſommes pas obligez au jeûne du carême, la propoſition eſt fauſſe, contraire aux bonnes mœurs, ſcandaleuſe, & déroge

AN. 1486.

à la coûtume de l'égliſe univerſelle & à la détermination des ſaints.

VIII. Propoſition. « Depuis ſaint Sylveſtre, « l'égliſe Romaine n'eſt plus l'égliſe de Jeſus Chriſt; « mais l'égliſe de Ceſar & de l'argent. » Cette propoſition eſt injurieuſe à l'égliſe & au ſiége apoſtolique, blaſphematoire, heretique, & déja condamnée.

IX. Propoſition. « On n'eſt pas plus obligé de croire aux légendes des ſaints, qu'aux chroniques « des rois de France. » Cette propoſition eſt fauſſe, capable d'offenſer les oreilles pieuſes, & déroge à l'autorité de l'égliſe, heretique même, ſi on la prend univerſellement. Cette cenſure fut faite dans une aſſemblée generale de la faculté de théologie aux Mathurins le cinquiéme de Juin de l'année 1486.

XXXII. Autre propoſition de Laillier cenſurée par la même faculté.

D'Argentré, ibid. pag. 309. Dupin bibliot. des aut. tom. 12. in 4. pag. 149.

Outre les propoſitions précedentes, la même faculté qualifia encore une autre propoſition enſeignée & avancée par le même Laillier dans ſa ſorbonique, & qui étoit conçuë en ces termes. « Un ſim- « ple prêtre peut auſſi-bien conſacrer le chrême & « conferer les ordres, que le pape ou l'évêque; & tous « les prêtres ſont égaux en puiſſance d'ordre & de « juriſdiction, enſorte que Thomas avoit autant d'au- « torité chez les Indiens, que ſaint Pierre en a euë « chez les Romains. » La faculté définit que cette propoſition dans ſon entier eſt fauſſe, heretique, & qu'on doit obliger Laillier à la retracter publiquement; elle conclut auſſi, qu'on ne le recevroit point au doctorat. Sur le refus qu'on lui en fit, il s'adreſſa au parlement, qui renvoïa l'affaire à l'évêque de Paris, afin qu'il l'inſtruisît & qu'il la jugeât conjointement avec l'inquiſiteur & quatre docteurs dé-

AN. 1486.

putez de la faculté. Laillier presenta à l'official de Paris un écrit pour expliquer quelques-unes de ses propositions.

XXXIII. Explication que Laillier donne de ses propositions.

D'Argentré collect. judic. ibid.

Cet écrit contenoit ces termes : « 1. Je n'ai point » trouvé au vieil ni au nouveau testament, que Notre-» Seigneur ni les Apôtres aïent commandé à jeûner » corporellement le carême par forme de commande-» ment sur peine de peché mortel, ou sur peine d'ê-» tre damné : & mêmement les saints peres qui en » parlent au decret, ne le commandent point sur » peine de grande excommunication ou de peché » mortel, & n'usent point de ces mots-ci : *Præcipimus* » *& mandamus*. 2. Je n'ai point dit que l'église peut » obliger à peché mortel ou non, en sermon : com-» bien qu'en dispute pendant le cours de l'école, pre-» sent reverend pere en Dieu M. de Meaux, j'ai argué » *pro & contrà*, comme en matiere problematique, » ainsi que font maître Jean Gerson & maître Pierre » d'Ailly. Je n'ai point dit que les prêtres puissent » être mariez après la susception des saints ordres : » mais j'ai dit que depuis la Passion de Notre-Seigneur » jusqu'à Gregoire VII. ils ont été mariez jusqu'en » l'an 1073. Et saint Pierre & saint Paul l'ont été, » saint Philippe l'apôtre & le diacre, saint Fabien » pape & martir, saint Hilaire évêque de Poitiers, « saint Germain d'Auxerre, & plusieurs autres, & il » y a deux ans que je dis cette clause. 4. Il y a des » propositions plus fortes que les miennes dans le » traité de Gerson : de la vie spirituelle de l'ame. «

La faculté censura de nouveau ces propositions dans une assemblée aux Mathurins le 19. de Mai 1486. Elle dit sur la premiere, que dépendamment du titre précedent, elle est téméraire, scandaleuse, schisma-

AN. 1486.

tique contraire aux bonnes mœurs, qu'elle déroge à la coutume de la ſainte égliſe univerſelle, & aux ſentimens des ſaints docteurs : qu'enfin elle reſſent l'hereſie en pluſieurs manieres, & qu'ainſi on doit ſolemnellement & publiquement la révoquer. Sur la ſeconde, les députez de la faculté ne prononcerent point, attendant une plus ample information. Sur la troiſiéme, quant à ce qu'elle dit que ſaint Paul a été marié, elle eſt fauſſe, témerairement avancée, oppoſée vrai-ſemblablement à l'écriture ſainte : & dans le ſens qu'elle preſente avec ſon titre, elle eſt ſcandaleuſe, & tend à corrompre la pureté ſacerdotale. Sur la quatriéme, qu'elle eſt fauſſe & injurieuſe à la réputation de Gerſon.

XXXIV. Retractation publique de Jean Laillier.

D'Argentré, ibid.

Arnoul Alouf promoteur de l'officialité de Paris, informé que ces propoſitions de Laillier avoient été avancées dans la chaire & prêchées en pluſieurs endroits, au grand ſcandale des fideles ; & qu'elles avoient été condamnées par la faculté de théologie, comme ſcandaleuſes, ſchiſmatiques, injurieuſes à la doctrine de l'égliſe, tendantes à la rebellion contre les ſuperieurs, blaſphematoires contre les ſaints dûëment canoniſez par le pape & par le ſiége apoſtolique, ſuſpectes d'hereſie, pernicieuſes, téméraires, préſomptueuſes & contraires aux bonnes mœurs ; ce promoteur engagea Laillier à les retracter publiquement devant le peuple, en ces termes. « Je Jean « Laillier prêtre, maître ès arts, licentié en théolo- « gie ; Pour ce que je ſuis noté, ſuſpect & accuſé d'a- « voir dit, publié & prêché au peuple de Paris plu- « ſieurs propoſitions ſcandaleuſes, erronées, hereti- « ques ; pour ma juſtification & faire ſatisfaction au « peuple qui peut en avoir été ſcandaliſé, je promets «

AN. 1486.

» & jure par les ſaints ordres, que je ne crois point les » avoir dites dans la même forme & teneur; & en cas » que je les aïe dites ou prêchées, je les ai abjurées & » les abjure de preſent & révoque, ſans vouloir m'ob- » ſtiner dans leſdites propoſitions ni les défendre, » mais me réduire à la vraie verité.

» Il eſt vrai, & je le confeſſe, que j'ai dit touchant » la premiere propoſition ce qui ſuit. Au regard des » commandemens des évêques & autres commande- » mens, je ne ſçai s'ils obligent à peché mortel. Car » tant de commandemens gâtent tout & nous empê- » chent beaucoup. En quoi j'ai mal dit & prêché, & » par l'ordonnance de reverend pere en Dieu monſieur » l'évêque de Paris, du conſeil des maîtres & docteurs » de la faculté de théologie & autres ſages, je la révo- » que comme ſchiſmatique, ſcandaleuſe, contraire » aux bonnes mœurs & à la doctrine de la ſainte égliſe, » injurieuſe & inductive à rebellion contre les ſouve- » rains. Je tiens & confeſſe ſans doute & héſitation » aucune, que les tranſgreſſeurs de pluſieurs comman- » demens de l'Egliſe, pechent mortellement.

» Je confeſſe avoir dit la ſeconde propoſition » quant au ſens. Aucuns ont voulu dire que le pa- » tron de leur ordre eſt en lieu d'où eſt tombé Luci- » fer. Ils feront tant que quand la matiere ſera bien » diſcutée, comme dit Armacanus, on le trouvera » en lieu où de preſent eſt Lucifer, ou en lieu de Plu- » ton & de Proſerpine. En quoi j'ai indiſcretement » parlé & mal prêché. Et comme deſſus, je la révo- » que comme fauſſe, offenſive des pieuſes oreilles, » ſcandaleuſe, blaſphematoire des ſaints canoniſez, » dérogeant à l'autorité de la ſainte égliſe, & ſuſpec- » te d'hereſie.

AN. 1486.

Je confeſſe avoir dit la troiſiémepropoſition qui « ſuit. Saint Pierre & ſaint Paul ne ſont point canoni- « ſez d'eux-mêmes ; & ſi le pape canoniſe un ſaint en « diſant une oraiſon de ſaint ou de ſainte, je ne ſuis « point tenu de croire ſur peine de peché mortel, qu'il « ſoit ſaint. En quoi j'ai mal prêché, & comme deſſus, « la révoque comme ſcandaleuſe, pernicieuſe, fauſſe « & heretique. Et quant au ſens qu'elle prétend, qu'on « ne canoniſe ſinon pour argent, injurieuſe au ſaint « ſiége apoſtolique & à l'égliſe univerſelle. Et je ſuis « tenu de croire au moins pieuſement, que ſi le pape « canoniſe un ſaint, il eſt ſaint. »

Je confeſſe avoir dit la quatriéme propoſition qui « ſuit. Si un prêtre s'étoit marié clandeſtinement, & « venoit à moi à confeſſe, je ne lui enjoindrois pas « grande penitence. J'ai mal dit & mal prêché, je la « révoque comme fauſſe & ſcandaleuſe, quant à ce « qu'elle préſuppoſe ; ſçavoir, qu'un prêtre ſe mariât « clandeſtinement. Et auſſi quant à elle en ſoi, com- « me témeraire, fauſſe & ſuſpecte d'erreur. «

Je confeſſe avoir dit la cinquiéme qui ſuit. Les « prêtres de l'égliſe orientale ne pechent point étant « mariez, & croi que ne ferions nous ſi nous l'étions. « Je n'ai pas voulu dire que les prêtres de l'égliſe orien- « tale ſe puſſent marier après qu'ils ſont prêtres ; mais « qu'ils ne pechent point en uſant du mariage contrac- « té avant la ſuſception des ſaints ordres. J'avouë que « je ne devois pas ainſi nuëment prêcher cette propo- « ſition, & je la révoque en ce que j'ai dit, que ne fe- « rions nous ſi nous l'étions, comme fauſſe, ſcanda- « leuſe, erronée & dérogeant au droit commun. «

Je confeſſe avoir dit la ſixiéme qui ſuit. Gre- « goire VII. pape de ce nom, en ſon temps defendit «

AN. 1486.

» que les prêtres fuſſent mariez. Mais le pouvoit-il
» faire ? c'eſt une queſtion. Je n'ai point voulu dire
» qu'il ne fut défendu long-temps avant Gregoire VII.
» & ne dois aucunement douter ſi le pape le peut fai-
» re ou ordonner ; car ce ſeroit déroger à l'autorité
» du ſaint ſiége apoſtolique. J'ai en cet article mal
» prêché, parce que j'ai dit & donné à entendre au
» peuple que la conſtitution de la continence & chaſ-
» teté des prêtres fut dûëment ordonnée par un pa-
» pe. Car elle eſt inſtituée par le pape & le conſeil
» general de l'égliſe, & acceptée par l'égliſe occiden-
» tale. Je la révoque comme contraire aux bonnes
» mœurs & doctrine, & auſſi dérogeant au ſaint ſiége
» apoſtolique.

» Je confeſſe avoir dit la ſeptiéme qui ſuit. Je
» donnerai deux blancs à celui qui me produira au-
» cun paſſage de l'écriture, par lequel ſoïons obligez
» de jeûner le carême. Toutes les circonſtances, ſans
» que je ſçache repliquer. J'ai parlé moins que duë-
» ment & en termes que prédicateurs bien ſenſez &
» reglez n'ont coûtume de ſe ſervir. Et parce que
» pluſieurs ont été ſcandaliſez de cette propoſition,
» croïans n'être tenus à jeûner le carême ſelon l'in-
» tention de l'égliſe ; en réparant le ſcandale, je dis
» & confeſſe, promets dire & confeſſer, ſans jamais
» aller au contraire, que nous ſommes tenus & obli-
» gez à jeûner le carême, ſelon l'intention & com-
» mandement de l'égliſe, ſur peine de peché mortel.
» Et autrement ce ſeroit dire aſſertion fauſſe, ſcanda-
» leuſe, contraire aux bonnes mœurs, & dérogeant
» à la coûtume de l'égliſe univerſelle, & à la doctri-
» ne & détermination des docteurs.

« Je confeſſe avoir dit la huitiéme qui ſuit. Que

depuis

AN. 1486.

depuis le pape Sylveſtre l'égliſe Rome n'eſt plus « l'égliſe de Dieu, mais de Ceſar & d'argent. J'ai dit « » ces paroles, en récitant l'opinion d'un grand doc- « teur, comme Wiclef, que je croïois, comme je l'ai « affirmé par ſerment, être catholique, & n'avoir été « réprouvé par l'égliſe. J'ai mal dit en prêchant au « peuple ladite propoſition; car je la confeſſe fauſſe, « injurieuſe au ſaint ſiége apoſtolique, & heretique, « déja condamnée par l'égliſe. Et je ne devois pas dans « un ſermon publier, alleguer ou réciter en aucune « maniere l'opinion d'un heretique ni l'appeller grand « docteur, en favoriſant ainſi ſes erreurs & l'autorité « de ſon nom. «

Je confeſſe avoir dit la neuviéme. Qu'on doit « faire profit des légendes des ſaints, comme des chro- « niques de France. En quoi je n'ai voulu ni dire, ni « entendre, que nous ne ſoïons plus tenus à croire « les légendes des ſaints, particulierement de ceux « qui ſont canoniſez, que les chroniques de France. « Car autrement dire, ce ſeroit affirmer propoſition « fauſſe, offenſive des cœurs dévots, dérogeant à « l'autorité de l'égliſe. Et cette révocation, confeſſion « ou réparation, j'ai faite par l'ordonnance, comman- « dement ou ſentence de réverend pere en Dieu & « mon très-honoré ſeigneur M. l'évêque de Paris, du « conſeil & de l'avis des maîtres & docteurs de la fa- « culté de théologie, pour garder la verité & integrité « de la foi catholique, pour la sûreté de vos con- « ſciences & ſalut de vos ames, ſuppliant très hum- « blement mondit ſeigneur, qu'il plaiſe à ſa bonté me « pardonner & me faire grace. « Cette rétractation fut prononcée publiquement le vingt-neuviéme de Juin, jour de la fête de ſaint Pierre & ſaint Paul

AN. 1486.

dans l'égliſe de Paris, où Jean Laillier reçut de l'évêque l'abſolution de toutes les cenſures qu'il avoit encourues.

XXXV. Laillier eſt abſous de toutes les cenſures par l'évêque de Paris.

Comme l'inquiſiteur de ſon côté inſtruiſoit le procès de Laillier, & qu'il avoit communiqué à l'évêque les informations qu'il avoit faites, ce prélat ne voulut point lui communiquer les ſiennes, & ſans l'appeller il jugea ſommairement le procès. Il releva Laillier de la ſentence d'excommunication prononcée contre lui, le rétablit dans ſes fonctions, honneurs & dignitez, lui donna droit d'être promu à d'autres degrez, & abolit toute note d'infamie. En conſéquence de cette abſolution, Laillier fit ſes efforts pour obtenir le degré de docteur. Mais la faculté le lui refuſa conſtamment. Et comme l'évêque de Paris vouloit la contraindre à lui donner le bonnet en vertu de ſa ſentence : elle en interjetta appel à qui il appartiendroit, par un acte du ſixiéme de Novembre de cette année, parce que l'évêque avoit agi contre l'intention des députez dans cette cauſe. Cet appel fut fait par Arnoul Julin religieux Auguſtin au nom de la faculté de theologie.

XXXVI. La faculté de theologie appelle de la ſentence de l'évêque de Paris.

D'Argentré collect. jud. tom. 1. p. 313.

XXXVII. Le pape rend deux bulles ſur cette affaire.

D'Argentré ibid. p. 316. & 317.

Le Pape Innocent VIII. informé de ces diviſions entre l'évêque de Paris & la faculté de theologie, ſe ſaiſit de cette affaire, & rendit deux bulles. La premiere dattée du ſixiéme de Decembre de cette année 1486. adreſſée à Jean Coſſart vicegerent de l'inquiſiteur de la foi au-delà des Monts, par laquelle il interdit à Laillier la prédication, & commet la diſcuſſion de l'affaire au même Coſſart, à l'archevêque de Sens & à l'évêque de Meaux, pour empriſonner le même Laillier, enjoignant à l'évêque de Paris de les aider de ſon ſecours, & d'informer ſa ſainteté de la

maniere dont le coupable avoit révoqué ſes erreurs. L'autre bulle dattée du ſeptiéme Decembre de la même année, eſt adreſſée aux doïen, régens & docteurs de la faculté de theologie de Paris, dont le pape loue le zele & approuve ce qu'ils ont fait contre Laillier, fait défenſe de lui donner le bonnet de docteur, caſſe & annulle la ſentence de l'évêque de Paris. Et « parce que cette affaire regarde la foi, ſi importante « dans l'égliſe, nous voulons, dit le pape, que Lail- « lier ſoit puni comme il le merite : & nous vous or- « donnons par ces préſentes, vous & nos venerables « freres les archevêque de Sens & évêque de Meaux, « de faire prendre l'accuſé pour être mis dans les pri- « ſons de l'évêché de Paris, ou dans d'autres, comme « vous jugerez à propos. » On ne trouve point dans les regiſtres comment fut terminée cette affaire, & quel en fut le ſuccès.

AN. 1486.

Dans le même temps il en arriva une autre de même nature à un religieux Cordelier nommé Jean Marchand, qui avoit prêché à Beſançon un grand nombre de propoſitions tout-à-fait impertinentes & ridicules, touchant les prérogatives de ſaint François d'Aſſiſe. Les voici telles que la faculté les qualifia & les cenſura le dixiéme d'Avril de la même année 1486. au nombre de douze, telles qu'on les trouve dans les regiſtres de la faculté de theologie de Paris.

XXXVIII. Cenſure des propoſitions de Jean Marchand religieux Cordelier.

D'Argentré collect. jud. p. 318.

Dupin. bibl. tom. 12. in 4. p. 148.

Et 1. regiſt. MS. cenſurarum ſacræ facult. Pariſ. fol. 109.

I. Lucifer qui étoit au-deſſus de tous les chœurs des anges, aïant laiſſé ſa place vacante, merveilleu- « ſement parée & ornée, elle a été réſervée au ſeul « ſaint François, parce que comme Lucifer en a été « chaſſé à cauſe de ſon orgüeil, il ne s'eſt point en- « core trouvé ſur la terre aucun ſaint qui eût tant d'hu- « milité qu'en a eu ſaint François : & c'eſt pour cela «

AN. 1486.

» qu'il a été mis en ſa place. Et le prédicateur ajou-
» toit. Celui qui ne me voudra pas croire, ſe tranſ-
» porte dans l'endroit pour le voir, parce que jaime
» mieux voir que croire. » Cette propoſition, dit la faculté, a quatre parties. La premiere qui eſt copulative, eſt fauſſe, contraire à l'écriture & au ſentiment des ſaints peres, doit être expoſée dans un ſens catholique, & ſemble devoir être publiquement révoquée. La ſeconde, qui parle de la tranſlation de ſaint François à la place de Lucifer au-deſſus des chœurs des anges, eſt temeraire & préſomptueuſe, déroge à la dignité & aux privileges de la ſainte Vierge. La troiſiéme, qui parle de l'humilité, & qui dit qu'aucun ſaint n'en a tant eu que ſaint François, eſt temeraire, préſomptueuſe, fauſſe, injurieuſe aux ſaints. La quatriéme ne contient que des paroles de railleries, tout-à-fait indécentes dans la bouche d'un prédicateur.

II. » Saint François eſt ſemblable à Jeſus-Chriſt en
» quarante manieres : il eſt un ſecond Chriſt, & un
» ſecond Fils de Dieu. » Cette propoſition a deux parties. La premiere, ſi elle s'entend d'une reſſemblance entiere en perfection & égalité, eſt fauſſe & heretique : ſi c'eſt d'une reſſemblance imparfaite, ſinguliere & ſpeciale, au-deſſus de tous les autres ſaints, elle eſt temeraire, ſcandaleuſe & avancée ſans aucune autorité ni apparence de verité. La ſeconde partie, que ſaint François eſt un ſecond Chriſt, eſt fauſſe, heretique & doit être retractée publiquement.

III. » La conception de ſaint François a été pré-
» dite à ſa mere par un ange. Il eſt né dans une étable
» entre un bœuf & un âne, & ſa mere ne pouvoit le
» mettre au monde autrement ni dans un autre en-

AN. 1486.

droit. « La premiere partie de cette propoſition eſt avancée temerairement : la ſeconde eſt ridicule : & la troiſiéme ſimplement fauſſe.

IV. Saint François a reçu ſucceſſivement ſes ſtig- « mates, deux heures d'intervale entre chacune, qu'il « ne recevoit qu'en tombant par terre, à cauſe de l'ex- « ceſſive douleur qu'il reſſentoit : en ſorte qu'il auroit « rendu l'ame, ſi Jeſus-Chriſt ne l'eût fortifié. « Les deux parties de cette propoſition ne ſont ſoutenues d'aucune autorité, & ſemblent être un effet de l'imagination du prédicateur : elles ſont donc ſuſpectes de fauſſeté, & dérogent beaucoup aux hiſtoires publiques & à la légende approuvée de ſaint François.

V. Saint François en recevant ſes ſtigmates a ſouf- « fert de ſi grandes douleurs qu'elles peuvent être cen- « ſées ſemblables à celles de Jeſus-Chriſt dans ſa paſ- « ſion. « Cette propoſition n'eſt pas ſeulement fauſſe, mais encore heretique : elle paroît même uſurper l'excellence du merite de Jeſus-Chriſt & ſa prérogative ſpeciale, en ce que l'auteur a la temerité d'oſer attribuer à ſaint François les mêmes privileges qu'au Fils de Dieu. On doit donc la rétracter publiquement.

VI. Saint François a commencé de recevoir ſes « ſtigmates de grand matin, & a continué juſqu'à « trois heures après midi, tems auquel Jeſus-Chriſt « expira. « Cette propoſition ne paroît pas ſeulement contraire à l'hiſtoire de la vie du ſaint : mais encore à la verité.

VII. Saint François a porté pendant deux ans « ſes ſtigmates avec des cloux rivez dedans & dehors « & enfermez dans ſes plaïes. « Quoique cette propoſition, comme elle eſt conçûë, ſoit manifeſtement

AN. 1486.

contraire aux hiſtoires publiques & à la légende approuvée du ſaint : on peut dire toutefois ſelon cette même légende, que ce ſaint a porté continuellement les ſtigmates imprimez ſur ſon corps par le doigt de Dieu, deux ans avant ſa mort, que les cloux s'élevoient de ſa chair, & que leurs têtes rondes paroiſſoient dans la paume de la main & ſur les pieds, laiſſant voir leurs pointes rivées en dehors.

VIII. « Jeſus-Chriſt en perſonne a imprimé les » ſtigmates ſur ſaint François, en le perçant de ſa » propre main. » Cette propoſition eſt temeraire & vrai ſemblablement fauſſe, comme contraire à la légende du ſaint.

IX. « Saint François a reçû la plaïe à ſon côté, » quand Jeſus-Chriſt a appliqué le côté percé en » croix au côté du ſaint. » Cette propoſition eſt temeraire & vrai-ſemblablement fauſſe comme la précedente.

X. « Dans le temps que ſaint François a reçu ſes » ſtigmates, la pierre s'eſt fenduë, comme il eſt arrivé » dans la paſſion de Jeſus-Chriſt. Saint Jean qui nous » l'apprend mit ſon bras dans la fente de la pierre. » Cette propoſition eſt douteuſe, incertaine, & ne doit être nullement prêchée au peuple, à moins qu'elle ne ſe trouve dans l'hiſtoire.

XI. « Saint François a obtenu de Dieu ce privi» lege, que tous les ans il deſcend dans le purgatoire » le jour de ſa fête, & en délivre tous ceux de ſon » ordre, religieux, religieuſes, ceux & celles qui por» tent ſon habit, & les emmene en paradis, comme » l'ame de Jeſus-Chriſt eſt deſcendu aux enfers & a » emmené avec elle le troiſiéme jour les ames des an» ciens peres. » Cette propoſition paroît ſuſpecte d'he-

AN. 1486.

resie, contraire à la juſtice & à la loi de Dieu, prêchée par interêt pour tromper le peuple : ce qui fait qu'on doit la condamner, & défendre qu'on la prêche ſur peine des cenſures eccleſiaſtiques.

XII. « Saint François a obtenu de Dieu, que tous « les religieux de ſon ordre qui n'obſerveroient pas la « regle comme il faut, ne pourroient demeurer long- « temps en ce monde, & que ceux qui parleroient mal « de ſes religieux, ſeroient griévement punis dans ce « monde & dans l'autre. Ce que le ſaint n'a revelé à « perſonne pendant ſa vie qu'à ſaint Leon ſon confeſſeur, qui l'a revelé après la mort du ſaint. » Cette propoſition eſt condamnée comme ſchiſmatique, ſéditieuſe, notoirement fauſſe, impertinente & ſuſpecte d'hereſie.

XXXIX. Autre cenſure de la faculté de theologie de Paris.

D'Argentré in collect. p. 319.

In primo regiſtro MS. cenſurarum ſacræ facultatis Pariſ. fol. 134.

On trouve encore dans les regiſtres des cenſures de la faculté de theologie de Paris, une autre cenſure de ſept propoſitions que l'évêque de Meaux avoit préſentées à la même faculté pour lui. Ces propoſitions ſont. 1. C'eſt un plus grand crime d'avoir habitude « avec ſa commere qu'avec ſa mere. Cette propoſition « eſt declarée heretique & ſcandaleuſe. 2. L'évêque ni « ſon penitencier ne peuvent pas abſoudre d'un tel « crime, il faut avoir recours au pape. Ce qui eſt faux, contraire au droit commun & à la coutume de l'égliſe. 3. Un prêtre fornicateur ne doit pas dire, *Dominus vobiſcum*, ni réciter l'office en aucun lieu ſacré. « Ce qui eſt faux & ſuſpect d'hereſie. 4. Les ſacremens « adminiſtrez, ou l'office dit par un tel prêtre ne « valent pas mieux que les cris des chiens. « Propoſition fauſſe & erronée dans la premiere partie, heretique, ſcandaleuſe & offenſant les oreilles pieuſes dans la ſeconde. 5. Il n'y a qu'un ſaint Yves parmi les avo- «

AN. 1486.

» cats de sauvé. Cette proposition est vraie, dit la fa-
» culté. 6. L'enfer est tout rempli d'avocats, ainsi per-
» sonne ne doit craindre d'y aller. Proposition fausse
» en soi, temeraire & ridicule. 7. Les apotiquaires,
» les armuriers, les medecins, & ceux qui font pro-
» fession d'autres métiers iront en paradis, s'ils y sont
» portez par tous les diables ou sur la queuë d'un mu-
» let.» Proposition temeraire, présomptueuse, qui condamne plusieurs professions permises dans l'état. Cette censure des docteurs de Paris est du troisiéme de Novembre de l'an 1486.

XL.
Le pape confirme le mariage de Henri VII. & la succession des Lancastres.

Raynald. ad hunc ann. 1486. n. 46. Labbe collect. concil. to. 13. p. 1467.

Dès que Henri VII. fut établi sur le trône d'Angleterre, Innocent VIII. confirma son mariage avec Elisabeth, & ordonna aux Anglois par son autorité apostolique de ne plus contester le roïaume à la maison de Lancastre; à qui il se croïoit en droit de l'assurer. La lettre est du vingt-septiéme de Mars 1486. & adressée au roi. Il lui en écrivit une autre pour le prier de soustraire les ecclesiastiques de son roïaume à la jurisdiction seculiere. J'ignore la datte de cette lettre, elle est marquée du septiéme de Mai 1485. mais c'est une erreur, puisque Henri VII. ne monta sur le trône d'Angleterre que le vingt-deuxiéme du mois d'Août.

XLI.
Conciles en Angleterre où l'on condamne Peacocke & Milverton.

Labbe collect. concil. to. 13. p. 1466.

Jean Morton archevêque de Cantorberi & légat du saint siege, croïant qu'il étoit utile de faire quelques reglemens au sujet de la discipline & des mœurs du clergé, assembla les prélats & le reste du clergé de sa province dans l'église de saint Paul de Londres le treiziéme de Février 1486. qui étoit la premiere année de sa traslation du siege d'Ely à celui de Cantorbery. Nous n'avons point les reglemens qui furent faits dans cette assemblée, excepté un seul où il est ordonné

ordonné à chaque évêque de la province de faire celebrer un ſervice & ſix meſſes pour chacun de leurs confreres dans le mois après qu'ils auront appris leur mort. Il y eut la même année un concile à Lambeth, où préſida Thomas archevêque de Cantorberi & cardinal, pour condamner les erreurs de Renauld Peacok Anglois évêque de Cheſter. Ses livres furent brûlez, & lui-même fut dépoſé & enfermé dans un monaſtere. Les actes de ce concile ne ſont point dans la derniere collection des conciles d'Angleterre, & je ne les ai point trouvé ailleurs. Peacock eut pour diſciple Jean Milverton Carme, profeſſeur dans l'univerſité d'Oxford, qui après avoir été excommunié par l'évêque de Londres, s'enfuit à Rome, où le ſouverain pontife, ſans avoir aucun égard à toutes ſes frivoles raiſons, le fit mettre en priſon & l'y retint pendant trois ans.

AN. 1486.

XLII. On veut faire paſſer Lambert Simnel pour le comte de Warvik.

Bacon. hiſt. regni Henrici VII. Salmonet hiſt. des troubles de la Grande Bretagne.

La maiſon d'York n'avoit point éteinte ſes inimitiez contre celle de Lancaſtre. Elle vit avec peine le comte de Richemont occuper un trône où elle prétendoit elle-même. Cependant elle ſeroit peut-être elle-même demeurée tranquille ſans les intrigues d'un ſimple prêtre qui ralluma la diviſion. Ce prêtre ſe nommoit Richard Simondi, il étoit du comté d'Oxford, c'étoit un homme ſans naiſſance & ſans ſçavoir, mais hardi & entreprenant, comme il eſt aiſé de le voir par ce qu'il fit. Il élevoit à Oxford un jeune garçon de quinze ans nommé Lambert Simnel fils d'un boulanger de la même ville. Ce prêtre oſa le faire paſſer pour Edoüard Plantagenet neveu du roi Edoüard IV. de la maiſon d'York, qu'on appelloit le comte de Warvik, & que Henri retenoit priſonnier dans la tour de Londres. Richard après lui avoir

AN. 1486.

donné toutes les instructions necessaires pour joüer cette fourbe, le mena en Irlande, où l'on avoit une grande veneration pour la maison d'York de laquelle étoit Plantagenet. Il se ménagea avec tant d'adresse, que le comte de Kildare qui étoit alors viceroi d'Irlande fut le premier à le recevoir. La plus grande partie de la noblesse suivit son exemple, & le peuple en fut transporté de joïe; de telle sorte que Simnel fut mené au château de Dublin où on le proclama roi avec beaucoup de solemnité. Ce qui intrigua beaucoup Henri VII.

Persuadé que cette conspiration avoit été formée en Angleterre, il fit enfermer la reine doüairiere sa belle-mere dans un convent où elle passa le reste de ses jours. Il fit voir aux seigneurs & au peuple de Londres le vrai comte de Warvik qu'il tira de la tour; il le fit assister à l'office dans l'église de saint Paul, manger en public, se promener le reste du jour par la ville; on lui parla, on l'entretint, & sur le soir on le reconduisit dans sa prison. Enfin le roi fit renouveller l'amnistie generale qu'il avoit donnée, & l'étendit jusqu'aux criminels de leze-majesté au premier chef. Ces démarches arrêterent les troubles qui commençoient à s'élever dans Londres; mais les Irlandois secourus par Marguerite d'York duchesse doüairiere de Bourgogne, ne relâcherent rien de leur entêtement. Cette princesse toûjours passionnée pour la maison d'York, & grande ennemie des Lancastres résolut de se servir de Simnel pour élever sur le trône le véritable comte de Warvik. Le comte de Lincoln fils du duc de Suffolc & neveu d'Edoüard IV. par sa mere, alla en Flandres solliciter la doüairiere; quoiqu'il fut convaincu de l'imposture, la qualité flatteuse

de chef du parti des rebelles le détermina à faire ce voïage ; il trompa la vigilance de Henri, il ſortit d'Angleterre, s'embarqua, & ſe rendit auprès de la ducheſſe, où il trouva Milord Louvel. Le deſſein du comte étoit, ou de placer le vrai Warvik ſur le trône, ou en cas que Henri s'en défît, de s'y mettre lui-même. Convention ſecrete qu'il fit avec ſes amis, ſans que la ducheſſe y eut aucune part. AN. 1486.

XLIII. La ducheſſe douairiere de Bourgogne donne des troupes aux Irlandois.

Bacon. hiſt. regni Henrici VII. Polyd. Virg. hiſt. Anglic. lib. 26. Ducheſne hiſtoire d'Anglet. liv. 19.

Cette princeſſe lui donna deux mille Allemands de vieilles troupes fort aguerries, ſous la conduite de Martin Sowart habile capitaine, pour les mener en Irlande. Leur arrivée redoubla le courage des factieux, & l'armée de Simnel devint ſi forte en peu de temps, qu'on réſolut de paſſer la mer, & de s'avancer juſques dans la province d'York. Le comte de Lincoln fut choiſi pour en être le chef. Sur la nouvelle de leur deſcente, Henri VII. vint joindre ſon armée à Nortingham l'année ſuivante 1487. Il rangea ſes troupes dans une plaine au deſſus de Newark ; & les deux armées ſe trouverent en preſence; on en vint aux mains, le combat dura trois heures avant que la victoire ſe déclarât, & l'armée des rebelles fut défaite. Ses cinq chefs furent tuez ; Simondi & Simnel tomberent vifs entre les mains du vainqueur, qui ne voulut pas leur ôter la vie pour ſervir plus long-temps d'exemple. Le prêtre fut confiné dans une priſon inconnuë où il paſſa le reſte de ſes jours ; il pardonna au jeune homme, moins par clemence que par une maligne politique ; car il l'occupa à tourner la broche dans la cuiſine, voulant faire aux peuples une leçon ſur leur crédulité, en donnant un emploi ſi mépriſable à leur fantôme de roi. On le tira toutefois quelque temps après d'une fonction ſi baſſe, pour le mettre

XLIV. L'armée des rebelles eſt défaite par Henri VII.

Larrey hiſt. d'Angleterre to. 1. de Henri VII.

AN. 1486.

dans la fauconnerie, & ce fut là où se terminerent sa roïauté & ses honneurs.

XLV. Ferdinand roi de Naples viole la paix faite avec le pape.

Quoique Ferdinand roi de Naples eut fait sa paix avec le pape, l'Italie n'en fut pas plus tranquille. Ce prince continua de persécuter les alliez du souverain pontife & les habitans d'Aquila. Il n'eut aucun égard ni pour Innocent ni pour Ferdinand roi d'Arragon, non plus que pour le duc de Milan, ni Laurent de Medicis qui avoient été caution de cette paix. L'archidiacre d'Aquila fut mis à mort avec beaucoup d'autres ecclesiastiques. Plusieurs échapperent par un exil volontaire aux maux qu'on leur préparoit. Matthias roi de Hongrie, sollicité sans doute par le roi de Naples dont il étoit gendre, se déclara aussi contre le pape & appella au sacré college des sentences qu'Innocent avoit prononcées contre Ferdinand. Le pape s'en plaignit à Matthias, l'exhorta d'avoir plus de déference pour les jugemens du saint siége, & lui manda que s'il avoit du credit, il ne devoit l'emploïer que pour faire revenir son beau-pere de ses égaremens, & l'empêcher de se deshonorer encore par de nouveaux crimes. Mais il ne paroît pas que ces remontrances du pape aïent fait beaucoup d'impression sur l'esprit du roi de Hongrie.

Raynald. ann. eccl. hoc. an. 1486. *n.* 20.

XLVI. Demandes injustes que le roi de Hongrie fait au pape.

Il survint même une nouvelle broüillerie entre eux. Matthias vouloit exiger du pape qu'il confirmât l'archevêché de Strigonie à Hyppolite fils d'Hercule d'Est duc de Ferrare, qui à peine étoit sorti de l'enfance. Sa saintetè lui écrivit pour lui faire changer de résolution, & l'exhorta fort à placer dans ce siége un sujet recommandable par ses vertus, qui servît de bon exemple à l'église de Hongrie, & qui travaillât avec zele au salut des ames. Il est vrai que le roi d'Hon-

Raynald. ibid. n. 38.

Bonfin. dec. 4. *lib.* 5. *in fin. & lib.* 6.

grie se désista de sa demande ; mais il se vengea de ce refus sur l'archevêque de Colocza qu'il fit mettre en prison. Le pape irrité d'un procedé si indigne, lui écrivit pour demander la liberté du prélat. Il lui represente que s'il en a reçû quelque offense, il doit faire paroître sa grandeur d'ame en usant de clemence à son égard ; que si le croïant coupable de crime de leze-majesté, il prétendoit le soumettre aux loix, on devoit porter sa cause au tribunal du siége apostolique, parce qu'il étoit indigne de traduire un archevêque devant un juge laïque. La lettre du pape est dattée du sixiéme de Mars ; mais elle ne produisit aucun effet. AN. 1486.

XLVII. Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur.

Matthias convoqua cette année une assemblée à Bude, où il établit plusieurs loix très-sages pour éviter les chicanes dans les procès, pour en retrancher la longueur, pour arrêter les duels & d'autres abus. Mais ce qui l'occupoit le plus étoit le dessein qu'il avoit de se rendre maître de la haute Autriche. C'est pourquoi il tint encore une autre assemblée à Iglaw dans la Moravie, où il confirma l'alliance qu'il avoit déja faite avec Uladislas roi de Boheme : il tourna aussi-tôt toutes ses vûës du côté de l'Autriche, & ayant levé une armée composée de Hongrois, de Bohemiens & de Russiens, il enleva à l'empereur plusieurs villes assez considerables ; il fit une irruption dans la Styrie ; il s'empara de plusieurs bourgs voisins ; & afin de faire diversion, il fit alliance avec Charles VIII. roi de France, ennemi déclaré de Maximilien d'Autriche fils de l'empereur Frederic. *Bonfin. dec. 4. lib. 6.*

XLVIII. Troubles dans le roïaume de Grenade.

Si l'Allemagne se trouvoit ainsi agitée de differens troubles, il n'y avoit pas plus de tranquillité dans le roïaume de Grenade. L'oncle du jeune roi se laissant

AN. 1486.

Mariana hist. Hist. l. 25. c. 9.

de l'avoir pour concurrent, & voulant encore moins l'avoir pour compagnon, traita secretement avec quelques Alfaquis d'Almeria, (ce sont des docteurs de la loi de Mahomet) & les engagea par de grandes promesses à l'introduire de nuit dans la ville, & à terminer tout d'un coup la guerre civile, en lui donnant le moïen de prendre & de tuer son neveu. Mais le secret fut mal gardé; le jeune roi fut averti de cette entrepriſe; & il en fut si effraïé qu'au lieu de donner ordre à la défense d'Almeria, ou du moins d'avertir son frere & les principaux de son parti de pourvoir à leur sûreté, il les abandonna à la vengeance de son oncle, s'enfuit presque tout seul, & s'alla jetter entre les bras de Ferdinand roi d'Arragon. A peine fut-il sorti d'Almeria que son oncle y entra par une porte que les Alfaquis lui livrerent, il courut droit à la forteresse, il y entra sans aucune résistance; & ne pouvant sacrifier son neveu à son ambition, il déchargea sa fureur sur le plus jeune des freres de ce jeune roi qu'il tua de sa propre main; il se saisit ensuite de tous les partisans de son neveu & les condamna tous à mort. L'arrêt fut executé si exactement, qu'aucun ne put se sauver de ce massacre qui fut déteſté même de ses partisans.

XLIX. Conquêtes de Ferdinand dans le roïaume de Grenade.

Toutes ces cruautez ne servirent qu'à irriter davantage le jeune roi, qui s'engagea avec d'horribles sermens à poursuivre sans relâche la vengeance de la mort de son frere & de ses amis. Ferdinand pressé par le pape qui l'exhortoit fort à éteindre entierement cette nation infidele, se mit en campagne, & emporta tout à la fois les fortes places de Cambit & d'Haraval qui servoient de remparts aux Maures contre la ville de Jaën. Sabra fut ensuite prise d'as-

Surita l. 20. c. 68. Mariana lib. 25. c. 9.

faut, & Locha qui paſſoit pour imprenable, fut contrainte après une longue réſiſtance de ſe rendre à compoſition. Les villes d'Illora, Moclin, Montefrio & de Colomera eurent le même ſort, & les garniſons en aïant été changées, Ferdinand alla joindre Iſabelle reine de Caſtille ſon épouſe qui l'attendoit à Cordouë, laiſſant le reſte de ſes troupes ſous le commandement du jeune roi de Grenade auprès duquel un ſi grand nombre de Maures vint ſe ranger, qu'il compoſa une nombreuſe armée avec laquelle il tâcha de rétablir ſes affaires. Mais toutes ſes tentatives furent inutiles; il attaqua pluſieurs places ſans aucun ſuccès. S'étant venu preſenter devant Grenade ou on ne l'attendoit pas, & étant arrivé au commencement de la nuit du côté de l'Albayzin qui eſt un quartier de la ville ſeparé du reſte, il y fut reçû ſans perdre un ſeul homme; mais Muley ſon oncle ſe retrancha ſi bien dans l'Alhambra, que jamais le jeune roi ne pût l'en déloger. AN. 1486.

L. Les deux rois de Grenade continuent de ſe faire la guerre.

Non content d'avoir ſi bien pourvû à ſa ſûreté, Muley réſolut de chaſſer ſon neveu de l'Albayzin; l'attaque dura cinquante jours, & le jeune roi ſe voïant preſſé envoïa demander du ſecours à Ferdinand qui lui envoïa cinq cens arquebuſiers. Ce nouveau renfort conduit par dom Fadrique Henriquez, ſe jetta dans l'Albayzin. Ferdinand lui-même avec une puiſſante armée, marcha du côté de Velez Malaga & l'aſſiégea dans les formes. Cette démarche cauſa beaucoup de troubles dans Grenade; l'on y étoit perſuadé que la priſe de cette place alloit entraîner infailliblement celle du reſte de l'état, le jeune roi étant déja maître de l'Albayzin. C'eſt ce qui porta Muley à envoïer des députez à ſon neveu pour lui propoſer un

Mariana loco cit.

AN. 1486.

accommodement : c'étoit le parti le plus avantageux pour celui-ci, & le moïen de rétablir ſes affaires. Mais par une obſtination à contre-temps il refuſa toutes les offres qu'on put lui faire, réſolu d'être ſeul roi de Grenade, & ne voulant point partager l'autorité avec ſon oncle qu'il traitoit d'uſurpateur & de tiran.

LI. Le roi de Portugal envoïe en Ethiopie.

Ludolf. hiſt. Æthiop. l. 2. c. 1.

Jean II. roi de Portugal, flatté du ſuccès de ſes découvertes & cherchant à en faire de nouvelles dans les Indes, y envoïa en 1487. deux de ſes ſujets Pierre Covillan & Alphonſe Payva, tous deux parlant la langue Arabe. Le principal motif de leur voïage étoit de s'informer exactement d'un prince chrétien, riche & puiſſant que l'on diſoit regner en Aſie dans les Indes & ſe nommer le Prête-Jean, ils avoient ordre de faire alliance avec lui. Arrivez en Egypte, ces deux envoïez ſe ſéparerent & penetrerent dans les Indes par deux chemins differens, mais ſans avoir pû rien découvrir de ce qu'ils cherchoient. Covillan retournoit en Portugal, lorſqu'étant arrivé dans un port de la mer rouge, il y entendit parler du roi des Abiſſins, chrétien & fort puiſſant. Il ne lui en fallut pas davantage, peu inſtruit de l'hiſtoire & de la geographie, & frappé ſeulement de la conformité des circonſtances, il n'heſita pas à ſe perſuader que ce prince étoit celui qu'il cherchoit ; il écrivit poſitivement au roi ſon maître, & ſur le champ il partit pour l'Ethiopie où il trouva ſur le trône Alexandre qui y étoit monté vers l'an 1475. Le bruit ſe répandit bien-tôt dans toute l'Europe que l'on avoit découvert en Afrique les états de ce fameux Prête-Jean, dont les anciennes chroniques faiſoient mention, & ſans approfondir la verité du fait, l'on s'accorda à donner au roi des Abiſſins le nom imaginaire de Prête-Jean,

qui

qui long-temps auparavant avoit été donné avec auſſi peu de raiſon, ou peut-être par corruption de nom, à un prince de Tartarie.

AN. 1486.

LII. Maximilien élû roi des Romains.

Naucler. chronic. general. 50. pag. 503. Burchard in diar. cærem. Krantz. 13 Sax. 1. Michou l. 4. c. 73. Crome., lib. 24. Bonfin. dec. 4. l. 7.

Les princes électeurs d'Allemagne ſollicitoient depuis long temps l'empereur Frederic à convoquer une diete où l'on pût lui choiſir un ſucceſſeur, & aſſûrer l'empire à ſon fils Maximilien. Sa majeſté imperiale n'y conſentit qu'avec peine, & la diete fut convoquée à Francfort. L'empereur s'y rendit avec ſon fils le vingtiéme de Janvier, & le ſeiziéme de Février Maximilien fut élû roi des Romains ſelon toutes les loix de la bulle d'or. Il y avoit ſix électeurs, les archevêques de Maïence, de Cologne & de Treves, le comte Palatin, le duc de Saxe, & le marquis de Brandebourg. Auſſi-tôt que l'ambaſſadeur de Maximilien à Rome eut appris la nouvelle de l'élection de ſon maître, il voulut préceder les ambaſſadeurs des autres rois & princes. L'affaire fut propoſée dans un conſiſtoire, & l'on y décida que les choſes demeureroient dans le même état, juſqu'à ce que Maximilien eût fait ſes ſoûmiſſions au pape, & en eût été reconnu pour roi des Romains. Uladiſlas roi de Bohême ne ſe trouva point à la diete de Francfort, & n'y fut pas même invité, l'on ſçavoit qu'il n'avoit pas lieu d'être content de Frederic qui lui avoit refuſé toutes ſortes de ſecours, & l'alliance qu'il avoit faite avec le roi de Hongrie, pouvoit faire craindre qu'il ne fût oppoſé à l'élection de Maximilen.

LIII. Couronnement de Maximilien.

Freher tom. 3. rerum Germanic.

Cependant Uladiſlas trouva mauvais qu'il n'eût point été appellé à la diette, il s'en plaignit au pape, & le pria d'écrire aux princes électeurs de ne le point priver de ſon droit. Mais malgré ces plaintes Maximilien fut élû. La derniere ceremonie ſe fit à Aix-la-

AN. 1486.

Chapelle le neuviéme d'Avril, & l'archevêque de Cologne, ſuivant le privilege qu'il prétendoit lui appartenir, lui mit ſur la tête la couronne de Charlemagne. On s'étoit muni du conſentement d'Innocent VIII. & le ſaint pere après s'être aſſûré de l'obéïſſance de Maximilien, confirma ſon élection & l'en félicita par un bref. Il écrivit en même temps à l'empereur Frederic pour l'aſſûrer de la joïe qu'il avoit d'apprendre qu'on lui eût donné un ſi digne ſucceſſeur dans la perſonne de ſon fils.

LIV. Loi touchant la paix d'Allemagne.

*Naucler. to. 3. general. 50. p. 503.

Ces deux princes du conſentement des électeurs & des communautez de l'empire, firent une loi touchant la paix. Ils s'engagerent à la faire garder inviolablement durant dix années entieres dans tout l'empire. Pour cela ils manderent à tous leurs ſujets de l'obſerver, & réglerent que quiconque en viendroit aux voïes de fait l'un contre l'autre, de quelqu'état ou condition qu'il fût, ſeroit mis au ban de l'empire; de même que ceux qui contribueroient par leurs conſeils ou par leurs ſecours à violer cette paix. Il y en eut beaucoup qui l'accepterent, d'autres s'en mirent peu en peine. Parmi ceux qui y conſentirent, les peuples de la Souabe l'obſerverent avec le plus d'exactitude, ce qui les rendit ſi redoutables à leurs voiſins, que pluſieurs villes imperiales & des princes aſſez puiſſans rechercherent leur alliance; c'eſt ce qu'on a nommé l'alliance de Souabe, dont les hiſtoriens Allemands ont fait une ſi honorable mention.

LV. Maximilien écrit très-vivement au roi de France.

Maximilien après la ceremonie de ſon couronnement prit la route de Flandres, où étant arrivé, il écrivit de Bruges au roi Charles VIII. des lettres très-vives & pleines de reſſentiment, ſans ménager la réputation de la comteſſe de Beaujeu ni celle de

ſon époux. Il prétendoit qu'au préjudice de la paix faite entre Louis XI. & les Flamands, les François exerçoient tous les jours des hoſtilitez qui le forceroient enfin à une rupture ouverte, ſi l'on refuſoit d'accepter les voïes d'accommodement pour la réparation des entrepriſes & des inéxecutions dont il ſe plaignoit. Il avertiſſoit le roi d'aſſembler les états de ſon royaume afin d'y remedier. La réponſe de Charles VIII. à cette lettre fut encore plus vive, & piqua tellement Maximilien, qu'il aſſembla les communautez de Flandres, & leur remontra de quelle importance il étoit de ne pas ſouffrir que les François attentaſſent impunément à troubler leur repos; il tâcha de réveiller en eux le deſir de la guerre, en leur rappellant le ſouvenir de la bataille de Guinegat, il inſiſta ſur tout ſur la neceſſité de fournir abondamment aux frais de cette guerre. Peut-être la ſouhaitoit-il moins, que de l'argent pour ſoutenir avec éclat les dignitez dont il étoit revétu; Frederic ſon pere lui faiſant des avances ſi peu conſiderables, qu'il étoit obligé pour ſubſiſter d'avoir recours à toute ſorte de prétextes. AN. 1486.

LVI. Les barons de Bretagne diviſez au ſujet de la guerre avec la France.

D'Argentré hiſt. de Bretagne liv. 12. c. 23.

Quelques que fuſſent ſes vûës, il ſe ſervit encore pour autoriſer la guerre qu'il alloit déclarer à la France, d'une raiſon fort ſpecieuſe en apparence. Il étoit entré dans la ligue des ducs d'Orleans & de Bretagne, & ceux-ci étant prêts de faire la guerre à la France, il ne pouvoit, diſoit-il, leur refuſer de joindre ſes troupes aux leurs. Mais cet artifice ne lui réüſſit pas. Charles VIII. par ſon habileté, diſſipa bien tôt tous les projets du duc d'Orleans, le comte de Cominges fut dépoüillé de ſon gouvernement de Guïenne, & ſon comté réüni à la couronne; celui d'Angoulême

AN. 1486.

rentra dans son devoir, & le roi s'étant avancé sur les frontieres de la Bretagne avec des troupes, il jetta tellement l'allarme parmi les Bretons, que les seigneurs du païs se trouverent divisez. Les uns furent d'avis, que pour ne pas exposer mal-à-propos l'état, il falloit abandonner le duc d'Orleans. Les autres résolus de se défendre vouloient qu'on armât contre la France, si elle leur déclaroit la guerre; mais ce n'étoit pas l'intention du roi. Il ne cherchoit qu'à s'assurer de leurs sentimens; aussi dès qu'il eut appris que le maréchal de Rieux étoit un des plus opposez à la guerre, il lui dépêcha d'Espinay archevêque de Bourdeaux, Breton de naissance, & le seigneur du Bouchage, pour le prier d'assurer le duc de Bretagne qu'il n'avoit point dessein de lui faire la guerre; mais qu'il vouloit seulement l'engager à ne point proteger des sujets rebelles. Ils avoient ordre d'ajoûter, que si le duc refusoit de se rendre à cette priere, le roi ne pourroit s'empêcher de fournir aux seigneurs Bretons les troupes necessaires pour obliger le duc d'Orleans à se retirer.

LVII. Guerre de Maximilien contre la France.

Jaligny hist. de Charles VIII.

Cette negociation n'empêcha pas le roi des Romains de commencer la guerre; après s'être accommodé avec les Flamands & les avoir obligé à le reconnoître pour tuteur de l'archiduc son fils, il vint surprendre la ville de Therouanne; mais pressé vivement par des Cordes qui commandoit en ce païs-là, il écrivit aux villes du royaume, qui s'étoient obligées à la garantie du traité qu'il avoit conclu avec le roi, se plaignant de l'injustice que lui faisoient le comte & la comtesse de Beaujeu, sous le nom de ce prince. La lettre fut apportée à Paris par un heraut, & lûë dans une assemblée tenuë à l'hôtel

de ville ; mais le heraut ne reçut d'autre réponſe que celle qu'il plût aux gens du roi de dicter. Cette tentative n'ayant pas réüſſi à Maximilien, il en fit une ſur la ville de Guiſe, qui ne lui fut pas plus heureuſe. Il conduiſit enſuite ſon armée compoſée de dix à douze mille hommes dans le Cambreſis ; mais manquant de vivres & d'argent, & les maréchaux de Gié & des Cordes ne ceſſant de le harceler, ſes troupes ſe débanderent, une grande partie des ſoldats Allemands deſerta, il fut contraint lui même de ſe retirer à Malines. AN. 1486.

LVIII. Le roi de France traite avec les Bretons oppoſez au duc d'Orleans.

Le roi de France étoit allé de Beauvais à Compiegne. Il apprit dans cette derniere ville que le duc de Bretagne étoit tombé malade, ce qui le détermina à venir juſqu'à Tours avec des troupes. Mais la maladie du duc n'aïant pas eu de ſuite, il retourna à Amboiſe pour attendre la fin de la negociation de l'archevêque de Bourdeaux & du ſeigneur du Bouchage. Le ſuccès en fut heureux, le traité fut ſigné à Château-Briant à ces conditions : que le roi ne feroit entrer dans le païs que quatre cens lances & quatre mille hommes de pied ; qu'il les en tireroit dès que le duc d'Orleans & ſes partiſans en ſortiroient ; qu'il ne prendroit ni n'aſſiegeroit aucune place, que du conſentement du maréchal de Rieux ; & qu'il ne prétendroit rien au duché. Car la crainte des Bretons étoit que le roi ne s'emparât de la Bretagne, & c'eſt à quoi ils vouloient obvier.

LIX. Comines eſt arrêté avec pluſieurs autres. *Mem. de Comines liv. 6. c. 12.*

Dans le même temps Philippe de Comines ſoupçonné d'entretenir des correſpondances avec le duc d'Orleans, fut arrêté avec le ſeigneur de Culant, Geoffroy de Pompadour évêque de Perigueux, George d'Amboiſe évêque de Montauban & Buſſy ſon

AN. 1486.

frere. On avoit intercepté plusieurs lettres de ceux-ci en chiffre qui les convainquoient d'infidelité. Comines fut d'abord conduit à Loches, où il demeura huit mois dans une cage de fer, comme il le dit lui-même en parlant de l'évêque de Verdun, qui après avoir été l'inventeur de ces cages, y fut enfermé le premier, & y demeura quatorze ans. Comines ajoûte, qu'il y souffrit des peines incroïables, sans que le duc d'Orleans pour qui il s'étoit attiré cette affaire, fit la moindre chose pour le soulager. De Loches, on le transfera dans la prison des Tournelles à Paris, où il fut dix-huit mois avant que son épouse put obtenir qu'on lui donnât des commissaires pour lui faire son procès. Enfin on l'interrogea juridiquement & il répondit avec tant d'esprit, d'ordre, de netteté & de vigueur, qu'il fut declaré absous de tous les crimes qu'on lui imposoit ; il se retira dans sa maison d'Argenton en Poitou, d'où il ne sortit que pour accompagner le roi Charles VIII. dans la guerre de Naples.

Scav. de Sainte Marthe, liv. 1. elog.

Marchantius, liv. 1. comment. Flandr.

LX. Lettres du pape aux rois catholiques sur leurs conquêtes.

Les grands progrès de Ferdinand roi d'Arragon dans le roïaume de Grenade, lui attirerent deux lettres du pape Innocent VIII. qui le félicitoit sur ses conquêtes, & l'exhortoit à les poursuivre. La premiere de ces lettres est du mois de Juillet. La seconde du mois de Decembre. De plus par un bref apostolique du mois de Janvier de 1487. il permit au roi & à la reine d'assembler les états d'Arragon pour lever un subside sur ce royaume, afin de fournir aux frais de la guerre contre les Maures, quoiqu'il y eut un reglement contraire, qu'ils avoient juré d'observer inviolablement. Sa saintete écrivit aussi le trentiéme de Septembre à l'évêque de Bresse & à l'inqui-

Raynald. ad hunc ann. 1487. n. 53. & 55.

AN. 1487.

siteur de Lombardie, de punir les heretiques qui persevereroient opiniâtrement dans leurs erreurs : & comme leurs officiaux refusoient d'en venir à ces extrémitez, le pape déclara qu'ils seroient excommuniez, si aïant été requis de faire leur devoir, après six jours ils ne font pas executer les sentences de l'inquisition, à moins qu'il n'y ait quelqu'empêchement légitime. Casimir roi de Pologne s'étoit adressé au pape pour lui demander du secours contre les incursions des Turcs qui ravageoient la Lituanie & la Russie. Le saint pere lui promit de l'assister, & exhorta par un bref toutes les nations voisines de la Pologne, les Prussiens, les Livoniens, les Allemands, les Bohemiens à prendre les armes & à se joindre à Casimir pour l'aider à défendre la religion, leur promettant le pardon de leurs pechez, & l'esperance d'une heureuse immortalité ; & d'un autre côté excommuniant tous ceux qui contreviendroient aux ordres du souverain pontife & violeroient la tréve faite avec la Pologne, pendant que le roi seroit occupé à la guerre contre les Turcs.

LXI.
Il promet du secours au roi de Pologne contre les Turcs.

Raynald. ibid.

Le pape afin qu'on pût secourir Casimir plus efficacement, travailloit avec beaucoup de zele à établir la paix dans l'Italie. Celle qu'il avoit faite avec Ferdinand roi de Naples n'étoit pas fort stable, comme on a vû ; mais il fut plus heureux avec les Venitiens. Sa sainteté fit une alliance avec eux dans le mois de Février pour vingt-cinq ans. Les Venitiens étoient alors en guerre avec Sigismond duc d'Autriche. Ils en vinrent même à une action dans laquelle Frederic San-Severino fut tué dans une irruption que les Trentins firent auprès de l'Adige riviere de l'état de Venise. Le pape pour reconcilier ces deux puissances,

LXII.
Le pape fait sa paix avec les Venitiens.

Naucler. chronic. general. 50.

Raph. Volaterran. liv. 4.

AN. 1487.

nomma l'évêque de Treviſe pour ſon légat, qui conjointement avec l'ambaſſadeur de l'empereur Frederic, les engagea à la paix, qui fut concluë dans le mois de Novembre. Ce qui facilita au ſaint pere des moïens plus efficaces pour s'oppoſer aux progrès de Bajazet. L'empereur pour le ſeconder, convoqua une diete des princes électeurs à Nuremberg, où l'on traita des voïes neceſſaires pour réünir les princes contre les Turcs. Frederic paroiſſoit avoir les meilleures intentions du monde : le pape lui accorda la permiſſion de lever des ſubſides ſur ſon clergé pour fournir aux frais de la guerre. Mais l'empereur occupé à reprendre l'Autriche que le roi de Hongrie lui avoit enlevée, n'eut que la volonté d'executer les deſſeins du pape, ſans en venir aux effets : ce qui ne fit qu'augmenter l'appréhenſion où l'on étoit que Bajazet ne ſe rendît maître de la Sicile.

Surita Annal. lib. 20. c. 79.

LXIII.

Crainte du pape à l'occaſion des Turcs.

Rainald. hoc ann. 1485. n. 6.

Bucolini, ſi connu par ſes deſordres, après s'être emparé d'Oſma ou Oſimo, ville de la Marche d'Ancone, avoit fait alliance avec les Turcs pour sy maintenir. C'eſt ce qui inquietoit beaucoup le pape. Il en écrivit au grand maître de Rhodes, & le pria d'emploïer ſon zele pour unir les princes de l'Europe en faveur de la cauſe commune, en s'oppoſant au Turc. En effet Bucolini en attendoit de grands ſecours. Il avoit promis à Bajazet qu'en moins de ſix mois il le rendroit maître de toute la Marche d'Ancone, s'il lui envoïoit dix mille Turcs, avec leſquels il pourroit conquerir tout le reſte de l'Italie, à cauſe des diviſions qui regnoient parmi les princes. Innocent VIII. ne ſe contenta pas d'avoir écrit au grand maître de Rhodes, il envoïa le cardinal Julien inveſtir Oſma, & lui donna pour lieutenant general Jacques

ques Trivulce avec mille cavaliers ; Louis Sforce & le cardinal Baluë lui amenerent des troupes auxiliaires : mais toutes ces précautions furent inutiles, il fallut traiter avec Bucolini. Laurent de Medicis lui envoïa pour cela l'évêque d'Arezzo : on lui promit ſept mille écus d'or, à condition qu'il rendroit Oſma, & qu'il renonceroit à l'alliance qu'il avoit faite avec le Turc. Bucolini accepta le traité, & ſe retira à Florence auprès de Laurent de Medicis dont il fut très-bien reçû. Mais Sforce l'aïant fait venir à Milan, il le fit pendre. AN. 1487.

LXIV.
La diviſion recommence entre le pape & le roi de Naples.

Ferdinand roi de Naples toujours ennemi du ſaint ſiége après avoir invité les principaux ſeigneurs de l'état eccleſiaſtique à un feſtin & à quelques parties de plaiſir, les fit tuer. Innocent VIII. qui ignoroit cette cruauté, mais qui ſçavoit qu'il étoit toujours animé contre lui & ſes amis, lui écrivit le huitiéme de Juillet de cette année, & l'avertit charitablement de rentrer dans ſon devoir, & de ne point maltraiter ceux qui ſont ſujets de l'égliſe Romaine. Ferdinand avoit fait jetter dans la mer les corps de ceux qui avoient été tuez ; & pour ne point ſe rendre odieux au peuple & lui faire accroire que ces ſeigneurs vivoient, il leur faiſoit porter tous les jours à manger, comme s'ils euſſent encore été dans la priſon. Le pape ignorant & la cruauté & la diſſimulation de ce prince, manda à l'évêque de Ceſene ſon internonce, de menager la liberté de ces ſeigneurs, qu'il croïoit avoir été livrez à la juſtice ſeculiere, & de faire caſſer tous les actes faits contre eux, ſous peine des cenſures eccleſiaſtiques. La lettre du pape à cet évêque eſt du vingt-quatriéme de Juillet. Son internonce étoit encore chargé d'engager

Surita lib. 20. c. 66.

Onuphr. Panvin. in Innocent. VIII.

AN. 1487.

Ferdinand à païer le tribut qu'il devoit à l'église. Mais il ne reçut que des réponses fort dures de ce prince. Ce qui engagea le souverain pontife à le priver de son roïaume, & à presser le roi de France de venir s'en rendre maître, conformément au droit légitime qu'il y avoit.

LXV. Les Espagnols battent l'armée des Maures.

Surita, lib. 20. c. 70. Mariana hist. lib. 25. cap. 10.

Ferdinand roi d'Arragon étoit toujours occupé à la conquête du roïaume de Grenade. Comme la ville de Velez, réduite à l'extrémité, étoit sur le point de se rendre, Muley oncle du jeune roi vint à son secours avec cinq ou six mille chevaux & plus de vingt mille hommes de pied. Hurtado de Mendoza qui commandoit l'armée Espagnole, l'attaqua, mit ses troupes en désordre & obligea le roi Maure à se retirer avec le reste de son armée à Almugneçar, où ne se croïant pas en sûreté, il passa à Almeria, & de là à Guadix. Le jeune roi Mahomet Boabdil profitant de l'absence de son oncle se rendit maître de Grenade. Les députez que Muley lui avoit envoïez en dernier lieu pour le porter à la paix, & qu'il avoit sçû gagner par ses caresses, ne contribuerent pas peu à lui en faciliter la conquête. Aussi-tôt qu'il s'y fut établi, il fit égorger en sa presence tous les partisans de son oncle, & dépêcha à Ferdinand & Isabelle pour les informer de l'heureux succès de ses armes, & leur demander la sûreté pour tous les Maures de son obéissance. Il leur promettoit de leur livrer la ville de Grenade trente jours après que leurs majestez catholiques se seroient emparées des villes d'Almeria, de Baça & de Guadix, où son oncle s'étoit retiré.

LXVI. Ferdinand se rend maitre de Malaga.

Mariana ibid.

Ferdinand & Isabelle accorderent toutes ses demandes: & Velez se voïant sans esperance d'aucun secours, se rendit à composition. L'on entreprit en-

AN. 1487.

ſuite le ſiége de Malaga, dont la garniſon ſe défendit avec beaucoup de valeur ; mais elle fut enfin obligée de ſe rendre. La perte de cette place entraîna celle de quantité d'autres. Ce qui rendit les rois catholiques maîtres de toute la partie occidentale du roïaume de Grenade. Le gouvernement de Malaga fut donné à dom Garcie Fernandez Manrique. La priſe de cette place parut d'une ſi grande importance, que l'on en fit des réjoüiſſances publiques à Rome. Le pape ſe rendit à cet effet à l'égliſe de ſainte Marie du peuple & y celebra pontificalement la meſſe. Ferdinand fit preſent au ſaint pere de cent Maures, qui entrerent dans Rome avec leurs chaînes, une partie fut diſtribuée aux cardinaux & l'autre aux principaux ſeigneurs Romains. Comme il y avoit dans Malaga beaucoup de renegats qui s'y étoient refugiez pour ſe mettre à couvert des pourſuites de l'inquiſition, le pape nomma deux cardinaux, le vicechancelier & Baluë pour les pourſuivre & faire leur procès. Il y en eut plus de deux mille brûlez à Valence & ailleurs.

LXVII. Les Ecoſſois demandent au pape la canoniſation de Marguerite leur reine.

Rainald. Annal. hoc ann. 1487.

Un peu après le commencement de cette année Jacques III. roi d'Ecoſſe demanda à Innocent VIII. la canoniſation de Marguerite petite fille d'Edmond II. roi d'Angleterre, & fille d'Edoüard premier, ſecond fils d'Edmond & d'Agathe, qu'on croit avoir été fille ou niéce de l'Empereur Conrad le Salique. Marguerite étoit morte en odeur de ſainteté dans le mois de Novembre de l'année 1093. quatre jours après ſon mari Macoſme roi d'Ecoſſe, qui avoit été tué au paſſage de la riviere d'Alne en combattant contre Robert comte de Northumbri. Le pape à la priere des Ecoſſois donna une bulle dattée du deuxiéme de Juin 1487. par laquelle il nomme l'archevêque de

AN. 1487

S. André, l'évêque de Glascow & d'autres, pour faire les informations necessaires. Quelques uns disent, qu'elle avoit déja été canonisée solemnellement par Innocent IV. en 1251. On croit que son chef est à Doüay chez les Jesuites Ecossois.

Baillet, vies des saints in fol. to 2. au 10. de Juin. p. 119.

LXVIII. Le pape condamne les theses de Jean Pic de la Mirande.

Jean Pic prince de la Mirandole & de Concorde, un des plus sçavans hommes de son siecle, avoit soutenu à Rome l'année précedente des theses fameuses sur toutes les sciences, sur la théologie, les mathématiques, la magie, la cabale & la physique. Il y avoit neuf cens positions extraites des auteurs Grecs & Latins, Hébreux & Chaldéens. Jean Pic n'avoit alors que vingt-trois ans. Ces theses furent répanduës dans tout le monde, & il les soutint en homme consommé dans toutes les sciences. La juste réputation qu'il s'acquit par-là lui suscita des adversaires. On voulut trouver à redire à ses theses, & on en taxa quelques-unes d'heresies. Le pape fit examiner l'extrait qu'on lui presenta, & on jugea qu'il y avoit treize propositions insoutenables. Pic les défendit par une apologie qu'il composa en dix-sept nuits, elle est au commencement de ses œuvres. Jean Pic y rapporte une chose assez singuliere, & qui marque combien l'ignorance fait faire de fautes; il dit, qu'un théologien qui se mêloit de censurer ses theses, étant interrogé sur ce que signifioit le mot de cabale, répondit que c'étoit un homme méchant & heretique, qui avoit écrit contre Jesus-Christ, & que ses sectateurs avoient eu de lui le nom de cabalistes. Ceux qui n'étoient pas plus éclairez que ce théologien, accuserent Jean Pic de magie, ne pouvant comprendre qu'un jeune homme de cet âge pût être si sçavant. Le pape néanmoins défendit la lecture de ces theses.

Trithem. & Bellarm. de script. eccles. Paul Jov. in elog. c. 39. Dupin bibliot. des aut. to 12. p. 105. P. Alexand. hist. sec. 15. part. 1. p. 104. D'Argentré collect. jud. de novis errorib. to. 1. pag. 320. & seq.

ſous peine d'excommunication, & fit citer Pic de la Mirandole à Rome. Mais les choſes en demeurerent là pour lors. AN. 1487.

LXIX. Propoſitions extraites des theſes de Jean Pic.

D'Argentré, ibid. Dupin loco ſupræ cit.

Voici les treize propoſitions qui furent extraites de ſes theſes. 1. Jeſus-Chriſt n'eſt pas réellement « deſcendu aux enfers quant à la preſence ; mais ſeu- « lement quant aux effets. « Jean Pic dans ſon apolo- gie juſtifie cette premiere propoſition. Il avouë qu'on doit croire que l'ame de Jeſus-Chriſt eſt deſcenduë aux enfers ; mais que quant à la maniere il n'y a rien de déterminé, & que l'ame étant ſéparée du corps, n'étant pas dans le lieu par preſence, mais par ope- ration ; la propoſition qui n'a point d'autre ſens, ne peut être condamnée d'hereſie ; que ce ſont au con- traire ceux qui la condamnent comme telle, qui ſont dans l'erreur, parce que ceux-là ſe trompent qui croïent comme de foi ce qui ne l'eſt pas.

Joan. Picus, pag. 83. edit. Baſil.

2. Une peine infinie n'eſt pas dûë au peché « mortel qui eſt d'un temps fini ; mais ſeulement une « peine finie. « Sur cette propoſition Jean Pic dit, qu'il faut diſtinguer deux choſes dans le peché, l'aver- ſion de Dieu & la converſion à la créature : & que de même, on peut dire que la peine eſt dûë au peché en deux ſens, ou en tant qu'elle lui ſera effective- ment renduë, ou en tant qu'il le mérite : que le pe- ché mortel en tant qu'il eſt averſion de Dieu, qui eſt un bien infini, eſt objectivement infini & mérite une peine éternelle ; mais que la peine éternelle ne ſui- vra le peché mortel, que quand le peché ſera infini dans ſa durée ; ſçavoir, en cas que l'homme demeure dans ce peché & y perſevere pendant toute l'éterni- té ; car s'il en fait penitence avant ſa mort, & qu'il

Joan Pic. ibid. p. 100.

AN. 1487.

n'y demeure que pendant un temps fini, ſa peine ne ſera point infinie.

Joan. Pic. ibid. p. 102.

3. » L'on ne doit adorer la Croix ni aucune » image, d'adoration de latrie, pas même dans le ſens » de ſaint Thomas. » Sur cette propoſition, Jean Pic dit, que le ſentiment de ſaint Thomas touchant l'adoration de la Croix & des images, eſt qu'on les adore en tant qu'images, qu'au contraire Guillaume Durant, Henri de Gand, Robert Holket & pluſieurs autres théologiens ſoutiennent qu'on ne doit en aucune maniere adorer ni l'image, ni la croix; mais qu'on adore ſeulement ce qu'elles repreſentent: que c'eſt cette derniere opinion qu'il a ſuivie comme plus probable, en rejettant celle de S. Thomas.

Joan. Pic. ibid. p. 105.

4. » Je n'aſſure pas que Dieu puiſſe être uni hipoſ» tatiquement à toute créature, mais ſeulement à une » créature raiſonnable. Jean Pic répond qu'il n'a point » aſſuré, comme a fait Henri de Gand, qu'abſolu» ment la divinité ne peut pas être unie hipoſtatique» ment à une créature ſans raiſon; mais qu'il a ſeule» ment ſuſpendu ſon jugement là-deſſus, ſans vou» loir rien décider d'une maniere poſitive.

Joan. Pic. ibid. p. 110.

5. » Il n'y a point de ſcience qui nous rende plus » certains de la doctrine de Jeſus-Chriſt, que la magie » & la cabale. Il répond que cette propoſition doit » être reſtrainte aux ſciences qui n'ont point pour » fondement la révelation, & que c'eſt de celles-là » ſeules qu'il a préten du parler dans ſes theſes.

Joan. Pic. ibid. p. 120.

6. » Suppoſé l'opinion commune, que le verbe peut » s'unir hipoſtatiquement à une créature inanimée, il » ſe peut faire que le corps de Jeſus-Chriſt ſoit réelle» ment ſur l'autel, ſans que le pain ſoit changé au

corps de Jeſus-Chriſt, ou anéanti; ce qui doit s'en- « tendre de la poſſibilité, & non pas que la choſe ſoit « ainſi. « L'auteur dit que cette propoſition ne donne aucune atteinte à la préſence réelle du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt dans l'euchariſtie. Il agita la queſtion; ſçavoir ſi l'on peut apporter quelque autre moïen pour expliquer la converſion du pain & du vin au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, que la tranſubſtantiation; & ſi l'on peut ſe ſervir pour cela de l'union de Jeſus-Chriſt avec le pain; & après avoir allegué des raiſons & des autoritez de part & d'autre, il répond à celle que l'on apporte pour montrer qu'on peut ſoutenir encore une maniere d'expliquer la préſence réelle differente de la tranſubſtantiation, & fait voir que la concluſion de ſes theſes ne favoriſe point ce ſentiment.

AN. 1487.

7. Il eſt plus raiſonnable de croire qu'Origene « ſoit ſauvé que damné. « Sur cette propoſition il avouë que les hereſies attribuées à Origene ſont impies; mais il ſoutient qu'il a pû aſſurer ſans temerité qu'elles lui ont été fauſſement attribuées, & qu'en cas qu'il les ait ſoutenuës, il a pû croire qu'il s'en étoit repenti; que l'égliſe n'a jamais déterminé qu'Origene fut damné, & qu'enfin quand elle l'auroit fait, l'on ne ſeroit pas obligé de tenir en cela ſon jugement comme de foi, parce qu'il ne ſeroit pas plus certain que celui de la canoniſation des ſaints, lequel, ſelon le ſentiment de ſaint Thomas, n'eſt pas de foi.

Joan. Pic. ibid. p. 131.

8. Comme perſonne n'eſt préciſément d'un avis, « parce qu'il veut en être; de même perſonne ne croit « préciſément, parce qu'il veut croire. « Jean Pic répond que cette propoſition eſt veritable, parce que perſonne ne peut croire une choſe qu'il n'ait des mo-

Joan. Pic. ibid. p. 148.

AN. 1487.

tifs ſuffiſans qui l'obligent de croire ; mais qu'il ne s'enſuit pas de-là que l'acte de la foi ne ſoit pas libre.

Joan. Pic. ibid. p. 151.

» 9. Celui qui ſoutiendroit que les accidens ne peu-» vent pas ſubſiſter, s'ils n'étoient ſoutenus par l'eu-» chariſtie, ne laiſſeroit pas de ſoutenir la verité du » ſacrement, & de croire que la ſubſtance du pain » n'y eſt pas. » L'auteur dit que cette propoſition eſt ſoutenable, parce qu'on peut dire avec S. Thomas qu'il y a une diſtinction réelle entre l'eſſence & l'exiſtence pour ſervir de ſoutien aux accidens.

Joan. Pic. ibid. p. 153.

» 10. Les paroles de la conſécration ſont réïterées » materiellement & récitativement par le prêtre, & » non pas ſignificativement. » Jean Pic répond que les paroles de la conſécration dans la bouche de Jeſus-Chriſt ont été ſignificatives, parce qu'effectivement il donnoit à ſes Apôtres ſon corps qui devoit être briſé, & ſon ſang qui devoit être répandu ; mais que dans la bouche du prêtre qui ne donne pas ſon corps, & ſon ſang, mais le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, qui ne doivent plus être ni briſez ni répandus, on les doit conſiderer comme un récit.

Joan. Pic. ibid. p. 154.

11. » Les miracles de Jeſus-Chriſt ne ſont pas une » preuve de ſa divinité à raiſon de l'operation ; mais » à cauſe de la maniere dont il les a faits. » Sur cette propoſition le même auteur dit que les miracles de Jeſus-Chriſt préciſément, prouvent bien qu'il les faiſoit au nom de Dieu ; mais que ce qui prouve qu'il étoit Dieu, c'eſt qu'il les faiſoit par ſa propre autorité.

Joan. Pic. ibid. p. 155.

12. » C'eſt parler plus improprement de Dieu, » de dire, qu'il eſt intelligence ou entendement, que » de dire d'un Ange qu'il eſt ame raiſonnable. » Jean Pic ſe défend ſur cette propoſition par l'autorité des livres

livres attribuez à saint Denis l'Areopagite, qui ne veut pas qu'on dise que Dieu est une intelligence.

AN. 1487.

13. L'ame n'entend & ne conçoit distincte- « ment qu'elle même. « Pic de la Mirande remarque que cette proposition ne doit pas s'entendre de toutes sortes de connoissance ; mais seulement de la connoissance secrete que l'ame a immédiatement de soi-même.

Joann. Pic. p. 155.

Ce fut ainsi que cet auteur tacha de justifier les treize propositions qu'on vient de rapporter : il expose dans son apologie les motifs qui ont porté ses adversaires à l'accuser. Il dit que les uns ont blâmé son dessein & sa maniere de philosopher ; que les autres ont trouvé que c'étoit en lui une témerité d'entreprendre tant de choses à son âge ; que quelques-uns ont trouvé à redire au grand nombre de theses qu'il avoit proposées ; & qu'enfin quelques théologiens l'ont accusé d'heresie ; qu'il n'a pas crû devoir se taire sur cette accusation, aïant appris de saint Jerôme & de Rufin qu'on peut souffrir toutes sortes d'injures à l'exception de celle d'heresie, à l'égard de laquelle il n'est pas permis d'être patient. Il répond aux reproches qu'on lui faisoit sur sa maniere de philosopher, sur le grand nombre de ses theses, & en particulier de ce qu'il avoit découvert le secret de la cabale Juive.

LXX.
Mouvemens du roi des Romains pour former une ligue contre la France.

Le traité conclu l'année précedente entre la France & quelques seigneurs Bretons, inquietoit beaucoup le duc de Bretagne & les partisans du duc d'Orleans. Le mauvais succès des negociations de Maximilien roi des Romains acheva de les déconcerter. Ils comptoient beaucoup sur ce prince qui travailloit à former une ligue contre la France, dans laquelle il

D'Argentré hist. de Bretagne, l. 12.

AN. 1487.

prétendoit faire entrer le duc de Lorraine, les rois catholiques, le duc de Savoye, le seigneur d'Albret, le duc de Bourbon connétable de France & d'autres. Mais toutes ses tentatives furent inutiles. La comtesse de Beaujeu avoit sçû fixer le duc de Lorraine en lui promettant la Provence, quoique réünie à la couronne. La guerre avec les Maures occupoit assez le roi d'Arragon. Le duc de Savoye flatté d'un accommodement touchant le marquisat de Saluces, n'osoit rompre avec la France; & le connétable s'étoit reconcilié avec le comte de Beaujeu son frere, & la gouvernante. Il n'y eut donc que le seigneur d'Albret qui entra dans la ligue, & qui dans l'esperance d'épouser l'heritiere de Bretagne, quoiqu'il eut pour compétiteurs le roi des Romains & le duc d'Orleans, conclut un traité par lequel il promettoit de tirer sa compagnie de cent lances de l'armée du roi où elle servoit actuellement, & de la faire passer en Bretagne.

LXXI. Le roi de France envoïe son armée en Bretagne, qui assiege Nantes.

Gaguin. l. 11.

Bellefor. l. 5. *c.* 153. & 154.

Cependant le roi Charles VIII. qui avoit soumis les places de Guïenne, & qui avoit fait son entrée à Bourdeaux le septiéme de Mars, se rendit à Poitiers, & fit sommer Parthenay qui capitula aussi-tôt. Il divisa ensuite son armée en quatre corps, qui marcherent vers la Bretagne, avec ordre d'y entrer par quatre endroits differens; & afin de pouvoir apprendre plus promptement des nouvelles de cette expedition, il s'arrêta à Laval dans le Maine. Cette armée trois fois plus nombreuse que ne portoit le traité fait avec les mécontens de Bretagne donna une terrible inquietude au duc, il assembla sur le champ des troupes pour s'y opposer; mais il s'en vit presqu'aussi-tôt abandonné & contraint avec quatre mille hommes qui lui restoient, de s'aller enfermer dans Vannes. La

crainte d'y être assiegé, ne lui permit pas d'y rester long-temps ; il s'embarqua, vint au Croisic, d'où il remonta jusqu'à Nantes. Dans cet intervale les François se rendirent maîtres de Ploermel, & assiegerent Vannes qui ne fit point de résistance. Alors les Bretons connurent, mais trop tard, la faute qu'ils avoient faite d'introduire les François dans leur païs. Le dixiéme de Juin l'armée de Charles VIII. vint mettre le siege devant Nantes, & le roi pour en être plus près, quitta Laval & s'avança jusqu'à Ancenis.

AN. 1487.

La ville de Nantes étoit grande & munie d'une garnison nombreuse, resoluë de se bien défendre ; la presence du duc de Bretagne qui la commandoit redoubloit son courage. Il étoit accompagné du duc d'Orleans, du prince d'Orange, du comte de Cominges, & d'autres seigneurs François & Bretons ; car pour le comte de Dunois il étoit allé demander du secours au roi d'Angleterre ; mais il ne pût en amener, le vent lui fut si contraire qu'il le rejetta jusqu'à trois fois dans le port de saint Malo où il s'étoit embarqué, & deux fois sur les côtes de Bretagne. Lorsqu'il étoit prêt à s'embarquer pour la sixiéme fois, le bâtard de Bourgogne lui amena quinze cens hommes de l'armée du roi des Romains. Avec ce secours & près de soixante mille hommes qu'il assembla dans la basse Bretagne, où chacun prit les armes sur l'avis que leur duc étoit assiegé dans Nantes, le comte s'avança vers cette ville ; mais ces troupes incapables de discipline, mal armées, n'aïant jamais vû la guerre, ne sçachant manier ni la pique, ni l'épée, ne lui furent d'aucune utilité. Il choisit seulement de cette armée cinq à six mille hommes, & les aïant joints aux troupes de Flandres, il entra avec eux dans

Saligny hist. de Charles VIII.

LXXII. Le comte de Dunois fait lever le siege.

AN. 1487.

Nantes qui n'avoit pû être inveſtie du côté de la Loire, qu'on nomme la Foſſe, & contraignit les François à lever le ſiege ſur la fin de Juillet après ſix ſemaines inutilement emploïées à cette entrepriſe. L'armée Françoiſe ſe retira en bon ordre, & alla s'emparer de Cliſſon, de Vitré, de Dol, & d'autres places; mais toutes ces conquêtes ne compenſoient pas la priſe de Nantes, qui eût rendu le roi bien-tôt maître de toute la Bretagne.

D'un autre côté, le ſeigneur d'Albert qui avoit aſſemblé trois ou quatre mille hommes pour venir au ſecours du duc, fut arrêté dans ſon paſſage par le ſeigneur de Candale, & inveſti dans le château de Nontron ſur les frontieres du Limoſin; ce qui l'obligea de capituler & de congedier ſes troupes, promettant d'être à l'avenir fidele au roi. En même temps des Cordes qui commandoit l'armée ſur les frontieres d'Artois, ſurprit ſaint Omer & Theroüanne, défit les troupes de Philippe de Cléves-Raveſtein à demi lieuë de Bethune; & celui-ci même fut fait priſonnier avec les comtes d'Egmond & de Naſſau, le ſeigneur de Boſſu & d'autres. Cette perte réduiſit Maximilien à l'impoſſibilité de tenir la campagne, & àabandonner les provinces Walones à la diſcretion des vainqueurs.

LXXIII. Le duc de Bretagne ſe reconcilie avec le maréchal de Rieux.

D'Argentré hiſt. de Bret. liv. 12. c. 40.

Le duc de Bretagne ſe voïant ainſi fruſtré des ſecours étrangers, eſſaïa de ſe reconcilier avec la nobleſſe de ſon duché. Le maréchal de Rieux étoit un des plus puiſſans, on lui fit les propoſitions les plus engageantes, on lui promit de le mettre à la tête des armées, & de ne ſuivre que ſes conſeils; on lui repreſenta que le ſalut de la Bretagne dépendoit de lui; enfin on lui expoſa tant de raiſons, que ce ma-

réchal déja mécontent des François qui n'avoient pas observé le traité de Château-Briant, conclut en secret sa reconciliation avec le duc par la médiation du comte de Cominges. Mais auparavant il écrivit au roi pour le prier de retirer ses troupes de la Bretagne, puisqu'elles n'y avoient été introduites que pour en faire sortir le duc d'Orleans, & que ce prince & ses partisans offrant de se retirer, elles n'y pouvoient plus demeurer sans contrevenir au traité. Le gentilhomme chargé de cette lettre avoit ordre en particulier de s'adresser à la comtesse de Beaujeu, pour sonder ses intentions; sa réponse les manifesta. Celle que reçût de Cominges qui avoit été envoïé en ambassade par le duc vers le roi, ne fut pas plus favorable. Il n'en fallut pas davantage pour convaincre pleinement le maréchal de Rieux, que la conquête de la Bretagne étoit le vrai motif de la guerre. Il abandonna les François & son exemple fit rentrer plusieurs seigneurs Bretons dans le parti du duc. AN. 1487.

LXXIV. Alliance entre le roi de France & le roi de Hongrie. *Bonfin. l. 4. dec. 7.*

Charles VIII. apprenant que Matthias roi de Hongrie faisoit la guerre à l'empereur Frederic, lui envoïa un ambassadeur, pour contracter ensemble une alliance solide & constante, afin que sa majesté imperiale & le roi des Romains son fils étant occupez à deux guerres en differens païs, l'une en Autriche & l'autre en Flandres, ne pussent se donner aucun secours l'un à l'autre. Matthias assiegeoit alors Einquebourg ville d'Autriche. Aussi-tôt qu'il eut appris que l'ambassadeur François arrivoit, il ordonna à tous les seigneurs & prélats qu'il avoit auprès de lui, de l'aller recevoir & il le reçût lui-même avec beaucoup de magnificence. L'alliance signée il lui donna son audience de congé, après l'avoir regalé de riches presens. Jean

AN. 1487.

évéque de Varadin vint enſuite en France en qualité d'ambaſſadeur, pour aſſûrer le roi Charles de l'entier dévoüement du roi de Hongrie, & lui faire confirmer l'alliance qu'il venoit de ſigner. Il étoit encore chargé de fiancer Jean Corvin fils naturel de Matthias qui n'avoit point d'enfans legitimes, avec la ſœur du duc de Milan, & de demander au roi de France Zizim frere de Bajazet empereur des Turcs, afin de faire plus sûrement la guerre à ces infideles. Mais on ne put lui accorder ce dernier article, le roi aïant déja promis Zizim au pape. L'équipage de cet ambaſſadeur étoit des plus ſuperbes, il avoit avec lui trois cens chevaux de même poil & de même taille, montez par trois cens jeunes gentilshommes vétus d'écarlate & portant des toques, leurs cheveux étoient entrelaſſez de diamans, & ils avoient au col de riches colliers.

Jaligny hiſt. de Charles VIII.

LXXV. Mort de Charlotte reine de Chypre.

Charlotte reine de Chypre fille de Jean III. du nom, & d'Helene Paleologue fille de Theodore deſpote de la Morée, mourut de paraliſie à Rome le ſeiziéme de Juillet de cette année. Après avoir eſſuïée bien des traverſes, & s'être vûë dépoüillée de ſon roïaume par Jacques ſon frere naturel, elle s'étoit retirée en Savoye & enſuite à Rome, où elle fit donation de tous ſes états à Charles duc de Savoye ſon neveu, en preſence du pape & de pluſieurs cardinaux.

Æn. Syl. in Aſiâ cap. 97. & comment. l. 7.

Luſignan hiſt. de Chypre.

LXXVI. Mort de George de Trebizonde.

On marque dans la même année, ou du moins dans la précedente la mort de George de Trebizonde, c'étoit un des plus ſçavans d'entre les Grecs. Il mourut à Rome où il s'étoit retiré avant la priſe de Conſtantinople du temps du pape Eugene IV. Il y enſeigna pluſieurs années la rhétorique & la philoſophie,

Paul Jov. in elog. cap. 25.

Voſſius de hiſt. lat. l. 3. c. 8.

& le pape Nicolas V. le fit ſon ſecretaire. Outre pluſieurs ouvrages qu'il compoſa en latin, il traduiſit en cette langue un grand nombre de livres Grecs. Nous avons de lui une lettre à Jean Paleologue pour l'exhorter à ſe rendre à Florence plûtôt qu'à Baſle. Deux traitez de la proceſſion du ſaint Eſprit contre le ſentiment des Grecs, donnez par Leon Allatius dans le premier tome de la Grece orthodoxe. Il traite dans le dernier, de l'unité de l'Egliſe catholique & de la primauté de l'égliſe Romaine ; & il prétend que les cinq égliſes patriarchales ont une eſpece de ſubordination l'une à l'autre, ſuivant leur rang ; & que pendant la vacance de l'égliſe de Rome, c'eſt au patriarche de Conſtantinople à gouverner l'égliſe univerſelle, il a encore écrit un diſcours ſur ces paroles de J.C. Si je veux qu'il demeure juſqu'à ce que je vienne, dans lequel il prétend que S. Jean n'eſt point mort. L'hiſtoire du martyre de S. André de Chio, mis à mort par les Turcs, eſt encore un de ſes ouvrages. Il a traduit de Grec en latin les commentaires de ſaint Cyrille ſur l'évangile de ſaint Jean, & ſes quatorze traitez ſur la Trinité ; pluſieurs homelies de ſaint Chryſoſtome ; le traité de ſaint Gregoire de Nyſſe de la vie de Moïſe ; les livres de ſaint Baſile contre Eunomius, & le traité de la preparation évangelique d'Euſebe. Il étoit ſi fort prevenu en faveur de la doctrine d'Ariſtote, qu'il ne parloit de celle de Platon qu'avec beaucoup de mépris : prévention qui fut combattuë par le cardinal Beſſarion, grand partiſan de ce dernier. Il mourut dans une extrême vieilleſſe aprés avoir perdu entierement le ſouvenir de tout ce qu'il avoit appris. André ſon fils, fit une aſſez foible apologie pour lui contre Theodore de Gaze.

AN. 1487.

Dupin bibliot. des aut. tom. 12. in 4. p. 124.

S. Jean. c. 21. v. 22.

AN. 1487.

LXXVII. Mort d'Alexandre d'Imola.

Fichard. in vita jurisconſ.

Leand. Alberti, deſcript. Ital.

Poſſevin in apparat.

Alexandre Tartagni celebre juriſconſulte, ſurnommé d'Imola du lieu de ſa naiſſance, mourut auſſi dans cette année âgé de cinquante-quatre ans, & fut enterré dans l'égliſe des Dominicains à Boulogne, où on lui érigea un tombeau de marbre. Il étoit diſciple de Jean d'Imola, & il enſeigna le droit pendant trente années avec beaucoup de réputation, dans les villes de Paris, de Ferrare & de Boulogne. Il laiſſa un commentaire ſur le ſixiéme livre des décretales & ſur les clementines, ſans parler de beaucoup d'autres ouvrages de droit civil, qui tous ont été imprimez à Veniſe, à Francfort & à Lion. Sa vie écrite par Nicolas-Antoine Gravatius, ſe trouve à la tête de ſon traité des conſeils.

LXXVIII. Maximilien ſe brouille avec les Flamands.

Haræus in Annal. Brabant.

L'année ſuivante 1488. le roi des Romains ſçachant que le ſieur de Raſſinghem lui étoit fort oppoſé, & faiſoit paroître beaucoup d'attachement à la France, le fit enlever par Charles de Manneville & conduire au château de Vilvorde. Un nommé Liekerke aïant découvert le ſecret eut aſſez d'adreſſe pour tirer Raſſinghem de ce château & le conduire à Tournay. Peu de temps après tous deux ſe rendirent à Gand où Raſſinghem repreſenta aux Gantois le traitement qu'il avoit reçû de Maximilien pour avoir pris leurs interêts, & leur expoſa les ravages que les Allemands faiſoient dans la Flandres. Il n'en fallut pas davantage pour exciter ces peuples à un ſoulevement general; ils ſurprirent Courtray; Ypres ſe declara pour eux. Ce qui irrita tellement le roi des Romains que dans le moment même il réſolut de rendre ſes volontez ſouveraines en Flandres, & de ranger ces peuples par la force ouverte. Le deſſein étoit grand; ceux de Bruges en ſentirent les conſequences,

quences ; & comme ils avoient toujours agi de concert avec les Gantois, ils penſerent que ceux-ci étant réduits, on ne manqueroit pas de venir auſſi tôt fondre ſur eux. Cette reflexion ſaiſit d'abord l'eſprit des politiques, & ſe répandit bien-tôt parmi le peuple qui en fut ſi fort allarmé, que le premier de Février les bourgeois voïant Maximilien dans leur ville où il s'étoit retiré pour delà ſe rendre à Gand, ſe ſaiſirent des portes, des murailles, & des principales avenuës, & arrêterent priſonnier ce prince qui n'avoit avec lui que ſes domeſtiques & ſa garde. Ils l'enfermerent dans la maiſon d'un droguiſte dont ils firent griller toutes les fenêtres, & y placerent un corps de garde. Ils s'aſſemblerent enſuite dans la maiſon de ville, déclarerent Maximilien incapable de gouverner les états de l'archiduc Philippe ſon fils, créerent de nouveaux magiſtrats, ne lui laiſſerent que deux domeſtiques, mirent les autres en priſon & firent enfin trancher la tête à pluſieurs ſeigneurs, parce qu'ils étoient dans ſes interêts.

AN. 1488.

LXXIX. Ceux de Bruges le font priſonnier.

Dès que l'empereur Frederic eut appris ces violences, il ordonna aux Flamans de mettre ſon fils en liberté, & les menaça de s'unir avec tous les princes d'Allemagne pour les écraſer, s'ils n'obéiſſoient pas. Et ſans attendre davantage il ſe rendit en Flandres avec quelques troupes. Mais il trouva Maximilien élargi. Innocent VIII. ſollicité par l'empereur, avoit auſſi mandé à l'archevêque de Cologne d'excommunier ceux de Bruges en cas de refus. L'archevêque publia donc un monitoire pour les intimider, mais il paroît qu'ils ne ſe rendirent que parce qu'ils le voulurent, & qu'ils redoutoient peu les menaces de Rome. En délivrant Maximilien, ils impoſerent eux-mêmes

LXXX. On lui rend la liberté & à quelles conditions.

Mariana hiſt. Hiſp. l. 25. c. 12. Raynald. ad hunc annum. n. 2. Krantz. Saxon. l. 13. c. 11. Surita l. 20. c. 8.

AN. 1488.

des conditions ; ſçavoir, que tous les ſoldats étrangers ſe retireroient de Flandres & des Païs-Bas dans ſept jours ; qu'on licentieroit toutes les troupes qui étoient ſur pied ; que le roi des Romains emploïeroit toutes les voïes raiſonnables pour faire la paix avec la France, & qu'il donneroit des ôtages aux Gantois pour la ſûreté de ſes promeſſes. A ces conditions il fut mis en liberté vers le milieu du mois de Mai ; mais ne s'étant pas crû obligé de tenir ſa parole, la guerre civile ſe ralluma avec plus de violence qu'auparavant. On dit que Ferdinand roi d'Arragon & Iſabelle ſon épouſe voulurent entrer dans cette affaire, qu'ils envoïerent des ambaſſadeurs à ce ſujet ; & que dès-lors on jetta les premiers fondemens du mariage qui fut cauſe dans la ſuite de la grande élevation de la maiſon d'Autriche.

Les Flamans avoient déliberé s'ils livreroient Maximilien au roi de France ; mais ils ſe contenterent d'envoïer le monitoire de l'archevêque de Cologne au parlement de Paris. Le roi fut mécontent de ce monitoire, il s'en plaignit hautement, prétendant que les Flamans n'aïant pas d'autre ſouverain que lui, le pape n'avoit pas eu droit de proceder contr'eux avec cette rigueur ; qu'il n'avoit garde de le lui imputer, perſuadé que ſon intelligence dans les affaires le rendoit incapable d'une conduite ſi précipitée ; d'autant plus que le ſaint pere inſtruit des privileges du roïaume n'auroit pas ſi facilement conclu à y déroger, s'il n'avoit été prévenu par les artifices de quelque ennemi de ſa gloire & du repos de ſon état. Le procureur general du parlement de Paris appella des procedures du pape, & déclara le monitoire ſubreptice, injurieux à l'autorité du roi. Sa majeſté en écrivit même au ſaint pere pour ſe plaindre.

Maximilien après sa délivrance se retira en Allemagne auprès de l'empereur son pere, & donna le gouvernement de Philippe son fils à Albert duc de Saxe. Charles VIII. ne manqua pas de profiter de ces troubles de Flandres pour executer les desseins qu'il avoit sur la Bretagne. Son armée se mit en campagne au commencement du printems. Il avoit fait auparavant ajourner les ducs de Bretagne & d'Orleans à la table de marbre par le prevôt de Paris, accompagné d'un conseiller de la cour & du premier Huissier, & avoit pris contr'eux tous les défauts. Le maréchal de Rieux qui s'étoit reconcilié avec le duc son souverain, avoit pris le commandement de son armée, & reçu ses troupes dans Ancenis, & il s'étoit rendu maître de Vannes, aidé de quelques fantassins Anglois, & de mille chevaux. Par droit de represailles, la Trimouille qui commandoit l'armée du roi, emporta Château-Briant & fit raser la place, prit Ancenis, assiegea Fougeres & Saint-Aubin du Cormier.

AN. 1488.

LXXXI. Le roi de France fait ajourner les ducs de Bretagne & d'Orleans.

Mezeray abregé chron. to. 4. hist. de Charles VIII.

Les Bretons & les François du parti du duc d'Orleans s'étoient joints ensemble pour secourir Fougeres; mais ils apprirent que cette ville avoit capitulé, de même que Saint-Aubin du Cormier. La Trimouille craignant que ces troupes n'allassent reprendre cette derniere place, alla à leur rencontre, & s'approcha de cette ville le dimanche vingt septiéme de Juillet. L'armée des Bretons se rangea en bataille, & fut attaquée par les François qui s'étoient rangez sur trois lignes. La premiere sous les ordres d'Adrien de l'Hôpital; la seconde commandée par la Trimouille, le maréchal de Baudricourt commandoit l'arriere-garde. L'artillerie fit un horrible fracas des deux côtez, parce que les cavaliers n'étoient pas en-

LXXXII. Bataille de Saint-Aubin, où le duc d'Orleans est fait prisonnier.

Jaligny, hist. de Charles VIII. Belleforêt, liv. 5. c. 55. Belcarius in vita Ludov. XII. l. 4.

AN. 1488.

core accoutumez à l'éviter en ouvrant leurs rangs, & les fantaſſins en ſe couchant par terre. La Trimouille tout jeune qu'il étoit, tomba ſur le maréchal de Rieux qu'il ne pût toutefois enfoncer ; ce qui l'obligea d'avancer un peu à côté, où ne trouvant que de la cavalerie legere, il la rompit aiſément ; & venant fondre enſuite ſur le corps de bataille, il rencontra les Bretons montez ſur les chevaux des François, qui ne ſe trouvant pas aſſez fermes ſur les arçons, furent tout d'un coup renverſez par les hommes d'armes du roi. Ils ne ſe rallierent point, & leur infanterie abandonnée fut preſque toute taillée en pieces. Six mille hommes de l'armée Bretonne reſterent ſur la place ; & la Trimouille eut la gloire d'avoir remporté la victoire la plus complette qu'on eut gagnée depuis long-temps.

Le duc d'Orleans & le prince d'Orange demeurerent priſonniers ; ce dernier fut trouvé au milieu d'un tas de ſoldats tuez, contrefaiſant le mort ; mais il fut reconnu par un archer. La comteſſe de Beaujeu peu de temps après lui rendit la liberté, parce qu'il avoit épouſé la ſœur de ſon mari ; & même elle le fit lieutenant pour le roi dans la Bretagne ; mais elle ne traita pas de même le duc d'Orleans ; elle ne put contenir ſa joie d'avoir en ſa diſpoſition un tel priſonnier : elle le fit conduire d'abord au château de Luſignan en Poitou ſous bonne garde, & quelque-temps après dans la groſſe tour de Bourges, d'où il fut enſuite transferé à Angers où le roi étoit, & enfermé dans le château. La Trimouille profitant de ſa victoire, ſe rendit maître de Dinant & de Saint-Malo, par le moïen du vicomte de Rohan. Ce ſeigneur Breton avoit embraſſé le parti des François pour

D'Argentré, hiſt. de Bret. l. 12. c. 47.

mieux faire valoir les prétentions qu'il avoit ſur le duché de Bretagne, fondé ſur ce que Marie de Bretagne ſa mere & Marguerite ſa ſœur premiere femme du duc, étoient ſeules heritieres du duc François I. Dans cette extrémité le duc délibera s'il ne ſe retireroit point en Angleterre, mais on lui conſeilla plûtôt de tenter un accommodement avec le roi : il y conſentit, & envoïa pour cet effet à Charles VIII. les comtes de Dunois & de Cominges, & lui écrivit en termes fort ſoumis ; il appelloit le roi ſon ſouverain ſeigneur, & ſe donnoit à lui-même la qualité de ſujet. Ils trouverent le roi à Angers, & ce fut là où ſa majeſté leur donna audience. AN. 1488.

Charles VIII. avoit de grandes prétentions ſur le duché de Bretagne, en vertu de la ceſſion que Nicole de Bretagne heritiere du comte de Blois avoit faite de ſes droits à Louis XI. Il fallut donc convenir d'arbitres pour juger de ces droits ; & il y eut pour cela quelques conferences dans le château de Vergi en Anjou qui appartenoit au maréchal de Gié. Mais comme toute cette affaire demandoit de grandes diſcuſſions, & que ce qui preſſoit davantage étoit de rétablir la tranquillité dans la Bretagne, le roi voulut bien accorder la paix à ces conditions. 1. Que le duc renonceroit à toutes ligues & alliances étrangeres, en congediant les Anglois & les Navarrois qu'il avoit dans ſon armée. 2. Qu'il ne marieroit point ſes filles ſans le conſentement du roi ; ce qui ſeroit ratifié par les états de Bretagne qui s'obligeroient à païer au roi deux cens mille écus d'or en cas de contravention. 3. Que le duc ne feroit venir aucunes troupes étrangeres dans ſes états pour faire la guerre à la France. 4. Qu'il laiſſeroit au roi les places qu'il avoit con-

LXXXIII. Traité de paix entre le roi de France & le duc de Bretagne.

AN. 1488.

quiſes dans le païs, comme Saint-Malo, Saint-Aubin, Dinant, Fougeres. 5. Qu'en cas que le duc vînt à mourir, ſes filles pourroient faire valoir leurs droits ſur ces villes, que le roi leur rendroit, en le rembourſant de ſes dépenſes, s'il étoit prouvé que ſa majeſté ne fût pas bien fondée à les garder. 6. Que le duc donneroit paſſage aux François quand il ſeroit beſoin. Ce traité fut conclu à Sablé le vingt-huitiéme d'Août.

LXXXIV. Mort de François II. duc de Bretagne. *Bouchard chron. & annal. de Bretagne. D'Argentré hiſt. de Bretagne, liv. 12. c. 49.*

Mais le duc de Bretagne n'en vit pas l'execution. Il mourut à Nantes, ou, ſelon d'autres, à Couairon le neuviéme de Septembre, d'une chute de cheval, accablé d'ennuis, & de malheurs. Il étoit âgé de cinquante-trois ans, deux mois & ſeize jours, & avoit regné trente ans. Son corps fut enterré dans l'égliſe des Carmes de Nantes. Par ſon teſtament il commit au maréchal de Rieux le ſoin de ſes filles, & lui joignit le comte de Cominges ſon intime ami avec Françoiſe de Dinant dame de Château-Briant pour en être la gouvernante. La cadette des deux princeſſes qui ſe nommoit Iſabelle mourut peu de temps après. Anne ſa ſœur en heritant des états de ſon pere, ſe vit encore plus expoſée que lui à la jalouſie de ſes voiſins. Sans argent, ſans troupes, ſans alliez de qui elle pût tirer quelque ſecours, à peine put-elle s'oppoſer à Charles VIII. qui conſervoit toujours ſes mêmes prétentions. Ce prince lui envoïa des ambaſſadeurs pour ajouter de nouvelles clauſes au dernier traité. Il demandoit à être ſon tuteur, à faire décider par des arbitres les droits qu'il prétendoit avoir ſur la Bretagne, & que juſqu'à cette déciſion elle ne prît point la qualité de ducheſſe. Ces propoſitions ne furent point écoutées, & le roi envoïa ordre à ſes troupes de s'em-

parer des villes de la Bretagne qu'elles pourroient surprendre.

L'on vit dans cette année renaître les troubles & les divisions dans Genes dont le cardinal Paul Fregose étoit archevêque & gouverneur. Ce prélat sentant combien sa tirannie l'avoit rendu odieux au peuple, chercha les moïens de priver ses ennemis du gouvernement en cas qu'on le lui ôtât. Il persuada aux citoïens de se remettre une seconde fois sous la domination des Milanois avec lesquels ils avoient déja vécu assez paisiblement. Jean Galeas étoit pour lors duc de Milan, mais son oncle Louis Sforce surnommé le Maure, à cause de son teint bazanné, profitant de l'imbecillité d'esprit de son neveu, gouvernoit absolument, sur-tout depuis qu'il eut chassé Bonne mere de Jean Galeas. Les Fregoses lui envoïerent des ambassadeurs qui furent bien-tôt suivis par Fregose fils du cardinal, à qui Sforce avoit fait épouser Claire sœur naturelle du duc Galeas. Cette démarche piqua tellement les Genois, qui par là se voïoient encore davantage sous la domination du cardinal, qu'ils se souleverent contre lui, & l'obligerent de se sauver dans la citadelle, où ils l'allerent assieger, & mirent tout en usage pour le forcer. Aïant ensuite déliberé sur le parti qu'ils avoient à prendre, ils envoïerent deux ambassades; l'une au roi de France pour le prier de les venir secourir promptement, avec promesse de se soumettre à lui; l'autre au pape Innocent VIII. pour le conjurer d'avoir quelque compassion de sa patrie. Mais ils ne furent point écoutez, & Sforce fit tant par ses artifices, que la ville le reconnut pour son souverain. Il y établit Augustin Adorne son lieute-

AN. 1488.

LXXXV. Les Genois se mettent sous la domination du duc de Milan. *Foliet. hist. Genue. lib.* 11.

AN. 1488. nant pour dix ans, & le cardinal Fregoſe ſe retira à Rome où il vécut encore beaucoup d'années.

LXXXVI. Diviſions en Ecoſſe.

Polyd. Virg. l. 26. Buchanan. de rebus Scot. lib. 12. & 13.

L'Ecoſſe n'étoit pas exempte de troubles, les ſeigneurs y faiſoient la guerre à leur roi Jacques III. ſous prétexte qu'il les mépriſoit, qu'il les éloignoit des emplois, qu'il donnoit les charges & les dignitez à des hommes du néant & à de nouveaux venus, qu'il étoit plongé dans les plaiſirs & dans les débauches, & ſi cruel qu'il faiſoit mourir tous ceux qu'il ſoupçonnoit d'avoir eu part à la conjuration précedente. Ils demandoient qu'il eût à ceder la couronne à ſon fils alors âgé de ſeize ans, qu'ils avoient déja élû pour leur roi. Jacques refuſa de ſe rendre, & envoïa des ambaſſadeurs à Charles VIII. en France & à Henri VII. en Angleterre, pour leur demander du ſecours contre les rebelles, & leur remontrer l'interêt qu'ils devoient prendre dans ſon affaire, puiſque la tranquillité de leurs états en dépendoit. Il s'adreſſa encore au pape Innocent VIII. qui envoïa en Ecoſſe Adrien Caſtelleſi dit Corneto.

Mais pendant qu'Adrien s'avançoit à grandes journées vers l'Ecoſſe, les ſeigneurs vinrent attaquer Jacques & l'obligerent à en venir à une action à Sterling. Le combat fut opiniâtre; ceux du parti du roi ſe battirent avec beaucoup de valeur, & ne laiſſerent pas d'être entierement défaits par l'armée des conjurez. Le roi d'Ecoſſe tomba de cheval, & s'étant ſauvé dans un moulin, il y fut pris & tué avec quelques-uns des ſiens le onziéme de Juin à l'âge de trente-cinq ans, après en avoir regné vingt-huit. Adrien n'apprit cette mort que deux jours après ſon arrivée en Angleterre; ce qui l'obligea de s'y arrêter. Les Ecoſſois auſſi-tôt

Raynald. ad hunc ann. n. 4.

après

après s'assemblerent, & déclarerent que Jacques avoit été tué justement, & qu'on ne poursuivroit point ceux qui avoient pris les armes contre lui, ni leurs familles. Ils reconnurent ensuite pour son successeur Jacques IV. l'aîné de ses fils, qui, comme on a dit, n'avoit pas encore seize ans, & qui profitant de l'exemple de son pere, menagea la noblesse, se conduisit avec beaucoup de moderation, & joüit d'une tranquillité parfaite. AN. 1488.

LXXXVII. Grandes maîtrises des ordres militaires en Espagne, accordées par le pape à Ferdinand. *Mariana hist. Hisp. l. 25. c. 13. Surita annal. c. 81.*

Le grand maître de l'ordre militaire de Calatrava étant mort en 1486 les chevaliers se disposoient à en élire un nouveau, lorsque Ferdinand & Isabelle leur firent signifier une bulle d'Innocent VIII. par laquelle le souverain pontife se reservoit la nomination de cette grande maîtrise; & le roi Ferdinand en eut l'administration pendant sa vie. Les rois catholiques aïant dans la suite répresenté au pape les grandes dépenses qu'ils avoient été obligez de faire pour soutenir la guerre contre les Maures, les revenus immenses dont joüissoient les grands-maîtres des ordres militaires de leurs états, qui montoient pour chacun à plus de cent mille ducats, les désordres & les guerres civiles que causoient les brigues des grands pour posseder ces dignitez, le pape aïant égard à leur priere, réünit pour toujours à la couronne d'Espagne les grandes maîtrises des ordres de Calatrava, de saint Jacques & d'Alcantara. La réünion ne s'en fit toutefois dans toutes les formes qu'en l'année 1500.

LXXXVIII. Ferdinand continuë la guerre contre les Maures. *Mariana ibid.*

En effet Ferdinand continuoit toujours la guerre contre les Maures. Il entra cette année du côté de l'Orient avec la plus puissante armée qu'il eût euë jusqu'alors. Il s'attacha d'abord au siege de Baça qui passoit pour la plus forte place du roïaume de Gre-

AN. 1488.

Surita annal. lib. 20. c. 65. & 66.

nade, & l'emporta après un long ſiege. La priſe de cette place détermina l'oncle du jeune roi à faire ſon accommodement avec les rois catholiques ; il envoïa leur offrir Almeria, Guadix, & toutes les villes qui le reconnoiſſoient pour ſouverain, pourvû qu'on lui accordât un établiſſement digne du rang qu'il tenoit parmi les Maures. Ferdinand y conſentit, & Muley lui remit de bonne foi toutes les places de ſa dépendance. Quelque temps après il demanda permiſſion de ſe retirer en Afrique avec tous ſes tréſors & tous les Maures qui le voudroient ſuivre. La reine Iſabelle fut cauſe qu'on le lui accorda, ſuivant le conſeil du grand Gonſalve ; & le roi Maure partit quelques jours après avec trois ou quatre mille Maures des plus riches & des plus grands ſeigneurs du roïaume pour ne revenir jamais en Eſpagne. Il ne reſtoit plus rien à conquerir pour Ferdinand que la ville de Grenade & quelques petites places aux environ ; & c'eſt ce qu'il fit dans la ſuite.

LXXXIX. Mauvais ſuccès de l'entrepriſe des Turcs ſur la Sicile.

Surita ut ſuprà, c. 79.

Boſio parte 2. lib. 14.

Sabellic. Enn. 10. l. 8.

L'entrepriſe de Bajazet ſur la Sicile auroit pû troubler la joie qu'eut le pape de l'heureux ſuccès des armes de Ferdinand ; mais le ſultan aïant été obligé de ſe retirer ſans avoir pû faire aucune conquête, ce fut un nouveau ſujet de joïe pour le ſouverain pontife, qui ſe vit par-là délivré des inquietudes que lui cauſoit un armement auſſi conſiderable. Bajazet paſſa enſuite en Cilicie avec une armée de plus de cent mille hommes, & il y fut battu avec perte de près de cinquante mille de ſes ſoldats, entre le mont Amanus qui ſépare la Syrie de la Cilicie & le golfe de Lajazzo, dans le même endroit où Alexandre avoit autrefois défait l'armée de Darius. La flotte de Bajazet qui avoit fait voile vers la Syrie pour ravager

AN. 1488.

cette province, ne fut pas mieux traitée, la tempête en ſubmergea une partie, l'autre échoüa contre des écueils. Pierre d'Aubuſſon grand-maître de Rhodes en informa le pape par ſes lettres du quatriéme de Septembre, & lui apprit que la guerre que Bajazet avoit declarée au ſoudan d'Egypte, étoit à l'occaſion de Zizim que ce ſoudan protegeoit, & qu'il avoit reçû des ambaſſadeurs des deux partis, avec de grandes promeſſes s'il vouloit ſe declarer pour l'un ou pour l'autre; mais qu'il avoit répondu qu'il vouloit demeurer dans la neutralité, afin de fomenter par ce moïen la diſcorde entre ces infideles.

XC. Le roi de Hongrie envoïe des ambaſſadeurs à Rhodes, pour obtenir Zizim.

Boſio loco cit. in hiſt. Rhod.

Le dixiéme de Juin précedent, le roi de Hongrie avoit envoïé à d'Aubuſſon, Pierre Rhetaſſe ſon ſecretaire, pour le prier de lui accorder Zizim, afin de s'en ſervir pour declarer la guerre à Bajazet, & conduire ſon armée du côté de l'Europe, pendant que le ſultan étoit occupé en Egypte; il l'aſſuroit que la victoire étoit certaine, parce que pluſieurs Turcs étoient las de la domination de Bajazet, & ne ſouhaitoient qu'une occaſion favorable pour ſe declarer en faveur de Zizim. La choſe fut propoſée dans le conſeil des chevaliers, & peut-être auroit-on accordé à Matthias ſa demande, ſans les inſtances du ſouverain pontife, qui preſſoit fort le grand-maître depuis long tems de lui remettre ſon priſonnier, & qui l'obtint l'année ſuivante. Cependant le ſaint pere exhortoit toujours les princes chrétiens à la guerre ſainte. Il publia une croiſade pour y engager les Anglois; il donna une commiſſion à ſon internonce apoſtolique en Hongrie d'y engager les Bohemiens, les Hongrois, les Polonois & les Allemands. Mais toutes ſes exhortations ne produiſirent rien, &

AN. 1488.

ne firent aucune impreſſion ſur l'eſprit des princes qui étoient occupez à d'autres guerres plus conformes à leurs interêts.

XCI. Jean évêque de Varadin en Hongrie, accuſé injuſtement d'hereſie.

Bonfin. dec. 4. lib. 10.

Le pape aïant reçû des plaintes contre Jean évêque de Varadin en Hongrie, qu'on accuſoit d'hereſie & d'être trop favorable aux Huſſites dans la Boheme, ſa ſainteté en écrivit à ſon légat, & lui donna ordre d'informer du crime dont le prélat étoit accuſé. La lettre eſt dattée de Rome le vingt-ſixiéme d'Août. En vertu de cette commiſſion le légat fit des informations exactes, & s'étant aſſuré que l'évêque avoit été injuſtement accuſé, & que tout ce que l'on avoit avancé contre lui n'étoit fondé que ſur des calomnies, il en informa le pape en lui rendant un témoignage avantageux de la pieté & de la vertu du prélat. Cependant l'évêque de Varadin quoique très-aimé du roi de Hongrie, comblé de ſes bienfaits, & revétu des premieres charges du roïaume, réſolut de tout abandonner pour ne plus vivre que dans la retraite. Pour cela il s'adreſſa au pape, afin d'en obtenir la permiſſion de ſe démettre de ſon évêché, & le ſaint pere la lui accorda, voulant même qu'il pût ſe retirer dans quelqu'ordre religieux & y faire profeſſion. Mais Matthias qui ne pouvoit ſe paſſer des conſeils de ce prélat, s'oppoſa à ſes bons deſſeins; ce qui ne fit que retarder ſa retraite à laquelle il ſe livra entierement après la mort de ce prince, lorſqu'Uladiſlas fut élu roi de Hongrie. Jean alors ſe fit religieux Franciſcain dans le monaſtere d'Olmutz.

XCII. Conjuration contre Jeroſme Riario qui eſt aſſaſſiné.

Sabellic. Enn. 10. lib. 8.

Jerôme Riario comte de Forli & d'Imola, dont on a ſouvent parlé ſous le pontificat de Sixte IV. continuant ſes cruautez & ſes deſordres, obligea enfin les peuples à ſe ſoulever contre lui. Las de ſon gouverne-

ment tyrannique on conjura sa perte & il fut immolé à l'indignation qu'il s'étoit attiré. Il fut tué le septiéme du mois d'Avril. Le pape fut d'abord allarmé de ces troubles ; mais il revint de son appréhension par la soumission de ceux de Forli, qui aussitôt après la mort de Riario rentrerent sous la domination du saint siege, dont ils implorerent le secours, & ils auroient entiérement recouvré leur premiere liberté, si Catherine veuve de Jerôme & fille de Galeas Sforce, n'eut emploïé la ruse pour rentrer dans les états de son mari. La citadelle de Forli tenoit encore, elle promit de la rendre, si on lui permettoit d'y entrer ; mais lorsqu'elle y eut été introduite, appuïée du secours des Milanois, elle fit une guerre si cruelle à la ville, qu'elle l'obligea une seconde fois à recevoir ses loix. Elle se fit rendre ses enfans, & poussant son ressentiment, elle fit punir du dernier supplice les chefs de l'armée du pape qui étoient accourus pour secourir ceux de Forli. Innocent VIII. dissimula cette injure, parce qu'il ne vouloit pas se broüiller avec les Milanois. Quelque-temps après Galeot Malatesta gouverneur de Faënza subit le même sort que Jerôme, aïant été assassiné dans sa chambre le deuxiéme de Juin. Jean Bentivoglio gouverneur de Boulogne accourut au secours de la veuve, & il y auroit péri, si Laurent de Medicis ne l'eut tiré des mains de ceux de Faënza qni vouloient le mettre à mort. AN. 1488.

XCIII. Les privileges accordez aux aziles s'étoient tellement accrus en Angleterre, & l'abus qu'on en faisoit étoit si manifeste, qu'il n'étoit pas possible de le dissimuler plus long-temps. De quelques crimes qu'on pût être coupable, l'on étoit à couvert des

Inconveniens des asiles en Angleterre.

AN. 1488.

pourſuites de la juſtice, quand on s'y étoit une fois retiré. On voïoit tous les jours des rebelles, des ſéditieux, des gens accablez de dettes, des ſcelerats chargez de toutes ſortes de crimes, accourir aux égliſes, & trouver dans ces lieux conſacrez à Dieu, l'impunité contre ſes propres loix, & une protection aſſurée contre la juſtice qu'il a lui-même établie. Comme il n'étoit rien de plus facile que de ſe mettre ainſi à couvert de la punition des plus grands crimes, le nombre des criminels augmentoit tous les jours: les rois & la religion même étoient ſans ceſſe expoſez aux attentats les plus énormes. Et c'eſt à quoi Henri VII. roi d'Angleterre voulut remedier. Mais comme il s'agiſſoit des privileges de l'égliſe, & que ſon autorité avoit concuru à les établir, il réſolut de s'adreſſer au pape même, & dans cette vûë il lui envoïa un ambaſſadeur extraordinaire, mais à qui il cacha le veritable motif de ſon ambaſſade, afin que le clergé d'Angleterre n'en étant pas inſtruit, n'y formât aucune oppoſition.

Bacon in hiſtor. Henric. VII.

Le prétexte dont il ſe ſervit fut de faire part au pape de la naiſſance d'un fils qui lui étoit né, & qu'on appelloit le prince de Galles, de la victoire qu'il avoit remportée ſur les rebelles, & du deſſein qu'il avoit de porter la guerre en France, pour empêcher la conquête entiere de la Bretagne, qui étoit déja fort avancée. L'ambaſſadeur partit de Londres, & arriva à Rome ſans en ſçavoir d'avantage, parce qu'il avoit eu ordre de n'ouvrir la dépêche qui contenoit ſes inſtructions touchant les aziles, que quand il faudroit en parler au pape. Ainſi l'ambaſſadeur dans ſon audience publique ne parla à ſainteté que des trois articles déja rapportez: mais dans l'audience

AN. 1488.

particuliere il lui rendit les lettres du roi, où Henri lui repreſentoit fortement les inconveniens des aziles. On ne ſçait pas s'il lui en demandoit l'entiere ſuppreſſion ; mais il eſt certain qu'il ne pût obtenir qu'une moderation des privileges exceſſifs dont ils étoient en poſſeſſion. Sa ſainteté en fit expedier une bulle qui étoit adreſſée au roi, & qui contenoit les articles ſuivans.

XCIV. Le pape accorde une bulle pour en modifier les privileges.

1. Que quiconque après s'être retiré dans un azile, l'auroit quitté pour commettre quelque nouveau crime, ou continuer celui qui l'avoit obligé de recourir à la protection des égliſes, n'y pourroit plus être reçû, & ſeroit privé pour toujours du droit d'azile ; n'étant pas juſte que les lieux ſaints ſervent à fomenter les crimes. 2. Que les débiteurs qui pour éviter les pourſuites de leurs créanciers auroient eu recours aux aziles, pourroient être ſaiſis, & ſeroient ſujets aux formalitez ordinaires de la juſtice ; l'intention de l'égliſe n'étant pas de favoriſer les fraudes, ni de priver perſonne des dédommagemens qu'il a droit de prétendre. 3. Qu'un criminel de leze-majeſté qui aura été reçû dans un azile n'en pourra être tiré ; mais que le roi pourra l'y faire garder à vûë, & empêcher qu'il diſe ou faſſe quelque choſe contre ſon ſervice ; l'équité naturelle ne permettant pas que des graces accordécs par les princes tournent à leur préjudice, ni qu'elles favoriſent les pertubateurs de la tranquillité publique, non plus que les attentats qui ſe pourroient commettre contre le prince & contre l'état. Il n'y avoit que ces trois articles. La bulle du pape fut publiée & executée dans toute ſon étenduë : & quoique le clergé eut envie de s'y oppoſer, Henri

AN. 1488.

qui étoit en état de se faire obéïr fit quon s'y accoutuma peu à peu.

XCV. Réforme de quelques abus par l'université de Paris.

Hist. universit. Paris. t. 5. p. 782.

D'Argentré collect. jud. tom. 1. pag. 323.

Il s'étoit introduit certains abus parmi les écoliers de l'université de Paris les jours des fêtes de saint Martin, de sainte Catherine, de saint Nicolas, les fêtes des nations & des colleges, & celle des rois, ils les passoient en plaisirs avec des farceurs & des comediens, qui dansoient & qui chantoient des airs tout-à-fait profanes. La faculté fit un statut pour défendre ces sortes de divertissemens, la seule fête des rois fut exceptée ; mais afin que l'office divin ne fût point troublé, & qu'on y pût vaquer entierement & avec plus de devotion, l'on restraignit cette permission à la veille & au jour de la fête, pourvû que ce fut après les vespres, & qu'il n'y eut qu'un comedien ou tout au plus deux. L'on décerna des punitions contre les écoliers qui contreviendroient à ce reglement.

XCVI. Le pape excommunie Ferdinand roi de Naples.

Surita Annal. lib. 20. c. 82.

Vialard in vita Innocent. VIII.

Bzov. hoc anno 1489.

Comme Ferdinand roi de Naples perseveroit toujours dans sa révolte contre le souverain pontife, & qu'il refusa encore de païer à l'église le tribut qu'il devoit, le pape l'excommunia solemnellement à la messe dans l'église du Vatican le jour de la fête de saint Pierre & de saint Paul, & le declara rebelle à l'église accumulant tous les jours crimes sur crimes, sollicitant les princes contre le vicaire de Jesus-Christ. Dans cette premiere excommunication le pape lui donnoit deux mois pour se reconnoître ; mais ce prince demeurant dans son opiniâtreté fut excommunié une seconde fois le onziéme de Septembre, en presence de tous les cardinaux, des ambassadeurs, même d'Antoine évêque d'Alexandrie, ambassadeur de

de Ferdinand. Il le déclara de plus privé du roïaume de Naples, & publia une croiſade contre lui, donnant le commandement de l'armée au comte Nicolas des Urſins, & invitant le roi Charles VIII. à le ſecourir. L'évêque Antoine appella de cette ſeconde excommunication au futur concile, au nom de Ferdinand ſon maître, qui perſiſta dans ſa révolte, juſqu'à ce que deux ans après il ſe ſoumit au ſaint ſiége, parce qu'il appréhendoit les armes de Charles VIII. que le pape avoit invité de venir au plûtôt en Italie pour faire valoir ſes droits ſur le roïaume de Naples, comme il y vint en effet dans les années ſuivantes. AN. 1489.

XCVII. Innocent VIII. confirme la bulle de Sixte IV. en faveur de Ferdinand & d'Iſabelle.

Pendant que le ſaint pere prononçoit des excommunications contre Ferdinand roi de Naples, il combloit de ſes faveurs Ferdinand roi d'Arragon & ſon épouſe Iſabelle pour les engager à pourſuivre les conquêtes dans le roïaume de Grenade contre les Maures. On trouve une bulle de ce pape du neuviéme d'Octobre de cette année adreſſée à ces princes, en confirmation de la bulle de Sixte IV. pour lever des ſubſides dans la Caſtille & dans le roïaume de Leon, afin de fournir aux frais de cette guerre, en promettant beaucoup d'indulgences à tous ceux qui y contribueroient de leurs biens ou de leur induſtrie, de quelque profeſſion qu'ils ſoient. Il les étend au roïaume de Navarre, & y fait un grand détail des progrès que Ferdinand avoit déja faits ſur les infideles, l'exhortant à ne pas laiſſer une ſi bonne œuvre imparfaite, & eſperant que Dieu le favoriſera dans ſes entrepriſes, pour éteindre entierement la ſecte de Mahomet dans ſes états. Il charge les évêques d'Avila & de Leon de recueillir eux-mêmes les aumônes des fideles avec beaucoup d'integrité, d'établir des

Lib. bullar. 46. p. 39.

AN. 1489.

quêteurs qui rendront un compte exact de ce qu'ils auront reçû, & de frapper des cenſures eccleſiaſtiques ceux qui détourneront l'argent qu'ils auront amaſſé, pour l'emploïer à d'autres uſages.

XCVIII. Ferdinand leve une armée conſiderable contre les Maures.

Mariana de rebus Hiſpan. lib. 20. & 25. c. 13. Surita, lib. 20. a. 81.

Ferdinand ne manqua pas de profiter de cette bulle; des aumônes qu'il reçut il leva une armée de cinquante mille hommes d'infanterie & douze mille chevaux qui prirent tous la croix. Il ſe rendit maître de pluſieurs villes, & conçut le deſſein d'aſſieger enfin Grenade, ſi le jeune roi ne vouloit pas la lui remettre. Il lui envoya à ce ſujet le comte de Tendille; pour lui repreſenter qu'après que leurs majeſtez catholiques avoient executé de bonne foi le dernier traité, pris les villes d'Almeria, de Baça & de Guadix, obligé le prince ſon oncle à ſortir du royaume de Grenade pour ſe retirer en Afrique; il étoit juſte qu'il remît la ville de Grenade, comme il avoit promis de le faire par le même traité: qu'en ce cas on lui promettoit une penſion de quatre millions de Maravadis, tous les lieux de la Tau d'Andarax pour ſa demeure, & les revenus de ces places pour ſa ſubſiſtance. Le jeune roi étoit aſſez porté à ſatisfaire Ferdinand; mais la crainte des grands de ſa cour qui le menaçoient de lui faire perdre la liberté & peut-être même la vie, s'il livroit leur ville capitale, lui fit répondre en termes équivoques; de ſorte que Ferdinand après bien des tentatives réſolut d'en venir à une guerre ouverte & d'aſſieger Grenade dans toutes les formes.

XCIX. Le pape s'entremet pour accorder les differends entre la reine de Suede & Stenon.

Dorothée reine de Suede & de Norvege, veuve de Chriſtiern I. roi de Suede mort le vingt-deuxiéme de Mai 1481. aïant eu un differend avec Stenon Stur gouverneur de ces roïaumes, au ſujet de la for-

AN. 1489.

tereſſe d'Orobra, le pape adreſſa aux archevêques de Lunden & d'Upſal & aux évêques de Roſchild & de Strangen une bulle dattée du ſixiéme de Juillet pour les engager à appaiſer ce differend. Mais n'ayant pas réuſſi, l'affaire fut évoquée au ſaint ſiége, & jugée en faveur de la reine. Le pape chargea auſſi les mêmes évêques d'uſer de cenſures envers Stenon s'il n'obéiſſoit pas.

C. Le parlement de Paris s'oppoſe aux décimes qu'on veut impoſer ſur le clergé.

Faligny hiſt. de Charles VIII.

Cette même année le parlement de Paris s'oppoſa aux décimes qu'on vouloit lever ſur le clergé de France. Ceux qui les vouloient exiger alleguoient pour raiſon, que le tréſor étoit épuiſé par les guerres de Flandres & de Bretagne, & qu'on ne pouvoit les ſoutenir ſans un ſemblable ſecours. La propoſition ne fut pas bien reçuë du clergé ni du parlement. La Vaquerie premier preſident, & les conſeillers remontrerent au roi; que le pape n'accordoit jamais de ſemblables décimes, qu'il n'en eût la meilleure partie, que par-là elles étoient abſolument inutiles à l'état, & que pour les recueillir on étoit obligé à des frais qui abſorboient ce qu'on levoit; outre que dans cette levée, il s'y commettoit beaucoup de tromperies; qu'enfin le roi exigeoit de ſon peuple de grandes ſommes d'argent, qui avec ces décimes l'épuiſeroient entierement; que les eccleſiaſtiques ne recevoient qu'avec beaucoup de peine & fort tard les revenus de leurs benefices; ce qui leur cauſeroit une trop grande charge, ſi outre cela on leur impoſoit les décimes; en un mot que ſi les plaintes du clergé venoient au parlement, on ſe croïoit obligé de lui rendre juſtice. Ces remontrances eurent leur effet, & la choſe n'étant pas allé plus loin, on laiſſa le clergé tranquille.

AN. 1489.

CI.
Empreſſement de pluſieurs princes pour avoir Zizim en leur diſpoſition.

Addit. ad Ciacon. in Innocent. VIII.

Il y avoit déja long-temps que le pape preſſoit le grand-maître de Rhodes de remettre entre ſes mains Zizim frere de Bajazet empereur des Turcs, qui étoit toujours gardé par les chevaliers de Rhodes dans la commanderie de Bourg-neuf ſur les confins du Poitou & de la Marche. Les rois de Hongrie, de Sicile & de Naples faiſoient auſſi tous leurs efforts pour avoir cet infortuné prince en leur diſpoſition. Le ſoudan d'Egypte le demandoit auſſi avec beaucoup d'inſtance pour le mettre à la tête de ſon armée contre le ſultan. Mais le grand maître de Rhodes ne jugea pas à propos de l'accorder ni aux uns ni aux autres. Il crut devoir plûtôt déferer aux demandes du ſaint pere, & il écrivit à ce ſujet au roi Charles VIII. pour avoir ſa permiſſion, parce que Zizim étoit dans les terres de France. Le pape lui-même envoïa des députez au roi pour le prier d'y conſentir; & Charles VIII. venoit de donner ſon agrément, lorſqu'il reçut une députation de Bajazet pour empêcher que ſon frere ne ſortît des états de France, & ne fût livré à d'autres.

CII.
Bajazet députe au roi de France à l'occaſion de Zizim.

Jac. Boſius hiſtor. Rhod. to. 2. l. 14.
Jaligny hiſt. de Charles VIII.

L'ambaſſadeur du ſultan étoit accompagné d'un envoïé du roi de Naples, il venoit offrir au roi toutes les reliques que Mahomet avoit trouvées dans Conſtantinople & dans les autres villes d'Europe & d'Aſie; il promettoit de lui rendre les places priſes ſur les chrétiens, & de le ſecourir dans le recouvrement de la Terre-Sainte & du roïaume de Jeruſalem ſur le ſoudan d'Egypte qui s'en étoit rendu maître; & il ajoutoit à toutes ces offres une ſomme conſiderable d'argent pour l'entretien de Zizim. Il inſiſta beaucoup ſur l'appréhenſion qu'avoit Bajazet, que ſon frere ne tombât entre les mains du pape ou de Matthias roi de Hongrie, ou du ſoudan d'Egypte. Comme Zizim étoit encore en

France à l'arrivée de l'ambaſſadeur, le roi auroit pû le retenir; & pluſieurs le lui conſeilloient; mais comme un fils obéiſſant, dit Jaligny, & un roi très-chrétien, il voulut tenir la parole qu'il avoit donnée au pape, & ſe contenta de bien traiter l'ambaſſadeur Turc & celui de Naples qu'il combla d'honnêtetez & de preſens. Il laiſſa aller Zizim à condition qu'on le conduiroit à Rome & non ailleurs, & qu'il y ſeroit gardé par les chevaliers de Rhodes; en ſorte qu'on ne pourroit diſpoſer de lui ſans le conſentement du roi, ſous peine de dix mille livres d'or.

AN. 1489.

CIII. Zizim eſt livré aux députez du pape & conduit à Rome.

Il y avoit ſix ans que Zizim étoit en France où il s'ennuïoit de mener une vie privée & obſcure. Le chevalier de Blanchefort qui avoit été élu maréchal de l'ordre & grand-prieur d'Auvergne, fut chargé de le conduire en Italie, & arriva à Civita-Vecchia le ſixiéme de Mars 1489. Leonard Cibo parent du pape l'y reçut, & remit entre les mains de Blanchefort le château & la ville qu'on avoit deſtiné au logement de Zizim. Le cardinal d'Angers vint enſuite au-devant de lui à douze milles de Rome avec le prince François Cibo, & on le mena droit à Rome où il arriva le treiziéme du même mois; il y fit ſon entrée avec beaucoup de magnificence. Peu de jours après il fut preſenté au pape dans un conſiſtoire public par l'ambaſſadeur de France & le grand-prieur. Le maître des ceremonies l'avertit de faire la réverence à ſa ſainteté en lui baiſant les pieds. Quelques hiſtoriens, entr'autres Matthieu Boſſe de Verone témoin oculaire, diſent qu'on ne put jamais l'obliger à cette ceremonie, & qu'il ne voulut point baiſer les pieds du pape. Cependant Sponde aſſure qu'il le fit, mais avec indignation, en prononçant quelques paroles que ſon

Mat. Boſſii Veron. epiſt. 30. Raynald. Annal. hoc ann. n. 2. Spond. ann. eccleſ. ad ann. 1489. n. 2.

AN. 1489.

interprete expliqua ; qu'il ne laiſſa pas d'admirer la majeſté du ſouverain pontife qui le traita avec beaucoup de bonté, & le fit loger au vatican. Ce prince étoit âgé d'environ quarante ans, il avoit le regard farouche, & même aſſez cruel, le nez aquilin, le col & la poitrine fort large, & ſurpaſſoit la taille ordinaire des hommes.

CIV. Le grand-maître de Rhodes eſt créé cardinal.

Ciac. & Onuphr. in Innocent. VIII. Boſius to. 2. l. 11.

Dès le lendemain de cette ceremonie, le quatorziéme du mois de Mars, le pape voulant récompenſer les ſervices du grand-maître de Rhodes, qui non-ſeulement avoit mis Zizim en ſa puiſſance, mais encore avoit engagé le ſoudan d'Egypte à lui faire hommage & à entrer dans la ligue des princes chrétiens ; l'honora du chapeau de cardinal avec le titre de ſaint Adrien & la qualité de légat general du ſaint ſiége dans l'Aſie. Il ne reçut cependant le chapeau que le vingt-neuviéme de Juin jour de la fête des apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul. Sa ſainteté renonça auſſi par une bulle conſiſtoriale ſignée de tous les cardinaux aſſemblez, au droit de pourvoir à quelque benefice de l'ordre que ce fut, même à ceux qui viendroient à vacquer en cour de Rome ; déclarant par la même bulle que la diſpoſition de toutes les commanderies appartenoit entierement au grand-maître, ſans qu'elles puſſent être compriſes au nombre des benefices que les papes s'étoient réſervez, & pourroient ſe réſerver dans la ſuite. Il donna encore au grand-maître le pouvoir de diſpoſer des benefices & des revenus des ordres militaires du ſaint Sepulcre & de ſaint Lazare, en réuniſſant ces ordres à celui de ſaint Jean de Jeruſalem. Cette bulle eſt dattée de Rome le vingt-huitiéme de Mars. Le cardinal grand-maître voïant les affaires dans un état paiſible, augmenta ſes ſoins pour faire fleurir

la religion ; il rétablit les égliſes ruinées & fonda pluſieurs chapelles en differens lieux de l'iſle de Rhodes.

AN. 1489.

CV.
Promotion de cardinaux par Innocent VIII.

Aubery, hiſt. des cardinaux, to. 3. Onuphr. in Innoc. VIII. Boſius lib. 12.

Au grand-maître de Rhodes le pape en joignit ſept autres qu'il éleva à la même dignité. Le premier à la recommandation du roi Charles VIII. fut André d'Epinay Breton, archevêque de Bourdeaux, puis de Lion, abbé de ſainte Croix de Bourdeaux & prieur de ſaint Martin des Champs à Paris, cardinal prêtre du titre de ſaint Silveſtre & de ſaint Martin aux Monts. Le ſecond, Laurent Cibo Genois, neveu du pape, archevêque de Benevent, prêtre cardinal du titre de ſaint Marc & évêque d'Albano & de Paleſtrine. Le troiſiéme, Ardicin de la Porre, de Novarre, évêque d'Aleria, prêtre du titre de ſaint Jean & de ſaint Paul. Le quatriéme, Antonio Pallavicini Genois, évêque d'Oronze, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie, puis de ſainte Praxede, & évêque de Paleſtrine. Le cinquiéme, Maphée Gherardo Venitien, general de l'ordre des Camaldules, patriarche de Veniſe, prêtre cardinal du titre de ſaint Nerée & ſaint Achillée. Le ſixiéme, Jean de Medicis de Florence, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in Dominica*, & qui devint pape ſous le nom de Leon X. le premier de la famille des Medicis qui fut parvenu au cardinalat ; il n'avoit que quatorze ans ; & le pape ne lui donna le chapeau à un âge ſi peu avancé, qu'en faveur du mariage de ſa ſœur Magdelaine de Medicis avec Laurent Cibo ſon fils, que ſa ſainteté avoit eu avant que d'être eccleſiaſtique. Enfin le dernier cardinal fut Ferry de San-Severino Milanois, archevêque de Vienne, diacre cardinal du titre de S. Theodore. Raphaël Volaterran rapporte que le pape fit cette promotion contre la parole qu'il avoit donnée dans le conclave où il fut élu, de ne poin-

Raph. Volaterranus comment. lib. 22.

AN. 1489.

exceder le nombre de vingt-deux cardinaux pour compoſer le ſacré college ; mais il eſt plus aiſé de faire de belles promeſſes, lorſqu'on eſt abſolument cardinal, que de les mettre à execution lorſqu'on eſt devenu pape.

CVI. Suite des affaires de Bretagne.

Faligny, hiſt. de Charles VIII.

Charles VIII. penſoit toujours à ſe rendre maître de la Bretagne, ou par ſes conquêtes, ou en épouſant la princeſſe heritiere. Sur l'avis que ſes troupes s'étoient emparées de Breſt & du Conquêt, il partit dès le mois de Février de cette année pour la Touraine ; ce qui inquieta fort les Bretons qui n'étoient pas en état de s'oppoſer à l'armée de France. Tout ce qu'ils purent faire, fut d'engager Maximilien à faire une diverſon. Charles de Saveuſe un de ſes generaux ſe rendit maître de Saint-Omer, pendant que des Cordes travailloit à engager le comte de Hainaut à s'unir aux Flamands. Les Bretons négocierent auſſi avec le roi d'Angleterre qui étoit le plus à craindre pour la France, parce qu'il n'y avoit point d'endroit d'où la Bretagne pût tirer de plus grands ſecours.

CVII. Ambaſſade de France au roi d'Angleterre.

Bacon. hiſt. Henric. VII.

La comteſſe de Beaujeu devenuë ducheſſe de Bourbon en ſentit parfaitement les conſéquences, elle mit donc tout en uſage pour mettre Henri VII. dans les interêts de la France ; & avant que les conquêtes des François en Bretagne puſſent lui donner de la jalouſie, elle lui envoïa des ambaſſadeurs qui avoient ordre de le feliciter ſur la victoire qu'il venoit de remporter, & de lui rendre compte de l'état des affaires de France comme à un prince allié & ami. Ils devoient enſuite l'entretenir des affaires de Bretagne. Ils trouverent Henri à Lancaſtre ; ils lui inſinuerent que Maximilien étant un prince ſans argent, ſans reſſource, ſans crédit parmi ſes ſujets, peu aimé, & encore moins eſtimé, il ne pouvoit être qu'à charge à ſes alliez. Ils

ajouterent

AN. 1489.

ajouterent que ſi Charles VIII. avoit porté la guerre en Bretagne, il n'avoit pû faire autrement, le duc s'étant prévalu de la jeuneſſe du roi pour débaucher les princes de ſon ſang. Ils rappellerent à Henri les obligations qu'il avoit à la France qui l'avoit ſecouru au préjudice de ſes interêts. Enfin ils lui dirent que le moins que Charles VIII. pût attendre de ſon amitié, étoit qu'il demeurât neutre ; que ſa majeſté très-chrétienne ſoupiroit après la fin de la guerre de Bretagne, pour aller enſuite en perſonne en Italie, faire valoir les droits de ſa maiſon ſur le roïaume de Naples, après qu'il auroit épouſé Marguerite d'Autriche fille du roi des Romains. Les ambaſſadeurs avoient un ordre exprès de toucher ces deux derniers articles du mariage du roi & de ſon voïage en Italie, afin qu'Henri ne crut pas que Charles eut deſſein d'épouſer la ducheſſe de Bretagne.

CVIII.
Réponſe du roi d'Angleterre aux ambaſſadeurs de France.

Bacon. ibid.

Le roi d'Angleterre avant que de répondre aux ambaſſadeurs, voulut en conferer avec ſon conſeil, & quelques jours après il les admit à ſon audience, & leur dit qu'il avoit toute la reconnoiſſance poſſible de la part que le roi leur maître vouloit bien prendre au ſuccès de ſes armes, qu'à ſon tour il en prenoit beaucoup aux avantages qu'il avoit remportez ſur le roi des Romains. Enſuite étant tombé ſur la guerre de Bretagne, il ajoûta que le roi & le duc dont il ne ſçavoit pas encore la mort, étoient les deux princes du monde à qui il avoit de plus grandes obligations ; que la reconnoiſſance qu'il leur devoit ne lui permettoit pas de ſe déclarer en faveur de l'un au préjudice de l'autre : qu'il ſeroit au deſeſpoir ſi leurs differends l'obligeoient à prendre parti : que pour éviter cet inconvenient, il offroit ſa médiation, & qu'il envoïeroit

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPR.

AN. 1489.

au plûtôt ſes ambaſſadeurs en France & en Bretagne à ce ſujet. En effet il y envoïa Chriſtophle Urſwic un de ſes chapelains, avec ordre de s'appliquer à penetrer les deſſeins de la France, & d'offrir ſa médiation, s'il trouvoit qu'on fût diſpoſé à la paix : qu'il fit les mêmes offres au duc de Bretagne, qu'il dreſſât enſuite le projet de la paix, & revînt promptement lui en faire ſon rapport. Mais aïant appris ſur ces entrefaites la victoire des François à Saint-Aubin, la mort du duc de Bretagne, & les intrigues de la ducheſſe de Bourbon, Henri ſe réſolut enfin de faire la guerre à la France. Il aſſembla pour cet effet ſon parlement, & la guerre y fut réſoluë contre Charles VIII. On mit huit-mille hommes ſur pied, & on les fit paſſer en Bretagne ſous la conduite de Milord Brook.

CIX. Les Anglois ſe liguent avec la Bretagne & déclarent la guerre à la France.

Henri fit en même temps avec les Bretons une ligue défenſive contre la France, à condition que la princeſſe heritiere ne ſe marieroit avec aucun roi ou prince ſans le conſentement du roi d'Angleterre, & ne feroit point d'alliance avec aucun ſouverain, à l'exception du roi d'Eſpagne & du roi des Romains. Après ce traité les Anglois s'embarquerent & arriverent à Guerande. Charles VIII. l'aïant appris, donna auſſitôt ordre à ſes troupes de ſe renfermer dans les principales villes de Bretagne dont il étoit maître, & d'abanner la conquête des autres. Par-là il empêchoit les Anglois de s'emparer d'aucun poſte important, & en leur abandonnant le plat païs, ſon deſſein étoit de les harceler par de gros partis que les commandans des places devoient envoïer courir par toute la campagne. Ce projet réuſſit. La ducheſſe de Bourbon avoit en même temps ſi bien ſçu gagner par ſes intrigues les plus grands ſeigneurs du païs, & brouiller les autres, que

les Anglois ne voïant que confuſion à la cour de Bretagne où chacun vouloit être maître, ne ſçachant de qui recevoir les ordres, ni à qui s'adreſſer pour avoir des munitions & de l'artillerie, furent obligez de repaſſer la mer & d'abandonner la Bretagne, ſans avoir fait autre choſe que d'achever de ruiner le païs. AN. 1489.

CX. La ducheſſe de Bretagne épouſe le roi des Romains.

Le mariage de la princeſſe cauſoit toutes les diviſions qui regnoient à la cour de Bretagne. Chacun des prétendans y avoit ſes partiſans, Charles VIII. roi de France, Maximilien roi des Romains, le duc d'Orleans, & le ſeigneur d'Albret ſe flattoient également d'acquerir le duché en épouſant l'heritiere. Le roi des Romains étant veuf & aïant un fils de ſon premier mariage, il ſembloit qu'il dût y avoir moins de part; mais outre qu'il n'avoit que trente ans, c'étoit le prince le mieux fait de ſon tems; l'archiduc ſon fils étoit fort délicat, & ſon alliance ne pouvoit donner aucun ombrage à l'Angleterre. Toutes ces conſiderations fortifierent ſon parti. Le maréchal de Rieux qui étoit fort porté pour ſes interêts lui envoïa des perſonnes de créance pour l'aſſurer qu'il pouvoit venir en Bretagne épouſer l'heritiere: qu'on ne lui demandoit autre choſe, ſinon qu'il y parut dans un équipage digne d'un prince de ſon rang. Son contrat de mariage avec la ducheſſe fut dreſſé. L'avarice de l'empereur ſon pere, qui lui refuſa tout, & ne voulut faire aucune dépenſe, ne lui permit pas d'aller ſi-tôt lui-même en Bretagne; il y envoïa ſeulement avec les députez un Seigneur nommé Walfurg de Polheim qui épouſa la ducheſſe en ſon nom. Cette affaire fut negociée ſi ſecretement que la ducheſſe de Bourbon n'en eut aucun avis; & Maximilien fit preſque dans le même temps ſa paix avec le roi de France, à la ſollicitation du pape.

AN. 1489.

CXI.
Le pape travaille à la paix entre le roi de France & le roi des Romains.

Vialard. in vitâ Innoc. VIII.

Comme sa sainteté voïoit de grandes dispositions à une guerre ouverte entre ces deux princes, & qu'elle jugeoit que le gros de l'orage tomberoit sur la Flandres; elle mit toute sa politique en usage pour l'en détourner; ses nonces eurent ordre d'inspirer des pensées de paix & d'union à toutes les puissances, à qui la necessité de leur confédération devoir faire prendre quelque engagement. Son entremise eut tout le succès qu'elle pouvoit s'en promettre: les princes électeurs assemblez à Francfort pour la diete, agissant de concert avec les nonces de sa sainteté, le comte de Nassau & les autres envoïez des princes conclurent enfin en présence de Maximilien & après plusieurs conferences un traité, où l'on agita quatre points importans; sçavoir, la restitution du comté de Charolois & du duché de Bourgogne au roi des Romains, la soumission des Flamands à ce prince, les interêts de la duchesse de Bretagne, & la liberté du duc d'Orleans prisonnier à Bourges.

CXII.
Traité de paix entre ces deux princes.

Après beaucoup de contestations l'affaire fut terminée le vingt-deuxiéme de Juillet, à ces conditions. 1. Qu'il y auroit paix entre Charles VIII. & le roi des Romains. 2. Que les Flamands & Anne duchesse de Bretagne seroient compris dans le traité, & qu'on mettroit celle-ci en possession des places dont le feu duc jouissoit au temps de sa mort. 3. Qu'on désigneroit un lieu où les deux rois se trouveroient pour regler ensemble dans une entrevûë, la restitution du duché de Bourgogne, du comté de Charolois, & de la ville de Saint-Omer que le roi de France demandoit. 4. Qu'on accorderoit à Philippe de Cleves la main-levée de ses biens qu'on avoit saisis, & la liberté aux Flamands prisonniers à

Bruges. 5. Que le roi de France emploïeroit tous ſes ſoins pour faire rentrer les Flamands dans leur devoir à l'égard du roi des Romains. 6. Que les ſujets des deux rois ſeroient remis en poſſeſſion de leurs biens confiſquez. 7. Qu'on mettroit en ſequeſtre Saint Malo, Dinan, Fougeres & Saint Aubin, juſqu'à ce que la ducheſſe de Bretagne eut renvoïé les Anglois, & que le differend qu'elle avoit avec Charles VIII. à l'occaſion de ces places eut été terminé par arbitres ou par les voïes de la juſtice. 8. Enfin qu'on traiteroit dans l'entrevuë des deux rois de la délivrance du duc d'Orleans. AN. 1489.

CXIII. On manque aux articles du traité pour ce qui regarde la Bretagne.

Ce traité qu'on n'oſe appeller paix & qui merite plûtôt le nom de ſuſpenſion d'aigreur & de reſſentiment entre les deux princes, fut executé aſſez exactement, ſi l'on en excepte les articles qui regardoient la Bretagne. Le prétexte dont on ſe ſervit en France pour ne les pas obſerver, fut que la ducheſſe avoit conſervé quelques Anglois qui étoient en garniſon dans les villes qu'elle occupoit. Elle envoïa cependant une ambaſſade au roi qui étoit à Amboiſe, dont le chef étoit le comte de Dunois, auquel étoit joint Mautauban chancelier de Bretagne, en qui la ducheſſe avoit mis toute ſa confiance. Mais cela n'empêcha pas de recommencer les hoſtilitez l'année ſuivante.

CXIV. Défaite des Tartares par les Polonois.

Cromer hiſt. Polon. lib. 29.

Caſimir roi de Pologne excité par les plaintes de ſes ſujets qui le ſollicitoient de s'oppoſer aux incurſions des Tartares, envoïa contr'eux Jean Albert & ſon fils avec de bonnes troupes pour les empêcher de ravager la Podolie & la Ruſſie. On croit qu'ils y avoient été engagez par Bajazet qui avoit envoïé une armée dans la Valachie dont il s'étoit depuis peu rendu

AN. 1489.

maître : quoique le vaivode ſecouru par les Polonois eut fait tous ſes efforts pour s'y oppoſer. Jean Albert trouva l'armée des Tartares diviſée en deux corps ; l'un de quinze mille hommes preſque tous de cavalerie : l'autre de dix mille hommes d'infanterie : il attaqua le premier & le défit ; il traita de même le ſecond, & remporta une victoire complete, toute la cavalerie étant demeurée ſur la place.

CXV. Guerre entre la Hongrie & la Boheme.

Bonfin. 4. dec. liv. 8.

La guerre qui ſurvint pour lors entre Uladiſlas roi de Boheme & Matthias roi de Hongrie ne fut pas d'une longue durée. Ce qui y avoit donné occaſion, étoit que Matthias ſe voïant infirme & ne pouvant diſpoſer de la Hongrie en faveur de Jean ſon fils naturel, à cauſe des opppſitions que Beatrix ſon épouſe y formoit, il avoit réſolu de l'établir roi de Boheme, dont il poſſedoit déja une grande partie. La ſœur du duc de Milan ne lui étoit même accordée en mariage qu'à cette condition. Il fit donc ſolliciter quelques gouverneurs dans la Sileſie, à lui livrer leurs villes, moïennant une ſomme d'argent, & comme quelques-uns le refuſerent, il les y voulut contraindre à main armée. Uladiſlas allarmé prit les armes, il mit des troupes ſur pied ; mais l'évêque de Varadin l'aïant appaiſé, Matthias reſta tranquille poſſeſſeur de beaucoup de places qu'il avoit acquiſes. Il n'auroit été à ſouhaiter pour ce dernier que de jouir d'une meilleure ſanté. La goute qui ſe joignit à ſes autres infirmitez & qui le mit preſque dans l'impoſſibilité d'agir, ne l'empêchoit pourtant pas de vacquer comme auparavant aux affaires, il recevoit des ambaſſadeurs, leur donnoit audience & s'entretenoit d'affaires avec eux. Il en reçut particulierement de la part du pape au ſujet de l'empriſonnement de Pierre

archevêque de Colocza qui duroit depuis quatre ans, & dont le ſaint pere demandoit la liberté ; mais il ne put rien obtenir. Bajazet lui en envoïa auſſi pour traiter de la paix, afin que n'aïant rien à craindre du côté de la Hongrie, il pût faire plus puiſſamment la guerre au ſoudan d'Egypte & à celui de Syrie, & venger ſur eux l'affront qu'ils lui avoient fait recevoir ; mais ce dernier aïant envoïé de ſon côté à Matthias le patriarche de Jeruſalem, il n'y eut rien de conclu, & le même patriarche eut ordre de ſe rendre enſuite à Rome, pour engager le pape à faire une ligue contre le Turc.

AN. 1489.

CXVI. Mort des cardinaux Burſcher & Piccolomini, & de Jean Weſſel.

Le ſacré college perdit cette année le trentiéme de Mars Thomas Burſcher ou Bourchier Anglois, archevêque de Cantorberi, & frere de Henri comte d'Eſſex, qui avoit témoigné beaucoup de zele contre les ſectateurs de Wiclef, & avoit exercé les fonctions d'évêque durant cinquante-un an en differens dioceſes, aïant été d'abord évêque de Wigorne, enſuite d'Ely, & enfin archevêque de Cantorberi. Le pape Paul II. l'avoit recompenſé du chapeau de cardinal en 1467. Il y eut après ſa mort de grandes brigues en Angleterre, pour obtenir du roi Henri l'archevêché de Cantorberi ; mais comme la primatie du roïaume y eſt attachée, & que les archevêques de cette égliſe ont la preſſéance ſur tous les princes qui ne ſon pas du ſang roïal ; le roi qui ne vouloit élever à une ſi grande dignité qu'une perſonne d'une fidelité éprouvée, le donna à Jean Morton évêque d'Ely, qu'il fit auſſi-tôt après chancelier d'Angleterre.

Polyd. Virg. hiſt. Anglic. lib. 24.

Aubery hiſt. des cardinaux, vol. 3.

Jean de Weſſel ou de Weſſales de Groningue, docteur en théologie, né environ l'an 1419. mourut auſſi cette année 1489. le quatriéme d'Octobre. Aïant

Freher theatrum illuſtr. virorum.

Vie des profeſſeurs de Groningue.

AN. 1489.

Dupin bibl. des aut. XV. siecle.

perdu dans son enfance son pere & sa mere, qui n'étoient que boulangers, une dame charitable eut soin de son éducation & le fit étudier avec un fils unique qu'elle avoit. Elle les envoïa tous deux à Zwol dont le college étoit plus estimé que celui de Groningue. Wessel y fit beaucoup de progrès, & y enseigna même ensuite publiquement. Il en sortit pour aller continuer ses études à Cologne, où l'on le soupçonna d'être peu orthodoxe. Il voulut enseigner la théologie à Heidelberg, il y fut refusé, parce qu'il n'étoit que laïque & qu'il ne vouloit pas s'engager dans la clericature. Il revint à Cologne, passa à Louvain, & de-là à Paris. François de la Rouere general des Freres Mineurs le mena à Basle du temps du concile, & il s'y fit admirer des habiles gens. Il revint à Rome quand Sixte IV. fut élû pape, & quitta l'Italie pour venir mourir à Groningue sa patrie. On ne peut douter qu'en plusieurs choses ses sentimens ne fussent contraires à ceux de l'église catholique. Après sa mort on brûla plusieurs de ses manuscrits, ce qui en resta fut imprimé à Groningue en 1614. & à Amsterdam en 1617. On a parlé ailleurs de la condamnation que les inquisiteurs d'Allemagne firent l'an 1479. de plusieurs propositions trop libres qu'il avoit enseignées.

Sup. liv. CXV. n. 6.

Le onziéme de Septembre de la même année mourut encore Jacques Piccolomini cardinal, qui avoit été secretaire de Callixte III. & de Pie II. qui lui donna le chapeau. Il a laissé sept livres de memoires qui contiennent l'histoire de ce qui s'est passé dans l'Europe depuis le voïage de Pie II. à Ancone, jusqu'à la mort du cardinal de Carvajal, c'est-à-dire, depuis l'an 1464. jusqu'en 1469. C'est dans cette même année

née 1489. que Donat Boſſius Milanois finit ſa chronique des archevêques de Milan. Il a auſſi compoſé une autre chronique des principaux changemens du monde juſqu'à ſon tems. On ne ſçait pas l'année de ſa mort. AN. 1490.

CXVII. Le pape exhorte les princes à faire la guerre aux Turcs.

Bzovius ad hunc annum 1490.

Vialard in vita Innocent. VIII.

Le pape après avoir approuvé ſur la fin de 1489. l'ordre des religieuſes de la conception de la S. Vierge, qui avoit été inſtitué à Tolede par Beatrix de Sylva fille Portugaiſe, à la priere d'Iſabelle reine de Caſtille, & avoit ſuivi d'abord la regle de Cîteaux; ſa ſainteté ne penſa plus qu'à tirer avantage de la perſonne de Zizim dont elle étoit maîtreſſe, pour faire la guerre aux Turcs. Elle envoïa dès le commencement de 1490. des nonces à l'empereur, aux rois, aux princes & aux républiques, les exhortant à députer de nouveaux ambaſſadeurs à Rome pour le vingt-cinquiéme de Mars jour de l'Annonciation de la ſainte Vierge, afin de prendre avec eux les meſures néceſſaires à l'entrepriſe de cette guerre. Les princes ſe rendirent aux exhortations du ſouverain pontife; on réſolut avec leurs envoïez, que chacun contribueroit ſelon ſon pouvoir en argent, armes ou ſoldats; & l'on convint de laiſſer au pape une entiere liberté de lever les annates, les décimes & les autres contributions; de publier des indulgences, des privileges & une croiſade; le pape promit de ſa part que ſi l'un des trois rois, de France, d'Eſpagne ou d'Angleterre ſe chargeoit de la conduite des troupes, il s'y trouveroit lui-même en perſonne; que ſi aucun roi n'étoit chef, il ſe contenteroit de nommer deux légats, l'un pour l'armée de mer, l'autre pour celle de terre; que les Italiens, les François, les Eſpagnols & les Anglois ſerviroient dans la premiere; les Allemands, les Bo-

AN. 1490.

hemiens, les Hongrois & les Polonois dans la seconde. Les légats & les nonces furent envoïez dans toutes les provinces à ce sujet ; mais tous ces grands projets furent sans exécution. Les princes n'avoient garde de préferer le bien public à leurs interêts personnels ; & le souverain pontife lui-même, si l'on en croit quelques historiens, quelque belles apparences de zéle qu'il fit paroître, étoit dans les mêmes sentimens.

CXVIII. Bajazet & le soudan d'Egypte envoient des ambassadeurs au pape.

Raynald. hoc ann. 1490. n. 2. & 3.

Pendant qu'on faisoit tous ces préparatifs assez inutilement, Bajazet fort irrité contre le grand-maître de Rhodes de s'être dessaisi de la personne de Zizim son frere, envoïa des ambassadeurs au pape, pour faire alliance avec lui, & lui promettre six-vingt mille écus d'or, pourvû qu'il voulut arrêter Zizim & le retenir en prison. Dans le même tems le saint pere en reçut d'autres du soudan d'Egypte pour l'engager à lui livrer le même prince, afin de pouvoir plus sûrement faire la guerre aux Turcs. L'ambassadeur de Bajazet fut reçû avec beaucoup d'honneur ; tous les cardinaux & les officiers du pape allerent au-devant de lui, il étoit chargé de l'argent qu'on promettoit, avec beaucoup de pierreries & de presens, cette somme devoit servir à païer trois ans de la pension de Zizim, à quarante mille écus d'or par chaque année. Il eut une audience publique en presence de tout le sacré college. Il paroît que le pape accepta ses propositions, & qu'il reçut tous les ans la somme dont on étoit convenu pour l'entretien de Zizim. Ce n'étoit pas vouloir faire la guerre aux Turcs, pour laquelle il ne laissoit pas de lever des décimes.

Raynald. ibid. n. 4.

L'ambassadeur que le soudan d'Egypte avoit envoïé à Rome, étoit Antoine Milan gardien des Cordeliers

de Jeruſalem. Il avoit ordre en paſſant par l'Eſpagne, de menacer les rois catholiques Ferdinand & Iſabelle de la part du ſoudan, qu'il ſe vengeroit ſur tous les chrétiens qui étoient en Egypte & en Syrie, & qu'il leur feroit ſouffrir les tourmens les plus cruels, ſi on ne laiſſoit les Maures en repos: & ſi l'on ne ceſſoit de leur faire la guerre. Mais le Cordelier ne s'acquitta point de ſa commiſſion. Il ſe contenta d'informer Ferdinand roi de Naples des ordres dont il étoit chargé ; & celui-ci qui n'etoit pas tout-à-fait ennemi des Maures en donna avis au roi d'Arragon, qui l'inſtruiſit des juſtes ſujets qu'il avoit de faire la guerre à ces infidéles, & lui dit qu'il redoutoit peu les menaces du ſoudan. Le gardien des Cordeliers étant arrivé à Rome eut audience du pape ; il demanda qu'on lui remît Zizim pour le faire chef de l'armée du ſoudan, & offrit en échange quatre cent mille ducats, & la ville de Jeruſalem qui ſeroit ſous la domination des chrétiens, à qui l'on accorderoit une entiere liberté pour faire le voïage de la terre-ſainte ſans païer aucun tribut ; il promit encore de remettre au pape toutes les conquêtes qu'on feroit ſur Bajazet, quand ce ſeroit même Conſtantinople. On tint pluſieurs conſiſtoires ſur ces propoſitions en preſence des cardinaux ; mais on ne décida rien. AN. 1490.

CXIX.
Bajazet veut faire empoiſonner ſon frere.

Raynald. ad hunc ann. n. 5.

Cependant les belles offres & les preſens de Bajazet devoient être ſuſpects, puiſque quelques mois auparavant il avoit tenté de faire empoiſonner ſon frere Zizim. Un certain Chriſtophle Macrin ſurnommé le Picentin, fort irrité d'avoir été privé & même chaſſé de ſon emploi par les gens du pape, s'en alla à Conſtantinople & promit au ſultan de mettre fin à la guerre en tuant & le pape & Zizim. Le Mu-

AN. 1490.

phti lui procura plusieurs conferences avec Bajazet ; on le chargea d'or, de pierres prétieuses & d'autres préſens ; on lui promit le gouvernement de l'iſle de Negrepont, & une flotte de deux cens galeres, s'il pouvoit empoiſonner la fontaine dans laquelle on puiſoit l'eau pour la boiſſon du pape & de Zizim ; on lui donna même une phiole pleine d'un poiſon très-violent. Chriſtophle promit des merveilles ; il partit de Conſtantinople & vint à Rome, où aïant été arrêté pour d'autres crimes, on l'appliqua à la queſtion dans laquelle il confeſſa le deſſein qui l'avoit amené à Rome. Sur ſon aveu on le condamna au dernier ſupplice dans le mois de Mai. Il fut conduit par la ville & déchiré avec des tenailles ardentes, & ſes membres expoſez à differentes portes de Rome, pour inſpirer de la terreur aux complices de ſon crime, qui étoient en grand nombre, & dont quelques-uns furent punis.

CXX.
Le pape continuë ſes négociations pour faire la guerre aux Turcs.

Innocent VIII. nonobſtant l'accord qu'il avoit fait avec Bajazet, travailloit toujours à réünir les princes pour faire la guerre aux Turcs. Il s'adreſſa à Maximilien roi des Romains qui promit d'y contribuer, pourvû qu'on rétablît auparavant la concorde entre l'empereur Frederic ſon pere & Matthias roi de Hongrie, & qu'on reconciliât ces deux princes. Le ſouverain pontife envoïa auſſi Bernard Stich à Naples, pour rendre au roi Ferdinand les lettres de Frederic & de Maximilien, & d'Albert duc de Saxe, & l'engager à prendre les armes pour la défenſe de la religion. Mais ce prince bien loin de ſatisfaire ſa ſainteté, ne penſoit qu'à l'inquieter & la chagriner. Il lui enleva dans cette année Benevent dont il avoit chaſſé les magiſtrats qu'Innocent avoit établis. Enfin

AN. 1490.

après plusieurs négociations de part & d'autre pour établir la paix entre l'empereur & le roi de Hongrie, on convint d'une assemblée pour le treiziéme de Septembre, où seroient terminez tous les differends. Mais la maladie de Matthias fut cause qu'on la remit à un autre tems. Et sur ces entrefaites ce prince mourut d'apoplexie à Vienne en Autriche, un mardi sixiéme d'Avril de 1490. Quelques historiens prétendent qu'il fut empoisonné par sa femme Beatrix, qui lui donna des figues avant que de boire pour appaiser la soif qu'il souffroit. Mais cela n'est pas certain.

CXXI. Mort de Matthias roi de Hongrie.

Pierre Ranzane Sicilien évêque de Luceria, qui se trouva à la mort de ce prince, comme ambassadeur de Ferdinand roi de Naples, fit son oraison funebre, & parla de lui comme d'un roi qui devoit être canonisé pour son zéle en faveur de la réligion chrétienne. Bonfinius en fait un grand éloge, & dit que ce heros n'ignoroit rien de ce qu'un grand prince doit sçavoir, qu'il fut heureux en paix & en guerre. On dit qu'il parloit toutes les langues de l'Europe, si l'on en excepte la Grecque & la Turque; qu'il étoit extrémement enjoüé, & se plaïsoit à dire de bons mots; qu'il aimoit les sçavans & les beaux arts; qu'il emploïoit les plus excellens peintres d'Italie, & qu'il attiroit à sa cour les plus beaux esprits de l'Europe. Il avoit à Bude une très-belle bibliotheque qu'il avoit enrichie des ouvrages les plus curieux & des manuscrits les plus rares. Son corps fut porté à Albe-roïale, & mis dans le tombeau des rois de Hongrie. Il n'avoit pas encore cinquante ans & en avoit regné trente-deux. Il avoit épousé en 1452. Catherine fille de George Pogebrak roi de Boheme, la-

Raph. Volaterran. geog. lib. 3.

Bonfin. dec. 4. lib. 8.

Turos in rebus Hungaric.

Cromer, Krantz, & alii.

Paul. Jov. in elog.

AN. 1490.

quelle étant morte ſans enfans en 1464. douze ans après en 1476. Matthias ſe rémaria avec Beatrix fille de Ferdinand I. roi de Naples.

CXXII. Uladiſlas roi de Boheme eſt élu roi de Hongrie.

Inſthuanff. lib. 1. & 2.

Bonfin. dec. 4. lib. 9. & 10.

Cromer, lib. 29.

Michou. l. 4. c. 83.

Comme le roïaume de Hongrie étoit électif, pluſieurs princes firent valoir leur droits pour faire tomber le choix ſur eux. Maximilien roi des Romains ſe fondoit ſur une ancienne alliance faite avec le roi défunt, lorſque l'empereur Frederic ſon pere lui avoit rendu la couronne de Hongrie. Uladiſlas roi de Boheme, aïant pour lui la reine Beatrix, y prétendoit par droit de ſucceſſion du côté de ſa mere. La victoire que Jean Albert ſon frere venoit de remporter ſur les Tartares, la réputation qu'il s'y étoit acquiſe, les ſuffrages de quelques ſeigneurs Hongrois le mettoient en droit d'aſpirer à cette couronne. Ferdinand roi de Naples s'étoit pareillement mis ſur les rangs ; & enfin Jean Corvin fils naturel de Matthias faiſoit beaucoup valoir la gloire qu'il s'étoit acquiſe ſous le regne de ſon pere, qui l'avoit honoré des premiers emplois, & l'on pouvoit ſe promettre qu'il effaceroit la honte de ſa naiſſance par ſa valeur & ſes grandes actions. Chacun de ces princes avoit ſes partiſans ; mais ceux d'Uladiſlas devinrent les plus forts, depuis que Beatrix ſe fut déclarée en ſa faveur. Elle avoit conçûë de l'amitié pour lui depuis l'aſſemblée d'Olmutz, & elle ſe flattoit de l'épouſer lorſqu'il ſeroit monté ſur le thrône.

Bonfin. dec. 4. lib. 10.

Il fut donc déclaré roi de Hongrie le quinziéme de Juillet ; & couronné à Albe-roïale le vingt-uniéme de Septembre ; mais comme ſon élection ne s'étoit pas faite ſans beaucoup d'oppoſitions, la guerre la ſuivit de près. Jean Albert frere du nouveau roi prit le premier les armes & vint l'attaquer. Une ba-

taille déciſive où il courut riſque de perdre la vie, l'obligea d'accepter la paix. Maximilien & Jean Corvin y furent auſſi contraints, & Uladiſlas aïant enſuite fait la ſienne avec Bajazet, regna dans une profonde paix, ſe faiſant autant eſtimer par ſa pieté que par la generoſité de ſes ſentimens. La reconnoiſſance vouloit qu'il épouſât Beatrix qui avoit ſi fort contribué à ſon élection, & il le ſouhaitoit : mais comme les Hongrois ne vouloient point conſentir à ce mariage, parce que Beatrix étoit ſtérile, cette reine eut recours au pape : mais Innocent ne voulut rien terminer ni ſe mêler de cette affaire. Beatrix ainſi rebutée ſe retira dans une iſle & mourut de chagrin.

AN. 1490.

Nicol. Iſthuanff. lib. 1. & 2.

CXXIII. Les Hongrois s'oppoſent au mariage de leur nouveau roi avec Beatrix.

Iſthuanff. loco cit.

Jean évêque de Varadin perſiſtoit toujours dans la réſolution de ſe démettre de ſon évêché & de ſe rétirer dans un monaſtere. Il n'en avoit pû obtenir la permiſſion de Matthias qui l'aimoit trop pour y conſentir. Dès qu'il le vit mort & qu'il eut couronné le nouveau roi, il ne penſa plus qu'à exécuter ſes pieux deſſeins ; ainſi après avoir donné les inſtructions néceſſaires pour le gouvernement du roïaume, il quitta la cour au grand regret de toute la nation, qui le pleuroit comme ſon pere ; il ne demanda pas même l'agrément du roi, parce qu'il ſçavoit bien qu'il en ſeroit refuſé. Quelque-tems après ſa retraite il prit l'habit dans l'ordre de ſaint François, & y fit profeſſion, & l'on eut ſouvent depuis recours à ſes conſeils. Jeanne ſœur du roi de Portugal imita l'exemple de l'évêque de Varadin, & ſe retira le quatriéme de Mai dans l'ordre des religieuſes de ſaint Dominique. Nous avons ſa vie écrite par Antoine de Vaſconſelle Jeſuite & théologien de Liſbonne.

CXXIV. L'évêque de Varadin ſe retire de la cour de Hongrie & ſe fait religieux.

Bonfin. dec. 4. l. 7.

Le pape approuva le vingt-troiſiéme d'Août, ou

AN. 1490.

CXXV.
Le pape approuve la confrairie de la Misericorde.

Bullar. Innocent. VIII. to. 1. constit. 16.

Onuphr. in vita Innoc. VIII. sub. fin.

CXXVI.
Il est attaqué d'une apoplexie.

selon Raynaldus, le premier de Septembre, une confrairie de la misericorde établie depuis peu à Rome. Elle fut instituée pour assister les criminels condamnez à mort, & pour avoir soin de leurs funerailles. Le saint pere accorda aux confreres beaucoup d'indulgences & de privileges ; & peu de tems après le vingt-septiéme de Septembre, il eut une attaque d'apoplexie, qui le laissa près de vingt-quatre heures sans connoissance, sans poulx & sans sentiment. Le bruit s'étant répandu qu'il étoit mort, les cardinaux penſoient déja à prendre des mesures pour lui donner un successeur. Mais la bonté de son temperament joint à quelques rémedes le fit revenir, il n'eut pas toutefois l'esprit aussi libre qu'auparavant pour vaquer aux affaires. On crut que sa maladie étoit venuë de la fraïeur que lui causa un coup de tonnerre, qui abattit le clocher de l'église de saint Pierre, & vint tomber dans la chambre de l'évêque de Constance qui étoit à Rome. Dans l'intervale qu'on le crut mort, les cardinaux eurent la précaution de mettre à couvert un million d'or recueilli des décimes, & destiné aux frais de la guerre contre les Turcs, & celle de Naples contre Ferdinand, dans l'appréhension que cet argent ne fut exposé au pillage.

CXXVII.
Le roi de Portugal envoïe des missionnaires à Congo.

Spond. ann. 1484. n. 11. & 1491. n. 7.

Jacques Canus Portugais aïant découvert en 1484. le roïaume de Congo, Jean roi de Portugal y envoïa ensuite Gonçalo de Souza avec quelques vaisseaux pour continuer ces découvertes. Gonçalo arriva à Azorio dont le souverain se fit baptiser & fut nommé Emmanuel. Et pour faire voir qu'il aimoit la réligion qu'il venoit d'embrasser, il permît qu'on bâtit une église dans sa capitale sous le titre de sainte Croix. Le roi de Portugal pour cultiver ces heureux commen-

commencemens, fit équiper trois galeres dans le port de Liſbonne, & y fit embarquer des miſſionnaires. Il donna la conduite de ces galeres à Gonçalo : mais le ſuccès ne répondit point à ſes ſoins. Chacun des Officiers voulut commander dans cette flotte, & la diviſion fut grande ; la peſte & d'autres maladies y cauſerent encore de plus grands troubles. Il y en eut beaucoup qui perirent. Ceux des miſſionnaires qui échapperent firent ce qu'ils purent pour affermir la religion dans le roïaume de Congo, mais le roi ne pouvant ſe réſoudre à ſe contenter d'une ſeule femme retourna à l'idolâtrie. Alphonſe ſon fils aîné qui s'étoit auſſi fait baptiſer perſevera dans le chriſtianiſme.

AN. 1490.

CXXVIII. Ferdinand roi d'Arragon pourſuit ſes conquêtes ſur les Maures.

Le jeune roi de Grenade qui avoit refuſé de remettre ſa ville capitale à Ferdinand & Iſabelle, & qui ſçavoit que leur deſſein étoit de l'aſſieger, n'attendit pas qu'on l'attaquât. Il commença la guerre le premier, en ſollicitant à la révolte les peuples d'El-Pucherra, des montagnes & de la vallée de Lucrin. Son entrepriſe fut d'abord ſuivie de quelque ſuccès ; il aſſiegea & prit les fortes places d'Alhendin & de Marcheune. Mais Ferdinand ne ſe fut pas plûtôt mis en campagne, qu'il réduiſit tous ceux qui s'étoient révoltez, reprit toutes les places dont le roi Maure s'étoit emparé, & l'obligea lui-même à ſe renfermer dans ſa capitale. L'hiver qui ſuivit cette glorieuſe campagne fut emploïé aux préparatifs du ſiége de Grenade, qui ne commença que dans l'année ſuivante. Innocent VIII. dans cet intervalle ordonna beaucoup de prieres à Rome pour le ſuccès des armes des rois catholiques, il alla lui-même en proceſſion à l'égliſe de ſainte Marie du peuple, où il chanta la meſ-

Mariana de rebus Hiſp. lib. 25. Burchard. in MS. arch. Vatic. p. 938. Lib. Bullar. 50. p. 271.

AN. 1490.

se pontificalement. Burchard rapporte la formule de prieres qui furent composées à ce sujet, & l'on y fit un discours où l'éloge de Ferdinand & d'Isabelle ne fut pas oublié. Le pape adressa en même-temps une bulle à l'évêque d'Avila pour établir des évêques dans les villes dont on s'étoit rendu maître, & pour terminer les contestations sur les limites des dioceses dans lesquels il y avoit eu auparavant des évêques.

CXXIX. On travaille en France à empêcher le mariage du roi des Romains avec l'heritiere de Bretagne.

Naucler. chronic. vol. 3. general. 50. p. 503.

En France le roi Charles VIII. informé du mariage de Maximilien roi des Romains avec Anne duchesse de Bretagne demeurée seule heritiere de son pere par la mort de sa sœur, reprit les armes & fit marcher ses troupes pour assieger la duchesse dans Rennes où elle s'étoit retirée, mais on les contremanda aussi-tôt après, peut-être parce que la duchesse de Bourbon conçût dès-lors le dessein de faire épouser l'heritiere de Bretagne au roi, & de supplanter par-là Maximilien, quoique son mariage eut été déja fait par procureur. Il étoit d'une extrême importance pour la France de rompre ce mariage. Heureusement le roi des Romains par sa negligence en rendoit l'execution facile; & le roi demandant la princesse en personne ne devoit pas craindre d'être refusé, d'autant plus qu'un moïen si doux & si juste de finir la guerre étoit aussi avantageux pour la Bretagne que pour la France. Il paroissoit même surprenant que la duchesse de Bourbon n'y eut pas pensé plûtôt.

CXXX. On pense à lui faire épouser le roi de France.

Gaguin in Carol. VIII. & Jaligny, Polyd. Virg. l. 27. Duchesne histoire d'Anglet. liv. 19.

Quelles que fussent les raisons qu'elle eut euës pour ne pas tenir plûtôt cette conduite, la gouvernante jugeant qu'il falloit en toutes manieres empêcher la duchesse d'épouser le roi des Romains, & que cela ne pouvoit se faire qu'en la mariant avec Charles VIII. y pensa sérieusement; & pour y réussir,

elle fit ceſſer les actes d'hoſtilité, quoique le ſeigneur d'Albret eut déja livré aux François la ville & le château de Nantes. Elle renoüa ſes intrigues. Elle envoïa en Angleterre François de Luxembourg, Charles de Marignan & Robert Gaguin general de l'ordre de la Trinité pour faire agréer à Henri VII. le deſſein de faire épouſer la ducheſſe de Bretagne à Charles ſon frere, ſans pourtant le lui marquer en termes exprès, lui repreſentant ſeulement que le roi de France étoit en droit d'empêcher qu'on la mariât à un ennemi qui avoit actuellement les armes à la main contre lui, & que Henri ne devoit point s'oppoſer à la liberté que le roi demandoit de diſpoſer de l'heritiere de Bretagne d'une maniere qui ne portât aucun préjudice à ſon état. Mais comme le roi d'Angleterre avoit beaucoup contribué au mariage du roi de Romains, ſa réponſe ne fut gueres differente d'une declaration de guerre, & il en vint-là en effet, comme on dira bientôt. AN. 1490.

CXXXI. On engage le duc d'Orleans à renoncer à ce mariage.

Un autre obſtacle que la ducheſſe de Bourbon avoit à lever, étoit du côté du duc d'Orleans, la princeſſe l'aimoit autant qu'elle avoit d'indifference pour Charles VIII. & le duc d'Orleans lui-même ſe flattoit de devenir ſon époux. Le comte de Dunois ſe chargea de la negociation, ne ſçachant pas d'autre moïen pour tirer le duc de ſa priſon, que de le faire renoncer à épouſer la ducheſſe. Le comte commença par le maréchal de Rieux qui ſe laiſſa perſuader. Mais la condition qu'il poſa fut qu'on rendroit la liberté au duc d'Orleans; & c'eſt à quoi la ducheſſe de Bourbon ne vouloit pas conſentir, tout ce qu'on obtint d'elle fut que le comte de Dunois auroit un commerce libre avec le duc, qu'il le verroit dans ſa pri- *Jaligny & Bellefor. dans l'hiſtoire de Charles VIII.*

AN. 1490.

son, qu'il s'entretiendroit avec lui, & qu'il travailleroit à le faire renoncer au mariage auquel il prétendoit. Le comte fit usage de cette permission. Il remontra au duc d'Orleans que dans la triste conjoncture de ses affaires, il n'avoit pas d'autre parti à prendre que d'entrer dans ses vûës, & à servir le roi auprès de la duchesse de Bretagne, puisqu'autrement ni le roi ni lui n'épouseroient cette princesse, & que Maximilien acheveroit de l'enlever à l'un & à l'autre.

AN. 1491.

LIVRE CENT-DIX-SEPTIE'ME.

I.
Le pape recommence ſes inſtances auprès des princes pour la guerre contre les Turcs.

Vialard in vita Innoc. VIII.

LE pape toujours plein d'ardeur, au moins en apparence, pour faire la guerre au Turc, envoïa ordre au cardinal Rainault ſon légat en Hongrie, en Pologne, en Pruſſe & en Ruſſie, d'exciter les princes à executer la promeſſe qu'ils avoient faite de lever deux armées, l'une compoſée de Hongrois, de Bohemiens, de Polonois, de Valaques, de Pruſſiens, de Lithuaniens & de Ruſſiens, dont Uladiſlas auroit le commandement, en lui joignant le légat apoſtolique, pour faire irruption dans la Bulgarie & dans la Thrace; l'autre compoſée d'Allemands, de Danois, de Flamands, de Bourguignons & de François volontaires, conduite par Maximilien, qui ſe joindroit à Uladiſlas pour ravager les provinces frontieres des états du ſultan. Innocent demandoit encore qu'on équipât une flotte à Veniſe ſur laquelle il n'y auroit que des Anglois, des Ecoſſois, des Eſpagnols, des François, & des Italiens, qui ſerviroit à tranſporter l'infanterie & la cavalerie; que cette flotte ſeroit commandée par le roi de France, ou d'Angleterre, ou Ferdinand roi d'Arragon; qu'au défaut de l'un de ces rois, le légat la commanderoit, & que le pape y ſeroit lui-même en perſonne. Mais il en fut de ces beaux projets comme de tous les autres précedens; & quoiqu'Innocent VIII. eut déja reçu deux cens mille écus d'or pour équiper cette flotte, que le roi de France eût douze grands vaiſſeaux tout prêts, & qu'on eût impoſé des décimes ſur ſon clergé; Bajazet ne fut point troublé dans l'execution de ſes entrepriſes, il

AN. 1491.

vint en Hongrie, il y brûla plusieurs églises, il y fit plusieurs chrétiens captifs, & fit le dégat jusques aux frontieres de la Croatie & de la Transylvanie, s'étant même rendu maître de quelques places, sans qu'on s'opposât à ses conquêtes.

II. Constitution du pape pour maintenir les libertez de l'église.

Bullar. in Innoc VIII. constit. 17.

Le pape agissoit plus efficacement pour les prétentions du siége de Rome. On y faisoit de fréquens appels & par-là on se soustraïoit aux juges des lieux. Ces appellans trouvoient souvent des opposans de la part de leurs adverses parties, & quelquefois même ceux qui étoient en cause voulant éviter un jugement de Rome, faisoient ce qu'ils pouvoient pour transferer leurs causes aux juges séculiers. Le pape crut que les uns & les autres blessoient en cela l'autorité du saint siége, & pour empêcher ce qu'il appelloit un mal, il donna une bulle le vingt-troisiéme de Février 1491. par laquelle il excommunie les uns & les autres, & déclare qu'ils ne pourront être absous que par le saint siége, excepté à l'article de la mort, s'ils ont donné des marques de repentir. Il prononce aussi des peines contre les notaires qui auront prêté leur ministere à ces personnes, & ordonne aux évêques de faire publier incessamment cette constitution dans leurs dioceses.

III. Le roi de Hongrie fait la paix avec son frere Albert & le roi de Pologne.

Bonfin. dec. 5. lib. 1. & 2. Cromer lib. 29. Dubrav. lib. 31.

Cependant Bajazet continuoit toujours ses incursions & ses ravages dans le roïaume de Hongrie. Uladislas pour se mettre en état de s'y opposer, pensa à se reconcilier avec son frere Albert. Les princes chrétiens s'en mêlerent, ils y réussirent; & la paix fut concluë & signée entre les deux freres le vingt-deuxiéme de Février de cette année 1491. Uladislas ceda à Albert quelques villes de Silesie avec une pension qu'il lui fit. L'évêque de Varadin quoique

retiré, menagea encore la paix entre le roi d eHongrie & celui de Pologne ; enſorte qu'Uladiſlas étant en repos de ce côté-là, vint attaquer Maximilien roi des Romains pour l'obliger à lui rendre les villes de Hongrie dont il s'étoit emparé. Il poſſedoit la forteresſe de Hambourg, & avoit battu l'armée des Bohemiens auprès de Vienne ; mais comme il ne pouvoit obtenir aucun ſecours de Frederic ſon pere, qui lui conſeilloit de ſe contenter de l'Autriche & de ceder ce qu'il poſſedoit en Hongrie ; il aſſembla les princes d'Allemagne qui ne lui furent pas plus favorables, & qui refuſerent de contribuer à cette guerre. Uladiſlas profitant de ces diſpoſitions ſe mit en campagne, ſe rendit maître d'Albe roïale & de quelques autres villes, & auroit pouſſé plus loin ſes conquêtes, ſi Caſimir roi de Pologne n'eut menagé la paix entre ces deux princes. Bonfinius en rapporte fort au long les articles, dont les principaux ſont ; que le roïaume de Hongrie ſeroit donné à Maximilien ou à ſes ſucceſſeurs, en cas qu'Uladiſlas mourût ſans heritiers ; que les deux rois prendroient le titre de rois de Hongrie ; qu'Uladiſlas païeroit au roi des Romains cent mille écus d'or pour le dédommager ; qu'on n'éleveroit perſonne à aucune dignité du roïaume, qu'il n'eut auparavant prêté le ſerment entre les mains des deux princes ; qu'enfin les Hongrois & les Allemands ſe promettroient une amitié & une fidelité réciproque, & vivroient en bonne intelligence.

AN. 1491.

IV. Uladiſlas fait ſa paix avec Maximilien. *Bonfin. dec. 5. l. 2.*

Les rois de Caſtille & d'Arragon firent enfin dans cette année la conquête entiere du roïaume de Grenade, qui étoit poſſedé par les Maures depuis près de huit cens ans. Mais avant que d'entreprendre une affaire ſi importante, Ferdinand aïant paſſé l'hyver à Seville,

V. Préparatifs des rois catholiques pour le ſiége de Grenade. *Naucler. chronic. vol. 3. gener. 50. p. 505.*

AN. 1491.

Æl. Ant. Nebriſſens. in præf. dec. 2.
Mariana, lib. 25. c. 15. & 16.
Surita. lib. 20. c. 8. & ſeq.

emploïa cette ſaiſon à faire les préparatifs neceſſaires pour cette glorieuſe conquête, & au commencement du printems il envoïa le marquis de Villena avec trois mille chevaux & dix mille hommes d'infanterie pour ruiner toutes les petites places des environs de Grenade, & faire le dégât dans la campagne, afin que les habitans ne pouvant faire la récolte des grains, fuſſent plus aiſément réduits par la famine; & que les peuples des villes qu'on auroit ruinées, & les gens de la campagne s'étant retirez dans la capitale, les vivres y fuſſent plûtôt conſommez, & la ville plûtôt obligée de ſe rendre.

Ferdinand ſe rendit bien-tôt après lui même auprès de Grenade avec une armée de près de cinquante mille hommes, dont la cinquiéme partie étoit de cavalerie. Ce prince extrémement habile dans l'art de commander, avoit encore avec lui tous les ſeigneurs de ſon roïaume, & un grand nombre d'officiers très-experimentez, qui s'étoient déja diſtinguez dans les guerres précedentes; entr'autres le celebre Gonſalve Fernandez de Cordouë qu'on ſurnommoit le grand capitaine, & qui avoit paru avec beaucoup de diſtinction dans la guerre contre les Portugais. Il étoit fils de Pierre Fernandez de Cordouë ſeigneur d'Aguilar, & d'Elvire de Herrera.

VI. L'armée de Ferdinand vient camper à une lieuë de Grenade.

Mariana loco ſupra cit.

Le marquis de Villena après avoir fait le dégât autour de Grenade, ſuivant les ordres qu'il en avoit reçus, vint joindre le gros de l'armée; & toutes les troupes étant ainſi raſſemblées, l'on commença par ſe rendre maître du chemin creux & du pont de Tablatte, afin que l'armée pût aiſément par-là entrer dans la plaine. L'on campa à une lieuë de la ville, bien réſolus de n'en point partir qu'on ne s'en fût rendu

rendu maître. C'eſt ce qui fit travailler auſſi-tôt à faire des rétranchemens;& à peine furent-ils achevez qu'Iſabelle reine de Caſtille arriva au camp avec les princes ſes enfans, dans la même réſolution de n'en point partir que la ville ne fût priſe. Les hiſtoriens ont cru que cette princeſſe ne ſe rendit à l'armée que pour rompre les meſures de Ferdinand, qui avoit à la verité conſenti à la réunion du roïaume de Grenade à la couronne de Caſtille, mais qu'il l'avoit fait avec tant de répugnance, qu'il y avoit lieu de craindre qu'il ne voulût faire cette conquête à ſon profit, étant le maître de l'armée. L'on aſſure même qu'il le tenta, & qu'il en ſeroit venu à bout ſans Gonſalve qui rompit toutes ſes meſures.

AN. 1491.

VII. On change le camp en une ville pour aſſieger Grenade.

Raynald. hoc anno 1491. *n.* 3. & 4.

La nuit qui ſuivit le jour de l'arrivée d'Iſabelle, le feu s'étant mis à ſa tente & l'aïant conſumée avec pluſieurs autres qui n'en étoient pas éloignées ; on prit la réſolution de bâtir des huttes de terre couvertes de thuiles, avec des ruës comme dans une ville ; & chaque corps aïant pris ſoin de fortifier ſon quartier, il ſe fit du camp une ville fermée de tours, & de murailles avec un foſſé profond, & quatre ruës principales qui répondoient aux quatre portes. Le camp par ce moïen devint également aſſuré & contre le feu & contre les ſorties preſque continuelles que faiſoient les aſſiegez. Une autre raiſon pour exécuter ce deſſein, eſt qu'on s'attendoit ſûrement que le ſiége dureroit encore l'hiver prochain, & que par-là on mettroit les troupes à couvert pendant la mauvaiſe ſaiſon. Cette nouvelle ville qui fut depuis nommée Sainte-Foi, fit perdre courage aux aſſiegez, qui virent par-là qu'on étoit conſtamment réſolu de ne point quitter le ſiége que la ville ne fut emportée. Le pape ne man-

AN. 1491.

qua pas d'en écrire aux rois catholiques qu'il voïoit ſi zélez pour augmenter la gloire de la réligion, & d'accorder beaucoup d'indulgences à ceux qui les aideroient dans une ſi bonne œuvre. Sa lettre eſt de Rome le premier d'Octobre.

VIII. Priſe de la ville de Grenade. *Mariana lib.* 25. *c.* 16. *&* 17.

Le deſſein des Maures étoit d'attirer Ferdinand dans ſes retranchemens, & de l'obliger à remettre la déciſion de cette affaire à un combat general. Mais ce prince aſſuré que la famine, ſans rien riſquer, le rendroit enfin maître de la place, ne voulut point courir le hazard d'une bataille; & ſa conjecture ne fut pas vaine. Après avoir été huit mois & dix jours devant Grenade depuis le vingt-ſixiéme d'Avril 1491. juſqu'au deuxiéme de Janvier 1492. les Maures éprouvant depuis quelques mois tout ce que la famine a de plus terrible, ſe voïant ſans vivres, ſans reſſource, ſans ſecours & ſans aucune eſperance d'en avoir, furent contraints de rendre leur ville à compoſition. Il ſe paſſa près de deux mois ſans qu'on pût conclure le traité; & l'on convint enfin que le roi & le peuple de Grenade remettroient de bonne foi aux rois de Caſtille & d'Arragon dans l'eſpace de quarante jours l'Alhambra, la ville de Grenade & toutes ſes dépendances; qu'à l'avenir les Maures tant de la ville que du reſte du roïaume ne reconnoîtroient point d'autres ſouverains que la reine de Caſtille & ſes ſucceſſeurs. Que pour ſûreté de cet accord, l'on donneroit la veille de la reddition cinq cens perſonnes en ôtage d'entre les enfans & les freres des principaux de la ville, pour être au pouvoir des rois catholiques, l'eſpace de dix jours, pendant qu'ils prendroient poſſeſſion des fortereſſes & de la ville, & qu'ils y mettroient des troupes & des munitions. Ferdinand & Iſabelle

IX. Articles du traité de la capitulation.

de leur côté promirent tant pour eux que pour leurs successeurs, de prendre sous leur protection tous les Maures qui voudroient rester en Espagne, de les traiter comme leurs autres sujets, de ne permettre jamais qu'il leur fût fait aucun tort ; ni qu'on agît contre eux autrement que dans les formes de la justice ordinaire, & de les maintenir dans la possession de leurs biens, de leurs droits & de leurs privileges. Qu'il seroit permis à ceux qui ne voudroient pas demeurer en Espagne, de disposer de tous leurs effets ; & qu'on leur fourniroit des vaisseaux pour se rendre en Afrique. Enfin l'on accorda au roi des Maures une pension considerable pour l'entretien de sa famille : mais la plûpart de ceux qui avoient suivi son parti le quitterent & se retirerent en Afrique. AN. 1491.

X. Le roi des Maures remet Grenade à Ferdinand.

Le tems auquel ce prince devoit remettre l'Alhambra & les autres forteresses étant arrivé, le cardinal de Mendoza archevêque de Tolede, accompagné de la plûpart de ses officiers, d'un grand nombre de seigneurs suivis des meilleures troupes, partit pour en aller prendre possession au nom de la reine de Castille. Les conditions furent exécutées de bonne foi. Le cardinal s'étant saisi de tous les postes fit arborer sur les plus hautes tours la croix que l'on portoit devant lui, & en même tems les étendarts de saint Jacques, de Ferdinand & d'Isabelle furent placez sur les remparts avec de grandes acclamations, & quantité de décharges de canon. Aussi-tôt après les rois catholiques s'avancerent du camp vers la ville pour en prendre possession. Le jeune roi de Grenade vint au-devant d'eux pour leur en présenter les clefs. L'entrevûë se passa avec beaucoup de civilité de part & d'autre. Le jeune roi se retira & alla prendre possef-

AN. 1491.

sion des lieux qu'on lui avoit assignez pour sa résidence ; & Ferdinand avec son épouse entra dans Grenade, dont ils ne pouvoient assez admirer la beauté.

Diego de Muros hist. rerum gest. contra Mauros.

Mariana hist. Hisp. l. 13. c. 1. & l. 24. 25. & seq.

En effet les auteurs assurent qu'on y comptoit soixante mille maisons, outre quantité de magnifiques édifices que Bulhar roi de Grenade y avoit fait élever avec une si prodigieuse dépense, que ses sujets crurent qu'il avoit trouvé l'art de faire de l'or. Les habitans de Grenade étoient eux-mêmes si riches, qu'ils païoient à leur roi plus d'un million de ducats, mais cette grande ville n'est ni si peuplée, ni si riche qu'elle étoit du tems que les Espagnols s'en rendirent maîtres. Sa situation & la disposition de ses tours se rapportent assez à ce qu'en dit Cesar dans ses commentaires. C'est la plus grande ville d'Espagne & la plus commode en esté, à cause de la pureté de son air & du grand nombre de ses fontaines. Les Maures avoient coutume de dire que le paradis étoit en cette partie du ciel qui est sur cette ville. Elle est arrosée de la riviere de Daro, & divisée en quatre parties qui sont Grenade, l'Alhambra, l'Albaïzin & l'Antiquerula. Elle a plus de quatre lieuës de circuit, & est entourée de murailles, où l'on compte mille trente tours avec leurs crenaux.

XI. Ferdinand & Isabelle reçoivent du pape la qualité de rois catholiques.

Paul. Æmil. l. 8.

Froissard lib. 1.

Mariana lib. 7. c. 4.

Baron. ann. 738.

Les rois de Castille & d'Arragon étant entrez dans la ville de Grenade d'une maniere qui tenoit des anciens triomphes, y firent observer la capitulation avec beaucoup de soin, donnerent de bons ordres pour la police, & sçurent si bien caresser la noblesse & le peuple, que les nouvelles en étant portées par tout le roïaume, chacun se soumit de bon cœur à ces nouveaux maîtres : & s'il resta quelque regret du changement arrivé dans cet état, les peuples le sçurent si bien cacher, qu'il n'en parut presque rien du

vivant de Ferdinand & d'Iſabelle qui les avoient conquis. La réligion chrétienne fut par cette conquête établie dans toute l'Eſpagne, & la ſecte de Mahomet bannie auſſi-bien que la domination des Maures ; enſorte que Ferdinand & Iſabelle acquirent pour eux-mêmes & pour leurs ſucceſſeurs le titre de rois catholiques, qui leur fut donné par le pape Alexandre VI. ſucceſſeur d'Innocent VIII. Il eſt vrai pourtant que ce ne ſont pas les ſeuls rois d'Eſpagne qui aïent été honorez de cette qualité, puiſque nous liſons dans Paul Emile & dans Froiſſard, que Philippe de Valois roi de France l'a auſſi porté, parce qu'il avoit défendu les droits de l'égliſe. C'eſt ainſi que le roi de France prend le titre de roi très-chrétien, & de fils aîné de l'égliſe ; le roi de Pologne celui d'orthodoxe ; le roi de Navarre, de très-fidéle, & que les rois de la grande Bretagne ont gardé celui de défenſeurs de la foi, qui fut donné à Henri VIII. par le pape Leon X. avant le ſchiſme. Sponde remarque qu'autrefois le roi Recarede avoit obtenu la qualité de roi catholique dans un concile, pour avoir amené à la foi les Gots, qui étoient Ariens.

AN. 1491.

Spond. ad ann. 1492. n. 2.

Trois cardinaux moururent cette année. Le premier fut le cardinal Marc Barbo qui mourut le deuxiéme de Mars, quoiqu'il y ait des hiſtoriens qui placent ſa mort un an plûtôt. Il étoit couſin germain du pape Paul II. qui d'évêque de Vicence le fit cardinal le dix-huitiéme de Septembre 1467. Quelque tems après il fut pourvû du patriarchat d'Aquilée. En 1471. Sixte IV. ſucceſſeur de Paul l'envoïa légat en Allemagne, en Pologne & en Hongtie, pour terminer les differends que les rois de ces deux der-

XII. Mort des cardinaux Marc Barbo, Baluë & Arcimboldo.

Spond. hoc ann. 1491. n. 9.

Sabellic. Enn. 10. l. 6.

Dubrav. lib. 31.

AN. 1491.

niers états avoient touchant la couronne de Boheme.

Le cardinal Barbo les reconcilia, & les mit en état de s'unir contre les Turcs. Ses ſervices furent recompenſez par l'évêché de Paleſtrine dont il joüit juſqu'à ſa mort. Innocent VIII. nomma Hermolaüs Barbaro pour ſon ſucceſſeur dans le patriarchat d'Aquilée; il étoit ſenateur de Veniſe, & petit-fils de François Barbaro noble Venitien, également recommandable & par ſon eſprit & par ſa valeur. Hermolaüs fut un des plus ſçavans de ſon ſiécle.

Aubery hiſt. des cardinaux.

Le ſecond fut le cardinal Baluë, qui de fils d'un tailleur d'habits de Poitiers, étoit parvenu au premieres dignitez de l'égliſe. Jean de Melun favori de Louis XI. qui connoiſſoit l'eſprit de Baluë, le preſenta au roi qui le fit ſon aumônier, lui donna les abbaïes de Fecamp, du Bec & de ſaint Oüen de Roüen. Ce prince lui confia encore la charge d'intendant des finances, & le nomma à l'évêche d'Evreux en 1465. Il le quitta deux ans après pour celui d'Angers, après avoir accuſé Jean de Beauvau évêque de cette derniere ville, ſon premier bienfaicteur, de pluſieurs crimes d'état, qui le convainquirent lui-même d'ingratitude. Jean de Melun ne fut pas mieux traité, puiſque par les intrigues de Baluë Louis XI. lui fit couper la tête à Loches en 1468. Paul II. le fit cardinal en 1464. à la recommandation du roi, qui connoiſſant enfin ſes fourberies & ſes trahiſons, le fit mettre en priſon, d'où il ne ſortit qu'en 1479. à la priere du cardinal Julien de la Roüere légat en France. Après ſa priſon s'étant retiré à Rome, Innocent VIII. le nomma évêque de Preneſte & légat dans la Marche d'Ancone. Il mourut au mois d'Oc-

tobre de cette année, âgé de ſoixante-douze ans, & fut enterré à Rome dans l'égliſe de ſainte Praxede, où l'on voit encore ſon épitaphe. AN. 1491.

Le troiſiéme eſt le cardinal Jean Arcimboldo né à Milan, il y avoit été ſenateur, & étant devenu veuf, il y fut pourvû de l'évêché de Novarre. Le pape Sixte IV. lui donna le chapeau en 1473. & Innocent VIII. le nomma à l'archevêché de Milan & à l'abbaïe de S. Ambroiſe. Il mourut à Rome, & Guy Arcimboldo l'un de ſes fils, fut ſon ſucceſſeur à l'archevêché de Milan. Un neveu de celui ci lui ſuccéda au même archevêché après avoir été vingt-quatre ans évêque de Novarre. *Aubery hiſt. des cardinaux.* *Ciacon in Innoc. VIII.*

La ducheſſe de Bourbon perſiſtoit toujours à vouloir retenir le duc d'Orleans priſonnier, dans la crainte qu'une fois mis en liberté, il ne voulut prendre trop d'autorité dans le conſeil, ou qu'il ne formât quelque nouvelle faction. Mais Charles VIII. qui penetra les motifs qui faiſoient agir ſa ſœur, & qui comprit de quelle importance il lui étoit d'avoir le duc d'Orleans dans ſes interêts, s'il vouloit faire réuſſir ſon mariage avec la ducheſſe de Bretagne, prit enfin la réſolution de le délivrer, & afin que la ducheſſe ſa ſœur n'y apportât aucune oppoſition, il le fit ſans le lui communiquer. Sa majeſté étoit alors au Pleſſis lez Tours, elle en partit ſous prétexte d'une partie de chaſſe, & alla juſqu'au pont de Barangon, d'où elle envoïa le ſieur d'Aubigny chargé d'un ordre pour le commandant de la tour de Bourges, de lui remettre ſon priſonnier. L'ordre fut exécuté, & le prince vint ſe jetter aux pieds du roi, qu'il aſſura de ſa ſoumiſſion, de ſa fidelité, & d'un attachement inviola-

XIII.
Le roi Charles VIII. accorde la liberté au duc d'Orleans.
Jaligny & Bellefort. hiſt. de Charles VIII.

AN. 1491.

ble à ſa perſonne. Il fut reçu avec beaucoup de bonté, le roi lui promit de tout oublier & de lui rendre ſon amitié ; & la ducheſſe de Bourbon fort déconcertée, quoiqu'elle n'en témoignât rien à l'extérieur, & qu'elle ſçût toujours ſauver les apparences, affecta de careſſer beaucoup le duc.

D'Argentré hiſt. de Bretagne, liv. 13. c. 58.

Auſſi-tôt que le comte de Dunois eut appris la délivrance du duc d'Orleans, il ne penſa plus qu'à le confirmer dans les ſentimens qu'il lui avoit déja inſpirez. Le roi de ſon côté l'y engagea par les témoignages qu'il lui donna d'une ſincere réconciliation, en lui confiant le gouvernement de Normandie avec la lieutenance generale des armées dans cette province. Et comme il s'y rendit auſſi-tôt pour prendre les meſures néceſſaires contre le roi d'Angleterre, qui étoit ſur le point de déclarer la guerre à la France ; il ne pût arriver à Rennes auprès de la ducheſſe de Bretagne que dans le mois de Novembre de l'année 1491. Il la trouva fort mécontente des longueurs de Maximilien, & encore plus irritée de la conduite des François qui avoient rompu la tréve à la mort de ſon pere, que dégoutée de la perſonne du roi. Ce fut pour cela que la premiere ouverture qu'on lui fit de ſon mariage avec Charles VIII. la révolta ; elle inſiſta ſur les engagemens qu'elle avoit contractez avec le roi des Romains, elle fit valoir celui du roi de France avec Marguerite d'Autriche. Mais enfin elle ſe radoucit ; & le prince d'Orange, le maréchal de Rieux, le chancelier de Montauban qui avoit beaucoup d'aſcendant ſur ſon eſprit, joints au duc d'Orleans, lui firent préferer l'honneur d'être reine de France à tous les ſcrupules qu'elle avoit alléguez d'abord ;

d'abord ; mais elle ne voulut donner aucune promeſſe poſitive ſur ſon mariage, ſans avoir pris auparavant l'avis de ſon conſeil.

AN. 1491.

XIV. La ducheſſe de Bretagne conſent à épouſer le roi de France.

Le roi avoit eu la précaution de s'approcher de Rennes avec ſon armée commandée par le ſeigneur de la Trimoüille, pendant qu'un autre corps ſous la conduite du ſeigneur de Saint-André s'avançoit d'un autre côté à une lieuë de la ville. La princeſſe y étoit renfermée, & craignoit un ſiege dans les formes ; elle étoit ſans troupes, elle ne pouvoit ſe confier à ſes ſujets, qui étoient tous portez à ce mariage, ſes plus fideles ſerviteurs le lui conſeilloient ; le duc d'Orleans lui-même lui faiſoit voir que de-là dépendoit le ſalut de ſes états. Enfin ſon conſeil déja perſuadé par les remontrances du comte de Dunois & du maréchal de Rieux étoit favorable au roi. Toutes ces raiſons firent enfin conſentir Anne de Bretagne à épouſer Charles VIII. Et après la deliberation des états de cette province, le contrat de mariage fut paſſé à Langeais en Touraine le ſixiéme de Decembre. Les Bretons n'auroient pas conſenti que les nôces euſſent été faites auparavant ; & ſelon toutes les apparences le contrat les préceda au moins de huit jours. Les articles eſſentiels étoient. 1. Que ſi la ducheſſe mouroit avant le roi & ſans enfans, la Bretagne demeureroit unie à la couronne, comme lui aïant été incorporée par une donation de cette princeſſe en conſideration de ſon mariage. 2. Que ſi Charles VIII. mouroit ſans enfans avant la ducheſſe, il lui cedoit tous les droits qu'il avoit ſur le duché de Bretagne, à condition toutefois qu'elle ne pourroit ſe remarier qu'au roi ſon ſucceſſeur, ou au prochain heritier préſomptif de la couronne, en cas que l'autre

Le P. Daniel dit le 13. Decembre, & Mezeray le 16.

Naucler. to. 3. general. 50. p. 503.

XV. Articles du contrat de mariage.

Mem. de Comines, to. 5. de l'édit. de 1723. p. 454 & 463.

AN. 1491.

fût marié. 3. Que la ducheſſe auroit pendant ſa vie la poſſeſſion du duché, quand même il y auroit des enfans; qu'elle y nommeroit aux benefices, & qu'elle expedieroit les proviſions, en y joignant le nom du roi.

XVI. Le roi de France épouſe la ducheſſe de Bretagne. *Comines l. 7. c. 3.*

Le roi pour agir plus sûrement avoit auparavant obtenu de la cour de Rome une double diſpenſe, qui caſſoit les mariages de ſa majeſté avec Marguerite d'Autriche, & de la ducheſſe de Bretagne avec le roi des Romains. On obligea ceux qui avoient des droits & des prétentions ſur le duché, d'y renoncer en faveur du roïaume de France. Tels étoient le prince d'Orange fils de Catherine de Dreux qui étoit ſœur de François I. duc de Bretagne, Jean fils aîné du ſeigneur d'Albret, qui avoit épouſé Catherine de Foix reine de Navarre, le vicomte de Rohan qui avoit épouſé une ſeconde fille du duc François I. On tira d'eux des renonciations en bonne forme, & on leur promit des dédommagemens. Enfin Charles VIII. fit encore un traité ſéparément avec les états du païs pour la conſervation de leurs droits & de leurs privileges. Et tout aïant été accepté de part & d'autre, on conduiſit Anne de Bretagne à Langeais, où elle épouſa le roi Charles VIII. dans le mois de Decembre 1491. L'évêque d'Alby en fit publiquement la ceremonie dans la chapelle du château: cette union cauſa beaucoup de joïe dans tout le roïaume, & l'on en fit dans toutes les villes de grandes réjoüiſſances.

XVII. La reine de France eſt couronnée à S. Denis, & fait ſon entrée à Paris.

La cour partit enſuite de Langeais, paſſa par Tours & vint à ſaint Denis, où l'on s'arrêta pour le couronnement de la nouvelle reine, qui ſe fit au commencement de Février de l'année 1492. avec beau-

coup de pompe au milieu des acclamations du peuple. De-là on la conduiſit à Paris, où elle fit ſon entrée le neuviéme du mois. On n'oublia rien pour la divertir & lui faire oublier le chagrin qu'elle avoit fait paroître d'abord ; le roi lui témoigna tant d'amitié, & eut de ſi grands égards pour elle, qu'une ſatisfaction entiere prit la place de ſes premieres peines. Mais la joïe que toute la cour en reſſentoit fut troublée par la perte qu'elle fit du comte de Dunois, dans le temps qu'il attendoit une récompenſe proportionnée au ſervice qu'il venoit de rendre & à la nouvelle reine & au roïaume. Etant monté à cheval pour aller prendre l'air à la campagne, il fut attaqué d'une apoplexie dont il mourut à l'inſtant. Il avoit épouſé en 1466. Agnès de Savoye, fille puînée de Louis duc de Savoye, dont il eut pluſieurs enfans, entre autres François II. comte de Dunois, en faveur duquel le comté de Longueville fut érigé en duché en 1505.

AN. 1492.

Saint Gelais hiſt. de Louis XII.

XVIII. Mort du comte de Dunois.

On peut aiſément s'imaginer quels furent les ſentimens du roi des Romains, quand il apprit la nouvelle du mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII. Il perdoit une province très-conſiderable en partie par ſa faute, en partie par l'avarice de ſon pere ; & pour comble de diſgrace on lui renvoïoit la princeſſe Marguerite d'Autriche ſa fille, qu'il croïoit devoir être bien-tôt reine de France. Il ne pût digerer ce double affront, il en fit de grandes plaintes dans toutes les cours de l'Europe, il envoïa des ambaſſadeurs en Eſpagne & en Angleterre pour les engager à prendre ſes interêts contre la France. Mais comme les rois catholiques étoient occupez alors à la conquête du roïaume de Grenade, le roi des Romains

XIX. Maximilien ſe plaint du double affront que lui fait Charles VIII.

AN. 1492.

ne pût engager dans son parti qu'Henri VII. roi d'Angleterre, quoiqu'il fut redevable de sa couronne au roi Charles VIII. qui lui avoit fourni une flotte, de l'argent & des troupes, pour en chasser Richard III. qui fut tué dans une bataille.

XX. Le roi d'Angleterre déclare la guerre à la France.

Polyd. Virgil. hist. Anglic. lib. 27.

Bacon. hist. Henric. VII.

Les ambassadeurs de Maximilien trouverent Henri tout-à-fait disposé à s'unir avec lui contre la France. Le traité fut signé, & afin de le rendre plus autentique, Henri convoqua son parlement, qui consentit avec plaisir aux volontez du roi, ne souhaitant rien avec plus d'ardeur que la guerre avec la France. La plûpart des historiens François ont voulu justifier ce prince, en prétendant qu'il étoit tout-à-fait éloigné de cette guerre, qu'il avoit agi par politique en se conformant à l'humeur de la nation, qui peut-être se seroit révoltée, s'il eut refusé de prendre les interêts de Maximilien; que son dessein étoit d'obtenir de l'argent de son parlement. Mais tous ces beaux sentimens ne conviennent point à ce qu'en ont dit Polydore Virgile & le chancelier Bacon, dont le premier taxe Henri de la plus horrible des ingratitudes, & le second rapporte la harangue que ce prince fit à son parlement, où on lit tout ce que la passion peut dicter de plus fort contre la France, & que si Maximilien le fut venu joindre avec ses troupes, comme il l'avoit promis, les désolations de la France auroient été aussi violentes que quand les rois d'Angleterre étoient unis avec les ducs de Bourgogne. Quoi qu'il en soit, Henri se donna tout entier aux préparatifs de cette guerre; & comme il avoit promis d'attaquer la France du côté de la Picardie, il fit préparer la flotte pour son passage, & mit à la voile le sixiéme d'Octobre de cette année. Son armée étoit de vingt-cinq mille hommes

d'infanterie & de ſeize cens chevaux ; auſſi-tôt qu'il fut débarqué, il s'avança vers Boulogne, & quatre jours après il en forma le ſiege. Des Cordes qui y commandoit l'avoit pourvûë de tout ce qui eſt neceſſaire à une longue & vigoureuſe défenſe, perſuadé que le ſalut de la place dépendoit de la longueur du ſiege, & que l'hyver approchant & les pluïes continuelles qui tombenr en ce païs-là dans l'automne, fatiguant les Anglois, les rebuteroient plus que tout le reſte. La place fut cependant fort preſſée au commencement, mais la nouvelle qu'on reçut au camp, que le roi de France venoit de rendre aux rois catholiques les comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne, rallentit beaucoup l'ardeur des aſſiegeans. Ferdinand & Iſabelle devenus par cette reſtitution amis de la France, ils ne pouvoient plus compter ſur les ſecours qu'ils en eſperoient. Ces comtez avoient été engagez à Louis XI. par Jean roi d'Arragon, en ſtipulant que la proprieté en demeureroit à la France, ſi Jean ne païoit dans neuf ans les trois cens mille écus d'or qu'il avoit touchez avec les interêts ; ce qui n'avoit pas été executé. Ferdinand néanmoins les avoit ſouvent redemandez, mais inutilement. Mais ſans ſe rebuter il voulut faire de nouvelles tentatives auprès de Charles VIII.

Pour cet effet, il envoïa de nouveaux ambaſſadeurs à la cour de France en faire la demande ; ceux-ci eurent l'adreſſe de gagner deux Cordeliers qui y avoient beaucoup de crédit, & dont l'un étoit Olivier Maillard fameux prédicateur de ce tems-là, dont le goût n'étoit pas beaucoup rafiné en fait d'éloquence, & confeſſeur de Charles VIII. l'autre s'appelloit Jean Manſierne, & étoit confeſſeur de la ducheſſe de Bourbon. On dit que Ferdinand leur avoit

AN. 1492.

XXI. Le roi de France rend au roi d'Arragon les comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne.

XXII. Deux Cordeliers engagent le roi à faire cette ceſſion.

Belcar. l. 4. verſùs finem.

Belleſor. liv. 5. c. 158.

AN. 1492.

envoïé des barils pleins d'argent, qu'on croïoit être remplis de vin d'Eſpagne ; d'autres diſent que ce furent des bouteilles pleines d'or. Quoi qu'il en ſoit les deux Cordeliers joüerent bien leur perſonnage, ils inſinuerent d'abord auprès des courtiſans, & enſuite ſoutinrent que c'étoit un principe de religion, que les ames en quittant leurs corps, n'étoient pas toutes bienheureuſes, & ne voïoient point Dieu juſqu'à ce qu'elles euſſent ſatisfait à la juſtice divine, & que celles qui s'étant accommodées du bien d'autrui, ne l'avoient pas reſtitué, brûloient dans le purgatoire, juſqu'à ce que le dommage eut été réparé par leurs heritiers. Que quand il ſeroit vrai que Louis XI. eut juſtement acquis les comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne, il n'étoit pas excuſable devant Dieu, parce que ce n'étoit point la faute de Ferdinand s'il ne les avoit pas rachetez ; mais celle des Maures qui l'avoient contraint d'emploïer à lever des troupes contr'eux les trois cens mille écus d'or deſtinez au rembourſement. Qu'ainſi ſon ame ſouffriroit auſſi longtemps qu'il s'en écouleroit juſqu'à la reſtitution des deux comtez. Que Charles VIII. de qui cette reſtitution dépendoit, ſeroit tourmenté dans le purgatoire, tant que ſes ſucceſſeurs differeroient de la faire. Qu'enfin ce qu'on avoit retiré des deux comtez pendant que la France en avoit joüi, excedoit de beaucoup la ſomme prêtée.

Tout ce raiſonnement des deux Cordeliers ne fut pas du goût du conſeil, dont les membres n'étoient pas ſi ſcrupuleux que le roi. Mais Louis d'Amboiſe qui avoit été précepteur de ſa majeſté, & qui étoit dévot à ſa maniere, en parla à Charles VIII. en termes ſi patétiques, qu'il conſentit à la reſtitution avec

d'autant plus de facilité, qu'on avoit ſuborné des perſonnes pour dire qu'elles avoient été preſentes à la mort de Louis XI. & que ce prince avoit commandé pour l'acquit de ſa conſcience, qu'on reſtituât le Rouſſillon & la Cerdaigne. La ducheſſe de Bourbon tenoit un peu de la ſuperſtition de ſon pere, & ne doutoit pas de la ſincerité de ceux qui lui faiſoient ce rapport. Elle ſe croïoit obligée ſur peine de damnation à l'accompliſſement de ſes dernieres volontez; elle le perſuada ſi fortement à Charles ſon frere, que la reſtitution ſe fit, quelqu'obſtacle que le conſeil y pût apporter; en ſorte que le roi agit même en cette occaſion par autorité. Le traité fut conclu dans le mois de Janvier de l'année ſuivante par la negociation de Louis d'Amboiſe évêque d'Albi. ANo. 1492.

XXIII. Le roi d'Angleterre penſe à faire ſa paix avec la France.

Bacon. in hiſtor. Henric. VII.

Henri VII. étoit au camp devant Boulogne, quand il apprit qu'on étoit déja convenu des articles du traité, & qu'il étoit prêt d'être conclu. Dès-lors il conçût le deſſein de faire auſſi ſa paix avec la France. Il y étoit d'autant plus porté que Maximilien n'avoit rien obſervé de ce qu'il avoit promis, & qu'il étoit auſſi peu préparé à la guerre que s'il n'y avoit aucun interêt; qu'il n'avoit qu'un petit nombre de troupes en fort mauvais ordre, manquant d'équipages, d'argent & de munitions. Des Cordes aïant été informé des diſpoſitions où ſe trouvoit le roi d'Angleterre, ne manqua pas d'en profiter; il lui fit remontrer ce qu'il ſentoit déja, que le roi des Romains lui manquant de parole, auſſi-bien que Ferdinand, il avoit un prétexte plauſible pour ſe retirer avec honneur, & que la France pour y contribuer s'offroit à lui païer l'argent qu'il avoit prêté au duc de Bretagne dans la derniere guerre, & de le rembourſer encore des frais de ſon voïage. Hen-

AN. 1492.

ri ſatisfait des avances que faiſoit la cour de France, accepta d'autant plus volontiers les propoſitions de des Cordes, que ſa preſence étoit très-neceſſaire dans ſon roïaume pour diſſiper une conſpiration qui commençoit à s'y former à l'occaſion du fameux Perkins, dont nous parlerons dans la ſuite.

XXIV. On s'aſſemble à Etaples, & l'on y conclut la paix.

Bacon. ibid.

Ducheſne hiſt. d'Angl. l. 19.

Ainſi les deux partis aïant un égal interêt de finir promptement la guerre, Henri nomma Richard Fox évêque d'Exceſter & milord d'Aubenay gouverneur de Calais, pour ſe rendre à Etaples, & y traiter de la paix avec des Cordes, à qui Charles VIII. donna pour ajoints les ſeigneurs de Halluin, de Piennes & de Morvilliers. Mais pour achever de mettre Maximilien dans tout ſon tort, Henri l'envoïa ſommer pour la derniere fois de ſe rendre au ſiege de Boulogne, & lui déclara en même tems, qu'en cas qu'il ne vînt pas le lendemain avec ſon armée, il s'accommoderoit avec la France. Maximilien n'aïant rien répondu, Henri prit ſon ſilence pour un refus, s'accorda avec des Cordes, & conclut ſon traité. Il toucha l'argent des François, que Mezeray fait monter à cent cinquante mille écus; le P. Daniel à ſept cent quarante-cinq mille, chaque écu valant trente-cinq ſols tournois. Il faut que ce dernier auteur parle de toute la ſomme qui ne fut pas comptée alors, & qu'il y comprenne ce que Charles VIII. s'étoit engagé à païer pour le duc de Bretagne, aïant pris du temps pour y ſatisfaire, à cauſe du deſſein qu'il avoit de porter la guerre dans le roïaume de Naples. Le traité avec l'Angleterre fut conclu le troiſiéme de Novembre à Etaples, ratifié le douziéme par ce prince, & un mois après par le roi de France.

Mezeray abregé chron. hiſtoire de Charles VIII.

Daniel. hiſt. de France in 4. to. 4. p. 69.

Après la concluſion du traité Henri ſe rembarqua

à

Calais avec une entiere ſatisfaction, pour ſe rendre n ſon roïaume ; & des Cordes ne l'eut pas plûtôt vû mettre à la voile, qu'il s'avança en diligence vers Arras pour en renforcer la garniſon ; mais il apprit en chemin que Maximilien s'étoit rendu maître de cette ville deux jours après la ſignature de la paix, par la trahiſon d'un ſerrurier, qui aïant eu l'adreſſe de ſe faire montrer les clefs d'une porte, les avoit imprimées ſur de la cire, & en avoit fait de ſemblables. Les troupes du roi des Romains averties s'approcherent & entrerent dans la place, pendant que celui qui y commandoit appellé Carquelevant, Breton, donnoit à ſouper aux officiers. Un ſuccès ſi peu attendu flatta les Allemands, qu'ils pourroient auſſi facilement ſe ſaiſir d'Amiens ; ils s'y rendirent, attaquerent la ville ; mais des Cordres les avoit prévenus, & venoit d'y entrer ; enſorte que les troupes du roi des Romains renverſées dès le premier aſſaut ſe retirerent. Ce fut-là ou Maximilien borna ſes conquêtes ; & dès-lors il ne penſa plus qu'à faire ſa paix avec la France.

AN. 1492.

XXV. Maximilien ſe rend maître de la ville d'Arras.

Le même jour que la nouvelle de la priſe de Grenade arriva à Rome, des maçons qui y travailloient à la réparation de l'égliſe de Sainte-Croix, par l'ordre du cardinal Mendoza archevêque de Tolede, qui en étoit titulaire, y découvrirent le titre de la Croix de Jeſus-Chriſt. On dit que ſainte Helene mere du grand Conſtantin, l'avoit envoïé à Rome, qu'on le mit dans l'égliſe de Sainte-Croix de Jeruſalem, & qu'il fut caché juſqu'alors dans la voute au-deſſus du chœur. Burchard aſſure l'avoir vû & touché lorſque le pape accompagné des cardinaux ſe tranſporta ſolemnellement dans cette égliſe le douziéme jour

XXVI. Découverte du titre de la Croix de Notre-Seigneur.

Raynald. 1492. n. 14.
Boſius de Cruce, l. 1. *c.* 11.
Niquet titul. crucis, c. 23.
Ciacon. & Onuphr. in Innoc. VIII.

AN. 1492.

de Mars qui étoit un lundi fête de saint Gregoire, & qu'il le fit exposer à la vénération des fidéles. Il ajoûte que ce titre étoit renfermé dans un petit coffre de plomb, cacheté en trois endroits, sur lesquels on lisoit encore ces mots, *Geraldus cardinalis sanctæ Crucis*. Que dans ce coffre il y avoit un ais de bois long d'environ une palme & demie, tout usé par un bout, & sur lequel ces paroles étoient gravées en lettres rouges: *Jesus Nazarenus Rex Judæor*, les deux dernieres lettres *u* & *m*, étant usées. La premiere ligne étoit écrite en Latin, la seconde en Grec & la troisiéme en Hebreux.

Gretzer. de Cruce to. 1. l. 1. c. 94.

Baillat fêtes mobiles & vies des saints.

Lorsqu'on visita de nouveau ce titre en 1564. on le trouva encore rongé & diminué du côté où étoit le mot *Judæorum*; & en 1648. on remarqua que le côté droit étoit aussi emporté, de sorte que le nom de *Jesus* n'y paroît plus. Il ne reste donc que le milieu qui contient les deux mots *Nazarenus Rex*. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont écrit dans ces derniers siécles que sainte Helene avoit envoïé le titre de la Croix à Rome, l'ont avancé sans aucune autorité, puisque les historiens n'ont point dit l'usage que cette pieuse princesse en fit; l'église de Toulouse prétend l'avoir dans un monastere de Benedictins de la congrégation de saint Maur, & le posseder longtemps avant la découverte faite à Rome; celui-ci est beaucoup plus grand que l'autre, quoiqu'il ne soit pas entier. Toutes ces incertitudes n'ont pas empêché le pape Alexandre VI. quatre ans après d'assurer l'autenticité du titre qui est à Rome par une bulle du dix neuviéme de Juillet de l'an 1496. & d'y attacher des indulgences pour ceux qui visiteront l'église de sainte Croix dans cette intention le dernier diman-

che de Janvier jour de la derniere inven tion de cette relique.

AN. 1492.

XXVII. Bajazet envoïe au pape le fer de la lance.

Le vingt-neuviéme de cette année, il vint à Rome un ambaſſadeur de Bajazet empereur des Turcs, portant le fer de la lance dont avoit percé le côté de Jeſus-Chriſt dans ſa paſſion. Ce fer étoit auparavant dans le tréſor des reliques que Mahomet II. avoit aſſemblées après la priſe de Conſtantinople. Il étoit enfermé dans une châſſe magnifique enrichie d'or avec un cryſtal, montée ſur un pied. Tout le clergé alla le recevoir en proceſſion depuis l'égliſe de ſainte Marie du peuple, juſqu'à ſaint Pierre; & le pape y aſſiſta. Quelques-uns même aſſurent que le ſaint pere porta lui-même la relique. Burchard qui rapporte cet évenement, la regarde comme fort douteuſe; l'empereur, dit-il, croit avoir la même à Nuremberg, & le roi de France à Paris. Auſſi Sponde ajoûte, que Bajazet fit ſçavoir au pape par ſon ambaſſadeur, que la pointe de ce fer étoit en France. Si l'on en croit M. Baillet, le fer de la lance étant demeuré à Conſtantinople juſqu'à ſa priſe, & étant tombé entre les mains de Mahomet II. ſon fils Bajazet en fit préſent au grand-maître de Rhodes pour le gratifier de ce qu'il retenoit ſon frere Zizim priſonnier; & de Rhodes cette relique paſſa à Rome l'an 1492. entre les mains du pape Innocent VIII. qui en fit une tranſlation très-ſolemnelle dans l'égliſe du Vatican où elle a toujours été gardée depuis. Mais cet auteur ne donne pas cela comme fort certain; il ajoûte, que pendant qu'on honoroit cette relique à Conſtantinople, on aſſuroit en Occident que la vraïe lance étoit toujours à Jeruſalem. De plus ſaint Louis dégagea des Venitiens en 1241. une

Raynald. ſup. n. 15.
Boſius ibid. ut ſupra.
Spond. hoc ann. n. 8.
Victorel in addit. ad Ciacon.

Baillet fêtes mobiles.

AN. 1492.

pareille relique qui lui fut apportée en France & déposée dans la sainte chapelle de Paris, où elle est encore honorée. Mais la discussion d'un fait si incertain & si peu important, est assez inutile.

XXVIII. Le pape fait sa paix avec Ferdinand roi de Naples.

Surita to. 4. l. 20. cap. ultimo. Mariana lib. 25. c. 18. Raynald. hoc anno n. 10.

Comme le roi de France pensoit déja sérieusement à porter ses armes dans le roïaume de Naples, & faisoit pour cela ses préparatifs, la crainte qu'en eut Ferdinand le porta à se reconcilier avec le souverain pontife. Le roi d'Arragon s'étant rendu médiateur, ce prince & Alphonse duc de Calabre son fils, firent leur paix avec le pape le vingt-huitiéme de Janvier de cette année, & sur la fin du mois de Mai, Ferdinand envoïa à Rome son petit fils Ferdinand prince de Capouë pour demander pardon à Innocent VIII. au nom de son aïeul & de son pere, promettant de païer exactement chaque année le tribut dû à l'église Romaine, & de ne plus blesser son autorité dans la collation des benefices du roïaume de Naples. Ce prince fut reçû du pape avec beaucoup d'honneur & en reçut de grands témoignages de bonté. L'on trouve une bulle de sa sainteté du quatriéme de Juin de cette année, qui assure à Alphonse la succession au roïaume de Naples, & au prince de Capouë son fils, en cas qu'Alphonse mourut avant Ferdinand son pere. L'on y lit aussi la formule du serment qu'il devoit en faire au souverain pontife.

XXIX. Mort du pape Innocent VIII.

Onuphr. & Ciacon. in vitis pontificum. Papyr. Masson. in Innocent. VIII.

Ce fut par-là qu'Innocent VIII. finit son pontificat, il mourut le mois suivant le vingt-cinquiéme de Juillet, jour de la fête de l'apôtre saint Jacques. Depuis l'attaque d'apoplexie qu'il avoit euë deux ans auparavant, il n'avoit pû joüir d'une santé parfaite. On dit que ne trouvant aucun soulagement à ses maux dans l'art de la medecine, un

AN. 1492.

Juif impoſteur lui prépara un breuvage compoſé du ſang de trois jeunes garçons qui venoient d'expirer, & que le pape l'aïant ſçû, il en eut une ſi grande horreur, qu'il donna auſſi-tôt ordre d'arrêter ce Juif & de le punir ; mais celui-ci évita le châtiment par la fuite. Innocent voïant donc ſa derniere heure approcher, ne penſa plus qu'au ſalut de ſon ame, témoignant un grand mépris pour toutes les eſpérances fragiles du ſiécle, & ne ſoupirant qu'après la bienheureuſe immortalité, dit l'évêque Leonelli, qui fit ſon oraiſon funebre dans une aſſemblée de cardinaux. Il reçut les ſacremens avec beaucoup de pieté, & mourut dans des ſentimens tout-à-fait chrétiens, à l'âge de ſoixante ans, après avoir gouverné l'égliſe ſept ans dix mois & vingt-ſept jours. Son corps fut porté dans l'égliſe de ſaint Pierre & mis dans un tombeau que le cardinal Laurent Cibo ſon neveu lui avoit fait faire.

Ce pape nommé Jean-Baptiſte Cibo étoit Genois, & fut élevé avec beaucoup de ſoin. Dès qu'il fut entré dans le monde, on l'envoïa à Naples où il vécut aſſez long-tems à la cour d'Alphonſe & de Ferdinand. Depuis il vint à Romé, & fut domeſtique du cardinal de Boulogne, frere du pape Nicolas V. ce qui contribua beaucoup à ſon élevation. Paul II. lui donna l'évêché de Savonne, & Sixte IV. lui confera celui de Melfi, & le fit cardinal le ſeptiéme de Mai 1473. Ce même pape le laiſſa légat à Rome, lorſqu'il en ſortit à cauſe de la peſte, & lui confia depuis la légation de Sienne. Ce fut par ces degrez qu'il s'éleva ſur le ſaint ſiége, auquel il parvint après Sixte IV. le vingt-neuviéme d'Août 1484. A ſon avenement au pontificat, il calma les differends des princes d'Italie,

AN. 1491.

& ramena à l'obéiſſance du ſaint ſiége ceux que la ſeverité de ſon prédeceſſeur en avoit éloignez. Il n'épargna rien pour unir les princes chrétiens contre les Turcs ; mais ce deſſein ſans ſuccès ne ſervit que de prétexte pour procurer beaucoup d'argent à la chambre apoſtolique, dont le pape profita d'une partie, & emploïa l'autre pour faire la guerre au roi de Naples. Dans ſa jeuneſſe, avant que d'entrer dans l'état eccleſiaſtique, il avoit été marié. Il lui reſtoit deux enfans de ce mariage lorſqu'il parvint au ſouverain pontificat, un fils nommé François qu'il maria à une des filles de Laurent de Medicis, l'une des plus belles princeſſes de ſon temps, après l'avoir fait comte d'Anguillare & général des troupes de l'égliſe Romaine, & une fille nommée Theodore, qu'il combla pareillement de biens ; il avança de même le reſte de ſa famille, & on n'a pû s'empêcher de lui reprocher qu'il avoit fait pour elle de choſes peu équitables.

XXX. Déſordres à Rome après la mort du pape.

Les cardinaux qui étoient allez prendre l'air à la campagne pendant l'eſté, revinrent à Rome pour ſe trouver à l'élection d'un nouveau pape ; & ils trouverent la ville abandonnée à la diſcretion de la canaille qui pilloit les maiſons & rempliſſoit les ruës de meurtres & de carnages. Les juges n'oſoient paroître, dans la crainte d'être expoſez à la fureur du peuple qui ne donnoit que des malédictions au lieu de prieres au défunt pape, auquel ils reprochoient de n'avoir eu aucune compaſſion des pauvres. Pour faire ceſſer tous ces déſordres les cardinaux donnerent la garde du palais à Garcilaſſo archevêque de Tarragone, homme d'une illuſtre naiſſance & d'une ſageſſe conſommée. C'étoit lui qui avoit fait l'accommodement d'Innocent VIII. avec le roi de Naples, & qui avoit

quelque temps après appaisé une sédition à Ascoli. Il fut dans la suite établi préfet de Rome par le successeur du défunt pape, dont les obseques ne furent achevées que le huitiéme d'Août, auquel on celebra la messe en présence des cardinaux. Bernardin de Carvajal évêque de Cartagene & ambassadeur du roi d'Espagne fit ensuite un sermon, dont tout l'auditoire fut très-content. Plusieurs personnes qui l'avoient entendu, jugerent que les cardinaux charmez de l'éloquence du prédicateur éliroient un pape de la même nation, ce qui arriva comme ils l'avoient prévû. ANN. 1492.

Vingt-trois cardinaux entrerent en procession dans le conclave. Maffée Gherardo général de l'ordre des Camaldules, qu'Innocent avoit fait cardinal en 1489. quoique dans un âge fort avancé, & tellement incommodé de la goute qu'il ne pouvoit se soutenir, ne laissa pas de se rendre à Rome pour y recevoir le chapeau, & voulut entrer au conclave avec les autres. On s'assembla dans la chapelle de Sixte, & la garde fut donnée aux ambassadeurs des couronnes. Les ruës de Rome étoient si remplies de voleurs, d'assassins & de bandits, que les cardinaux furent obligez de faire entrer des compagnies entieres de mousquetaires dans leurs palais, & de pointer des canons aux avenuës pour empêcher le pillage. Cette précaution les garentit de l'insulte. Les ruës du bourg de S. Pierre furent fermées avec de grosses poutres, derriere lesquelles on plaça des soldats, pendant que les chevaux-legers de la garde faisoient incessamment le tour du palais.

XXXI. Le cardinal de Borgia est élu pape.

Si les cardinaux eussent sçû profiter de l'avis qui leur fut donné par Leonelli, lorsqu'il fit l'oraison funebre d'Innocent VIII. en plein consistoire, &

AN. 1492.

Rec. Maſſon. in Innocent. VIII. Ducheſne hiſt. des papes.

qu'il les exhorta à élire un pape qui eut vécu ſans tache, qui comme Leon I. eut paſſé toute ſa vie dans la pratique des vertus, qui meritât ſon élevation par ſes travaux & par l'integrité de ſes mœurs, qui fût ſans ambition, ſçavant, ſaint, & tel que doit être un vicaire de Jeſus-Chriſt pour le gouvernement de l'égliſe ; ils n'auroient pas merité tant de reproches ſur leur élection. Mais les cardinaux ſans aucun égard à des avis ſi judicieux, élurent un ſujet ſur lequel preſque tous les hiſtoriens ont exercé leur plume pour en dire tout le mal poſſible. Les differentes cabales ne retarderent pas beaucoup l'élection ; & dès le ſecond jour tous les cardinaux donnerent leur voix à Rodrigue Borgia vicechancelier, c'étoit l'onziéme d'Août. Il étoit fils de Geoffroi Lenzoli, ſorti d'une des grandes maiſons du roïaume de Valence ; mais Rodrigue avoit changé ſon nom & les armes de ſon pere, pour prendre & les armes & le nom de ſa mere ſœur de Callixte III. de la famille Borgia. Comme il étoit riche & aſſez inſinuant, il ſçut emploïer ſon or & ſes promeſſes pour gagner les eſprits & ſe faire élire, quoiqu'avec des mœurs qui euſſent dû l'éloigner pour jamais non ſeulement du ſouverain pontificat ; mais même des moindres fonctions de l'égliſe. Etant cardinal il avoit eu de Vanotia dame Romaine épouſe de Dominique Arimano quatre fils & une fille. L'aîné Louis Borgia fut duc de Gandie ; le ſecond appellé Ceſar fut cardinal, puis duc de Valentinois, homme le plus cruel & le plus ambitieux qui ait jamais été ; Alexandre qui avoit une complaiſance aveugle pour lui, renverſa toutes les loix divines & humaines, pour le porter, s'il eut pu, juſques ſur le thrône des Ceſars, dont il lui fit prendre le nom. Ses autres en-

Onuphr. in vita Alexan. VI.

fans

fans furent Jean & Godefroi, & une fille nommée Lucrece. Jean ſucceda à ſon frere dans le duché de Gandie & épouſa Marie d'Arragon bâtarde d'Alphonſe II. roi de Naples, dont il eut Jean pere de François Borgia qui fut general des Jeſuites ; Godefroi épouſa Sanche, autre fille naturelle d'Alphonſe ; Lucrece avoit été mariée à un certain Eſpagnol, mais lorſque ſon pere fut devenu pape, il la lui ôta pour la donner à Jean Sforce prince de Pezaro. Elle fut mariée enſuite avec le prince de Bizelli fils naturel d'Alphonſe, & elle prit après ſa mort une quatriéme alliance avec Alphonſe d'Eſt duc de Ferrare. Quelques auteurs l'ont accuſée de n'avoir pas mené une vie fort reglée pendant ſa jeuneſſe, & de s'être même abandonnée à ſes propres freres. Telle étoit la famille du nouveau pape.

AN. 1492.

Il prit le nom d'Alexandre VI. & auſſi tôt après ſon élection on mit la croix à une des fenêtres du conclave, & on en donna la nouvelle au peuple. L'égliſe de S. Pierre fut d'abord remplie de monde, attiré par la curioſité de le voir. Lorſqu'il fut arrivé à l'égliſe, le cardinal de San-Severino le prit entre ſes bras & l'aſſit ſur l'autel, où il fut adoré par tous les cardinaux, & enſuite les prélats vinrent lui baiſer les pieds. Avant que le pape deſcendit de l'autel, il fit le cardinal Aſcanio Marie Sforce vice-chancelier, ſuivant la promeſſe qu'il lui en avoit faite dans le conclave ; & après qu'on eut dit la meſſe ſuivant l'ancienne coûtume, tous les cardinaux s'en retournerent dans leurs palais, à la reſerve de quelques uns en petit nombre que le pape arrêta pour dîner avec lui. Le ſoir on fit des feux de joïe dans les ruës, & Ambroiſe Mirabili cavalier Milanois fit de grandes réjoüiſſances dans le Capitole, parce qu'il avoit été con-

AN. 1492.

firmé avec la dignité de ſenateur qu'il avoit exercée ſous le pontificat d'Innocent. Jean Lopez qui avoit été ſecretaire des brefs ſous le même pape, fut fait évêque de Perouſe, & ſa charge fut donnée à Bernardin Luna, à la recommandation du cardinal Aſcagne.

XXXII. Réjoüiſſances à Rome pour ſon élection.

Bern. Gerius. part. 7.

Le lendemain les ſénateurs, les conſervateurs & les capitaines des quartiers, monterent à cheval à l'entrée de la nuit avec une grande troupe de jeune nobleſſe précedée de pluſieurs eſtafiers avec des flambeaux de cire blanche ; & s'étant rendus dans la place de ſaint Pierre, ils y firent une eſpece de carouſel. De là étant entrez dans la cour du palais, ils firent la même choſe, & mirent enſuite pied à terre pour aller baiſer les pieds du pape, qui témoigna être fort ſatisfait de ces honneurs. Le vingt-ſeptiéme d'Août le ſaint pere alla prendre poſſeſſion de ſaint Jean de Latran avec beaucoup de pompe. Toutes les ruës par où il paſſa étoient tapiſſées, & il y avoit des arcs de triomphe en pluſieurs endroits : ce qui parut d'autant plus ſurprenant, qu'aucun pape n'avoit encore pratiqué la même choſe. Le dernier du mois d'Août il tint un conſiſtoire, dans lequel il donna le chapeau de cardinal à un de ſes neveux nommé Jean de Borgia Eſpagnol, archevêque de Montreal, qui prit le titre de ſainte Suzanne.

XXXIII. Il fait un de ſes neveux cardinal.

XXXIV. Les commencemens de ſon pontificat.

Tous les princes chrétiens lui témoignerent par des ambaſſades ſolemnelles la joïe qu'ils reſſentoient de ſon exaltation ; & en effet la conduite qu'il avoit tenuë avant que d'être pape, & qu'il tint même au commencement de ſon pontificat, ſa douceur, ſa moderation, les ſages ordonnances qu'il établit pour l'adminiſtration de la juſtice & pour le ſoulagement

des peuples, faiſoient concevoir de grandes eſperances Mais cela ne dura pas long-temps, l'on changea bien-tôt après de ſentiment & de langage ſur ſa conduite. On dit que la nouvelle de ſon élection fit verſer des larmes à Ferdinand roi de Naples, prince qui avoit beaucoup d'experience, & qui prévoïoit dès-lors tout ce qu'on devoit appréhender pour l'avenir. En effet la poſterité aura peine à croire qu'un homme qui avoit paſſé par les plus honorables emplois de l'égliſe avant ſa promotion, & qui avoit d'ailleurs de grandes qualitez, en ait pû ternir l'éclat par autant de vices. Ceux qui l'éleverent ſur la chaire de ſaint Pierre, païerent dès ce monde une partie de la peine que meritoit leur avarice, ainſi que Guicchardin & les autres auteurs contemporains l'ont remarqué.

AN. 1492.

Mariana l. 26. c. 2. Guicciard. hiſt. lib. 1. 2. & ſeq.

XXXV. Mort de Laurent de Medicis.

Quelques mois avant la mort d'Innocent VIII. le neuviéme d'Avril mourut Laurent de Medicis, fils de Pierre de Medicis I. du nom & de Lucrece Tornabuoni dame d'un merite ſingulier, & frere de Julien de Medicis, qui fut aſſaſſiné par la faction des Pazzi en 1478. Laurent qu'on vouloit auſſi tuer ſe ſauva & repouſſa ſes ennemis avec le ſecours du peuple de Florence, qui le declara dans la ſuite chef de la république. Il ne s'en fit pas ſeulement aimer par ſa generoſité; mais il s'acquit encore l'eſtime de tous les princes de l'Europe, qui faiſoient gloire de le nommer pour arbitre de leurs differends. On dit que Bajazet empereur des Turcs pour lui témoigner ſon amitié lui envoïa Bernard Bandini, l'un des aſſaſſins de Julien ſon frere qu'on avoit pris à Conſtantinople. Laurent avoit été inſtruit dans les ſciences par Gentille d'Arezzo, & les avoit ſoigneuſement cultivées. Il fut conſideré comme le Mécenas des gens de

Angel. Polit. epiſtolar. l. 5. Macchiavel. hiſt. Fiorent. Paul. Jov. in vita Leonis X.

AN. 1492.

lettres de ſon temps, & le protecteur des Grecs exilez. Les principaux de ceux qui vivoient à ſa ſuite, étoient Chriſtophle Landini, Marcile Ficin, Chalcondyle, Ange Politien, Jean Laſcaris qu'il envoïa en Grece pour y recouvrer des manuſcrits, & beaucoup d'autres qu'il retenoit par ſes liberalitez conſiderables. Il n'avoit que quarante-quatre ans lorſqu'il mourut, & il laiſſa deux fils, Pierre qui lui ſucceda, & Jean qui fut depuis pape ſous le nom de Leon X.

Paul. Jov. in elog. lib. 3. cap. penult.

Il étoit magnifique, liberal, bon ami, genereux; mais voluptueux & ſoupçonné d'avoir peu de religion, il mourut cependant très-chrétiennement, ſi l'on en croit Ange Politien. Le celebre Jerôme Savonarolle l'aſſiſta à la mort & le confirma dans ſa foi & dans les bonnes réſolutions qu'il avoit priſes de mener une vie plus reguliere, en cas qu'il guérît, ou de ſe réſigner entierement à la mort, ſi Dieu vouloit diſpoſer de lui. Tous les hiſtoriens, entr'autres François Guicchardin, ſe ſont fort étendus ſur la perte que le public fit à ſa mort. On peut connoître, dit Paul Jove, dans quelle eſtime étoit ce grand homme par le preſent que lui fit le ſoudan d'Egypte d'un cameleopard, animal fort rare, qui avoit les jambes de devant extrémement hautes, celles de derriere très-baſſes, le dos fort petit, une tête de cerf qui portoit deux petites cornes, le dos rouge & le corps marqué de taches blanches & rondes. On le vit long-temps en Italie, avec d'autant plus d'admiration, qu'on n'en avoit pas encore vû de ſemblable depuis les anciens Romains, & qu'on a beaucoup de peine à prendre ces ſortes d'animaux, qui ne ſe trouvent que vers les extrémitez de l'Ethiopie du côté des ſources du Nil, ſelon le rapport d'Aldrovandus.

Guicciardin. hiſt. lib. 1.

Aldrovand. l. 1. c. 35.

Casimir IV. roi de Pologne auparavant duc de Lithuanie, fils de Jagellon dit Ladislas IV. mourut le septiéme de Juin de cette année 1492. âgé de soixante-quatre ans, après en avoir regné quarante-huit. Il avoit épousé Elisabeth d'Autriche dite de Hongrie, fille d'Albert d'Autriche & d'Elisabeth de Luxembourg reine de Hongrie, & il en eut Uladislas roi de Boheme & de Hongrie, Jean Albert qui regna après son pere, Frederic cardinal évêque de Cracovie, puis archevêque de Gnesne, & plusieurs autres. Ses filles furent Hedwige mariée à George duc de Baviere, Sophie épouse de Frederic marquis de Brandebourg, Barbe femme de George duc de Saxe, Jeanne & Marguerite. On écrit que Casimir n'avoit jamais bû de vin, & ne pouvoit pas même le souffrir, non plus que la bierre & les autres liqueurs. Il fut solemnellement enterré à Cracovie; & Jean Albert son second fils fut son successeur du consentement d'Uladislas son aîné roi de Hongrie & de Boheme.

AN. 1492.

XXXVI. Mort de Casimir IV. roi de Pologne. Jean Albert son fils lui succede.

Michon. l. 4. c. 64. Cromer, lib. 28. 29. & 30.

Le sacré college perdit aussi dans cette année Maffeo Guerardo cardinal, patriarche de Venise, né d'une noble famille de cette même ville. Il avoit renoncé dans sa jeunesse aux vanitez du siecle, pour se retirer dans l'ordre des Camaldules, & il en prit l'habit des mains de Paul Venerio abbé de saint Michel de Murano, dont il fut dans la suite le successeur. En 1466. il fut élevé sur le siege patriarchal de Venise, créé cardinal par Innocent VIII. en 1489. & il se trouva à l'élection d'Alexandre VI. nonobstant son grand âge & ses infirmitez. En retournant de Rome à Venise, il mourut à Terni le quatorziéme de Septembre. Pierre Delphinus a fait l'histoire de sa vie à la priere de Contarin son successeur.

XXXVII. Mort du cardinal Maffeo Gherardo.

Aubery hist. des cardinaux. Raynald. hoc ann. n. 32.

AN. 1492.

XXXVIII. Mort de quelques auteurs ecclesiastiques.

Dupin bibl. des aut. to. 12 in 4. XV. siecle.

L'année précedente Pierre Schot Allemand, chanoine de l'église de saint Pierre de Strasbourg, après s'être acquis beaucoup de réputation mourut dans sa patrie au milieu de sa course, à l'âge de trente-un ans. Il avoit étudié à Paris & à Boulogne, où il s'étoit fait aimer & rechercher des sçavans. Il a composé les vies de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'évangeliste & de saint Jean Chrysostome en vers élegiaques, l'éloge de Jean Gerson aussi en vers, & a laissé encore quelques lettres & diverses questions sur des cas de conscience ; le tout imprimé à Stasbourg en 1498.

Vers le même temps moururent 1°. Jacques Perez de Valence en Espagne, évêque de Chrysople, qui a fait des commentaires allegoriques & anagogiques sur les pseaumes de David & sur les cantiques, avec un traité contre les Juifs, une exposition sur le cantique des cantiques, & une question sur le merite de Jesus-Christ. Tous ces ouvrages ont été imprimez.

2°. Nicolas de Creutznach qui avoit professé la théologie à Vienne en Autriche. On a de lui quatre livres de questions sur les sentences, un recueil de conferences & de discours, plusieurs sermons & un traité de la conception de la sainte Vierge.

3°. Guillaume de Houpelande de Boulogne en Picardie, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de saint Severin, & ensuite chanoine de Notre-Dame, mort le onziéme d'Août de cette année. Il y a de lui un livre de l'immortalité de l'ame & de son état après la mort, imprimé à Paris en 1499.

4°. Nicaise de Voerden de Malines, mort le vingt-cinquiéme du même mois d'Août, & qui quoiqu'aveugle dès l'âge de trois ans, ne laissa pas de se rendre très-

habile, de profeſſer le droit à Cologne, d'être reçû licentié en théologie à Louvain, de prêcher, de confeſſer, de dire la meſſe par cœur après avoir été ordonné prêtre avec diſpenſe du pape, d'être reçu docteur en droit à Cologne, & de compoſer un commentaire ſur les quatre livres des ſentences, pluſieurs ſermons, diverſes queſtions, & des lettres adreſſées à Tritheme témoin digne de foi d'un fait auſſi extraordinaire que celui-là. AN. 1492.

XXXIX. Retraite du cardinal Ardicin de la Porte.

Victorel & Ciacon. hiſt. pontif. card.
Aubery hiſt. des card. vol. 3.

La retraite du cardinal Ardicin de la Porte, dit le jeune, arriva dans cette année. Il étoit évêque d'Aleria, petit-fils ou neveu de l'autre cardinal du même nom ſous Martin V. Il n'eut pas plûtôt reçu les honneurs du doctorat, qu'il fut choiſi pour être grand vicaire de l'archevêque de Florence. Il remplit dignement les fonctions de cet emploi, & ſe diſtingua par ſa vigilance & par ſa fermeté; car quand le pape Paul II. eut declaré la ville de Florence rebelle au ſaint ſiége, il fut le ſeul qui oſa publier l'interdit malgré les menaces d'un peuple mûtiné. Une action ſi ferme & ſi genereuſe lui acquit beaucoup de réputation à la cour de Rome, où le pape l'emploïa pour d'autres affaires, lui donna l'évêché de Novarre ſa patrie, enſuite celui d'Aleria en Corſe. Sixte IV. le fit referendaire, dataire, & lui confia des légations importantes. Enfin le pape Innocent VIII. l'aïant chargé du ſoin de répondre aux ambaſſadeurs des princes, le fit cardinal au mois de Mars de l'année 1489. avec ſept autres dont a parlé.

Ughel. Italia ſacra.

Mais ſon humilité ne lui inſpirant que du dégoût pour toutes ces dignitez, le faiſoit ſoupirer après la ſolitude. Il avoit prié inſtamment le défunt pape de recevoir la démiſſion de ſes benefices & de ſon

AN. 1492.

chapeau de cardinal, & de lui permettre de se retirer dans l'hermitage de Camaldoli, où il avoit résolu de passer le reste de ses jours dans les exercices de la penitence. Le pape aux pieds duquel il s'étoit jetté, ne lui avoit pû refuser ce qu'il souhaitoit avec tant d'ardeur. Ardicin se voïant libre sortit de Rome dans cette année 1492. & pour n'être pas connu il se déguisa & ne se fit accompagner que d'un seul domestique ; mais les cardinaux en étant informez bien-tôt après, s'adresserent au nouveau pape, & lui firent tant d'instances pour rappeller leur confrere, que sa sainteté se laissa fléchir. Il écrivit de la maniere du monde la plus touchante pour engager le souverain pontife à le laisser dans sa solitude, & obtenir la liberté d'executer son dessein : on fut sourd à ses prieres & on l'obligea de revenir à la cour de Rome, où il continua d'être l'exemple des bons ecclesiastiques, & il y mourut dans l'année suivante 1493.

XL. Commencemens de Jerôme de Savonarolle.

In apologia Hieron. Savonarolle à Joan. Francisco Pici Mirand. nepote.

La grande réputation de Jerôme de Savonarolle religieux Dominiquain commença aussi à se faire connoître dans cette année avec beaucoup d'éclat. Il étoit né de parens nobles à Ferrare le vingt-uniéme de Septembre 1452. & il prit l'habit de l'ordre de S. Dominique à Boulogne le vingt-cinquiéme d'Avril 1475. Il s'acquit dans la suite une grande réputation par ses prédications & encore plus par ses prédictions. Jean Pic comte de la Mirandole le fit venir à Florence, où il expliqua publiquement l'apocalypse, & y prédit que l'église devoit être renouvellée, mais qu'elle seroit auparavant éprouvée par un fleau rigoureux, & qui arriveroit bien-tôt. On ne peut douter que ce religieux n'ait eu un genie extraordinaire, & que sa pieté ne merite des éloges. Mais s'il eut le

don

don de prophetie, & ſi ſes prédictions ont eu leur effet ; c'eſt ce qu'on ne peut pas décider. On doit ſe contenter de dire, qu'il auroit dû reprendre avec plus de moderation les vices des eccleſiaſtiques, & garder plus de menagement en parlant d'Alexandre VI. Auſſi s'attira t-il bien-tôt un grand nombre d'ennemis. AN. 1492.

XLI. Le pape accorde au roi d'Arragon l'inveſtiture des terres découvertes par Colomb.

Ferdinand roi d'Arragon en reconnoiſſance du ſervice qu'il venoit de rendre à l'égliſe par la conquête du roïaume de Grenade, obtint du pape Alexandre VI. l'inveſtiture de tout le païs que Chriſtophle Colomb avoit déja découvert, & qu'il découvriroit à l'avenir en tirant à l'Oueſt ; à condition qu'il n'entreprendroit rien ſur les découvertes du roi de Portugal. Ce fut en faveur de cette conceſſion du ſouverain pontife, que Ferdinand fit partir Colomb avec une ſeconde flotte. Il mit à la voile le vingt-cinquiéme de Septembre, & après une longue navigation il arriva aux iſles Caribes, d'où aïant paſſé à la Guadaloupe, il prit la route de l'iſle Eſpagnole, dont il avoit ci devant fait la découverte ; & y étant arrivé, il apprit que ceux qu'il y avoit laiſſez étoient morts, & que la ville qu'il avoit bâtie étoit brûlée ; il s'avança un peu plus, & aïant trouvé un lieu commode, il y fit conſtruire un fort qui fut appellé Iſabelle du nom de la reine de Caſtille Enſuite aïant découvert les mines de Libao, il fit voile vers l'iſle de Cuba, qu'il prit d'abord pour la terre-ferme, à cauſe de ſa grande étenduë.

De-là il traverſa dans la Jamaïque, où il fut contraint d'en venir à une action avec les Indiens qui voulurent l'empêcher d'entrer dans le port. Enſuite il retourna à l'iſle Eſpagnole, dont il découvrit la

Marmol. l. 9. c. 29. Mariana hiſt. Hiſp. l. 26. c. 3. Ferd. Colomb. hiſt. del. amirant. Chriſt. Colomb.

N. 1492.

partie meridionale. Pluſieurs Caciques ſe joignirent pour l'empêcher de s'y établir ; mais Guacanegri qui avoit fait amitié avec lui au premier voïage, ne voulut pas entrer dans la ligue qui ſe formoit ; il ſe joignit même à Colomb ; & quoique celui-ci n'eut que deux cens hommes de pied & vingt chevaux avec quelques chiens, il ne laiſſa pas de donner bataille aux Indiens qui étoient plus de deux cens mille, & les défit. Cette victoire lui acquit une ſi grande réputation, que tous les Caciques n'oſerent plus lui réſiſter. Il acheva tranquillement le fort d'Iſabelle & trois autres forts qu'il fit conſtruire, & remit enſuite à la voile pour retourner en Eſpagne, où il n'arriva que l'année ſuivante.

XLII. Ferdinand oblige les Maures à ſe faire baptiſer.

Cependant Ferdinand voulant bannir entierement le Mahometiſme de ſes états, obligea tous les Maures à ſe faire baptiſer ou à ſortir de ſon roïaume. Les plus riches paſſerent en Afrique ; & les plus pauvres ſe convertirent en apparence, quoiqu'en particulier ils continuaſſent l'exercice de leur religion. Par le traité fait avec Mahomet, on lui avoit promis le libre exercice de ſa religion ; mais on ne le preſſa pas moins de recevoir le baptême : ce qui le chagrina tellement, qu'il ceda tous ſes droits pour quatre cens mille ducats ; & ſe retira à la cour du roi de Fez, où dans la ſuite il fut aſſaſſiné. Ferdinand n'aïant plus rien à craindre de ce côté-là, ſe rendit peu de temps après en Arragon pour tenir les états, & s'avança enſuite juſqu'à Barcelonne ; afin de prendre poſſeſſion des comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne, que le roi de France venoit de lui ceder, & il y penſa perdre la vie.

Le ſeptiéme de Decembre de cette année, ce prince

fortant du palais accompagné d'une foule de courtisans & de magistrats, un païsan de Catalogne nommé Jean Cannamarés qui s'étoit caché derriere une porte par où le roi devoit passer, sortit subitement, tira l'épée & frappa le prince entre le col & les épaules. Le coup fut si violent, que s'il n'eut été affoibli par un collier d'or que le roi portoit ordinairement, il ne pouvoit éviter d'être tué sur la place. Le roi qui se sentit frappé, ne perdit rien de sa presence d'esprit ordinaire; & s'étant apperçu que ceux de sa suite alloient se jetter sur l'assassin pour le poignarder; il les en empêcha, & se contenta d'ordonner qu'on le mît en prison, dans le dessein de lui faire avoüer ses complices, parce qu'il ne doutoit point qu'un action si hardie ne fût l'effet d'une conspiration contre sa personne. Le premier soin du roi après qu'on eut visité sa blessure, & qu'on y eut mis le premier appareil, fut de faire avertir la reine de l'accident qui lui étoit arrivé, & de l'assurer que sa blessure étoit fort legere. Ensuite l'on interrogea l'assassin, & l'on connut que c'étoit un fol qui s'étoit imaginé que la couronne d'Arragon lui appartenoit, que Ferdinand l'avoit usurpé sur lui, & la retenoit injustement. Le roi voulut qu'on le renvoïât sans le punir; mais à son insçû il fut condamné à être tiré à quatre chevaux. Tout l'égard qu'on eut à sa folie, fut qu'on l'étrangla auparavant. Dès que Ferdinand fut guéri, il retourna en Castille avec sa cour sur la fin de Janvier.

AN. 1492.

XLIII. Il court risque d'être tué étant à Barcelonne.

Mariana hist. Hisp. lib. 26. c. 4. Petrus Martyr. Anglerius, epist. 126. 127. 132. Surita Annal. to. 5. l. 1. c. 12.

Le traité pour la restitution des comtez de Roussillon & de Cerdaigne fut enfin conclu dans le commencement de cette année 1493. Jean Coloma ministre de Ferdinand & Loüis d'Amboise évêque d'Albi, au

XLIV. Conclusion du traité pour la restitution du Roussillon & de la Cerdaigne.

ANN. 1493.

Mariana ibid. Lib. 26.

nom de Charles VIII. le ſignerent à Narbonne le dix-huitiéme de Janvier. Ceux de Perpignan qui n'aimoient pas la domination Eſpagnole, s'oppoſerent à l'execution du traité, & en écrivirent à la ducheſſe de Bourbon ; mais malgré toutes les raiſons qu'ils alléguoient dans leur lettre, on n'eut aucun égard à leurs remontrances. Le deſir qu'avoit le roi de France de faire la guerre en Italie, le faiſoit paſſer pardeſſus toutes les conſiderations qui concernoient le bien de ſon roïaume ; car ce fut encore par le même motif qu'il voulut faire ſa paix avec Maximilien roi des Romains, à des conditions fort avantageuſes à ce prince ; mais en même temps qui paroiſſoient fondées ſur la juſtice du côté de Charles VIII. puiſqu'il n'étoit pas juſte qu'il gardât la dot de Marguerite d'Autriche fille de Maximilien, après l'avoir renvoïée à ſon pere.

XLV.

Le roi de France fait ſa paix avec le roi des Romains.

Mem. de Comines tom. 5. de l'édit. de 1723. p. 426. P. Daniel hiſt. de France to. 5. in 4. p. 75. Mezeray abreg. chron. to. 4. p. 47.

Le roi des Romains qui ne pouvoit par lui-même continuer la guerre, choiſit pour la terminer un expedient qui lui réuſſit au-delà de ſes eſperances. Les provinces des Païs-Bas s'aſſemblerent à ſa ſollicitation dans Bruxelles, & réſolurent d'envoïer tant en leur nom qu'en celui de l'archiduc Philippe d'Autriche leur ſouverain, ſans faire mention de Maximilien ſon pere, une ſolemnelle ambaſſade à Charles VIII. pour lui repreſenter le traité de Loüis XI. avec eux, & lui demander que puiſqu'il n'avoit pas jugé à propos de l'executer, & qu'il avoit renvoïé la princeſſe Marguerite, il lui rendît au moins ſa dot en l'état où elle ſe trouvoit ; qu'on les avoit mortifiez autant qu'il étoit poſſible, en répudiant cette princeſſe ſœur de l'archiduc leur maître ; & que ſi on ajoûtoit à cette injure l'injuſtice de retenir ſa dot, ce

ſeroit un attentat contre le droit des gens. Ces députez eurent l'adreſſe de gagner deux nouveaux favoris du roi, Guillaume Briçonnet & Etienne de Veſc, ou de Vers, qui de ſimple valet de chambre de Charles lorſqu'il n'étoit que dauphin, devint grand chambellan & ſenéchal de Beaucaire. Tous deux diſpoſerent leur maître à faire cette reſtitution, avec d'autant plus de facilité, que l'autorité de la ducheſſe de Bourbon commençoit à diminuer, parce que le roi ſon frere ſe laſſoit de ne pas gouverner immédiatement par lui-même. AN. 1493.

On s'aſſembla à Senlis pour convenir des articles, & le tout fut conclu le vingt-troiſiéme de Mai à ces conditions. 1. Que les comtez de Bourgogne, d'Artois, de Charolois, & la ſeigneurie de Nogent ſeroient rendus au roi des Romains, comme pere de Philippe d'Autriche, ſauf les droits de ſouveraineté appartenans au roi de France. 2. Que le maréchal des Cordes garderoit Aire, Heſdin & Bethune, juſqu'à ce que l'archiduc eût vingt ans accomplis, leſquelles places lui ſeroient remiſes, en faiſant hommage au roi Charles pour les fiefs relevans de la couronne. 3. Que le roi rentreroit dans la cité d'Arras & y auroit un gouverneur. 4. Que les comtez du Mâconnois, de l'Auxerrois & de Bar-ſur-Seine, demeureroient au roi, juſqu'à ce qu'on fut convenu des droits de chacune des parties. 5. Qu'enfin la juſtice décideroit de tous les differends ſurvenus au ſujet du traité d'Arras entre le roi de France & le roi des Romains; & que l'archiduc étant majeur viendroit jurer & ratifier ce traité. Ainſi les comtez de Bourgogne & d'Artois furent démembrez de la couronne de France à laquelle ils n'ont été réünis que long-temps après.

Mariana loco ſuprà cit.

AN. 1493.

XLVI. Deſſein du roi de France ſur le roïaume de Naples.

La tranquillité que Charles VIII venoit d'établir dans ſes états par les traitez de paix avec le roi d'Angleterre, avec Ferdinand & Iſabelle, & avec le roi des Romains, fit qu'il ne penſa plus qu'à l'execution de ſes deſſeins pour la conquête du roïaume de Naples. Et afin de prévenir les eſprits en ſa faveur, il fit faire par Leonard Baronnat maître des requêtes, un memoire juſtificatif des droits qu'il prétendoit avoir ſur ce roïaume. Voici en peu de mots ſur quoi ils étoient fondez.

XLVII. Fondement de ſes droits ſur ce roïaume.

Les Lombards joüirent du roïaume de Naples juſqu'à ce que leur état fut aboli par Charlemagne en 774. Les enfans de ce prince partagerent la Lombardie avec les Grecs, qui depuis la ſoumirent toute entiere : mais ils en furent chaſſez la plus grande partie par les Sarraſins dans les neuviéme & dixiéme ſiecles. Ces barbares s'y rendirent très puiſſans juſqu'à ce que les Normands, Fierabras, Dreux, Robert Guiſcard qui fut duc de la Calabre & de la Poüille, les en chaſſerent entierement dans le onziéme ſiecle. Les Normands y regnerent juſqu'au mariage de Henri IV. fils de l'empereur Frederic Barberouſſe qui épouſa l'an 1186. à Milan Conſtance fille poſthume de Roger duc de la Poüille. Elle eut Frederic II empereur mort en 1250. & pere de Conrad mort en 1257. Celui-ci eut pour fils Conradin ; mais le roïaume ſe ſoûmit à Mainfroy bâtard de Frederic II. qui fut dépoüillé par Charles d'Anjou frere de ſaint Loüis ; & le pape Clement IV. en inveſtit ce Charles, attribuant le droit de ſucceſſion à ſes hoirs mâles & femelles en ligne directe, & à leur défaut, à un des fils du roi de France qui regneroit alors. Ainſi les princes de la maiſon d'Anjou, Robert fils de

Charles & d'autres, poſſederent cet état juſqu'à la reine Jeanne II. qui étoit fille d'un Charles d'Anjou, & qui fut confirmée dans la poſſeſſion de ſon état par Clement VI. Elle mourut ſans poſterité en 1435. AN. 1423.

Cette princeſſe outrée contre le pape Martin V. qui avoit donné l'inveſtiture de ſon roïaume à Loüis III. duc d'Anjou, adopta Alphonſe V. de ce nom roi d'Arragon. Mais l'ingratitude, la vanité & les mauvais traitemens de ce prince obligerent la reine à révoquer ſon adoption, & à inſtituer pour ſon heritier le même Loüis d'Anjou. Ce prince étant mort avant elle, elle declara ſon heritier René d'Anjou frere de Loüis, le jour même qu'elle mourut, & lui légua ſes états par ſon teſtament. René étoit alors priſonnier à Dijon depuis ſa défaite près de Neuf-châtel en Lorraine par l'armée d'Antoine de Vaudemont qui lui diſputoit le duché Lorraine. A peine René fut-il en liberté qu'il partit pour Naples; mais il ne fut point heureux dans cette expedition, de même que ſon fils Jean duc de Calabre, qui en entreprit inutilement la conquête. La maiſon d'Arragon qui dès le temps de Charles I. d'Anjou en occupoit une bonne partie, fondée ſur les droits de Mainfroy dont Pierre d'Arragon avoit épouſé la fille, s'en empara entierement, & s'étoit maintenuë dans cette poſſeſſion juſqu'à Ferdinand qui regnoit, quoique bâtard, lorſque Charles VIII. en entreprit la conquête. Ainſi le droit du roi de France étoit fondé ſur ce que René en mourant avoit laiſſé Charles d'Anjou comte du Maine ſon neveu, heritier du comté de Provence & de ſes prétentions aux roïaume de Naples & de Sicile, & ce Charles mourant ſans enfans donna la

Sup. l. CIV. n. 228.

Mem. de Comines tom. 5. de l'édit. de 1723. p. 389.

AN. 1493.

Provence & tous ſes droits aux mêmes roïaumes à Loüis XI. dont Charles VIII. étoit le ſucceſſeur ; & par conſequent heritier des droits de ſon pere ſur les roïaumes de Naples & de Sicile.

XLVIII. Le deſſein de la conquête du roïaume de Naples deſapprouvé de quelques-uns.

Ce droit paroiſſoit inconteſtable au roi de France, & cependant ſon entrepriſe n'étoit pas goûtée de tout le monde. On avoit déja éprouvé par une fâcheuſe experience les mauvais ſuccès des armes Françoiſes en Italie depuis deux cens ans que la querelle duroit ; on avoit affaire avec des princes qui laiſſoient ſouvent à part la bonne foi quand il s'agiſſoit de leurs interêts, & qui ne pouvant ſouffrir la domination de la France, ne manqueroient pas de ſe liguer tous contr'elle pour traverſer ſes conquêtes. Mais Ludovic Sforce qui avoit uſurpé le duché de Milan ſur ſon neveu & qui vouloit s'y maintenir, ſçut ſi bien tourner l'eſprit des deux hommes dont on a déja parlé, Etienne de Vers & Guillaume Briçonnet, qui gouvernoient abſolument Charles VIII. que ce prince ſuccomba à la tentation de ſe rendre maître d'un grand roïaume, & de le joindre à ſa couronne. Mais pour entendre clairement toute cette intrigue, il faut reprendre les choſes de plus haut.

XLIX. Etat dans lequel étoit alors l'Italie.

Il y avoit près de cinq cens ans que le duché de Milan avoit toûjours été poſſedé par des princes d'Italie. Les Viſcomti en avoient joüi juſqu'à Philippe-Marie dernier duc de ſa maiſon, qui n'aïant point d'enfans legitimes, avoit marié ſa fille naturelle nommée Blanche à François Sforce bâtard de Jacques, connu ſous le nom de Jacomuſio, & qu'on ſurnommoit le grand. Ce François choiſi par les Milanois pour leur capitaine après la mort de Philippe, les força à le recevoir pour duc en 1450. malgré les droits

legitimes

légitimes de Charles duc d'Orleans fils de Valentine de Milan, laquelle avoit pour pere le duc Galeas. François gouverna dans la ſuite aſſez paiſiblement ; mais ſon bonheur ne paſſa pas tout entier à ſes deux fils. L'aîné Galeas-Marie lui ſucceda, mais ſon cadet Ludovic ſurnommé le More à cauſe de ſon teint baſanné, en eut tant de chagrin, qu'il ne penſa plus qu'à le ſupplanter : les moïens ſeuls lui manquoient. Galeas ne regna donc paiſiblement que parce que Ludovic ne pouvoit le traverſer ; & ce ne fut que douze ans après qu'il ſe preſenta une occaſion favorable à ſon ambition. Galeas s'étant rendu odieux au peuple par ſes débauches & ſon extrême férocité, fut aſſaſſiné dans l'égliſe le vingt-ſixiéme de Decembre 1476. Mais comme Jean Galeas ſon fils unique étoit trop jeune pour gouverner, la tutelle en fut d'abord déferée à ſa mere Bonne fille de Louis duc de Savoïe, qui s'en démit en faveur de Ludovic oncle paternel du jeune duc, & lui donna ſans y penſer le moïen d'uſurper le duché de Milan.

AN. 1493.

Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 1.

Jean Galeas étant parvenu à l'âge de ſe marier, épouſa Iſabelle d'Arragon fille d'Alphonſe duc de Calabre & de Blanche Sforce. Ludovic s'imagina qu'en donnant à ſon neveu cette princeſſe qui étoit ſa niéce, elle obligeroit ſon époux à paſſer ſa vie ſous la tutelle de leur commun oncle ; mais il ſe trompa. Iſabelle ambitieuſe juſqu'à l'excès, ne fut pas plûtôt devenuë ducheſſe de Milan, qu'elle s'appliqua à gagner ſon mari, & à lui inſpirer le deſir de gouverner par lui-même. Elle l'avoit rendu en moins de deux ans pere d'un fils & d'une fille. Galeas ſur les inſtances de ſa femme preſſa ſon oncle de ſe déſiſter de l'adminiſtration du duché ; mais Ludovic per-

Mem. de Comines ut ſuprà, p. 409.

AN. 1493.

Bernardino Corio parte 7.

ſuadé qu'il n'y avoit qu'Iſabelle qui lui inſpiroit ces ſentimens, s'en vengea ſur elle, en la mortifiant dans toutes les occaſions. Elle en écrivit au duc de Calabre ſon pere, & au roi de Naples ſon aïeul ; elle leur repreſenta ſes malheurs en termes fort pathetiques, & menaçoit de ſe donner la mort par ſes propres mains, ſi on ne la mettoit au plûtôt en liberté.

Ferdinand & le duc de Calabre voulurent d'abord eſſayer les voïes de douceur & d'honnêteté, avant que d'en venir à la force, & prierent Ludovic de remettre le gouvernement à ſon neveu, parce qu'il avoit l'âge porté par les loix, & que ſa famille étoit établie par la naiſſance de deux enfans. Ludovic le promit, & ne demanda que deux ou trois mois de délai pour aſſembler les états du duché & leur rendre compte de ſon adminiſtration. Mais bien loin d'accomplir ſa promeſſe, il emprunta de l'argent, leva des troupes, fortifia les places, & fit tous les préparatifs néceſſaires pour une longue défenſe. On jugea par-là de ſa mauvaiſe foi. Mais Ferdinand ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour le punir, il eut donc recours à d'autres puiſſances. Alexandre VI. venoit d'être élu pape. Il avoit trois fils naturels qu'il vouloit élever ; comme l'aîné étoit déja cardinal, le roi de Naples promit aux cadets les premiers fiefs qui vacqueroient dans ſon roïaume ; & le ſaint pere s'en contenta, parce qu'il n'étoit pas encore poſſedé de l'ambition de les rendre ſouverains. Après avoir mis le pape dans ſes interêts, Ferdinand tourna ſes vüës du côté de Pierre de Medicis qui venoit de ſucceder au crédit que ſon pere s'étoit établi dans Florence. Il parut d'abord difficile à ébranler ; c'eſt pourquoi le roi de Naples eut recours à Virginie des Urſins de qui Pierre

de Medicis avoit épouſé une des filles. Virginie avoit de grandes obligations à Ferdinand, & il avoit acquis un grand aſcendant ſur l'eſprit de ſon gendre ; il s'en ſervit pour lui perſuader que la ligue qu'il venoit de faire avec Ludovic contre les Venitiens ne devoit point l'empêcher d'en contracter une ſemblable avec le roi de Naples ; que celle-ci lui ſeroit plus avantageuſe, & il l'y détermina ſous promeſſe que cette liaiſon ſeroit tenuë fort ſecrete. AN. 1493.

L.
Ligue entre le roi de Naples & les Florentins contre Ludovic Sforce.

Il étoit en effet auſſi important pour le roi de Naples que pour Pierre de Medicis, que Ludovic ne ſçût rien de leur alliance juſqu'à ce que les troupes de Naples ſe fuſſent jointes à celles des Florentins. De là dépendoit principalement le ſuccès de l'entrepriſe qu'ils méditoient. Mais Ludovic penetra bien-tôt ce qui ſe paſſoit à ſon préjudice. Voici ce qui le lui fit ſoupçonner. C'étoit la coûtume des princes chrétiens à l'élection d'un nouveau pape de lui envoïer leurs ambaſſadeurs pour le féliciter ſur ſon exaltation ; & les princes d'Italie avoient encore plus d'interêt que les autres à s'acquitter de ce devoir. Ils l'avoient fait juſqu'alors ſéparement. Ludovic s'imagina qu'il ſeroit plus à propos de n'envoïer qu'une ambaſſade où les députez ſeroient enſemble, & de n'avoir qu'un ſeul orateur, afin de faire connoître à ſa ſainteté la liaiſon qui étoit entr'eux, & que ſi le nouveau pape ſe propoſoit de les diviſer, comme avoit fait Innocent VIII. il en fût détourné en voïant l'union qui ſe trouvoit entr'eux. Ferdinand accepta volontiers un expedient qui pouvoit le mettre à l'abri de l'orage dont il étoit menacé, & Pierre de Medicis parut d'abord s'y rendre ; mais dans la ſuite il fit tout ce qu'il put pour traverſer cette ambaſſade generale.

AN. 1493.

LI. Ambaſſade des princes d'Italie au nouveau pape.

Comme il étoit le ſeul chef de la députation des Florentins, & qu'étant fort riche, il n'épargnoit rien dans les occaſions d'éclat; il crut que ſi ſon train marchoit avec celui des autres ambaſſadeurs, il ſeroit obſcurci par le grand nombre; ainſi il réſolut d'aller ſeul à l'audience du pape. Il y fut encore déterminé par Scipion Gentile évêque d'Arezzo, qui avoit préparé un diſcours pour haranguer ſa ſainteté, & qui ſe croïant l'homme le plus éloquent de toute l'Italie, ne vouloit pas ceder cet honneur à Sannazar que Ferdinand avoit choiſi pour orateur au nom de tous. Pierre de Medicis ne ſe contenta pas d'avoir pris ce parti, il engagea auſſi le roi de Naples à le ſuivre. Celui-ci tenta la même choſe auprès de Ludovic, qui lui reprocha ſon infidelité. Soit par inadvertance, ſoit dans le deſſein de s'excuſer, le roi de Naples fit entendre à Ludovic qu'il auroit ſuivi le premier projet, ſi Pierre de Medicis ne l'avoit porté à l'abandonner; mais qu'il n'avoit pû réſiſter à ſes importunitez. Cet aveu fit ſoupçonner à Ludovic, prince d'ailleurs très-défiant, qu'il y avoit une union formée entre le roi de Naples & Pierre de Medicis, & il prit des meſures pour le découvrir plus particulierement. Cependant chaque prince fit au pape ſes ſoumiſſions à part, de même que chaque république. Pierre de Medicis s'y diſtingua par ſa magnificence. Le diſcours de l'évêque d'Arezzo fut ſi bien reçu & ſi applaudi, qu'on le fit imprimer à la tête de ces ſortes d'ouvrages.

LII. Ludovic Sforce anime le pape contre le roi de Naples.

Quoique Ludovic n'ignorât pas que le pape lui eût ſçû mauvais gré de ce qu'il avoit ouvert le deſſein d'une députation generale, cependant comme ce projet n'avoit point été executé, il crut que le mécon-

tentement du pape ne pouvoit pas l'empêcher de recourir à lui & de lui demander du ſecours contre le roi de Naples & les Florentins. Il avoit dans ſes interêts le cardinal Aſcagne qui étoit bien venu du ſaint pere, & il comptoit ſur ſon crédit. Il ne s'agiſſoit que de ſaiſir une occaſion favorable pour ſe faire écouter. La vente que François Cibo fils du défunt pape venoit de faire de quelques principautez à Virginie des Urſins commandant des armées de Naples, lui fournit cette occaſion. Cibo avoit fait cette vente ſans la participation du pape dont ces principautez relevoient comme fiefs du ſaint ſiége ; il ne les avoit vendus que quarante mille écus d'or, ce qui n'égaloit pas le revenu de deux années de ces principautez ; c'étoit le roi de Naples qui avoit fourni cette ſomme à Virginie : le pape devoit être indiſpoſé contre toute cette conduite.

AN. 1493.

Ludovic qui n'en doutoit pas, profita de l'occaſion. Il repreſenta au pape, que s'il ſouffroit l'injure qu'on venoit de lui faire, le ſaint ſiége perdroit & ſon autorité & ſa ſûreté ; qu'il ne falloit pas tant s'en prendre à Virginie des Urſins, qui n'avoit fait que prêter ſon nom, qu'au roi de Naples qui avoit fourni l'argent ; que la haine de ce prince pour la maiſon de Borgia étoit irréconciliable, qu'il en avoit donné des preuves dans toutes les occaſions, & que ſi ſa ſainteté ne perdoit Ferdinand, elle devoit s'attendre que ce prince la perdroit. Le cardinal Aſcagne ſon frere appuïoit fortement toutes ces raiſons pour obliger le pape à oppoſer une nouvelle ligue à celle des Florentins & du roi de Naples, l'aſſurant qu'il y feroit entrer les Venitiens. L'affaire fut bien-tôt concluë,

Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 1.

AN. 1493. Ludovic prêta à Alexandre VI. l'argent dont il avoit besoin, leva trois cens lances, & commença à agir pour former une ligue avec les Venitiens, pendant que d'un autre côté il follicitoit Pierre de Medicis à demeurer neutre, afin d'être plus en état de pacifier les differends qui ſurviendroient entre les confédérez. Ludovic lui fit entendre que le pape traverſeroit, quand il lui plairoit, la liaiſon des Florentins avec les Napolitains; parce que ſes états étoient juſtement au milieu d'eux; mais qu'il n'en étoit pas de même de la liaiſon des Florentins & des Milanois, dont les états étoient contigus.

LIII. Il ne peut engager Pierre de Medicis dans ſes interêts.

Mais Pierre de Medicis étoit trop engagé pour rompre avec Ferdinand. Il renvoïa l'agent de Ludovic, & ne penſa plus qu'à executer ſon deſſein. Son refus déconcerta un peu Ludovic, & lui fit tourner toutes ſes vûës du côté de la république de Veniſe, plus capable de le proteger que celle de Florence. Il lui envoïa ſes ambaſſadeurs, qui aïant été admis au conſeil, repreſenterent qu'il falloit oppoſer une autre ligue à celle des Florentins & du roi de Naples; que le pape n'étoit pas éloigné d'y entrer, & que ſi les Venitiens vouloient faire la même choſe, ils conſerveroient sûrement le repos de l'Italie, en mettant la ligue oppoſée dans l'impoſſibilité de rien entreprendre. Comme les Venitiens crurent que ce ſeroit pour eux une occaſion de faire de nouvelles conquêtes, parce que fourniſſant ſeuls plus de troupes que le pape & Ludovic enſemble, ils emporteroient par conſéquent la meilleure partie de la dépoüille des Napolitains & des Florentins; ils écouterent favorablement cette propoſition. Cependant ils ne donne-

rent pas d'abord de réponſe poſitive, parce qu'ils craignoient que le pape ne manquât de parole, ce qui lui arrivoit ſouvent.

Ce qui les détermina enfin, fut la nouvelle qu'ils reçurent de Conſtantinople que Bajazet ſe préparoit à leur faire la guerre. Ils prévirent que ſi le ſultan pouvoit être détourné de ce deſſein, ce ſeroit la crainte, en les attaquant, d'avoir affaire aux trois plus puiſſans états d'Italie. Sur cette raiſon ils acceptérent la nouvelle ligue; elle fut ſignée dans le mois d'Avril 1493. Toute l'Italie fut allarmée, lorſqu'on en apprit la nouvelle. Il n'y a point de doute que Ferdinand & Pierre de Medicis n'euſſent remporté de grands avantages, s'ils euſſent d'abord pris les armes. Mais le projet du cardinal de ſaint Pierre aux liens neveu de Sixte IV. & grand ennemi d'Alexandre VI. les arrêta trop long-temps. Ce cardinal s'étoit perſuadé que le nouveau pape avoit conjuré ſa perte; c'eſt pourquoi il s'étoit refugié au ſortir du conclave dans ſon évêché d'Oſtie, dont il avoit le gouvernement; & il s'étoit enfermé dans la citadelle de cette place, où il avoit une forte garniſon, dans l'aſſurance que les Colonnes avec leſquels il étoit fort uni, le délivreroient; ou du moins favoriſeroient ſon évaſion en cas de ſiege. Pour achever de ruiner les deſſeins du pape & l'empêcher de lui nuire, il avoit reconcilié les Colonnes avec les Urſins qui étoient ennemis déclarez depuis pluſieurs ſiécles; & tous enſemble avoient pris des meſures pour ſurprendre Rome. Alphonſe duc de Calabre & Pierre de Medicis avoient approuvé ce projet; le premier devoit conduire des troupes ſuffiſantes pour garder la place. Mais Ferdinand qui craignoit que le cardinal de ſaint

AN. 1493.

LIV.
Ligue entre le pape, les Venitiens & le duc de Milan.

AN. 1493.

Pierre aux liens n'en demeurât pas à la ſeule priſe de Rome, & ne portât ſa haine aux dernieres extrémitez, ne voulut point conſentir à ſes entrepriſes. Il fit plus.

Il détacha les Urſins de ſes interêts, il les accommoda avec le pape, & il perdit pour faciliter cet accord les quarante mille écus d'or qu'il avoit prêtez à Virginie pour être comptez à Cibo. Il obtint de lui qu'il remettroit au pape les mêmes principautez que Cibo lui avoit venduës en lui en donnant d'égale valeur dans la province de la Poüille, pour le dédommager. Par cet accommodement la ligue que Ludovic étoit venu à bout de former, lui devenoit inutile, ce qui le chagrina ; mais ſans ſe décourager il tenta de ſe lier avec la France.

LV. Ludovic recherche l'alliance des François.

Mem. de Comines l. 7. c. 2. Guicciardin. hiſt. d'Ital. l. 1.

Il s'informa avec ſoin du veritable état de ce roïaume, & aïant ſçu que le crédit de la ducheſſe de Bourbon venoit de ceſſer, & qu'il étoit entierement paſſé entre les mains d'Etienne de Vers & de Guillaume Briçonnet, favoris de Charles VIII. il mit tout en œuvre pour les gagner. Le pape qui étoit déja prévenu contre le roi de Naples, entra dans ſes vuës. Tous deux prirent enſemble les meſures neceſſaires pour envoïer ſecretement en France des perſonnes affidées pour ſonder les diſpoſitions du roi. Ils s'adreſſerent d'abord à de Vers & à Briçonnet. Le premier avoit commencé ſa fortune par les ſervices les plus bas de la garde-robe du dauphin & l'avoit pouſſée juſqu'à la dignité de chambellan & de ſenechal de Beaucaire. Le ſecond de preſident de la chambre des comptes étoit devenu intendant des finances, & enfin étoit entré dans l'état eccleſiaſtique. Tous deux avoient l'oreille du roi. Pour les engager, on promit

au

au premier une principauté dans le roïaume de Naples, & à l'autre un chapeau de cardinal. Des promesses si flatteuses les porterent à faire toutes les avances necessaires pour engager le roi dans le parti de Ludovic. Quand on fut informé de ce premier succès, on agit plus ouvertement. Le pape & Ludovic convinrent qu'il falloit envoïer une ambassade solemnelle vers Charles VIII. On nomma pour cela le comte Charles de Beljoyeuse & le comte de Cajazzo de la maison de San-Severino ennemie mortelle de Ferdinand; on les chargea d'un ample memoire pour exposer les droits du roi sur le roïaume de Naples, & pour l'engager à les poursuivre par la voïe des armes; ce qu'ils firent en plein conseil. Ils montrerent les avantages & toute la gloire qui en reviendroit à la France, & firent beaucoup valoir la facilité qu'il y avoit à faire cette conquête, qu'ils fondoient sur les bonnes intentions de Ludovic, & sur les dispositions des Napolitains lassez de la tyrannie & des cruautez de Ferdinand; sur la haine que les Venitiens lui portoient, & sur la promesse autentique que faisoit le pape de seconder les François. AN. 1493.

LVI. Le roi de France écoute ses propositions malgré les remontrances de son conseil.

Ils rapporterent encore plusieurs autres raisons qui furent fort goûtées du roi, mais differemment reçûës de son conseil. Ceux qui s'y opposerent le plus furent le maréchal des Cordes & l'amiral de Graville. Ils firent voir que cette conquête étoit éloignée, qu'on auroit affaire à deux princes qui avoient beaucoup de prudence & d'experience; qu'ils s'étoient assurez de leurs états par la mort des principaux seigneurs qui seuls pouvoient y introduire l'ennemi, & que la confiscation de leurs biens jointe aux épargnes d'un long regne les avoit rendus assez riches

AN. 1493.

pour ſoutenir long-temps la guerre, pendant que l'armée Françoiſe s'épuiſeroit en dépenſe & en fatigues. Qu'on ne pouvoit ſe fier à Ludovic, le plus fourbe de tous les hommes, qui violoit les loix divines & humaines pour ſupplanter ſon neveu ; qu'il étoit décrié dans toute l'Italie pour ſa mauvaiſe foi ; & que quand les François réuſſiroient dans leur entrepriſe, peut être auroient-ils plus de peine à retourner du roïaume de Naples dans leur païs, qu'ils n'en auroient eu à le conquerir. Ce diſcours ébranla ſi fort Briçonnet, qu'il ſe repentit d'avoir ſollicité le roi à s'engager dans un deſſein ſi mal concerté. Mais Charles VIII. déferant plûtôt au ſentiment de de Vers ſenechal de Beaucaire, qu'à celui de ſes autres miniſtres, perſiſta toûjours dans le même ſentiment.

LVII. Ligue entre le roi de France & Ludovic Sforce.

Guicciardin. hi. lib. 1.
Albinus de bello Gallico, lib. 6.

Le prince de Salerne, Bernardin de Biſignano & d'autres ſeigneurs Napolitains exilez, qui s'étoient refugiez en France, avoient fort contribué par leurs diſcours à déterminer le roi. L'on en vint donc à la concluſion d'un traité, dont les principaux articles de la part du roi de France, étoient qu'il n'entreprendroit rien ſur le duché de Milan ; qu'il y conſerveroit l'autorité de Ludovic ; que pour aſſurer ſa protection, il laiſſeroit en paſſant deux cens lances dans la ville d'Aſt qui appartenoit au duc d'Orleans, & qu'on lui donneroit la principauté de Tarente après la conquête du roïaume de Naples. Ludovic de ſon côté s'obligeoit de faire prêter à Charles VIII. avant que ſon armée ſortît de France, deux cens mille écus pour être uniquement emploïez à la païer ; d'y joindre, quand elle paſſeroit par le duché de Milan, cinq cens lances que le même Ludovic entretiendroit à ſes dépens, tant que la guerre dureroit, de donner

à cette armée le passage, & les rivieres & les ports de l'état de Genes pour la sûreté de la flotte de France, aussi nombreuse que sa majesté le souhaiteroit. AN. 1493.

LVIII. Le roi de Naples se prépare à la guerre contre la France.

Ferdinand que la tempête menaçoit, ne s'appliqua plus qu'à lever de nouvelles troupes, visiter les meilleures places, renforcer les garnisons, distribuer des milices pour garder les côtes, & sur-tout à emprunter de l'argent de tous ceux qui voulurent lui en prêter. Il travailla ensuite à rassurer ses peuples, en leur inspirant beaucoup de mépris pour les François, & leur exposant les difficultez de leur entrepriſe. Y avoit-il apparence que les republiques de Venise & de Florence, le duc de Ferrare & le souverain pontife, vouluſſent exposer leurs états au pillage, en y introduisant une armée étrangere? Toutes ces puissances aïant un même interêt de s'y opposer, c'étoient autant d'ennemis que les François auroient à combattre. Les Venitiens sur-tout jaloux de leur liberté ne se résoudroient jamais à recevoir chez eux les François, & quand après les avoir arrêtez longtemps, ils leur accorderoient enfin le passage, ces étrangers rebutez par les fatigues d'une longue & penible marche arriveroient dans le roïaume de Naples, où ils trouveroient une armée fraîche composée de soldats aguerris qui les battroient aisément. Et puis les rois de Castille & d'Arragon à qui la Sicile appartenoit, verroient-ils d'un œil tranquille les François se rendre maîtres du roïaume de Naples, eux qui avoient à craindre qu'après en avoir fait la conquête, ils ne vouluſſent faire valoir les mêmes prétentions sur le roïaume de Sicile?

Mais quelqu'assurance que le roi de Naples fit paroître, il n'en étoit pas dans le fonds moins allarmé

AN. 1493.

LIX. Ses inquiétudes sur les préparatifs qu'on fait en France.

sur le danger preſſant qui le menaçoit. Les extrémitez fâcheuſes où les ducs d'Anjou & de Calabre avoient réduit ſon pere & lui, lui faiſoient entrevoir ce qu'il devoit craindre d'un roi de France qui le venoit attaquer en perſonne. Si les premiers l'avoient obligé d'abandonner ſes états, comment pouvoit-il ſe promettre de réſiſter à un jeune prince qui à la tête d'une nombreuſe armée avoit réſolu de le dépoüiller d'un bien qu'il prétendoit lui appartenir; lui qui s'étoit attiré la haine de ſa nobleſſe, & qui avoit tellement opprimé ſes peuples par ſa tyrannie, qu'ils ne demandoient qu'à changer de maître; lui qui ne pouvoit compter ſur l'amitié d'aucun prince d'Italie, puiſqu'il n'y en avoit aucun qu'il n'eût offenſé, ou en leur déclarant la guerre, ou en travaillant à les diviſer, ou en excitant leurs ſujets à la révolte, & s'il ſe fioit ſur les tréſors qu'il avoit amaſſez, d'où pouvoit-il eſperer des reſſources lorſqu'ils ſeroient épuiſez, & que les François une fois entrez dans le roïaume de Naples, l'empêcheroient d'en tirer aucun ſecours? Dans des circonſtances ſi embaraſſantes, le meilleur parti qu'il crut devoir prendre, fut d'appaiſer les François. Frederic d'Arragon ſon ſecond fils avoit épouſé une princeſſe de Savoïe ſœur de la mere de Charles VIII. Il en avoit une fille que la ducheſſe de Bourbon ſa couſine germaine avoit élevée à la cour de France, & qu'on avoit deſſein de marier au roi d'Ecoſſe qui la recherchoit, la bienſéance vouloit que le contrat fût fait à la cour de France où elle réſidoit.

LX. Il envoïe des ambaſſadeurs au roi Charles VIII.

Ferdinand ſe ſervit de cette voïe pour negocier quelqu'accommodement & engager Charles VIII. à ſe déſiſter de ſon entrepriſe. Il envoïa à Paris des

ambaſſadeurs à la tête deſquels étoit Camillo Pandone fort agréable au roi, dont il étoit connu. Leurs lettres de créance ne contenoient que le reglement des articles dumariage de la petite fille de Ferdinand. Mais ils avoient des ordres ſecrets qu'ils ne devoient communiquer qu'à Briçonnet & au ſenechal de Beaucaire. Ferdinand offroit à ſa majeſté très-chrétienne un tribut de cinquante mille écus par an, & à en paſſer par toutes les conditions qu'elle voudroit exiger, pourvû qu'elle accordât la paix ; mais comme on craignoit en France de donner quelqu'ombrage au pape, de qui le roïaume de Naples étoit déja feudataire, & qui venoit de faire une démarche qui ſembloit marquer un deſſein formé de s'unir plus étroitement avec la France ; le conſeil du roi à qui l'affaire fut propoſée, repreſenta aux ambaſſadeurs de Naples que ce qu'ils demandoient ne pouvoit s'executer. On ſe contenta de terminer avec eux l'affaire d'Ecoſſe ; on leur déclara enſuite, que la France ne vouloit plus déſormais avoir de liaiſon avec Ferdinand ; & on leur fit voir les préparatifs qu'on faiſoit pour la guerre. AN. 1493.

LXI. Il s'adreſſe au pape, aux Venitiens & aux rois catholiques.

Le roi de Naples informé de ces réſolutions du conſeil de France, s'adreſſa au pape & lui offrit pour Godefroy Borgia ſon fils, une fille naturelle du duc de Calabre, qui lui apporteroit pour dot la principauté de Squillacio, dix mille ducats de rente, & une compagnie de cent hommes d'armes entretenus. Le ſaint pere accepta l'alliance & la principauté qu'on lui offroit ; mais il ne voulut point entrer dans la ligue qu'on lui propoſoit, il offrit d'ailleurs à Ferdinand tous les ſervices qu'il pourroit lui rendre pourvû qu'on ne lui parlât point de ligue. Le roi de Naples

AN. 1493.

peu satisfait des sentimens du pape, eut recours au senat de Venise & aux rois catholiques, dont il ne fut pas écouté aussi favorablement qu'il l'auroit souhaité ; de sorte que sa derniere ressource fut en Ludovic Sforce, à qui il fit une peinture très-vive des malheurs qu'il alloit attirer sur l'Italie & sur lui même, puisqu'il y seroit le premier exposé, & l'assura qu'il le laisseroit paisible possesseur du duché de Milan. Ludovic sçut profiter en son temps de la foiblesse de son ennemi.

LXII. Ambassades de Charles VIII. à Venise, à Rome, à Florence.

Mem. de Comines l. 7. c. 4.

Charles VIII. de son côté negocioit en Italie. Il envoïa pour ce sujet à Venise, Perron de Baschi Italien, dont Jean d'Anjou duc de Calabre s'étoit avantageusement servi dans ses affaires de Naples & de Catalogne. Ses ordres portoient de commencer par les Venitiens, d'aller ensuite trouver le pape & la republique de Florence, & de ne rien omettre pour les engager tous trois à favoriser le roi dans la guerre de Naples. Mais les premiers répondirent à Baschi, qu'il leur étoit impossible de s'unir avec le roi son maître & de l'assister, à cause des avis certains qu'ils avoient reçus de Constantinople, que Bajazet empereur des Turcs étoit sur le point de leur déclarer la guerre, & qu'il y auroit de l'imprudence & de la présomption pour eux à se mêler de conseiller un prince qui avoit de si grands hommes dans sa cour. Cette réponse n'étoit qu'une défaite, n'y aïant aucune apparence que le sultan pensât à leur déclarer la guerre. Mais ils supposoient, dit Comines, que Charles VIII. n'iroit point en personne à Naples, qu'il se contenteroit d'y envoïer un de ses generaux ; & de-là ils concluoient qu'ils seroient maîtres d'arrêter son entrepriſe précisément lorsqu'ils le jugeroient

LXIII. Les Venitiens s'excusent sur la guerre avec les Turcs.

à propos. Ils penſoient à ſe voir vangez par les François, non pas tout-à-fait de Ferdinand à qui ils ne vouloient pas tant de mal; mais d'Alphonſe ſon fils qu'ils accuſoient d'avoir ſuborné des gens pour empoiſonner leurs citernes, & d'avoir formé contr'eux pendant que leurs forces étoient occupées devant Ferrare, une ligue de tous les princes d'Italie, qui les auroit infailliblement accablez, ſi l'inconſtance & l'infidelité de Ludovic ne les euſſent garentis. AN. 1493.

LXIV. Les Florentins n'accrodent au roi ſes demandes qu'avec beaucoup de peine.

Baſchi peu content de la réponſe des Venitiens, paſſa à Florence & demanda à la république, qu'en conſequence de la bonne union qui étoit entr'elle & les François, elle accordât à ceux-ci le paſſage libre ſur ſes terres, les vivres & les autres choſes neceſſaires à juſte prix; de plus un renfort de cent hommes d'armes entretenus à ſes frais durant la guerre. Cette demande embarraſſa Pierre de Medicis. Il répondit que la république n'avoit rien de plus cher que l'amitié des François, mais que c'étoit par cet endroit là même qu'elle les prioit de ne pas inſiſter ſur leurs demandes, puiſqu'elle ne les pouvoit accorder preſentement que l'armée du roi n'étoit point en Italie, ſans s'expoſer à une ruine entiere de la part du roi de Naples. Baſchi lui repliqua que la choſe demeureroit ſecrete, & ajoûta, qu'en refuſant ils s'attireroient l'inimitié du roi de France, qui leur feroit ſentir la premiere impetuoſité de ſes armes; & que s'ils étoient vaincus, non ſeulement on ravageroit leur païs; mais encore on leur ôteroit la liberté. Cette menace n'étoit pas vaine, & Pierre de Medicis demanda quelque temps pour rendre une derniere réponſe. Son deſſein étoit de donner avis à Ferdinand de l'embarras où il ſe trouvoit, & de la neceſſité d'accorder

AN. 1493.

au roi ce qu'il demandoit, pour éviter un soulevement de la ville de Florence contre lui; & quoique Ferdinand ne goûtât point ses raisons, les Florentins signerent toutefois le traité que Baschi leur presenta; mais ce fut après beaucoup de délais.

LXV. Le pape ne donne que des réponses vagues & generales.

Il ne restoit plus que le pape, Baschi alla le trouver, & lui offrit d'abord des benefices en France pour celui de ses fils qu'il vouloit élever à la dignité de cardinal, & des terres pour les deux autres. Mais le saint pere ne fit que des réponses generales, il declara qu'il vouloir garder entre les parties une exacte neutralité, quoiqu'il eût été en partie cause de la guerre. Son but étoit de tirer de Ferdinand beaucoup plus que la France ne lui offroit; & c'est ce qui inquietoit le roi de Naples, qui voïoit que malgré toutes ses complaisances il ne pouvoit s'assurer qu'il fût pour lui.

LXVI. Mort de l'empereur Frederic III.

Naucler. chronic. vol. 3. gener. 50. p. 506. Michou. l. 4. c. 57. Bonfin. decad. 3.

Frederic III. empereur mourut le septiéme de Septembre de cette année 1493. à Lintz en Autriche; dans la soixante-dix-huitiéme année de son âge, après un regne de cinquante trois ans & quatre mois. La gangrene étant survenuë à une de ses jambes, on la lui coupa pour empêcher le mal de gagner; mais il ne put survivre à cette douloureuse operation. Son corps fut transporté à Vienne en Autriche & mis dans le tombeau des empereurs.

Ce prince aussi tôt qu'il fut arrivé à l'empire, s'attacha à dissiper les factions qui se formoient dans ses états; & lorsqu'il se vit contraint de prendre les armes, il se contenta de punir les plus rebelles. Il aimoit le repos, & dissimula avec tant de soin les sujets de plaintes que lui donnerent quelques papes; que les Italient disoient qu'il enfermoit une ame

morte

morte dans un corps vivant. Il convint avec leurs légats du concordat de la nation Germanique, il confirma la bulle d'or ; & pour retrancher le grand nombre de procès que le droit Romain avoit introduit dans la juſtice, il fit imprimer le code des fiefs. Quelqu'inclination qu'il eut pour la paix, l'Allemagne ne fut jamais ſi cruellement déchirée par les guerres civiles & par les armes des étrangers que ſous ſon empire. Les hiſtoriens lui reprochent une extrême avarice; & on en a vû des traits aſſez marquez dans tout ce qu'on a rapporté de lui. En un mot il avoit toutes les qualitez d'un politique & aucune du guerrier, la tête forte & les bras foibles. Les couronnes de Hongrie & de Bohéme ſeroient demeurées dans la maiſon d'Autriche, s'il avoit eu autant de courage pour executer, que de facilité à enfanter de grands deſſeins. Il épouſa Eleonore fille d'Edoüard roi de Portugal dont il eut trois fils & deux filles. Le premier fils nommé Chriſtophle mourut n'étant encore qu'enfant. Le ſecond fut Maximilien qui lui ſuccéda. Le troiſiéme nommé Jean mourut jeune. La premiere des filles appellée Helene mourut auſſi dans un âge fort tendre. La ſeconde appellée Cunegonde épouſa Albert le ſage duc de Baviere, après la mort duquel elle embraſſa la vie monaſtique. Maximilien étoit alors âgé de trente-cinq ans, & il y avoit déja quelques années qu'il étoit roi des Romains. AN. 1493.

LXVII. Maximilien lui ſuccede à l'empire.

Ce prince aïant appris que les chrétiens venoient d'être défaits par la faute de Bernardin Frangipane, ſans ſe laiſſer toucher par les circonſtances où il ſe trouvoit lui-même, voulut aller avec ſon armée pour ven er la religion de cette perte ; mais aïant

ANN. 1493.

appris que les infidéles s'étoient retirez, il suspendit l'execution de son dessein. Frangipane perdit la vie dans cette action.

LXVIII. Soins du pape pour réünir les Hongrois, & ramener les Hussites à l'église.

Les Hongrois étant ceux qui avoient le plus perdu par cette victoire des Turcs, Uladislas leur roi s'appliqua à la réparer. Il leva de nouvelles troupes & le pape promit beaucoup d'indulgences à ceux qui prendroient les armes; il s'appliqua d'abord à établir la paix & l'union parmi les seigneurs de Hongrie, afin que leur division ne fût point un obstacle à la guerre qu'on vouloit entreprendre, & il menaça des censures de l'église ceux qui s'y opposeroient. Il en donna la commission à l'évêque de Trani son légat, qui fut en même temps chargé d'emploïer son zéle pour ramener à l'église ceux de Prague qui étoient infectez des erreurs des Hussites; en quoi il réussit assez heureusement. Uladislas en informa le souverain pontife qui adressa differens brefs à ce prélat, au roi de Hongrie & à Albert roi de Pologne, pour les exhorter à ne se point relâcher de leurs bons desseins. Il fait dans ses brefs une description assez vive des tourmens que les chrétiens ont soufferts de la part des infideles, & dit que les divisions des princes ne servoient qu'à les rendre plus cruels. Il y témoigne sa joïe du retour des Bohemiens Hussites à l'église. Il nomme l'évêque de Trani son internonce; il le charge de travailler à établir une union parfaite entre les seigneurs, afin de réduire plus aisément l'ennemi commun de la chrétienté. Mais toutes les exhortations du souverain pontife n'arrêterent pas les progrès des Turcs; tous les princes s'en mettoient fort peu en peine, & n'étoient attentifs qu'aux entrepriſes du roi de France sur le roïaume de Naples.

Bonfin. decad. 5. l. 3.
Naucler. to. 3. general. 50. pag. 506.
Cromer lib. 30.
Raynald. Annal. hoc anno 1493. n. 6.

Au mois d'Avril de cette même année, le pape adreſſa une autre bulle à l'évêque d'Avila en Eſpagne, au ſujet de la conquête que Ferdinand venoit de faire du roïaume de Grenade. Sa ſainteté charge ce prélat de faire réparer les anciennes égliſes, & d'établir quatre cathédrales; ſçavoir, à Grenade qui ſeroit la métropolitaine, à Malaga, à Guadix & à Almeria, on donna des bornes convenables à chacun de ces diocéſes. Ferdinand obtint auſſi du pape les grandes maîtriſes des ordres de ſaint Jacques & d'Alcantara. Innocent VIII. lui avoit déja accordé celle de Calatrava pendant ſa vie, après la mort de Garcias Pardilla qui la poſſedoit. Alphonſe Cardenas étant mort en 1493. la grande maîtriſe de ſaint Jacques lui fut encore accordée; & dans l'année ſuivante l'évêché de Seville aïant été donné à Jean Stunica grand maître d'Alcantara, le gouvernement de cet ordre fut cedé à Ferdinand, après la mort duquel Iſabelle en devoit joüir, ſi elle lui ſurvivoit.

Chriſtophle Colomb après avoir heureuſement terminé ſa navigation, & bâti ſur le bord de la mer à Cuanalay une des iſles Lucaïes, un fort de bois où il laiſſa trente-huit Eſpagnols, arriva en Eſpagne au port de Palos avec de grandes richeſſes de ce païs-là. On l'admit au conſeil du roi, où l'on fut content du récit qu'il fit de ſon voïage. Dès qu'il eut fait connoître le moïen de conquerir ces riches provinces, on réſolut de l'y envoïer en qualité d'amiral des Indes, & tous les privileges qu'il demanda lui furent accordez. L'acte de cette conceſſion eſt du dix huitiéme de Mai 1493. Le roi l'annoblit lui & toute ſa poſterité, & lui donna pour armes une mer d'argent & d'azur à cinq iſles d'or avec un monde pour ci-

AN. 1493.

LXIX. Erection d'évêchez dans le roïaume de Grenade.

Bullar. l. 4. p. 230.
Raynald. ut ſup. n. 7.

LXX. Les trois grandes maîtriſes des ordres d'Eſpagne données à Ferdinand.

Sup. lib. CXVI. n. 104.

LXXI. Retour de Chriſtophle Colomb en Eſpagne.

Barros dec. 1. Aſia l. 3. c. 11.
Surita t. 5. l. 1. cap. 25.

AN. 1493.

mier. On dit que quelques ſeigneurs voulant diminuer la gloire qu'il s'étoit ſi juſtement acquiſe, déprimerent beaucoup ce voïage qui leur paroiſſoit très-aiſé, ſûr & hors de tout danger, à l'exception de celui qu'on court ordinairement ſur mer. Ils ajoûterent qu'il n'y avoit perſonne qui n'eût pu faire la même choſe, & qu'on ſe ſeroit bien paſſé d'avoir recours à un Italien pour une entrepriſe ſi peu importante. Colomb qui étoit preſent à tous ces diſcours ne répondit rien ; mais il ſe leva, alla chercher un œuf, l'apporta ſur la table, & demanda à tous ceux de l'aſſemblée, lequel d'entr'eux pourroit faire tenir cet œuf tout droit ſur la table. Quelques uns furent aſſez ſimples pour entreprendre de le faire ; d'autres nierent abſolument que la choſe fut poſſible. Mais Colomb leur repliqua que rien n'étoit plus aiſé, en caſſant l'œuf par le bout, comme il fit dans le moment même, & plaça l'œuf tout droit ſur la table. Chacun ſe mit à rire & ſe mocqua de la prétenduë adreſſe de Colomb, puiſqu'il n'y avoit perſonne qui n'en pût faire autant : Il eſt vrai, repartit Colomb, cependant aucun d'entre vous n'a pû faire une choſe ſi aiſé, avant que je la lui euſſe appriſe : il en eſt de même de la découverte du nouveau monde ; perſonne n'a pû le faire avant moi, & tout le monde le croit facile après que je l'ai trouvé.

Ferdinand & Iſabelle ne manquerent pas de donner avis au pape de l'heureux ſuccès de ſa navigation ; & le ſaint pere qui croïoit rehauſſer l'idée de ſon pouvoir, en donnant ce qu'il ne pouvoit ni accorder ni ôter à Ferdinand, adreſſa un bref à ce prince & à Iſabelle, par lequel il leur donne à perpetuité à eux & aux autres rois de Caſtille & de Leon leurs

AN. 1493.

succeſſeurs, toutes les iſles & terres-fermes découvertes & à découvrir vers l'Occident & le Midi, tirant une ligne du Pole arctique au Pole antarctique, c'eſt-à-dire, du Septentrion au Midi, ſoit que les terres-fermes trouvées ou à trouver fuſſent vers les Indes, ſoit qu'elles fuſſent ſituées en quelqu'autre endroit.

LXXII. Le pape donne aux rois d'Eſpagne les païs découverts par Colomb.

Bullar. tom. 1. *Alex. VI. conſtit.* 2. *n.* 78. *p.* 42. *Barros de Aſia dec.* 1. *l.* 3. 11.

Et pour empêcher toute conteſtation, le ſouverain pontife dans ſa bulle du troiſiéme de Mai 1493. dans une ſeconde du quatriéme du même mois, & dans une troiſiéme quelque-temps après, dit que cette ligne ſera diſtante des iſles qu'on appelle communément les Açores & du Cap-vert, de cent lieuës du côté de l'Occident & du Midi, de telle maniere toutefois, que toutes les iſles & terres-fermes qui auroient été trouvées & poſſedées actuellement par quelque roi ou prince chrétien juſqu'au jour de la Nativité de Jeſus Chriſt, depuis cette ligne vers l'Occident & le Midi, demeureroient en ſa poſſeſſion, ſans que les rois de Caſtille y puſſent prétendre aucun droit. Le pape ajoûte, qu'il ne leur accorde ce don, qu'à condition qu'ils envoïeroient dans ces iſles des perſonnes zelées, ſçavantes & craignant Dieu, pour inſtruire les peuples dans la foi. Ce qui fut fort mal executé, parce qu'on avoit plus d'ardeur pour l'or de ces habitans, que pour le ſalut de leurs ames, comme les effets le démontrerent aſſez.

LXXIII. Conteſtations entre les rois de Caſtille & de Portugal, touchant ces découvertes.

Genebrard. in chron. ſub Alex. VI.

Les autres précautions du pape ne furent pas mieux executées. Les Portugais prétendirent que les nouvelles terres découvertes leur appartenoient par la conceſſion que le pape Eugene IV. en avoit faite à leur roi. Les Caſtillans ſe défendirent ſur la bulle d'Alexandre VI. qui étoit aſſez nouvelle. On tint ſur ces conteſtations pluſieurs aſſemblées, on tira de

AN. 1493.

Gonſal. Ferdin. hiſt. genet. Novi Orbis l. 2. c. 8.
Raynald. 1493. n. 24.
P. Alexand. hiſt. eccleſ. t. 1. ſæculi XV. de Alex. VI.

nouvelles lignes, on en vint même quelquefois aux mains ; mais comme il étoit de l'interêt du pape de ſoutenir la prétenduë donation qu'il avoit faite aux rois catholiques, celui de Portugal fut obligé de ceder, pour ne ſe pas broüiller avec le ſaint ſiége ; & Ferdinand ne penſa plus qu'à envoïer des miſſionnaires dans ces nouveaux païs. Raynaldus dit, que le premier qui y alla fut Bernard Bail religieux Franciſcain & Catalan, qui partit avec douze prêtres dont il fut ſuperieur. La bulle dont le ſouverain pontife le chargea pour cette commiſſion eſt du vingt-quatriéme du mois de Juin de cette année.

LXXIV. Promotion de cardinaux par Alexandre VI.

Mezeray abreg. chron. to. 4. p. 46.
Mariana liv. 26. c. 2.
Aubery hiſt. des cardinaux.
Suritæ. to. 5. l. 1. p. 22.
Cromer. lib. 30.
Volaterran. l. 7.
Bonfin. decad. 5. lib. 3.

Alexandre VI. qui avoit élevé ſon neveu Jean Borgia à la dignité de cardinal auſſi-tôt après ſon élection, fit dans cette année une autre promotion de douze ſujets : ſçavoir, Jean Morton Anglois, archevêque de Cantorberi, chancelier d'Angleterre, prêtre cardinal du titre de ſainte Anaſtaſie. Le ſecond, Jean-Antoine de Saint-George natif de Plaiſance, évêque d'Alexandrie, du titre des ſaints Nerée & Achillée, patriarche de Conſtantinople, puis évêque de Parme, d'Albane, de Paleſtrine & de Sabine. Le troiſiéme, Jean de la Grolaye-de-Villiers François, abbé de ſaint Denis, puis évêque de Lombez, du titre de ſainte Sabine. Le quatriéme, Bernardin de Carvajal Eſpagnol, évêque de Carthagene, du titre de ſaint Marcellin & de ſaint Pierre, puis de ſainte Croix de Jeruſalém, & évêque d'Oſtie, doïen du ſacré college. Le cinquiéme, Raymond Perrault évêque de Gurk & de Saintes, du titre de ſainte Marie la neuve. Le ſixiéme, Ceſar Borgia fils naturel du pape, diacre du titre de ſainte Marie la neuve, qui remit le chapeau en 1498. fut duc d'Urbin & de Va-

lentinois, & épouſa Charlotte d'Albret. Le ſeptiéme, Hyppolite d'Eſt de Ferrare, archevêque de Milan & de Narbonne, diacre du titre de ſainte Lucie. Le huitiéme, Frederic Caſimir fils du roi de Pologne, évêque de Cracovie, diacre du titre de ſainte Lucie. Le neuviéme, Julien Ceſarini Romain, évêque d'Aſcoli, diacre du titre de S. Serge & de S. Bacche, puis de ſaint Ange. Le dixiéme, Dominique Grimani Venitien, diacre du titre de ſaint Nicolas *inter imagines*, patriarche d'Aquilée, puis prêtre du titre de ſaint Marc & évêque de Porto. Le onziéme, Alexandre Farneſe Romain, diacre du titre de ſaint Coſme & de ſaint Damien, puis de ſaint Euſtache, évêque d'Oſtie, doïen des cardinaux, & dans la ſuite pape ſous le nom de Paul III. Le douziéme, Bernardin Lunatie de Pavie, diacre du titre de ſaint Cyriaque. Cette promotion ſe fit le vingtiéme de Septembre, & le ſacré college n'en approuva que ſept.

ANN. 1493.

LXXV. Le pape approuve l'ordre des Minimes.

Raynald. hoc anno 1493.

L'ordre des hermites de S. François fondé par S. François de Paule, prenant tous les jours de nouveaux accroiſſemens par les divers établiſſemens & par le nombre de ſujets qui ſe preſentoient pour y être reçûs; le S. fondateur dreſſa une regle qu'il mit en état d'être preſentée au ſaint ſiége, & Alexandre VI. l'aïant approuvée, confirma ſon ordre dans cette année 1493. Il changea auſſi le nom d'hermites que portoient ces religieux en celui des Minimes. Vers le même temps cet ordre s'établit en Eſpagne ſous la protection des rois Ferdinand & Iſabelle auſquels S. François envoïa des religieux de ſon convent du Pleſſis, & ils y furent nommez les freres de la victoire, à cauſe de la priſe de Malaga ſur les Maures, que Ferdinand attribua aux prieres & aux merites du

AN. 1493.

saint. Charles VIII. roi de France n'étoit pas moins penetré d'eſtime pour ſes vertus, il l'honoroit d'une maniere encoreplus particuliere que Louis XI. ſon pere. Il alloit ſouvent le viſiter au Pleſſis, pour recevoir ſes avis dans ce qui regardoit les affaires de ſa conſcience ; & pour faire connoître juſques à quel point il l'honoroit, il lui fit tenir le dauphin ſon fils ſur les fonds de baptême, & voulut qu'il le nommât. Il lui fit bâtir un monaſtere dans le parc du Pleſſis près de Tours, dans le lieu appellé les Montils, avec une penſion ſuffiſante pour lui & pour ſes religieux, & un autre à Amboiſe à l'endroit même, où n'étant encore que dauphin, il avoit reçu le ſaint à ſon arrivée en France, & il voulut que les religieux de ce monaſtere fuſſent entretenus ſur les revenus annuels de ſes finances. Son affection pour S. François de Paule ne ſe borna pas à ces deux établiſſemens ; car étant à Rome en 1495. pour y recevoir la couronne de Conſtantinople des mains du pape, il fit conſtruire une égliſe ſur le mont Pincio, ſous le titre de la ſainte Trinité, & obtint du pape qu'elle ſeroit pour toûjours deſſervie par des religieux Minimes de la nation Françoiſe.

LXXVI.
Pic de la Mirande reçoit du pape un bref d'abſolution.

Sup. liv. CXVI. *p.* 69.

D'Argentré collect. jud. tom. I. *pag.* 323.

Pic de la Mirandole s'étant ſoumis au jugement du S. ſiége touchant les pourſuites qu'on avoit faites contre lui au ſujet de quelques propoſitions qui avoient été extraites de ſes théſes, & qu'on a rapportées ailleurs ; le pape lui donna le dix-huitiéme de Juin de cette année un bref d'abſolution où il reconnoît ſon innocence & la pureté de ſes ſentimens ; il confondit par-là ſes ennemis qui l'avoient calomnié injuſtement. Pic après avoir été ſi glorieuſement juſtifié, ne s'appliqua plus dans tout le reſte de ſa vie, qui fut fort court, qu'à l'étude

l'étude de l'écriture ſainte, qu'à combattre les Juifs & les Mahometans dans les ouvrages qu'il compoſa, & qu'à confondre l'aſtrologie judiciaire. Il renonça même à ſa ſouveraineté de la Mirandole, & diſtribua tout ſon bien aux pauvres, affligeant ſon corps par les jeûnes & les auſteritez de la penitence, & ne s'appliquant qu'à la priere. AN. 1493.

En 1492. la faculté de théologie de Paris cenſura une oraiſon qu'on répandoit contre la peſte, comme éloignée des ceremonies approuvées par l'égliſe, & fort ſuſpecte de ſuperſtition. Sa cenſure eſt du ſixiéme du mois d'Août. En 1493. la même faculté fut conſultée par le parlement, touchant un certain Simon Pharés qui faiſoit profeſſion de l'aſtologie judiciaire. Cet homme avoit déja été interdit par l'archevêque de Lion & arrêté dans cette ville par l'ordre de l'official, ſes livres avoient été confiſquez; & par une ſentence on lui avoit défendu d'exercer à l'avenir l'aſtrologie judiciaire, & on l'avoit condamné à quelque peine pour l'avoir fait. Pharés avoit appellé de cette ſentence au parlement, qui ne voulut point juger de cette affaire ſans avoir l'avis de la faculté, à laquelle il renvoïa les livres d'aſtrologie ſaiſis par l'official de Lyon, afin qu'elle les examinât. La faculté nomma des députez, & ſur leur rapport on dreſſa un acte au nom de la faculté, qui contenoit le jugement que les députez avoient porté de tous ces livres, & par lequel elle exhortoit le parlement à s'oppoſer aux progrès de cet art qu'elle déclare pernicieux, fabuleux, ſans fondement, ſuperſtitieux, uſurpant l'honneur de Dieu, corrompant les bonnes mœurs, & inventé par les démons pour la perte des hommes. Cet acte eſt du deuxiéme de Mai 1494. On

LXXVII. Cenſure de la faculté de théologie de Paris, touchant l'aſtrologie judiciaire.

D'Argentré coll. judic. tom. 1. p. 324.
Ex. 1. regiſt. MS. cenſur. ſacræ facult. Pariſ. p. 137.

AN. 1493.

y voit les titres d'un grand nombre de livre d'aſtrologie & en peu de mots ce qu'ils contiennent. En conſequence de cet acte, le parlement rendit un arrêt qui confirme la ſentence de l'official de Lyon, fait défenſes d'exercer l'aſtrologie judiciaire, de conſulter les devins, de débiter les livres qui traitent de cet art, de s'en ſervir ; & ordonne que ceux de ce Simon Pharés ſeront remis avec ſa perſonne entre les mains de l'official de Paris.

LXXVIII. Autres cenſures de quelques propoſitions.

D'Argentré coll. jud. p. 331. Ex. 1. regiſt. cenſurar. fol. 146. Dupin to. 12. in 4. pag. 152.

La même faculté condamna encore deux propoſitions avancées dans la theſe appellée ſorbonique par un Cordelier nommé Henri Bancqueville, dont la premiere étoit conçûë en ces termes : L'homme a été fait Dieu, & la ſeconde : Jeſus-Chriſt a commencé d'être. Celle-là eſt déclarée à la rigueur, fauſſe & erronée, & on ne doit ni l'enſeigner, ni la ſoutenir, ſi ce n'eſt en exprimant le ſens dans lequel quelques docteurs l'avoient avancée, c'eſt-à-dire, qu'il eſt arrivé que l'homme eſt Dieu. Celle-ci eſt auſſi déclarée fauſſe, ſcandaleuſe & heretique, étant priſe à la rigueur. La cenſure eſt du deuxiéme du mois d'Août. Sur la fin de la même année, Jean Grillot du même ordre aïant prêché le jour de la Conception de la ſainte Vierge, le ſoir & le matin dans l'égliſe de ſaint Germain l'Auxerrois, & aïant pris pour texte ces paroles de l'évangile : Cette femme a été ſurpriſe en adultere, apporta des raiſons pour montrer que la ſainte Vierge avoit été conçûë en peché, quoiqu'il eut établi le contraire dans le ſermon de l'après midi ; ſur cela il fut cité devant la faculté, qui l'obligea à ſe retracter, ce qu'il fit le vingt-cinquiéme de Decembre, les uns diſent de l'année 1495. & d'autres de 1493.

AN. 1494.

Le roi de Naples aïant épuiſé toute ſa politique pour détourner l'orage qui le menaçoit, & voïant que Charles VIII. n'avoit point été ébranlé par les offres avantageuſes qu'il lui avoit faites ; qu'il ne pouvoit ſe fier au pape, qui ne penſoit qu'à le ſacrifier à ſon interêt & à ſon ambition ; que Pierre de Medicis ne pouvoit ſe diſpenſer d'accorder le paſſage aux François par les états de Florence ; qu'enfin ſa derniere reſſource étoit Ludovic Sforce, de qui il ne pouvoit rien eſperer d'avantageux, ſe réſolut enfin d'aller trouver lui-même ce dernier prince à Milan, & de s'humilier devant lui juſqu'à reconnoître qu'il tiendroit de lui ſon ſalut. Il étoit prêt à s'embarquer pour ce voïage, lorſqu'il apprit que ſes ambaſſadeurs en France avoient eu ordre de ſortir inceſſamment de ce roïaume. Cette nouvelle le frappa ſi vivement, qu'il fut attaqué d'apoplexie dans le moment même, & il mourut un ſamedi vingt-cinquiéme de Janvier, âgé de plus de ſoixante-dix ans & après un regne de trente-ſix.

LXXIX. Mort de Ferdinand roi de Naples.

Volaterran. lib. 6. Angel. Polit. in epiſt. l. 2. Surita to. 5. l. 1. c. 23. Mariana hiſt. Hiſp. lib. 26. c. 6. Guicciardini hiſt. Ital. lib. 1. Mem. de Comines l. 7. c. 11.

Tous les auteurs qui ont parlé de ce prince, diſent qu'il étoit en exécration au peuple, à cauſe de ſes monopoles & de ſes cruautez, quoiqu'il ſe piquât d'une profonde ſageſſe & d'une grande politique ; auſſi fut-il le moins regretté de tous les ſouverains qui avoient regné depuis Neron : & à dire le vrai, il n'avoit pas aſſez bien traité les Napolitains, pour qu'ils fuſſent ſenſibles à ſa perte. Il ſembloit qu'il eut affecté de regner en tyran & non en roi ; & ce qui redoubla la haine de ſes ſujets pour lui, fut qu'Alphonſe d'Arragon duc de Calabre ſon fils aîné l'imitoit dans tous ſes vices ; & qu'ainſi ſes ſujets n'avoient pas lieu d'eſperer une meilleure condition ſous ſon

LXXX. Caractere de ce roi & de ſon fils Alphonſe.

AN. 1494.

regne. Ils avoient l'un & l'autre fait périr un grand nombre de prélats & de perſonnes de qualité par le fer, par de longues priſons, & par le poiſon. Aucune dame de quelque qualité qu'elle fut n'étoit à couvert de leurs violences, lorſqu'elle étoit aſſez malheureuſe pour en être aimée ; ce qu'il y avoit de plus riche dans les égliſes n'échappoit point à leur avarice, les familles les plus accommodées ſe trouvoient expoſées à tout perdre, ſi elles ne leur offroient la meilleure partie de leurs biens, dans la ſeule vûë de conſerver le reſte ; ils faiſoient eux-mêmes le principal trafic de leur roïaume ; ils achetoient les bleds & les huiles à vil prix, & contraignoient enſuite les mêmes perſonnes qui les avoient vendus, à les racheter d'eux fort cher.

LXXXI. Alphonſe nouveau roi de Naples, demande au pape l'inveſtiture.

Mem. de Comines tom. 5. où on lit tout au long cette inveſtiture, pag. 410.

Comme les Napolitains étoient intereſſez à attendre l'armée de France avant que de ſe révolter, ils laiſſerent Alphonſe prendre tranquillement poſſeſſion du roïaume de ſon pere. Il s'adreſſa au pape à qui il promit deux des principaux fiefs du roïaume de Naples, trente mille écus de penſion, & deux compagnies entretenuës de cent hommes d'armes chacune, pour Jean & Godefroy de Borgia, les deux fils naturels du ſouverain pontife, avec de riches benefices pour Ceſar qui étoit déja cardinal. Le pape accepta ces offres, & chargea Jean de Borgia, cardinal du titre de ſainte Suzanne, de couronner Alphonſe en qualité de roi de Naples. Le bref qu'il lui en adreſſa étoit datté du dix-huitiéme d'Avril 1494. ſans aucun égard aux inſtantes ſollicitations que Charles VIII. lui fit faire, de ſuſpendre cette inveſtiture, & de ne point agir contre le droit de ſa majeſté très-chrétienne ſur ce roïaume, juſqu'à ce qu'il l'eut

décidé par ſes armes. Et ce qu'il y a de plus ſurprenant dans la conduite du pape; en même temps qu'il envoïoit à Naples Jean de Borgia ſon neveu, pour couronner Alphonſe, il levoit des troupes de concert avec Ludovic & à communs frais, pour faire la guerre à ce même Alphonſe; il en donnoit le commandement à Proſper Colonne qui étoit dans les interêts de Charles VIII. & il promettoit par un écrit le chapeau de cardinal à Briçonnet. AN. 1494.

LXXXII. Le conſeil fait de nouveaux efforts pour rompre le voïage du roi.

Cette conduite ſi irréguliere du ſouverain pontife, la défection de Pierre de Medicis, qui piqué contre Ludovic qu'il accuſoit d'être entré dans une conſpiration contre lui, s'étoit réüni de dépit avec le roi de Naples, fournit au conſeil de Charles VIII. une occaſion de redoubler ſes inſtances, pour la rupture du voïage de ſa majeſté à Naples. La cour ſembloit déterminée à ne plus penſer à cette entrepriſe, dont la réuſſite paroiſſoit ſi hazardeuſe, lorſque le cardinal de ſaint Pierre-aux-liens arriva en France & fit changer tout d'un coup la face des affaires. Ce cardinal, dans la crainte qu'Alphonſe ne le forçât dans Oſtie, & ne le livrât à Alexandre VI. s'étoit ſauvé dans une galere qui l'avoit conduit à Genes, où il s'étoit embarqué pour Savonne, & de-là il étoit paſſé à la cour de France qu'il avoit trouvé aſſez irréſoluë ſur le parti qu'elle devoit prendre. Le ſenechal de Beaucaire ſeul inſiſtoit toujours pour la guerre; il ſe joignit à lui, & tous deux travaillant de concert, déterminerent enfin le roi. Le cardinal déja connu en cour pour un homme qui s'étoit toujours hautement déclaré pour les interêts de la couronne, promit de maintenir les Genois dans le parti de la France, quand même le pape & Ludovic les abandonne-

LXXXIII. Le cardinal de ſaint Pierre-aux-liens détermine le roi à faire la guerre.

Surita tom. 5. l. 1. c. 28. Guicciardin. hiſt. Ital. l. 1.

AN. 1494.

roient ; à cauſe des intelligences qu'il avoit dans cette ville avec les Fieſques, les Grimaldis & les Fregoſes, & dans Rome avec les Colonnes, les Urſins, les Ceſarini & les Savelli. Ses offres furent écoutées & dès-lors la guerre fut réſoluë.

LXXXIV. Ambaſſadeurs de France envoïez en Italie.

On envoïa donc en Italie le ſieur d'Aubigni avec Perron Baſchi pour tâcher de ramener les Florentins à leur premiere alliance, mais ces envoïez ne gagnerent rien, Pierre de Medicis demeura ferme dans ſa réſolution, & ſe retrancha toûjours ſur l'impoſſibilité où l'on avoit mis le ſenat de Florence de s'attacher à la fortune des François, ajoûtant que dans la ligue qu'il avoit ſignée avec les autres princes d'Italie, un des principaux articles étoit que les confederez ne feroient rien au préjudice les uns des autres ; que le roi de Naples étoit compris dans cette ligue ; & qu'ainſi la Toſcane ne pouvoit ouvrir le chemin aux François ni leur fournir des vivres pour l'aller combattre. Charles VIII. mécontent de ce refus, ſaiſit tous les effets que Pierre de Medicis & ſes amis avoient dans Lion ; & les ambaſſadeurs de France ſe retirerent pour aller à Ferrare, où Hercules d'Eſt qui en étoit duc les reçut avec beaucoup d'honneur & leur accorda tout ce qu'ils demandoient. Jean Bentivoglio ſeigneur de Boulogne offrit auſſi toutes ſortes de ſecours aux François, & voulut que ſes quatre fils ſerviſſent dans leur armée. La république de Sienne fit la même choſe, à condition qu'elle ne ſe déclareroit que quand l'armée de France paroîtroit, pour n'être pas opprimée par les Florentins ; ce qu'on lui accorda ſans nulle difficulté.

Il ne reſtoit plus que le pape dont on avoit intérêt de s'aſſurer, quoiqu'on ne dût pas beaucoup comp-

ter ſur ſa parole. D'Aubigni qui n'étoit pas informé du dernier accommodement de ſa ſainteté avec Alphonſe, le preſſa fort d'executer ce qu'il avoit promis, lorſqu'il s'étoit joint à Ludovic pour obliger le roi de France à paſſer les Alpes. Mais le ſaint pere n'accorda rien aux ambaſſadeurs, ſans toutefois leur ôter l'eſperance d'obtenir ce qu'ils demandoient. Il leur dit ſeulement, que le droit du ſaint ſiége ſur le roïaume de Naples étoit conſtant, que le roi Charles VIII. comme fils aîné de l'égliſe n'y voudroit pas donner atteinte; que s'il en avoit donné l'inveſtiture à Alphonſe, il n'avoit que ſuivi l'exemple de ſes prédeceſſeurs qui en avoient inveſti le pere & l'aïeul, qu'il ne lui convenoit pas de détruire ſon propre ouvrage, juſqu'à ce qu'on lui eût prouvé la nullité de ces trois inveſtitures; que le ſaint ſiége ne pouvoit en uſer autrement, parce que les Florentins s'étant déclarez pour Alphonſe, l'état eccleſiaſtique ſeroit expoſé à l'invaſion des uns ou de l'autre. Qu'en un mot la qualité de pere commun l'obligeoit à ſe tenir neutre, pour être toujours en état de procurer la paix. Cette réponſe du pape ne ſatisfit pas les ambaſſadeurs, ils en témoignerent ouvertement leur chagrin, & ils la manderent en cour, afin qu'on prît les meſures neceſſaires.

AN. 1494.

LXXXV. Le pape ne leur répond pas favorablement.

Cependant ni la nouvelle du changement du pape, ni les remontrances du duc & de la ducheſſe de Bourbon, ni les défiances aſſez bien fondées touchant la ſincerité de Ludovic, ni le refus des Florentins de favoriſer les interêts de la France, ne firent point changer de réſolution au roi. Il donna commiſſion au ſeigneur d'Urfé maître de ſon écurie, de travailler à équipper la flotte, quoiqu'il n'entendît

LXXXVI. Le roi de France ſe prépare au voïage d'Italie.

AN. 1494.

rien à la marine. Dès qu'elle fut prête, il nomma pour la commander le duc d'Orleans, brave à la verité, mais qui n'avoit vû la mer que de dessus les côtes de Bretagne. Sa majesté avoit voulu que ce duc fut du voïage, de peur que durant son absence, il n'excitât quelques broüilleries dans le roïaume. La duchesse de Bourbon, le maréchal des Cordes & d'autres seigneurs ne pouvant détourner le roi de passer les Alpes, essaïerent du moins de lui persuader de s'attacher seulement à la conquête du duché de Milan, qui appartenant incontestablement au duc d'Orleans, lui fournissoit un prétexte plausible de s'en rendre maître, & de ne point passer outre. Mais Charles VIII. se piqua de garder à Ludovic la parole qu'il lui avoit donnée, & partit avec la reine au commencement de Juillet pour se rendre à Lion où étoit le rendez-vous des troupes, afin qu'étant plus près, il donnât plus aisément ses ordres à ce qui étoit necessaire pour la guerre qu'il entreprenoit.

LXXXVII. Le roi part & se rend à Lion & à Grenoble.

Mem. de Comines l. 7. c. 4. Albinus de bello Gallico, lib. 6.

Avant son départ il donna les ordres qui convenoient pour le gouvernement du roïaume, dont il fit lieutenant general le duc de Bourbon; le sieur de Baudricourt fut fait gouverneur de Bourgogne, d'Orval de Champagne, l'amiral de Graville de Normandie & Picardie; & les seigneurs d'Avaugour & de Rohan furent nommez pour commander en Bretagne. La peste menaçant la ville de Lion, le roi se rendit à Vienne & de-là à Grenoble, où l'on prit les mesures necessaires pour l'expedition qu'on méditoit. Le duc d'Orleans qui étoit parti de la cour aussi-tôt qu'on lui eut mandé de Genes que dans peu les galeres & les vaisseaux de la flotte seroient en état de se mettre en mer, prit son chemin par terre, & eut une entrevûë

entrevûë avec Ludovic dont il ne parut pas content, quoique le tout s'y paſsât avec beaucoup de civilité de part & d'autre. Le duc étoit déja dans Genes, lorſqu'il apprit que la flotte du roi de Naples étoit partie de Livourne, après y avoir embarqué cinq mille hommes, & qu'elle s'avançoit du côté de Porto-Venere. Il alla au-devant d'elle & la chaſſa de devant cette ville après un combat qui dura ſept heures La flotte Napolitaine rebutée de cette premiere diſgrace, s'avança devant Rapallo ſous la conduite d'Objetto de Fieſque qui avec trois mille fantaſſins qu'il débarqua, ſe rendit maître aiſément de cette place, qui n'eſt éloignée de Genes que d'environ vingt milles. Mais dès que le duc d'Orleans ſçut la deſcente des ennemis à Rapallo, il y alla avec dix huit galeres, ſix galeaſſes & neuf gros vaiſſeaux, & les contraignit d'abandonner ce poſte, le pont aïant été forcé. Ceci arriva le dix-ſeptiéme de Juillet. Les galeres de Naples prirent l'épouvante dès la premiere décharge que firent les grands vaiſſeaux du roi, & quoiqu'on ne leur eut tué ou bleſſé pas plus de cent hommes, elles prirent au plûtôt la fuite, & porterent avec elles la conſternation par tout où elles allerent.

AN. 1494.

LXXXVIII. Le duc d'Orleans attaque la flotte du roi de Naples.

Albinus de bello Gallico, ibid.

Le P. Daniel dit que ce fut le 3. de Septembre.

Cependant le roi partit de Grenoble le vingt neuviéme d'Août, & renvoïa à Paris la reine qui l'avoit accompagné juſques dans cette ville. Il paſſa par Gap, Ambrun & vint à Suze, où il fut reçu par la ducheſſe de Savoye veuve de Charles, mort âgé de vingt un ans en 1489. Elle étoit fille de Guillaume marquis de Montferrat & ſe nommoit Blanche. Elle vint avec le roi à Turin, & prêta à ce prince tous ſes joïaux & ſes bagues, avec la permiſſion de les engager; la marquiſe de Montferrat en fit autant, & le roi

Comines l. 7. c. 5.

LXXXIX. Le roi arrive à Aſt, & y eſt attaqué de la petite verole.

Mem. de Comines l. 7. c. 6.

Spond. ad ann. 1494. n. 2.

AN. 1494.

engagea le tout pour la ſomme de vingt-quatre mille ducats. Il traverſa le Piémont, & fut reçu par-tout avec beaucoup d'honneur. Enfin il arriva à Aſt le neuviéme de Septembre, où il tomba malade de la petite verole ; ce qui l'obligea d'y ſéjourner plus long temps qu'il ne croïoit ; & le roi de Naples tâcha de profiter de ce délai pour renforcer ſon armée ; pendant que le pape envoïa à Veniſe l'évêque de Calahorra pour preſſer le ſenat d'entrer dans la ligue contre les François ; & en cas qu'il n'y put reuſſir, engager du moins la république à contraindre Ludovic de renoncer à l'alliance qu'il avoit faite avec Charles VIII. en le menaçant de la guerre, s'il le refuſoit. Mais ces deux propoſitions furent également rejettées ce qui déconcerta fort & le ſaint pere & Alphonſe.

XC. Le pape propoſe une alliance à Bajazet contre Charles VIII.

Mem. de Comines t. 5. édit. de 1723. p. 469.

L'expedient qu'ils trouverent pour arrêter les François, fut d'avoir recours à Bajazet empereur des Turcs : ils lui envoïerent deux agens, celui du pape ſe nommoit George Baſardo bourgeois de Genes. La commiſſion de Baſardo, ou Bozzardo, comme quelques-uns l'appellent, n'étoit pas d'Alexandre VI. comme pape ; mais comme prince temporel & ſeigneur ſuzerain du roïaume de Naples. Il avoit en cette qualité chargé cet envoïé de repreſenter au ſultan le danger dont ce roïaume étoit menacé, par une puiſſance à laquelle l'Italie ſeule ne pouvoit réſiſter ; que le roi de France aſſiſté des Milanois, des Bretons, des Normands, & d'autres nations, venoit à Rome pour enlever au ſouverain pontife Zizim frere de ſa hauteſſe, s'emparer enſuite du roïaume de Naples, en chaſſer Alphonſe, paſſer enſuite dans la Thrace & aſſieger Conſtantinople ; que ce jeune prince ne cherchoit que la gloire, & qu'il ne ſe mettoit pas

beaucoup en peine des voïes par leſquelles on y arrivoit. Qu'Alexandre au contraire ne deſiroit que le repos du Turc, en conſideration de la bonne & mutuelle amitié qui étoit entr'eux, & qu'il étoit de l'interêt du grand ſeigneur d'arrêter dans l'Italie le plus long-temps qu'il lui ſeroit poſſible les armes d'un ſi dangereux ennemi. AN. 1494.

XCI. Réponſe de Bajazet au pape.

Voïez le tome 5. des mem. de Comines, pag. 474. & ſuiv. Le P. Daniel hiſt. de France in 4. t. 5. p. 91.

Bajazet écrivit en conſequence pluſieurs lettres au pape, dattées de Conſtantinople les quinziéme & dix-huitiéme de Septembre. Dans une de ces lettres, il lui mande qu'il a reçu ſon envoïé avec beaucoup de plaiſir, & qu'il peut ajoûter foi à tout ce qu'il lui dira de ſa part. Dans une autre, il parle d'un archevêque, qu'il le prie de faire cardinal à ſa recommandation; c'étoit Nicolas Cibo archevêque d'Arles, déſigné cardinal par le pape Innocent VIII. Il tâche de lui perſuader de faire mourir ſon frere Zizim qu'il avoit en ſa poſſeſſion, lui promettant pour récompenſe trois cens mille ducats, & une amitié conſtante pendant toute ſa vie. Quelques auteurs ont ajoûté que Bajazet s'étoit obligé à fournir au pape & au roi de Naples ſix mille cavaliers de vieilles troupes & autant de fantaſſins, & que le traité fut ſi ſecret de la part du ſouverain pontife, que l'on ne le ſçût que long-temps après; mais qu'il n'en fut pas de même d'Alphonſe, qui peut-être pour étonner ſes ennemis publia le ſien auſſi-tôt qu'il l'eut reçu. Il ne paroît pas toutefois que le ſultan ait accompli aucune de ces promeſſes.

XCII. Le pape s'adreſſe aux rois de Caſtille & d'Arragon.

En même temps le pape s'adreſſa à Ferdinand & Iſabelle rois de Caſtille & d'Arragon, pour les inviter d'envoïer une flotte en Sicile, ſous prétexte de

AN. 1494.

veiller à la conservation de cette isle ; mais en effet, pour secourir le roi de Naples en cas de besoin. Les rois catholiques lui répondirent qu'ils n'appréhendoient pas moins que lui le voisinage des François ; mais que l'argent leur manquoit, & qu'il en falloit beaucoup pour équiper une flotte. Alexandre en avoit encore moins que Ferdinand & Isabelle, & d'ailleurs il les connoissoit assez pour sçavoir que ce seroit la même chose que de leur prêter de l'argent & le leur donner. Mais il se souvint qu'Innocent VIII. son prédecesseur avoit fait publier une croisade dans leurs roïaumes, & accordé un jubilé à ceux qui contribueroient aux frais de la guerre contre les infideles ; qu'il s'étoit levé pour ce sujet une somme d'argent assez considerable, & que les commissaires apostoliques qui en étoient les dépositaires, la mettroient entre les mains de leurs majestez, pourvû que la cour de Rome y consentît, & que l'ordre leur en fût donné. On fit accroire que c'étoit pour équiper une flotte qui devoit fermer le passage des Dardanelles ; & les rois catholiques ne se firent aucun scrupule d'emploïer cet argent à leur usage.

XCIII. Charles VIII. fait peu de cas des remontrances du pape.

Mem. de Comines l. 7. c. 5. Raynald. ad hunc ann. n. 16.

Charles VIII. pendant tout ce temps-là, ne pensoit qu'à rétablir sa santé à Ast. Il y reçut une visite de Ludovic & de son épouse qui y demeurerent deux jours ; ensuite ils se retirerent à None qui est du duché de Milan à une lieuë d'Ast ; & chaque jour le conseil du roi se rendoit auprès de sa personne. Plus ce prince avançoit son chemin, plus les inquietudes redoubloient à Rome, à Naples & à Florence ; car Alphonse avoit engagé dans son parti le pape & Pierre de Medicis. Alexandre voulant détourner le coup, s'il étoit possible, adressa un bref au cardinal de Saint-

Euſtache, par lequel il le conſtituë légat à *latere* auprès de Charles VIII. par tout où ce prince pourroit aller ; & l'exhorte fortement à l'exciter de ſe déſiſter de ſon entrepriſe ſur le roïaume de Naples, en lui remontrant que la peſte étoit dans le païs, qu'il étoit à craindre que ſon arrivée ne causât des guerres civiles, que les vivres ne devinſſent rares, & par conſequent hors de prix, par l'arrivée d'une ſi nombreuſe armée ; qu'Alphonſe bien réſolu de défendre ſes états, attireroit les Turcs en Italie pour ſoutenir ſes interêts, ce qui cauſeroit la ruine de la religion chrétienne. Ce bref eſt du quinziéme d'Octobre. Mais le roi de France n'eut aucun égard à toutes ces remontrances du pape ; il ne voulut point admettre le légat à ſon audience, parce qu'il le regardoit comme ſuſpect ; & il fit répondre à ſa ſainteté, qu'il ne craignoit ni la peſte, qui en le faiſant mourir finiroit ſes travaux, ni la famine, aïant fait d'abondantes proviſions, ni le Turc, contre lequel il feroit paroître un zéle qui l'animoit depuis ſon enfance, ravi d'en trouver au plûtôt l'occaſion.

AN. 1494.

Surita, to. 3. lib. 1. c. 30.

XCIV.
Armée de Charles VIII. en Italie.

N'y aïant donc plus rien qui s'opposât à ſon entrepriſe, ce prince partit d'Aſt le ſixiéme d'Octobre, accompagné des comtes de Vendôme, de Montpenſier, de Longueville, de Ligny, de Nevers & d'un grand nombre d'autres ſeigneurs d'une grande diſtinction ; le maréchal des Cordes étoit mort à Lion. Son armée étoit compoſée de trois mille ſix cens hommes d'armes, & de ſix mille archers tous de cavalerie ; on comptoit dans l'infanterie ſix mille arbalêtriers, huit mille piquiers & huit mille autres fantaſſins tous Suiſſes ou Gaſcons, accoûtumez à combattre en rang de pied ferme & ſerrez ; ce qui

Macchiavel. hiſt. Florent. l. 1. Raph. Volaterran. lib. 3.

AN. 1494.

leur donnoit un grand avantage au-dessus des Italiens, qui faisoient alors la guerre d'une maniere fort extraordinaire. Le roi de France menoit encore avec toutes ces troupes cent quarante grosses bombardes, c'est à-dire, des pieces d'artillerie qui jettoient des boulets de plus de deux cens livres, & trois fois autant de petits canons. Il y avoit huit mille chevaux destinez à traîner cette artillerie, quatre mille charretiers, douze cens canoniers, deux mille six cens charpentiers pour raccommoder les affuts à mesure qu'ils se romproient, trois cens sappeurs, & autant d'ouvriers pour travailler à la fonte.

XCV. Alphonse tente de surprendre Genes.

Alphonse de son côté aïant formé le dessein de porter la guerre dans les terres de Ludovic, avoit envoïé dans la Romagne une armée commandée par le jeune Ferdinand son fils, & une autre conduite par Frederic son frere sur les côtes de Genes, comptant de faire soulever cette ville par les intelligences qu'il y avoit avec le cardinal Paul Fregose, Objetto de Fiesque, & quelques autres seigneurs de la maison des Adornes. Il comptoit aussi qu'en prenant sous sa protection le jeune duc de Milan, il feroit soulever les Milanois contre Ludovic; que par-là il arrêteroit le roi de France fort loin de Naples. Mais son projet fut découvert par le cardinal de saint Pierre-aux-liens, qui en informa Ludovic. On pourvut à la sûreté de Genes; le roi y envoïa le bailli de Dijon avec deux mille Suisses. Frederic voïant qu'il n'y avoit aucune esperance de réussir de ce côté là, alla se joindre aux troupes du pape, pour surprendre Ostie. Le cardinal de saint Pierre en avoit confié la garde, de même que des autres places qu'il tenoit dans l'état ecclesiastique, à Nicolas de la Rovere son frere; mais

les ennemis ne s'en furent pas plûtôt approchez qu'il les rendit, à condition de n'être plus excommunié. Peu de temps après les Colonnes rentrerent dans Oſtie, on leur en ouvrit les portes ; & le pape ne l'eut pas plûtôt appris qu'il rappella ſon armée de la Romagne. AN. 1494.

XCVI. Alphonſe & Pierre de Medicis tentent de déſunir le roi de France & Ludovic.

Le roi de Naples & Pierre de Medicis deſirant de ſortir de l'embarras où ils étoient, chercherent à diviſer le roi de France avec Ludovic. Comme ils ſçavoient que ce dernier ne penſoit qu'à s'aſſurer la poſſeſſion du Milanois, dont l'empereur lui avoit déja donné l'inveſtiture ; l'un & l'autre lui firent offrir qu'on le laiſſeroit paiſible poſſeſſeur de ce duché : & Alphonſe de ſon côté ſçachant que le roi n'étoit pas fourni de beaucoup d'argent, renouvella les offres de ſon pere, en promettant de ſe rendre tributaire de la couronne de France: ce qui étoit mettre à couvert l'honneur de Charles VIII. & ſa réputation. La raiſon du roi de Naples & de Pierre de Medicis pour en agir ainſi, étoit que Ludovic avoit changé de conduite à l'égard de ce dernier, & qu'au lieu qu'il l'avoit auparavant ſollicité de renoncer à l'alliance d'Alphonſe, il lui avoit envoïé Etienne Taverna ſon confident, pour l'exhorter à la perſeverance. Mais Pierre de Medicis convaincu de la mauvaiſe foi de Ludovic & ne voulant pas ſe fier à lui, convint avec le roi de Naples, que s'ils pouvoient tous deux convaincre Charles VIII. de la perfidie de ſon allié, peut-être aimeroit il mieux abandonner ſon deſſein que de ſe fier à un homme ſi fourbe.

Pierre ſe chargea d'en informer Jean Mattaron qui étoit le réſident du roi à Florence ; il lui parla, & s'offrit de lui faire voir que les François étoient trahis

AN. 1494.

par Ludovic. Pour l'en convaincre, il le pria de venir au palais, où après l'avoir caché derriere une tapiſſerie dans ſa chambre, il introduiſit aûſſi-tôt Taverna, auquel il dit d'un ton aſſez haut pour être entendu de Mattaron, que l'Italie ſe plaignoit avec raiſon de la conduite de Ludovic, qui s'obſtinoit à la vouloir aſſujettir aux François: Taverna répondit du même ton, que ſon maître avoüoit ſa faute, qu'il étoit prêt de la reparer, qu'il demandoit de rentrer dans la confiance que les princes d'Italie avoient autrefois euë pour lui, & qu'il répondroit à cette condition de renvoïer les François au-delà des Alpes, ſans leur laiſſer voir le roïaume de Naples, bien loin de le conquerir. Taverna ajoûta beaucoup de particularitez, qui confirmoient la perfidie & les mauvaiſes intentions de Ludovic; & Mattaron ne pouvant plus entendre parler au déſavantage du roi de France, fit ſigne à Pierre de Medicis de congedier Taverna, & eut ſoin d'informer Charles VIII. de tout ce qu'il venoit d'apprendre. Ce qui fit penſer à pluſieurs, que ſa majeſté très-chrétienne alloit tourner ſes armes contre le duché de Milan.

XCVII. Ludovic déſabuſe Charles VIII. de la perfidie qu'il lui reproche.

Cependant tout le contraire arriva, & l'on reconnut que ſi Dieu ôte quelquefois le jugement & la force aux princes qu'il veut punir, il ôte auſſi les ſentimens de vengeance à ceux qu'il a deſtinez pour punir les autres. Ludovic qui croïoit être un grand politique, ne ſoutenoit cette qualité que par des fourberies infames & des artifices déteſtables. Il répondit ſans s'embaraſſer à Charles VIII. qui lui reprochoit ſa trahiſon; que ceux avec leſquels il avoit affaire étant reconnus pour traîtres, il falloit uſer avec eux de trahiſon; & le roi de France étant déſa-

buſé

AN. 1494.

sabusé par les nouvelles protestations que Ludovic lui fit d'un attachement inviolable, non seulement n'eut point d'égard à l'injure qu'il venoit de recevoir; mais de plus il se proposa de le retenir dans ses interêts, & de le rendre irréconciliable avec le roi de Naples & Pierre de Medicis, en l'instruisant de la contre ruse dont on usoit à son égard. On risquoit dans cet expedient, & toutefois il réussit. Ludovic n'eut pas plûtôt sçu que Pierre de Medicis joüoit son envoïé, qu'il le rappella, & ne voulut plus avoir de communication avec les princes d'Italie. Charles VIII. étoit allé d'Ast à Casal; d'où il se rendit à Pavie & y logea dans le château, où étoit renfermé le jeune duc de Milan Jean Galeas actuellement malade, quelques instances que fit Ludovic pour empêcher sa majesté de prendre ce château pour son logis, afin qu'elle ne vît point son neveu. Le roi cependant le visita sans lui parler d'affaires: & le jeune prince qui sentoit bien qu'il n'avoit pas long temps à vivre, pria seulement sa majesté de se souvenir du fils & de la fille qu'il laissoit au monde, & les lui recommanda avec beaucoup de larmes. On dit même que la duchesse Isabelle son épouse se jetta aux pieds du roi, pour le conjurer d'écouter les propositions d'Alphonse, sans lui faire d'autres demandes. Beaucoup de seigneurs François, entre lesquels étoit Briçonnet, touchez des larmes du jeune duc qui étoit moribond, & des instantes prieres de son épouse, conseillerent au roi & même le pressérent de se saisir de Ludovic & du duché du Milan pour le rendre à son légitime souverain. Ils lui remontrerent qu'il s'attireroit par-là une gloire immortelle, & que quand les Venitiens le verroient maître de ce duché, ils ne pourroient

XCVIII.

Le roi arrive à Pavie, & y visite le jeune duc de Milan.

Guicciardin. hist. Ital. lib. 1.

Daniel hist. de France in 4. to. 5. p. 94.

AN. 1494.

plus se dispenser de se déclarer en sa faveur. Charles parut se rendre à ces remontrances, il fit redoubler les gardes pendant deux jours aux portes de Pavie, ce qui allarma Ludovic ; mais soit foiblesse, soit que Ludovic eut gagné par argent ceux qui à la cour pouvoient plus facilement traverser ce dessein ; le roi ne fit rien de plus & alla à Plaisance, où il arriva le dix-huitiéme d'Octobre accompagné de Ludovic. Il y apprit quelques jours après que le jeune duc de Milan qu'il avoit laissé moribond n'étoit plus en vie. Ludovic fut soupçonné avec beaucoup de fondement de lui avoir fait donner un poison lent, qui causa en lui un grand épuisement. Ce soupçon étoit fondé sur l'attestation de Theodore de Pavie medecin du roi, qui assistant à la visite que sa majesté lui rendit, assura qu'il y avoit dans sa maladie des signes manifestes de poison.

XCIX. Mort du jeune duc de Milan Jean Galeas.

Mem. de Comines l. 7. c. 6. p. 31. Guicciardin. hist. Ital. lib. 1.

C. Ludovic s'empare du duché de Milan.

Guicciardin. hist. Ital. lib. 1.

Ludovic aïant sçû cette mort, alla promptement à Milan, où il fit assembler le conseil. Comme il en avoit gagné les principaux membres, on representa que l'aîné des enfans du jeune duc n'aïant que quatre ans, n'étoit pas en état de défendre un état qui avoit besoin d'un homme qui le garentît des armées ennemies dont l'une étoit dans le cœur du duché, & les deux autres sur les frontieres. Qu'il n'y avoit que Ludovic qui pût le preserver du péril qui le menaçoit ; & que par consequent il falloit le reconnoître pour duc, & le contraindre d'accepter cette dignité en cas qu'il la refusât. Cet avis ne fut pas plûtôt donné, que les autres dont on avoit acheté les suffrages l'appuïerent, le reste de l'assemblée n'osa contredire ; & Ludovic achevant de joüer son personnage, se fit quelque-temps prier avant qu'on lui prêtât le serment

de fidelité. Comme il ne retourna pas joindre le roi aussi tôt qu'il l'avoit promis, ce délai augmenta la défiance qu'on avoit de lui; on crut que n'aïant plus besoin des François, il ne manqueroit pas de les sacrifier au bien commun de l'Italie; & l'on craignit qu'il ne fermât les passages à l'armée de France pour la faire périr. Ce qui fut cause qu'on délibera dans le conseil du roi, si l'on passeroit outre & si l'on s'engageroit plus avant, la plûpart opinoient pour le retour. AN. 1494.

CI. On délibere sur la route qu'on prendra pour s'avancer vers Naples.

Mais Ludovic étant revenu, son arrivée détermina le roi à s'avancer vers Naples; mais on ne convenoit pas de la route qu'on devoit tenir. La plus facile étoit par la Romagne & la Marche d'Ancone pour se rendre dans l'Abruzze, & l'on étoit assuré d'en chasser l'armée de Ferdinand duc de Calabre qui n'oseroit disputer le passage à celle des François, beaucoup plus nombreuse que la sienne. Cependant l'on prit une autre route beaucoup plus difficile, à cause du mont Apennin qu'il falloit traverser & des neiges qui commençoient à y tomber. La raison qu'on avoit de prendre ce parti, étoit que la flotte de France se trouvoit sur la côte de la Toscane, & qu'on vouloit passer par Florence pour empêcher Pierre de Medicis & le pape de donner du secours à Alphonse & de jetter des troupes dans la capitale de son roïaume. Ainsi cette résolution prise, le roi partit de Plaisance le vingt-troisiéme d'Octobre, arriva à Fornouë le vingt-cinquiéme & à Pontremole le vingt-huitiéme, n'aïant point trouvé d'autre obstacle dans sa route que Fivisano qui fut après sa prise abandonnée au pillage. Gilbert de Monpensier prince du sang conduisoit l'avant-garde de l'armée, que les Suisses

AN. 1494.

qui étoient à Genes vinrent joindre avec l'artillerie.

CII.
Le roi assiege Seresanello, & jette la consternation dans Florence.

Mem. de Comines l. 7. c. 7. p. 34.

La ville de Fivisano n'étoit pas loin de Seresanello, château très-fort, bâti sur un roc. Comme il étoit dangereux de laisser cette place derriere, les François l'assiegerent & la prirent contre leur attente, après avoir défait Paul des Ursins qui y conduisoit du secours. Cette prise causa une si grande consternation dans Florence, que les nobles aussi-bien que les bourgeois voïant leur commerce interrompu avec la ville de Lion, & prévoïant qu'on alloit faire la même chose avec la ville de Genes, se déclarerent tous contre Pierre de Medicis, qui les avoit portez à rompre avec Charles VIII. ce qui lui fit craindre pour sa vie, ou du moins pour sa liberté, si le roi venoit à Florence. Il ne pouvoit rien attendre de l'armée de Naples qui étoit assez occupée à se défendre contre d'Aubigni. Il ne lui restoit donc plus, ou qu'à demeurer exposé à la fureur des Florentins, ou à se remettre à la discretion des François; & c'est ce dernier parti qu'il prit comme le plus sûr. Il se rendit de Florence à Pietra-Santa, d'où il envoïa demander au roi un sauf-conduit qui lui fut accordé & dont l'évêque de Saint-Malo fut le porteur.

CIII.
Pierre de Medicis va trouver le roi devant Seresanello, & fait son traité avec lui.

Pierre de Medicis avec ce sauf-conduit se rendit auprès du roi, qui faisoit assieger la forteresse de Seresanello: il en fut très-bien reçu, & on le renvoïa à des commissaires qui devoient lui proposer les demandes de sa majesté. Ils convinrent avec lui que la république de Florence en general & la maison de Medicis en particulier, rentreroient sincerement dans l'alliance & dans l'amitié des François, qu'elles renonceroient à la ligue faite avec le roi de Naples, & que pour en donner des preuves elles remettroient

AN. 1494.

inceſſamment entre les mains de ſa majeſté les forteresſes de Sereſana & de Sereſanello avec Pietra-Santa, qui étoient de ce côté-là les clefs de la république de Florence; de plus le château de Piſe & le port de Livourne, ſur la promeſſe par écrit de les reſtituer de bonne foi après la conquête de Naples. On ajoûta, que les Florentins prêteroient au roi deux cens mille ducats qui ſeroient acquittez au même terme, avec promeſſe que juſqu'à ce temps-là les interêts en ſeroient païez au denier courant. Tous ces articles aïant été accordez, le traité fut executé d'abord pour les trois premieres places, & à l'entrée du roi dans Florence pour les deux autres. La facilité de Pierre de Medicis ſurprit tout le monde; mais ceux qui le connoiſſoient étoient perſuadez qu'il faiſoit paroître autant de lâcheté à l'approche du péril, qu'il étoit fier & hardi quand il ne l'enviſageoit que de loin.

CIV. Avantage que la France retire de ce traité.

Sa ſoumiſſion rétablit les affaires des François, qui auroient été abſolument ruïnées, s'il eut attendu leur armée dans Florence. Charles VIII. ne faiſoit que d'arriver devant Sereſanello, ſes troupes n'avoient de vivres que pour trois jours, le territoire où elles étoient ne pouvoit leur rien fournir à cauſe de ſa ſterilité; les aſſiegez avoient des proviſions pour plus de ſix mois, ils étoient en aſſez grand nombre pour ſe garentir d'inſulte, ainſi ils n'avoient rien à craindre. Si les François euſſent levé le ſiége, ils auroient été contraints de retourner ſur leurs pas; & Ludovic maître du duché de Milan ne les auroit pas favoriſez en les voïant malheureux. La fauſſe démarche de Pierre de Medicis leur ouvrit la Toſcane & la Romagne, & mit hors d'état de leur réſiſter ceux qui en défendoient l'entrée. Catherine Sforce qui gou-

AN. 1494.

vernoit les villes d'Imola & de Forli en qualité de tutrice de Jerôme Riario ſon fils, qui n'avoit que quatorze ans, avoit été fortement ſollicitée par le jeune Ferdinand duc de Calabre à ſe déclarer contre les François ; mais étant toujours demeurée dans la neutralité, elle leur ouvrit alors ſes places.

CV. Le roi de France eſt reçu à Lucques & à Piſe.

Surita cap. 36. Burchard. n. 104. lib. 2. Mem. de Comines l. 7. c. 7. p. 37.

Le duc de Calabre fils unique d'Alphonſe ne ſe voïant plus en ſûreté ſous le canon de Faënza, ceda le terrain à d'Aubigni, & ramena ſon armée du côté de Naples vers Ceſene, avec beaucoup de précipitation. Frederic d'Arragon qui commandoit à Livourne la flotte du roi de Naples ſon frere, fut contraint d'en ſortir & prit le large, ſans oſer s'arrêter ſur aucune côte de l'état eccleſiaſtique. Dès lors tout ſembla favoriſer Charles VIII. dans la pourſuite de ſes conquêtes. Il arriva à Lucques le huitiéme de Novembre, & y fut reçu comme ſeigneur & maître de la ville. De-là il ſe rendit à Piſe, où la joïe fut très-grande, parce que les Piſans crurent avoir trouvé l'occaſion de ſecoüer le joug des Florentins qui les tenoient aſſervis depuis quatre-vingt-ſept ans. Cette ville qui ſe gouvernoit en république avoit été autrefois très floriſſante ; mais diviſée par les differens partis des Appiani & des Viſconti, elle avoit été aſſujettie aux premiers, juſqu'à ce que ceux-ci devenus plus puiſſans en firent la conquête & la réunirent au duché de Milan ; Jean Galeas l'en avoit démembrée en faveur de ſon fils naturel Gabriel Galeas, qui n'avoit pû ſe défendre contre les Florentins, ſous leſquels cette ville gemiſſoit depuis long-temps. Ludovic qui n'avoit pas d'autres moïens pour y rentrer, qu'en l'excitant à la révolte, fit repreſenter adroitement aux Piſans par Galeas de San Severino, qui

avoit épouſé ſa fille naturelle, qu'il y avoit trop long-temps qu'ils vivoient en ſervitude, qu'il ne tenoit qu'à eux de s'en délivrer, que Charles VIII. ne demandoit pas mieux de les voir libres, que peut-être il ne le témoigneroit pas ouvertement à cauſe du traité qu'il venoit de faire avec les Florentins ; mais que dans le fond il ſeroit ravi que la république de Piſe ſortit de ſon eſclavage, ſans qu'il parût y avoir contribué. AN. 1494.

CVI. Soulevement à Piſe contre les Florentins.

Les Piſans tinrent conſeil ſur les propoſitions de San-Severino ; & comme ils ne reſpiroient qu'après leur liberté, tous convinrent qu'il falloit profiter de la conjoncture qui ne pouvoit leur être plus favorable ; & dans le temps que le roi entroit dans la ville & paſſoit pour aller à la meſſe, le peuple ſe mit à crier : Liberté, liberté ; le ſuppliant les larmes aux yeux qu'il la leur accordât. Un conſeiller du parlement de Dauphiné qui marchoit devant ce prince, & qu'on appelloit Rabot, lui parla pour les Piſans & repreſenta à ſa majeſté qu'il demandoient leur liberté, & que jamais nation n'avoit été traitée ſi durement qu'eux par les Florentins. Le roi touché de leurs larmes, & ſans penſer, dit Comines, que cette ville n'étoit point à lui, & qu'il n'y avoit été reçu que par amitié & pour ſe faciliter un paſſage, accorda leur requête. Auſſi-tôt le peuple commença à crier : Noël, & courut en foule au bout du pont pour abbattre la figure d'un lion, qui étoit ſur un grand pilier de marbre & qui étoit la marque de la ſeigneurie de Florence. Ils le prirent & le jetterent dans la riviere ; & mirent en ſa place la ſtatuë équeſtre du roi de France, aïant une épée à la main, & tenant un lion ſous les pieds de ſon cheval. Il parut néanmoins

AN. 1494.

que Charles VIII. ſe repentit de ce qu'il venoit d'accorder aux Piſans, puiſqu'il retint Porto-Fermo la meilleure des citadelles de Piſe, qu'il confirma les magiſtrats que les Florentins y avoient mis, & qu'il leur ordonna d'y exercer la juriſdiction à l'ordinaire, ſans qu'on y fit aucun changement.

CVII. Prétentions de Ludovic ſur les fortereſſes de Sereſanello & de Pietra-Santa.

Ludovic après avoir reçu du roi l'inveſtiture de l'état de Genes aux mêmes conditions que Galeas ſon frere, preſenta à Charles VIII. un long memoire pour le prier de lui remettre les fortereſſes de Sereſanello & de Pietra-Santa, qui aïant été autrefois, ainſi qu'il le faiſoit voir, des dépendances de Genes, avoient été uſurpées par les Florentins. Mais le roi s'excuſa de les rendre, ſur le traité qu'il venoit de faire, où il promettoit de rendre ces deux fortereſſes immédiatement après la conquête de Naples, à ceux qui les lui avoient confiées. Ludovic repliqua, que ce même traité concernoit auſſi Piſe, à qui toutefois le roi venoit d'accorder la liberté. Mais ſa majeſté repartit, qu'en cela elle n'avoit point prétendu préjudicier au droit de la république de Florence; qu'au contraire, il avoit retenu la citadelle de Piſe, afin de la remettre comme les autres places aux Florentins auſſi-tôt que l'armée Françoiſe n'en auroit plus beſoin pour ſa ſûreté. Cette réponſe ne contenta pas Ludovic qui s'étoit flatté qu'étant une fois maître de ces deux fortereſſes, il pourroit auſſi s'emparer de Piſe; & dès-lors il réſolut de traverſer la conquête de Naples autant qu'il le pourroit.

CVIII. Pierre de Medicis eſt obligé de ſe ſauver de Florence.

Mem. de Comines l. 7. c. 8.

Mais la choſe ne lui étoit plus ſi facile depuis le traité que le roi avoit fait avec Pierre de Medicis. Charles VIII. pouvoit ſe regarder comme maître de Florence, & la poſſeſſion de cette place importante

portante le mettoit à couvert de toutes les mauvaises pratiques des princes Italiens. Les Florentins ne furent pas long-temps à s'appercevoir de l'état périlleux où la précipitation de Pierre de Medicis les exposoit. Autant irritez de ce qu'il avoit traité avec la France sans leur participation, que de ce qui venoit de se passer à Pise, ils s'abandonnerent entierement à la vengeance, & oubliant dans un moment les signalez services que la maison de Medicis avoit rendus à la république, ils se soulevérent contre Pierre, allerent en grand nombre à son palais, enfoncerent les portes, & l'auroient investi, s'ils n'eussent appris que Pierre pour éviter leur fureur, s'étoit sauvé avec trois de ses freres. Il étoit allé en effet du côté de Boulogne, où n'aïant pas été assez bien reçu de Jean Bentivoglio, qui le regarda comme un homme malheureux par sa mauvaise conduite, il se retira à Venise. On lui en refusa d'abord l'entrée, parce que les Venitiens étoient informez de ses intrigues avec le pape & le roi de Naples. Mais l'ambassadeur de Charles VIII. leur aïant representé que ce qui s'étoit passé à Florence, ne venoit que d'une révolution populaire à laquelle la France n'avoit point contribué, ils lui accorderent l'asile & la subsistance, sans avoir égard au mal que leur avoit fait Cosme de Medicis son bisaïeul.

ANN. 1494.

CIX.
Ses amis travaillent à l'y faire rentrer.

Les Florentins ne voulurent point d'autre preuve du crime des Medicis que leur fuite. Ils les traiterent d'ennemis publics, mirent leurs têtes à prix, confisquerent leurs biens, pillerent leur palais qui étoit le plus magnifique de l'Europe, dissiperent le prodigieux amas de statuës, de tableaux, de livres, de medailles, dont il étoit rempli, & briserent par-

AN. 1494.

tout leurs armoiries. Tous ces mauvais traitemens ne firent point changer les amis que Pierre avoit dans Florence, ils s'appliquerent à le rétablir, & pour lui en faciliter les moïens, ils gagnerent Philippe comte de Breſſe oncle paternel du duc de Savoye, qui étoit fort avant dans la faveur de Charles VIII. Le comte repreſenta au roi que Pierre de Medicis malgré ſon infortune avoit un grand crédit & de bons effets dans toutes les villes de commerce. Il ajoûta, que pourvû qu'on le rétablît, il trouveroit ſeul autant d'argent comptant que l'on pourroit en exiger des Florentins; que d'ailleurs on auroit beaucoup de peine à tirer de ceux-ci plus de cent mille ducats ſans les porter à quelque ſedition.

CX. Le roi lui mande de le venir joindre.

L'affaire aïant été propoſée au conſeil, elle y paſſa, & Charles VIII. écrivit à Pierre de Medicis de venir le joindre, avec promeſſe de le rétablir. La lettre du roi fut envoïée au cardinal de Medicis qui étoit à Boulogne, où l'on croïoit que Pierre étoit encore. Ce cardinal la lui fit tenir à Veniſe, & la lettre aïant été communiquée aux Venitiens, ceux-ci prévoïant que rien n'empêcheroit les François de conquerir Naples que le défaut d'argent; & que Pierre étoit le ſeul capable de leur en procurer, ils lui repreſenterent conformément à leurs interêts, qu'il n'y avoit pour lui aucune ſûreté à Florence, où il ne pourroit éviter l'aſſaſſinat ou le priſon; que les François à qui il ne pouvoit plus être utile, ne diſſimuleroient plus leur reſſentiment & le puniroient d'une maniere exemplaire, quand ce ne ſeroit que pour retenir dans leur devoir Ludovic & les autres princes d'Italie. Pierre de Medicis ſe rendit à ces raiſons, & demeura toujours à Veniſe après avoir prié

Mem. de Comines ut ſuprà, p. 42.

Charles VIII. de trouver bon qu'il ne s'exposât pas si tôt à la fureur des Florentins.

Cependant sa majesté arriva au pont du Signe, qui est à six mille de Florence ; & comme les Florentins ne voulurent pas lui donner entrée dans leur ville, il y resta pendant cinq ou six jours, attendant que d'Aubigni le vînt joindre avec ses troupes. On délibera cependant, si on assiegeroit cette ville en forme, & l'armée ne demandoit pas mieux pour profiter du pillage. Mais on aima mieux avoir recours aux negociations, & après quelques conferences, il fut arrêté que le roi y feroit son entrée comme il le jugeroit à propos. Il y entra en conquerant le dix-septiéme de Novembre, sa lance sur la cuisse à la tête de sa cavalerie, la plus belle qu'on pût voir ; on vint lui presenter les clefs, & on lui fit le serment de fidelité. Les Florentins moitié de gré moitié de force, firent avec lui un traité de confédération, qui fut publié dans toutes les villes d'Italie, avec un manifeste, portant que le roi n'étoit venu que pour chasser les tyrans, & de-là porter ses armes contre les Turcs ennemis déclarez de la religion chrétienne. Mais comme la soumission des Florentins n'étoit pas tout-à-fait volontaire, il s'éleva bien-tôt des contestations entr'eux & les François, à l'occasion de l'argent que l'on vouloit qu'ils prêtassent au roi.

Le motif de cet emprunt étoit d'exempter la ville du pillage. Les François demandoient deux cens mille ducats, & les Florentins n'en vouloient donner que la moitié. Guichardin dit, que la dispute s'échauffa de telle sorte, parce que le roi les menaçoit de garder leur ville à titre de conquête, & d'y établir des officiers pour rendre la justice en son absence,

AN. 1494.

CXI. Entrée du roi dans Florence.

La Vigne journ. du voïage de Charles VIII. Mem. de Comines l. 7. c. 9. Guicciardin. hist. Ital. l. 1. Spond. ad ann. 1494. n. 7.

CXII. Contestation entre les François & les Florentins.

Guicciardin. l. 1.

AN. 1494.

que les commissaires du roi furent sur le point de faire battre les tambours & sonner les trompettes, comme un signe de saccagement ; qu'un des plus riches de la ville nommé Pierre Capponi chef des députez des Florentins, qui avoit été ambassadeur en France, & qui n'aimoit point Pierre de Medicis, arracha des mains du secretaire le papier qui contenoit les demandes du roi, le déchira & dit fort en colere; que puisqu'on persistoit à exiger des choses si injustes & si honteuses à sa patrie, il feroit de son côté sonner le tocsin, ne désespérant pas que ses compatriotes ne se défendissent jusqu'à la derniere extrémité. Cette hardiesse de Capponi fut cause qu'on se relâcha sur les demandes qu'on faisoit ; & en effet on avoit tout lieu d'appréhender de la fureur d'un peuple irrité & jaloux de ses privileges jusqu'à l'excès.

CXIII. Traité des Florentins avec Charles VIII.

Mem. de Comines ut supra, p. 43.

On proposa donc des conditions plus raisonnables, & il fut conclu que les Florentins donneroient au roi six vingt mille ducats, dont ils païeroient cinquante mille comptans, avec promesse d'en fournir quarante mille dans trois mois, & le reste dans six. Que la république feroit alliance avec le roi, sous la protection duquel elle joüiroit de son ancienne liberté. Qu'elle changeroit ses armes qui étoient une fleur de lys rouge, en celles de France. Qu'elle lui laissoit toutes les places dont on a déja parlé, Pise, Livourne, & autres que Pierre de Medicis avoit déja livrées, avec serment juré sur l'autel de saint Jean, dit Comines, de rendre ces places quatre mois après que le roi seroit dans Naples, ou plûtôt, s'ils retournoit en France. Que l'arrêt de confiscation publié contre Pierre de Medicis seroit cassé, avec cette clause, que ni lui, ni ses freres ne s'éloigneroient de Flo-

rence de cent milles d'Italie. Enfin que Charles VIII. auroit dans ces villes deux agens qui auroient entrée dans le conseil. Ce traité fut ratifié & juré de part & d'autre ; ensuite le roi partit de Florence & vint à Sienne, où il arriva le vingt huitiéme de Novembre, & il y fut reçu avec des honneurs extraordinaires, & une joïe universelle de la part des peuples, qui l'appelloient hautement l'envoïé de Dieu, le liberateur de l'église Romaine, le propagateur de la foi. De Sienne où il laissa garnison, il se rendit à la Paillette le sixiéme de Decembre. Ses épuipages & la grosse artillerie dont il avoit besoin s'y étant trouvez, il prit ensuite la route de Viterbe.

AN. 1494.

CXIV.
Le roi part de Florence & va à Sienne.

La Vigne journ. du voiage de Charles VIII.

Cette place étoit forte, & le duc de Calabre revenu dans l'état ecclesiastique à la priere du pape s'étoit chargé de la garder ; & sans doute que la querelle pour le roïaume de Naples y auroit été décidée, si les Colonnes renforcez par des troupes Françoises, sçachant que le duc de Calabre s'étoit éloigné de Rome pour aller à Viterbe, n'eussent enlevé à Ostie tous les convois que l'on menoit à ce duc, & ne l'eussent ainsi contraint de retourner sur ses pas jusqu'à Rome pour la couvrir. Ainsi la partie de l'état ecclesiastique, que l'on appelle le patrimoine de saint Pierre, se voïant abandonnée, traita avec les François pour éviter le pillage. Les Ursins prirent le même parti, quoique Virginie leur chef fut attaché au roi de Naples par des liens assez forts, pour ne pas quitter si aisément ses interêts, étant son connétable héreditaire, & Jourdain des Ursins son fils aîné aïant épousé l'aînée des filles naturelles de ce roi. Mais le bonheur suivit par-tout le roi de France. Virginie des Ursins lui offrit ses pla-

CXV.
Les Colonnes empêchent le duc de Calabre de camper sous Viterbe.

AN. 1494.

ces & ſes fils pour ôtage de ſa fidelité ; & ſa majeſté très-chrétienne les accepta avec beaucoup de joïe & de plaiſir.

CXVI.
Inquiétudes du pape, qui envoïe des ambaſſadeurs au roi.

Surita. to. 5. l. 1. c. 34. & 36.

Cette conduite de Virginie des Urſins, & l'approche de l'armée Françoiſe, conſternerent fort le pape Alexandre VI. qui ne ſçavoit quel parti prendre, Tantôt il étoit réſolu de faire entrer le duc de Calabre dans Rome & de s'y défendre ; mais outre que les Colonnes & les Urſins avoient trop d'amis, il craignoit que les vivres n'y vinſſent à manquer, parce que la campagne n'en fourniſſoit pas, & que la garniſon d'Oſtie empêcheroit qu'on y en portât par mer. Tantôt il avoit envie d'aller au-devant des François pour tâcher de les arrêter : mais il ſentoit bien qu'il n'avoit pas aſſez de vertu pour leur imprimer du reſpect. Dans ces incertitudes, le parti qu'il prit fut d'envoïer au roi les évêques de Concorde & de Terni avec Gratien ſon confeſſeur, pour traiter de quelque accommodement avec ce prince, & lui offrir que le roïaume de Naples releveroit de ſa majeſté de même que du ſaint ſiége, & qu'elle en donneroit une ſeconde inveſtiture. Le roi répondit aux envoïez du pape, que ſi ſa ſainteté ne vouloit que traiter pour elle, elle auroit lieu d'être ſatisfaite, & qu'il lui envoïeroit pour cela des ambaſſadeurs. Il lui envoïa en effet le ſeigneur de la Trimouille, le preſident de Gannay & le general Bidaut, comme l'appelle Comines. Mais à peine furent-ils entrez dans Rome, que le pape y introduiſit pendant la nuit le duc de Calabre, & fit arrêter, ſelon Guichardin, les ambaſſadeurs François, au lieu que Comines ne parle que de quelques perſonnes de leur ſuite, qu'on enferma par ſon ordre dans le château Saint-Ange avec

Guicciardin. hiſt. Ital. l. 1.
Mem. de Comines l. 7. c. 10. p. 47.

AN. 1494.

Burchard. lib. 3. p. 246.

Prosper Colonne & le cardinal Ascagne Sforce, qui étoient alors dans Rome sur la parole de sa sainteté. Il est vrai qu'ils n'y furent pas long-temps, & que l'emportement qui avoit fait violer au saint pere la foi publique, aïant fait place à des reflexions plus justes & plus désintereſſées, il les fit mettre en liberté peu de jours après, & excusa leur détention sur un avis qu'il prétendoit lui avoir été donné, que ceux qu'il avoit fait arrêter n'étoient venus dans Rome que pour exciter une sedition.

CXVII. Le roi menace le pape d'un concile.

Charles VIII. ne laissa pas d'envoïer le tiers de son armée du côté de Rome, sans que le pape parut s'émouvoir. Ce qui obligea sa majesté de lui renvoïer les cardinaux de saint Pierre aux liens, Sforce, Colonne & Savelli, pour lui declarer qu'en qualité de roi très-chrétien, il alloit assembler un concile où l'on examineroit par quelles voïes il avoit été élevé au souverain pontificat. Ces menaces le firent consentir à laisser entrer le roi dans Rome, comme il étoit entré dans Florence; & pour sauver sa dignité il renvoïa à son grand regret le duc de Calabre, sans oser lui donner des troupes pour l'escorter. Sur ces dispositions du pape, sa majesté lui envoïa le maréchal de Gié, le sénéchal de Beaucaire & le premier president du parlement de Paris, pour le rassurer contre les menaces qu'on lui avoit faites, & lui remontrer que, quoique le roi eut un très-juste sujet de se plaindre de lui, qu'il eut ainsi manqué de foi, & qu'il eut emploïé son autorité & ses armes pour l'arrêter au-delà des Alpes, après avoir été le premier à lui conseiller la conquête de Naples; néanmoins sa majesté en remettoit de bon cœur la vengeance à Dieu, sans vouloir se mêler des affaires ecclesiastiques; qu'elle ne

AN. 1494.

penſoit qu'à voir Rome ; que quoiqu'il fut aiſé d'y entrer de force, elle aimoit mieux que ce fut du conſentement du chef de l'égliſe ; qu'elle ne vouloit pas ceder à la pieté de ſes ancêtres, ni manquer de rendre ſes reſpects au vicaire de Jeſus Chriſt. Ce qui rendit le pape un peu plus tranquille.

CXVIII. Le roi va à Viterbe & dela à Nepi.

La Vigne journ. du voiage de Charles VIII.

Le roi continua donc ſon chemin, & arriva à Viterbe où il fit quelque ſéjour, & mit garniſon dans le château. De là il ſe rendit à Nepi, où il laiſſa repoſer ſon armée depuis le Lundi quinziéme de Decembre juſqu'au Vendredi dix-neuviéme du même mois. Il vint enſuite loger à Bracciano qui appartenoit à la maiſon des Urſins, d'où il envoïa occuper Cornetto, Civitavecchia & les autres forteresſes du territoire de Rome. Il fit auſſi conduire le cardinal de ſaint Pierre-aux-liens à Oſtie par des troupes que commandoient le comte de Ligny & Yves d'Alegre; & ces mêmes troupes allerent enſuite ſe rejoindre aux Colonnes au-delà du Tibre. Le pape parut inquiet de toutes ces démarches ; & un accident imprévû le fit rentrer dans ſes premieres fraïeurs. Une partie des murailles de Rome & des remparts du château Saint-Ange étant tombée, il ſembloit que c'étoit une large porte que le ciel ouvroit aux François ; le peuple murmuroit de tous côtez, parce que la garniſon d'Oſtie empêchoit qu'on ne conduisît des vivres à Rome ; tout ſe diſpoſoit à un ſoulevement general, & la populace s'attroupoit dans les ruës, criant d'une maniere ſéditieuſe : La paix, la paix.

CXIX. Le pape ſe retire dans le château Saint-Ange.

Burchard. lib. 2. Volaterran. l. 3.

Dans ces extrémitez le pape ne prit point d'autre parti que de ſe retirer dans le donjon du château Saint-Ange, après avoir fait avertir le roi qu'il pouvoit venir à Rome quand il lui plairoit. Les cardinaux

Jean

AN. 1494.

Jean-Baptiſte des Urſins & Olivier Caraffe accompagnerent ſa ſainteté, la plûpart des autres cardinaux prirent la fuite ; il y en eut cependant quelques-uns qui voulant plus particulierement marquer au roi leur attachement, ſe mirent à ſa ſuite lorſqu'il entra dans Rome. La ceremonie s'en fit le trente-uniéme de Decembre au ſoir, aux flambeaux. Le duc de Calabre étoit ſorti le matin de cette ville, pour aller trouver ſon pere Alphonſe à Naples. Charles entra dans la ville par la porte Flaminienne, qu'on a depuis appellée la porte de ſainte Marie du peuple. Les magiſtrats de Rome allerent en corps au-devant de lui, & lui preſenterent les clefs de la ville au nom du pape & du peuple Romain ; ils ſe joignirent enſuite aux François, comme pour honorer leur triomphe ; & Charles entra dans Rome en la même maniere qu'il étoit entré dans Florence. Il ſembloit que ſon armée ſe fut préparée pour une bataille ; les lanciers aïant leurs lances en arrêt ſur la cuiſſe, les archers l'arc à la main, les Suiſſes armez de hallebardes ou de haches d'armes. Ces troupes ſe ſaiſirent des avenuës & des places publiques, & le roi traverſa la ville juſqu'au palais de ſaint Marc qu'on avoit préparé pour ſon logement ; on y avoit diſpoſé autour des corps de garde avec autant de précaution que ſi l'armée du roi de Naples eut été proche. Enfin il n'y eut de difference entre la priſe de poſſeſſion de Rome par l'armée Françoiſe & celle d'une ville dont on vient de faire la conquête & que l'on a enlevée de force, qu'il n'y eut point de priſonniers & qu'on s'abſtint du pillage.

CXX. Entrée du roi de France dans Rome.

Spond. hoc ann. n. 9.

Naucler. to. 3. general. 50. pag. 507.

Albinus de bello Gallico, liv. 6. pag. 130.

L'Angleterre ne fut pas moins troublée que l'Italie par de grandes révolutions qui furent l'effet de la

AN. 1494.

CXXI. La ducheſſe doüairiere de Bourgogne ſuſcite un faux duc d'York contre Henri VII.

M. de Larrey hiſt. d'Anglet. to. 1. Polyd. Virgil. hiſt. Anglic. lib. 26.

haine irréconciliable de la ducheſſe doüairiere de Bourgogne veuve de Philippe le hardi & ſœur d'Edoüard IV. contre Henri VII. On l'appelloit la Junon de ce prince, parce qu'elle n'épargnoit pas plus le roi d'Angleterre, que l'épouſe de Jupiter avoit épargnée les Troïens. N'aïant pas réuſſi en 1486. lorſqu'elle ſuſcita contre lui Lambert Simnel, elle fit revivre en cette année 1494. un fils d'Edoüard IV. & ſuppoſa qu'il s'étoit dérobé à la barbarie de Richard III. & qu'il avoit touché ſes bourreaux, juſqu'à les engager à le ſouſtraire à la cruauté de l'uſurpateur, en lui aidant à ſortir de la tour & à chercher une retraite. Elle s'appliqua à former un faux duc d'York plus reſſemblant que le premier; & après l'avoir long-temps cherché, elle en trouva un qui ne laiſſoit rien à ſouhaiter pour l'uſage qu'elle en vouloit faire. C'étoit un jeune homme qu'on appelloit Perkins, ou Petrekin, & même Warbek. Il étoit fils d'un nommé Jean Orbek bourgeois de Tournay, Juif d'extraction, mais converti à la foi, & de Catherine de Fare. Perkins étoit né en Angleterre où ſes parens avoient été obligez de faire un voïage. Ils le ramenerent à Tournay dans ſon enfance, & l'aïant quelque-temps après mis à Anvers chez un de ſes parens, les voïages qu'il fit d'une ville à l'autre l'accoûtumerent à en faire de plus grands, & le commerce qu'il eut avec des marchands Anglois, fut cauſe qu'il apprit leur langue.

CXXII. Ce faux duc nommé Perkins ſe rend en Flandre auprès de la ducheſſe.

Buchanan rerum Scotic. l. 13.

Son âge étoit à peu près le même que celui du duc d'York, s'il eut vécu. Il étoit parfaitement beau; ſon viſage, ſa taille & ſes traits avoient beaucoup de délicateſſe & de grandeur. L'on publioit qu'en effet il étoit né dans le temps qu'Edoüard IV. aimoit ſa me-

re; & ce qui confirmoit ce ſoupçon, c'eſt qu'il étoit certainement filleul d'Edoüard. La ducheſſe de Bourgogne l'envoïa ſecretement en Portugal, où aïant demeuré un an, il fit voile en Irlande. Il parut à la cour de France en qualité de duc d'York, dans le temps que Charles VIII. étoit en guerre avec Henri VII. mais il n'y demeura pas long-temps, il s'en alla enſuite en Flandres auprès de la ducheſſe, laquelle feignant de ne le pas connoître, l'interrogea ſur toutes ſes avantures, en preſence de quelques perſonnes de qualité; & faiſant enſuite ſemblant d'être perſuadée de la verité de ce qu'il lui avoit dit, elle le traita comme ſon neveu, elle n'épargna rien pour lui faire apprendre tous les exercices qui conviennent à des princes, & il y réuſſit. Elle l'inſtruiſit des affaires les plus ſecretes de la maiſon d'York, elle compoſa l'hiſtoire particuliere de ſa prétenduë détention dans la tour de Londres; elle prévit les queſtions qu'on lui pourroit faire, elle lui apprit comment y il falloit répondre. En un mot, elle n'oublia rien de tout ce qui pouvoit le faire paſſer pour le veritable duc d'York.

AN. 1494.

Bacon hiſt. regni Henrici VII.

CXXIII.

Il eſt reçu en Irlande comme le veritable duc d'York.

Après toutes ces inſtructions qui furent données dans un grand ſecret, Perkins accompagné de beaucoup de ſeigneurs Anglois, tenta de faire une deſcente dans la province de Kent, & n'y aïant pas été bien reçu, il alla en Ecoſſe, où le roi Jacques IV. lui fit beaucoup d'honneur, & le conduiſit deux fois en Angleterre avec une armée. Mais comme aucun ne voulut le reconnoître, il ſe retira en Irlande, où il apprit la révolte de ceux de Cornoüaille, & il y fut reconnu, honoré, & ſervi même comme s'il eut été le duc d'York. Au bruit de cette reconnoiſſance les factieux qui s'étoient retirez au-delà de la mer & qui

AN. 1494.

CXXIV. Conſpiration en Angleterre en faveur de Perkins.

étoient déconcertez par la paix qu'Henri VII. venoit de faire avec la France, reprirent courage, & ſe confirmerent plus que jamais dans la croïance que Perkins étoit le duc d'Yorck reconnu, diſoient-ils, en Irlande & honoré en Flandres, conformément à ſa naiſſance. Mille murmures ſecrets s'éleverent contre le roi & le gouvernement; on fit des vœux pour voir ſur le thrône d'Angleterre un digne rejeton des Plantagenettes ſupplanté par un homme nouveau & d'une naiſſance fort équivoque. Guillaume Stanley entra dans la conſpiration, le chevalier Clifford & milord Barley ne ſe contenterent pas d'y entrer, ils ſe chargerent de la députation des autres conjurez, & paſſerent en Flandres, pour traiter avec la doüairiere de Bourgogne, en cas que ce qu'on diſoit du duc d'York, ſe trouvât veritable.

CXXV. Henri fait informer de la mort du duc d'York & de l'origine de Perkins.

Henri VII. n'ignoroit rien de ce qui ſe paſſoit en Flandres & en Angleterre; mais avant que de lever des troupes, comme le lui conſeilloient ſes amis, il ne voulut emploïer que des moïens cachez pour découvrir l'impoſture, & en avoir des preuves ſi publiques & ſi conſtantes, que perſonne n'en pût douter. Comme des quatre témoins de la mort du veritable duc d'York, Jacques Tirel à qui Richard III. avoit donné ordre de le faire mourir, Jean Dighton & Milon Foreſter, valets du même Tirel, & le chapelain de la tour qui l'avoit enterré, il y en avoit deux de morts, le chapelain & Foreſter; il fit arrêter Tirel & Dighton pour être interrogez ſéparément; & ſur leur rapport qui ſe trouva conforme & qui atteſtoit la mort du duc d'York, avec toutes ſes circonſtances, on rendit leur dépoſition publique. Ce fait important aïant été éclairci, Henri s'appliqua à dé-

AN. 1494.

couvrir l'origine de Perkins, ſes parens, ſa naiſſance, & tout ce qui pouvoit convaincre de ſa ſuppoſition & de ſon impoſture; & aïant été bien ſervi par ceux qu'il avoit emploïez, & qui pour cela étoient allez en Flandres & dans tous les lieux que Perkins avoit pû fréquenter, il eut ſoin de publier par-tout ce qu'ils en avoient appris.

Il fit même quelque choſe de plus. Il envoïa à Philippe archiduc des Païs-Bas, les chevaliers Poyning & Warham pour lui communiquer ſes découvertes & le prier de ne donner aucun ſecours à l'impoſteur, ce qu'on lui promit. Mais comme le conſeil de l'archiduc refuſa de lui livrer Perkins, à cauſe des oppoſitions de la doüairiere qui l'avoit avoüé publiquement pour ſon neveu, Henri pour faire repentir les Flamands de leur complaiſance à l'égard de cette ducheſſe, donna une déclaration par laquelle il ordonnoit à tous les ſujets de l'archiduc de ſortir inceſſamment d'Angletterre avec tous leurs effets, & aux ſiens qui étoient dans les Païs-Bas, de revenir ſans délai en Angleterre; & par-là il réduiſit les Flamands à abandonner Perkins, à cauſe du dommage qu'ils ſouffroient de l'interruption du commerce avec l'Angleterre.

CXXVI.
Il fait arrêter les principaux des conjurez & les punit.

Bacon. hiſt. regni Henric. VII.

Henri fit arrêter en même-temps les principaux des conjurez répandus en divers endroits de ſon roïaume, les chevaliers Thuvait, Jean Ratecliff, Simon Montfort & Fitzwater, les milords Guillaume d'Aubeney, Robert Ratecliff, Thomas Creſſenor & Thomas Aſtwod, Guillaume Worſley doïen de S. Paul de Londres & beaucoup d'autres perſonnes eccleſiaſtiques, moines & laïques. Quelques-uns eurent la tête tranchée, d'autres demeurerent long-temps en

AN. 1494.

priſon, & l'on pardonna aux moins coupables. Le chevalier Clifford confident de la doüairiere, gagné par Henri, retourna en Angleterre, ſe jetta aux pieds du roi, & obtint le pardon. La mort du grand chambellan qui avoit avoüé qu'il étoit entré dans la conſpiration, déconcerta beaucoup les deſſeins de la ducheſſe de Bourgogne ; elle ne laiſſa pas cependant de former de nouveaux projets, elle donna des troupes & une flotte à Perkins, & lui fit faire voile en Angleterre où il aborda à Sandwik ; il y mit à terre cinq ou ſix cens hommes dont le plus grand nombre fut tué par l'armée d'Henri, & les autres furent faits priſonniers. Perkins fut obligé de remettre au plûtôt à la voile & de s'en retourner en Flandres.

CXXVII. Troubles cauſez par les Huſſites en Boheme.

Dubrav. lib. 31. verſus finem.
Spond. hoc ann. n. 11.
Bonfin. dec. 5. l. 4.

Comme Uladiſlas étoit toûjours en Hongrie, depuis même qu'il avoit été roi de Boheme, les Huſſites profiterent de ſon abſence. Il y avoit long-temps que ces héretiques vouloient un évêque de leur ſecte & qu'on le leur refuſoit, mais enfin ils crierent & cabalerent tant qu'ils en eurent un nommé Auguſtin, mais qui ne fut que titulaire ſans avoir de dioceſe. Ce petit ſuccès ne dura pas. Uladiſlas en écrivit au pape. Le ſaint pere fit examiner les demandes des Huſſites & leur procedé, & il paroît qu'ils rentrerent dans leur devoir. On ſçait au moins qu'ils témoignerent au roi qu'ils ſe ſoumettroient aux ceremonies de l'égliſe Romaine s'ils pouvoient rentrer dans les bonnes graces du ſouverain pontife aux mêmes conditions qu'ils avoient offertes autrefois à l'empereur Sigiſmond ; mais on ignore quelle conduite le pape tint à leur égard.

CXXVIII. Cruauté des Juifs à l'égard d'un jeune chrétien.

Bonfinius finit ici ſon hiſtoire du roïaume de Hongrie, il la compoſa à la perſuaſion de Matthias Cor-

vin, en quatre decades & demi, qui font quarante-cinq livres. Il y rapporte à la fin la cruauté de douze Juifs & de deux femmes de la même nation, qui aïant ſecretement ſaiſi un jeune chrétien, lui fermerent la bouche, l'étranglerent & lui ouvrirent les veines lorſqu'il étoit prêt à expirer, pour avaller une partie de ſon ſang & reſerver l'autre. Enfin ils mirent ſon corps en pieces & l'enfoüirent dans la terre. Ces malheureux furent arrêtez & mis à la queſtion ; & ſur la dépoſition des femmes qui plus timides que les hommes, avoüerent tout & déclarerent les complices, les plus coupables furent condamnez au feu, & les autres à une groſſe amende pecuniaire. Dans l'interrogatoire qu'on fit ſubir aux vieillards, ils répondirent ſur la demande qu'on leur fit, pourquoi ils ſe plaiſoient ainſi à répandre & à boire le ſang des chrétiens, qu'un tel ſang étoit propre à arrêter le ſang de ceux qu'on avoit circoncis ; que ce même ſang pris dans leurs repas ſervoit beaucoup à entretenir la paix & l'union entr'eux ; qu'il guériſſoit de la diſſenterie à laquelle ils étoient fort ſujets tant hommes que femmes ; qu'enfin c'étoit une ancienne ordonnance établie parmi eux, & qu'ils obſervoient en ſecret, d'offrir à Dieu dans leurs ſacrifices ordinaires en certains païs le ſang des chrétiens; & qu'en cette année 1494. cette obligation étoit échuë aux Juifs de Tyrnaw, ville de la haute Hongrie ; les coupables furent executez dans la place publique de la ville de Dyrn.

AN. 1494.

Bonfin. rer. Hungaric. l. 4. dec. 5.

Jean Tiſſeran religieux cordelier de Paris, établit dans cette année l'ordre des Filles Pénitentes en l'honneur de ſainte Magdelaine. Il étoit grand prédicateur & homme de bien, & après avoir vivement touché les cœurs les plus endurcis, & converti par ſes

CXXIX. Inſtitution de l'ordre des Filles Pénitentes.

Spond. hoc ann. 1494. n. 13. Genebrard in chronic.

AN. 1494.

sermons plusieurs filles & femmes d'une vie déreglée ; il établit cet institut pour retirer celles à qui Dieu feroit la grace de quitter le peché. Il s'en trouva d'abord plus de deux cens ; le nombre s'accrut extraordinairement en peu de temps, en sorte qu'on fut obligé de souffrir que les plus sages allassent faire la quête par la ville, jusqu'à ce qu'elles eussent un établissement solide, ce qui n'arriva qu'en 1500. Le duc d'Orleans depuis roi de France sous le nom de Louis XII. leur donna pour lors son palais situé près de l'église de saint Eustache pour en faire un monastere ; Simon évêque de Paris leur dressa des statuts & les mit sous la regle de saint Augustin. On les obligea en 1550. de garder la clôture, & en 1572. elles furent transferées dans l'ancienne église de saint Magloire, qu'elles occupent encore à present. Ce fut aussi dans le même temps que les religieuses de la Conception de la bienheureuse Vierge Marie instituées à Tolede par Beatrix de Sylva, fille Portugaise, & approuvées par Innocent VIII. en 1489. à la priere d'Isabelle reine de Castille, quitterent après la mort de leur institutrice la regle de Cîteaux qu'elles avoient embrassée d'abord, & prirent celle de sainte Claire qu'elles ont toujours conservée depuis.

CXXX. Affaires de Portugal.

Les differentes factions dont le roïaume de Portugal étoit agité pouvant avoir de fâcheuses suites, le roi dom Juan crut qu'il étoit à propos de pourvoir à la sûreté de sa personne ; il choisit à cet effet pour sa garde douze gentilshommes, aïant à leur tête un capitaine appellé Maynado de Paço : leur fonction étoit de demeurer à la porte du palais armez de hallebardes, pour empêcher que personne n'y entrât avec des armes, même avec l'épée. L'on a l'obligation à ce

prince

prince d'avoir inventé la maniere de naviger par la hauteur du ſoleil. Rodrigue & Joſeph le Juif ſes medecins, & un Bohemien nommé Martin diſciple de Jean Monte-regio fameux aſtronome, eurent la commiſſion de réduire par ordre ce qu'il avoit inventé, & de le mettre à execution ; ce qui a toujours été pratiqué depuis. Une partie des Maures que Ferdinand roi catholique avoit chaſſez de ſes états, étant entrez dans le Portugal, dom Juan leur accorda le paſſage, à condition qu'ils n'y reſteroient pas plus de huit mois, & qu'ils lui païeroient une certaine ſomme par tête. Il en tira beaucoup d'argent qu'il deſtina pour paſſer en Afrique, afin d'aſſurer les états qu'il y poſſedoit. Mais il mourut avant que d'avoir executé ce projet. AN. 1494.

CXXXI. Le pape accorde aux rois catholiques le droit de conquerir l'Afrique.

Raynald. ad hunc annum 1494. *Lib.* 3. *Bullar ſecret. p.* 240.

Alexandre VI. qui ne manquoit gueres les occaſions de ſe faire valoir, adreſſa un bref à Ferdinand & Iſabelle, par lequel ſuivant la fauſſe maxime, qu'un pape peut diſpoſer des états temporels, il leur donne le droit d'attaquer & de conquerir l'Afrique pour l'ajouter à leurs états après qu'ils l'auroient ſubjuguée ; à condition toutefois qu'ils auroient ſoin d'y rétablir le culte de la religion catholique. Ce bref eſt du treiziéme de Février. Afin que les rois catholiques fuſſent ſoutenus dans cette entrepriſe, le pape par une bulle du douziéme de Novembre 1494. accorde beaucoup d'indulgences à ceux qui prendroient les armes ou qui contribueroient de leurs biens pour l'execution de ce projet. Mais comme il ne falloit point agir contre le droit que le roi de Portugal avoit à la même conquête par une conceſſion du pape Pie II. Alexandre VI. reſſerra celui de Ferdinand & Iſabelle aux ſeuls roïaumes d'Alger & de Tunis, laiſſant au roi

AN. 1494.

de Portugal le roïaume de Fez, & les environs. Par une deuxiéme bulle, le pape accorda à Ferdinand la troiſiéme partie des décimes, afin qu'il pût renforcer les garniſons de forteresſes du roïaume de Grenade, contre les entrepriſes des Maures, s'ils avoient envie d'y revenir. En conſequence du premier bref les rois catholiques équipperent une flotte conſiderable pour deſcendre en Afrique.

CXXXII. Le pape confirme l'ordre militaire des chevaliers de ſaint George.

Bolland. acta SS. t. 3. Aprilis.

L'empereur Frederic III. avoit inſtitué en 1468. l'ordre militaire des chevaliers de ſaint George qui fut confirmé par Paul II. Il étoit gouverné par un grand-maître que les chevaliers éliſoient du conſentement du chef de la maiſon d'Autriche, & étoit compoſé de chevaliers & de prêtres ſoumis à un prevôt qui dépendoit lui-même du grand-maître. Ils faiſoient vœu d'obéiſſance & de chaſteté, ſans faire celui de pauvreté ; quoique leurs biens meubles ou immeubles appartinſſent à l'ordre après leur mort. Jean Sibenhirter qui étoit grand maître depuis l'année précedente, pour donner du luſtre à cet ordre, inſtitua une confrairie où toutes ſortes de perſonnes étoient reçûës, les uns pour combattre les Turcs, les autres pour contribuer à la conſtruction d'un fort. Maximilien I. approuva cette confrairie ; & le pape Alexandre VI. non content de la confirmer par ſa bulle du treiziéme d'Avril 1494. voulut encore s'y faire inſcrire. Cet établiſſement ſi magnifique ne ſubſiſta pas long-temps.

CXXXIII. Mort de Jean Pic de la Mirandole.

Trithem. & Bellarm. de ſcript. eccleſiaſt.

Dupin biblioth.

Le celebre Jean Pic ſeigneur de la Mirandole, mourut cette année à Florence le dix-ſeptiéme de Novembre, âgé ſeulement de trente deux ou trente-trois ans. Lucius Bellaucius de Sienne, lui avoit prédit qu'il ne paſſeroit pas cet âge. Il travailloit alors

à ſon traité contre l'aſtrologie judiciaire, qui paſſe pour le meilleur de ſes ouvrages. Jean-François Pic de la Mirandole ſon neveu a compoſé ſa vie, où il fait mention de tout ce qu'il a compoſé. Outre les neuf cens concluſions de ſes theſes, l'on a de lui ſept livres ſur le commencement de la Geneſe; un traité de l'être & de l'unité; un autre de la dignité de l'homme; douze regles ou préceptes pour l'inſtitution de la vie chrétienne; un commentaire ſur le quinziéme pſeaume; un traité du roïaume de Jeſus-Chriſt & de la vanité du monde; une expoſition de l'oraiſon dominicale; un livre de lettres; trois livres ſur le banquet de Platon, outre ſes douze livres ſur l'aſtrologie. Tous ces ouvrages ont été imprimez en differens endroits. Son neveu fait encore mention d'autres traitez, comme d'un livre de la fidelité de la verſion de la bible par ſaint Jerôme contre les calomnies des Hebreux; de la défenſe de la verſion des Septante ſur les pſeaumes; un traité de la vraïe ſupputation des temps; un commentaire ſur le nouveau teſtament; un traité contre les ſept ennemis de l'égliſe, qui ſont les Athées, les Païens, les Juifs, les Mahometans, les Chrétiens heretiques, les Chrétiens impies & catholiques en apparence, & les Chrétiens impies & heretiques; des ouvrages contre les heretiques, & des traitez de philoſophie & de grammaire. Il s'étoit défait de bonne heure de cet eſprit de diſpute qui l'avoit animé dès ſa plus tendre jeuneſſe. En 1491. il renonça à ſa principauté de la Mirandole pour ſe retirer à une maiſon de campagne du territoire de Ferrare, où il ſe donna tout entier à la pieté. Il ne ſe rendit pas moins celebre par ſa bonté & ſa charité envers les pauvres, que par ſa ſcience & la beauté de

AN. 1494.

to. 12. in 4. XV. ſiecle.
Varillas anecdote de Florence.
Paul Jov. in elog. cap. 39.
Angel. Polit.
Marc. Ficin.
Leand. Alberti.
Sup. l. CXVI. n. 69. & CXVII. n. 99.

AN. 1494.

son genie. Peu de temps avant sa mort, il conçut le dessein de se dépoüiller de tous ses biens en faveur des pauvres, & d'aller seulement muni d'un crucifix prêcher la foi de Jesus-Christ dans toutes les villes & les campagnes. Il voulut mourir avec l'habit des Dominiquains pour qui il avoit eu beaucoup d'affection.

CXXXIV. Mort d'Ange Politien.

Volaterran. l 21. Voſſius de hiſt. lat. l. 3. c. 8. Paul. Jove in elog.

Ange Politien qui avoit été le compagnon de ses études étoit mort deux mois auparavant âgé de quarante ans. Il se nommoit Ange Bassi & fut nommé Politien parce qu'il étoit né en 1454. à Monte Pulciano petite ville de Toscane, nommée par les Latins *Mons Politianus*. Il a été un des plus sçavans hommes que l'Italie ait produit sur la fin du quinziéme siecle; il étoit profond dans les langues Grecque & Latine, qu'il enseigna pendant onze années à Florence. Il avoit étudié sous un excellent maître Andronique de Thessalonique. Laurent de Medicis qui attiroit tous les grands hommes de son temps à Florence, y arrêta Ange Bassi qui étoit déja prêtre, lui fit avoir un canonicat, & le fit précepteur de ses enfans, entr'autres de Jean, qui fut ensuite pape sous le nom de Leon X. Politien dans cet emploi vécut avec beaucoup de douceur & de tranquillité, joüissant du commerce des gens de lettres, & composant des lettres Latines & des vers, dont les sçavans parlent avec éloge. Il fit aussi une traduction d'Herodien. Mais la disgrace de Pierre de Medicis qu'il prévoïoit, le chagrina tellement qu'il mourut de déplaisir, près de deux mois avant Pic de la Mirandole. Les Florentins qui avoient chassé les Medicis firent beaucoup de contes ridicules des créatures de cette maison, & Politien n'y fut pas oublié.

Bernardin *Tomitanus*, ou de Tome surnommée le Petit, né à Feltri dans l'état de Venise, & religieux de l'ordre de saint François, mourut aussi le vingt-huitiéme de Septembre de cette année à Pavie. Il a laissé quelques ouvrages, entr'autres un petit traité de la maniere de se confesser, qui a été imprimé à Bresse en 1542. quelques sermons Italiens, & un ouvrage touchant la perfection de la vie chrétienne, qui ont aussi été imprimez.

AN. 1494.

CXXXV. Mort de Bernardin de Tome.

Jacob. Phil. Tomasini v. part. elog. doct. virorum.

On imprima cette année à Maïence le catalogue des auteurs ecclesiastiques que Jean Tritheme venoit d'achever jusqu'à cette année, & qui lui avoit coûté sept années de travail. Il y fait un éloge abregé de ceux dont il parle, & y donne le catalogue de leurs ouvrages. Il y parle d'environ neuf cens soixante dix auteurs. Dans la suite on le réimprima à Paris, à Cologne, à Basle en differens temps.

CXXXVI. Ouvrages de Tritheme & sa dispute touchant la conception de la sainte Vierge.

Jean Tritheme publia aussi cette année 1494. son traité des loüanges de sainte Anne, où dans le chapitre septiéme, il parle de la conception immaculée de la sainte Vierge. Ce qu'il en dit fut attaqué par un Dominiquain de Francfort nommé Wigand; il écrivit plusieurs lettres contre Tritheme, où il se déguisa sous le nom de frere Pensant-main, & les lui envoïa par un inconnu. Il l'accuse dans ces lettres de penser mal de la conception de Marie, & le reprend avec beaucoup de vivacité. Tritheme y fit une réponse où il traite assez durement le Dominiquain, & comme s'il s'agissoit d'un point de foi, il le menace de l'indignation du ciel, & presque de la damnation éternelle. Il envoïa cette réponse par un homme habile qui sçut découvrir celui qui s'étoit déguisé sous le nom de frere Pensant-main. Tritheme aïant sçu par ce

Hist. univers. Paris. t. 5. p. 811. D'Argentré collect. judic. p. 351.

AN. 1494.

moïen à qui il avoit à faire, l'attaqua encore plus vivement. Le Dominiquain ne demeura pas dans le ſilence. La diſpute dura près de deux ans, & l'on ſe dit de part & d'autre bien des vivacitez. Enfin Tritheme l'emporta, il mit pluſieurs habiles gens dans ſon parti, chacun écrivit contre Wigand en proſe & en vers ; mais enfin le recteur de l'univerſité de Cologne pour qui les deux partis avoient beaucoup de reſpect, voulut faire la paix. Wigand retracta ce qu'il avoit dit au ſujet de la Conception, condamna ſon opinion comme contraire à la pureté de Marie, & fit ſes excuſes à Tritheme des injures qu'il lui avoit dites. Néanmoins les Dominiquains voulurent encore agir contre Tritheme & tâcherent d'y exciter Alexandre VI. mais leurs efforts furent inutiles.

LIVRE CENT DIX-HUITIE'ME.

LE roi de France après avoir fait ſon entrée dans Rome avec toute la pompe & la magnificence qui convenoit à un grand prince, comptoit de voir le pape & d'avoir quelques entretiens avec lui ſur l'état des affaires ; mais Alexandre s'étoit enfermé dans le château Saint-Ange avec deux cardinaux ſeulement. Comme il ſentoit qu'il avoit uſé de toutes ſortes de moïens pour traverſer les deſſeins des François, qu'il avoit offenſé Charles VIII. dans toutes les occaſions qui s'étoient preſentées, & qu'il avoit emploïé la fourberie & la trahiſon, il étoit réſolu de ne point s'expoſer à une conference, dans la crainte qu'on ne ſe ſaisît de lui, qu'on ne lui fît ſon procès & que l'on ne le déposât. Le roi aïant paru fort mécontent de cette conduite, dix-huit cardinaux qui avoient abandonné le pape, ou par foibleſſe, ou pour ne pas partager avec lui ſa mauvaiſe fortune, ſolliciterent Charles de ſe ſaiſir de ſa perſonne & de faire travailler à ſon procès. Le cardinal de ſaint Pierre-aux-liens plus animé que les autres contre le ſouverain pontife, lui remontra fortement que la conjoncture étoit favorable pour donner à l'égliſe un autre chef; que Dieu avoit conduit comme par la main ſa majeſté dans Rome, & qu'il y avoit lieu de croire que ç'avoit été uniquement dans cette vûë. Qu'Alexandre étoit en execration à toute la chrétienté pour ſa vie ſcandaleuſe, qu'il n'étoit devenu pape qu'à force d'argent, & qu'il ne travailloit qu'à ſe rembourſer des frais qu'il avoit faits pour obtenir cette dignité; qu'il.

ANN. 1495.

I. Le pape refuſe de voir le roi de France à Rome.

II. Dix-huit cardinaux ſollicitent le roi à faire faire le procès au pape.

Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 1. Mem. de Comines l. 7. c. 12. p. 56.

AN. 1495.

avoit ſi peu de religion qu'il s'étoit uni avec le Turc; & que bien loin de témoigner du regret de ſes fautes paſſées, il entretenoit ſcandaleuſement dans ſa maiſon ſes propres bâtards, qu'il en avoit même élevé un à la dignité de cardinal; que depuis qu'il étoit pape ſes déreglemens avoient tellement choqué les chrétiens, & expoſé la religion au mépris des infidéles, que le roi de France en qualité de fils aîné de l'égliſe étoit obligé d'y pourvoir à l'exemple de ſes prédeceſſeurs, qui avoient tant de fois délivré Rome de l'oppreſſion de ſes ennemis & des mauvais paſteurs. Que l'on prioit ſa majeſté de faire aſſembler au plûtôt le conſiſtoire pour remedier à tous les maux dont l'égliſe étoit opprimée. Qu'enfin elle ne devoit point laiſſer ſur le ſaint ſiege le plus grand ennemi que les François euſſent dans l'Italie, & que le ſeul moïen d'aſſurer ſes conquêtes étoit de le faire dépoſer.

III. Le roi fait ſommer le pape de lui livrer le château Saint-Ange.

Mem. de Comines l. 7. c. 12. Spond. ad ann. 1495. n. 1. Guicciardin. l. 1.

Mais Briçonnet à qui le pape avoit promis un chapeau de cardinal, ſçut ſi bien menager l'eſprit de Charles VIII. qui trouvoit d'ailleurs ces conſeils trop violens, qu'il diſſipa les deſſeins des cardinaux & diſpoſa ce prince à traiter Alexandre VI. beaucoup plus favorablement. On le fit néanmoins ſommer de livrer au roi de France le château Saint-Ange; & ſur ſon refus, ſa majeſté commanda juſqu'à deux fois qu'on aſſiegeât cette fortereſſe en forme & qu'on appointât le canon pour la battre, mais chaque fois, elle fit arrêter les canoniers, parce qu'elle n'en vouloit pas venir à ces extremitez, & qu'elle étoit fort éloignée de faire violence au pape; outre que ceux de ſon conſeil qu'Alexandre VI. avoir gagnez, étoient les plus forts & en plus grand nombre; il fallut donc en venir à un accommodement, après qu'on eut dé-

puté

puté au ſaint pere les ſeigneurs de Foix, de Breſſe, de Ligny, de Gié, & Jean de Reli confeſſeur du roi, nommé à l'évêché d'Angers. Enfin après pluſieurs déliberations, le traité fut conclu. En voici les principaux articles. AN. 1495.

IV. Articles du traité entre le pape & le roi de France. *Guicciardin. l. 1, Comines, loco cit.*

Que ſa ſainteté vivroit dans une entiere union avec le roi pour la tranquillité de l'Italie. Qu'elle lui donneroit pour places de sûreté les villes de Terracine, de Civitavecchia, de Viterbe & de Spolette; Charles VIII. occupoit déja Viterbe, & Spolette ne fut point livrée, quoique le pape l'eut promiſe. Qu'Alexandre VI. ne pourroit mettre que des gouverneurs agréables au roi dans les places qui lui reſtoient. Que le cardinal Borgia ſon fils ſuivroit la cour ſous prétexte de faire honneur au roi; mais en effet, pour ſervir d'ôtage. Que les cardinaux du parti du roi rentreroient dans les bonnes graces de ſa ſainteté, ſans qu'on pût les inquieter, non plus que les ſeigneurs du territoire du ſaint ſiége, qui s'étoient déclarez pour la France. Que le roi à ſon retour du roïaume de Naples rendroit au pape toutes les places dans l'eſpace de quatorze jours, excepté Civitavecchia & Oſtie, & que cette derniere ſeroit remiſe au cardinal de ſaint Pierre-aux-liens, qui ſeroit rétabli dans ſa légation d'Avignon. Qu'enfin ſa majeſté rendroit au pape l'obéiſſance filiale.

V. Le pape met Zizim entre les mains du roi. *Boſio hiſt. de l'ordre de S. Jean de Jeruſalem.*

Un autre article que le roi avoit fort à cœur, étoit que Zizim frere de Bajazet II. à qui il avoit diſputé l'empire, & qui ſe trouvoit actuellement entre les mains du pape, ſeroit remis en celles de ſa majeſté, pour s'en ſervir comme elle le jugeroit à propos dans les deſſeins qu'elle avoit ſur Conſtantinople. Alexandre VI. qui ne pouvoit le refuſer, le rendit par

AN. 1495.

un acte ſolemnel & dans une ceremonie publique. Ce prince partit de Rome avec le roi, qui quitta cette ville pour prendre la route de Naples. Mais ſur le chemin il ſe ſentit frappé d'un mal inconnu qui l'emporta en fort peu de temps. Cette mort ſurprit tout le monde ; on en chercha la cauſe, quoiqu'il n'y eut rien de plus naturel que de penſer que l'inquiétude avoit avancé ſes jours. Il y en eut qui dirent que les Venitiens corrompus par l'argent des Turcs & allarmez de l'expedition des François, lui avoient fait donner du poiſon ſecretement. L'opinion la plus commune étoit que le pape l'avoit livré tout empoiſonné à Charles VIII. afin que la France n'en tirât aucun avantage, & que ſa ſainteté avoit pour cet effet reçu de Bajazet une grande ſomme d'argent. Quelques-uns ont cru qu'il mourut chrétien, & qu'il avoit reçu le baptême à Rome ſous le pontificat d'Innocent VIII. Mais ceux qui ſont entrez dans un plus grand détail de la vie & des malheurs de ce prince, comme Boſius, ne diſent rien de ſa converſion. Il laiſſa un fils nommé Amurath, qui après la priſe de Rhodes fut mis en priſon & étranglé par l'ordre de Soliman.

VI. Zizim meurt, & on ſoupçonne le pape de l'avoir fait empoiſonner.

Raynald. ad hunc ann. 1495. n. 12. Guicciardin. l. 2. Leunclav. l. 16.

VII. Le pape vient au Vatican, & reçoit le roi à S. Pierre.

Onuphr. & Ciac. addit. ad Monſtrel. t.

Après que le traité entre ſa ſainteté & Charles VIII. eut été ſigné, le pape quitta le château Saint-Ange, & vint au Vatican où il reçut le roi de France dans l'égliſe de S. Pierre, ſelon les ceremonies ordinaires, un Vendredi ſeiziéme de janvier. La premiere entrevûë ſe fit dans les Jardins, où le roi ne fut pas plûtôt entré, que le pape accompagné de pluſieurs cardinaux vint au devant de lui, & l'embraſſa en ſe découvrant, ſans que ce prince baisât ni le pied, ni la main du ſaint pere. Tous deux ſe couvrirent en même-temps, & après les premiers complimens, le roi

AN. 1495.

pria ſa ſainteté de donner le chapeau de cardinal à Guillaume Briçonnet évêque de ſaint Malo, comme elle l'avoit promis ; ce qu'elle accorda auſſi tôt. Guichardin & Comines donnent à Briçonnet pour collegue Philippe de Luxembourg évêque du Mans ; mais Onuphre & Ciaconius diſent que la promotion ne fut que d'un ſeul ; ſçavoir, l'évêque de ſaint Malo, & que l'autre ne reçut le chapeau qu'un an après, & même Sponde met deux ans ; peut-être que le pape le promit alors à l'évêque du Mans. La ceremonie ſe fit dans la chambre de ſa ſainteté, qui ſe mit ſur ſon thrône, & à côté d'elle le roi ſur un ſiége un peu plus avancé. Le maître des ceremonies fit entrer Briçonnet qui baiſa les pieds & la bouche du pape duquel il reçut le chapeau. On dit que quand le nouveau cardinal voulut l'en remercier, le ſouverain pontife lui repartit, que c'étoit au roi à qui il devoit faire ſes remercimens ; & que là-deſſus Briçonnet alla auſſi-tôt ſe jetter aux pieds de ſa majeſté très-chrétienne.

VIII. Guillaume Briçonnet eſt fait cardinal.

Guicciardin. l. 1. Comines l. 7. c. 12. Onuphr. & Ciacon. loco ſuprà. Raynald. hoc ann. n. 3. Spond. ad hunc ann. 1495. n. 1.

Cependant Charles VIII. voulant montrer au pape qu'il étoit prêt de lui rendre ſon obedience filiale, on convint du dix-neuviéme de Janvier. Le jour venu le maître des ceremonies fut envoïé au roi, pour lui dire ce qu'il avoit à faire dans cette entrevûë. Quand il eut appris le ceremonial qu'il devoit obſerver, il entendit la meſſe & alla dîner. Le pape tint pendant ce temps-là un conſiſtoire où il vint fort paré, & à la fin il envoïa deux cardinaux avec pluſieurs évêques pour avertir le roi. Ce prince partit avec eux pour ſe rendre au conſiſtoire, il marchoit au milieu d'eux, ſuivi des princes & des grands de ſa cour. A l'arrivée du roi, le pape prit une mitre

IX. Le roi rend ſon obedience filiale au pape, & aſſiſte à ſa meſſe.

Raynald. hoc ann. n. 4. Albinus de bello Gallico, l. 6.

AN. 1495.

très-riche, & le roi fit trois reverences très profondes; la premiere, à l'entrée du consistoire; la seconde, devant le thrône du pape; la troisiéme aux pieds mêmes du pape, dont il baisa les pieds, étant à genoux, & ensuite la main. Après quoi le saint pere le releva & l'admit au baiser de la bouche. Charles VIII. étant debout au côté gauche du saint pere, Jean de Gannay premier president du parlement de Paris se presenta devant le pape, & s'étant mis à genoux, il lui dit, que le roi étoit venu en personne pour prêter obéissance à sa sainteté; mais qu'auparavant il lui demandoit trois graces. La premiere, qu'il confirmât tous les privileges qui avoient été accordez au roi très-chrétien, à son épouse & au dauphin, & tous les autres privileges qui étoient contenus dans un livre dont il rapportoit le titre. La deuxiéme, qu'il lui donnât l'investiture du roïaume de Naples. La troisiéme, qu'on cassât & qu'on abolît ce qu'on avoit reglé la veille, touchant les répondans & les ôtages que l'on avoit demandé en traitant de la reddition de Zizim. Le pape répondit à la premiere demande; qu'il confirmoit tous les privileges dont on lui parloit, s'ils étoient en usage. A la deuxiéme, que comme il s'agissoit du préjudice d'un tiers, il falloit qu'il en déliberât meurement avec les cardinaux; mais qu'il feroit tout ce qui seroit en lui pour satisfaire le roi. A la troisiéme, qu'il ne doutoit point qu'en conferant avec le roi même & les cardinaux, ils ne fussent bientôt d'accord. Après cette réponse, le roi dit: « Saint pe-
» re, je suis venu pour faire obedience & reverence à
» votre sainteté, comme ont accoûtumé de faire mes
» prédecesseurs rois de France. » Quand il eut dit ces paroles, le premier president qui avoit toûjours été

à genoux, se leva & amplifia ce que le roi venoit de dire en le confirmant. Le pape répondit en peu de mots à l'un & à l'autre, & donna au roi le titre de son fils aîné. Ensuite Gannay se releva & le pape prenant le roi de la main gauche, le conduisit dans la chambre des papes, où le saint pere après s'être dépoüillé de ses ornemens, feignit de vouloir reconduire le roi; mais ce prince le remercia & s'en retourna en son appartement sans être accompagné d'aucun cardinal. AN. 1495.

Le vingtiéme du même mois de Janvier, jour de S. Sebastien, le pape résolut de celebrer pontificalement la messe en faveur du roi. Ce prince avant que d'y aller voulut dîner, & le pape l'attendit un quart d'heure. Il vint enfin assisté de sa noblesse, sans armes & ses gardes demeurerent hors la chapelle. Le pape fit asseoir le roi sur un siege nud, sur lequel il y avoit seulement un coussin de brocard. Ce prince se fit un honneur d'assister le pape à la messe, & ce fut lui qui lui versa de l'eau sur les mains. Il étoit accompagné dans cette ceremonie des seigneurs de Foix, de Montpensier & de Bresse Le seigneur de Ligny qui dormoit toutes les nuits dans sa chambre, portoit un bassin & un autre apporta une serviette. Celui-ci se tint au bas du thrône du pape, & remit la serviette au roi. Ensuite il lui presenta le bassin que le roi prit aussi, & ce prince étant monté où étoit le pape, se tint de bout devant lui & lui versa de l'eau sur les mains. Il en fit autant après la communion. Le pape pour laisser à la posterité la memoire de ces deux actions, qui marquoient la soumission du premier roi du monde envers le saint siege, les fit peindre dans la galerie du château Saint-Ange.

On lit dans un ouvrage de Jean du Tillet cité par

AN. 1495.

X.
Si le pape declara Charles VIII. empereur de Conſtantinople

Jean du Tillet in chronic. Spond. ad annum 1495 n. 2.

Sponde un fait qui ne doit pas être obmis, quoique les autres auteurs n'en faſſent aucune mention: c'eſt que le roi fut declaré empereur de Conſtantinople par le pape, ſans qu'on en allegue la raiſon. Sponde ajoûte, qu'il avoit entre ſes mains une copie de l'acte public qu'on trouve dans les archives du capitole, datté du ſixiéme de Septembre de l'année précedente, avant que le roi fut arrivé à Rome, par lequel André Paleologue aſſure qu'il étoit le légitime ſucceſſeur de Conſtantinople, comme fils aîné de Thomas frere de Conſtantin dernier empereur tué dans le ſiege de cette ville, & mort ſans enfans; qu'aïant appris que Charles VIII roi de France avoit deſſein d'attaquer le Turc, pour lui faciliter une ſi glorieuſe entrepriſe, il cede par donation irrévocable entre vifs, l'empire de Conſtantinople avec toutes ſes dépendances, & celui de Trebizonde à Charles & aux rois ſes ſucceſſeurs, ne ſe reſervant que la principauté de la Morée ou Peloponneſe, qu'André ſon frere avoit particulierement poſſedée autrefois. Ce qui fit que cette donation jointe à l'autorité du ſiege apoſtolique engagea le pape à declarer Charles empereur de Conſtantinople; enſorte que ceux qui ont décrit ſon voïage de Naples, ont eu quelque raiſon de dire, qu'il y entra vétu en empereur, & qu'il y fut ſalué du nom de Ceſar Auguſte. Mais il faudroit des autoritez plus sûres que celle qu'on vient de citer pour appuïer ce fait, d'autant plus qu'il n'en eſt fait aucune mention dans les auteurs contemporains.

Addit. ad Monſtrelet. Mem. de Comines l. 7. c. 12.

XI.
Le roi part de Rome & s'avance vers Naples.

Mem. de Comines l. 7. c. 11.

Charles VIII. partit de Rome le Mercredi vingt-huitiéme de Janvier, aïant fait avancer auparavant ſon artillerie, & une partie de ſon armée; il ſe rendit à Marino & enſuite à Veletri ville épiſcopale, qui

ANN. 1495.

est éloignée de Rome d'environ vingt milles. Ce fut-là où le cardinal Borgia fils naturel du pape, qui servoit d'ôtage auprès de sa majesté, se déroba secretement & s'en retourna à Rome auprès de son pere, qui peut être n'étoit pas fâché de se voir par-là en liberté d'observer ou non le traité fait avec Charles VIII. Mais aussi-tôt après, l'armée du roi aïant forcé les villes de Monfortin & du Mont-saint-Jean; Ferdinand fils d'Alphonse au seul bruit de l'approche des François, abandonna Saint Germain, l'une des clefs du roïaume de Naples. Les mécontens qui étoient en grand nombre & qui ne cherchoient qu'une occasion de secoüer le joug d'Alphonse, qu'ils ne haissoient pas moins qu'ils avoient haï son pere, tous deux assez semblables pour l'avarice, l'impieté & la cruauté, profitant de ces circonstances prirent les armes de tous côtez; toute la province d'Abruzze se révolta ouvertement; Fabrice Colonne se rendit maître de plusieurs forteresses au nom du roi Charles; bien tôt tout le roïaume se vit ébranlé.

La Vigne, journal du voïage de Charles VIII.

XII. Alphonse roi de Naples fait couronner son fils & s'enfuit.

Le roi de Naples aïant donc appris que son fils Ferdinand étoit sorti de Rome, & voïant ses peuples plus disposez à l'abandonner qu'à le seconder, en fut si fort épouvanté, que malgré son experience & sa valeur, dont il avoit donné tant de preuves, sur-tout au recouvrement d'Otrante, il ne pensa plus qu'à se démettre de la roïauté en faveur du prince Ferdinand son fils, le croïant plus propre à défendre le roïaume. Il assembla donc la principale noblesse & ses amis à qui il proposa son dessein. Aucun n'en fut d'avis, mais il s'obstina si fortement à le vouloir, qu'on fut obligé d'y consentir. Le celebre Jovien Pontan fut chargé de dresser l'acte de sa démission, & il le

Guicciardin. hist. Ital. lib. 1. Albinus de bello Gallico, lib. 6. Raynald. hoc anno 1495. n. 5.

AN. 1495.

signa avec un visage aussi gai que s'il se fut agi de monter sur le thrône. La ceremonie du sacre de Ferdinand ne fut differée que jusqu'au lendemain ; elle se fit le matin vingt-troisiéme de Janvier dans l'église cathedrale, & il parut le même jour dans les principales ruës de la ville à cheval, la couronne sur la tête au milieu de Frederic d'Arragon son oncle paternel, du cardinal Fregose, & des seigneurs Napolitains qui lui étoient demeurez fideles. Il reçut ensuite les sermens de tous les ordres du roïaume ; & l'administration lui en fut cedée d'un consentement aussi unanime & aussi general que si son pere n'eut plus été vivant.

XIII. Alphonse se retire à Messine & y meurt.

Mem. de Comines l. 7. c. 11. p. 54 Paul Jov. & Guicciardin. l. 1.

Cette ceremonie étoit à peine achevée qu'Alphonse sortit brusquement de Naples. La crainte d'être poursuivi par les François lui fit tenir ce dessein fort secret, n'en aïant fait part qu'à la reine Jeanne sa belle-mere sœur du roi catholique. Il s'imaginoit les entendre continuellement autour de lui, toutes les nuits il se réveilloit en criant qu'ils étoient proches ; le bruissement des arbres, les pierres mêmes, chaque objet servoit à entretenir sa terreur. Aïant donc fait mettre quelques meubles dans quatre galeres, il fit voile vers Masara en Sicile, que les rois de Castille & d'Arragon avoient donné à la reine Jeanne. De-là il se rendit à Messine dans le monastere du Mont Olivet, où l'on dit qu'il prit l'habit de religieux & vécut d'une maniere fort édifiante, servant Dieu à toutes les heures du jour & de la nuit avec les religieux, faisant beaucoup d'aumônes, & réparant par de bonnes œuvres le scandale de sa vie passée ; on lit encore dans le refectoire du monastere où il se retira une inscription Latine, dont voici le sens. » A Alphonse d'Arragon second du nom,

roi

roi très juſte, très-invincible & très-liberal ; les religieux Olivetains, en reconnoiſſance des ſingu- « liers bienfaits qu'ils en ont reçu, & pour conſerver « la memoire de ce que ce prince après s'être démis « de la roïauté a vécu au milieu d'eux, mangeant à « la même table, ſervant les miniſtres du Seigneur, « & s'appliquant à de ſaintes lectures. » Alphonſe ne vécut pas long-temps dans ſa retraite. Une maladie cauſée par la gravelle & par des eſcoriations qui lui ſurvinrent, & qu'il ſouffrit avec beaucoup de patience, lui cauſa la mort vers la fin de cette année.

AN. 1495.

XIV. L'ambaſſadeur du roi catholique ſe plaint vivement au roi de France.

Charles VIII. n'apprit la fuite d'Alphonſe qu'en partant de Rome. Il étoit ſuivi des cardinaux attachez à lui, qui n'oſerent demeurer à Rome après ſon départ ; & à peine fut-il arrivé à Veletri, qu'Antoine de Fonſeque ambaſſadeur des rois catholiques, qui cherchoient un prétexte de rupture, vint ſe plaindre vivement de la part de ſes maîtres, que les François vouluſſent ainſi s'emparer de toute l'Italie, & declara au roi de France que Ferdinand & Iſabelle ſe croïoient quittes de la parole qu'ils lui avoient donnée en recouvrant le Rouſſillon & la Cerdaigne ; qu'ils lui avoient promis de ne ſe point mêler du differend entre la France & la branche bâtarde d'Arragon pour le roïaume de Naples, que ſous une condition ; ſçavoir, qu'il agiroit ſuivant les formes du droit des gens ; que le roïaume dont il s'agiſſoit, de l'aveu des parties, étoit feudataire ; que le pape en étoit ſouverain ; & que néanmoins ſa majeſté très-chrétienne non ſeulement ne s'étoit point adreſſée à ſa ſainteté, pour lui demander juſtice ; mais n'avoit pas même daigné l'écouter. Qu'elle ne devoit donc pas trouver mauvais que le roi catholique ſecourût ſon allié ; qu'il

La Vigne journal du voïage de Charles VIII.
Mariana hiſt. Hiſp. l. 26. c. 7.
Albinus de bello Gallico, l. 6. p. 130.

AN. 1495.

étoit aisé de prévoir que les François ne se contenteroient pas de Naples puisqu'ils s'étoient déja emparez des places des Florentins & de celles du saint siege ; qu'ils avoient tenu le pape captif durant plus d'un mois, & qu'ils ne l'avoient délivré qu'après l'avoir contraint à signer un traité tout-à-fait injuste.

XV. Réponse aux plaintes de l'ambassadeur d'Espagne.

Mariana ibid. lib. 26.

Le discours de Fonseque choqua d'autant plus le roi de France & ceux de sa suite qui l'entendirent, qu'ils étoient moins accoutumez à voir ainsi violer la foi publique. Ils répondirent avec indignation, que les rois catholiques auroient dû s'expliquer avant que l'armée Françoise passât les Alpes, & ne pas attendre qu'ils fussent à la veille du succès de leur entreprise. Que les Espagnols étoient bien vains, & qu'ils croïoient les François bien lâches, s'ils pensoient que la seule menace d'un ambassadeur suffit pour les arrêter. Que si la maison d'Arragon regnoit à Naples depuis plus de soixante ans en vertu des investitures du saint siege, celle d'Anjou avoit un droit de plus de deux cens ans. Qu'il y avoit plus de papes auxquels ce droit avoit paru indubitable, qu'il n'y en avoit qui l'eussent révoqué en doute. Que les François ne tenoient que pour un temps les places dont ils étoient maîtres, & qu'ils les rendroient dans le temps dont on étoit convenu. Qu'enfin si leurs majestez catholiques ne vouloient pas observer le traité fait avec la France, & lui declaroient la guerre, elles éprouveroient à leurs dépens quelle difference il y avoit entre combattre des Maures & des François. Cette réponse irrita tellement Fonseque, qu'il déchira le traité qu'il tenoit à la main en presence du roi. On fut sur le point de venger l'emportement de l'Espagnol sur sa propre personne ; mais il convenoit mieux

de paroître mépriſer ſes menaces ; & Fonſeque ſe retira, ce qui n'empêcha pas le roi de France de pourſuivre ſes conquêtes. AN. 1495.

Il étoit cependant aiſé de juger que les rois catholiques & leur ambaſſadeur ne s'étoient avancez au point qu'on vient de marquer, qu'après avoir conclu avec le pape Alexandre VI. Ludovic & Ferdinand fils d'Alphonſe une ligue pour empêcher Charles VIII de conquerir le roïaume de Naples. Mais comme les François n'avoient aucun ſoupçon d'une pareille infidelité, ils aimerent mieux continuer leur entrepriſe que s'amuſer à prendre des précautions contre un mal qui leur paroiſſoit ou imaginaire, ou trop éloigné pour leur inſpirer de la crainte. Ils attaquerent en chemin les deux places qui oſerent leur faire réſiſtance, Montefortino que Jacques Conti baron Romain poſſedoit, qui ne tint que huit heures quoiqu'elle ſe fut crû en état de ſoûtenir un ſiege de ſix mois ; les trois fils du baron y furent faits priſonniers : & le Mont-ſaint-Jean qui fut réduit en poudre en moins de vingt-quatre heures, & où l'on pilla, brûla & ſaccagea tout, pour inſpirer de la terreur aux autres places, qui en effet n'oſerent réſiſter à l'arrivée de l'armée Françoiſe qui ſe vit en état d'aller ſûrement attaquer Ferdinand.

XVI. Les François forcent Montefortino & le Mont-ſaint-Jean.

Guicciardin. hiſt. Ital. l. 1.

Ce jeune prince avec cinquante eſcadrons & ſix mille hommes d'infanterie de bonnes troupes, attendoit l'armée Françoiſe dans le poſte de Saint-Germain, place très-forte. Mais les Napolitains n'eurent pas plûtôt vû paroître l'avant-garde Françoiſe commandée ce jour-là par Loüis d'Armagnac, comte de Guiche, & depuis duc de Nemours, qu'ils prirent tous la fuite & deſerterent, de ſorte que Ferdinand

XVII. Les troupes du roi de Naples fuïent aux approches des François.

pour ne pas demeurer seul fut contraint de les suivre.

AN. 1495. Dans cette conjoncture si capable de déconcerter un jeune homme, il ne s'amusa point à quereller ses officiers & ses soldats, il s'emploïa uniquement à les rassembler, & il y réussit si bien qu'il ne lui manqua pas cent personnes. Il prévit sagement qu'il y auroit de la témerité à les opposer aux ennemis dans un nouveau camp; & il les enferma dans Capoüe, dans Naples & dans Gayette, ne voulant défendre que ces trois places, parce que toutes les autres ne lui paroissoient pas tenables. Il comptoit qu'il les pourroit garder jusqu'à ce qu'il eut vû l'effet de la ligue faite en sa faveur entre le pape, l'empereur & les rois catholiques, les Venitiens & Ludovic Sforce. On l'avoit précisément averti des troupes qui marchoient à son secours, du temps qu'elles seroient prêtes; & suivant son calcul Capoüe devoit encore tenir quand ces troupes arriveroient pour en faire lever le siege aux François.

XVIII. Troubles à Naples qui obligent Ferdinand à quitter Capoüe.

Guicciardin. hist. Ital. lib. 1.

Mais un contre-temps renversa ses projets. La reine son épouse qui étoit renfermée dans Naples, lui écrivit à Capoüe où il étoit, que les Napolitains aïant appris que les François n'avoient trouvé aucune résistance à Saint Germain, & qu'ils se promettoient d'être bien-tôt maîtres de tout le roïaume, paroissoient fort portez à se soulever, qu'on y avoit déja pillé les maisons des Juifs, & qu'on traiteroit bien-tôt de même toutes les autres, si sa presence ne venoit retenir le peuple. Le roi de Naples à ces nouvelles partit promptement, & laissa le commandement dans Capoüe à Jacques Trivulce avec promesse qu'il seroit de retour le lendemain. Mais à peine Ferdinand fut hors de la ville, que Trivulce envoïa demander à Charles VIII. un sauf-conduit pour l'aller

trouver & lui parler. Il l'obtint, il eut une entrevûë avec le roi de France, & lui promit non seulement de lui livrer la place pourvû qu'il conservât les privileges des habitans, & qu'il retînt les gens de guerre à son service ; mais encore de disposer Ferdinand à le venir trouver, s'il vouloit le traiter en roi. AN. 1495.

La proposition fut acceptée avec joïe ; & le roi assura Trivulce qu'il accorderoit de bon cœur ce qu'on lui demandoit pour les bourgeois & les gens de guerre de Capoüe, ajoûtant, que si Ferdinand vouloit absolument renoncer au roïaume de Naples, on lui donneroit en France un établissement considerable & capable de le dédommager. Trivulce se contenta de la promesse du roi, & retourna à Capoüe, où il disposa les soldats à changer de maître, ce qu'il obtint aisément ; & quoiqu'il ne trouvât pas tout-à-fait la même facilité dans les bourgeois, il ne laissa pas de capituler pour tous ; cependant Ferdinand après avoir appaisé la sédition de Naples retourna à Capoüe ; mais on ne voulut l'y recevoir qu'à condition qu'il renonceroit par écrit au roïaume de Naples, & qu'il se contenteroit d'une province en France. Ce malheureux prince à ces propositions ne put retenir ses larmes, il apprit qu'on avoit déja pillé son bagage à Capoüe & enevé ses chevaux, que Virginie de Ursins & le comte de Petiliano ses meilleurs amis s'étoient rendus à Charles VIII. Mais rien ne le touchoit davantage que la trahison de Trivulce qu'il n'auroit jamais crû capable d'une telle infidelité. Toutes ces reflexions chagrinantes le troublerent si fort, que la crainte de se trouver entre les traîtres & les François qui venoient à grands pas, l'obligea de s'en retourner promptement à Naples, quoiqu'il pré-

XIX. Trivulce livre Capoüe au roi de France.

Albinus de bello Gallico, lib. 6.

AN. 1495.

vît bien qu'il n'y ſeroit en repos que juſqu'à ce qu'on eut appris ce qui venoit d'arriver à Capoüe.

XX.
Naples ſe révolte contre Ferdinand ſon roi.

Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 1. ſub fin. Albinus de bello Gallico, l. 1. p. 133.

Il ne ſe trompa pas, il n'y étoit pas encore, qu'il apprit que Naples & Averſe avoient déja envoïez des députez à Charles VIII. pour ſe ſoumettre. La ſédition recommença auſſi-tôt qu'il y fut entré. En vain il aſſembla les principaux bourgeois pour la faire ceſſer, il leur montra le traité de ligue dont on a parlé plus haut, il leur repreſenta que pour peu qu'ils vouluſſent ſe défendre, ils recevroient infailliblement & dans peu des ſecours conſiderables; & en déſaprouvant la dureté du gouvernement de ſon pere & de ſon aïeul, il leur promit de regagner les peuples par ſa bonté & par ſa douceur. Mais les bourgeois lui aïant declaré qu'ils ne vouloient pas s'expoſer au péril d'être forcez, Ferdinand qui n'avoit point aſſez de troupes pour leur donner la loi, & qui ne trouvoit pas ſa ſûreté à s'enfermer dans l'un des deux châteaux de la ville, leur permit, ſelon Guichardin, de traiter avec le roi de France, les dégagea du ſerment de fidelité qu'ils lui avoient prêté depuis peu de jours, renonça librement aux hommages & aux ſervices qu'il avoit droit d'exiger d'eux comme ſes ſujets, & s'embarqua avec Jeanne ſa fille, & la reine veuve de ſon aïeul ſur les galeres qui l'attendoient au port, après avoir fait mettre le feu aux navires qui y étoient, afin qu'ils ne tombaſſent pas entre les mains de ſes ennemis. Enfin après avoir rendu la liberté aux ſeigneurs que ſon pere & ſon aïeul avoient fait mettre dans le château, à l'exception du prince de Roſſano & du comte de Popoli, il prit le parti de la retraite & s'embarqua.

Il prit la route de l'iſle d'Iſchia, ſituée près des côtes

du roïaume de Naples à trente milles de la ville; fort inquiet ſi le gouverneur l'y recevroit; & s'il ne manqueroit pas de fidelité en cette occaſion. Ses ſoupçons n'étoient que trop bien fondez. Ce gouverneur étoit un ancien officier nommé Juſti, qui avoit amaſſé beaucoup d'argent, & dans la crainte que le roi de Naples ne voulut le lui enlever, il lui refuſa l'entrée, à moins qu'il ne fut ſeul, ou ſeulement lui deuxiéme. La mer étoit extrémement agitée, le prince avoit beſoin d'un lieu de retraite, il accepta la condition; mais à peine eut-il mis le pied dans la fortereſſe, que ſaiſi de colere à la vûë de ce traître, il le ſaiſit, & ſelon quelques hiſtoriens, le poignarda; ce qui étonna ſi fort la garniſon, qu'elle le laiſſa maître de l'iſle & lui demeura fidele. Il y attendit tranquillement l'évenement des armes de Charles VIII.

Il ne lui étoit pas difficile de prévoir que le ſuccès ſeroit heureux pour le roi de France. Le dix-huitiéme de Février Charles entra comme en triomphe dans Capoüe, le dix-neuviéme il alla à Averſe, & le lendemain des députez de Naples vinrent l'y informer de la fuite de Ferdinand & lui offrir leurs ſoumiſſions avec les clefs de la ville. Charles VIII. les reçut avec beaucoup d'honneur, les renvoïa accompagnez du maréchal de Gié & d'autres ſeigneurs, & les ſuivit le lendemain; enſorte que le Dimanche vingt-deuxiéme de Février, il fit ſon entrée dans la ville au milieu des acclamations du peuple, qui triomphoit de cette conquête, & qui reçut ce prince comme ſon liberateur. On ſonna toutes les cloches, les magiſtrats le reçurent comme s'il fut venu prendre poſſeſſion d'un état hereditaire; la bourgeoiſie fit toutes ſortes de bons traitemens aux officiers & aux-

AN. 1495.

XXI. Il ſe retire dans l'iſle d'Iſchia.

Albinus ibid. loco ſupracit.

XXII. Le roi de France arrive à Naples, & y fait ſon entrée.

La Vigne journ. du voïage de Charles VIII. Guicciardini hiſt. Ital. lib. 2.

AN. 1495.

soldats François, tant elle étoit fatiguée de la rigueur des regnes précedens, & prévenuë que le nouveau seroit plus moderé. Les vaincus paroissoient aussi contens que les vainqueurs. Enfin il n'y eut point de marques de réjoüissances que les Napolitains de concert avec les François ne missent en usage.

XXIII.
Le roi se rend maître des deux châteaux de Naples.

Mem. de Comines l. 7. c. 14. Albinus de bello Gallico, lib. 6.

Cependant il restoit encore au roi à se rendre maître du Château-neuf & des autres où il y avoit de bonnes garnisons. Le marquis de Pescaire commandoit dans le premier, & Frederic oncle de Ferdinand dans le château de l'Oeuf. Le feu s'étant mis aux poudres dans le Château-neuf, le fracas fut si terrible que Pescaire en perdit la tête & s'enfuit sur une felouque. Les soldats Italiens qui étoient dans la place se dissiperent aussi tôt, & il n'y resta que cinq cens Allemands, dont le commandant après avoir pris les meilleurs effets & abandonné le reste aux soldats, laissa les François s'emparer de la place. Le château de l'Oeuf ne coûta gueres plus à prendre, parce que celui qui y commandoit en laissa trop aisément faire les approches. Par-là le roi se vit maître de toute la ville, dont le reste du roïaume suivit bien-tôt l'exemple, à la réserve de Brindes, Gallipoli, le château de Reggio, Mantia & Turpia dans la Calabre, qui piquées qu'on les détachât du domaine du roi pour les donner au seigneur de Précy, se declarerent en faveur de Ferdinand.

XXIV.
La conduite des François nuit à la conservation de Naples.

Raynald. hoc anno 1495. n. 34. Spond. hoc ann. n. 5.

Le roi n'emploïa que cinq mois depuis son départ d'Ast jusqu'à la reddition du château de l'Oeuf; mais s'il fut assez heureux pour faire en si peu de temps ces conquêtes, il n'eut pas le même bonheur pour les conserver. Il étoit jeune, l'experience lui manquoit, & il ne lui avoit pas été possible d'en acquerir dans ce

bonheur

bonheur continuel qui l'avoit ſuivi, ſon conſeil n'étoit compoſé que de gens qui penſoient à leurs interêts. Le ſenéchal de Beaucaire ſe fit donner la principauté de Nôle, & le cardinal Briçonnet n'attendoit que la vacance des plus riches benefices du roïaume de Naples pour ſe les attribuer. Le vainqueur negligea de donner audience aux députez des places qui vinrent lui préſenter leurs clefs ; les favoris partagerent entr'eux le patrimoine des rois de Naples ; le relâchement paſſa des officiers aux ſimples ſoldats, & les uns & les autres négligerent également leur devoir. La ville d'Otrante ſe révolta ; celles de Tupia & de Mantia firent la même choſe, irritées contre Précy d'Alegre. On épuiſa entierement les magazins de Naples. En un mot toute la conduite qu'on tenoit portoit les Napolitains à ſe revolter, & à rappeller leur roi Ferdinand, comme ils firent bien-tôt après.

AN. 1495.

XXV. Le roi de France forme le deſſein de faire la guerre aux Turcs.

Mem. de Comines l. 7 c. 14.

Pendant qu'on diſſipoit les magazins de Naples, Comines que le roi avoit envoïé chez les Venitiens dès l'année précedente, en aſſembloit d'autres à grands frais pour une entrepriſe contre les Turcs. Bajazet n'aimoit point la guerre, & ſes ſujets le mépriſoient ſi fort, qu'ils n'auroient rien fait pour le défendre, ſi on l'eut attaqué. Les Grecs ſe ſouvenoient encore de la liberté que Mahomet II. ſon pere leur avoit ôtée, & cherchoient à la recouvrer. Ils avoient envoïé à Charles VIII. des députez ſecrets qui promettoient une révolte generale de toute la Grece, auſſi tôt que ſa majeſté y auroit fait paſſer des troupes ; & c'étoit pour cette negociation que Comines étoit à Veniſe, où il équipoit une petite flotte qui devoit être commandée par Conſtantin prince d'Achaïe, intereſſé au ſuccès, à cauſe de ſes prétentions ſur la Theſſalie &

AN. 1495.

ſur la Thrace. Zizim frere de Bajazet que le pape avoit remis entre les mains du roi de France ſervoit de prétexte pour armer contre le Turc ; mais la mort de ce prince Ottoman fit avorter ce projet fondé ſur de ſi belles eſperances. Les Venitiens & le pape contribuerent auſſi beaucoup à le faire échoüer, par les avis qu'ils donnoient au ſultan de toutes les intelligences que le roi avoit dans ſon païs ; il en coûta la vie ou la ruine à plus de cinquante mille chrétiens à qui Charles devoit envoïer des armes pour s'aſſurer de pluſieurs villes maritimes, quand il ſeroit ſur le point de paſſer en Grece ; & le prince d'Achaïe eut beaucoup de peine à ſe ſauver.

XXVI. Ferdinand offre de ceder ſes droits ſur Naples.

Le roi de France auroit pû ſe conſoler de ce mauvais ſuccès, ſi la negociation avec Ferdinand roi de Naples avoit réuſſi, & ſi ce prince eut bien voulu renoncer à ſes droits ſur ſes états, en échange d'une province ſituée au centre de la France. Sa majeſté avoit envoïé un ſauf-conduit à Frederic oncle de Ferdinand pour le venir trouver & apprendre les propoſitions qu'on vouloit faire à ſon neveu. Mais Frederic qui ſçavoit ſes intentions pria le roi de l'excuſer s'il ne ſe chargeoit point de cet accommodement, parce qu'il étoit aſſuré que Ferdinand ne ſe réduiroit jamais à ceder ſes droits ſur ſon roïaume, à moins qu'on ne lui en laiſſât en fief la moindre province, qui étoit celle de la Calabre, pour en joüir comme vaſſal du roi. Mais le conſeil ne voulut point y conſentir, ne jugeant pas à propos de laiſſer dans un état conquis un prince qui en avoit été roi. Les Napolitains informez de la ſoumiſſion de Ferdinand & de la dureté de Charles, commencerent à plaindre le premier & à ſe refroidir pour le ſecond.

Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 2.

AN. 1495.

On ne penſa donc plus qu'à ſe rendre maître des quatre places qui reſtoient à Ferdinand, & l'on envoïa la flotte de France attaquer Iſchia. Servon qui la commandoit en la place du duc d'Orleans demeuré à Aſt pour obſerver Ludovic, ne répondit pas à ce qu'on attendoit de lui; au lieu que le frere de Peſcaire à qui Ferdinand avoit donné le commandement de cette iſle, avoit eu ſoin de la munir de tout ce qui étoit neceſſaire pour une vigoureuſe réſiſtance. Il avoit eu en même temps la précaution de faire le dégât ſur toutes les côtes & de n'y rien laiſſer dont les François puſſent faire uſage; de ſorte que ceux ci ne trouvant à leur arrivée que des maſures & des reſtes d'embraſement, & n'aïant point de proviſions, furent obligez de s'en retourner à Naples. Charles VIII. y manquoit lui-même de munitions de guerre & de bouche, & aïant mandé aux commandans des vaiſſeaux & des galeres qui étoient à Genes de lui en amener inceſſamment, il eut le déplaiſir d'apprendre que l'on avoit ſaiſi ſes vaiſſeaux. Ces premieres diſgraces annoncerent la ruine entiere des François en Italie. Le pape & Ludovic avoient aiſément attiré preſque tous les princes d'Italie dans leur ligue; les rois catholiques & l'empereur Maximilien furent les derniers à y entrer: ils n'y étoient pas auſſi intereſſez, ainſi l'on eut plus de peine à leur perſuader la neceſſité de s'unir contre la France.

XXVII. Les François attaquent inutilement Iſchia.

Charles VIII. informé des meſures qu'on prenoit pour former cette ligue, & des negociations qui ſe faiſoient à Veniſe, où les ambaſſadeurs des princes ſe rendoient publiquement de frequentes viſites; d'ailleurs perſuadé que les Napolitains commençoient à regretter la domination Arragonoiſe qu'ils jugeoient

XXVIII. Le roi de France fait une ſeconde entrée dans Naples.

Guicciardin. ut ſuprà, l. 2.

AN. 1495.

moins dure que celle de France pensa sérieusement à son retour. Mais avant que de partir, il voulut faire à Naples une seconde entrée, sous prétexte que la premiere n'avoit pas été assez triomphante, parce que les châteaux tenoient encore pour Ferdinand. Elle se fit avec autant de pompe que si les affaires des François eussent été dans le meilleur état du monde. Charles VIII. parut la couronne d'or fermée en tête, & le globe à la main dextre avec un sceptre dans la gauche. Il étoit couvert d'un grand manteau d'écarlatte fourré d'hermines, sous un dais porté par les plus grands seigneurs du roïaume. Le sénéchal de Beaucaire faisoit l'office de connétable, & le comte de Montpensier marchoit devant sa majesté, comme viceroi de Naples. Elle traversa ainsi les cinq grandes places de la ville, vint à la grande église, où elle fit les sermens usitez dans la ceremonie du couronnement des rois de Naples, prit les qualitez d'auguste, d'empereur, de roi de Naples, de Sicile & de Jerusalem, & reçut les soumissions des Napolitains qui devoient bien tôt lui échapper. Cette entrée se fit le douziéme de Mars, & lui attira la haine irréconciliable de Maximilien qui dès-lors soupçonna que Charles pensoit à lui enlever la couronne imperiale. C'est ce qui le fit résoudre à entrer dans la ligue qu'on lui avoit proposée.

XXIX. Les princes projettent une ligue contre le roi de France.

Le projet de cette ligue avoit été formé dès le temps que le roi passa à Florence; & nous avons vû que les Venitiens & Ludovic en furent les principaux auteurs. Augustin Barbadico qui étoit alors doge de Venise, voïant Charles VIII. maître des Naples & des châteaux, crut qu'il ne falloit pas differer davantage; & après plusieurs conferences avec l'évêque de

Mem. de Comines l. 7. c. 14. p. 73. & suiv.
Albinus de bello Gall. lib. 6. p. 135.

AN. 1495.

Trente principal agent de l'empereur, Laurent Suarez Figueroa pour les rois catholiques, & François Bernardin Viſcomti pour Ludovic Sforce duc de Milan ; il fit prier Comines ambaſſadeur de France de venir au ſénat où le doge lui déclara que la république avoit conclu une ligue avec le pape, l'empereur, les rois de Caſtille & d'Arragon & le duc de Milan, dans laquelle on ſe propoſoit trois fins, de défendre la religion contre le Turc, de conſerver la liberté de l'Italie & d'empêcher la France de rien entreprendre contre les états de ces princes. Il ajoûta, que la république avoit envoïé ordre à ſon ambaſſadeur auprès du roi de France, de revenir à Veniſe ; proteſtant toutefois qu'on ne ſe propoſoit aucun mauvais deſſein contre le roi ; qu'on ne vouloit ſeulement que prendre les précautions néceſſaires contre ſes entrepriſes.

Mariana lib. 26. c. 7. & 9.

XXX. Articles ſecrets & publics de cette ligue.

Cette ligue qui avoit été concluë au commencement du mois d'Avril fut auſſi-tôt renduë publique, & conſterna beaucoup les François, pendant que ceux qui n'étoient pas bien intentionnez pour eux en triomphoient. On la publia ſolemnellement à ſon de trompe ; il y avoit des articles ſecrets & d'autres publics. Ceux-ci contenoient que les confederez mettroient ſur pied & entretiendroient dans l'Italie trente-quatre mille chevaux & quatre-vingt mille hommes de pied ; de plus que l'empereur & le roi de Caſtille entreroient avec de puiſſantes armées dans la France ; le premier par la Picardie & la Champagne ; le ſecond par la Guïenne & par le Languedoc. Que Ferdinand & Iſabelle entretiendroient une flotte dans les ports de Sicile pour combattre les François en cas de beſoin. Que tout l'argent levé en Eſpagne pour-

Guicciardin. ibid. lib. 2.

AN. 1495.

la guerre contre les Turcs y ſeroit emploïé ; & s'il ne ſuffiſoit pas, les confederez fourniroient le reſte, chacun à proportion de ſes facultez. On a cru que les articles ſecrets étoient, que l'empereur & les rois catholiques ne contribueroient que des gens de guerre, des vaiſſeaux & des galeres, qui ſeroient païez & entretenus aux dépens des confederez ; & qu'ils garderoient les places qu'ils auroient conquiſes. Que la flotte des Venitiens ſommeroit les villes maritimes du roïaume de Naples de retourner à l'obéiſſance de Ferdinand, & de les attaquer en cas de refus ; & que celles qui ne ſeroient ramenées que par la force demeureroient en gage aux Venitiens juſqu'à ce que Ferdinand les eut rembourſez de leurs frais. Que Piſe ſeroit renduë aux Florentins, en cas qu'ils vouluſſent entrer dans la ligue. Mais quelques inſtances que fit Ludovic auprès d'eux, ils refuſerent de ſe déclarer, parce qu'ils ſe défioient plus des Venitiens & du duc de Milan, que du roi de France, dont ils eſperoient la reſtitution de Piſe & de Livourne. Le duc de Ferrare ſuivit leur exemple.

XXXI.
Le duc de Montpenſier eſt fait viceroi de Naples

Mem. de Comines l. 8. c. 1.

Toutes ces nouvelles déterminerent Charles VIII. à s'en retourner au plûtôt, dans l'appréhenſion que les liguez ne l'en empêchaſſent, s'il differoit plus long-temps. Mais avant ſon départ il étoit important de laiſſer un homme capable de maintenir les Napolitains dans l'obéiſſance, & c'eſt ce qu'on ne fit pas. Le roi choiſit pour viceroi de Naples, & ſon lieutenant general dans ce roïaume, Gilbert de Bourbon duc de Montpenſier prince du ſang, incapable d'une charge auſſi peſante : bon homme, dit Mezeray, mais peu ſage, & qui aimoit tant ſes aiſes, qu'il paſſoit la plus grande partie du jour à dormir, & ſe fai-

Mezeray abreg. chron. to 4 p. 62. vie de Charles VIII.

soit violence quand il se levoit à midi ; ensorte que si la douceur de ses mœurs le faisoit aimer, sa vie molle empêchoit qu'on n'eût pour lui toute l'estime dûë à sa qualité de prince. On ne lui laissa qu'environ quatre mille hommes pour défendre ce roïaume, parce qu'on comptoit sur les princes ennemis de la maison d'Arragon, qui toutefois manquerent de fidelité. D'Aubigni eut la charge de connétable & le gouvernement de la Calabre, George de Sully, celui de la principauté de Tarente ; Gratien des Guerres Gascon, celui de l'Abruzze ; & le senéchal de Beaucaire non content de la principauté de Nôle, fut fait gouverneur de Gaïette, & se fit donner les charges de grand-maître de la maison du roi & de grand tréforier. C'étoit trop, dit un historien moderne, pour un genie aussi médiocre que le sien.

AN. 1495.

Daniel hist. de France, t. 5. p. 122.

Après que le roi eut ainsi fait la distribution de ces emplois & de ces dignitez, il partit de Naples le dix-neuviéme ou le vingtiéme du mois de Mai, à la tête de son armée, qui ne faisoit pas en tout neuf mille hommes, & alla droit à Rome. Le pape qui s'y attendoit, avoit demandé du secours à ses confederez, qui lui avoient envoïez cinq cens chevaux legers, & deux mille hommes d'infanterie ; mais ces troupes n'étant pas capables de le rassurer, il se retira d'abord à Orviette, ensuite à Perouse, escorté de quelques soldats Venitiens, & résolu de passer de-là à Padouë, & même à Venise, si quelques détachemens des François se mettoient à ses trousses. La prévention du pape fit plus de pitié à Charles VIII. qu'elle ne lui inspira de colere. Ses gens se comporterent à Rome avec beaucoup de moderation, & ne laisserent aucunes marques de leur licence dans l'état

XXXII.
Le roi part de Naples & va à Rome.

La Vigne journ. du voiage de Charles VIII.
Mem. de Comines l. 8. c. 2.
Albinus de bello Gallico, l. 6.

AN. 1495.

ecclesiastique, excepté à Toscanelle dont ils escaladerent les murailles & pillerent quelques maisons de bourgeois, parce que l'on refusa de les y recevoir, à moins qu'ils ne montrassent un ordre du pape. L'armée Françoise alla droit de Rome à Sienne, où le roi arriva le onziéme de Juin, & où Comines vint le joindre pour l'informer des dispositions des Venitiens. Sa majesté s'y arrêta six jours entiers, malgré les avis de Comines qui conseilloit au roi de hâter sa marche, prévoïant que les Venitiens qui avoient quarante mille hommes ne manqueroient pas de s'opposer à son passage. Le cardinal de saint Pierre & Trivulce lui donnoient le même conseil.

XXXIII. Le roi de France prend la ville de Sienne sous sa protection.

La Vigne journ. du voiage de Charles VIII.

Mais ce qui arrêta le roi dans cette ville, fut la priere que lui fit la république de Sienne de la prendre sous sa protection, contre les differentes factions qui l'opprimoient : celle de Monte-Novo avoit pris le dessus ; ce qui fit que les autres au nombre de trois, aimerent mieux se soumettre à un prince étranger. Elles demanderent au roi en public qu'il les protegeât, & promirent en secret au comte de Ligny vingt mille écus par an, s'il pouvoit obtenir de sa majesté le gouvernement de leur ville. L'affaire fut proposée dans le conseil. Comines fut d'un avis contraire à celui de Ligny. Il l'appuïa sur ce qu'il y avoit de la prudence à refuser les avantages qu'on ne pouvoit conserver ; que les François ne seroient pas plûtôt sortis de la Toscane, que les confederez offriroient à la faction de Monte-Novo de la rétablir dans Sienne, & lui tiendroient parole avec d'autant plus de facilité, que Charles VIII. n'étoit pas en état d'y laisser autant de gens qu'il en falloit. Que l'on exposeroit à la boucherie ceux qu'on y mettroit. Qu'enfin

Sienne

Sienne étoit ſous la protection de l'empereur, qu'on obligeroit par cette inſulte à doubler les troupes qu'il devoit fournir à la ligue. Il n'y eut aucun du conſeil qui ne fut du même avis. Cependant Charles VIII. conclut en faveur de Ligny ; & la France eut la confuſion de ſe charger d'une ville qu'elle ne put conſerver huit jours, puiſque la faction de Monte Novo qu'on en avoit chaſſée, y rentra par une porte, preſque dans le même temps que le roi de France ſortoit par une autre. AN. 1495.

XXXIV. Les Florentins demandent le recouvrement de leurs places. *Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 2.*

On agita encore dans le conſeil l'affaire des Florentins. Ils avoient député vers le roi pour traiter du recouvrement des places qu'ils lui avoient remiſes au temps de ſon paſſage. Ils offroient cent mille écus comptant, & de plus trois cens lances commandez par un officier de réputation nommé Franciſque Secco, avec deux mille fantaſſins qui accompagneroient le roi juſqu'à Aſt, & ſe chargeroient de combattre les confederez s'ils entreprenoient de diſputer le paſſage aux François. Comines que le roi nomma avec d'autres pour en conferer avec les Florentins, connut qu'il étoit d'une extrême importance aux François de retenir Sereſane, Pietra-Santa & la forteresſe de Livourne, juſqu'à l'entiere execution du traité, & le propoſa aux Florentins qui avoient un ſi grand deſir de recouvrer Piſe, qu'ils accorderent ces trois places pour le temps qu'on les demandoit. Rien n'étoit plus avantageux à Charles VIII. Les Venitiens avoient levé quarante mille hommes, & l'empereur en amenoit trente mille. On auroit oppoſé à ces deux armées les garniſons des places qu'on alloit reſtituer, & en y ajoûtant les troupes que les Florentins s'engageoient de fournir ; l'armée Fran-

AN. 1495.

çoiſe augmentoit de plus de la moitié. De plus le roi n'avoit point d'argent, les Suiſſes en demandoient, & la ſomme offerte par les Florentins étoit plus que ſuffiſante pour les ſatisfaire.

La Vigne journ. du voiage de Charles VIII.

Mais Ligni à qui le roi avoit donné le gouvernement general de ces places où l'on avoit mis garniſon Françoiſe, voulant ſe conſerver dans cet emploi, inſiſta avec tant de chaleur pour qu'on les retînt, & promit ſi poſitivement de les conſerver, que Charles VIII. y conſentit; ce qui cauſa une extrême joïe à Piſe, où le roi arriva quinze jours après ſans paſſer par Florence. Il fut très-bien reçu par les Piſans; mais il n'écoûta pas favorablement la demande qu'ils lui firent de les prendre ſous ſa protection. Il avoit été intimidé par les remontrances du celebre Jerôme Savonarolle religieux de l'ordre de S. Dominique, qui le vint trouver à Pontgibonſi accompagné des plus illuſtres citoïens de Florence. La harangue du religieux ne fut pas longue, mais aſſez vive pour ébranler le roi. Il rappella dans la memoire de ſa majeſté qu'elle avoit promis par écrit & confirmé avec ſerment de rendre Piſe aux Florentins; il le ſomma de tenir ſa parole; en cas de refus, il le menaça de l'effet le plus terrible de la vengeance divine. On crut que Savonarolle vouloit parler de la mort du dauphin que le roi perdit peu de temps après. Le reſpect que le roi avoit pour ce grand homme fut cauſe qu'il renvoïa l'affaire des Florentins quand il ſeroit à Piſe, & promit qu'ils ſeroient contens. Les députez redoublerent leurs inſtances; tout le conſeil étoit d'avis qu'on leur répondit favorablement; & c'eſt ce qui engagea le roi à ne donner qu'une réponſe generale aux Piſans ſur la protection qu'ils lui demandoient.

XXXV.

Savonarolle parle au roi en faveur des Florentins.

Mem. de Comines l. 8. c. 2.

Mais les Piſans eurent recours à deux moïens qui leur réuſſirent ; l'un en gagnant les troupes Françoiſes à force de les bien traiter ; l'autre en s'allant jetter aux pieds du roi en ſi grand nombre & d'une maniere ſi touchante qu'il en fut attendri. On dit même que les dames les plus diſtinguées de la ville vinrent en troupes vétuës de deüil & nuds pieds, tenant leurs enfans par la main, ſe jetter aux genoux du prince, & le conjurer d'avoir pitié d'une ville qui lui étoit toute dévoüée, & de ne pas ſouffrir que ſes habitans retournaſſent ſous la domination des Florentins leurs tyrans, qui les traitoient en veritables eſclaves. Les ſoldats à ce ſpectacle ne parurent pas moins touchez que le roi & tous les officiers. Ils apprirent que le cardinal Briçonnet & le maréchal de Gié avec le premier preſident Gannay ſollicitoient pour les Florentins, ils coururent à leur logis, menacerent de les maſſacrer ; & les intimiderent ſi fort, qu'aucun d'eux n'oſa s'oppoſer à la protection que le roi accorda enfin aux Piſans : d'Entragues créature du duc d'Orleans fut fait gouverneur de la citadelle de Piſe.

AN. 1495.

XXXVI. Charles VIII. prend les Piſans ſous ſa protection.

Daniel hiſt. de France to. 5. in 4. p. 105. Mem. de Comines liv. 8. c. 3.

Le roi s'arrêta encore ſix ou ſept jours dans cette ville malgré les remontrances de ſon conſeil, & n'arriva que le vingt-troiſiéme de Juin à Lucques, d'où il alla à Pietra-Santa & enſuite à Pontremole ſur les frontieres de la république de Genes. Pendant le temps que le roi emploïoit à ce voïage, le duc d'Orleans qui étoit toujours dans Aſt, en partit & ſurprit la ville de Novarre qui étoit une des plus conſiderables du duché de Milan ; Ludovic n'en ménageoit pas aſſez les habitans pour les maintenir dans ſes interêts. Pour ſe venger ils conſpirerent de livrer leur

La Vigne journ. du voïage de Charles VIII.

XXXVII. Le duc d'Orleans ſe ſaiſit de Novarre.

Mem. de Comines l. 8. c. 3.

AN. 1495.

ville aux François, & envoïerent à Aſt propoſer au duc d'Orleans leur réſolution par Opicini & Laccia, qu'ils choiſirent pour leurs députez. Le duc écouta leur propoſition, il entra dans leur deſſein, & ſe ſaiſit de la ville, contre l'ordre exprès du roi qui lui avoit mandé de l'attendre, & de reſerver ſes troupes pour attaquer les confederez d'un côté, pendant que ſa majeſté tâcheroit de l'autre de ſe faire un chemin pour paſſer. Ludovic à la nouvelle de la priſe de Novarre, fut ſi déconcerté, qu'il n'y eut point de baſſeſſe qu'il ne fit auprès des Venitiens pour l'aider à la reprendre. Auſſi-tôt que ſon armée eut joint le ſecours qui lui vint, il envoïa défendre au duc d'Orleans de prendre la qualité de duc de Milan, avec ordre de ſa part de repaſſer au plûtôt les Alpes, & de remettre Aſt entre les mains de Galeas de San-Severino. Le duc d'Orleans répondit comme il fallut à ces rodomontades; & ſur ces entrefaites les habitans de Milan vinrent lui faire offre en ſecret de le rendre maître non ſeulement de leur ville; mais encore de Ludovic, de ſa femme & de ſes enfans.

XXXVIII. Il manque l'occaſion de s'emparer de Milan.

Mais ſoit qu'il doutât de la ſincerité des Milanois, ou qu'il ne les crut pas en état de tenir leur parole, il n'eut aucun égard à leurs offres, & par-là il manqua la plus belle occaſion du monde, de ſe ſaiſir de Milan & de Ludovic, & d'aider à Charles VIII. de repaſſer en France ſans trouver d'obſtacle, & ſans rien perdre de ſes conquêtes. Il étoit occupé au ſiege de la citadelle de Novarre qu'il croïoit prendre, & il perdit tout. Ludovic du conſentement des Venitiens rappella ſon armée de l'état de Genes. Il écrivit à Galeas de San-Severino general de ſes troupes de les conduire vers la frontiere du Piémont; & elles arri-

verent heureuſement à Vigevano ſur le Teſin. Les Venitiens y ajoûterent ſix cens chevaux Albanois de leur armée, outre mille cavaliers & deux mille fantaſſins Allemands; & ce renfort changea ſi promptement l'état des affaires, que peu s'en fallut que l'armée du duc d'Orleans ne fut ſurpriſe. Galeas de San-Severino vint aſſieger Novarre, qui fut obligée de ſe rendre, parce qu'elle n'étoit pas munie de vivres; & l'embarras de Charles VIII. devint plus grand pour continuer ſon voïage & traverſer les montagnes.

AN. 1495.

XXXIX. Le roi donne le change aux ennemis en prenant une autre route.

L'armée des confederez s'étoit aſſemblée pour l'attaquer à ſon paſſage. Ils s'étoient imaginez que ce prince s'embarqueroit ſur la flotte qui l'attendoit à Livourne, pour ſe rendre à Toulon, ou qu'il gagneroit le mont Cencruccio, pour eſſaïer d'entrer par le val de Taro dans le Tortonnois. Ils s'appliquerent donc uniquement à fermer ces deux paſſages. Mais le roi en avoit trouvé un autre, c'étoit le Pas de la Scierre, nommé par ceux du païs *Il ſalto della cerva*, le ſaut de la biche; cinquante ſoldats pouvoient le garder contre une armée très nombreuſe; enſorte qu'une charette miſe en travers, dit Comines, & deux pieces d'artillerie euſſent empêché les François d'y paſſer. Ce paſſage étoit borné d'un côté par une chauſſée, & de l'autre par des marais impraticables; mais par bonheur il ſe trouva ſans gardes, les François n'y eurent qu'à donner la chaſſe aux bêtes ſauvages. Le marquis de Mantouë general de l'armée Venitienne, & le comte de Cajazzo qui commandoit celle du duc de Milan ne purent s'excuſer ſur leur negligence. L'armée de France après ce paſſage ſe ſaiſit aiſément de Pontremoli qui appartenoit à

Mem. de Comines l. 8. c. 4.

AN. 1495.

Ludovic Sforce, & trouva ainſi la commodité de traverſer l'Apennin.

XL. Les François manquent leur entrepriſe ſur Genes.

Mem. de Comines ut ſuprà, p. 93.

Le cardinal de ſaint Pierre-aux-liens qui ne pouvoit demeurer en Italie, à cauſe de la haine irréconciliable que le pape lui portoit, & qui étoit bien aiſe de fixer ſa demeure à Genes où ſa ſainteté n'oſeroit le pouſſer à bout, propoſa à Charles VIII. de faire révolter les Genois ſes compatriotes contre le duc de Milan qui étoit maître de cette republique. On n'eut pas beaucoup de peine à le perſuader aux bannis de cet état qui ſuivoient la cour de France & reconnoiſſoient pour leurs chefs le cardinal Fregoſe & Objetto de Fieſque ; mais il falloit montrer des troupes aux Genois, & c'étoit la difficulté ; on ne laiſſa pas d'aſſembler le conſeil qui rejetta abſolument la propoſition, & conclut que ſi le roi gagnoit la bataille à laquelle ſe préparoient les confederez, les Genois viendroient s'offrir d'eux-mêmes, & que ſi on la perdoit, on n'auroit pas beſoin de cette ville. Comines remarque que ce fut la premiere fois qu'il entendit parler de bataille ; ce qui lui fit croire que l'armée Françoiſe s'attendoit à être attaquée, & qu'on en viendroit aux mains.

Mais Charles VIII. qui n'aimoit pas à refuſer, ne put ſe défendre des importunitez du cardinal de ſaint Pierre aux liens. Il conſentit peu de jours après qu'un nouveau renfort qui lui venoit de France, ſe joignît aux troupes que Vitelli avoit levées pour les François en Italie, & que le tout enſemble ſe preſentât à la vûë de Genes. On donna le commandement de ces troupes au comte de Breſſe, ſuppoſant qu'il attireroit encore beaucoup de Piémontois ſous ſes enſeignes,

Les officiers ſubalternes furent Polignac, d'Amboiſe & Beaumont. Ils ſe preſenterent à la vûë de cette ville ; mais les précautions que Ludovic avoit priſes pour arrêter la révolte, & la défaite de la flotte Françoiſe à la hauteur de Rapallo, engagerent les troupes de France à ſe retirer, & à prendre le chemin d'Aſt après beaucoup de dangers, qu'ils n'éviterent que par la jalouſie des Fieſques & des Adornes, qui ne voulurent pas les pourſuivre, de peur qu'en l'abſence d'un de ces partis, l'autre n'entreprît quelque choſe dans la ville au préjudice du premier. AN. 1495.

XLI. Déſordres des Suiſſes à Pontremoli.

L'armée Françoiſe s'avança donc juſqu'à Pontremoli, dont elle ſe ſaiſit par le crédit de Trivulce, qui s'en étant emparé auparavant, y avoit mis beaucoup de munitions de guerre & de bouche. Les François y furent reçus ; le maréchal de Gié conduiſoit l'avant-garde de l'armée, & l'on ne penſa plus qu'à paſſer l'Apennin. Les Suiſſes aïant eu querelle dans leur premier paſſage avec les habitans de Pontremoli à l'occaſion des étapes, & aïant eu beaucoup de leurs camarades tuez, dont ils avoient vengé la mort par celle de plus de deux cens bourgeois, ſe reſſouvinrent à leur retour de l'inſulte qu'on leur avoit faite en allant à Naples ; la vûë de cette ville ranima leur colere, ils la pillerent, maſſacrerent tout ce qui fut en état de leur réſiſter, l'avarice & la brutalité y furent pleinement ſatisfaites, & quand on fut las de piller, on mit le feu, ſans épargner le magazin, & ſans donner le temps d'y mettre ordre. Les Suiſſes ſçachant que le roi étoit fort irrité contr'eux, rentrerent dans eux-mêmes, & voïant ſa majeſté fort embarraſſée pour tranſporter l'artillerie dans des chemins où les chevaux ne pouvoient pas la tirer ; ils vinrent s'offrir

Mem. de Comines l. 8. c. 5.

AN. 1495.

pour cela, s'attelerent eux-mêmes, traînerent le canon, enfin guinderent à force de bras & de poulies ce qui ne pouvoit être porté. La gendarmerie Françoise imita les Suisses, chaque soldat se chargea d'un boulet, le seigneur de la Trimoüille fit comme les autres. Le bagage passa immédiatement après l'avant-garde, & il y eut trois jours de distance entre son trajet & celui de l'arriere garde. La descente parut encore plus difficile que la montée; on en vint toutefois à bout, mais avec tant de peine & de fatigue, que le seigneur de la Trimoüille parut noir comme un More après ce passage.

XLII. L'armée Françoise arrive à Fornoüe.

Guicciardin. hist. Ital. l. 2. Mem. de Comines l. 8. c. 5. Vie d'Alexandre VI. au tom. 5. de Comines, p. 484.

Le maréchal de Gié qui commandoit l'avant garde composée d'environ quinze à seize cens hommes vint descendre à Fornoüe qui n'est qu'un village dans le Parmesan, neuf milles au delà de Plaisance; & envoïa reconnoître les ennemis campez près de-là. Ses coureurs lui rapporterent qu'ils étoient au nombre de quarante mille hommes, & qu'ils avoient appris par quelques prisonniers, que dans trois ou quatre jours au plûtard, ils seroient cent mille. Cependant Comines ne donne à l'armée ennemie que trente-cinq mille hommes, & Guichardin ne la fait monter qu'à vingt mille; sçavoir, deux mille cinq cens hommes d'armes qui faisoient dix mille cavaliers, deux mille hommes de cavalerie legere, composée d'Albanois, qu'on appelloit Stradiots, & huit mille fantassins. Ce nombre ne laissoit pas d'être considerable en comparaison de l'armée Françoise, qui n'avoit pas huit mille hommes. Tout ce que put faire le maréchal de Gié fut de prendre tout ce qu'il y avoit de vivres dans Fornoüe, de retourner sur ses pas, de camper à l'entrée de l'Appennin du

côté

côté de la Lombardie, & de s'y retrancher si bien qu'on ne pût le forcer par devant, en attendant l'arrivée de Charles VIII. qui joignit ce maréchal le cinquiéme de Juillet, & marcha droit aux ennemis. A peine le roi fut-il arrivé, que les peuples apporterent des vivres en abondance, qu'ils vendoient fort cher; mais comme on craignoit qu'ils ne fussent empoisonnez, on n'osa pas y toucher d'abord; on donna du pain aux chevaux, & voïant qu'il ne leur arrivoit aucun mal, les hommes en mangerent ensuite & n'en furent point incommodez. AN. 1495.

Charles VIII. aïant joint le maréchal de Gié, trouva l'armée des confederez campée sur le rivage du Taro, & si avantageusement retranchée qu'il n'étoit pas possible de la forcer. Il ne dépendoit que d'elle de foudroïer les François avec son artillerie. Le roi connut alors tout le danger auquel il étoit exposé, & il eut recours à la négociation; il envoïa un heraut au marquis de Mantouë qui commandoit l'armée Venitienne, il fit la même démarche au comte de Cajazzo, le principal confident de Ludovic, afin qu'on lui accordât le passage. Comines par ordre de sa majesté écrivit aux deux provediteurs de Venise, pour leur demander une entrevûë, mais on ne lui fit point de réponse, & la demande du roi acheva de déterminer les confederez à lui livrer bataille. La défaite de l'armée Françoise leur parut si facile, que les Italiens sortirent aussi-tôt de leurs retranchemens, & passerent le Taro. Le marquis de Mantouë divisa ses troupes en neuf corps. Les Italiens avoient détachez six cens Albanois pour harceler les François, & les empêcher de se reposer la nuit avant la bataille, afin qu'ils eussent moins de vigueur le lendemain; *La Vigne journal du voïage de Charles VIII.*

AN. 1495.

& quand ils n'auroient pas mis en uſage cet artifice, le mauvais tems auroit produit cet effet, puiſque la pluïe, le vent & le tonnere furent ſi terribles & ſi frequens, que les François ne purent prendre aucun repos pendant la nuit, & que pluſieurs en tiroient un fort mauvais augure.

XLIII. Charles VIII. met ſon armée en bataille.

Mem. de Comines l. 8. c. 6.

Cependant le jour ramena le beau tems, & le roi mit ſon armée en bataille le Lundi ſixiéme de Juillet vers les ſept heures du matin. Il étoit monté ſur un beau cheval appellé Savoye, de couleur noire & qui n'avoit qu'un œil. C'étoit un preſent que lui avoit fait Charles duc de Savoye dans ſon paſſage à Turin. Il diſpoſa ainſi ſa petite armée par le conſeil de ſes anciens capitaines, il mit l'élite de ſes troupes réduites à la moitié à l'avant-garde. Et comme on ne doutoit pas que les confederez ne déferaſſent à celles du duc de Milan l'honneur de l'attaque; le roi joignit à la même avant-garde Trivulce avec les cent hommes d'armes qu'il commandoit, & qui étoient preſque tous Milanois du nombre de ceux que Ludovic avoit chaſſez de leurs païs & dépoüillez de leurs biens. Charles VIII. ſe mit lui même au corps de bataille; & ſept volontaires des plus braves qui craignoient pour la perſonne de ſa majeſté, prirent des armes & des ornemens tout à-fait ſemblables aux ſiens, afin qu'on pût moins reconnoître le roi; & qu'ils partageaſſent avec lui le danger auquel il alloit s'expoſer. La Trimoüille avoit été reſervé pour l'arriere-garde; mais il obtint par ſes prieres le commandement d'un eſcadron à côté du roi. Ceux qui accompagnoient ſa majeſté étoient les comtes de Ligny & de Guiſe, le bâtard de Bourbon, les ſeigneurs de Piennes, Bonneval, Monneron & Genoüillac. L'arriere-garde fut

donnée à Jean de Foix vicomte de Narbonne beaufrere du duc d'Orleans. Les bagages furent placez à la gauche ſous la conduite du capitaine Odet. Mais dès le commencement de la bataille ils furent ſans gardes ; & c'eſt ce qui fut l'occaſion de la victoire.

ANN. 1495.

XLIV. Diſpoſition de l'armée des confederez.

L'armée des confederez étoit au-delà du Taro. Le premier mouvement qu'elle fit, fut de faire avancer trois corps ſéparez, dont le moindre égaloit en nombre toute l'armée Françoiſe. Celui où étoient les Albanois paſſa le premier la riviere. Le marquis de Mantouë à la tête d'un gros eſcadron de ſix cens hommes d'armes vint auſſi paſſer le Taro, entre l'arriere-garde & Fornouë, avec les Albanois & les Italiens ſoutenus de cinq mille fantaſſins. Il s'étoit chargé d'attaquer l'arriere-garde, & le comte de Cajazzo paſſa la même riviere en deça de l'avant-garde Françoiſe à la tête de quatre cens hommes d'armes & deux mille hommes d'infanterie ; avec cette précaution, que de l'autre côté du Taro il avoit laiſſé un corps de reſerve de deux cens hommes d'armes, commandez par Annibal Bentivoglio, ſans parler d'un autre eſcadron ſous la conduite d'Antoine de Montefeltro bâtard du duc d'Urbin, laiſſé du même côté par le marquis de Mantouë, qui s'approchant de l'arriere-garde Françoiſe ; celle-ci fit face & ſoutint ce premier choc avec beaucoup de valeur. L'action fut très-vigoureuſe de part & d'autre, & le ſuccès à peu près ſemblable. Charles VIII. & Jean de Foix penſerent avoir du deſſous pour avoir laiſſé paſſer le Taro à une partie de l'armée des confederez, & leur avoir donné le tems de réparer le déſordre que le trajet de la riviere y avoit cauſé. Leur réſiſtance opiniâtre n'empêcha pas que les ennemis ne les ouvriſ-

XLV. Bataille de Fornouë.

AN. 1495.

sent ; & le marquis de Mantouë penetra jusques à la Cornette blanche où le roi combattoit en personne, & entra si avant dans la mêlée qu'il se trouva au premier rang.

Rodolphe de Gonzague joignit le roi de si près, qu'il prit à vingt pas de sa majesté le bâtard de Bourbon & l'emmena prisonnier. Charles VIII. pensa aussi être arrêté : mais cette action coûta cher aux ennemis, parce que les François s'étant ralliez, soutinrent le second choc du second corps des ennemis avec tant de bravoure & de vigueur, qu'ils percerent à leur tour les troupes du marquis de Mantouë, & lui tuerent tant de gens, qu'il lui fût impossible de se remettre en ordre. Rodolphe de Gonzague son oncle aïant levé sa visiere pour donner quelque ordre, fut frappé d'un coup d'épieu au visage, qui le fit tomber mort auprès du marquis ; & celui-ci auroit été pris lui-même, si deux de ses officiers n'eussent donné leurs vies pour le sauver. Ranuce Farnese eut la tête fenduë, Piccinino abbatu de cheval fut écrasé par les chevaux. Six autres capitaines d'hommes d'armes Italiens, resterent aussi sur la place ; & ce ne fut qu'aux dépens de tant de malheureux que le marquis de Mantouë s'ouvrit enfin un passage pour se sauver.

Mem. de Comines l. 8. c. 6. p. 114.

XLVI. Les François remportent la victoire.

Les François furent redevables de tous ces avantages à l'ardeur que les Albanois firent paroître à piller le bagage de l'armée Françoise ; l'aïant trouvé en chemin qui n'étoit point gardé, & voulant profiter d'une si belle occasion de piller, ils tomberent dessus, & emmenerent des mulets & des charettes en grand nombre. Leurs camarades qui étoient postez pour soutenir la gendarmerie du marquis de Mantouë, voïant les autres chargez de butin se débanderent

Mem. de Comines l. 8. ch. 6. p. 112.

AN. 1495.

auſſi tôt, & par-là déconcerterent l'ordre de la bataille. Une partie des cavaliers du comte de Cajazzo qui ſuivoit, voulut auſſi avoir ſa part du pillage, ce qui étonna tellement ce comte, qu'il ne voulut point commencer le combat, quoiqu'il lui reſtât plus de troupes qu'il n'en falloit pour le faire même avec avantage. Les François profiterent de ce déſordre, & firent un grand carnage de la gendarmerie Italienne qui n'étoit point ſoutenuë de ſa cavalerie legere. L'infanterie commença à prendre la fuite : les goujats François revenus de leur terreur, tuerent plus d'ennemis que les ſoldats. Le corps que le marquis de Mantouë commandoit ſe fit jour par un bout de l'arriere garde Françoiſe. Mais Jean de Foix au ſecond choc mit le deſordre parmi les troupes du marquis, qui fut contraint de ſe retirer & de repaſſer la riviere.

Comme la pluïe avoit recommencée, & que le Taro enflé n'étoit plus guéable, il y eut un grand nombre d'ennemis noïez, & il en perit beaucoup plus dans la fuite que dans le combat. On comptoit parmi ceux qui périrent dans les eaux le capitaine Aſcagne Martinengo, Antoine Scarampo, & Vincent de Verone. Le comte de Cajazzo ne répondit pas en cette occaſion à l'eſtime qu'on avoit conçuë de ſa valeur. Apprehendant de reſter ſeul dans la mêlée, il oublia l'ordre de la bataille dont il étoit convenu avec le marquis de Mantouë, il fit alte devant le maréchal de Gié, il vit battre ſans s'émouvoir le troiſiéme & le quatriéme corps de ſon parti, & il repaſſa le Taro ſans être attaqué dans ſa retraite. La victoire eût été entiere du côté des François, ſi le maréchal de Gié eût voulu ou ſçû la remporter. Mais par une faute de jugement que quelques hiſtoriens regardent plûtôt

AN. 1495.

comme un effet de prudence, non ſeulement il demeura ferme, mais il retint encore par ſon autorité les officiers ſubalternes & les ſoldats qui vouloient pourſuivre leur avantage. Ce maréchal s'excuſa ſur l'incertitude où il étoit de ce qui ſe paſſoit à l'arriere garde, ſur ce qu'il avoit vû la perſonne du roi en danger, & qu'il vouloit pourvoir à ſa conſervation. En effet, quelques cavaliers Italiens emportez hors du combat s'étoient ralliez, & étant revenus à la charge dans le deſſein de vaincre ou de mourir, ils avoient rencontré le roi accompagné d'un ſeul de ſes valets de chambre nommé Ambuſe. Ils l'avoient attaqué, & le roi avoit déja pris toutes les meſures neceſſaires pour une vigoureuſe défenſe en attendant du ſecours, lorſqu'on le vint dégager. Mais comme les ſoldats François n'étoient pas en aſſez grand nombre ; pour éviter un pareil inconvenient, en cas que les Italiens vouluſſent encore ſe rallier, ils ſe retirerent à l'avant-garde avec le roi.

XLVII. Quelle fut la perte de part & d'autre.

Mem. de Comines l. 8. ch. 6. p. 116. Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 2.

La perte ne fut pas égale de part & d'autres ; puiſque les François, ſelon Comines preſent à cette action, ne perdirent qu'un ſeul homme de marque, nommé Julien Bourgneuf, capitaine des gardes de la porte, & un gentilhomme. Parmi les archers Ecoſſois neuf furent tuez ; quelques cavaliers de l'avant-garde au nombre de vingt, & environ ſoixante ou quatre-vingt valets qui gardoient le bagage, ce qui ne montoit pas en tout à deux cens hommes, ſelon Guichardin, & à une centaine de perſonnes ſelon Comines. Mais l'armée ennemie en trouva à redire près de quatre mille, parmi leſquels il y en eut beaucoup de noïez. On comptoit parmi les morts trois cens cinquante hommes d'armes, dix-huit ſeigneurs, parmi leſquels il

y avoit quatre ou cinq Gonzagues de la famille du marquis de Mantouë, qui y perdit environ ſoixante gentilshommes de ſes ſujets. On remarque une faute des confederez, qui fut de ne déracher de leur camp ni officiers ni ſoldats pour obſerver ce qui ſe paſſeroit la nuit dans celui des François, & de s'être comporté avec tant de négligence durant trente-ſix heures, qu'ils n'apprirent que le lendemain àmidi le déloge-ment de Charles VIII. Ils voulurent le pourſuivre; mais le Taro s'étoit enflé de telle ſorte, qu'il leur fut impoſſible de le traverſer avant le ſoir.

AN. 1495.

Quelques avantages que les François euſſent tirez de cette action, les Venitiens ne laiſſerent pas de la regarder comme une entiere défaite de l'armée de Charles VIII. Ils en firent chanter le *Te Deum* à Veniſe, & firent allumer des feux de joïe dans tous les lieux de leur domination, montrant au peuple les tentes du roi qui avoient été priſes par les Albanois lorſqu'ils pillerent le bagage. L'armée de France paſſa tout le lendemain de l'action ſur le champ de bataille; & ce ne fut que le Mercredi huitiéme de Juillet qu'elle partit avant le jour, & ſi ſecretement, que les confederez n'apprirent ſon départ qu'à midi. Elle prit la route de Plaiſance, ſans être traverſée dans ſa marche, & le roi qui ne penſoit qu'à ſe tirer du peril, arriva enfin à la ville d'Aſt le quinziéme du même mois de Juillet, bien fatigué par la difficulté des chemins & par la diſette des vivres, ſans que les ennemis lui euſſent enlevé un ſeul homme. Les cardinaux de la Roüere, Fregoſe, Vitelli, Fieſque, Adorne, & les autres bannis de Genes paſſerent de Sereſane dans leur païs, & ſolliciterent en vain leurs compatriotes à la révolte. Ils n'obtinrent que des vivres pour de l'argent; & la

XLVIII.
L'armée de France ſe retire ſecretement à l'inſçû des ennemis.

Mem. de Comines l. 8. ch. 6. & 7.

AN. 1495.

XLIX. Entrepriſe ſur Gênes manquée.

néceſſitéoù l'on ſe trouvoit de les menager, fit hâter le ſiege de Genes, que l'on fut bien tôt obligé d'abandonner. Ludovic avoit pourvû la place d'une forte garniſon, qui contenoit la bourgeoiſie ; les bâtimens François qui étoient dans les ports de Genes avoient tous été brûlez ou coulez à fond ; Sforce avoit ſaiſi les galeres ; tout s'oppoſoit à la réuſſite de cette entrepriſe.

L. Le duc d'Orleans enfermé dans Novarre demande du ſecours.

Mem. de Comines l. 8. ch. 8. Guicciardin. l. 2.

Le ſiége de Novarre continuoit toujours. Les confederez y avoient envoïé une partie de leurs troupes après la bataille de Fornouë, & les aſſiegez étoient réduits à une telle extrémité, que près de deux mille hommes étoient déja morts de faim ou de maladie. L'arrivée de l'armée du roi de France à Aſt releva leur courage. Le duc d'Orleans qui s'y étoit imprudemment enfermé, envoïa à ſa majeſté courier ſur courrier pour le conjurer de le ſecourir promptement ; mais ſoit que Charles VIII. ne fit pas aſſez d'attention ſur le riſque que couroit le duc d'Orleans, & que la perte de Novarre ne lui parut pas fort importante, ſoit qu'il connut la difficulté de l'entrepriſe, il ne ſe preſſa pas beaucoup : ſon armée étoit en effet fort diminuée & très-fatiguée, celle des ennemis au contraire forte de plus de trente mille hommes, la moitié d'Allemands à la ſolde de l'empereur, ſe voïoit maîtreſſe de tous les paſſages qu'on avoit fortifiez avec beaucoup de ſoin. Le roi ne laiſſa pas cependant de penſer à la délivrance du duc d'Orleans ; & en attendant dix mille Suiſſes qui devoient venir le joindre ſous la conduite du bailli de Dijon, il vint d'Aſt à Turin.

LI. Le pape fait ſommer Charles VIII. de ſe retirer avec ſes troupes.

Il étoit dans cette ville lorſqu'il reçut un envoïé du pape Alexandre VI. qui le vint ſommer de la part de ſa ſainteté, qu'il eût dans dix jours à ſortir de l'Italie avec toutes ſes troupes, & qu'il rappellât inceſſamment

famment celles qu'il avoit dans le roïaume de Naples; faute de quoi le pape l'assignoit à comparoître devant lui dans Rome, sur peine d'excommunication. Le roi fit à cette sommation la réponse qu'elle meritoit, & tournant la chose en raillerie, il dit à l'envoïé qu'à son retour de Naples il s'étoit rendu à Rome pour baiser les pieds de sa sainteté, sans qu'elle l'y eut voulu attendre, qu'il étoit surpris qu'aujourd'hui elle le pressât d'y aller; que cependant pour lui obéïr il tâcheroit de s'y rendre, & qu'il prioit seulement le pape de l'y attendre, afin qu'il ne fît pas encore le même voïage inutilement. Cette réponse fit rire les courtisans, & l'envoïé se retira, content de n'avoir point reçu d'autre mauvais traitement. Le pape n'avoit fait cette démarche qu'à la sollicitation des Venitiens & de Ludovic, à qui il vouloit faire connoître qu'il ne gardoit plus de menagement avec la France; mais il étoit bien convaincu que le roi ne feroit aucun cas ni de ses menaces, ni de ses excommunications.

Le roi étoit toujours en Piémont, & ses promenoit tantôt à Ast, tantôt à Chiers, tantôt à Verceil, pensant foiblement à secourir le duc d'Orleans, qu'on ne regardoit plus comme l'heritier présomptif de la couronne, depuis que sa majesté avoit un dauphin âgé de près de quatre ans. Ainsi l'avis des conseillers qui n'étoient pas favorables à ce duc, l'emporta sur celui du cardinal Briçonnet & de George d'Amboise archevêque de Roüen, qui vouloient qu'on attaquât les retranchemens des confederez, n'y aïant point d'autres moïens de sauver le duc & les François qui étoient avec lui. Cependant le roi prit tout d'un coup sa résolution. Pour couvrir de quelque prétexte la nouvelle inclination qu'il avoit faite dans Chiers d'u-

AN. 1495.

Guicciardin. hist. Ital. lib. 2. Spond. ann. 1495, n. 19.

LII. Le roi se résout à faire lever le siege de Novarre.

AN. 1495.

ne dame appellée Anne Sorelli, il demanda la ville de Verceil à la ducheſſe de Savoye pour ſecourir Novarre, & il l'obtint : il reçut vingt mille Suiſſes au lieu de dix mille qu'il avoit demandez, & ſe mit en devoir de faire lever le ſiege de cette ville, & d'attaquer les lignes des confederez. Tout cela pour arrêter le bruit qui ſe répandoit, que l'attachement pour cette dame le retenoit plus long-temps qu'il ne convenoit pour le bien de ſes affaires.

LIII. Traité du roi de France avec les Florentin.

Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 2.

Sur ces entrefaites l'on renoüa la negociation avec les Florentins, qui ſollicitoient la reſtitution de leurs places ; & comme ſa majeſté avoit beſoin d'argent, le traité fut conclu dans un jour. L'on convint que la republique donneroit à Charles VIII. trente mille écus comptant, & ſoixante & dix mille écus à Montpenſier viceroi de Naples ; qu'elle donneroit ſix de ſes principaux citoïens pour ôtages ; que le roi feroit inceſſamment reſtituer à la république toutes les places, excepté Serefane & Pietra-Santa, qui ſeroient renduës aux Genois, ſuppoſé qu'ils retournaſſent dans deux ans ſous le domination de la France, ſinon qu'elles ſeroient remiſes aux Florentins. Que ceux-ci envoïeroient preſentement deux cens cinquante lances entretenus à leurs dépens au ſecours du viceroi de Naples. Mais tout cela ne ſoulageoit point Novarre ; & cependant les aſſiegez qui ſouffroient une cruelle famine demeuroient toujours fideles. On conſeilloit au roi d'avoir recours à la voïe de la negociation ; il y donnoit les mains, ſans toutefois en vouloir faire les avances. La Palice & d'autres eſſayerent de jetter du ſecours & des vivres dans la place, & voulurent forcer en quelques endroits les retranchemens des ennemis : mais bien loin de réuſſir, les Ita-

liens emporterent ſur le duc d'Orleans le couvent des Cordeliers, & le fauxbourg de ſaint Nazaire; ce qui obligea le duc à mettre le feu dans les autres fauxbourgs: ce ſiege le fatiguoit beaucoup, & il y auroit ſuccombé ſans un incident qui le tira d'embarras. AN. 1495.

LIV. Mort de la marquiſe de Montferrat.

La marquiſe de Montferrat qui étoit dans les interêts de la France, mourut veuve à l'âge de vingt-neuf ans, & laiſſa vacantes la tutelle & l'adminiſtration de l'état du jeune Paleologue ſon fils. Elle étoit fille du roi de Servie, privé de ſes états par l'empereur des Turcs. Il y avoit deux prétendans à cette tutelle; le celebre Conſtantin oncle de la défunte, qui s'étoit retiré auprès d'elle dans le Montferrat, & le marquis de Saluces, tous deux parens du pupille, & tous deux capables de ſa tutelle & du gouvernement. Les états du païs s'aſſemblerent à Caſal pour ce choix, mais n'ayant pû rien décider à cauſe du grand credit des deux concurrens; Charles VIII. qui craignoit que la diviſion n'engageât l'un ou l'autre à recourir au duc de Milan, envoïa Philippe de Comines à Caſal en qualité d'ambaſſadeur extraordinaire, afin que les états procedaſſent dans les formes à l'élection de leur gouverneur, & du tuteur du jeune prince. Il alla donc à Caſal, & après pluſieurs conferences avec les principaux ſeigneurs, il ſe declara pour Conſtantin, & tous les autres ſuivirent unanimement ſon avis.

Mem. de Comines l. 8. c. 4. to. 2. p. 136.

LV. Comines menage un accommodement entre Charles VIII. & les Venitiens.

Les princes d'Italie occupez au ſiege de Novarre, avoient dans le même temps député vers le jeune marquis de Monferrat, pour lui faire de la part de leurs maîtres les complimens de condoléance ſur la mort de la marquiſe ſa mere. Comines connoiſſoit ceux que la république de Veniſe avoit dépêchez, entr'autres un maître d'hôtel du marquis de Man-

touë ; il le visita sous prétexte de bienséance ; il l'entretint sur la necessité de s'accommoder avec le roi de France, pour éviter le grand carnage qu'alloit procurer l'arrivée des Suisses, si l'on en venoit à une guerre ouverte : Enfin il l'engagea à negocier un traité avec les Venitiens, parce que le maître d'hôtel l'assura que le marquis de Mantoüe son maître étoit fort porté à la paix. Mais comme il ajoûta, que le marquis n'en feroit pas les avances ; Comines pour lever cette difficulté écrivit par un trompette aux deux provediteurs, qui lui répondirent sur le champ, qu'ils alloient donner avis à la république des bonnes dispositions du roi, & demander ses ordres. Ils furent envoïez ; les Venitiens députerent le comte Albertin, gentilhomme du duc de Ferrare, l'homme le moins propre à procurer la paix, à cause des interêts de son maître qui desiroit la guerre, pour reprendre ce que les Venitiens lui avoient enlevé dans le Polesin sur les bords de l'Adige. Ce comte pour détourner le roi d'un accommodement se joignit à Trivulce, qui vouloit qu'on attaquât le camp des ennemis ; & tous deux representerent en particulier à Charles VIII. que les confederez appréhendoient beaucoup l'armée Françoise, & qu'il n'y avoit point de doute qu'au premier mouvement, ils ne levassent le siege.

AN. 1495.

Mem. de Comines l. 8. ut sup. p. 138.

LVI. Conferences pour le traité de paix.

Mem. de Comines l. 8. c. 9. tom. 2. p. 142.

Le roi ne voulut leur donner aucune réponse positive qu'il n'eut auparavant assemblé son conseil, & l'on y fut fort partagé. Le cardinal Briçonnet, George d'Amboise archevêque de Roüen, & d'autres favorables au duc d'Orleans vouloient qu'on hazardât l'attaque des retranchemens des confederez : Trivulce par la haine qu'il avoit pour le duc de Milan étoit du même avis ; mais le plus grand nombre, & en par-

AN. 1495.

ticulier le prince d'Orange depuis peu arrivé de France, la Trimoüille & Comines, étoient d'un ſentiment contraire, & vouloient que l'affaire ſe terminât par la negociation. Ce parti enfin l'emporta. Après avoir fait conſentir la république de Veniſe à un accommodement, on envoïa des ſauf-conduits, on nomma des commiſſaires, & l'on choiſit un lieu pour les conferences entre Bolgari & Camerien, près de Novarre dans le duché de Milan. Dès le premier jour on convint, que le duc d'Orleans & le marquis de Saluces qui étoit dans Novarre avec lui, ſortiroient inceſſamment avec leurs domeſtiques & iroient joindre la cour de France à Verceil, à condition toutefois que ſi le traité ne ſe concluoit pas, ils rentreroient dans la place aſſiegée avec les mêmes domeſtiques, ou d'autres en pareil nombre; que l'on donneroit des ôtages pour sûreté de cette condition, & pour aſſurance que le duc d'Orleans, & le marquis de Saluces ne coureroient aucun riſque en traverſant les lignes, le marquis de Mantoüe voulut bien être lui-même ôtage.

LVII. On execute les préliminaires du traité.

Mem. de Comines l.8. c. 10. p. 145.

Mais cet article de la retraite du duc d'Orleans ne fut pas ſi facile à executer, qu'on l'avoit penſé. La garniſon s'oppoſa fortement à ſon départ, & à celui du marquis de Saluces, craignant que quand les deux chefs ſeroient hors de danger, on ne ſe mît plus en peine de ſauver le reſte. Elle ſe révolta, elle arrêta ces deux ſeigneurs, elle leur donna des gardes & declara que puiſqu'ils l'avoient engagée dans le péril, ils y périroient ou n'en ſortiroient qu'avec elle. On lui promit de la retirer dans trois jours quoi qu'il arrivât, on lui donna pour caution Rochefort neveu du maréchal de Gié, & le tout fut fidelement executé.

AN. 1496.

parce que les députez convinrent dès le lendemain que la ville de Novarre seroit évacuée par les François ; qu'ils ne laisseroient dans la citadelle que trente soldats sous un commandant, ausquels on fourniroit des vivres pour de l'argent jusqu'à ce que le traité fut entierement conclu ; qu'enfin la ville seroit gardée par les bourgeois. De cinq mille hommes dont cette garnison étoit composée, il n'en restoit pas six cens qui fussent en état de combattre, & il n'y avoit point de cavalerie, parce qu'on avoit mangé les chevaux.

LVIII. Difficultez sur la conclusion.

Mem. de Comines ut suprà, c. 11.

Ces préliminaires aïant été executez, on vint au au fond du traité, pour ce qui regardoit la ville de Novarre ; mais on fut plus de quinze jours sans pouvoir convenir d'aucun article ; & les contestations furent si vives, que le duc d'Orleans qui vouloit qu'on rompît la négociation, donna un démenti au prince d'Orange, & excita les Suisses à demander hautement qu'on en vînt au mains. Cela toutefois n'empêcha pas la conclusion du traité qui fut faite le dixiéme d'Octobre, & dont les principaux articles étoient. Que l'accommodement par lequel Loüis XI. avoit cedé la ville & l'état de Genes à François & à Galeas Sforce pere & frere aîné de Ludovic, seroit nul. Que les Genois seroient réunis à la monarchie Françoise, autant que le permettroient les privileges qu'ils s'étoient réservez en se donnant à Charles VI. Que le duc de Milan resteroit maître de Novarre, en accordant une amnistie aux bourgeois & à tous ceux qui avoient pris le parti du duc d'Orleans. Que les galeres & les vaisseaux que la France avoit dans les ports de Genes seroient rendus en l'état qu'on les avoit trouvez ; & que pour réparation de

LIX. Articles du traité de paix avec la France.

cette injure, Ludovic y joindroit ſa flotte, & l'augmenteroit de trois galeaſſes entretenuës à ſes dépens, juſques à ce que Charles VIII. eut entierement recouvré le roïaume de Naples. Qu'il donneroit paſſage par le duché de Milan à la cavalerie & à l'infanterie qu'il plairoit à ſa majeſté d'y envoïer par terre, à condition qu'il ne paſſeroit à chaque fois que quatre cens hommes d'armes, & quatre mille hommes de pied. Que Ludovic renonceroit à toutes les ligues faites au préjudice de la France. Qu'il tiendroit Charles VIII. quitte des quatre-vingt mille ducats qu'il lui avoit prêtez pour les frais de la guerre. Qu'il païeroit cinquante mille écus comptant au duc d'Orleans pour les mêmes frais. Qu'il rétabliroit Trivulce, & lui reſtitueroit les revenus de ſes biens confiſquez. Qu'il rappelleroit les ſeigneurs de San-Severino & les troupes qu'il avoit fait entrer dans Piſe. Qu'il ne pourroit faire la guerre au duc de Savoïe à cauſe des paſſages, ou des ſecours qu'il accorderoit à la France. Que les Suiſſes joüiroient de la liberté du commerce dans le duché de Milan. Et parce que les Venitiens demandoient deux mois pour examiner s'il leur étoit avantageux d'être compris dans ce traité, Comines y fit ajoûter un dernier article par lequel Ludovic s'engageoit, en cas que cette république ne ratifiât pas le traité dans deux mois, & que les François lui declaraſſent la guerre, de joindre ſes armes aux leurs contre elle, & de donner paſſage pour attaquer les états qu'elle poſſedoit en terre-ferme : ce que Ludovic accorda, ſans craindre le reproche d'ingratitude envers ſes bienfaicteurs. AN. 1496.

Tous ces articles n'eurent pas plûtôt été dreſſez, que Ludovic les ſigna dans la ſeule vûë de recouvrer

LX. Il eſt ſigné par Charles VIII. &

AN. 1495.

par Ludovic Sforce.

La Vigne, journal du voïage de Charles VIII.

au plûtôt Novarre; bien réſolu toutefois de n'obſerver du traité que ce qui ſeroit favorable à ſes interêts; à quoi le roi s'attendoit bien, mais il vouloit abſolument retourner dans ſon roïaume, ainſi il ſigna le traité, ſans en rien communiquer à ceux de ſon conſeil. Les Suiſſes qui n'étoient venus que dans l'eſperance de faire la guerre, ne purent voir tranquillement la concluſion d'un traité qui leur étoit ſi déſavantageux; ils demandoient qu'on les menât au combat, & vouloient obliger le roi les armes à la main à leur païer deux mois de ſolde, s'il n'y avoit point de guerre, ſuivant une convention faite entre Louis XI. & les Cantons. Ils réſolurent même de ſe ſaiſir de la perſonne du roi qui en fut ſi fort effraïé, qu'il ſe retira précipitamment à Trin ville du Montferrat, d'où il envoïa au duc de Milan le preſident Gannay & Comines pour le prier de le venir trouver; mais il s'excuſa, & ſur ſon refus, le roi partit de Trin le quinziéme d'Octobre, arriva à Grenoble le vingt ſeptiéme du même mois, où aïant été malade pendant quelques jours, il n'entra dans Lion que le ſeptiéme de Novembre. Les François reprirent chacun le chemin de leurs provinces; & le roi n'arriva à Lion qu'avec ſes ſeuls courtiſans.

LXI. Ludovic Sforce n'obſerve aucun des articles du traité.

Ludovic Sforce après avoir recouvré Novarre, ne ſe mit pas beaucoup en peine de tenir ſa parole, il retint Genes, ne reſtitua ni les galeres, ni les vaiſſeaux qu'il y avoit trouvez, & bien loin de permettre qu'ils continuaſſent leur route vers Naples, & qu'on s'en ſervît pour ravitailler les châteaux, il les joignit à ſa flotte qui tenoit ces deux forteresſes bloquées. Rien n'étoit plus propre à déranger les affaires de Charles VIII. dans le roïaume de Naples; & à y rétablir

tablir celles de Ferdinand pour lequel quelques places tenoient encore. Ce prince pour recouvrer plus facilement ſes états fit un traité ſecret avec les Venitiens, par lequel il conſentoit que les places maritimes de la Poüille qu'ils recouvreroient, leur demanraſſent par forme de nantiſſement, juſqu'à ce qu'ils euſſent été rembourſez de leurs frais. Les Venitiens accepterent ces conditions, ſoit parce qu'ils vouloient abſolument chaſſer les François d'Italie, ſoit parce qu'ils s'imaginoient pouvoir venir plus facilement à bout d'un prince foible comme Ferdinand, que d'un roi de France. Le marquis de Mantouë fit donc embarquer le débris des troupes battuës à Fornouë; elles prirent Brindes, Otrante, & toutes les autres villes importantes à la république, excepté Tarente que Sully défendit avec beaucoup de valeur.

ANN. 1495.

LXII. Les Venitiens & les Eſpagnols veulent rétablir Ferdinand.

Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 2. Paul Jove.

Des commencemens ſi heureux engagerent les Eſpagnols à ſeconder les Venitiens, & à s'embarquer à Meſſine avec Ferdinand qui étoit paſſé de l'iſle d'Iſchia en Sicile. Leur armée de terre étoit commandée par Gonſalve Hernandez de Cordouë, qui s'étoit fort diſtingué dans la guerre de Grenade, & à qui l'on avoit donné le ſurnom de grand capitaine. L'armée navale avoit pour chef Villarmiano. Les Venitiens avoient auſſi deux chefs, Grimani pour celle de mer, & François de Gonzague pour celle de terre. Gonſalve vint débarquer ſes troupes à Reggio vis-à-vis de Meſſine, & ſurprit la ville par le moïen de quelques matelots; enſorte que la garniſon Françoiſe fut entierement défaite, & le château ne tint que trois jours. D'Aubigny qui commandoit en Calabre & auquel Précy d'Alegre s'étoit joint, réſolu de combattre Ferdinand, s'avança juſqu'à Seminara

AN. 1495.

LXIII. D'Aubigny attaque & défait l'armée des Espagnols.

dont Gonsalve s'étoit emparé, & où Ferdinand se rafraîchissoit. On en vint aux mains, les escadrons François enfoncerent ceux des ennemis, & se firent jour jusqu'à Gonsalve qui lâcha le pied avant que d'être artaqué. Ferdinand aïant eu son cheval tué sous lui, auroit été pris, s'il n'eut été secouru par Jean d'Altavilla frere du duc de Termini qui lui donna son cheval pour se sauver. La fraïeur de Ferdinand fut si grande qu'il n'osa demeurer dans Reggio, ni dans aucune autre ville du roïaume de Naples, & qu'il repassa à Messine.

LXIV. Ferdinand paroît avec une flotte nombreuse sur les côtes de Naples.

Mariana hist. Hisp. l. 28.

Si d'Aubigny eut poursuivi les ennemis sur le champ jusqu'à Seminara où ils s'étoient retirez, il les eut tous faits prisonniers infailliblement, & eut par-là conservé le roïaume de Naples à Charles VIII. mais s'étant trouvé indisposé, il remit la partie au lendemain, & alors les ennemis en étoient sortis pour se rendre à Reggio. Ferdinand ne fut pas long-temps à Messine, sans y recevoir des lettres de quelques seigneurs Napolitains, qui lui mandoient qu'ils étoient tous prêts de se declarer en sa faveur, pourvû qu'il vînt lui-même. Il sçut si bien gagner les commandans de la flotte Espagnole, qu'ils consentirent de retourner avec lui sur les côtes de Naples; & aïant traité avec les riches marchands de Sicile qui avoient des vaisseaux à eux, il fut en état de mettre en mer une flotte de soixante navires. Comme il n'avoit que très-peu de vivres, dès le troisiéme jour il perdit l'esperance de réussir, & pensa s'en retourner à Messine; mais le vent contraire l'en empêcha; & pendant ce temps-là les bourgeois de Naples lui dépêcherent une felouque pour l'assurer qu'il réussiroit pourvû qu'il débarquât quelques troupes, & qu'il fournît un pré-

texte capable de faire croire qu'elles seroient suivies d'autres.

AN. 1495.

Ferdinand sûr qu'il seroit secondé, fit tourner les voiles, & fut dans un instant porté aux côtes de Naples ; il n'avoit que huit cens soldats, mais il y joignit autant de matelots, qui firent la descente. Montpensier oubliant qu'il étoit viceroi, & qu'il ne devoit point sortir de Naples dans la conjoncture presente, prit l'élite de six mille hommes qu'il avoit dans la ville & se mit à leur tête ; il sortit par la porte la plus proche du lieu où les ennemis avoient débarqué, & il les chargea avec aussi peu de précaution que s'il eut été assuré de les battre dès le premier choc. Mais à peine eut-il commencé l'action que le bruit de toutes les cloches de la ville l'avertit d'un soulevement ; les conjurez aïant gagné la bourgeoisie, s'emparerent des quartiers, se saisirent des portes, & le tumulte devint si grand, que Montpensier croïant sa presence néceſſaire pour y remedier, se démêla des troupes de Ferdinand, & s'approcha de la porte de Naples qu'il trouva non seulement fermée, mais encore vigoureusement défenduë par des gens résolus, qui tirerent sur lui, & qui l'obligerent de se retirer dans le Château-neuf par un grand circuit & par des chemins difficiles.

LXV. Montpensier sort de Naples & va au devant de lui.

Pendant tout ce temps-là Ferdinand eut le loisir d'entrer dans Naples, de grossir ses troupes des plus determinez d'entre les bourgeois, & de poster des gardes avancées jusqu'aux extremitez des ruës qui aboutissoient aux châteaux, afin de couvrir les pionniers destinez à y creuser des retranchemens. Montpensier accompagné d'Yves d'Alegre sortit du château avec ses troupes & s'avança dans la ville par la

LXVI. Ferdinand entre dans Naples.

AN. 1495.

grande ruë, il força les retranchemens & les barricades; mais dès qu'il fut dans les ruës avec ſes gens, les ſoldats de Ferdinand ſe jetterent dans les maiſons à droit & à gauche, ſe mirent aux fenêtres & ſur les toits, d'où ils tirerent ſur les François & en tuerent beaucoup. Montpenſier fut contraint de retourner dans le Château-neuf, dont l'artillerie le mettoit à couvert. D'Alegre penetra de ſon côté juſqu'au milieu de la ville de Naples, il ne reſtoit aux François que les deux châteaux, les égliſes de la Croix & de ſainte Agathe, & le monaſtere de ſaint Laurent.

LXVII. Montpenſier aſſiegé dans le château, eſt obligé à capituler.

Montpenſier enfermé dans le Château-neuf, fut contraint de ſe tenir ſur la défenſive, & les flottes de Ferdinand, des Venitiens & des Eſpagnols le ſerrerent ſi étroitement que rien n'y put entrer. Charles VIII. ſur la nouvelle de la révolte de Naples avoit dépêché Perron de Baſchi pour hâter le départ d'une flotte qu'on équippoit à Nice; & pendant ce temps-là il donna ordre aux vaiſſeaux qu'il avoit autour de Genes, d'aller ſecourir Montpenſier. D'Arban eut la conduite de cette expedition; il ſe preſenta devant la flotte ennemie qui étoit à la hauteur de Gayette, compoſée de trente-deux vaiſſeaux; mais la vûë des ennemis le déconcerta ſi fort qu'il en perdit le jugement, & n'eut de parole que pour commander à ſa flotte de fuïr; de ſorte qu'il reprit en déſordre le chemin du port de Livourne après avoir perdu un de ſes vaiſſeaux. Montpenſier n'eſperant plus aucun ſecours, & ne pouvant plus réſiſter à la faim, capitula, & convint que ſi dans trente jours il ne recevoit un renfort capable de le dégager, il remettroit entre les mains de Ferdinand tout ce qui reſtoit aux François dans le roïaume de Naples, & ſe retireroit avec

armes & bagages par mer ou par terre à ſon choix & en toute sûreté.

AN. 1495.

LXVIII. Précy d'Alegre va au ſecours de Montpenſier & bat le comte de Matalone.

Mariana lib. 26.

Dans cette extrémité, il manda à d'Aubigni d'aſſembler un convoi & des troupes ſuffiſantes pour l'eſcorter, afin de venir le dégager ; mais d'Aubigni ſe trouvant malade, en laiſſa le ſoin à Précy d'Alegre qui ſe chargea de l'execution. Ferdinand en étant informé envoïa le comte de Matalone avec les plus vaillans ſoldats de ſon armée pour s'oppoſer à Précy ; mais il ne put éviter le piege qu'on lui tendit. Précy feignit d'être fatigué & hors d'état de continuer ſa route, il reprit le chemin par lequel il étoit venu, & comme il n'avoit rien à craindre par devant, il y mit ſon convoi, & diſpoſa ſes troupes de telle maniere que les meilleures étoient les plus proches de la queuë. Les coureurs de Matalone lui rapporterent que s'il laiſſoit gagner la plaine aux François, il ne les déferoit pas entierement, parce qu'ils ſe refugieroient dans les villes de la Poüille, qui ſe trouvant preſque toutes de la faction d'Anjou, les recevroient avec joïe. Le comte ſur ce rapport voulut les attaquer avant qu'ils fuſſent hors du défilé, & ſortit imprudemment de ſon poſte. Il les atteignit en effet dans le temps qu'ils étoient encore ſur un terrein fort inégal ; & Précy chargea l'avant-garde de Matalone, il la renverſa au ſecond choc ſur ſon corps de bataille compoſé de trois mille hommes de vieilles troupes Napolitaines, & mille Baſques qui furent tous tuez ſur la place. L'arriére-garde de Matalone ſe voïant ſeule expoſée aux vainqueurs ne les attendit pas, elle ſe diſſipa ; & ſon corps de reſerve qui étoit de trois cens lances prit le chemin d'Elboli ſans être

AN. 1495.

apperçu ; d'autres ſe retirerent à Nôle, & d'autres à Naples.

LXIX.
Précy après s'être preſenté devant le château de l'Oeuf ſe retire en Calabre.

Ferdinand fut ſi conſterné de cette défaite, qu'il étoit prêt d'abandonner ſon entrepriſe en levant le ſiege des châteaux. Mais les conjurez qui avoient fermé la porte de Naples à Montpenſier, & Proſper & Fabrice Colonne freres qui avoient abandonné le parti de Charles VIII. qui les avoit comblez de bienfaits, & à qui la crainte du châtiment tenoit lieu de déſeſpoir, firent tant qu'ils raſſurerent Ferdinand, ne pouvant ſe ſauver que par ſon rétabliſſement. Les trois cens lances qui s'étoient retirez à Elboli revinrent à Naples ; Précy d'Alegre y arriva auſſi, ſe preſenta devant les tranchées du château de l'Oeuf, mais il y fut ſalué de tant de volées de canon, & ſes rangs ſe trouverent tellement éclaircis, que n'aïant oſé attaquer les aſſiegeans, il s'en retourna dans la Calabre. Proſper Colonne le pourſuivit, & l'on en vint encore à une action. La cavalerie legere Italienne fut pouſſé ſi vivement, qu'elle fut renverſée ſur les hommes d'armes qui la ſoutenoient. D'Avalos frere puîné du marquis de Peſcaire & pere du marquis du Guaſt fut renverſé par terre. Les hommes d'armes ſe firent jour à travers des eſcadrons, & tous prirent la fuite. Ils porterent le déſordre dans le corps de bataille en y cherchant un aſile ; Ferdinand qui le commandoit ne put s'oppoſer au torrent, il fut emporté par la foule, & contribua comme les autres à la déroute de ſon arriere-garde.

LXX.
Montpenſier ſort du château de Napies.

Ce prince auroit été battu ſans reſſource, & même fait priſonnier, ſi Précy eut eu connoiſſance de ce que le hazard faiſoit à ſon avantage. Mais la pouſſiere

& le vent qui la pouſſoit de ſon côté l'empêchant de le voir, & lui faiſant ignorer l'avantage que ſes troupes avoient remporté, il s'abſtint de rendre ſa victoire complete ; & Ferdinand eut le loiſir de raſſurer les ſiens, & d'attendre que le terme accordé pour la retraite de Montpenſier fut expiré. Mais le viceroi de Naples ſe crut diſpenſé de tenir ſa parole, ſur les deux victoires qu'il prétendoit que Précy venoit de gagner. Après avoir reconnu les quartiers les plus mal gardez de la tranchée qui environnoit les dehors du Château-neuf, & avoir diſpoſé ſes ſoldats ſur une ligne, il donna avec toute l'impétuoſité dont on eſt capable, quand on veut vaincre ou mourir ; il ſe fit jour ainſi ſans perdre plus de quinze ou vingt hommes, & s'étant retiré du côté de San-Severino que les ennemis avoient recouvré ; il le reprit ſur eux, il s'élargit aux environs, & ſe maintint dans ce poſte, ſans qu'on put aiſément l'en déloger.

AN. 1495.

LXXI. Ferdinand ſe rend maître des deux châteaux de Naples & d'autres places.

Mariana hiſt. Hiſp. l. 26. n. 64. Mem. de Comines, l. 8. c. 14. Raynald. hoc ann. n. 36.

Ferdinand regarda la conduite de Montpenſier comme une rupture ouverte de la capitulation, & pour ſe venger il réſolut de faire mourir les cinq ôtages qu'on lui avoit donnez, il les fit même avertir de ſe préparer à la mort. Ces ôtages étoient Yves d'Alegre, la Marc, la Chapelle, Roquebertin & Genlis, des plus conſiderables de la nobleſſe Françoiſe, habiles pour le conſeil & pour l'execution. Mais comme ils s'étoient attirez l'eſtime de la cour de Ferdinand, ſon conſeil lui repreſenta que la mort de ces ſeigneurs n'avanceroit pas ſes affaires, qu'au contraire elles en deviendroient pires, parce que Montpenſier ne manqueroit pas de faire égorger toutes les perſonnes de qualité qui tomberoient entre ſes mains. Ferdinand ſe rendit à ces raiſons. Le Château-neuf ne tint que

vingt jours, & lui fut rendu le ſixiéme d'Octobre ; huit mois après que Charles VIII. y eut fait ſon entrée. La garniſon du château de l'Oeuf après quelque reſiſtance ſe rendit auſſi, & le reſte du roïaume ſuivit bien-tôt après cet exemple. Gonſalve enleva toute la Calabre aux François, Capouë ſe declara en faveur de Ferdinand ; toute la Poüille en fit autant, Salerne, Averſe, la fortereſſe de Montdragon, & un grand nombre d'autres places chaſſerent les garniſons Françoiſes & arborerent les étendarts d'Arragon, avec mille imprécations contre la France, & bien tôt après Montpenſier fut obligé de ſe retirer.

ANN. 1495.

LXXII. Comines veut engager les Venitiens à la paix.

Mem. de Comines l. 8, c. 12.

Pendant le ſiege des châteaux de Naples, Comines étoit à Veniſe, où il travailloit à engager ceux qui gouvernoient la république à accepter la paix. Il leur propoſa trois choſes. La premiere, qu'ils rendiſſent Monopoli dont ils s'étoient emparez ſur les François. La ſeconde, que le marquis de Mantouë retirât ſes troupes du roïaume de Naples, & quittât le ſervice de Ferdinand. La troiſiéme, qu'ils déclaraſſent que le même Ferdinand n'étoit point compris dans la ligue faite entre le pape, le roi des Romains, le roi d'Eſpagne & le duc de Milan. Les Venitiens avant que de donner leur réponſe à Comines firent faire beaucoup de proceſſions & d'aumônes pour demander à Dieu ſes lumieres, & quinze jours après on refuſa toutes ſes demandes. On lui remontra que la république n'étoit point en guerre avec le roi, que ſi elle fourniſſoit des troupes ce n'étoit que pour ſervir le duc de Milan ſon allié, que Charles VIII. vouloit détruire. On ajoûta, que Ferdinand feroit hommage au roi de France du roïaume de Naples, avec le conſentement du pape ; qu'il païeroit cinquante mil-

le

le ducats par an à la France, que les Venitiens prêteroient, à condition qu'ils demeureroient les maîtres de Brindes, Otrante, Trani & autres places de la Poüille; & qu'on laisseroit au roi Tarente qu'il tenoit encore. Enfin les Venitiens offrirent cent galeres à leurs dépens & cinq mille chevaux au roi en cas qu'il voulût declarer la guerre aux Turcs. AN. 1495.

LXXIII. Mort du dauphin de France.

Mem. de Comines l. 8. c. 13.

Mais Comines voïant que toutes ces propositions n'étoient que des défaites, prit congé des Venitiens & se rendit à Lion, Charles VIII. y étoit encore. Deux mois ou environ après que ce prince fut arrivé en cette ville, il y apprit la mort du dauphin son fils unique, ce qui suspendit ses plaisirs pour quelque temps; mais il ne tarda pas à s'y livrer de nouveau. Ce dauphin se nommoit Charles-Roland, il avoit été baptisé en 1492. & n'avoit pas trois ans quand il mourut. La reine fut inconsolable de cette mort, quelques efforts que fit le roi pour la divertir.

LXXIV. Les ordres du roi pour la restitution des places aux Florentins sont mal executez.

Guicciardin. hist. Ital lib. 2. Paul Jove.

Quoique ce prince eut fait un traité avec les Florentins pour la restitution de leurs places; on ne l'executoit point, & les ambassadeurs de Florence en pressoient l'execution. Les Venitiens pensoient à se rendre maîtres de Pise, en faisant semblant de lui donner du secours, pour empêcher les Florentins d'y rentrer. Ludovic Sforce avoit aussi le même dessein; & les Pisans résolus de ne point se remettre sous le joug des Florentins auroient accepté toute autre domination. C'est ce qui engageoit les ambassadeurs de Florence à presser cette restitution suivant la parole que le roi en avoit donnée. Ce prince y consentit, & ordonna à ceux qui tenoient les places de les rendre. Mais au lieu d'obéïr, ils les vendirent aux Pisans & aux Venitiens. L'ordre que sa majesté en-

AN. 1495.

voïa à d'Entragues de remettre aux Florentins Piſe & les autres villes de leur république, ne fut point executé ; il éluda les ordres de la cour qui lui furent réïterez, ſoit que l'argent des Piſans fit quelque impreſſion ſur lui, ſoit qu'il eut reçû du roi des contre-ordres ſecrets pour ne point évacuer ces places, ſoit enfin que le cardinal Briçonnet qui protegeoit les Piſans, obligeât d'Entragues à ne point obéïr, lui promettant quoi qu'il arrivât, de le tirer d'embarras. L'affaire ne fut terminée qu'au commencement de l'année ſuivante ; mais d'une maniere peu favorable, & même fort chagrinante pour les Florentins.

LXXV. Ferdinand épouſe ſa niece.

Mariana lib. 26. n. 62.

Ferdinand ne penſa plus qu'à chaſſer entierement les François du roïaume de Naples ; & comme il ne devoit plus compter ſur le duc de Milan qui s'étoit accommodé avec Charles VIII. en traitant de la reſtitution de Novarre, il tourna toutes ſes vûës du côté du roi catholique. Pour ſe le rendre plus favorable, il lui fit demander une de ſes filles en mariage ; mais ſa majeſté catholique qui vouloit attendre le ſuccès de la guerre de Naples, ne lui fit aucune réponſe poſitive ; de ſorte que Ferdinand fut encore obligé de prendre d'autres meſures & de chercher une autre alliance. Son aïeul paternel avoit épouſé en ſecondes nôces la ſœur du roi catholique, & en avoit une fille âgée ſeulement de douze ans ; elle étoit ainſi tante de Ferdinand, & il ne pouvoit l'épouſer ſans bleſſer l'honnêteté publique. Mais d'un autre côté il n'y avoit point de parti qui lui fût plus convenable dans la ſituation de ſes affaires, il forçoit par-là le roi catholique à entrer dans ſes interêts & à prendre ſa défenſe contre les François, & ſi ce prince avoit quelques prétentions ſur le roïaume de Naples, il ſe flat-

toit qu'il les lui cederoit en faveur de cette alliance. Elle étoit du goût de la plûpart des princes d'Italie, le pape même l'approuvoit. Le ſeul obſtacle qui pouvoit la retarder fut levé par la diſpenſe qu'il donna, & Ferdinand épouſa la princeſſe Jeanne ſa niece, fille de la reine doüairiere, âgée de treize ou quatorze ans. Comines dit qu'il ne parle de ce mariage qu'avec horreur. AN. 1495.

LXXVI. Le roi de Portugal refuſe d'entrer dans la ligue contre la France.

Mariana lib. 26. n. 60. Surita, to. 5. lib. 1. c. 29. Raynald. n. 45.

Dès lors les princes liguez contre Charles VIII. firent tous leurs efforts pour engager d'autres princes à s'unir avec eux. Le roi catholique ſe chargea de faire entrer dans la ligue les rois de Portugal & d'Angleterre. Mais le premier refuſa ouvertement, & declara à l'ambaſſadeur d'Eſpagne que le Portugal étant depuis long-temps allié de la France, il ne croïoit pouvoir avec juſtice & avec honneur rompre une alliance ſi ancienne. D'ailleurs il n'étoit pas content du pape qui refuſoit de legitimer le prince George ſon fils naturel qu'il vouloit faire ſon ſucceſſeur, & il avoit cette affaire ſi à cœur, qu'il traitoit avec l'empereur Maximilien ſon couſin germain, pour l'engager à renoncer en faveur de George au droit qu'il pouvoit avoir à la couronne de Portugal du côté de l'imperatrice Eleonore ſa mere. Il prévoïoit qu'autrement ce ſeroit jetter une ſemence de troubles & de diviſions dans un roïaume où tout étoit tranquille. Quant à l'Angleterre on ne ſollicitoit pas ſeulement Henri VII. à ſe joindre aux confederez contre la France, on lui propoſoit encore de marier le prince Artus ſons fils aîné & ſon ſucceſſeur avec une des infantes de Caſtille qui ſe nommoit Catherine, le ſuccès fut heureux. Henri envoïa des ambaſſadeurs à Ferdinand & Iſabelle pour aſſurer ce

AN. 1495.

mariage, & Robert Sherburn à Rome pour entrer dans la ligue qu'il ratifia le vingt-troiſiéme de Septembre de l'année ſuivante.

LXXXVII. L'iſle de Teneriffe ſoumiſe aux rois catholiques.

Mariana hiſt. Hiſp. l. 26. n. 59.

Il y avoit déja pluſieurs années que le roi catholique penſoit à faire la conquête des iſles Canaries, lorſqu'Alphonſe de Lugo chef de cette entrepriſe ſoumit dans cette année à la couronne de Caſtille l'iſle de Teneriffe & celle de Palma. La premiere ſe nommoit autrefois l'iſle de *Nivaria*. Son circuit eſt aſſez conſiderable, & elle eſt remplie de bourgs dont les principaux ſont Laguna, Santa-Croce, Gartico, San-Chriſtoval & Rialejo ; ſes côtes ſont fort élevées, mais ce qui la rend plus remarquable eſt une haute montagne qui eſt au milieu de l'iſle nommée le Pic-Adam ou de Teneriffe, c'eſt, à ce que l'on prétend, la plus élevée de l'univers ; ſa hauteur eſt de quinze lieuës, & ſon ſommet finit en pointe de diamant, les vaiſſeaux la découvrent de cinquante ou ſoixante lieuës avec des lunettes d'approche, elle leur ſert de reconnoiſſances & la plûpart des nations ſont convenuës d'y faire paſſer le meridien. Quand les Eſpagnols ſe rendirent maîtres de cette iſle, elle étoit gouvernée par un roi qu'ils firent ſortir du païs, il paſſa à Veniſe, où l'on fut fort ſurpris de la nouveauté & la bizarrerie de ſa figure, de ſes habits, de ſon langage & de ſes mœurs. La dignité d'adelantade des Canaries fut donnée à Alphonſe de Lugo en récompenſe de ſes ſervices ; & on le chargea de travailler à conquerir les autres iſles Canaries qui furent dans la ſuite unies pour toujours à la Caſtille.

LXXVIII. Mort de Jean II. roi de Portugal.

Mariana lib. 26. n. 60.

Le roi de Portugal ne ſurvécut pas long-temps au refus qu'il avoit fait d'entrer dans la ligue contre la France, puiſqu'il mourut d'une hydropiſie le qua-

torziéme de Septembre ſelon Mariana, ou le vingt-cinquiéme d'Octobre ſelon d'autres. Il étoit pour lors à Alver dans l'Algarbe où il étoit allé prendre les bains d'eaux chaudes, & il étoit dans la quarante-uniéme année de ſon âge, dont il en avoit regné quatorze. Ce prince fut très-recommandable par ſes vertus & par ſon attention à punir le vice & à récompenſer les gens de bien. Le zele avec lequel il fit prêcher l'évangile chez les nations les plus éloignées, lui acquit le ſurnom de grand; quoique les auteurs Eſpagnols l'aient ridiculement accuſé de lâcheté, parce qu'il avoit refuſé d'entrer dans la ligue du pape & de leur roi contre Charles VIII. Quelques ſeigneurs de ſon roïaume l'exercerent beaucoup au commencement de ſon regne; mais il diſſipa leurs deſſeins ſéditieux, & fit mourir les chefs, entr'autres Ferdinand duc de Bragance auquel il fit couper la tête. Enſuite il travailla avec une ardeur incroïable à l'établiſſement des colonies Portugaiſes dans les Indes & en Afrique, où il fit bâtir divers châteaux dans la Guinée. Ainſi par ce moïen les prédicateurs de l'évangile eurent une libre entrée dans les terres des barbares, ce qui fut extrémement avantageux pour la propagation de la foi. Son corps fut mis d'abord dans un ſépulcre étranger; mais quatre ans après il fut transferé dans le celebre monaſtere d'Aljubarota ſépulture ordinaire des rois de Portugal; alors on le trouva ſain & entier & le peuple crédule lui attribua des miracles.

AN. 1495.

Chriſtoval de Ferreria in vita Joannis II. Surita, to. 5. lib. 2. c. 15.

Comme ce prince n'avoit point d'enfans legitimes, ſon fils Alphonſe étant mort avant lui à Santarena, il nomma pour ſon ſucceſſeur dom Emmanuel duc de Beja ſon couſin germain, fils de Ferdinand duc de

LXXIX. Emmanuel duc de Beja lui ſuccede.

Mariana ibid. n. 61.

AN. 1495.

Mem. de Comines l. 8. c. 17.

Viſeu ſon oncle ; mais il ſubſtitua au duc en cas qu'il vînt à mourir ſans poſterité le prince George ſon fils naturel, auquel il fit donner la grande maîtriſe de l'ordre de Chriſt, & la qualité de duc de Conimbre. C'eſt de lui que deſcendent les ducs d'Avero, une des plus celebres & des plus puiſſantes maiſons du roïaume. La couronne de Portugal fut donc déferée d'un commun conſentement au duc de Beja, qui fut proclamé dans la ville d'Alcacer-de-Sal, où il ſe trouvoit alors avec la reine ſa ſœur. Il étoit âgé de vingt-ſix ans. On n'eut aucun égard aux raiſons de l'empereur Maximilien, qui prétendoit que le roïaume lui appartenoit, parce qu'étant plus âgé que le duc de Beja, il devoit paſſer pour l'aîné, & que dans les ſucceſſions collaterales auſſi-bien des couronnes que des autres biens, il ne falloit point avoir égard à la ſouche, mais au ſexe & à l'âge de ceux qui étoient parens au même degré. Mais la voix unanime des peuples l'emporta ſur les raiſons de l'empereur, auſſi-bien que le merite du nouveau roi, qui étoit en effet un des princes le plus accompli de ſon ſiecle. Le roi catholique ne manqua pas de le ſolliciter à entrer dans la ligue contre les François ; mais il lui fit la même réponſe que ſon prédeceſſeur, lui promettant toutefois de défendre les frontieres d'Eſpagne, quand il ſeroit neceſſaire.

LXXX.

Il envoïe du ſecours aux Venitiens contre les Turcs.

Dom Emmanuel ne fut pas plûtôt paiſible poſſeſſeur de la couronne ; que ſuivant le deſſein de Jean II. auquel il ſuccedoit, il réſolut de paſſer en Afrique pour faire de nouvelles conquêtes ſur les Maures. Il leva pour cet effet une armée de vingt ſix mille hommes de pied, de ſix mille chevaux-legers & de huit cens cuiraſſiers. Mais les Venitiens lui aïant en-

voïé demander du ſecours contre les Turcs qui avoient aſſiegé les places que la république poſſedoit dans la Morée ; il fit paſſer auſſi-tôt dix-mille hommes de ſon armée ſur trente vaiſſeaux dont il donna le commandement à dom Juan de Meneſez qu'il fit comte de Tarava ; ce qui lui fit differer ſon voïage d'Afrique dans une ſaiſon plus commode. Mais quand ſa flotte arriva à Veniſe les infideles s'étoient déja retirez. AN. 1495.

LXXXI. Mort de Gabriel Biel, Ange de Clavaſio, & Robert Caracciolí.

Gabriel Biel, que quelques auteurs font natif de Spire, mourut cette année 1495. C'eſt à tort que d'autres reculent ſa mort juſqu'en 1520. Biel étoit docteur en théologie & profeſſeur public dans l'academie de Tubingue. Il y avoit été appellé par le comte Evrard qui avoit fondé cette academie en 1477. pour y enſeigner la théologie & la philoſophie, ce qu'il fit avec ſuccès. Mais après avoir profeſſé pluſieurs années, il ſe retira dans l'ordre des chanoines reguliers de Deventer, dont il prit l'habit. On l'a ſurnommé le Collecteur, à cauſe d'un recueil ou d'une table qu'il avoit fait des cinq livres des ſentences. Ses autres ouvrages ſont un commentaire ſur le maître des ſentences ; une expoſition de la meſſe dans laquelle il ne fait que copier Eggelink de Brunſvik ; pluſieurs ſermons ; un traité de l'utilité & de la valeur des monnoïes ; un abregé du livre de Guillaume Okam. Ange de Clavaſio, natif d'un bourg de ce nom dans l'état de Genes, religieux de ſaint François & vicaire general de ſon ordre, mourut auſſi cette année 1495. à Coni en Piémont. Il eſt auteur d'une ſomme de cas de conſcience, appellée de ſon nom Angelique. Elle fut premierement imprimée à Veniſe en 1490. à Lion quatre ans après, & à

AN. 1495.

Paris en 1506. De Clavaſio a fait auſſi un traité des reſtitutions, & un autre intitulé, l'arche de la foi. Il paſſoit pour habile juriſconſulte & théologien. Il fut bien auprès de Sixte IV. & de ſes ſucceſſeurs, qui lui donnerent la qualité de nonce apoſtolique, & l'envoïerent pour lever des ſubſides d'argent pour faire la guerre aux Turcs. On perdit la même année Robert Caraccioli, ſurnommé de Lice, parce qu'il étoit né à Lice dans le roïaume de Naples. C'étoit un zelé prédicateur qui pendant cinquante années avoit annoncé avec force la parole de Dieu. On couroit de toute part à ſes diſcours, & ſon zele & ſon éloquence qui étoit bonne pour le ſiecle où il vivoit, l'ont fait qualifier de ſecond Paul. Il entra de bonne heure dans l'ordre des freres mineurs, & ſa réputation & ſon merite lui valurent l'évêché d'Aquila. Il déclamoit vivement contre les mœurs corrompuës de ſon temps & contre le faſte & le luxe des cardinaux & de la cour de Rome. On a de lui differens recueils de ſes ſermons, un traité de la formation de l'homme, & un miroir de la foi chrétienne. La plûpart de ſes ouvrages ont été recueillis & imprimez à Veniſe en 1490. & à Lion en 1503. en trois volumes. Il eſt enterré dans le convent de ſon ordre à Lice, & on lit dans ſon épitaphe, qui eſt en deux vers Latins, que depuis ſaint Paul on n'a jamais vû dans le monde de prédicateur ſi celebre. C'eſt que ceux qui firent ces vers n'en connoiſſoient point d'autre, ou qu'ils ne furent pas fâchez de relever par-là la gloire de ſon ordre.

LXXXII. Mort du cardinal de Mendoſa archevêque de Tolede.

Il y eut dans cette année une place vacante dans le ſacré college par la mort du cardinal de Mendoſa archevêque de Tolede. Il étoit né le troiſiéme de Mai 1428.

1428. d'Inico Lopez ſeigneur de Mendoſa, marquis de Santillana, & de Catherine Suarez de Figueroa. Alvarez ſon oncle archevêque de Tolede, voïant le progrès qu'il faiſoit dans les ſciences, dans la juriſprudence civile & canonique, & dans les belles lettres, le fit archidiacre de ſon égliſe, & l'envoïa à la cour de Jean II. roi de Caſtille qui le nomma à l'évêché de Calahorra. Henri IV. ſucceſſeur de Jean II. lui confia les plus grandes affaires de l'état, & après l'avoir pourvû de l'évêché de Siguença, il demanda pour lui au pape Sixte IV. un chapeau de cardinal qu'il obtint en 1473. Ce roi mourut l'année ſuivante, & nomma executeur de ſon teſtament Mendoza, qu'on appelloit depuis ſa promotion, le cardinal d'Eſpagne. Il continua de rendre de grands ſervices à Ferdinand & Iſabelle dans la guerre contre le roi de Portugal, & dans la conquête du roïaume de Grenade ſur les Maures. Enſuite il fut archevêque de Seville, & enfin de Tolede, où après avoir gouverné avec beaucoup de prudence & de ſageſſe, il mourut dans le commencement de cette année le onziéme de Janvier.

AN. 1495.

Aubery hiſt. des cardinaux. Onuphr. Ciacon. Mariana.

Sa mort donna lieu à une infinité de brigues de la part des grands de Caſtille, pour mettre l'archevêché de Tolede dans leur maiſon. La plus forte fut celle du roi catholique Ferdinand, en faveur de l'archevêque de Sarragoſſe ſon bâtard. Mais comme cette nomination appartenoit à Iſabelle en qualité de reine de Caſtille, & qu'elle haïſſoit generalement tous les fils naturels de ſon époux; elle ſe détermina en faveur d'un religieux Cordelier ſon confeſſeur, qui ſe nommoit François Ximenés de Ciſneros; & la reine en ſecret ſans lui rien dire de ſon deſſein, fit expe-

LXXXIII. La reine de Caſtille nomme Ximenés à l'archevêché de Tolede.

Gomes de reb. geſt. Ximenis, lib. 1.

AN. 1495.

dier le brevet avec le nom du pourvû en blanc, qu'elle remplit elle-même de celui de Ximenés, & envoïa auſſi tôt à Rome pour l'expedition des bulles qui lui furent accordées. Elle les reçut en Carême, & envoïa querir ſon confeſſeur ; puis tirant de ſa poche les bulles du pape : Voïez, lui dit-elle, ce que mande ſa ſainteté par ces lettres que je viens de recevoir. Ximenés fut fort ſurpris, quand il vit que le deſſus étoit conçu en ces termes. » A notre vene-» rable frere François Ximenés élû archevêque de » Tolede. » Il ſe contenta de baiſer ces lettres ſans les ouvrir, & les rendant à la reine : Madame, lui dit-il, ces lettres ne s'adreſſent pas à moi. Il ſe retira auſſi tôt & partit pour ſe rendre à ſon convent, & y paſſer la ſemaine ſainte, bien réſolu de ne point accepter cet archevêché.

La reine qui connoiſſoit ſon merite, & qui étoit perſuadée qu'il ne lui manquoit aucune des qualitez neceſſaires pour remplir cette premiere dignité de l'égliſe dans ſon roïaume, fut tout-à-fait édifiée de ſon refus ; mais elle n'épargna rien pour l'engager à ſe rendre au choix qu'elle avoit fait de lui. Tous ſes efforts furent inutiles, & il fallut un commandement exprès du pape, pour l'obliger d'accepter une dignité que tant de grands ſeigneurs ambitionnoient. Il donna enfin ſon conſentement ; mais à condition qu'il ne quitteroit jamais l'égliſe de Tolede, qu'on n'impoſeroit aucune penſion ſur cet archevêché, l'un des plus riches de toute la chrétienté ; & qu'on ne donneroit aucune atteinte aux privileges & immunitez de ſon égliſe.

LXXXIV. Chambre imperiale établie par

L'empereur Maximilien établit cette année la chambre imperiale dans l'aſſemblée de Wormes, par le

conſeil de Berthold archevêque de Maïence, qui en connut la néceſſité, lorſqu'étant grand chancelier de l'empire il fit attention à la peine qu'on faiſoit ſouffrir aux plaideurs pour leur rendre juſtice. Cette chambre fut tranſportée à Nuremberg en 1501. à Ratiſbonne dans la baſſe Baviere en 1503. enſuite rétablie à Wormes en 1509. d'où elle fut transferée à Spire en 1513. à Wormes pour la troiſiéme fois en 1521. à Eſlinghen en 1524. & enfin à Spire en 1527. où elle a toujours été depuis, Charles-Quint l'y aïant renduë ſedentaire en 1530. Par les traitez de Weſtphalie, elle doit être à preſent compoſée d'un juge Catholique & de quatre preſidens, deux Catholiques & deux Proteſtans, & de cinquante conſeillers, vingt-ſix Catholiques, & vingt quatre Proteſtans. L'empereur nomme le juge & les quatre preſidens, & il faut que ce juge ſoit prince, comte ou baron, que deux des preſidens ſoient d'épée & deux de lettres. Elle eſt maintenant réduite à un moindre nombre d'officiers. L'électeur de Tréves en eſt le juge comme évêque de Spire. Il n'y a que deux preſidens, un Catholique, l'autre Proteſtant, & quinze conſeillers dont huit ſont Catholiques & ſept Proteſtans.

AN. 1495. l'empereur Maximilien. *Serrarius hiſtor. Mogunt. lib. 5.*

LXXXV. Mauvais ſuccès des affaires de France en Italie. *Guicciardin. l. 3. Belcar. lib. 7.*

Les troubles continuoient toujours en Italie & les affaires des François déperiſſoient de jour en jour. Les Napolitains qui s'étoient révoltez avoient reçu Ferdinand dans leur capitale ; le pape avoit pouſſé ſon animoſité, juſqu'à défendre aux Genois de laiſſer paſſer aucun vaiſſeau de France ; la diviſion étoit fomentée par les Venitiens qui trouvoient leurs interêts dans cette guerre ; l'infidelité de Ludovic Sforce duc de Milan ; la negligence avec laquelle Charles VIII. ſe comporta à ſon retour pour la conſervation

AN. 1496.

de ſes conquêtes ; tout cela contribua beaucoup au mauvais état des affaires de France dans le roïaume de Naples. On y peut ajoûter l'avarice extrême du cardinal Briçonnet qui gouvernoit tout à la cour, & qui uſoit continuellement de remiſes, peut être pour plaire au pape, avec lequel on a cru qu'il étoit en intelligence, ou pour mieux faire ſes affaires en France & en Italie. Enfin les François eux-mêmes travaillerent à ſe détruire, leur mauvaiſe conduite & leur imprudence les firent chaſſer de tout ce roïaume ; enſorte que Montpenſier étant mort à Pouzzole, comme on dira bien tôt, d'Aubigni fut contraint de ſe retirer en France avec les reſtes de ſon armée, comme Guichardin, Beaucaire & Comines le rapportent fort au long.

LXXXVI.

Le roi d'Angleterre entre dans la ligue des princes d'Italie contre la France.

Burchard. MS. arch. Vatic. ſign. n. 104. lib. 2. Raynald. ad ann. 1496. n. 1. Bacon hiſt. regni Henric. VII.

Mais comme les choſes n'en étoient pas encore-là, & que le pape & les princes liguez étoient bien perſuadez qu'ils ne pourroient réuſſir dans leurs deſſeins qu'autant qu'ils y intereſſeroient les autres puiſſances ce fut à quoi ils s'appliquerent. On a déja vû comme leurs tentatives auprès du roi de Portugal aïant été inutiles, ils s'étoient adreſſez au roi d'Angleterre. On eut cru ce dernier aſſez occupé chez lui par l'entrepriſe de Perkins, pour être hors d'état de ſe mêler des affaires étrangeres, & de donner du ſecours à ſes alliez. Ils lui envoïerent cependant des ambaſſadeurs pour l'obliger de rompre avec la France, & de faire une puiſſante diverſion du côté de la Picardie. Henri qui profitoit de tout ce qui pouvoit contribuer à augmenter ſa réputation, les reçut dans Londres avec beaucoup d'appareil ; mais comme il ne s'éloignoit jamais de ſes maximes, & qu'il ne croïoit pas la guerre de France avantageuſe à l'Angleterre,

sur-tout dans la conjoncture presente, où elle ne manqueroit pas d'appuïer les prétentions de Perkins; il refusa de rompre ouvertement avec Charles VIII. il promit seulement d'envoïer du secours au pape & à ses alliez. Cette ligue défensive fut ratifiée par ce prince le vingt-troisiéme de Septembre 1496. AN. 1496.

LXXXVII. Solemnitez celebrées à Rome à ce sujet.

Quelque foible que fut le secours que promettoit Henri VII. à la ligue, qui n'en pouvoit pas tirer de grands avantages on ne laissa pas d'en triompher à Rome, & de publier solemnellement cette alliance sur la fin du mois de Juillet, avant même la signature du traité que le prince n'avoit pas encore ratifié. Le Dimanche dernier jour de ce même mois, le souverain pontife accompagné de tous les cardinaux vint en cavalcade jusqu'à l'église de sainte Marie du peuple, dans laquelle Barthelemi archevêque de Cosença celebra une messe solemnelle du Saint-Esprit, pour rendre à Dieu des actions de graces de ce que le roi d'Angleterre étoit entré dans la ligue entre le pape, l'empereur, le roi d'Espagne, les Venitiens & le duc de Milan, publiée depuis long-temps contre la France. Avant que le pape donnât la benediction à la fin de la messe, Adrien Corneto clerc de la chambre apostolique vint en chappe baiser les pieds de sa saintetè, & monta en chaire pour faire un discours convenable à cette solemnité. Ensuite on publia des indulgences, & l'on chanta le *Te Deum*, après lequel le saint pere dit les versets & l'oraison, donna la benediction, & s'en retourna dans son palais dans le même ordre qu'il étoit venu à l'église.

Burchard. loco supra cit.

Tous ces beaux dehors enflerent le courage des princes liguez, & contribuerent à faire perdre en Italie l'estime qu'on avoit conçûë d'abord pour les Fran-

LXXXVIII. Le duc de Milan n'observe aucune des conditions du traité.

AN. 1496.

çois. Ludovic Sforce après avoir recouvré Novarre, ne se mit plus en peine de leur tenir parole. Il tenta même de se rendre maître de Pise; il s'étoit déja déclaré contre la France, parce qu'elle ne lui avoit pas voulu ceder les deux principales forteresses de cette république; il fit passer une bonne partie de ses troupes dans le Pisan. Mais d'Entragues qui commandoit dans la ville & dans l'état de Pise, aïant fait un camp volant des soldats qu'il avoit tirez des garnisons; munit si à propos Seresanelle de ce qui étoit necessaire pour soutenir un siege, que le courage des confederez fut rallenti, & la saison de l'hyver où on alloit entrer ne leur permettant pas de s'y arrêter long-temps, la vigoureuse défense des assiegez leur fit renoncer au dessein de conquerir l'état de Pise.

LXXXIX. D'Entragues vend les places des Florentins.

Mem. de Comines l. 8. c. 14. Guicciardin. l. 2.

D'Entragues y trouva son compte, puisqu'il livra aussi tôt après la citadelle de Pise aux habitans pour vingt mille écus d'or; ce qui étoit agir, dit Comines, contre le serment du roi, qui avoit juré deux fois aux Florentins de leur rendre cette citadelle, & les autres places. L'on negocia avec les Genois pour Seresane & Seresanelle; & par-là les Florentins n'eurent plus d'esperance d'y rentrer, non plus que dans Pietra-Santa qu'on vendit aux Lucquois six mille écus d'or. Les Pisans commencerent par raser la citadelle qui les avoit si-long temps tenus en servitude, & demanderent au pape, aux Venitiens, à Ludovic & aux princes d'Italie, leur protection contre les Florentins. Le roi Charles VIII. se voïant privé par cette conduite de d'Entrangues, des secours qu'il pouvoit tirer des Florentins à l'occasion du roïaume de Naples, l'exila; mais son exil ne dura pas long-temps. Le comte de Ligny qui étoit aussi coupable que d'En-

AN. 1596.

tragues ; mais qui étoit ſi avant dans la faveur de ſa majeſté, qu'elle ne pouvoit ſe paſſer de lui, obtint ſans difficulté le retour de ſon ami ; & ſa faute quelque ſevere châtiment qu'elle meritât, demeura impunie.

XC.
Le duc de Milan veut rétablir les Medicis dans Florence.

Belcar. lib. 7. Guicciardin. l. 3.

Ludovic n'aïant pas réuſſi dans le deſſein de ſe ſaiſir de l'état de Piſe, chercha d'autres voïes, & propoſa aux confederez de rétablir dans Florence Pierre de Medicis, ſe flattant par-là d'obtenir la joüiſſance de Piſe, ſi jamais les Florentins pouvoient y rentrer ; puiſque Pierre l'avoit bien accordé aux François; à condition toutefois que l'état de Florence ſeroit conſervé dans ſon ancienne liberté. Ludovic y fit conſentir les confederez avec peine, & Virginie des Urſins fut chargé de l'execution ; il s'avança avec des troupes, ne doutant pas que s'il pouvoit ſurprendre Crotone, les Florentins ne ſe ſoumiſſent auſſi tôt. Mais ceux-ci aïant découvert l'intelligence qu'il avoit dans Crotone, en changerent la garniſon, la renforcerent, punirent les auteurs & les complices, de ſorte que les premieres troupes de Virginie qui en approcherent furent enlevées; & peu de temps après un affront qu'il reçut de Ferdinand lui fit quitter le ſervice des princes liguez, ce qui retarda de dix-ſept ans le rétabliſſement des Medicis dans Florence. Cet affront étoit que Ferdinand avoit donné aux Colonnes la charge de connétable à ſon préjudice. Après avoir été fort contraire à la France, il ſe déclara pour elle, & ſe ſervit de trois cens hommes d'armes & trois mille fantaſſins, qu'il avoit aſſemblez en faveur de Charles VIII. pour ſe joindre à Robert de Lenoncourt bailli de Vitri, & aux autres generaux François contre Ferdinand.

AN. 1496.

XCI.
Montpenſier envoïe chercher du ſecours en France, & on réſout de lui en envoïer.

Guicciardin. l. 3. Belcar. lib. 7.

Le fort de la guerre étoit dans la Poüille. Cent fantaſſins Allemands que les confederez envoïoient à Ferdinand furent accablez ſous le nombre des ſoldats de Montpenſier, & ſi generalement tuez qu'il n'en reſta pas un ſeul. Après cet avantage les François arriverent dans Foggio, avant que Ferdinand eut achevé de s'y retrancher ; ils lui preſenterent la bataille, mais ce fut en vain, il ſe moqua de leur ſommation. Montpenſier après avoir ruiné le païs voiſin fut obligé d'aller chercher du canon; mais à peine fut-il éloigné que Ferdinand reçut beaucoup de nouvelles troupes, qui lui furent amenées par le marquis de Mantouë & d'autres ; ce qui obligea Montpenſier qui ne pouvoit plus tenir contre, d'engager le ſenechal de Beaucaire à aller en France, & à en amener du ſecours. Le ſenechal trouva le roi à Lion, il fut écouté favorablement ; on jugea qu'il y alloit de l'honneur de la France, de continuer l'entrepriſe de Naples. Les raiſons qu'on apporta furent appuïées par le comte de Montorio que les Napolitains de la faction d'Anjou avoient envoïé à la cour, par le cardinal de ſaint Pierre aux liens, Charles des Urſins, Vitelloſe cadet des Vitelli, & Trivulce, tous ennemis de Ludovic.

Belcar. ut ſuprà. Guicciard. ut ſuprà.

Leurs remontrances firent réſoudre le roi à lever trois corps d'armée qui paſſeroient les Alpes, & penetreroient dans l'Italie. Que Trivulce commanderoit le premier corps, qui ſeroit de huit cens hommes d'armes, deux mille Suiſſes & autant de ſoldats Gaſcons, & qu'il partiroit d'abord pour Aſt, en attendant que le duc d'Orleans le ſuivît avec un plus grand nombre de troupes, s'il vouloit être de la partie, avec ordre à Trivulce de feindre de vouloir attaquer le duché de Milan, afin d'intimider Ludovic.

Le

Le ſecond corps devoit avoir à ſa tête le même duc d'Orleans. Le roi devoit marcher avec la derniere armée, & mener le reſte de ſa nobleſſe. Il devoit avoir une puiſſante flotte dont les vaiſſeaux ſe rendroient à Marſeille, & auſquels on joindroit vingt ou trente galeres. Et parce que cette flotte ne pouvoit être aſſez tôt prête dans le beſoin où ſe trouvoit Montpenſier ; il fut réſolu qu'on équiperoit les vaiſſeaux qu'on ſçavoit être les meilleurs voiliers, afin de lui porter le plus neceſſaire. On fit quelques tentatives pour détacher le duc de Milan du parti des confederez ; mais la crainte d'être dépoüillé par les François le rendit inébranlable.

AN. 1496.

XCII. Crainte de Ludovic ſur les préparatifs qu'on fait en France.

Mem. de Comines l. 8. c. 15.

La nouvelle de ces preparatifs jetta la terreur dans l'eſprit de Ludovic, qui ne manqua pas d'en informer les Venitiens, & de les prier de le ſecourir, & d'engager l'empereur à venir lui même en Italie avec toutes ſes forces. Les Venitiens lui firent de belles promeſſes qui n'appaiſerent pas ſes inquiétudes, d'autant plus que Trivulce étoit déja à Aſt, & que les bagages du duc d'Orleans étoient en chemin ; ce qui lui faiſoit apprehender avec raiſon qu'on ne le chaſſât du duché de Milan, parce qu'on avoit des preuves de ſes trahiſons, & du violement qu'il avoit fait au traité de Novarre. Mais l'inconſtance du duc d'Orleans, & le peu de fermeté du roi le raſſurerent. Le premier refuſa abſolument le commandement de l'armée, quoiqu'il fut intereſſé plus que tout autre à la conquête du duché de Milan. Outre pluſieurs raiſons de ce refus, il en avoit une particuliere pour ne point ſortir du roïaume. Le fils unique de Charles VIII. venoit de mourir, & il y avoit peu d'apparence que ſa majeſté eut un autre fils ; le duc d'Or-

AN. 1496.

leans devenoit par-là l'heritier préſomptif de la couronne ; & par conſequent il ne devoit pas s'engager dans une entrepriſe ſi éloignée. Ce fut ſur ce motif qu'il fonda ſes excuſes du refus qu'il faiſoit de paſſer les Alpes. Il fallut donc donner le commandement de l'armée à Trivulce.

XCIII. Decadence des affaires des François dans le roïaume de Naples.

Pendant toutes ces déliberations les affaires du roi n'en alloient pas mieux en Italie. Montpenſier & Ferdinand ſe mirent en campagne dès le printemps. Le premier aſſiegea Circelle, & Ferdinand ſe mit en devoir de le ſecourir en faiſant diverſion. Il alla inveſtir Frangeti, par où les vivres venoient à ceux qui aſſiegeoient Circelle. Auſſi tôt qu'il y fut arrivé, il fit donner l'aſſaut ; mais ſes troupes furent d'abord repouſſées. Montpenſier leva le ſiege de Circelle, & vint au ſecours de Frangeti ; mais il trouva la ville en feu, parce que Ferdinand l'avoit brûlée après l'avoir priſe : il retourna à Circelle, qu'il ne put emporter, & il en leva le ſiege pour venir preſenter bataille à Ferdinand qui ne voulut pas la hazarder, mais qui ſe contenta d'amuſer Montpenſier par de legeres eſcarmouches, en attendant que le deffaut de vivres l'obligeât à changer de poſte, & il ne ſe trompa pas. Le general François prit ſa marche du côté d'Ariano, où la cavalerie Napolitaine deſerta ſi generalement, qu'il ne lui reſta pas un ſeul homme. Cette déſertion le mit hors d'état de tenir la campagne, & le réduiſit à la neceſſité de chercher un azile où il ne courût aucun riſque d'être enlevé, & où il pût ſubſiſter, juſqu'à ce qu'il eut reçû du ſecours de France.

XCIV. Montpenſier ſe retire dans Atelle, & y eſt inveſti.

La ville d'Atelle étoit une place forte dans la Baſilicate, ſituée dans une plaine environnée de collines & de défilez, & ayant le château de Geſualdo qui

AN. 1496.

lui tenoit lieu de boulevart avancé. Ferdinand ſuivit de ſi près les François, qu'il arriva devant ce château dans le temps qu'ils entroient dans Atelle ; il eut l'adreſſe de diſpoſer la garniſon à ſe rendre dès le même jour, ce qui rompit toutes les meſures de Montpenſier, qui ne put avoir ni vivres ni fourages. Mais ce qu'il y eut de plus triſte pour lui fut que ſon infanterie toute compoſée de Suiſſes & de ſix cens Allemands, ſe révolta, & paſſa toute entiere ſous les enſeignes de Ferdinand ; de ſorte qu'il ne lui reſtoit plus d'autre reſſource que d'avoir recours à d'Aubigny. Ce ſeigneur avoit été dangereuſement malade, & ſa maladie avoit facilité à Gonſalve la priſe de Manfredonia, de Coſenza, & d'autres places. D'Aubigny lui avoit oppoſé le comte de Moret & Albert de San-Severino, qui avoient levé des troupes à peu près égales à celles des Eſpagnols, & ils ſe promettoient de les chaſſer de la Calabre : Ils leur avoient déja ôté Laïno, où ils reçurent le courier de Montpenſier, qui leur ordonnoit de tout quitter pour le venir joindre, & lui amener les troupes qu'ils avoient. Ils ſe préparoient à executer ces ordres, lorſque Gonſalve informé de leur marche, partit de Caſtelvillaro ſur la brune, trouva le lendemain au point du jour ces deux ſeigneurs couchez auſſi tranquillement que s'ils n'euſſent eu rien à craindre, & les arrêta ; les Eſpagnols étant entrez dans la ville ſans avoir rencontré ni ſentinelle, ni gardes, ni perſonne qui les découvrît.

Gonſalve après ce ſuccès n'aïant plus rien à faire dans la Calabre, alla joindre Ferdinand au blocus d'Atelle, & convainquit les François en leur montrant ſes priſonniers & leurs troupes, qu'ils n'avoient plus de ſecours à attendre dans le roïaume de Naples.

AN. 1496.

L'on promit aux Venitiens de les rembourſer de leurs frais, pourvû qu'ils envoïaſſent devant Atelle une armée ſous la conduite du marquis de Mantoüe, & celui-ci eut ordre de joindre Ferdinand avec ſept cens hommes d'armes, mille chevaux legeres, & quinze mille fantaſſins. Gonſalve conduiſit auſſi devant Atelle ſon armée victorieuſe; & toutes ces forces réünies reſſerrerent tellement Montpenſier, qu'il ne lui étoit pas libre d'abbreuver les chevaux de ſon armée, & qu'il ne pouvoit pas même avoir pour ſes ſoldats autant d'eau douce qu'ils en avoient beſoin pour ſe déſalterer.

XCV. Il eſt obligé de ſe rendre & de faire un traité avec Ferdinand.

Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 3.

On comptoit dans la place encore ſept mille François, parmi leſquels il y avoit beaucoup de perſonnes de qualité; la diſette y étoit très grande. Vitelli étant ſorti pour aller chercher des vivres, donna dans une embuſcade que Gonſalve lui tendit, perdit les trois quarts de ſes gens, & eut beaucoup de peine à ſe ſauver. Montpenſier étoit maître de quelques moulins hors d'Atelle, Gonſalve les attaqua, s'en rendit maître, égorgea les Suiſſes & les Gaſcons qui les gardoient, & y fit mettre le feu. La nobleſſe Françoiſe au premier bruit de cette attaque monta à cheval, reprit le terrain qu'on avoit perdu; battit les Eſpagnols, les força de ſe retirer dans leur camp, leur enleva un grand nombre de pionniers, & ramena comme en triomphe dans Atelle un convoi de bêtes à corne qui venoit d'arriver aux ennemis: mais on ne put empêcher l'embraſement des moulins. Montpenſier après avoir attendu à l'extrémité, députa vers Ferdinand, qui voulut d'abord que les François ſe rendiſſent à ſa diſcretion: mais on lui répondit d'une maniere ſi nette & ſi préciſe, qu'on prendroit plûtôt

le parti de ſortir l'épée à la main, & de vendre cherement ſa vie, qu'il ſe radoucit dans la ſuite, & convint enfin d'un traité qui fut fait & conclu le vingtiéme du mois de Juillet, & dont la capitulation fut réduite aux articles ſuivans. AN. 1496.

XCVI. Articles de ce traité.

Guicciard. lib. 3. Mem. de Comines l. 8. c. 14. p. 165.

1. Qu'il y auroit une tréve de trente jours, pendant laquelle il ne ſeroit permis ni aux François de ſe fortifier dans Atelle, ni aux confederez de les y attaquer. 2. Que les François recevroient chaque jour par tête autant de vivres qu'il leur en faudroit pour leur ſuffiſance. 3. Que Montpenſier auroit la liberté d'informer le roi du preſent traité; & que s'il ne recevoit au bout de trente jours un ſecours capable de le dégager, il remettroit à Ferdinand non ſeulement Atelle, mais encore toutes les villes qui dépendoient de lui dans le roïaume de Naples, dans la Calabre où commandoit d'Aubigni, & dans l'Abruzze où commandoit Gracien des Guerres, en exceptant toutefois Tarente, Gayette & Venoſe. 4. Qu'il y laiſſeroit toute l'artillerie qui s'y trouveroit alors. 5. Que les François pourroient s'en retourner par mer ou par terre, comme il leur plairoit, en leur fourniſſant les choſes neceſſaires à leur voïage, & qu'ils emmeneroient avec eux leur bagage, leurs armes & leurs chevaux. 6. Que les Italiens au ſervice de la France joüiroient des mêmes privileges. 7. Que les Napolitains de la faction d'Anjou rentreroient dans tous leurs biens, & recevroient une amniſtie en bonne forme, pourvû qu'ils la demandaſſent dans quinze jours, & qu'au bout de ce terme ils en ſeroient exclus. 8. Enfin que Montpenſier ne s'obligeoit qu'à envoïer aux commandans ſes ordres de rendre les places, ſans que

AN. 1496.

les ôtages puſſent être reſponſables de l'execution ou de l'inexecution de ces mêmes ordres.

XCVII. Montpenſier eſt arrêté, ſon armée périt de faim & de miſere.

Le dernier des trente jours arriva, ſans qu'on vit paroître aucuns vaiſſeaux ni troupes pour dégager les François ; & Montpenſier executa ſincerement & de bonne foi ce qu'il avoit promis. Il ſe rendit avec ſes troupes au nombre de cinq à ſix mille hommes, que Ferdinand fit conduire à Naples ſur la fin du mois d'Août. Comme Charles VIII. en donnant la vice-roïauté à Montpenſier avoit exigé de lui auſſi-bien que des autres gouverneurs une promeſſe par écrit de ne point rendre leurs places, que quand on leur preſenteroit ces promeſſes ; que le roi les avoit emportées, & qu'il falloit pour les faire venir plus des trente jours portez par la capitulation ; Montpenſier crut ſatisfaire à ſa parole, en mettant entre les mains des commiſſaires de Ferdinand tous les engagemens par écrit des gouverneurs des places qui dépendoient de lui. Mais Ferdinand voulut avoir les promeſſes qui étoient entre les mains du roi, & ſur l'impoſſibilité où l'on étoit de le ſatisfaire, il prit prétexte de releguer Montpenſier avec ſes gens, ſur le bord de la mer dans des quartiers qui n'étoient point habitables durant l'Automne. Les maladies y réduiſirent bien-tôt les François à moins de quinze cens, de treize cens Suiſſes, il n'en reſta pas trois cens, & les valets qui étoient en fort grand nombre périrent de faim & de miſere ſur la route qu'on leur donna pour ſe retirer en France.

Mem. de Comines liv. 2. ch. 14.

XCVIII. Mort du comte de Montpenſier.

Comme Montpenſier avoit épouſé la ſœur du marquis de Mantoüe, & que ces deux beaux-freres s'aimoient autant que le pouvoit permettre la diver-

sité des partis qu'ils tenoient ; le marquis qui connoissoit les incommoditez du païs où Montpensier étoit relegué, emploïa tout ce qu'il avoit de crédit auprès de Ferdinand pour permettre à son beau-frere de se retirer dans le Mantoüan, & il l'obtint, selon quelques auteurs, à force d'importunitez. Mais Montpensier ne crut pas devoir faire aucun usage de cette faveur en abandonnant les François dont le roi lui avoit confié la conduite. Il s'obstina à vouloir mourir avec eux, se flattant que Charles VIII. son maître auroit soin de son épouse & de ses enfans. Il mourut en effet à Pouzzole le cinquiéme d'Octobre 1496. d'une fiévre causée par le chagrin de se voir entierement abandonné du roi de France, & du refus qu'on lui fit de quarante mille écus que sa majesté en arrivant à Lion avoit mis entre les mains du cardinal Briçonnet pour les lui faire tenir, & qui furent détournez par ce cardinal, ou pour faire plaisir au pape, comme ont publié ses ennemis, ou pour obéïr à un contre-ordre du roi, qui ne vouloit plus penser à la conquête de Naples. Comines ajoûte que quelques-uns crurent qu'il étoit mort de poison, mais qu'on le disoit sans fondement.

ANN. 1496.

Mem. de Comines l. 8. ch. 14. vers la fin.

XCIX. Ferdinand fait arrêter les Ursins à la priere du pape.

Mariana lib. 26. n. 68.

Les Ursins qui avoient toûjours suivi la fortune des François, s'étoient enfermez avec eux dans Atelle, & par consequent se trouvoient exposez à tout ce qui pouvoit leur arriver de plus fâcheux. Le pape Alexandre VI. dont le dessein étoit d'établir sa maison dans l'état ecclesiastique, & qui ne le pouvoit qu'aux dépens de celle des Colonnes & des Ursins, se proposa de ruiner l'une & l'autre, en commençant par celle des Ursins qui étoit la plus foible. Il écrivit au roi de Naples de les faire arrêter, & ce prince qui

AN. 1496.

craignoit le pape, devint infidelle pour lui obéïr. On arrêta Virginie des Urſins, avec Jourdain des Urſins ſon fils, & pluſieurs autres ſeigneurs Italiens, que l'on fit tous priſonniers. Alexandre eut bien voulu qu'on ſe fut auſſi ſaiſi de Vitelli, parce qu'il vouloit le depoüiller de la principauté de Tiferno : mais ce prince étoit entre les mains de marquis de Mantouë : qui ne voulut pas le livrer. On le preſſa, on le conjura de le rendre : mais en vain ; il l'emmena à Mantouë, où il le retint juſqu'à ce qu'il n'y eut plus de danger.

C. Les François abandonnent entierement le roïaume de Naples.

Mariana hiſt. Hiſp. lib. 26. n. 68.

Les gouverneurs de Gayette & de Tarente ſe deffendirent ſi mal, qu'il auroit autant vallu qu'ils euſſent accepté la capitulation de Montpenſier. Sully gouverneur de Tarente y mourut de peſte. Un gros vaiſſeau de Normandie deſtiné à ravitailler Gayette où des Guerres commandoit, étant peri par la tempête, après un rude combat contre les vaiſſeaux Genois à la hauteur de Porto-Ercole, on capitula, & on rendit la place. Gonſalve s'étant retiré après la capitulation d'Atelle, d'Aubigny profita de ſon abſence ; reprit la plûpart des places de la Calabre qu'on avoit été forcé de rendre, & ramena preſque toute la province à l'obéiſſance des François. Gonſalve aïant ſçû ces nouvelles, retourna dans la Calabre, & pouſſa ſi vigoureuſement les François, qu'ils furent contraints de ceder. Le ſecours que d'Aubigny attendoit manqua : Gabriel de Montfaucon gouverneur de Manfredonia, ſur la valeur duquel d'Aubigny comptoit, avoit offert de ſe rendre à diſcretion à l'approche de Gonſalve. Le parti ennemi étoit trop puiſſant pour lui reſiſter plus long-temps. D'Aubigny contraint d'executer le traité d'Atelle, abandonna l'Italie, & ſe retira en France.

Ferdinand

Ferdinand roi de Naples content de ce qu'il avoit déja fait pour ſa gloire, étoit allé à Monte-di-ſomma, pour s'y délaſſer de ſes fatigues. Mais la mort ne lui en donna pas le temps. Il tomba malade d'une violente diſſenterie qui l'emporta le ſeptiéme d'Octobre. On prétend qu'il avoit gagné cette maladie avec ſa femme. Alphonſe ſon pere étoit mort quelques mois auparavant en Sicile, au monaſtere des Olivetains dont il avoit pris l'habit ; enſorte qu'en moins de deux ans il y eut cinq rois de Naples, le vieux Ferdinand d'Arragon, Alphonſe ſon fils, Ferdinand ſon petit fils, Charles VIII. roi de France & Frederic frere d'Alphonſe, qui ſucceda au jeune Ferdinand mort ſans enfans. Les Napolitains qui étoient de la faction d'Anjou, & qui n'avoient refuſé de traiter avec Ferdinand que parce qu'ils le croïoient vindicatif & ſanguinaire ; n'aïant pas les mêmes ſentimens de l'oncle dont ils connoiſſoient la moderation, ſe ſoumirent à lui. Il fit ce que ſon aïeul, ſon pere, ſon frere & ſon neveu avoient inutilement entrepris, il gagna la nobleſſe, il ſe reconcilia ſincerement avec elle, il lui offrit les fiefs qu'on avoit uſurpez ſur elle, & promit d'en rembourſer les revenus auſſi-tôt qu'il le pourroit. Charles VIII. alors occupé à ſe venger de l'infidelité & de l'ingratitude des rois catholiques qui avoient violé le traité fait dans le temps de la reſtitution du Rouſſillon, facilita cet accord en negligeant les Napolitains attachez à ſon parti.

AN. 1496.

CI. Mort de Ferdinand roi de Naples, Frederic ſon oncle lui ſuccede.

Mem. de Comines l. 7. c. 11. Guicciardin. l. 3. Paul Jove. Mariana. lib. 26. n. 76.

Les Eſpagnols après avoir traverſé en toutes manieres les deſſeins du roi de France, étoient venus faires des courſes en Languedoc du côté de Narbonne ; mais ils ne furent pas long temps ſans s'en repentir. Charles d'Albon de Saint-André lieutenant du

CII. Commencement de guerre entre la France & l'Eſpagne, ſuivie d'une tréve.

AN. 1496.

duc de Bourbon en ce païs-là, après avoir rassemblé promptement quelques troupes & les milices du païs, vint mettre le siege devant la ville de Salces, & obligea les assiegez d'abandonner la place, après dix heures d'attaque, quoiqu'il y eût une forte garnison, & que l'armée de Castille n'en fût pas éloignée d'une lieuë. Il y eut cinquante-deux gentilshommes de tuez, & quatre cens autres personnes de moindre qualité. Mais Charles VIII. ne jugea pas à propos de continuer cette guerre qui commençoit assez vivement; il manda à d'Albon qui vouloit rétablir Salces, de la laisser dans l'état où son artillerie l'avoit réduite, & de retourner avec ses troupes dans le Languedoc. Les Espagnols trouvant ainsi la place évacuée, y rentrerent, en rétablirent les fortifications; en ajoûterent de nouvelles, & la rendirent une des plus fortes de la frontiere. Mais craignant les suites de cette guerre, ils demanderent aussi tôt à entrer en négociation, & sur la fin de l'année il y eut une tréve entre les deux nations, à condition que le roi catholique abandonneroit le duc de Milan, sous prétexte qu'il avoit abandonné le premier les Espagnols par le traité de Verceil. Ce qui y engagea sa majesté catholique, étoit le dessein qu'il avoit de porter la guerre en Afrique contre les Maures. La tréve ne fut d'abord que de deux mois, ensuite on la prolongea, avec promesse d'en venir bien-tôt à une paix parfaite.

CIII.
L'Archiduc Philippe d'Autriche épouse l'infante Jeanne.

Mariana, hist. hist. l. 26. n. 69.

Comme par le traité dont on déja parlé on étoit convenu de faire épouser l'infante Jeanne seconde fille de Ferdinand & d'Isabelle à Philippe archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien & jeune prince de dix-huit ans, l'infante s'embarqua au port de Laredo sur une flotte que le roi catholique son pere

avoit fait équiper, & mit à la voile le vingt-deuxiéme d'Août pour paſſer en Flandre. La reine Iſabelle accompagna ſa fille juſqu'au port, & l'amirante dom Frederic Henriquez ſuivit cette princeſſe juſqu'en Flandre, où elle fut reçûë avec les honneurs dûs à ſa naiſſance & à ſon rang. Le mariage ſe celebra le vingt uniéme d'Octobre 1496. AN. 1496.

CIV. Ligue des princes d'Italie avec Maximilien contre la France.

La tréve que Ferdinand leur pere venoit de conclure avec la France, inquiéta beaucoup les confederez d'Italie, qui ſentoient par-là leur ligue affoiblie. Ils tâcherent d'y remedier par un nouveau traité qu'ils firent avec l'empereur Maximilien, qui promit, moïennant vingt deux mille florins du Rhin par mois, de venir lui même en Italie, d'y conduire une puiſſante armée, & de l'y entretenir. Les François reſtez en Italie engagerent de leur côté quelques ſeigneurs, comme le duc de Ferrare irrité contre les Venitiens qui l'avoient dépoüillé de Foleſine de Rovigo, & contre Ludovic qui y avoit contribué. Ce duc gagna les Florentins, de même que le marquis de Mantouë à qui les Venitiens venoient d'ôter le commandement de leur armée. Bentivoglio bien informé que le pape cherchoit à ſurprendre Boulogne afin d'en inveſtir un de ſes fils naturels, ſuivit l'exemple des Florentins. Jourdain des Urſins & Alviane qui s'étoient ſauvez des priſons où ils avoient été mis par ordre de Ferdinand, s'obligerent à fournir aux François cinq cens chevaux legers, & le frere du cardinal de ſaint Pierre aux-liens prefet de Rome, s'engagea pour autant de fantaſſins. On donna le commandement de ces troupes à Trivulce qui étoit à Aſt.

CV. Le roi de Portugal aſſemble les

Emmanuel roi de Portugal, après avoir pris poſſeſſion de ſon roïaume, aſſembla les états generaux

AN. 1496.

à Montemor proche d'Evora, pour regler par leur conseil les affaires de la monarchie. Dom George fils naturel du feu roi âgé seulement de quatorze ans, s'y trouva avec dom Diegue Almeyda grand prieur de saint Jean son gouverneur. Il fut reçu du roi avec de grands témoignages d'affection; & sa majesté l'assura qu'elle lui tiendroit lieu de pere, & qu'elle le regarderoit comme son propre fils. Il dépêcha des ambassadeurs aux rois de Castille & d'Arragon pour leur apprendre son avenement à la couronne, & au pape Alexandre VI. pour lui promettre obéissance comme au vicaire de Jesus-Christ. On publia dans ses états une déclaration en faveur des Juifs, par laquelle on les affranchissoit de l'esclavage auquel le feu le roi les avoit assujettis; le nouveau roi crut devoir les rétablir dans leur premiere liberté & adoucir les miseres de leur condition. On travailla aussi à regler les affaires d'Afrique, on y envoïa des troupes avec des vivres & des munitions, pour mettre les places conquises en état de se défendre contre les Maures.

états de son roïaume.

Mariana lib. 26. n. 70.

CVI. Les Portugais font la guerre aux Maures d'Afrique.

Les Portugais étoient alors maîtres de Ceuta que dom Juan I. avoit enlevé aux Maures. Ils possedoient aussi Tanger & Arcilla places situées à l'occident sur les bords de l'Ocean, que dom Alphonse oncle du roi avoit conquises sur les infideles, & qu'il avoit sçu conserver par sa valeur. Dom Juan de Menesez qui commandoit dans Arcilla, voïant que quelques bourgades voisines refusoient de païer le tribut ordinaire, voulut les y contraindre par les armes. Il communiqua son dessein au gouverneur de Tanger, & tous deux rassemblerent leurs forces & marcherent vers ces villages dans le dessein de les piller & de les brûler. Sans y penser ils tomberent sur un gros corps de

Mariana, ibid. n. 71.

troupes Maures commandées par Barraxa & Almandaria deux de leurs plus fameux generaux, & quelque nombreuſe que fut l'armée des Maures, elle fut taillée en pieces, le plus grand nombre demeura ſur la place, & le reſte prit la fuite. Cette victoire cauſa beaucoup de joïe en Portugal. La peſte qui ſurvint obligea de rompre l'aſſemblée de Montemor; le roi ſe rendit à Sétubal vers le carême, pour viſiter la reine doüairiere & Iſabelle ſa ſœur, ducheſſe de Bragance. AN. 1496.

CVII. Le roi de Portugal accorde le retour du duc de Bragance.

Mariana ibid. n. 72.

On propoſa dans cette entrevûë de rappeller en Portugal dom Alvar duc de Bragance & ſes enfans, qui depuis la mort du pere du premier avoient été contraints de quitter leur patrie & de ſe refugier en Caſtille. Le roi étoit aſſez porté à leur accorder la liberté de revenir; mais il craignoit qu'on ne le taxât de précipitation à condamner la mémoire de ſon prédeceſſeur, s'il ſe comportoit d'abord d'une maniere ſi contraire à ce qu'il avoit fait. D'ailleurs il lui falloit au commencement d'un regne ménager les eſprits, & ne pas irriter ceux qui depuis long-temps joüiſſoient paiſiblement des biens confiſquez de ces exilez. Cependant le reſpect qu'il avoit pour la ducheſſe ſa mere, les prieres & les larmes de ſes ſœurs & de ſa famille l'emporterent ſur ces conſiderations. Il rappella le fils & les enfans du duc de Bragance, & ceux qui avoient ſuivi ces princes dans leur exil, & pour dédommager ceux qui poſſedoient leurs biens, il leur fit des gratifications ſi conſiderables, que tout le monde fut content; tout le roïaume admira ſa generoſité; ceux même qui avoient le plus d'interêt à ne pas ſouhaiter le retour des princes, ne lui purent refuſer leur approbation.

AN. 1496.

CVIII.
Le roi de Portugal demande en mariage Iſabelle infante de Caſtille.

Mariana ibid. n. 73.

Comme le roi avoit alors vingt-ſix ans, toute ſa cour ſouhaitoit qu'il ſe mariât, & rien ne lui paroiſſoit plus avantageux que de s'allier avec le roi catholique ; mais comme celui-ci avoit quatre filles, Iſabelle qui étoit l'aînée, Jeanne la ſeconde, Marie la troiſiéme & Catherine la derniere ; que Jeanne étoit partie pour épouſer en Flandre l'archiduc Philippe ; que Catherine étoit promiſe à Artus fils aîné du roi d'Angleterre ; qu'on ne vouloit pas diſpoſer d'Iſabelle qu'Alphonſe avoit laiſſée veuve à l'âge de dix-huit ans ; il ne reſtoit que l'infante Marie que Ferdinand vouloit bien donner au roi de Portugal ; mais que celui ci ne vouloit pas, aïant toujours conſervé une eſtime & une amitié tendre pour Iſabelle l'aînée, depuis qu'il l'avoit connuë, lorſqu'elle étoit épouſe du jeune prince Alphonſe. Le roi catholique toujours attentif à ſes interêts engagea l'infante Iſabelle à demander à Emmanuel pour premiere condition du mariage qu'il vouloit contracter avec elle, l'expulſion des Maures & des Juifs de ſes états, déclarant qu'elle ne pouvoit ſe réſoudre à prendre pour époux un prince dont les états ſervoient d'aſile aux ennemis de Jeſus-Chriſt & de la religion chrétienne.

CIX.
Declaration du roi de Portugal contre les Maures & les Juifs.

Mariana loco ſuprà cit.

Le roi de Portugal impatient d'épouſer l'infante Iſabelle, lui promit ce qu'elle demandoit ; il propoſa l'affaire à ſon conſeil & la plus grande partie s'y oppoſa ; mais malgré ces obſtacles, le roi fit publier ſur la fin de cette année 1496. une nouvelle déclaration tout-à-fait contraire à la premiere dont on a parlé plus haut, & par laquelle il étoit ordonné à tous les Maures & à tous les Juifs établis en Portugal de ſortir du roïaume dans un certain temps marqué, ſous peine de demeurer eſclaves s'ils reſtoient après le terme

expiré. Les Maures obéirent & passerent en Afrique. Il y eut plus de difficulté touchant les Juifs ; & le roi fit une déclaration par laquelle il ordonna qu'on leur enleveroit tous leurs enfans au dessous de quatorze ans, & qu'on les baptiseroit malgré leurs parens. AN. 1496.

« Chose contraire aux loix de la justice, dit Mariana, « & aux maximes de la religion chrétienne. Peut-on, « doit-on contraindre des hommes, continuë ce même « auteur, à embrasser une religion qu'ils abhorrent ? » Est-il permis de faire esclaves ceux qui le refusent, « & de les priver de la liberté que le ciel leur a accor- « dée ? Peut-on sous ce specieux prétexte enlever aux « parens leurs propres enfans ? Jamais on ne trouvera « de raison solide, qui puisse justifier une conduite « si violente. Il faut convenir que le roi de Portugal « fit une faute, soit en enlevant les enfans des Juifs « & en les faisant baptiser malgré la volonté de leurs « parens, soit en obligeant les autres d'embrasser la « religion chrétienne, à force de mauvais traitemens, « de menaces & de violences ; mais sur-tout en leur « ôtant par une supercherie indigne d'un roi, la liber « té & le pouvoir de se retirer. Aussi vit-on bien tôt « après que leur conversion forcée ne fut nullement « sincere, & la suite en fut une preuve convainquan- « te. Il est vrai que plusieurs pour éviter l'esclavage « se firent baptiser ; peut-être quelques-uns le firent « de bonne foi : mais la plûpart n'embrasserent la re « ligion chrétienne que pour s'accommoder au temps. « Ils conserverent toujours dans le cœur leurs pre- « miers sentimens & leverent le masque dès qu'il fu- « rent en liberté de le faire impunément. » Sponde, dit, qu'il y eut plusieurs de ces malheureux peres qui précipiterent leurs enfans dans des puits plûtôt

Spond. ad annum 1496. n. 4.

AN. 1496.

que de souffrir qu'on les baptisât, & que d'autres se tuerent eux-mêmes.

CX.

Il fait part au pape du dessein qu'il a de porter la guerre en Afrique.

Raynald. hoc anno n. 28. Lib. 7. Bullar. secret. p. 370.

Comme le roi de Portugal avoit dessein de faire la guerre en Afrique, il envoïa à Rome George évêque d'Albano, afin de faire part de ses résolutions au souverain pontife, & lui demander son agrément & sa protection. Alexandre y consentit avec plaisir, & adressa à ce sujet au roi un bref datté du treiziéme de Septembre de cette année. Ce bref porte qu'il accorde une part dans tous les suffrages, prieres, aumônes, jeûnes, penitences, & autres bonnes œuvres, qui se font & pourront se faire dans toute l'église, à tous ceux de l'un & de l'autre sexe qui donneront deux reaux d'argent pour le soulagement des soldats malades, le bâtiment des églises dans les villes qu'on prendra sur les infideles, & les ornemens necessaires au culte divin. Le pape accorda en même temps beaucoup d'indulgences à ceux qui prendroient les armes pour cette entreprise, ou qui y contribueroient autrement.

CXI.

Le pape permet de se marier aux chevaliers des ordres militaires de Portugal.

Mariana. lib. 26. n. 74. Osorius, lib. 1. Raynald. hoc anno n. 33. Lib. 7. Bullar. secret. p. 205.

Le vingtiéme de Juin précedent il avoit donné une bulle pour dispenser les commandeurs des trois ordres militaires qui étoient en Portugal du vœu de chasteté perpetuelle, en permettant de se marier à tous ceux qui s'engageroient à l'avenir dans ces ordres. Le souverain pontife crut ôter par-là la source des débauches de ces chevaliers, qui étoient devenuës publiques; outre que le Portugal étant plein de leurs enfans naturels, il n'étoit pas hors de propos d'ôter à un si grand nombre de gens la tache honteuse de leur naissance. Les uns approuverent la conduite de sa sainteté, en la regardant comme un temperament sage & une mitigation necessaire; d'autres prétendirent qu'on ne devoit rien changer dans

ce qui avoit été si saintement établi, qu'il falloit avoir plus de fermeté, & chercher d'autres voïes pour remedier à la vie licentieuse de ces chevaliers. Ce qu'il y eut de fâcheux, fut que par-là on ouvrit la porte à la dissipation des grands biens que le zele & la pieté des fideles avoient donnez à ces ordres; car au lieu d'être emploïez selon leur ancienne destination à faire la guerre aux infideles, on ne les distribuoit qu'à des courtisans effeminez qui n'avoient jamais vû l'ennemi. AN. 1496.

CXII. Le pape confirme l'ordre de saint Michel.

Le pape confirma dans cette même année par une bulle du treiziéme de Novembre l'ordre de S. Michel que le roi Louis XI. avoit institué à Amboise le premier du mois d'Août 1469. sur la priere que lui en fit Charles VIII. Il confirma de même au roi d'Espagne le surnom de catholique pour lui & pour ses successeurs. Innocent VIII. prédecesseur d'Alexandre VI. le lui avoit déja accordé à l'occasion de la prise de Grenade. Comines remarque que le dessein du pape étoit d'ôter aux rois de France le titre de rois très-chrétiens, pour le donner aux rois d'Espagne; & qu'il auroit executé ce dessein si quelques cardinaux ne s'y fussent opposez fortement, en representant à sa saintete qu'il suffisoit de donner à Ferdinand la qualité de roi catholique, & de laisser le roi de France joüir de celle qui lui avoit été accordée long-temps auparavant par le saint siege. En quoi Mariana se trompe, quand il dit que le pape Pie II. avoit donné depuis quelques années le titre de roi très-chrétien à Loüis XI. Il est vrai que ce prince fut ainsi qualifié par sa saintete; mais il portoit déja ce titre, comme le même Pie II. le reconnoît en écrivant à Charles VII. pere de Loüis XI. « Très-cher fils, lui dit-il;

Lib. Bullar. 37. p. 144.

CXIII. Et le titre de roi catholique aux rois d'Espagne.

Mem. de Comines l. 8. c. 17.

Mariana lib. 26. n. 69.

Pii II. epist. 385.

AN. 1496.

» vous êtes regardé comme le prince de la foi, très-
» pieux, & le principal appui de notre religion. Ce qui
» montre que ce n'eſt pas ſans ſujet que vos prédeceſ-
» ſeurs aïant ſi genereuſement défendu le nom de
» chrétien, vous avez herité d'eux le nom de très-
» chrétien. » Quant à Ferdinand, le roi de Portugal ſouffrit avec beaucoup de peine le nouveau titre de roi catholique qui lui fut donné par le pape, & s'en plaignit très-vivement à la cour de Rome. La conteſtation ne finit que quand ce roïaume fut réüni en la perſonne de Philippe II. au reſte de l'Eſpagne.

CXIV. Création de cardinaux par Alexandre VI.

Raynald. hoc ann. n. 8.
Surita. to. 5. l. 2. c. 40.
Lib. 7. Bullar. f. 361.

Le dix-neuviéme de Février ſuivant, Alexandre VI. créa ſix cardinaux. Le premier fut Philippe de Luxembourg François, évêque d'Arras, puis du Mans, prêtre cardinal du titre des ſaint Pierre & Marcellin, évêque d'Albane & de Freſcati. Le ſecond, Barthelemi Martini Eſpagnol, évêque de Segovie, du titre de ſainte Agathe. Le troiſiéme, Jean de Caſtro Eſpagnol, évêque de Gergenti en Sicile, & adminiſtrateur de l'égliſe de Sleſwick en Dannemarck, du titre de ſaint Priſque. Le quatriéme, Jean Lopez Eſpagnol, évêque de Perouſe & archevêque de Capoüe, du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre. Le cinquiéme, Jean Borgia Eſpagnol, neveu du pape, évêque de Melfi, diacre cardinal du titre de ſainte Marie *in viâ latâ*. Le ſixiéme enfin, Loüis d'Arragon fils naturel de Ferdinand I. roi de Naples, & évêque d'Averſe, puis de Leon en Eſpagne, cardinal du titre de ſainte Marie *in Coſmedin*. Borgia étoit abſent, & faiſoit la fonction de légat auprès du roi de Naples.

Le mariage de l'infante Jeanne avec l'archiduc Philippe fut ſuivi de celui de la princeſſe Marguerite

qui étoit auſſi fille de l'empereur Maximilien. Ce fut le fameux Jean Manuel Caſtillan de nation qui negocia ce ſecond mariage auprès de l'empereur ; & l'infante Jeanne ne fut pas plûtôt arrivée à Gand, que l'archiducheſſe Margerite en partit pour aller épouſer le prince d'Eſpagne. Elle s'embarqua à Fleſſingue ſur le vaiſſeau amiral de la flotte deſtinée pour l'eſcorter en Eſpagne, & elle y aborda après avoir eſſuïé une tempête qui la fit plus d'une fois déſeſperer de ſa vie. Elle ſe rendit par terre à Burgos, qui étoit alors la capitale de la Caſtille, où leur majeſtez catholiques l'attendoient ; & Ximenés à qui l'archevêché de Tolede donnoit la qualité de primat d'Eſpagne fit la ſolemnité du mariage.

AN. 1496.

CXV. L'archiducheſſe Marguerite épouſe le prince d'Eſpagne.

L'empereur après cette double alliance qu'il venoit de contracter avec les rois catholiques voulut paſſer en Italie. Après avoir traverſé les Alpes avec mille chevaux & cinq mille hommes de pied, il entra dans la Lombardie, & joignit le duc de Milan, qui par-là ſe vit en état de ne plus craindre Trivulce qui s'étoit déja mis en marche. Il s'étoit avancé juſqu'à Aſt & étoit venu camper ſur une éminence. Ludovic attentif à ſes moindres mouvemens, crut avoir découvert ſes deſſeins, & que ce general ne s'étoit ainſi poſté que pour favoriſer les intelligences du jeune Fregoſe dans Genes, & du cardinal de ſaint Pierre-aux-liens dans Savonne. Ainſi s'imaginant toujours que Trivulce en vouloit à l'une de ces deux places, il jetta dans l'une & dans l'autre une bonne partie des troupes qu'il avoit dans Milan. Les amis que Trivulce avoit conſervez dans cette ville capitale prirent de-là occaſion de ſe révolter ; ils ſe diſtribuerent dans les principales ruës, y exciterent une

CXVI. Arrivée de l'empereur Maximilien en Italie.

CXVII. Trivulce manque l'occaſion de s'emparer de Milan.

AN. 1496.

sédition, & dépêcherent promptement un courier à Trivulce pour l'informer de ce qui se passoit dans Milan, & pour lui dire qu'il vînt à l'heure même, & qu'on le rendroit maître de la ville; mais il n'y ajoûta pas assez de foi, & negligea l'occasion qui s'offroit de rentrer honorablement dans sa patrie où Ludovic n'avoit que cinq cens chevaux & six mille hommes qui n'auroient pû résister à l'armée Françoise que les séditieux auroient introduite.

CXVIII. Maximilien pense à s'emparer du roïaume de Naples pour son gendre.

Paul Fregose s'approcha de Genes & n'osa passer outre. Le cardinal de saint Pierre-aux-liens fut abandonné dans le chemin par les troupes que Trivulce lui avoit données, & contraint de le rejoindre. Trivulce fut ainsi réduit à prendre les deux petites villes de Novi & de Bosco, qu'il ne pouvoit garder, parce qu'elles étoient trop proches d'Alexandrie où il y avoit une trop forte garnison. Tout ceci se passa avant l'arrivée de l'empereur en Italie. Lorsqu'il eut joint Ludovic Sforce, il proposa aux confederez dans le premier conseil de guerre, de changer la forme du gouvernement établi à Naples. Comme il avoit contracté une double alliance avec l'Espagne, & qu'il étoit uni d'interêts avec les rois catholiques, son dessein étoit de faire tomber le roïaume de Naples à son gendre; & le prétexte dont il se servoit, étoit qu'Alphonse d'Arragon, quoiqu'il l'eut conquis, n'avoit pû le donner à Ferdinand son fils naturel pere de Frederic, au préjudice de son frere legitime Jean, aïeul paternel du prince d'Espagne qui venoit d'épouser sa fille.

CXIX. Il mande au duc de Savoie & à d'autres, de le ve-

Mais les confederez rejetterent la proposition tout d'une voix, tant parce qu'ils avoient reconnu Frederic pour roi veritable en l'associant à leur ligue,

que parce qu'il ne seroit pas possible de le dépoüiller, sans fournir aux François l'occasion de retourner en Italie. On pensa donc plûtôt à les chasser de la ville d'Ast, qui étoit la seule qui leur restoit au-delà des Alpes ; mais on la trouva si bien munie qu'on n'osa l'entreprendre, & l'on avoit de justes sujets d'appréhender que Trivulce ne trouvât moïen de dissiper les troupes des confederez en les affamant. Il étoit toutefois important à Maximilien d'établir sa réputation par quelque entrepriſe d'éclat ; & ce fut dans ce dessein qu'il manda au duc de Savoïe & aux marquis de Montferrat & de Saluces, de le venir trouver à Pavie où il vouloit prendre la couronne de Lombardie, & de lui rendre dans cette ceremonie leurs hommages en qualité de feudataires de l'empire. Mais sa principale vûë étoit de les détacher des interêts de la France.

AN. 1496.

nir joindre à Pavie.

Mariana hist. Hisp. l. 26.

Ces princes ne se mirent pas beaucoup en peine d'executer les ordres de sa majesté imperiale, qui s'étoit renduë si mépriſable par la foiblesse de son armée, que personne ne se trouva au rendez-vous. Le prétexte du réfus des princes, fut que sa majesté n'étoit pas la plus forte, & qu'ils avoient plusieurs raisons de se défier de Ludovic Sforce. Le duc de Modene quoiqu'il tint Modene & Reggio en qualité de fiefs de l'empire, trouva une défaite si plausible, que l'empereur parut s'en contenter. Le traité de Verceil avoit établi ce duc dépositaire de la forteresse de Genes, & il en avoit donné sa parole à toutes les parties interessées, entre lesquelles étoit Charles VIII. qui auroit eu raison de se plaindre, si le duc se fut mis entre les mains des ennemis de la France. Il fallut donc prendre d'autres mesures, & l'on s'attacha

CXX. Il attaque la ville de Ligourne sans succès.

Mariana lib. 26. n. 78
Mem de Comines, l. 7. c. 7.
Paul Jov. lib. 4.

AN. 1496.

aux Florentins ſur leſquels l'orage alla fondre. On attaqua la république par l'endroit le plus dangereux qui étoit Ligourne. L'empereur le fit à la perſuaſion de Ludovic qui voïoit avec chagrin les Venitiens ſoutenir les interêts des Piſans qui s'étoient mis ſous leur protection contre les Florentins. Comme le duc de Milan auroit bien voulu ſe rendre maître de Piſe, il conſeilla adroitement à Maximilien de la prendre ſous ſa protection & de faire la guerre aux Florentins. L'empereur y conſentit volontiers, & aïant traverſé toute la côte de Genes & une partie de la Toſcane, il alla mettre le ſiege devant Ligourne ſituée à l'embouchure de la riviere d'Arno ; mais ſon projet avorta, la tempête diſſipa ou briſa les vaiſſeaux de ſa flotte, & il fut contraint de lever le ſiege.

CXXI. Honteux départ de l'empereur pour l'Allemagne.

Guicciardin. l. 3. Paul Jov. lib. 4. Mariana lib. 26. Surita to. 5. l. 4. f. 39.

Maximilien plus irréſolu que jamais, & ne ſe fiant pas trop à ceux qui l'avoient appellé en Italie, commença tout de bon à penſer à ſon retour en Allemagne, ſans ſe mettre beaucoup en peine de ſa gloire. Il tint ſur cela un conſeil à Pavie, où ſe trouverent le duc de Milan & le cardinal de Carvajal qui faiſoit la fonction de légat du ſaint ſiege en Lombardie, pour avancer les affaires de la ligue contre la France. Ce légat tâcha de perſuader à l'empereur de differer ſon départ, & de marcher promptement au ſecours des Genois, prêts à tomber ſous la domination de la France, qui n'épargnoit rien pour rentrer dans une ville qui leur ouvroit le chemin de Naples. Les affaires étoient dans cette ſituation, lorſqu'un courier d'Eſpagne apporta la nouvelle de la tréve concluë entre cette couronne & Charles VIII. avec eſperance d'une paix ſtable entre les deux roïaumes. Cette tréve broüilla de nouveau les affaires, & détermina

AN. 1496.

Maximilien à précipiter ſon départ, aïant fait montre de ſa foibleſſe aux Italiens, qui depuis long-temps n'avoient vû de Ceſars en armes, dit Guichardin. Les Florentins délivrez de leurs craintes, firent des prieres publiques à la ſollicitation de Savonarolle, qui leur avoit prédit les vains efforts de l'empereur contr'eux, & ils rétablirent leur république dans ſon ancienne ſplendeur. Camille Gillin Romain nous a laiſſé un journal du voïage de Maximilien en Italie.

CXXII.
Le roi des Georgiens députe au pape.

Raynald. ad ann. 1496. n. 21.

Pendant ce temps-là, Conſtantin roi des Georgiens envoïa au pape Alexandre VI. un religieux de ſaint Baſile nommé Nil, pour le reconnoître comme vicaire de Jeſus-Chriſt, & le prier d'engager les princes d'Occident à ſe joindre aux Orientaux pour faire la guerre aux Sarraſins; il lui faiſoit demander auſſi de renouveller alliance avec le ſaint ſiege, & qu'il lui envoïat le décret du concile de Florence qui condamnoit les erreurs des Grecs. Le pape reçut le moine Nil avec de grandes démonſtrations de joïe, & en le renvoïant lui remit un bref pour le roi, par lequel il le félicite de ſon amour pour la religion, l'aſſure que de ſon côté il fait tout ce qui eſt en lui pour faire triompher le chriſtianiſme, des ennemis de la religion, & lui dit, qu'il lui envoïe le decret qu'il lui demande, & qu'il le prie de le faire publier chez lui. Ce bref eſt du ſeptiéme de Juillet. Il lui en adreſſa pluſieurs autres où il établit les dogmes de l'égliſe catholique ſur la proceſſion du ſaint Eſprit, du Pere & du Fils, comme d'un ſeul & unique principe. Il n'y oublie pas la primauté du pape, qu'il étale quelquefois avec trop d'oſtentation, on pourroit dire même avec exageration. Il accorde auſſi d'amples indulgences à ceux qui s'oppoſeroient aux incurſions des Moſcovites dans

AN. 1497.

la Suede, la Livonie & autres provinces Septentrionales. Sa bulle eſt du vingt-deuxiéme de Juin.

CXXIII. Le pape fait la guerre aux Urſins. *Mariana ibid.*

Le pape occupé à dépoüiller les Urſins qui avoient ſuivi le parti de Charles VIII. & à attaquer les bourgs & les places qu'ils avoient dans le territoire de Rome, n'avoit pû envoïer ſon armée au ſiege de Ligourne. Elle étoit commandée par le duc d'Urbin à qui on avoit donné pour lieutenant le duc de Gandie ſecond fils naturel d'Alexandre VI. pour apprendre la guerre ſous lui. Les Urſins trop foibles pour tenir la campagne, partagerent entr'eux ce qu'ils avoient de troupes. Alviane s'enferma dans Bracciano qui étoit la meilleure de leurs places; & les autres Urſins ſe retirerent en des lieux sûrs afin de ſe préparer à le ſecourir, lorſque la longueur du ſiege auroit affoibli les ennemis. Bracciano fut aſſiegée & défenduë avec beaucoup de vigueur & de réſiſtance; Alviane diſputa le terrain autant qu'il lui fut poſſible, & ſe trouvant enfermé de tous côtez dans ſes remparts, il emploïa le grand nombre de canons qu'il avoit à foudroïer le quartier des aſſiegeans. Il ordonna aux milices de ſon parti diſperſées aux environs de Bracciano de s'aſſembler & de venir la nuit à l'heure qu'il leur marqua, attaquer un quartier des aſſiegeans; il fit une ſortie ſur ce quartier, il s'en ſaiſit, & il le garda juſqu'à ce qu'il eut raſé les travaux des ennemis. Il paſſa de-là aux autres batteries, & il les démonta toutes; il traîna dans Bracciano une partie des canons dont elles étoient compoſées, & il encloüa l'autre.

CXXIV. Siege de Bracciano.

CXXV. Les troupes du pape ſont battuës par les Urſins.

Les aſſiegeans réduits à recommencer, donnerent le loiſir aux autres Urſins d'aſſembler autant de gens de guerre qu'il leur en falloit pour faire lever le ſiege;

siege. Ils reçurent quelques remises que la cour de France leur envoïa, & avec lesquelles ils leverent trois cens hommes d'armes, quatre cens chevaux legers & deux mille cinq cens fantassins. Ils leur firent prendre des piques plus longues que celles qui étoient alors en usage, & en cet état ils partirent de Citta-di-Castello. Mais croïant qu'il étoit plus à propos de faire une diversion, ils allerent investir Vasano place forte dans l'état ecclesiastique, afin d'obliger les troupes du pape à se retirer de devant Bracciano, & de trouver quelque occasion d'en venir aux mains. La chose arriva comme ils l'avoient prévû. Le duc d'Urbin prit la résolution de ne point attendre les Ursins dans ses lignes, & d'aller plûtôt au-devant d'eux, quoique son armée fut moins nombreuse. Les deux armées s'étant trouvées en presence, le combat s'engagea le vingt-quatriéme de Janvier 1497. & l'action fut vigoureuse.

AN. 1497.

Mariana lib. 26. n. 80.

La cavalerie des Ursins au lieu de se soutenir vigoureusement, tourna bride, & l'infanterie qu'elle couvroit se voïant abandonnée, l'imita dans sa fuite. Charles & Francioto des Ursins furent d'abord faits prisonniers avec le capitaine Rosseti; & si Fabrice Colonne qui avoit commencé le choc eut donné sur le corps de troupes que commandoit Vittelotio des Ursins, il l'auroit infailliblement défait avec la même facilité. Mais Fabrice Colonne aïant fait alte par l'ordre du duc d'Urbin, donna occasion aux fuïards de se rallier. L'infanterie des deux partis qui n'avoit pas encore combattuë décida du sort de la bataille. Les Allemands des ducs d'Urbin & de Gandie marcherent contre les soldats des Ursins; mais ils n'eurent pas plûtôt apperçu que les piques dont ils étoient ar-

AN. 1497.

mez étoient plus longues que les leurs ; qu'ils perdirent toute eſperance de vaincre, & lâcherent le pied. Leur exemple fut ſuivi par les autres fantaſſins de l'armee du pape. Le duc de Gandie fut bleſſé au viſage, & le duc d'Urbin fait priſonnier avec le comte de Nogarolle. Cette victoire rétablit le parti des Urſins, qui reprirent bien-tôt toutes les places qu'on leur avoit enlevées. Le pape Alexandre craignant leur reſſentiment fut contraint de s'accommoder avec eux, ſans que la bonne foi y eut aucune part. Gonſalve menagea ſi heureuſement cet accord, que quoiqu'il s'y fut emploïé à la priere du ſaint pere, les Urſins en ſçurent bon gré au roi catholique.

CXXVI. Gonſalve aſſiege & prend Oſtie.

Mariana ibid. n. 11.

Quoique la guerre de Naples ne fût pas entierement terminée, Gonſalve étoit venu à Rome pour ſecourir ſa ſainteté ; & lorſqu'il eut fait ſon accommodement, il vint aſſieger Oſtie, où il y avoit garniſon Françoiſe. Comme cette ville eſt à l'embouchure du Tibre, la diſette étoit extrême à Rome, parce que rien n'y pouvoit venir par eau. Le peuple y ſouffroit autant que ſi l'ennemi eut été aux portes. Gonſalve prévoïoit bien qu'il auroit beaucoup de peine à s'en rendre maître ; la place étoit bien fortifiée & munie de toutes ſortes de proviſions, la garniſon étoit nombreuſe & aguerrie ; mais la valeur du general Eſpagnol jointe au courage de ſes ſoldats ſurmonta tous ces obſtacles. On prit la ville, on fit une bonne compoſition au gouverneur François, on le traita avec beaucoup d'honnêteté. Gonſalve fut redevable de la reddition de la place à l'adreſſe & aux intrigues de Garcilaſſo ambaſſadeur de leurs majeſtez catholiques à Rome, & un des plus habiles politiques de ſon ſiecle. Dès que Gonſalve eut rétabli la

tranquillité dans l'état eccleſiaſtique, il ne penſa plus qu'à s'en retourner à Naples, afin d'achever de réduire les places que le cardinal de ſaint Pierre-aux-liens tenoit pour les François. Mais étant allé avant ſon départ prendre congé du pape ; ſa ſainteté ſe plaignit fort de leurs majeſtez catholiques, ajoutant, qu'elle connoiſſoit bien leurs caracteres, & qu'on n'avoit pas répondu aux obligations qu'on lui avoit. AN. 1497.

CXXVII. Plaintes du pape contre les rois catholiques, & la réponſe de Gonſalve.

Mariana loco ſuprà cit.

La réponſe de Gonſalve fut des plus vives. Oui, « dit-il au pape, vous devez connoître parfaitement « leur caractere, puiſque vous êtes né leur ſujet. « Ignorez-vous que vous leur êtes redevable du pon- « tificat, & que c'eſt par la protection du roi d'Eſ- « pagne que vous vous ſoutenez dans le rang où vous « êtes élevé malgré votre vie licentieuſe & les débau- « ches de votre maiſon ? Reformez, je vous prie, « ces déſordres, de peur que le roi mon maître preſſé « de quelques remords, ne ſe croïe obligé en con- « ſcience d'abandonner un pape qui par le déregle- « ment de ſes mœurs deshonore le ſaint ſiege & la « religion. » Gonſalve lui rappella le ſouvenir des obligations que toute ſa maiſon & lui en particulier avoient au roi catholique & à ſes prédeceſſeurs ; & dit encore pluſieurs choſes ſemblables, auſquelles Alexandre ne ſçut que répondre. En effet, dit Mariana, ſes débordemens étoient montez à un tel excès, qu'il n'oſa rien repliquer, & qu'il fut contraint de ſouffrir cette liberté d'un homme d'épée, qui lui perdit le reſpect impunément. Le déreglement de la cour Romaine contraignit les princes chrétiens, & particulierement les rois de Caſtille & de Portugal à donner ordre à leurs ambaſſadeurs, à l'exemple du grand Gonſalve, de demander la réformation de l'é-

gliſe dans ſon chef & dans ſes membres. Mais leurs
AN. 1497. ſollicitations furent inutiles, & leur zéle ſans ſuccès auprès d'un homme qui rejettoit tout ce qui pouvoit lui être ſalutaire, & qui n'écoutoit avec plaiſir que ce qui étoit capable de flatter ſes paſſions déreglées.

CXXVIII. Le pape veut donner le duché de Benevent au duc de Gandie ſon fils. *Mariana ut ſuprà.*

Le diſcours de Gonſalve & les remontrances des princes firent ſi peu d'impreſſion ſur le ſouverain pontife, que peu de temps après dans un conſiſtoire où l'on propoſa de donner l'inveſtiture du roïaume de Naples à Frederic, il oſa demander le démembrement du duché de Benevent, qui étoit du patrimoine de l'égliſe, afin de le ceder au duc de Gandie ſon fils. On prétend même qu'il avoit réſolu de remettre le tribut que les rois de Naples ont coutume de païer tous les ans à la chambre apoſtolique en qualité de feudataires du ſaint ſiege, à condition que Frederic donneroit cent mille écus en fonds de terre dans ſon roïaume au même duc de Gandie. Mais le pape y trouva trop d'oppoſitions pour en venir à bout. Garcilaſſo ambaſſadeur du roi d'Eſpagne indigné des propoſitions de ſa ſainteté, s'oppoſa ouvertement au démembrement du duché de Benevent, & déclara d'une maniere très-forte, que le roi ſon maître ne permettroit jamais que l'on démembrât du patrimoine de l'égliſe le duché de Benevent en faveur de qui que ce fut, & ſous quelque prétexte que ce put être. Cependant malgré tous ces obſtacles, Alexandre VI. aveuglé par ſa paſſion, & n'écoutant ni la juſtice, ni la raiſon, par l'envie déreglée d'agrandir ſa maiſon, auroit executé ſon deſſein, ſi la mort funeſte du fils n'eut renverſé les projets ambitieux du pere. Voici les termes dans leſquels Mariana rapporte ce fait.

AN. 1497.

CXXIX.
Jean duc de Gandie fils naturel du pape eſt aſſaſſiné.

Mariana hiſt. Hiſp. l. 26. n. 82.

Un ſoir quatorziéme de Juin le duc de Gandie, « & les cardinaux de Valence & de Borgia, les deux « premiers fils naturels du pape, & le troiſiéme ſon « neveu, revenoient aſſez tard d'un jardin proche l'é- « gliſe de ſaint Pierre-aux-liens, où ils avoient ſou- « pé enſemble avec la dame Venotia leur mere, ſe- « lon Burchard, & ſe retiroient dans leur palais. Le « duc s'écarta un peu du chemin avec un ſeul de ſes « eſtafiers, qu'il envoïa un moment après chercher « des armes. L'eſtafier de retour ne trouva plus ſon « maître; & quelque diligence qu'on pût faire le len- « demain pour en ſçavoir des nouvelles, on n'en pût « rien apprendre, ſinon qu'on avoit trouvé dans la « ruë du peuple la mule ſur laquelle le duc étoit mon- « té la veille. Sur cela on fit de nouvelles perquiſi- « tions & des recherches plus exactes. Enfin l'on ap- « prit par un batelier que vers minuit il avoit vû du « bateau où il étoit couché un homme monté ſur la « croupe d'un cheval, qui en portoit un autre cou- « ché devant lui ſur la ſelle, & ſoutenu des deux côtez par deux autres hommes; que tous ces gens « étant arrivez ſur un pont du Tibre avoient jetté « dans la riviere celui qu'ils portoient; que l'homme « qui étoit ſur le cheval avoit demandé aux deux au- « tres, ſi celui qu'ils venoient de jetter étoit allé au « fond, & que ceux-ci l'en aïant aſſuré, tous s'é- « toient retirez dans le moment. Le pape auſſi-tôt « donna ordre à des plongeurs d'aller ſonder la rivie- « re dans l'endroit marqué, qui étoit le lieu où l'on « venoit jetter le fumier & les immondices de la vil- « le. Après avoir bien cherché, on trouva le corps « du duc percé de neuf coups d'épée, il avoit encore « ſes habits, & on ne lui avoit rien volé. »

AN. 1497.

CXXX.
On ne peut découvrir les auteurs de cet assassinat.

Mariana ibid. Guicciardin. l. 3.

Quelque soin qu'on put apporter pour sçavoir les auteurs de cet assassinat, on ne put les découvrir. Les uns en accuserent les Ursins, qui pour se venger du saint pere dont ils étoient très-mécontens, avoient déchargé leur colere sur son fils. Les autres en soupçonnerent le cardinal Ascagne Sforce, qui ne haïssoit pas moins les Borgia, dont il prétendoit avoir été offensé. Mais la voix du public imputa cet assassinat à Cesar Borgia cardinal de Valence frere cadet du mort, & qui passoit pour un des plus méchans hommes de son temps; parce qu'outre ses interêts d'ambition, il ne pouvoit souffrir que le duc de Gandie eut plus de part que lui aux faveurs de Lucrece Borgia leur sœur & leur maîtresse. On ajoûte encore, que ce fut un effet de sa jalousie contre son frere, de ce qu'on le lui avoit préferé, quoiqu'il fut son cadet, pour lui donner le duché de Gandie. Mais dans ces sortes d'évenemens, on ne peut ni réprimer la licence de parler, ni lier la langue du peuple, ni découvrir au juste la verité. Il semble que ces bruits venoient de la haine universelle qu'on portoit au pape, laquelle faisoit souvent interpreter en mauvaise par tout ce qui le regardoit.

CXXXI.
Chagrin du pape en apprenant la mort du duc de Gandie.

Raynald. hoc anno 1497. n. 4. Surita to. 5. l. 2. c. 1.

La mort du duc de Gandie affligea extrémement le pape; il parut touché de ses propres désordres & refléchir sur sa mauvaise conduite; il nomma même des cardinaux pour travailler à réformer les désordres de sa cour. On dit, mais sans aucune vraisemblance, qu'il conçut le dessein d'abdiquer le souverain pontificat, & que le roi catholique à qui il s'en ouvrit, lui conseilla de ne point prendre de résolution que sa douleur ne fût appaisée. Si le fait est vrai, il est certain que l'abdication ne fut point exe-

cuté non plus que la réforme, à laquelle il paroît qu'on ne s'empreſſa pas même de travailler.

AN. 1497.

CXXXII. Cenſure de quelques propoſitions par la faculté de théologie de Paris.

La faculté de théologie de Paris toujours attentive à maintenir la doctrine de l'égliſe dans ſa pureté, s'oppoſoit aux erreurs qui pouvoient s'y gliſſer. Par une cenſure du quinziéme d'Avril de cette année, elle condamna le ſentiment de ceux qui diſoient que ces paroles de David au pſeaume vingt-uniéme : Je ſuis un ver & non pas un homme, ne convenoient nullement dans le ſens litteral à Jeſus-Chriſt, quoiqu'elles puſſent être verifiées de cet Homme-Dieu dans le ſens allegorique & anagogique. La faculté définit, que cette propoſition eſt fauſſe & ſent l'hereſie. Quelque-tems après elle obligea un religieux de l'ordre de ſaint Dominique nommé Jean Alutarii, de faire une retractation du ſermon qu'il avoit prêché dans l'égliſe de ſaint Jean en Greve à Paris le huitiéme de Septembre fête de la Nativité de la ſainte Vierge ; parce que bien qu'il eut ſoutenu que la Vierge n'avoit point commis de peché veniel, cependant il avoit apporté des raiſons & des autoritez contre, & avoit agité cette queſtion indiſcretement, & au ſcandale du peuple. Voici la propoſition que ce religieux retracta, rapportée dans le ſtile du temps. » Nonobſtant ce qu'il ſemble avis que ſaint Jean-Chriſoſtome ait voulu dire que la Vierge avoit peché veniellement aux nôces, & qu'elle avoit eu quelque fragilité humaine, quelque petit mouvement de vaine gloire. Mais jamais elle ne pecha veniellement, ni ne pouvoit, & ſaint Thomas dit, que S. Jean Chriſoſtome a parlé expreſſément. » La retractation du religieux ne ſe fit pas dans l'égliſe, mais en

Ego autem ſum vermis & non homo. Pſ. 21.

D'Argentré collect. judic. to. 1. p. 336. & 338. Ex regiſtr. facult. fol. 147. & 148.

AN. 1497.

preſence du doïen & des députez dans une aſſemblée de la faculté.

D'Argentré ibid. pag. 333. Ex regiſtr. facult. Pariſ. fol. 148. Hiſtor. univerſit. Pariſ. to. 5. p. 815.

Nous avons vû comme dans l'année précedente, la même faculté témoigna ſon zele contre ceux qui attaquoient l'immaculée Conception de la ſainte Vierge, & qui en affoibliſſoient la créance. Après avoir déliberé ſur cette matiere pendant trois aſſemblées, la premiere du troiſiéme de Mars, la ſeconde du ſixiéme du même mois ; elle réſolut dans la troiſiéme, que pour ſuivre les veſtiges des anciens, après une mûre déliberation pour la défenſe de la doctrine qui établit, que la bienheureuſe Vierge a été préſervée par un don ſingulier de la tache du peché originel, laquelle doctrine elle croit veritable, elle s'engage par ſerment de la ſoutenir, réſoluë de n'admettre dans ſon corps que ceux qui feroient ce ſerment, & déclarant qu'elle privera de tout honneur & chaſſera tous ceux qui ſoutiendront la propoſition contraire, qu'elle juge fauſſe, impie & erronée. Ce décret fut rendu dans la troiſiéme aſſemblée le neuviéme du même mois de Mars, après la meſſe de la Conception. Mais il ne fut publié que l'année ſuivante 1497. dans une autre aſſemblée chez les Mathurins le vingt-troiſiéme du mois d'Août, où le ſerment fut fait & réïteré le vingt-ſixiéme du même mois en preſence du recteur de l'univerſité, de l'archevêque de Bourges, de ſept évêques, pluſieurs abbez, conſeillers du roi, & un grand nombre de docteurs & de bacheliers. Nonobſtant ce décret un religieux Dominiquain prêchant la fête de la Conception à Dieppe, combattit le ſentiment qui la ſoutient immaculée. Son ſermon ſe réduiſoit à trois propoſitions

D'Argentré, pag. 336. & 337. Ex regiſtr. facult. Pariſ. fol. 151. Trithem in chronic. Spanheim.

qui

qui furent déferées à la faculté & condamnées le dix-huitiéme de Septembre, comme fauſſes, impies, offenſant les oreilles pieuſes, oppoſées à l'écriture ſainte, au culte de l'égliſe & à la droite raiſon, détournant enfin les fideles de la devotion qu'ils doivent avoir pour l'immaculée Conception de cette glorieuſe mere de Dieu. AN. 1497.

Le vingt-troiſiéme du mois d'Août de cette année 1497. la faculté de théologie de Paris cenſura quatre propoſitions d'un autre Dominiquain nommé Jean Morcelle, qui dérogeoient à l'honneur de la ſainte Vierge. La premiere de ces propoſitions étoit conçûë en ces termes. « Dieu peut produire une pure « créature dans une plus grande gloire que n'eſt la « ſainte Vierge, par ſa puiſſance abſoluë, quoiqu'il « ne le puiſſe ſelon ſa puiſſance ordinaire. » Quoique cette propoſition, dit la faculté, ſoit vraïe, quant à ſa premiere partie, elle n'a pas laiſſé d'être prêchée follement, indiſcretement, ſans fruit & ſans édification du peuple, & ne doit point être prêchée. Quant à la ſeconde partie, ſi l'auteur a comparé la Vierge à l'humanité de Jeſus-Chriſt, ou à ſon ame quant à la gloire, elle eſt déclarée fauſſe, erronée dans la foi, & doit être révoquée. La ſeconde propoſition. « C'eſt un probleme, ſi la Vierge Marie étoit quant au corps plus belle qu'Eve. » Cette propoſition eſt témeraire, dérogeant à l'honneur & à la dignité de la ſainte Vierge, fauſſe, contraire à la doctrine des ſaints & de l'écriture, ſuſpecte d'hereſie & doit être révoquée. La troiſiéme. « Il eſt « apocryphe de dire que Jeſus-Chriſt ſoit allé au-de- « vant de la Vierge Marie dans ſon Aſſomption. » La propoſition eſt cenſurée comme fauſſe, contraire

D'Argentré, ibid. f. 339. & ſeq. Ex regiſtr. faculi. fol. 154.

AN. 1497.

aux écrits des docteurs, favorable à l'impieté, offensant les oreilles pieuſes, & détournant le peuple de la devotion à la ſainte Vierge. La quatrieme. « Nous « ne ſommes pas obligez de croire ſur peine de peché » mortel, que la ſainte Vierge ait été enlevée au ciel » en corps & en ame, parce que ce n'eſt point un ar- » ticle de foi. » La faculté déclare cette propoſition ainſi conçûë, témeraire, ſcandaleuſe, impie, propre à diminuer la devotion des peuples envers la Vierge, fauſſe & heretique. Jean Morcelle ſe retracta publiquement dans l'égliſe de ſaint Benoît le vingt-troiſiéme d'Août. M. Dupin en rapportant la cenſure de la faculté touchant ces propoſitions, dit que beaucoup de gens trouverent qu'il y avoit de l'excès dans les qualifications.

Dupin bibliot. des aut. eccl. tom. 12. in 4 p. 151.

CXXXIII.

Le roi conſulte la faculté ſur la réforme du clergé.

L'Argentré collect. jud. tom. 1. pag. 335. & 336.

Comme Charles VIII. roi de France avoit conçû le deſſein de travailler à la réformation de l'égliſe & du clergé de ſon roïaume, il conſulta la faculté de théologie de Paris, & lui fit preſenter quelques propoſitions pour y être examinées & décidées. 1. Si le pape eſt tenu d'aſſembler le concile repreſentant l'égliſe univerſelle tous les dix ans, & même à preſent, attendu le déſordre manifeſte qui eſt dans l'égliſe, tant en ſon chef, que dans ſes membres. 2. En cas de néceſſité preſſante, comme dans le cas preſent, lorſque dix ans ſont écoulez depuis le dernier concile, ſi le pape eſt prié & ſommé de l'aſſembler, s'il le neglige ou le differe. Le roi demande, ſi dans ces cas les princes tant eccleſiaſtiques que ſéculiers & autres parties de l'égliſe, ſe peuvent aſſembler d'eux mêmes, s'ils feront le ſaint concile repreſentant l'égliſe univerſelle, ſans être aſſemblez par le pape. 3. Si en cas de néceſſité preſſante, comme de preſent & après les

dix ans passez, une grande & notable partie de la chrétienté, comme le roïaume de France, où le roi qui le represente, prie, somme & avertit le pape & les autres parties de s'assembler, afin de pourvoir à la necessité de l'église ; & que ces parties soient negligentes, refusent ou different ; sçavoir, si ceux qui s'y trouveront, pourront celebrer ledit concile sans les autres qui refusent, & pourvoir à la nécessité de l'église.

AN. 1497.

CXXXIV. Réponse de la faculté de théologie aux demandes du roi.

Ex I. regist. MS. censurar. facult. Paris. fol. 117. D'Argentré ut suprà.

La faculté de théologie de Paris s'assembla pour déliberer l'onziéme de Janvier 1497. & envoïa le même jour la réponse au roi. Elle contient. 1. Que le souverain pontife est obligé d'assembler un concile general representant l'église universelle de dix ans en dix ans, & qu'il y est plus étroitement tenu dans le temps present, où il y a tant de désordres si notoires dans le chef & dans les membres de l'église. 2. Que si le pape prié, requis & sommé d'assembler ce concile après dix ans expirez, refuse de le faire, ou pense à le differer dans un autre temps éloigné ; alors les princes tant ecclesiastiques que seculiers, & les parties notables de l'église peuvent s'assembler, quoique le pape n'ait point convoqué cette assemblée representant l'église universelle. 3. La faculté définit, que s'il est absolument nécessaire de tenir ce concile, & qu'une partie notable de la chétienté, comme le roi de France après avoir prié, exhorté, pressé le souverain pontife de le faire, afin de pourvoir aux necessitez de l'église, celui-ci toutefois refuse de le faire ; alors ceux qui seront presens & qui comparoîtront, pourront, sans les autres qui refusent, celebrer le concile & pourvoir aux besoins de l'église. Charles

AN. 1497.

VIII. ne vécut pas assez long-temps pour mettre à execution ces avis de la faculté.

CXXXV. Navigation de Vasquez Gama aux Indes Orientales.

Mariana hist. Hisp. l. 26. n. 90. & seq.
Maffeus, lib. 1.
Barros, l. 4 c. 9.

Le roi de Portugal aïant résolu de découvrir la route des Indes, qu'on n'avoit pu encore trouver, quoiqu'on eut d'assez amples instructions, y envoïa Vasquez de Gama Portugais avec quatre navires. Gama aïant mis à la voile le neuviéme Juillet 1496. & étant arrivé à Mozambique avec Paul de Gama son frere, Nicolas Coëillo, & quelques autres officiers de valeur & d'experience, fit demander au gouverneur un pilote pour lui servir de guide. Il y consentit d'abord, croïant que les vaisseaux qu'il voïoit arrivez, étoient montez par des Turcs; mais dès qu'il fut désabusé, il ordonna au pilote de conduire les Portugais au port de Quilloa où il esperoit qu'ils périroient. Gama s'étant apperçu de la trahison, ne voulut pas entrer dans le port, & continuant sa route, il arriva à Melinde. Le roi de cet état voulut voir l'amiral & passa sur son bord; & quand il eut appris son dessein, il lui donna un pilote fidele, qui le conduisit si bien, qu'il traversa en vingt deux jours le golfe, & alla moüiller devant Calicut le vingtiéme de Mai 1497. Calicut est éloigné de Melinde d'environ sept cens lieuës. Gama fit jetter l'ancre à deux milles de la terre ne pouvant en approcher de plus près. Il eut permission de mettre pied à terre & d'aller voir l'empereur, que ceux du païs nommoient Zamorin; il arriva à la capitale qui étoit éloignée de la mer de deux journées, & il eut une audience favorable de ce prince, & permission de negocier.

Mais les Mahometans qui craignoient que ce nouvel établissement ne portât préjudice à leur commer-

ce, perſuadent à Zamorin que Gama n'étoit point ambaſſadeur, comme il le diſoit ; mais un chef de pirates. Zamorin voulut entretenir lui-même Gama ; & quoique ce Portugais l'eut aſſez bien éclairci ſur tous ſes doutes, l'empereur ne laiſſa pas de conſerver toujours quelque défiance. Gama craignant que les Mahometans ne lui tendiſſent un piege, partit ſecretement de Calicut, & retourna à ſes vaiſſeaux, & lorſqu'il voulut mettre à la voile, quelques bâtimens Indiens de ceux que les gens du païs nomment *Zambuches*, voulurent lui fermer le paſſage ; mais il les fçut ſi bien écarter à coups de canon, qu'il alla relâcher à l'iſle d'Anchedina. Le corſaire Timoju qui avoit moüillé auprès de cette iſle, étant venu l'attaquer pendant la nuit, fut ſi fort maltraité par l'artillerie Portugaiſe, qu'il fut contraint de ſe retirer. Après quelques jours de repos, Gama reprit la pleine mer, & retourna à Liſbonne pour rendre compte au roi de Portugal du ſuccès de ſon voïage. Gama avoit pris avec lui un Maure nommé Moncaïde, qui paſſa en Portugal où il fut baptiſé, & vécut très-chrétiennement. Il avoit auſſi beaucoup d'Indiens, dont la figure, l'air, la couleur, le langage, les manieres & l'habillement, parurent ſi extraordinaires & ſi nouveaux, que tout le monde voulut les voir & les entretenir. Le retour de Gama à Liſbonne n'arriva que ſur la fin du mois d'Août de l'année 1499.

AN. 1497.

En Angleterre l'impoſteur Perkins ne ſe rebuta point de ſes premieres diſgraces. Il retourna en Flandres auprès de la ducheſſe doüairiere de Bourgogne, & y fut reçû avec le même accüeil, que s'il y fut arrivé victorieux. Elle jugea à propos de l'envoïer en Irlande ; & il y arriva pendant qu'Henri VII. tenoit

CXXXVI. Perkins va en Irlande, enſuite en Ecoſſe.

AN. 1497.

à Londres ſon parlement aſſemblé. Mais n'y aïant ni port où il put ſe mettre à couvert, ni parti qui le favorisât, parce que Poyning y avoit puiſſamment établi l'autorité du roi, il ſe retira en Ecoſſe où il fut très bien reçu de Jacques IV. qui en étoit roi, qui n'aimoit point Henri, & à qui la doüairiere de Bourgogne, Charles VIII. & l'empereur Maximilien avoient fortement recommandé les interêts de Perkins; ces deux derniers princes étant fort mécontens du roi d'Angleterre; le premier, à cauſe de la ligue qu'il avoit ſignée avec les princes d'Italie; le ſecond, parce qu'Henri VII. avoit défendu ſous de groſſes peines à tous ſes ſujets d'avoir aucun commerce avec les Flamands.

CXXXVII. Le roi d'Ecoſſe lui fait épouſer la fille du comte de Huntley.

Buchanam rerum Scotic. l. 12.

Le roi d'Ecoſſe ajoûta foi à tout ce que lui dit Perkins, & lui promit ſa protection. Il alla même plus loin, puiſque pour lui donner une marque publique de ſon eſtime, il lui fit épouſer une jeune princeſſe nommée Catherine Gourdon fille du comte de Huntley, qui appartenoit à la famille roïale. Elle étoit très-belle & n'avoit que quinze ans; mais elle étoit encore plus vertueuſe. Après ce mariage, le roi conjointement avec Perkins leva des troupes, & entra dans la province de Northumberland, où Perkins fit publier un manifeſte inſolent contre Henri VII. ſous le nom de Richard IV. Il y mettoit la tête du roi d'Angleterre à prix, le traitoit de tyran, promettoit de grandes récompenſes à ceux qui contribueroient avec lui à le chaſſer du roïaume, & accordoit une ample amniſtie à ceux qui abandonneroient ſon parti. Ce manifeſte fit un effet tout contraire à celui qu'il en eſperoit. L'antipathie entre les deux nations Ecoſſoiſe & Angloiſe, fit que celle-ci ne voulut pas

favoriſer un homme qui n'étoit appuïé que des forces de ſes plus anciens ennemis. Henri de ſon côté rétablit le commerce avec les Flamands ; & traita avec l'archiduc à condition qu'il ne donneroit aucun ſecours aux rebelles. AN. 1497.

CXXXIII. Révolte dans la province de Cornoüaille.

Sur ces entrefaites, il ſe forma une révolte dans la province de Carnoüaille, d'autant plus dangereuſe qu'Henri étoit obligé de diviſer ſes troupes pour l'appaiſer. La cauſe de cette ſédition fut la levée des ſubſides que le parlement avoit ordonnée, & qui furent exigez avec tant de ſeverité & de rigueur par les commiſſaires, que les peuples du païs prirent les armes, au nombre de plus de vingt mille hommes, qui choiſirent le lord Andley pour les commander. C'étoit un homme de la premiere qualité, mécontent du gouvernement, prêt à tout entreprendre pour rendre ſa fortune meilleure, aſſez bon ſoldat ; mais peu propre pour commander une armée. Avec ce nouveau general les révoltez vinrent à Saliſbury, à Wincheſtre, & entrerent dans la province de Kent, où ils ne trouverent pas un ſeul homme qui voulut ſe joindre à eux. Ce mauvais ſuccès en découragea quelques uns qui ſe retirerent. Mais les autres encouragez par la lenteur du roi qui leur avoit laiſſé faire tant de chemin ſans les attaquer, vinrent camper entre Eltham & Greenvick à quelques milles de Londres, comptant de s'emparer de cette ville.

CXXXIX. Henri VII. attaque les révoltez à Black-heath.

Polyd. Virgil. hiſt. Anglic. lib. 26. Bacon hiſt. regni Henric. VII.

Une révolte, une guerre étrangere, la calabe d'un concurrent parurent au roi au aſſemblage de choſes fâcheuſes qui l'inquiéterent, mais qui ne lui firent rien perdre de ſa preſence d'eſprit ordinaire. Il avoit ſon armée toute prête. Il détacha le comte de Surrey & l'envoïa vers les frontieres d'Ecoſſe, pour s'op-

AN. 1497.

poſer au roi Jacques, s'il lui prenoit envie de faire une ſeconde irruption en Angleterre ; & voïant les révoltez avancez juſques à la vûë de Londres, il partagea le reſte de ſes troupes en trois corps ; le premier ſous la conduite des comtes d'Oxfort, d'Eſſex & de Suffolk, eut ordre d'environner la montagne de tous côtez, excepté celui de Londres, par où le grand chambellan qui commandoit le ſecond corps devoit attaquer les rebelles. Henri ſe mit à la tête du troiſiéme, entre Londres & la montagne, dans le deſſein de couvrir la ville, de ſoutenir ſes troupes, & d'envoïer du ſecours par-tout où il ſeroit néceſſaire. Tout réuſſit, la bataille ſe donna un Samedi vingt-deuxiéme de Juin 1497. A peine les ennemis eurent-ils le temps de ſe mettre en ordre. A la ſeconde attaque ils furent enfoncez, & ne ſongerent qu'à prendre la fuite. De ſix mille hommes qu'ils étoient, deux mille reſterent ſur la place, & le reſte fut fait priſonnier. Les trois chefs des rebelles furent pris & punis de mort, & Henri pardonna au reſte, mettant de la difference, dit Bacon, entre un ſoulevement que cauſe la pauvreté, & celui que produit l'eſprit de révolte.

CXL. Confirmation du mariage du fils du roi d'Angleterre avec Catherine d'Arragon.

Bacon hiſt. regni Henrici VII.

Peu de jours après cette bataille qu'on nomma de Blac-heath, les ambaſſadeurs de l'archiduc ſignerent à Londres des conventions par leſquelles en expliquant le dernier traité de commerce, ce prince ſe départoit du droit d'un florin qu'il exigeoit auparavant pour chaque piece de drap d'Angleterre qui entroit dans ſes états. Le dix-huitiéme de Juin Henri ratifia les articles du mariage d'Artus ſon fils aîné avec Catherine d'Arragon. Ce mariage avoit été arrêté en 1491. & confirmé le premier d'Octobre 1496.

Dans

dans le même tems Charles VIII. envoïa en Angleterre une ambaſſade qui ne tendoit qu'à confirmer la paix d'Etaples, par la réparation de certains attentats qui s'etoient commis de part & d'autre. Mais pendant qu'Henri étoit occupé contre les rebelles de Cornoüaille, le roi d'Ecoſſe fit une ſeconde irruption en Angleterre, & alla mettre le ſiege devant Norham, qu'il leva aux approches du comte de Surrey, & ſe retira dans ſon roïaume. La guerre d'Ecoſſe embaraſſant Henri, il eut recours à la négociation ; il jetta les yeux ſur dom Pedro d'Ayala ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres pour faire réuſſir l'affaire, & il ne ſe trompa pas. Dom Pedro alla en Ecoſſe, engagea le roi à congedier honnêtement Perkins, avant qu'on parlât de paix, afin que la preſence de ce faux duc d'York n'y fût point un obſtacle. Les ambaſſadeurs qui étoient aſſemblez à Ayton y ſignerent d'abord une tréve de ſept ans qui devoit commencer le vingt-neuf de Septembre jour de la ſignature du traité.

AN. 1497.

CXLI. Paix entre l'Ecoſſe & l'Angleterre. *Buchanan. hiſt. rerum Scot.*

Perkins congedié par le roi d'Ecoſſe, s'embarqua avec la comteſſe ſon épouſe, ſes domeſtiques & tout ce qu'il put engager d'Ecoſſois à le ſuivre. Il fit voile vers l'Irlande, & fut aſſez heureux pour aborder en un endroit où perſonne ne s'oppoſa à ſa deſcente. Flatté par ce ſuccès que la fortune alloit lui devenir favorable, il s'appliqua à rechauffer le zéle de ſes anciens amis, à en faire de nouveaux, & à diſpoſer toutes choſes pour paſſer en Angleterre. La ſédition recommença en Cornoüaille dès qu'on ſçut Perkins en Irlande, ce qui le détermina à s'embarquer pour venir joindre les rebelles ; trois mille hommes ſe rendirent auprès de lui. Avec ce ſecours il marcha vers Exceſter, l'inveſtit & la ſomma de ſe rendre ; mais

CXLII. Perkins paſſe en Irlande, de-là en Angleterre.

AN. 1497.

les habitans lui répondirent qu'ils ne connoiſſoient point d'autre roi qu'Henri VII. & qu'ils periroient plûtôt que de manquer à ce qu'ils lui devoient. Le roi d'Angleterre informé de ſon arrivée & du ſiege d'Exceſter, fut ravi de voir ſon ennemi engagé dans le roïaume. Il fit auſſi-tôt filer des troupes le long des côtes pour l'empêcher de ſe ſauver par mer. La nobleſſe monta à cheval, & alla joindre avec tout ce qu'elle avoit pû lever de troupes le grand chambellan, qui marchoit au ſecours d'Exceſter. Le duc de Buckingham arriva le premier devant la place; le roi y vint quelque temps après. Mais Perkins ne jugea pas à propos de l'y attendre. Il leva le ſiege & ſe retira à Tauwton avec ſept mille hommes.

CXLIII. Mort de Philippe Callimachus.

Michou. l. 4 c. 78. Cromer. lib. 30. Volaterran. lib. 7. Paul Jov. elog. c. 41.

Philippe Callimaque ou Callimachus, ſçavant hiſtorien, poëte & orateur, eſt le ſeul auteur conſiderable qui mourut dans cette année, encore pluſieurs placent ſa mort le premier de Novembre de l'année précedente 1496. Il étoit né à San-Geminiano dans l'état de Florence, ce qui a fait dire à quelques auteurs, qu'il étoit Florentin. A l'exemple de pluſieurs ſçavans Italiens qui avoient formé une academie, & qui pour ſe diſtinguer s'étoient donné un nouveau nom, il changea pareillement le ſien. Geminiani étoit ſon nom de famille, il prit celui de Callimachus dérivé du Grec. Une affectation ſi nouvelle & ſi ſinguliere donna de l'ombrage au pape Paul II. Il ſe perſuada aiſément que ſous prétexte de cultiver les belles lettres, on propoſoit dans les aſſemblées de cette academie de ſçavans, des queſtions auſſi dangereuſes pour l'état que pour la religion, & ne trouvant pas à propos de la laiſſer ſubſiſter plus long temps, il diſſipa & traita avec beaucoup de ſe-

verité tous ceux qui la compoſoient. Callimaque fut obligé d'abandonner l'Italie, & de ſe retirer en Pologne auprès de Caſimir qui n'étoit pas ami du pape, parce que ſa ſainteté ſoutenoit les interêts de Matthias roi de Hongrie au roïaume de Boheme, contre Uladiſlas fils de Caſimir. Ce prince choiſit Callimaque pour être précepteur de ſes enfans, & il acquit tant d'autorité ſur l'eſprit de Jean Albert fils & ſucceſſeur de Caſimir, qui diſpoſoit preſque de tout. Les Polonois ſupportoient impatiemment qu'un étranger banni de ſon païs leur fût préferé. Cependant Michou aſſure qu'il mourut à Cracovie, & y fut enterré avec beaucoup d'honneur. Paul Jove au contraire dit qu'il mourut exilé à Vienne. AN. 1497.

Callimaque a compoſé pluſieurs hiſtoires, celles d'Attila, trois livres des guerres de Ladiſlas roi de Pologne & de Hongrie, tué à la bataille de Varnes; l'hiſtoire de cette bataille; un livre de ce que les Venitiens firent pour exciter les Perſes & les Tartares contre les Turcs; un diſcours où il donne des avis touchant la guerre contre les Turcs. On trouve auſſi une de ſes lettres parmi celles d'Ange Politien. Paul Jove a comparé ſes ouvrages à ceux de Tacite. Platine parlant de ſon eſprit, de ſa taille & de ſes facultez, lorſqu'il l'excuſe de la conjuration contre le pape Paul II. dit qu'il ne paroît pas vraiſemblable qu'il y eut jamais penſé, parce qu'il n'avoit ni conſeil, ni langue, ni main, ni adreſſe, ni biens, ni enfin de vûë, aïant de fort mauvais yeux; en ſorte, dit le même Platine, qu'il étoit plus endormi que P. Lentulus, plus peſant à cauſe de ſa graiſſe que L. Craſſus, & qu'il n'étoit pas plus habile de la langue que de la

Trithem. de ſcript. eccleſiaſt. Platin. in Paul. II.

AN. 1497.

main. Ce portrait assez plat ne répond pas à l'idée d'un homme d'esprit & cultivé par beaucoup d'érudition, tel qu'étoit Callimaque.

CXLIV. Charles VIII. part de Lion pour aller à saint Denis, & retourne à Lion.

Charles VIII. qui étoit toujours demeuré à Lion depuis son retour en France, où il n'avoit pensé qu'à se livrer à la volupté, quitta enfin cette ville pour aller remercier Dieu dans l'église de saint Denis. Il ne voulut pas passer à Paris, afin de punir ses habitans qui lui avoient refusé cent mille livres, lorsqu'il étoit prêt de partir pour l'Italie. Après ce voïage de devotion, il revint à Lion, & prit dans son conseil une résolution qui auroit maintenu la gloire de la monarchie Françoise, si elle eut été executée. Trivulce eut ordre de quitter Ast, & d'avancer en Italie; on lui promit un puissant secours, & on l'assura que le duc d'Orleans iroit incessamment le joindre & le roi lui-même peu de temps après. Mais le cardinal Briçonnet empêcha l'execution de ces résolutions, & retint ou détourna à d'autres usages l'argent necessaire à la levée des troupes.

La Vigne journ. du voiage de Charles VIII.

CXLV. On prévient le roi contre le duc d'Orleans, qui se retire à Blois.

Le roi changea donc de dessein, & au lieu d'aller se mettre à la tête de ses armées, il retourna du côté de Paris; ce qu'on attribua à l'inclination qu'il avoit pour une demoiselle de la reine. Cette princesse devenuë enceinte accoucha d'un dauphin, qui vécut fort peu de jours. Les ennemis du duc d'Orleans ne manquerent pas de se servir de cet évenement pour le perdre dans l'esprit du roi. Ils lui faisoient accroire que ce duc avoit contribué du moins indirectement à la mort de trois fils que la reine avoit mis au monde, puisqu'aucun d'eux n'avoit vécu; & toutes leurs raisons se réduisoient à la joïe que le duc avoit

AN. 1497.

fait paroître, voïant la cour en deüil. Averti des mauvais offices qu'on lui rendoit à la cour, il prit en homme ſage, toutes les précautions néceſſaires pour ſe mettre à couvert des embuches de ſes ennemis ; il ſe confina dans ſon château de Blois, & il y vécut comme un particulier ſans recevoir aucune viſite, occupé du ſeul plaiſir de la chaſſe, où il paſſoit les journées entieres.

LIVRE CENT DIX-NEUVIE'ME.

AN. 1498.

I.
Charles VIII. change de conduite & veut mener une vie chrétienne.

Mem. de Comines l. 8. c. 18.

CHARLES VIII. n'avoit cherché juſqu'alors que les plaiſirs & la gloire humaine. Mais Dieu le toucha tout d'un coup. Il renonça à l'amour des femmes, s'appliqua à reformer ſon état & ſe corrigea de pluſieurs autres défauts. Il écoutoit les plaintes de ſes ſujets & accommodoit leurs differends, il dépoſoit les mauvais juges ; attentif à rétablir la juſtice dans l'ancien ordre, ſans frais & ſans épices. Son deſſein étoit de rabaiſſer les tailles & les fixer à douze cens mille livres, qui ne ſe leveroient que par l'octroi des états du roïaume, & pour des neceſſitez extraordinaires, voulant que l'entretien de ſa maiſon & les dépenſes extraordinaires ſe priſſent ſur le revenu de ſon domaine & des anciens droits de la couronne. Comines dit qu'il auroit bien voulu, s'il étoit poſſible, qu'un évêque n'eût eu que ſon ſeul évêché ſans d'autres benefices ; & que tous y euſſent réſidé ſans paroître à la cour. Il fit de grandes aumônes: il ſe confeſſoit aſſez ſouvent à l'évêque d'Angers. Enfin ſes diſpoſitions étoient ſi ſaintes & ſi pieuſes, que dans la derniere converſation qu'il eut avec quelques-uns de ſes confidens, il leur dit, qu'il étoit réſolu de ne jamais commettre aucun peché mortel, qu'il l'eſperoit du ſecours de la grace, & qu'il voudroit même de tout ſon cœur ſe diſpenſer d'en commettre de veniels, s'il étoit poſſible.

II.
Action loüable du roi à l'égard d'une jeune fille.

Les gens de bien attribuoient cet heureux changement du roi à l'action de continence qu'il avoit fait paroître dans la ville d'Aſt, dans le dernier ſé-

jour qu'il y avoit fait. Un ſoir qu'il ſe retira dans ſon appartement, il y trouva une jeune fille très belle, que ceux de ſes domeſtiques qui vouloient contribuer à ſes plaiſirs y avoient introduite. Cette fille étoit à genoux devant une image de la ſainte Vierge, qu'elle avoit apperçûë dans la ruelle du lit, & pleuroit beaucoup. Le roi la trouvant dans cette ſituation lui demanda la cauſe de ſa douleur ; & elle le conjura de lui ſauver l'honneur, en conſideration de celle qui étoit repreſentée dans ce tableau, & qui n'auroit point été mere de Dieu, ſi elle eut perdu ſa virginité. Elle ajouta que ſon pere & ſa mere l'avoient venduë à un des domeſtiques de ſa majeſté, & que ſon extrême pauvreté en avoit été la cauſe. Le roi touché du diſcours de cette fille, & d'ailleurs perſuadé à ſon air ſimple & ingenu qu'elle diſoit vrai, lui demanda s'il ne s'étoit pas preſenté quelque honnête homme qui l'eut demandée en mariage : elle nomma un bourgeois d'Aſt médiocrement aiſé ; & le roi le manda ſur le champ avec le pere & la mere de la fille ; il traita avec eux, il convint de la dot, il la païa par avance ; & ſa majeſté eut ſoin de cacher la bonne œuvre qu'elle venoit de faire. Dans la ſuite le roi commença tout de bon à regler ſa conduite, & à rétablir l'ordre eccleſiaſtique dans ſa pureté ; il réforma autant qu'il dépendit de lui l'abus de la pluralité des benefices, il ſe corrigea des diſcours licentieux qui lui échappoient aſſez ſouvent, & il n'en ſortit plus de ſa bouche qui ne marquaſſent une reſpectueuſe crainte de Dieu, & une tendre affection pour ſes peuples.

AN. 1498.

Il réſidoit depuis quelque-temps dans ſon château d'Amboiſe, & la veille du Dimanche des Rameaux

ſe

AN. 1498.

III. Mort du roi Charles VIII. à Amboise.

Mem. de Comines l. 8. c. 18. Gaguin. lib. 11. Addit. ad Monstrelet. post vol. 3. Belleſor. hiſt. de Charles VIII.

septiéme d'Avril 1498. il prit la reine par la main pour la conduire à une partie de paume qui devoit se joüer dans les fossez du château : il entra avec elle dans une galerie assez mal propre, & qu'on devoit bien tôt abbattre ; en y entrant il s'y frappa assez rudement la tête, parce que la porte étoit basse ; il ne laissa pas d'aller au jeu de paume, & d'y demeurer quelque-temps, ne s'entretenant que de choses spirituelles, en attendant que la partie commençât. Mais en repassant par la même gallerie sur les deux heures après midi, il tomba tout d'un coup à la renverse frappé d'apoplexie. Comines dit qu'on le mit sur une mauvaise paillasse qui par hazard se trouva dans la galerie, & sur laquelle il demeura pendant neuf heures, c'est-à-dire, jusqu'à onze heures du soir qu'il expira, sans pouvoir être en aucune maniere soulagé, tant l'apoplexie étoit violente. Il revint pourtant trois fois à lui, & ne prononça point d'autres paroles que celles dont il avoit coutume d'user lorsqu'il imploroit le secours de Dieu & des Saints auſquels il avoit une devotion particuliere. Enfin la troisiéme fois qu'il revint à lui, il rendit l'ame assez doucement dans la quinziéme année de son regne, n'étant âgé que de vingt-sept ans & neuf mois.

IV. Differens bruits sur la cause de sa mort.

Belleſor. hiſt. de Charles VIII.

On parla diversement de la cause de sa mort, comme c'est assez l'ordinaire des peuples lorsque les souverains meurent d'une maniere subite & extraordinaire. Belleforêt rapporte que ce prince avoit été empoisonné par la senteur d'une orange ; ce qui ne paroît pas vraisemblable à beaucoup d'historiens Les medecins crurent qu'il étoit mort d'une apoplexie causée par un catare auquel il auroit pû remedier par de fréquentes purgations. Ce qu'il y a de constant est

AN. 1498.

eſt que ce roi ne pouvoit pas vivre long-temps, quelques précautions qu'il eut priſes pour ſe conſerver, étant d'un temperament très-foible, & qu'il affoibliſſoit encore tous les jours par ſes débauches, capables d'alterer les conſtitutions les plus vigoureuſes. Il étoit mal-fait de ſa perſonne, il avoit les épaules hautes, le viſage difforme, la parole lente & mal aſſurée; néanmoins les yeux vifs & brillans, de belles ſaillies pour les grandes choſes, mais qui duroient peu, de la bonté, de l'humanité & de la douceur envers tout le monde; au reſte trop de nonchalance pour ſe faire obéir. On ne voit point qu'en toute ſa vie il ait chaſſé aucun de ſes domeſtiques; auſſi en étoit-il tellement aimé, qu'un des ſiens & un archer tomberent morts en apprenant qu'il venoit d'expirer.

Sainte-Marthe hiſt. de la maiſon de France.

Son corps demeura expoſé pendant huit jours dans le château d'Amboiſe, & fut enſuite porté à ſaint Denis, où il fut inhumé auprès du grand autel. Comines dit qu'aucun de ſes prédeceſſeurs ne fut enterré avec plus de pompe ni avec plus de regrets. Gaguin qui y étoit preſent aſſure que ſept mille, tant ſeigneurs qu'officiers, accompagnerent ſon corps juſqu'à Paris tous en deüil, que quatre cens pauvres vêtus de noir portoient des torches, que toutes les compagnies le reçurent ſolemnellement, & le conduiſirent juſqu'à l'abbaïe de S. Denis. Il ne laiſſa point d'enfans, aucun des trois qu'il avoit eu d'Anne de Bretagne n'aïant pû atteindre l'âge de quatre ans. Il eut auſſi une fille nommée Anne de France, qui mourut preſque auſſi-tôt après ſa naiſſance. Ainſi le duc d'Orleans ſon plus proche heritier devint ſon ſucceſſeur.

Comines, loco ſupràcit.

Gaguin, lib. 11.

Ce prince étoit toujours à Blois & n'avoit pas en-

AN. 1498.

V.
Le duc d'Orleans succede à Charles VIII. sous le nom de Louis XII.

Guicciardin. l. 3. Mem. de Comines l. 8. c. 20. Belefor. l. 6. c. 1.

core trente-sept ans accomplis, il n'étoit que cousin de Charles VIII. au quatriéme dégré. Dès que celui-ci fut mort, les courtisans & les officiers allerent le trouver pour lui en apprendre la nouvelle & le saluer comme leur nouveau roi. Son élevation sur le thrône fit pourtant murmurer à la cour, on prétendoit même qu'il en devoit être exclu, parce qu'il avoit porté les armes contre son roi; mais d'autres soutinrent que le droit de sa naissance & les loix du roïaume l'appelloient à regner & qu'on ne pouvoit y mettre d'obstacle. Ainsi sans avoir égard aux vaines plaintes de ceux qui auroient voulu le voir dépoüillé d'une couronne qui lui appartenoit, & qu'il porta dignement, il fut sacré à Reims le vingt-septiéme de Mai.

VI.
Il est sacré à Reims & couronné à S. Denis.

Apud Ferron. in Ludovic. XII. Paul. Æmil. in Ludovic. XII. Mem. de Comines l. 8. chap. dern.

Le premier de Juillet suivant, il reçut la couronne à saint Denis, & le lendemain il fit son entrée à Paris. Son premier soin fut de diminuer les impôts d'un sixiéme, diminution qu'il porta dans la suite à un tiers. Occupé du bonheur de ses peuples, il s'appliqua pendant tout le cours de son regne à gouverner avec douceur & avec prudence, ne choisissant pour ses ministres que des gens de bien & désinteressez, & consultant dans tout la raison & la religion. Devenu plus sage & plus compatissant par ses longues adversitez, il avoit appris par sa propre experience les dangers qu'entraîne avec soi un commandement trop absolu, & la nécessité d'en adoucir la rigueur. Sa moderation éclata sur-tout lorsqu'étant monté sur le thrône, on lui conseilla de punir ceux qui l'avoient desservi sous les regnes précedens. « Un roi de France, répondit-il, ne venge point les injures d'un duc » d'Orleans. » La comtesse de Beaujeu s'étoit déclarée son ennemie, & loin de s'en venger, il ne pensa pas

même à lui en témoigner son ressentiment ; il avoit fait une liste de tous ceux qui l'avoient offensé, dans la seule vûë de leur pardonner de meilleure grace : Jesus-Christ, disoit-il, étant mort pour eux aussi-bien que pour lui. Sentimens dignes d'un heros, & sur-tout d'un roi très-chrétien. Dès qu'il eut été couronné, il prit par arrêt de son conseil, le titre de roi de France & des deux Siciles, & la qualité de duc de Milan, parce qu'il prétendoit que ce duché lui appartenoit, comme on a dit, à cause de Valentine Viscomti son aïeule. A son avenement à la couronne, il dépêcha des ambassadeurs au pape, aux Venitiens & aux Florentins, pour leur notifier son élevation sur le thrône de France ; & trois mois après il reçut les leurs qui lui apportoient des complimens & des excuses. Mais ni Frederic roi de Naples, ni Ludovic Sforce duc de Milan, ne lui en envoïerent point, parce qu'ils le regardoient comme leur ennemi declaré. AN. 1498.

VII. Commencement des negociations de la France avec le pape, les Venitiens & les Florentins.

Guicciardin. l. 3.

On commença dès-lors à entamer differentes negociations. Alexandre VI. s'étoit reconcilié avec les Ursins ; mais il vouloit beaucoup de mal à Frederic roi de Naples, parce qu'il avoit refusé sa fille à Cesar Borgia fils naturel de sa sainteté. Les Venitiens cherchoient à ruiner Ludovic Sforce, parce qu'il empêchoit leur aggrandissement, & qu'il avoit des vûës sur la ville de Pise, qu'ils tâchoient de s'approprier. Pour les Florentins, ils desiroient ardemment de recouvrer leurs places, & faisoient pour cela la guerre. Ainsi tous leurs trois conduits par les seuls interêts, rechercherent l'alliance de Louis XII.

Jamais l'occasion ne se pouvoit presenter plus favorable pour sa sainteté. Louis XII. avoit épousé

AN. 1498.

VIII. Louis XII. fait caſſer ſon mariage avec Jeanne de France.

Hiſt. de Louis XII. par Saint-Gelais.

dans ſa jeuneſſe Jeanne fille de Louis XI. mais ce mariage s'étoit fait contre ſon gré ; & dans l'eſperance de s'en relever dans la ſuite, il avoit proteſté contre. La crainte ſeule de s'attirer la colere & l'indignation du roi, qui ne le menaçoit pas moins que de priſon, s'il n'avoit pour ſa fille les égards qu'on doit avoir pour une épouſe, lui avoit fait garder des ménagemens à l'exterieur. Ces mêmes raiſons avoient ſubſiſté pendant tout le regne de Charles VIII. qui n'auroit pas ſouffert que ſa ſœur eut été répudiée. Mais auſſi-tôt que ce prince fut mort, & que le duc d'Orleans eut été reconnu pour ſon ſucceſſeur, il ne penſa plus qu'à ſe mettre en liberté & à faire déclarer ſon mariage nul. Jeanne ſon épouſe étoit difforme, contrefaite, infirme, & ſelon tous les apparences hors d'état d'avoir jamais des enfans. Il eut recours au pape qui voulant ſe ménager la France pour l'élevation de ſa famille, écouta facilement ſa demande, & nomma des commiſſaires pour examiner l'affaire & en juger. Le roi ſe fondoit ſur trois raiſons. 1. Que Louis XI. avoit été ſon parain, & qu'au préjudice de cette alliance ſpirituelle, il lui avoit fait épouſer ſa fille ſans diſpenſe. 2. Qu'il ne l'avoit épouſée que par violence ; qu'autrement il ne ſe fut point uni à une princeſſe ſi contrefaite, & dont il ne pouvoit avoir d'enfans. 3. Qu'il n'avoit point conſommé le mariage. La reine répondit, qu'elle n'avoit jamais ſçu que ſon pere avoit été le parain de ſon mari, qu'elle ne s'étoit point apperçu qu'on eut fait violence à ſon époux, & que l'honnêteté ne lui permettoit pas de s'expliquer ſur le troiſiéme article ; que cependant ſa conſcience l'empêchoit d'en demeurer d'accord ; qu'après tout, elle ſeroit ravie que les commiſſaires don-

AN. 1498.

naſſent ſatisfaction au roi. Louis d'Amboiſe évêque d'Albi, Ferdinand évêque de Ceuta, Portugais, furent d'abord chargez de la commiſſion, & on leur joignit dans la ſuite Philippe de Luxembourg évêque du Mans. On verifia les proteſtations de nullité faites dans le temps. La reine Jeanne même laſſée de la cour & ne ſoupirant qu'après la retraite y donna les mains; & le mariage fut déclaré nul à Rome. Mais ſa ſainteté en fit d'abord un myſtere afin d'arriver plus aiſément à ſes vûës, & aux deſſeins qu'elle avoit de produire en France le cardinal Ceſar Borgia ſon fils, qui penſoit à rentrer dans l'état ſeculier.

IX. Le cardinal Borgia vient en France, & eſt fait duc de Valentinois.

Frizon in Gallia purpurata.
Ferron in Ludovic. XII.

Le pape l'envoïa en France chargé de la bulle qui declaroit nul le mariage du roi. Borgia étant arrivé en ce roïaume voulut uſer de fineſſe & de diſſimulation, & dit qu'il n'avoit pas apporté la bulle. Mais Louis XII. averti du contraire par l'évêque de Ceuta à qui Borgia en avoit confié le ſecret, lui fit mauvaiſe mine, & proteſta qu'il paſſeroit outre, puiſqu'il ſçavoit que ſon mariage avoit été déclaré nul. Le cardinal avoüa alors qu'il étoit chargé de la bulle & la produiſit au roi. L'indiſcretion de l'évêque de Ceuta lui coûta la vie; Borgia lui aïant fait donner du poiſon dont il mourut.

X. George d'Amboiſe reçoit le chapeau de cardinal.

Burchard. lib. 3. Diard MS. archiv. vatic. ſign. 104. p. 526.

Sa majeſté qui ſçavoit que Borgia prenoit l'état ſeculier du conſentement du pape, voulant reconnoître le ſervice qu'il venoit de lui rendre, lui donna le duché de Valentinois, dont il porta le nom le reſte de ſa vie, avec une compagnie de cent hommes d'armes entretenus en paix & en guerre, une penſion de vingt mille livres, & des aſſurances pour les plus beaux fiefs du duché de Milan, auſſi-tôt que le roi l'auroit conquis. Borgia étoit auſſi chargé d'un cha-

AN. 1498.

peau de cardinal pour George d'Amboise archevêque de Roüen, que le pape avoit nommé dans un consistoire du dix-septiéme de Septembre. Ce fut le cardinal de saint Pierre-aux-liens qui étoit alors en France, qui le lui donna solemnellement dans l'église de Chinon au diocèse de Tours, le vingt-sixiéme de Decembre; cette ceremonie ne convenant point à Borgia à cause de sa sécularisation. Louis XII. vit par-là tous ses souhaits accomplis; la bulle déclaroit son mariage nul; la dignité de cardinal étoit donnée à son favori & son principal ministre; c'étoit tout ce qu'il demandoit. Il se flattoit qu'il pourroit librement & sans obstacle épouser la veuve de son prédecesseur, qu'il avoit autrefois aimée, & pour laquelle il sentoit encore beaucoup d'inclination, & qu'après avoir comblé de bienfaits le fils du pape, il pourroit à l'avenir compter sur l'amitié & la protection du souverain pontife.

XI. Borgia demande au roi la princesse de Naples en mariage.

Borgia qui sentoit bien tous les liens que le roi se donnoit, lui témoigna qu'il desiroit épouser la princesse de Naples fille de Frederic, & il le pria de la part du pape de s'employer pour faire réussir ce mariage. Il lui fit même entendre que ce n'étoit qu'à cette condition qu'Alexandre seroit favorable à la France. Le but de Borgia étoit de dépoüiller Frederic de son roïaume après ce mariage, & de s'en faire donner l'investiture par le pape qui ne demandoit pas mieux, prétendant que le roïaume tomboit en quenoüille. Mais Louis XII. aïant toujours fait profession de la plus haute probité, & ne voulant pas violer le droit des gens, en sacrifiant la princesse de Naples, qui étoit née en France, & y avoit toujours demeuré, à l'ambition du duc de Valentinois; le renvoïa lui-

même à la princeſſe & remit l'affaire à ſa diſcretion. Borgia mécontent ſe hazarda pourtant de faire cette propoſition à la princeſſe, qui lui repartit que le roi ſon pere vivoit encore, & que les loix lui défendoient de diſpoſer d'elle-même ſans ſon conſentement. Elle ajoûta, qu'encore qu'elle fut libre, elle n'auroit garde de ſe marier dans une conjoncture où le roi de Naples étoit mal avec Louis XII. ſon bienfaicteur; mais que comme on negocioit leur reconciliation, & que même le traité étoit déja fort avancé, elle en attendoit la concluſion avant que de changer d'état. Le duc de Valentinois après ce refus ne penſa plus à la princeſſe de Naples. AN. 1498.

Cependant Louis XII. aïant levé tous les obſtacles qui pouvoient differer ſon mariage avec Anne de Bretagne veuve de ſon predeceſſeur, ne s'occupoit que des préparatifs de ſes nôces. En vertu du jugement rendu par les commiſſaires & de la diſpenſe du pape, Jeanne de France fut repudiée, & la princeſſe ſouffrit patiemment cet affront. Les Pariſiens qui ſe reſſouvenoient des bienfaits qu'ils avoient reçu de Louis XI. ne purent s'empêcher d'en murmurer hautement comme d'une injuſtice, il y eut des prédicateurs qui en blâmerent publiquement ſa majeſté dans leurs ſermons. Jeanne fut la ſeule qui regarda ſa diſgrace comme une faveur du ciel. Dégoûtée du monde & réſoluë de ſe donner entierement à Dieu, elle ſe retira dans la ville de Bourges que le roi lui avoit aſſignée avec d'autres domaines pour ſon entretien, & elle y paſſa ſaintement le reſte de ſes jours. Elle y inſtitua l'ordre des Annonciades, dont les religieuſes ſont diſtinguées de celles de Genes par le ſcapulaire rouge qu'elles portent, & elle obtint du pape Alexan-

XII.
La princeſſe Jeanne répudiée par Louis XII. ſe retire à Bourges & y inſtituë l'ordre des Annonciades.

Le Mire in origin. religioſ.

Baillet vies des ſaints 4. Fev.

dre VI. la confirmation de ce nouvel institut en 1501.
Elle fonda aussi le college de l'université de Bourges.

AN. 1498.

XIII.
Savonarolle s'attire la haine des Florentins.

Les Florentins qui jusqu'alors avoient regardé Savonarolle comme un saint homme & un prophete inspiré de Dieu, & qui n'entreprenoient même rien sans le consulter, perdirent tout-à-coup cette haute estime, à quoi succeda dans la suite une haine implacable: & voici ce qui y donna occasion. Lorsque Pierre de Medicis à la sollicitation de Ludovic Sforce tenta de rentrer dans Florence sans aucun succès, les partisans qu'il avoit dans la ville & qui devoient le seconder dans cette entreprise furent pris & executez à mort. L'execution se fit pendant la nuit pour éviter le tumulte que le peuple auroit pû causer, & avec tant de précipitation, qu'on ne voulut pas même déferer à l'appel des parens des coupables. Rien n'étoit plus opposé à la liberté publique; Savonarolle avoit lui-même fait établir depuis peu une loi tout-à-fait contraire à cette violence. Cependant ses amis furent les principaux moteurs de cette execution, & si on ne put le convaincre d'y avoir eu part, on eut du moins à lui reprocher de ne l'avoir pas empêché; il en fut blâmé, & son crédit en souffrit beaucoup. D'un autre côté Ludovic Sforce jaloux de la grande autorité que ce religieux s'étoit acquis auprès de la république, ne cessoit d'irriter le pape contre lui par l'entremise du cardinal Ascagne son frere. Il envoïa aussi secretement un Cordelier dans Florence pour prêcher contre la vie & les sermons de Savonarolle. D'autres religieux en firent autant, sans que Jerôme cessât d'agir à son ordinaire; il exhortoit toujours le peuple à changer de vie, il prêchoit hardiment la réformation des princes & de la cour Romaine, & défendoit

Guicciardin. hist. Ital. lib. 3.
Raynald. ad ann. 1497.

fendoit la liberté de ſa patrie contre toutes les factions qui la vouloient opprimer. La converſion de Marcile Ficin chanoine de Florence, celle de Nicolas Chambett gentilhomme Allemand à qui il donna l'habit de Dominiquain & de beaucoup d'autres ſçavans hommes, qui prirent le même parti & ſe firent religieux dans ſon ordre, furent les fruits de ſes exhortations pathetiques. AN. 1498.

XIV. Ses ennemis l'accuſent devant le pape.

Naucler. chronic. vol. 3. gener. 50. pag. 513. Hieron. Savonar. vita à P. Quetif. Mem. de Comines l. 8. c. 19.

Ses ennemis toutefois conjurerent ſa perte avec tant de violence, qu'ils tenterent une fois de le tuer en chaire dans le temps qu'il prêchoit, & l'accuſerent devant le pape comme un ſéditieux qui annonçoit au peuple une fauſſe doctrine; ils produiſirent un de ſes ſermons où il déclamoit fortement contre le luxe & les déſordres du clergé, particulierement de celui de Rome. Sa ſainteté déja prévenuë contre lui, & d'ailleurs informée qu'il avoit écrit à l'empereur, aux rois de France, d'Eſpagne, de Portugal & d'Angleterre, pour les engager à demander la réformation de l'égliſe dans le chef & dans les membres, & la tenuë d'un concile general; irrité de ce procedé, il le cita devant lui pour répondre aux chefs d'accuſation dont on le chargeoit. Jerôme ne jugea pas à propos de ſe livrer à ſes ennemis & ſe contenta de ſe juſtifier par des letttes qu'il écrivit au pape. Alexandre ne fut pas content de ſa juſtification, le traita de rebelle au ſaint ſiege & lui interdit la prédication. Savonarolle ne pouvant plus remplir ſes fonctions, ſubſtitua en ſa place un de ſes religieux, qui fit une apologie de Jerôme, & aſſura qu'il n'avoit rien dit qui ne dût s'accomplir. Alexandre voïant que Jerôme ne ſe rendoit point à ſa citation, ajouta l'excommunication à l'interdit & le traita d'heretique. Mais

XV. Le pape l'excommunie, & les Florentins l'empêchent de prêcher

AN. 1498.

ce religieux fit plusieurs écrits pour montrer que cette censure étoit nulle. Cependant il continua de ne point prêcher en public jusqu'au commencement de cette année. Alors prétendant toujours que l'excommunication portée contre lui étoit nulle, & qu'il en avoit suffisamment montré l'injustice & la nullité, il reprit ses fonctions. Le pape indigné de cette conduite, l'excommunia une seconde fois ; & comme les Florentins le favorisoient encore, Alexandre les menaça de la même peine, s'ils ne cessoient de le proteger, ou même de l'entendre. Les Florentins qui étoient déja indisposez contre Jerôme pour ce que nous avons dit, & qui avoient interêt de menager le pape pour se procurer la restitution de Pise, défendirent à Savonarolle de monter en chaire & l'obligerent au silence. A quoi il se soumit.

XVI. Un Dominiquain & un Cordelier offrent d'entrer dans le feu pour prouver l'un la verité, & l'autre la fausseté de sa doctrine.

Comme le Dominiquain que Savonarolle avoit engagé de prêcher en sa place avoit dit en chaire, que pour prouver la verité de la doctrine & la saintеté de la conduite de Jerôme, il s'offroit de passer au travers d'un feu bien allumé, sans en recevoir de mal, un religieux de l'ordre des freres Mineurs accepta d'y entrer aussi pour prouver le contraire. Mais quand le Dominiquain le pressa d'en venir à l'execution, il dit qu'il ne vouloit faire l'épreuve qu'avec Jerôme lui-même. C'étoit une défaite, parce qu'il pensoit qu'on n'exposeroit point Savonarolle à cette épreuve. La dispute s'échauffe, les deux contendans paroissent devant le magistrat ; le Cordelier réïtera qu'il étoit prêt d'entrer dans le feu avec Jerôme, non, dit-il, pour en sortir sain & sauf ; mais afin que Jerôme y fut brûlé avec lui. Le Dominiquain repliqua que puisque c'étoit lui qui avoit fait le défi,

AN. 1498.

il étoit juſte que l'action ne ſe paſsât qu'entre lui & le Cordelier. Il offroit même de s'y faire accompagner par tous les religieux de ſon convent, & Jerôme confirma cette promeſſe. Comme tout cela ne décidoit rien, le magiſtrat conclut, que ſi le Cordelier ne vouloit point faire l'épreuve avec le Dominiquain, il eut à nommer une autre perſonne pour le remplacer. Il nomma Nicolas de Pilli du même ordre, qui refuſa auſſi quand on fut près de l'execution. Un convers du même ordre voïant ce refus, s'offrit de lui même. On prend jour, les parties s'y trouvent, un grand peuple s'offre pour être témoin du ſpectacle. Jerôme y aſſiſte auſſi, le Dominiquain ſe préparant à entrer dans le feu; le Cordelier qui avoit refuſé d'y entrer avec lui, lui crie de ſe dépoüiller de ſes habits, prétendant qu'ils étoient enchantez; le Dominiquain s'en dépoüille pour le ſatisfaire & en prend d'autres. Le Cordelier ajoute, qu'il ne doit pas porter avec lui l'Euchariſtie, comme il le vouloit; c'étoit encore une vaine chicane, mais comme le Dominiquain perſiſtoit à vouloir la porter avec lui en entrant dans le feu, on s'y oppoſa, & chacun ſe retira ſans avoir rien fait.

XVII. On arrête Savonarolle & on l'applique à la queſtion.

Quand Savonarolle ou ceux de ſon parti euſſent fait un miracle, il n'eut point échapé à ſes ennemis, qui étoient puiſſans & en grand nombre. Ils avoient gagné le peuple, qui dès le lendemain alla attaquer l'égliſe de ſaint Marc, où il étoit retiré. On ferma les portes pour empêcher ces furieux d'y entrer; mais ils y mirent le feu & ſe firent un paſſage par la violence. On accourut au ſecours de Jerôme. Le combat fut ſérieux & long. Les magiſtrats voulant faire ceſſer ce tumulte, défendirent ſous peine de mort de

AN. 1498.

secourir l'égliſe de ſaint Marc, & ordonnerent ſous la même peine à Jerôme de ſortir en peu d'heures des états de Florence. Jerôme eut obéi à cet ordre ; mais ſes amis le retinrent. Les magiſtrats l'aïant ſçu l'envoïerent chercher avec une ſauve-garde & promeſſe de le laiſſer enſuite retourner à ſon monaſtere ; on emmena avec lui deux de ſes compagnons. Quand il fut devant les magiſtrats, on lui demanda d'abord ſi ce qu'il diſoit avoir appris de Dieu étoit vrai ou faux. Jerôme ſoûtint avec ſa liberté ordinaire, qu'il n'avoit rien dit qui ne fut très-certain. Après cette réponſe, on le conduiſit en priſon la nuit du Dimanche des Rameaux, ſans avoir égard à la promeſſe qu'on lui avoit faite de le renvoïer libre. On nomma enſuite quinze commiſſaires, pris d'entre ſes ennemis, pour examiner les dépoſitions & l'entendre lui-même. Mais comme il ne ſe démentoit point de ce qu'il avoit dit, on l'appliqua à la queſtion. Jamais on n'en fit ſouffrir à perſonne de ſi cruelle. Après lui avoir lié les bras derriere le dos, on le levoit en haut & on le laiſſoit retomber avec violence ; enſorte que tous ſes membres ſe diſloquerent : un ſupplice fini, on en recommençoit un autre où la barbarie étoit ingenieuſe à trouver de nouveaux moïens d'en augmenter la cruauté. On approcha auſſi des charbons ardens contre ſes pieds. On le chargeoit d'injures, on lui faiſoit mille outrages. Jerôme ſouffrit tout avec conſtance & on ne tira pas de lui un ſeul aveu qui démentît ce qu'il avoit dit ou fait juſqu'alors. Au milieu des plus vives douleurs, il ne prononça preſque jamais que ces paroles : « Seigneur, ôtez, ôtez moi la vie, » & quand on ceſſoit de le tourmenter, il ſe mettoit à genoux & prioit pour ſes bourreaux. Cependant on

écrivit ſon interrogatoire, dans lequel on ſuppoſa bien des choſes fauſſes qu'il n'avoit jamais dites ; on exagera & on donna un mauvais ſens à ce qu'il avoit répondu dans un ſens conforme à la verité. On fit venir enſuite ſix religieux de ſon ordre pour lire l'interrogatoire en leur preſence & devant Jerôme. Celui ci avoüa tout ce qu'il avoit écrit, & non tout ce qu'on y avoit mêlé de faux, & après la lecture faite, ſe tournant vers ſes religieux : « Perſonne n'ignore, leur dit-il, quelle a été ma conduite & ma doctrine & quelles ont été mes liaiſons tant que j'ai été parmi vous. Je vous recommande deux choſes : 1. Aïez ſoin de tous les jeunes religieux, & faites enſorte qu'ils conſervent la crainte du Seigneur dans laquelle ils ont été élevez, & la ſimplicité de la vie chrétienne. 2. Priez Dieu pour moi de tout votre cœur : car je ſuis prêt de la mort. »

AN. 1498.

XVIII. Supplice de Savonarolle qui eſt pendu & brûlé.

Dès qu'Alexandre VI. eut appris que Jerôme Savonarolle étoit en priſon, il fit prier la république de Florence de le lui envoïer à Rome ; mais on ne le voulut pas, parce qu'on craignoit une ſédition. Alexandre ne pouvant donc contenter en tout la haine qu'il portoit à ce religieux, voulut au moins ſe ſatisfaire en partie. Il envoïa deux juges à Florence, qui recommencerent à le tourmenter pour tâcher de lui faire avoüer quelque crime qui pût le faire condamner à mort ; mais n'aïant pas réuſſi, ils ne laiſſerent pas de le condamner à mourir. Ce jugement fut prononcé le vingt-deuxiéme de Mai 1498. On lui donna un confeſſeur, & un autre à chacun de ſes deux compagnons qui étoient condamnez avec lui. Le lendemain qui devoit être le jour de l'execution, on leur donna l'Euchariſtie. Jerôme la reçut dans ſa

AN. 1498.

main & la prit dans ſa bouche après avoir fait ſur ce myſtere une profeſſion de foi très catholique. Après cette action, on les mena tous trois comme des voleurs au lieu de leur ſupplice. Quand on eut dépoüillé Jerôme de ſon habit religieux, il le prit entre ſes mains & verſa des larmes deſſus, aſſurant qu'il l'avoit heureuſement conſervé ſans tache juſqu'alors. Il exhorta auſſi ſes compagnons à demeurer fermes & à mourir genereuſement, puiſqu'ils mouroient innocens. Comme ils étoient prêtres tous les trois, on les dégrada avec les ceremonies ordinaires; mais l'évêque aïant pris la main de Jerôme, & lui aïant dit: « Je te ſépare de l'égliſe triomphante, » il répondit: « Tu me ſépares de l'égliſe militante, tu ne » peux m'ôter à l'égliſe triomphante. » Il répondit avec fermeté à tous ceux qui lui firent des queſtions, & les aſſura tous qu'il n'avoit rien dit que de vrai, & que tout ce qu'il avoit prédit, arriveroit. Enfin après avoir baiſé le crucifix, on le prit de même que ſes compagnons, pour leur faire achever leur ſupplice. Les deux compagnons furent pendus les premiers, & Jerôme le fut le dernier après avoir recité le ſymbole des Apôtres. Cela arriva le vingt-troiſiéme de Mai 1498. le jour de l'Aſcenſion. Savonarolle n'avoit alors que quarante-cinq ans & huit mois. On alluma enſuite un grand feu pour y faire brûler leurs corps, & leurs cendres furent jettées dans la riviere. On dit que Dieu a honoré la memoire de Savonarolle de beaucoup de miracles.

XIX. Ouvrages de Jerôme Savonarolle.

Auſſi-tôt après ſa mort, on publia un écrit ſous le titre de ſa confeſſion, où on lui prêta beaucoup d'extravagances; mais rien qui meritât la mort. Jean Baleſdens fit imprimer l'an 1633. à Leyde quatre ouvra-

ges de cet auteur, qui avoient déja été mis sous presse de son vivant à Florence, & dont il y avoit eu depuis diverses éditions, mais peu correctes; sçavoir, de la simplicité de la vie chrétienne; le triomphe de la Croix; dialogue de l'esprit & de l'ame; & exposition de l'oraison dominicale en quatre manieres. Ce dernier ouvrage avec les méditations sur le pseaume cinquante a été traduit en François & imprimé à Paris en 1685. Le premier fut aussi traduit en Italien par Jerôme Benevieni, qui donna sa version dès l'an 1486. à Florence; & on en a aussi une traduction Françoise du pere Philippe Chahut Jesuite, qui parut en 1672. Pour le second traité, Savonarolle prit lui-même la peine de le traduire, mais librement, en Italien, & il donna cette version en 1497. à Florence, avec beaucoup d'autres traitez aussi en Italien, entr'autres un intitulé; regles pour vivre en chrétien, qu'il composa dans sa prison à la priere du geolier. On a aussi cinq volumes de ses sermons imprimez l'an 1520. outre plusieurs autres recueils qui ont paru en divers temps, & dont quelques-uns n'ont pas été approuvez; son dialogue de la verité prophetique qui a été mis à l'*index*; son abregé des révelations; un traité Italien contre l'astrologie judiciaire; un abregé de la philosophie naturelle & morale; un traité des disciplines, & d'autres avec plusieurs lettres.

AN. 1498.

XX. Apologie de Savonarolle par Jean-François Pic de la Mirande.

Jean-François Pic de la Mirande, neveu du celebre Jean Pic, dont on a déja parlé, fit l'apologie de Savonarolle divisée en deux livres, qu'il dédia à Hercule d'Est duc de Ferrare. Le premier livre contient sept chapitres; dans le premier desquels il fait voir qu'il n'y a point de jugement sur la terre qui ne puisse être sujet à l'erreur; dans le second, qu'il peut ar-

Bzovius tom. 18. ann. 1492. 94. 95. 97. & 98.

AN. 1498.

river en differentes manieres qu'une ſentence d'excommunication portée par les évêques ſoit nulle & ſans effet ; & il rapporte ces manieres dans le troiſiéme, où il dit qu'il y a quelques cas dans leſquels les jugemens des papes ſont nuls, & où il explique ce qu'on entend par erreur intolerable ; dans le quatriéme, il traite de l'excommunication & des cauſes pour leſquelles on doit en punir ; dans le cinquiéme, il apprend quelle doit être l'obéiſſance des ſujets envers les prélats & ſuperieurs ; dans le ſixiéme & ſeptiéme, il expoſe cette maxime, qu'on doit craindre la ſentence du ſuperieur, ſoit qu'elle ait été prononcée juſtement ou injuſtement ; & comment ces paroles doivent s'entendre. Le ſecond livre comprend huit chapitres, & Pic de la Mirande y prend ouvertement la défenſe de Savonarolle ; il y ſoutient que le pape Alexandre VI. a été trompé par les artifices des ennemis de ce religieux, que le mandement du pape ne devoit point être executé, que Savonarolle n'a point encouru de cenſures, qu'il n'a pas eu beſoin par conſequent d'en être abſous. Enfin il finit par beaucoup de loüanges qu'il donne à celui dont il fait l'apologie ; & propoſe les moïens de réſiſter aux perſécutions à venir.

XXI. Erreur de Matthias Cordelier.

Bzov. hoc ann. 1498.

Vers ce même temps, un religieux Cordelier nommé Matthias, publia ſes rêveries. Il ſoutenoit qu'il falloit obſerver la regle de ſaint François à la lettre, & que ſaint Bonaventure, les docteurs en théologie & les papes qui y avoient apporté des mitigations ou accordé des privileges, étoient en peché mortel. Il condamnoit auſſi les monaſteres dans leſquels il y avoit des procureurs & des ſindics. Comme il avoit beaucoup de memoire & qu'il étoit ſçavant dans les langues,

langues, ſur-tout dans l'Hebreu & le Latin, il ſe fit écouter; environ quatre-vingt Cordeliers embraſſerent ſon parti, & inſenſiblement il s'opiniâtra ſi fortement dans ſes erreurs, qu'il vint juſqu'à mépriſer les commandemens de l'égliſe & les cenſures des ſouverains pontifes. On le mit en priſon, & on ne l'en fit ſortir qu'après qu'il eut promis de ſe retracter & de ſe corriger. Mais étant retombé peu de temps après, on l'arrêta une ſeconde fois. N'étant pas aſſez bien gardé, il ſe ſauva dans un deſert avec ſes compagnons, où il établit un nouvel ordre, avec des provinciaux & des gardiens, ſe vantant d'être inſpiré de Dieu, & aſſurant qu'il feroit des miracles. Enſuite aïant été chaſſé de ce déſert par l'autorité du pape, il ſe retira chez les conventuels où il mourut dans ſon fanatiſme, & ſa ſecte ſe diſſipa d'elle-même.

A N. 1498.

La converſion de deux cens quatre vingt Maures Juifs Eſpagnols appellez Maranes qui firent ſolemnellement profeſſion de la religion catholique ſur la fin du mois de Juillet, fut un ſujet d'édification pour les fidéles, & qui répara en quelque ſorte le ſcandale que cauſa la chute de Pierre d'Aranda évêque de Calahorra & maître du ſacré palais, qui preſque dans le même temps fut convaincu de Judaiſme. Il fut dégradé dans le mois de Septembre, & condamné à être enfermé pendant toute ſa vie dans le château Saint-Ange à Rome. On l'accuſoit d'avoir enſeigné que la loi Moſaïque avoit un principe, & que la loi chrétienne en avoit trois, le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit; que Jeſus-Chriſt n'avoit point ſouffert, s'il eſt Dieu, & que c'étoit pour cela que dans ſes prieres il diſoit ſeulement, gloire au Pere, ſans y ajouter les noms du Fils & du Saint-Eſprit. Que les indulgen-

XXII.
L'évêque de Calahorra condamné à une priſon perpetuelle pour ſes erreurs.

Naucler vol. 3. general. 50. Burchard. apud. Bzov. ann. 15.

AN. 1498.

ces n'étoient rien & ne produiſoient aucun effet ; que les papes les avoient inventées parce qu'ils en tiroient du profit. Qu'il n'y avoit ni enfer, ni purgatoire ; mais ſeulement un paradis. Il ne celebroit point à jeun, diſant la meſſe après avoir dîné, & n'obſervoit ni carême ni aucune abſtinence de viandes.

XXIII. Succeſſion des patriarches Grecs de Conſtantinople.

Zygomal. Turco-Gracia l. 1. & 2.

A l'égard de la ſucceſſion des patriarches Grecs, on a dit que Maxime avoit été élu patriarche de Conſtantinople ; mais il fut dépoſé dans cette année, ou du moins dans la précedente, pour un crime aſſez conſiderable dont on l'accuſoit. Ce Maxime avoit ſuccedé à Simeon qui avoit pris la place de Marc Eugenique, le cinquiéme patriarche depuis que Mahomet II. eut pris la ville de Conſtantinople. Maxime aïant été dépoſé, Nyphon de Theſſalonique fut choiſi pour être ſon ſucceſſeur, & en fut chaſſé un an après pour mettre en ſa place un Maxime de Serrs, qui gouverna pendant ſix ans. Ce dernier aïant été exilé, on rappella Niphon qui ne joüit du patriarchat qu'un an. C'eſt ainſi que ces ſchiſmatiques vivoient dans des diviſions continuelles. Après Nyphon on mit Joachim metropolitain de Dramas ſur le ſiege, jeune homme à la verité, ſans beaucoup de ſcience ; mais d'un bon eſprit, avec beaucoup d'humilité & des mœurs très-reglées. Il alla en Georgie faire ſes viſites, & y fut très-honorablement reçu ; on l'y chargea de preſens conſiderables, & il s'en retourna riche à Conſtantinople où il mourut.

XXIV. Cenſures de pluſieurs erreurs par la faculté de théologie de Paris.

Quelques perſonnes prétendoient autoriſer l'art magique, ſoutenant qu'il étoit permis d'uſer de malefices ; que l'égliſe avoit eu tort de les condamner, & qu'ils pouvoient procurer un grand nombre de

biens ; ils débitoient auſſi quantité de vertus qu'ils diſoient être attachées aux taliſmans, & comme il étoit néceſſaire de reprimer de ſemblables erreurs, la faculté de théologie de Paris les condamna par une cenſure du dix-neuviéme de Septembre 1498. AN. 1498.

Quelques jours après le deuxiéme d'Octobre, elle cenſura ſeize propoſitions prêchées à Tournai en Flandres, par Jacques Vitrier religieux de l'ordre des freres Mineurs. Voici ces propoſitions. 1. Il vaudroit mieux « couper la gorge à ſon enfant que de le mettre dans « une religion non reformée. 2. Il vaudroit mieux pro- « ſtituer ſa fille, que de la mettre dans un ſemblable « ordre. 3. Quiconque entend la meſſe d'un prêtre » qui tient une femme dans ſa maiſon, peche mor- » tellement. 4. Peché mortel à quiconque lui fait di- « re la meſſe & lui donne de l'argent. 5. Si votre curé « ou autre prêtre a une femme dans ſa maiſon, vous « devez aller chez lui & en tirer de force cette fem- « me. 6. L'office qu'on chante en muſique à Notre- « Dame porte à la luxure. 7. Le roi n'a point remis « les maltotes à Tournay pour nourrir les courtiſan- « nes des chanoines & autres gens d'égliſe. 8. On ne « doit point donner d'argent aux égliſes pour les par- « dons. 9. Les pardons ne ſont point donnez pour « des lieux de proſtitutions. 10. Ces pardons vien- » nent de l'enfer. 11. Quand vous entendez la meſſe, « vous ne devez rien dire, & quand on éleve le ſaint « Sacrement, vous devez regarder en terre, & non « point le ſaint Sacrement. 12. L'office de la ſainte « Vierge ne doit point être récité par des ſeculiers. « 13. Il ne faut point prier les Saints. 14. Il y en a « quelques-uns qui diſent certaines oraiſons de la « Vierge Marie, afin qu'à l'heure de la mort ils puiſ- «

D'Argentré collect. jud. tom. 1. p. 340. Ex1. regiſt. cenſurar. facult. fol. 158.

AN. 1498.

» sent voir la Vierge : Tu verras le diable, & non » pas la Vierge Marie. 15. Il faudroit mieux à une « femme mariée violer la foi conjugale, que de rom- » pre son jeûne. 16. J'aimerois mieux être la cause de la » mort d'un homme, ou homicide, que de commet- » tre le peché avec une femme. » Toutes ces propositions furent condamnées & differemment qualifiées. Ce qu'il y a de particulier regarde la quatorziéme, où la faculté dit, que si l'on prétend qu'il n'est pas permis de reciter quelques oraisons devotes, afin que la sainte Vierge assiste à la mort celui qui prie devotement : cette proposition est fausse : mais si l'on prétend condamner la superstitieuse crédulité de quelques-uns, qui pensent qu'en vertu de certaines prieres plûtôt que d'autres, la Vierge leur apparoît visiblement à l'heure de la mort ; les docteurs déclarent qu'ils ne condamnent point ce sens.

XXV. Ximenés prend possession de l'archevêché de Tolede.

Alvar. Gomez in vita Ximen. l. 1.

François Ximenés promû à l'archevêché de Tolede, comme il a été dit, alla dans cette année prendre possession de son église, & il y fut reçu avec beaucoup de magnificence. Ses premiers soins s'étendirent sur les besoins des pauvres, il y pourvût abondamment, visita les églises & les hôpitaux, purgea son diocese des usuriers & des lieux infâmes, y aïant cassé plusieurs juges prévaricateurs, il remplit leurs places de personnes dont la probité & le désintéressement lui étoient connus. Ensuite il se rendit à Alcala où il tint un synode, dont il fit lui-même l'ouverture par un discours des plus touchans, & peu de temps après il en assembla un autre à Talavera. Voici ce qu'on a pû recüeillir des reglemens qui y furent faits. 1. Que tous les Dimanches & Fêtes les curez après la grande messe expliqueroient l'évangile au

peuple familiairement & ſolidement, & que le ſoir ils aſſembleroient leurs paroiſſiens & particuliere-mens les enfans, & leur apprendroient la doctrine chrétienne. 2. Pour le leur faciliter, il fit faire des inſtructions & des catechiſmes, qui furent depuis d'une très-grande utilité. 3. On permit à tous les prêtres de s'abſoudre les uns les autres des cas mêmes qui étoient réſervez à l'archevêque. 4. On rétablit l'uſage ancien de tenir de l'eau-benite à l'entrée des égliſes. 5. On ordonna à tous les juges de juger les parties ſur le champ, ſans écritures & ſans frais, ſi les cauſes étoient de peu de conſéquence; & que pour ce qui regardoit les grandes affaires, après les informations faites, on laiſſeroit à chacun la liberté de produire ſes raiſons par écrit, de répondre à celles de ſes parties, une fois ſeulement, & que le vingtiéme jour au plûtard, on donneroit une ſentence définitive. 6. On y regla en particulier les procedures contre les eccleſiaſtiques, & l'on ordonna que ſi les accuſations étoient legeres, ils ſeroient abſous ou condamnez par les officiaux ſans bruit & ſans procedures; que ſi les fautes étoient conſiderables, ils ſeroient promptement jugez avec beaucoup de circonſpection & ſans éclat. 7. On enjoignoit aux paſteurs d'avoir ſoin dès le commencement du carême de confeſſer leurs paroiſſiens, & de n'accorder la communion paſchale qu'à ceux qui auroient obſervé ce reglement. 8. Qu'ils envoïeroient à l'archevêque ou à ſes vicaires generaux de Tolede ou d'Alcala un memoire exact de tous ceux qui n'auroient pas fait la communion paſchale, afin qu'il y fût pourvû par ſon autorité. 9. Qu'il y auroit dans toutes les paroiſſes un regiſtre où l'on écriroit exactement les noms de ceux

AN. 1498.

XXVI. Reglemens qu'il établit dans deux ſynodes.

Raynald. ad ann. 1498. *n.* 23.

AN. 1498.

qui ſeroient baptiſez, de leurs peres, meres, parains, maraines, & des témoins preſens au baptême, avec l'année, le mois & le jour de cette ceremonie. Enfin il ordonna qu'on tiendroit exactement un ſynode tous les ans, & le concile de Trente a renouvellé ce reglement.

XXVII. Mort de dom Juan prince d'Eſpagne.

Mariana lib. 27. n. 2. Il place cette mort le 4. d'Octobre.

Pendant que Ximenés s'occupoit ſi utilement dans ſon diocéſe, la cour d'Eſpagne changea tout d'un coup de face par la mort de l'infant dom Juan fils unique de leurs majeſtez. Ce jeune prince qui n'avoit gueres plus de dix-huit ans, fut attaqué d'une fiévre trois jours après qu'il fut arrivé à Salamanque avec la princeſſe ſon épouſe ; & cette fievre l'emporta le vingt quatriéme d'Octobre de l'année 1497. Ferdinand ne parut pas fort touché de cette mort, peut-être parce qu'étant beaucoup plus jeune que ſon épouſe, il ſe flattoit d'avoir des fils d'un ſecond mariage. Mais Iſabelle en fut ſi affligée qu'on appréhenda pour ſa vie. Le corps du jeune prince fut porté à Avila, & inhumé dans le monaſtere des Dominiquains fondé par le roi Ferdinand ſon pere. La nouvelle de cette mort arriva à Valence dans le temps qu'on s'y réjoüiſſoit encore pour le mariage du roi de Portugal. Dom Juan avoit laiſſé en mourant ſon épouſe enceinte ; l'eſperance de ce qui en devoit naître avoit un peu adouci la douleur de ſa perte ; mais la princeſſe ne mit au monde qu'une fille morte, & l'affliction des peuples recommença. La jeune reine de Portugal apprit à Evora la mort de ſon frere, ce qui la toucha ſenſiblement, parce qu'ils s'aimoient beaucoup l'un l'autre.

Par cette mort la ſucceſſion des roïaumes de Caſtille & d'Arragon paſſa à la princeſſe qui venoit d'épouſer

Emmanuel roi de Portugal, comme à l'aînée. Leurs majeſtez Portugaiſes ſe rendirent à Badajoz ſur les frontieres des deux roïaumes ; de-là ils allerent paſſer la ſemaine-ſainte à Notre-Dame de Guadaloupe, & arriverent à Tolede le vingt-ſixiéme d'Avril 1498. où Ferdinand & Iſabelle les attendoient. Trois jours après le vingt-neuviéme du même mois, le roi & la reine de Portugal furent reconnus dans une aſſemblée extraordinaire des grands du roïaume & proclamez princes de Caſtille, on leur en rendit l'hommage ; & parce que l'archiduc d'Autriche gendre de leurs majeſtez catholiques, & l'archiducheſſe Jeanne ſon épouſe leur fille, avoient pris le nom de princes de Caſtille auſſitôt qu'ils avoient ſçû la mort de dom Juan ; Ferdinand & Iſabelle leur envoïerent en Flandres un ambaſſadeur pour leur ordonner de quitter ce nom ; la qualité de prince de Caſtille ſuivant la coutume & les loix du roïaume, n'étant dûë qu'aux aînez & heritiers des rois de Caſtille.

AN. 1498.

XXVIII. Le roi & la reine de Portugal ſont reconnus heritiers de Caſtille.

Mariana hiſt. Hiſp. l. 27. n. 13.

Mais il falloit auſſi faire reconnoître le roi & la reine de Portugal en Arragon ; & il y avoit de la difficulté, parce que l'infant dom Henri duc de Sogorbe & couſin germain du roi catholique, prétendoit que les loix excluoient les femmes de la couronne d'Arragon, & que par conſequent lui & le prince Alphonſe ſon fils, y avoient ſeuls un droit legitime après la mort de ſa majeſté catholique, comme iſſus en ligne maſculine de Ferdinand I. roi d'Arragon. Ainſi pour rompre les meſures du duc de Sogorbe, les deux rois & les deux reines ſe rendirent en diligence à Sarragoſſe, où l'on aſſembla les états generaux du roïaume le quatorziéme de Juin. Les ſentimens furent fort partagez ſur la demande que fit Ferdi-

XXIX. On aſſemble les états en Arragon pour le même ſujet.

Mariana ibid. n. 14.

AN. 1498.

nand, de reconnoître sa fille & son gendre pour princes d'Arragon ; l'affaire traîna en longueur, & la contestation ne se termina qu'aux couches de la jeune reine de Portugal, qui mit au monde un Jeudi vingt-troisiéme du mois d'Août un prince qu'on appella Michel. La joïe fut grande, mais elle ne dura pas long-temps, parce que la reine mourut une heure après. A la naissance du prince les états accorderent à sa majesté catholique tout ce qu'elle demandoit & reconnurent le jeune infant dom Michel pour prince d'Arragon, heritier legitime de la couronne, & lui prêterent en cette qualité le serment accoutumé le vingt-deuxiéme de Septembre ; mais ils déclarerent qu'en cas que le roi catholique eut des enfans mâles, alors le serment seroit nul.

XXX. Mort de la jeune reine de Portugal. *Mariana ibid. n. 45.*

Pendant que ces choses se passoient en Arragon, l'archevêque travailloit à la reforme de l'ordre de S. François dans les deux roïaumes. Son dessein étoit de faire l'union des Cordeliers conventuels avec les Observantins, c'est-à-dire, à dépoüiller les premiers de leurs revenus, & à les soumettre à des austeritez auxquelles ils n'avoient pas prétendu s'engager quand ils avoient fait profession. Au seul nom de réforme tous les Cordeliers se souleverent, & n'oublierent rien pour décrier Ximenés, & pour lui faire perdre l'estime que la reine faisoit de lui ; mais bien loin de réussir, cette princesse lui promit d'emploïer son credit à Rome auprès du pape pour obtenir de sa sainteté la commission dont il avoit besoin ; elle le fit en effet. Mais le general des Cordeliers s'étant adressé le premier au pape, lui representa que son ordre aïant besoin de reforme pour retrancher plusieurs déreglemens qui s'y étoient glissez, il prioit sa sainteté

XXXI. L'archevêque de Tolede veut travailler à la réforme des Cordeliers.

de

de lui en accorder la permiſſion. Le pape approuva ce deſſein, permit au general de partir quand il lui plairoit, & lui fit expedier tous les brefs dont il pouvoit avoir beſoin. AN. 1498.

XXXII. Oppoſitions qu'il trouve dans l'execution de ce deſſein.

L'ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome chargé par Iſabelle de demander au pape cette commiſſion pour Ximenés, aïant appris de ſa ſainteté qu'elle avoit donné ſes ordres au general des Cordeliers qui devoit partir au premier jour pour les aller executer, en informa la reine qui en fut ſurpriſe. Le general ne laiſſa pas que de ſe preſenter devant cette princeſſe, & ce qu'il y avoit de plus imprudent, de déclamer beaucoup devant elle contre Ximenés. Indignée de ce procedé, elle lui demanda avec vivacité, s'il penſoit à ce qu'il étoit & à qui il avoit l'honneur de parler: Oui, madame, répondit le general, je ſçai que je « parle à la reine Iſabelle, qui n'eſt qu'un peu de cen- « dre & de pouſſiere comme moi. » En achevant ces paroles, il ſortit de l'audience, & ſe voïant abandonné de toutes les perſonnes de conſideration, il prit la réſolution de s'en retourner à Rome. Cependant comme il vouloit ſe faire honneur de la réforme qu'il ne pouvoit éviter, il demanda au pape la permiſſion de nommer des commiſſaires de l'ordre, pour y travailler avec ceux que ſa majeſté catholique avoit déja nommez. Ce que le pape lui accorda. Les commiſſaires étant arrivez en Caſtille, furent fort mal reçus; l'autorité de l'archevêque, jointe à ſa pieté & à l'appui que lui donnoit la reine, firent qu'on ne les écouta preſque point; ils s'en plaignirent au conſeil, où l'on juge bien qu'ils ne trouverent pas les eſprits diſpoſez en leur faveur. Comme ils ne gagnoient rien, ils retournerent à Rome, après avoir fait ſigni-

AN. 1498.

Mariana lib. 27. n. 7.

fier qu'ils s'oppoſoient à tout ce qu'on entreprendroit au préjudice de leur commiſſion.

Leur premier ſoin fut d'animer le pape contre ſa majeſté catholique & Ximenés. Ils lui repreſenterent que l'interêt de Rome étoit de faire ſentir ſon autorité, & qu'il ne devoit point ſouffrir impunément qu'on la méprisât ; ils gagnerent auſſi la plûpart des cardinaux. Alexandre qui n'étoit pas moins ambitieux que voluptueux, voulut d'abord défendre la réformation d'autorité. Mais comme il avoit beſoin de l'Eſpagne, & qu'il étoit dangereux de faire un trop grand éclat, on lui conſeilla de ſe contenter pour le preſent, de ſuſpendre le pouvoir des commiſſaires juſqu'à nouvel ordre. Ce fut le parti qu'il prit. Il adreſſa un bref à leurs majeſtez catholiques datté du neuviéme de Novembre 1497. où après s'être plaint du peu d'égard qu'on avoit eu pour les commiſſaires qu'il avoit envoïez, il dit, qu'un pareil excès commis contre des perſonnes revétuës de ſon autorité ne ſe pouvant pas tolerer, il ſuſpendoit les commiſſaires, & leur défendoit de paſſer outre, juſqu'à ce qu'on eut reçu ſes ordres. La reine voïant cette oppoſition, réſolut d'abandonner cette affaire. Mais l'archevêque de Tolede ſçut l'engager à appuïer ſon deſſein ; & elle agit avec tant de chaleur auprès du pape, que non ſeulement il leva l'interdit des commiſſaires ; mais qu'il nomma expreſſément l'archevêque avec l'évêque de Jaën en Andalouſie, & celui de Catane en Sicile ſon internonce en Caſtille, pour finir cette affaire en dernier reſſort.

XXXIII. Il en vient heureuſement à bout.

Cependant les Cordeliers avoient fait inſerer dans la commiſſion, que ſa ſainteté ordonnoit aux trois commiſſaires d'agir par eux-mêmes, & leur ôtoit le

pouvoir de nommer des ſubſtituts en leurs places. Cette clauſe étoit ſujette à bien des inconveniens, l'archevêque les ſentit & en écrivit au pape avec tant d'adreſſe, qu'Alexandre la révoqua, & donna pouvoir aux commiſſaires de ſubdeleguer ceux qu'ils voudroient, lorſqu'ils ne ſeroient pas en état d'agir par eux-mêmes. Auſſi-tôt l'archevêque prit l'affaire de la réformation tout de nouveau, & s'y appliqua avec tant de ſoin, qu'il en vint heureuſement à bout, & la ſoutint depuis avec tant de fermeté, en prévoïant tout ce qui la pouvoit détruire, que les choſes ſont encore aujourd'hui à peu près ſur le même pied qu'il les avoit établies. Il obtint encore du pape par un bref du vingt-troiſiéme de Juin 1498. la qualité de commiſſaire apoſtolique pour la réformation des égliſes exemptes & des perſonnes privilegiées de ſon diocéſe, & generalement pour tout ce qu'il jugeroit néceſſaire au bien de ſon égliſe.

A N. 1498.

XXXIV. Le pape envoïe le chapeau & l'épée benite au roi d'Angleterre.

Bacon. hiſt. regni Henric. VII.

Le pape pour marquer auſſi au roi d'Angleterre Henri VII. l'eſtime qu'il faiſoit de lui, lui envoïa un nonce qui lui preſenta de ſa part le chapeau & l'épée benite, ce qui étoit alors une grande marque de conſideration. Innocent VIII. prédeceſſeur d'Alexandre lui avoit fait le même honneur; mais Alexandre ſe piqua de rencherir ſur lui par la richeſſe du preſent, & par les témoignages d'eſtime dont il l'accompagna. Henri qui menageoit juſqu'aux moindres occaſions qui pouvoient le faire conſiderer de ſes ſujets, reçut les preſens de ſa ſainteté avec tout l'éclat capable de frapper les yeux du peuple; il ordonna au maire & aux aldermans de Londres d'aller recevoir le nonce juſqu'à l'entrée du pont, & aux corps de métiers de ſe mettre ſous les armes, & de former une double

AN. 1498.

haïe depuis le pont juſqu'à la grande égliſe de ſaint Paul. Henri s'y rendit du palais de l'évêque de Londres où il étoit venu loger, accompagné des prélats, des ſeigneurs & d'une foule de courtiſans. Le cardinal Morton archevêque de Cantorbery aïant reçu les preſens de la main du nonce, les preſenta à ſa majeſté & lui ceignit l'épée. Cette action fut ſuivie d'un diſcours du cardinal à la loüange du pape & du roi, & finit par les acclamations ordinaires.

XXXV. Perkins ſe retire dans un aſile.

Bacon, ibidem. Polyd. Virgil. hiſt. Anglic. lib. 26.

Perkins retiré à Tawton après avoir levé le ſiege d'Exceſter, avec ſix à ſept mille hommes dont ſon armée étoit compoſée, les rangea en bataille, comme s'il eut eu le deſſein d'en venir aux mains avec l'armée de Henri plus forte de la moitié. Mais la peur le ſaiſit tout d'un coup, & lui fit aller cacher ſa honte dans le monaſtere de Bowley, où il ſe fit enregiſtrer avec quelques uns de ſa troupe pour joüir du privilege de cet aſile. Le lord d'Aubney détacha trois cens chevaux pour le pourſuivre; mais ils arriverent trop tard. On ſomma les religieux de remettre les fugitifs entre les mains du roi; mais ſur leur refus on n'oſa forcer l'aſile, & l'on ſe contenta d'inveſtir ſi exactement le monaſtere, que l'impoſteur ne pût ſe ſauver. Son armée ſe trouvant ſans chef, ſe ſoumit à la clemence du roi, qui fit grace de la vie aux officiers & aux ſoldats, à l'exception de quelques-uns qui furent pendus pour donner l'exemple.

XXXVI. Il ſe rend au roi qui le fait enfermer dans la Tour.

Henri VII. ne pouvant avoir Perkins, ſe contenta de lui faire offrir la vie, s'il vouloit ſe rendre volontairement; n'aïant point d'autre reſſource, & ſe trouvant tellement reſſerré qu'il ne pouvoit s'échapper, il l'accepta. On le mena à la cour bien accompagné, ſans toutefois lui laiſſer voir le roi; on le promena

ensuite dans la ville de Londres à cheval exposé aux insultes & aux railleries du peuple; & on lui fit donner par écrit la confession de son imposture, qui fut renduë publique. Il y faisoit un récit exact de toutes ses avantures, depuis sa naissance, sans entrer dans aucun détail de la conspiration & de ses auteurs, & sans dire le moindre mot de la duchesse doüairiere de Bourgogne. Mais avant que le bruit de la détention de Perkins fût venu à la connoissance de la comtesse de Huntley son épouse, Henri VII. voulut s'en rendre maître, afin qu'elle ne pût se sauver. Elle s'étoit retirée au Mont saint Michel en Cornoüaille ; & comme elle pouvoit être enceinte, il étoit de l'interêt du roi de s'assurer de sa personne, afin que sa posterité ne fût pas en état de renouveller les chimeriques prétentions du pere.

An. 1498.

XXXVII. On se saisit aussi de son épouse.

Bacon in hist. regni Henrici VII.

Le roi envoïa donc des gens pour la prendre & la lui amener. Ils ne trouverent aucune résistance, ils lui apprirent le malheur de son époux qu'elle ignoroit, & la conduisirent à Henri sans qu'elle fit la moindre plainte. On la traita avec beaucoup d'honneur, comme une parente du roi d'Ecosse. Toute la cour fut surprise de sa beauté, & le roi d'Angleterre ne l'eut pas plûtôt vûë, qu'il commença de l'aimer, suivant le rapport de plusieurs historiens ; mais pour ne point prendre avec elle quelque engagement qui auroit fait tort à sa réputation, il la fit conduire à Westminster auprès de la reine, il ordonna qu'elle y fut traitée en princesse, il lui assigna sur son épargne des pensions considerables pour soutenir son rang. En un mot elle eut été aussi heureuse à la cour du roi Henri VII. qu'elle meritoit de l'être, si elle eut moins aimé un mari si peu digne de son estime.

AN. 1498.

On l'appelloit à la cour la roſe blanche, tant à cauſe de ſa beauté, qu'à cauſe du nom que la ducheſſe doüairiere de Bourgogne avoit donné à ſon époux.

XXXVIII. Perkins ſe ſauve de la Tour. Il complote de nouveau, & eſt condamné à la mort.

Buchanan rerum Scot. lib. 13. Polyd. Virg. hiſt. Angl. l. 14.

Quelque bons ordres que le roi eut donnez pour garder Perkins sûrement, il trouva toutefois le moïen de ſe ſauver. Sa premiere penſée le détermina à prendre le chemin de la côte de Kent, dans l'eſperance de trouver quelque vaiſſeau pour ſortir du roïaume. Mais craignant d'être arrêté, il aima mieux ſe refugier dans le monaſtere de Bethléem qui avoit droit d'aſile. Le prieur vint en avertir le roi, & promit de le remettre en ſon pouvoir, pourvû qu'il voulut lui accorder la vie. Sa majeſté y conſentit; Perkins fut donc tiré de ſon aſile & renfermé dans la Tour. Dans la ſuite aïant gagné quatre domeſtiques du lord Digby lieutenant de la tour, il complota avec eux de tuer leur maître, de ſe ſaiſir des clefs, de ſe ſauver, & d'emmener avec eux le comte de Warvik, priſonnier depuis longtemps, & qui étoit entré dans le complot. Malheureuſement l'affaire fut découverte avant qu'ils puſſent l'executer; on fit le procès à Perkins, il fut convaincu de pluſieurs attentats contre le roi & contre l'état depuis ſon arrivée en Angleterre, & condamné comme coupable de haute trahiſon à être pendu à Tiburne. Le comte de Warvick eut auſſi la tête tranchée, par un effet de la politique de Ferdinand roi d'Arragon, qui pour marier ſa fille Catherine à Artus fils aîné de Henri, lui fit entendre qu'il ne ſeroit point aſſuré de marier ſa fille à un roi tant que ce comte vivroit. Parlà ce prince infortuné fut la victime de ce mariage, dont Catherine attribua toujours les malheurs qui en furent les ſuites au ſang du comte de Warvik qui en avoit ſoüillé les liens.

Chriſtophle Colomb qui étoit arrivé à Burgos, lorſqu'on célebroit le double mariage du prince & de la princeſſe d'Eſpagne, avec l'archiduc & la princeſſe ſa ſœur, partit de San-Lucar pour ſon troiſiéme voïage le trentiéme de Mai 1498. & arriva heureuſement aux iſles du Cap-vert. Il ſe remit enſuite à la voile pour découvrir la terre-ferme, & aborda enfin à Pare où les femmes portoient des braſſelets de groſſes perles. Il en fit des échanges avec des baſſins de léton, & les deſtina pour en faire preſent à la reine Iſabelle. De-là, il ſe rendit à l'iſle Eſpagnole, où il trouva ceux qu'il y avoit laiſſez, diviſez en deux factions par les cabales d'un certain Roland qu'il avoit établi juge de l'iſle. Il emploïa tous ſes ſoins pour pacifier ces troubles. D'abord ceux qui ſuivoient le parti de Roland paroiſſoient vouloir s'en retourner en Eſpagne, & le demanderent même; mais lorſqu'il eut fait équipper des vaiſſeaux pour les y tranſporter, ils voulurent demeurer aux Indes, & prierent qu'on leur accordât des habitations au lieu de la ſolde qu'on leur païoit auparavant, ce qui leur fut accordé.

AN. 1498.

XXXIX. Troiſiéme voïage de Criſtophle Colombe pour les Indes.

Ferdin. Colomb. hiſt. del amir. Chriſtoph. Colomb.
Marmol. lib. 9. c. 24.

Un Caſtillan nommé Oqueda, étant arrivé à l'iſle Eſpagnole au retour d'une découverte qu'il venoit de faire, excita une nouvelle ſédition, & ſe ligua avec dom Ferdinand de Guevarra & un Eſpagnol nommé Adrien tous deux ennemis de Roland. Mais ce juge qui depuis l'accommodement fait avec Colomb étoit toujours demeuré dans ſes interêts, ſe ſaiſit des rebelles, fit mourir Adrien, bannit quelques autres, & envoïa dom Ferdinand à Colomb. Les rebelles aïant écrit en Eſpagne pluſieurs lettres, par leſquelles ils marquoient que Colomb vouloit ſe rendre ſouverain de l'iſle Eſpagnole; le roi y envoïa

XL. On prévient le roi d'Eſpagne contre Colomb qui a ordre de revenir.

Barros. Aſia. dec. 1. l. 3. c. 11.
Petr. Martyr. c. 7.

AN. 1498.

Franciſque de Robadilla commandeur de Calatrava, pour s'informer de la verité, avec ordre d'y demeurer pour gouverneur, & d'ordonner à Colomb de revenir à la cour, afin d'y rendre compte de ſa conduite. Robadilla executa cet ordre avec la derniere rigueur ; après s'être emparé du palais de Colomb & de tous ſes effets, il l'envoïa en Eſpagne chargé de chaînes ; mais lorſqu'il fut arrivé à Cadix, le roi le fit mettre en liberté, & lui accorda peu de temps après ſes bonnes graces.

XLI. Irruption des Turcs en Ruſſie.

Michou l. 4. c. 75. in fin.
Cromer lib. 30.

Les Turcs étoient entrez dans la Ruſſie par la Valachie au nombre de ſoixante-dix mille hommes, & n'y trouvant aucune réſiſtance, ils y mettoient tout à feu & à ſang, lorſque Dieu permit qu'ils furent ſubitement ſaiſis d'un froid ſi violent & ſi rigoureux, que plus de quarante mille en moururent, les autres s'étant ſauvez par la Moldavie furent défaits & preſque tous tuez par les troupes d'Etienne Palatin & par les Valaques ; enſorte qu'à peine dix mille retournerent dans leurs païs : ce qui arriva ſur la fin de Novembre. Les Turcs en racontant cette perte reconnoiſſoient que Dieu avoit viſiblement protegé les Ruſſiens & les Polonois par une providence particuliere. A la nouvelle des ravages que les infidéles faiſoient en Ruſſie, Jean Albert roi de Pologne avoit envoïé Nicolas Roſemberg à Fribourg, où les princes d'Allemagne étoient aſſemblez, pour leur demander du ſecours ; mais il ne put rien obtenir, ce qui l'obligea après avoir appaiſé les troubles qui agitoient ſon roïaume, à faire alliance avec Uladiſlas roi de Hongrie & de Boheme, & avec Alexandre duc de Lithuanie. Le prince de Moldavie s'unit à eux après avoir quitté le parti des Turcs. L'empereur Maximi-

Raynald. ad hunc ann. 1498. n. 36. Trithem. in chronic. Spanheim.

lien

lien leur promit beaucoup, & ne fit rien, en cela assez semblable à Frederic son pere, dont les belles promesses n'eurent jamais d'effet. AN. 1499.

XLII. Mariage de Louis XII. avec Anne de Bretagne.

Louis XII. voïant que le pape avoit consenti à la dissolution de son mariage avec Jeanne de France, comme nous l'avons dit, ne pensa plus qu'à épouser Anne de Bretagne, qu'il avoit recherchée avant qu'elle eût épousé le roi Charles VIII. & le mariage se fit le dix-huitiéme de Janvier de la presente année 1499. Le contrat fut signé la veille à Nantes. Il portoit que si la princesse mouroit la premiere sans enfans, le roi n'auroit la joüissance du duché de Bretagne que pendant sa vie, & qu'après sa mort ce duché retourneroit au plus prochain heritier de son épouse. Qu'en cas d'enfans, ce ne seroit point l'aîné, mais le second qui seroit duc de Bretagne. Que si l'enfant étoit unique, il succederoit; mais que ses descendans observeroient les clauses marquées dans le contrat. Il étoit dit aussi, que les officiers du duché seroient nommez par la reine. Qu'on n'y leveroit aucuns subsides sans le consentement des états. Que la monnoïe seroit frappée au nom du roi & de la reine. Enfin que Louis XII. prendroit le titre de duc de Bretagne.

Argentré dans les preuves de son hist. de Bretagne, p. 1560.

XLIII. Le roi Louis XII. se dispose à passer en Italie.

Après ce mariage Louis XII. ne pensa plus qu'à chercher les moïens de faire valoir ses anciennes prétentions sur l'Italie. Pour y réussir il ne lui suffisoit pas de s'être assuré du pape Alexandre VI. & de son fils devenu duc de Valentinois; il falloit de plus empêcher que la république de Venise ne le traversât, & il fut resolu dans le conseil, qu'on tenteroit les Venitiens en leur offrant la ville de Cremone & son territoire, c'étoit la partie du duché de Milan qui

Mariana lib. 27. n. 17.

AN. 1492.

étoit plus à leur bienſéance. Mais ils ne furent pas contens de ces offres, & voulurent qu'on y ajoûtât les villes ſituées ſur la riviere d'Adda, & la partie du duché de Milan, qui s'étendoit depuis cette riviere juſqu'à l'état de terre-ferme. On leur accorda tout ce qu'ils demandoient. Les agens de Veniſe à la cour de France furent chargez de travailler au traité. Mais la concluſion en fut differée juſqu'à ce qu'on eut ſatisfait le roi au ſujet de la ville de Piſe, dont ſa majeſté demandoit le ſequeſtre, & qu'il y eut une ſuſpenſion d'armes entre les Venitiens & les Florentins juſqu'après la conquête du Milanez. La république de Veniſe refuſa abſolument ces conditions, & le roi ne voulant point s'opiniâtrer là-deſſus à la priere du cardinal de ſaint Pierre-aux-liens & de Trivulce qui ſouhaitoient de voir l'affaire du Milanez engagée; le traité d'alliance avec les Venitiens fut conclu à Eſtampes & ſigné à Blois le quinzieme d'Avril. Dès lors on ne penſa plus qu'à mettre une armée ſur pied, Louis XII. nomma pour la commander les ſeigneurs de Ligny, d'Aubigny & Trivulce, avec la qualité de lieutenans generaux.

XLIV. Traité d'alliance entre le roi & les Venitiens.

Le roi de France pour agir plus ſûrement, voulut encore s'aſſurer l'alliance de ſes voiſins, du roi d'Angleterre, des rois catholiques Ferdinand & Iſabelle, & de l'archiduc fils de l'empereur Maximilien. Louis XII. peu après ſon avenement à la couronne avoit ratifié & juré la paix d'Etaples; mais voulant faire voir au roi d'Angleterre qu'il avoit ſincerement deſſein de la maintenir, il la fit approuver & ratifier par les états generaux qui s'étoient aſſemblez à Nantes au commencement de cette année. Enſuite il envoïa des ambaſſadeurs au pape pour le prier de la

XLV. La paix d'Etaples avec le roi d'Angleterre, eſt confirmée par le pape.

confirmer par ſon autorité. Le ſouverain pontife ne voïant plus d'obſtacle de la part de la France, donna une bulle qui portoit l'excommunication contre celui des deux rois qui n'obſerveroit pas le traité. Quant à Ferdinand & Iſabelle, ils retirerent d'auprès de Ludovic Sforce leur ambaſſadeur Jerôme de Vic qu'ils y tenoient depuis huit ans, & après avoir proteſté ſolemnellement de ne ſe plus mêler des affaires d'Italie ſous quelque prétexte que ce fut; ils en firent revenir leurs troupes, & rendirent à Frederic les places qu'ils tenoient en Calabre. Enfin l'archiduc par un traité rentra dans les places de l'Artois, à la charge de rendre hommage au roi Louis XII. pour ce comté & pour ceux de Flandres & de Charolois; ce qu'il fit en effet, mais avec des circonſtances particulieres & dignes de remarque. AN. 1499.

XLVI. L'archiduc rend hommage à Louis XII. repreſenté par ſon chancelier.

Cet hommage ne ſe fit pas à la cour entre les mains du roi. Ce fut ſon chancelier Guy de Rochefort qui le reçut à Arras dans le palais épiſcopal. On y avoit préparé une grande ſalle dans laquelle il y avoit une eſtrade à deux degrez avec un ſiege couvert d'un tapis ſemé de fleurs de lys. L'archiduc vint vers les dix heures du matin le Vendredi cinquiéme de Juillet, & quand il fut arrivé, le chancelier qu'on en avertit, ſortit de ſon appartement vêtu d'une robe de velours cramoiſi, la tête couverte, précedé d'un huiſſier avec ſa maſſe, de deux rois d'armes, & ſuivi d'un certain nombre de maîtres des requêtes & de ſecretaires du roi. L'archiduc le ſalua profondement, ſans que le chancelier ſe découvrit, ſe contentant de porter ſeulement la main à ſon chapeau. L'archiduc tête nuë, lui dit, qu'il venoit pour faire hommage au roi des pairies & comtez de Flandres, Artois &

Charolois, qu'il tenoit de ſa couronne. Le chance-
AN. 1499. lier aſſis ſur un ſiege reçut cet hommage, ſans permettre que l'archiduc ſe mit à genoux, comme il le vouloit faire ; il lui tint les mains dans les ſiennes, en lui faiſant les demandes ordinaires, auſquelles l'archiduc répondit, qu'il le promettoit & qu'il le feroit; il lui preſenta en même temps la jouë & le baiſa. La ceremonie achevée, le chancelier ſe leva, ôta ſon chapeau ; & dit avec politeſſe, qu'après avoir repreſenté la perſonne du roi de France, il étoit à preſent Guy de Rochefort, le très-humble ſerviteur de l'archiduc.

XLVII. Le roi de France ne peut s'accommoder avec l'empereur.

Louis XII. trouva plus de difficulté à s'accommoder avec l'empereur Maximilien, parce qu'il étoit engagé avec Ludovic Sforce, dont il avoit touché des ſommes d'argent conſiderables, & même celui-ci pour engager davantage ſa majeſté imperiale dans ſes interêts, lui avoit fait un preſent de cinquante mille écus, & avoit envoïé un commiſſaire avec des lettres de change de trois cens mille autres écus, pour lever des troupes dans ſes états. Mais le comte de Foix garda les bords de la riviere de Saone avec tant de ſoin, que les Allemands furent repouſſez toutes les fois qu'ils tenterent de la traverſer ; enſorte que ne pouvant ſubſiſter dans le lieu où ils étoient, leur armée ſe diſſipa ſans avoir rien fait. Cette armée fut raſſemblée dans la ſuite & emploïée contre les Suiſſes qui étendoient trop loin leurs cantons, & qui avoient déja uni à leur république Baſle & quelques autres villes de l'empire. Mais ils ſe défendirent avec tant de valeur, que les Allemands ne purent leur en enlever aucune. Ainſi le roi ne pouvant gagner l'empe-

XLVIII. Il fait alliance

reur, fit alliance avec Philibert duc de Savoye, pour

s'assurer un passage par ses états ; & fit un nouveau traité de ligue offensive & défensive avec les cantons Suisses, qui par-là s'engagerent à renoncer à toute alliance avec Ludovic Sforce. Celui-ci sentit le danger où il étoit de se voir bien-tôt dépoüillé de ses états, & le peu d'esperance qu'il pouvoit avoir dans les princes ses voisins, dont la plûpart étoient irritez contre lui, & se plaignoient hautement de ses perfidies.

AN. 1499

avec le duc de Savoye & les cantons Suisses.

Il crut que dans cette extrémité il pouvoit avoir recours aux Turcs ; & il ne s'en fit aucun scrupule. Il pria Frederic roi de Naples d'envoïer un ambassadeur à Constantinople, & de souffrir qu'il y agît de concert avec un des siens. Frederic qui avoit offert au roi Louis XII. de devenir son feudataire, & de lui païer cinquante mille écus de tribut par an, sur le refus que sa majesté lui en fit, envoïa au sultan Bajazet, Bucciardo, qui s'étoit déja acquitté du même emploi sous le regne de son frere, & qui n'étoit revenu de Constantinople que depuis six mois Bajazet écouta les propositions qu'on lui fit, & promit du secours. Mais toute cette négociation ne produisit d'autre effet que de rendre Ludovic encore plus odieux.

XLIX.
Ludovic fort inquiet demande du secours à l'empereur des Turcs.

Mariana lib. 27. n. 17.

Louis XII. partit de Blois sur la fin du mois de Juin 1499. & ne fut pas plûtôt arrivé à Lion, que les Venitiens firent marcher vers la riviere d'Adda toutes les troupes qu'ils avoient assemblées sous divers prétextes dans leur état de terre-ferme. Ludovic ne douta plus alors qu'ils ne se fussent liguez avec son ennemi, & se mit en état de défense ; il divisa ses troupes en deux corps inégaux, le moins nombreux fut destiné à la garde des rivieres de la Sesia, de Tanare & du Po, que les François devoient traverser ; &

L.
Le roi de France part de Blois & se rend à Lion.

Guicciardin. l. 4.

AN. 1499.

le plus considerable à garder les forts & le guez du fleuve d'Adda. Le marquis de Mantouë mécontent des Venitiens vint s'offrir au duc de Milan avec trois cens lances ; le duc le prit au mot, & lui donna le commandement de l'armée ; mais aïant appris que les Turcs étoient arrivez sur la frontiere de la Bosnie, il licentia le marquis de Mantouë avec ses trois cens lances.

LI.
Arrivée de Louis XII. dans le duché de Milan & ses conquêtes.

Naucler. chronic. vol. 3. gener. 50. Burchard. lib. 3. p. 588. Sabell. Enn. 10. lib. 9. Ferron, lib. 3.

L'entrée de Louis XII. dans le duché de Milan n'arriva que le quinziéme d'Août ; mais il usa d'une diligence extraordinaire pour se dédommager des six semaines de la belle saison qu'il avoit emploïées à assembler ses troupes. Les Milanois n'oserent lui disputer le passage de la Sesia, celui du Tanare fut le plus contesté. La ville de Novi qu'il falloit forcer auparavant, se défendit avec beaucoup de vigueur ; quatre-vingt-dix pieces de gros canons réduisirent en poudre ses remparts, & les François prirent cette place le cinquiéme jour du siége, avant qu'elle eut pensé à capituler. Ils y entrerent l'épée à la main ; on fit passer la garnison & la bourgeoisie au fil de l'épée, & le feu consuma ce qui avoit échappé à la licence des vainqueurs. Cinq ou six autres villes intimidées par ce traitement implorerent la clemence du roi. Valence fut livrée par Raffagnino pour vingt mille écus qu'on lui donna. Pallavicini gagné de même rendit Tortone ; Alexandrie dans laquelle Galeas s'étoit enfermé ne tint pas long-temps, les François s'en rendirent maîtres par un artifice que leur suggera Cajazzo frere de Galeas. Enfin tout le païs qui devoit appartenir à la république de Venise, Cremone, Giaradadda, Lodi & d'autres, ne coûterent à conquerir que cinq ou six jours de marche.

La rapidité ſurprenante de ces conquêtes étonna le duc de Milan. Plus conſterné que ſes ſujets, & ne ſe ſentant ni aſſez de forces, ni aſſez de courage pour s'y oppoſer, il réſolut de quitter la campagne & de ſe renfermer dans ſa ville capitale. Elle étoit munie de tout ce qui étoit néceſſaire pour ſe bien défendre: Ludovic ne pouvoit choiſir une plus sûre retraite; mais c'eſt le ſort des princes qui ſe ſont attiré la haine de leurs ſujets, de n'en point trouver d'aſſurée. Antoine Landriano principal tréſorier du duc, fut aſſaſſiné en ſortant du palais. C'en fut aſſez pour faire croire à Ludovic qu'on en vouloit à lui-même, & que s'il ne ſortoit promptement de Milan, il couroit riſque d'être livré aux François. Le ſoulevement d'une partie de ſes états augmentant ſa crainte, il ne penſa plus qu'à ſe retirer. Il réſolut de paſſer en Allemagne & en Suiſſe, pour implorer le ſecours de ces nations; mais avant que de partir il voulut pourvoir à la conſervation du château de Milan, ſi fort & ſi bien muni, qu'il eſperoit le pouvoir venir ſecourir avant que les François s'en fuſſent rendus maîtres. Le cardinal Aſcagne ſon frere lui en demandoit le gouvernement, & il ne le pouvoit confier à un ſujet qui lui fût plus fidele; mais par un effet de ſa mauvaiſe politique, il préfera un de ſes favoris nommé Bernardin de Corté, jeune homme ſans experience & ſans courage. Pour conſoler ſon frere, il lui témoigna qu'il ne pouvoit pas ſe paſſer de ſes conſeils, & le conjura les larmes aux yeux de ſe charger de conduire en Allemagne ce qu'il avoit de plus précieux.

Il vouloit parler de ſa femme, & de ſes deux fils Maximilien & François. Il envoïa avec eux quinze

AN. 1499.

LII.

Le duc de Milan ſe retire en Allemagne.

Mariana l. 27. n. 19.

AN. 1499.

cens mille écus d'or en eſpeces, & pour une auſſi grande ſomme en meubles & en bijoux. La princeſſe Iſabelle d'Arragon qui avoit épouſé Jean Galeas fut laiſſée à Milan avec ſon fils âgé de neuf à dix ans ; Ludovic lui tranſporta le duché de Bari & la principauté de Roſſano, qui lui avoient été donnez pour récompenſe d'avoir rétabli la maiſon d'Arragon ſur le thrône de Naples. Il ſortit enſuite de Milan avec une eſcorte conſiderable commandée par Galeas de San Severino ſon gendre & par Louis Malveſi, & accompagné du cardinal d'Eſt. La premiere perſonne qu'il rencontra fut Cajazzo, qui offenſé de ce que le duc avoit donné le principal commandement à Galeas qui n'étoit que ſon frere cadet, l'avoit trahi, & avoit fait en ſecret ſon accommodement avec les François à qui il avoit procuré la priſe d'Alexandrie. Il avoit prétendu ſe juſtifier ſur la reddition de cette place, & ſe croïant quitte de toutes les obligations qu'il avoit à Ludovic Sforce, il ſe mit à le pourſuivre avec la cavalerie Françoiſe ; peu s'en fallut qu'il ne l'enlevât au paſſage de la Valteline. Le duc de Milan ſe ſauva à Inſpruk.

LIII. Les François entrent dans Milan, dont on leur livre le château.

Les Milanois ainſi abandonnez de leur duc, ouvrirent les portes de leur ville aux François, qui ne penſerent plus qu'à inveſtir le château, ils n'eurent pas beaucoup de peine à s'en rendre maîtres. Bernardin de Corté qui en étoit gouverneur, gagné par le comte Philippin de Fieſque qui avoit trouvé le moïen d'y entrer, ne fut point à l'épreuve des belles promeſſes qu'on lui fit, & livra la place le douziéme jour du blocus. Mais confus de ſa trahiſon & de ſa perfidie, il en mourut dix jours après.

Pendant que les troupes de la république de Veniſe faiſoient

faiſoient la guerre avec tant de ſuccès dans le Milanez ; le Baſſa Scender envoïé par Bajazet avec une armée conſiderable, penetra dans les provinces d'Iſtrie, de Dalmatie & du Frioul, déſola tout le plat-païs, fit eſclaves toutes les perſonnes qui tomberent entre ſes mains, les mena ſur les frontieres de la Boſnie, d'où il envoïa à Conſtantinople ceux dont il eſperoit tirer rançon, & fit aſſommer les autres. Comme le provediteur André Zani n'avoit pas emploïé les troupes de la république par crainte, ou par foibleſſe, pour s'oppoſer à ces déſordres, on lui fit ſon procès, & il fut declaré infame. Les Turcs voïant ſi peu de réſiſtance dans l'état de Terre-ferme, équipperent une flotte pour conquerir les iſles. Les Venitiens leur en oppoſerent une autre. Mais Grimani qui la commandoit aïant quatre-vingt dix ans, n'oſa pas hazarder la bataille, laiſſa paſſer les Turcs, & prendre impunément la route de Lépante. On dégrada ce chef, & l'on mit en ſa place Melchior Treviſano. Celui-ci alla attaquer la flotte Ottomane, qui voïant qu'elle avoit du deſſous, mit le feu à quatre de ſes galeres pour ne pas tomber entre les mains des chrétiens, & comme les Turcs étoient diſpoſez à brûler de même les autres, l'armée Venitienne fit ceſſer le combat & s'alla preſenter devant Lépante qui ſe rendit d'abord.

AN. 1499.

LIV. Les Turcs ravagent l'Iſtrie, la Dalmatie & le Frioul.

Burchard. lib. 3. Sabellic. Enn. 10. c. 9. Ferron in Ludovic. XII. Surita to. 5. l. 3. Guicciardin. l. 4.

Le roi de France n'arriva à Milan qu'après la reddition du château, & le ſixiéme d'Octobre il y fit ſon entrée en habit ducal. Il ſéjourna près de trois mois dans le païs. Les acclamations & la joïe qui éclaterent parmi les habitans, engagerent le roi à les traiter avec beaucoup de bonté & de douceur. Le cardinal d'Amboiſe & le chancelier de Rochefort conſeil-

LV. Le roi de France fait ſon entrée à Milan.

Mariana lib. 27. n. 20.

AN. 1499.

lerent à ſa majeſté de les décharger de tous les impôts extraordinaires que le duc de Milan leur avoit impoſez, & même de la moitié des ordinaires. Louis XII. le fit avec joïe, ſa liberalité n'en demeura pas-là, il n'épargna pas le domaine ducal qui juſqu'alors avoit été inalienable; il récompenſa la faction des Guelphes qui avoit toujours bien ſervi la France. Trivulce eut pour ſa part la ſeigneurie de Vigevano, & d'autres terres conſiderables. Theodoric ſon couſin germain fut pourvû de celle de Marignan. Il rétablit les privileges de la nobleſſe & de l'état eccleſiaſtique, & fit reſtituer aux habitans les biens dont ils avoient été injuſtement dépoüillez; défendant d'inquieter perſonne de ceux qui avoient eu part au gouvernement précedent & aux bonnes graces de Ludovic. Trivulce peu de temps après fut fait gouverneur de Milan en la place du ſeigneur de la Trimoüille qui eut d'abord ce gouvernement & qui s'en démit. Trois mois après Genes ouvrit ſes portes au vainqueur, ſans oſer ſeulement ſe mettre en défenſe, & tout ce qui reſtoit de villes dans le Milanez ſuivit bien tôt l'exemple de la capitale.

Hiſt. de Louis XII. par Saint-Gelais.
Aug. Juſtin. l. 5.

LVI.
Traité entre le roi de France & les Florentins.

Tous les princes d'Italie, excepté Frederic roi de Naples, vinrent en perſonne féliciter le roi d'un ſi heureux ſuccès; & ceux qui n'oſerent ſe preſenter devant ſa majeſté, lui rendirent leurs reſpects par députez. Les Florentins lui en envoïerent cinq. Le roi qui avoit beſoin d'eux pour ajouter au duché de Milan la couronne de Naples, dont il méditoit la conquête, & dont il ne pouvoit s'aſſurer qu'aux dépens de la république de Piſe; conclut avec eux un traité, aux conditions qu'on leur remettroit la république de Piſe; qu'on leur fourniroit des troupes pour s'en

Belcar. lib. 8.
Guicciardin. l. 4.

rendre maîtres, & qu'eux réciproquement, ſi le roi entreprenoit la conquête de Naples, s'engageroient à le ſecourir, en lui donnant pour cette expedition cinquante mille écus d'or pour la ſolde de cinq mille Suiſſes durant trois mois, outre les trente-cinq mille que les marchands de Florence avoient promis par écrit au duc de Milan. AN. 1499.

LVII. Le roi donne des troupes au duc de Valentinois.

Le pape ne manqua pas auſſi de féliciter le roi ſur ſes conquêtes. Mais conjointement avec le duc de Valentinois ſon fils, il ſomma ſa majeſté d'accomplir ſa parole, & de leur donner les troupes qu'elle leur avoit promiſes par le dernier traité. Louis XII. ne pouvant s'en dédire, les fit partir pour la Romagne, ſous la conduite d'Yves d'Alegre le plus ſage & le plus experimenté de ſes officiers generaux. Ces troupes étoient au nombre de ſix à ſept mille hommes. Le pape y joignit tous les vieux ſoldats de l'état eccleſiaſtique; & le duc de Valentinois obtint du roi de Navarre ſon beau-frere que les plus déterminez Gaſcons & Baſques s'enrôlaſſent ſous ſes étendarts; ce qui rendoit l'armée du pape plus conſiderable qu'on ne l'avoit vûë depuis long-temps. L'on commença par Forli où étoit Catherine Sforce ſœur du duc de Milan, mariée à Jerôme Riario ſeigneur de cette ville. Elle ſe défendit avec une valeur au-deſſus de ſon ſexe; elle ne ſe coucha point durant les ſix ſemaines que dura le ſiege & ne ſe diſpenſa d'aucune des fonctions militaires; mais à la fin il fallut ceder. Le duc de Valentinois fit donner l'aſſaut, & ſes troupes entrerent de tous les côtez en même temps dans la ville, où elles paſſerent ſur le ventre à la garniſon, & tuerent ſans aucune diſtinction tout ce qui parut devant elles.

Catherine Sforce après avoir cherché la mort inu-

tilement, se mit en devoir d'entrer dans la citadelle avec une vingtaine de soldats, qui lui restoient seuls, de deux mille cinq cens qu'elle avoit eu au commencement du siege. Mais on la poursuivit de si près que ses ennemis entrerent avec elle dans la forteresse, se saisirent de sa personne, & lui sauverent la vie malgré elle. Le duc de Valentinois l'envoïa à Rome, & le pape la fit enfermer dans le château Saint-Ange, où elle auroit fini ses jours accablée de chagrins, si elle n'eut inspiré au plus brave de ses ennemis le desir de se rendre son liberateur. D'Alegre avoit été témoin de sa valeur, il l'avoit même éprouvée, & ne l'avoit pas moins estimée ; il avoit sur-tout admiré ses fatigues & sa constance à visiter les travaux jour & nuit ; il s'étoit proposé de la sauver & ne l'avoit pû, parce qu'avant qu'il entrât dans la citadelle de Forli, le duc de Valentinois l'avoit déja envoïée à Rome. Mais cela ne l'empêcha pas de solliciter sa liberté en des termes qui marquoient assez qu'un refus l'offenseroit. Le pape & le duc de Valentinois qui étoient trop contens de lui pour le désobliger, lui accorderent sa demande, & Catherine fut renvoïée à Florence auprès de ses enfans.

AN. 1499.

LVIII. Catherine Sforce perd Forli, & est faite prisonniere.

Burchard. lib. 3. Petr. Delphin. l. 6. epist. 22.

LIX. D'Alegre obtient la liberté de Catherine Sforce.

Dès que Louis XII. eut si heureusement executé l'entreprise de Milan, il pensa à la conquête de Naples. Alexandre VI. qui avoit aussi ses vûës particulieres, & qui ne cherchoit qu'à satisfaire son ressentiment & son ambition, animoit secretement sa majesté à cette expedition, & la flattoit d'une victoire encore plus prompte que celle du Milanez. Cependant comme la saison étoit avancée ; le roi avant que de s'engager voulut retourner dans son roïaume, soit pour donner à ses troupes le temps de se reposer, soit

LX. Le roi part de Milan pour retourner en France.

Mariana lib. 27. n. 21. Sabellic. Enn. 10. l. 9. Ferron. lib. 3. Guicciardin. l. 4.

pour en ramener de nouvelles. Il envoïa pour gouverneur à Genes Philippe de Cleves, ſeigneur de Raveſtein Allemand, & Trivulce à Milan. Il confia les autres places de ces deux états à divers capitaines, dont il connoiſſoit la fidelité & la valeur ; & partit de Milan au commencement de Decembre, emmenant avec lui François Sforce fils de Jean Galeas Sforce, le veritable duc de Milan, lequel avoit été injuſtement dépoüillé par l'ambitieux Ludovic, qui ſe voïoit lui-même chaſſé à ſon tour. AN. 1499.

LXI.
Les rois catholiques vont à Grenade.

Mariana lib. 27. c. 5.

En Eſpagne le comte de Tendilla gouverneur de Grenade, aïant mandé à la cour, que les Maures des montagnes ſongeoient à ſe révolter ; & que ſi l'on n'y donnoit ordre de bonne heure, leur révolte entraîneroit infailliblement celle de tout le roïaume de Grenade ; leurs majeſtez catholiques réſolurent d'y aller, mais elles prirent differens chemins, afin que les Maures gens fort ombrageux, ne cruſſent pas que ce voïage tendît à leur faire la guerre. On ſe ſervit du prétexte de faire prendre l'air de Grenade, qui eſt fort ſain, au jeune prince Michel, dont la ſanté étoit très-foible. La reine Iſabelle partit la premiere, chargée de la conduite de ce jeune prince, & le roi ſuivit quelque-temps après. A leur arrivée, l'on introduiſit quatre à cinq mille hommes de bonnes troupes dans Grenade ; ce qui déconcerta tellement les Maures, que les plus conſiderables d'entr'eux prirent la fuite & paſſerent la mer. La reine logea dans l'Alhambra, le roi demeura dans la ville, & convoqua les prêtres & les moines des Maures, qu'il renvoïa tous à l'archevêque de Tolede, qui étoit du voïage, afin qu'ils fuſſent amplement inſtruits des deſſeins de leur majeſtez catholiques.

AN. 1499.

LXII.
L'archevêque de Tolede propose aux Maures d'embrasser la religion chrétienne.

Mariana ibid. c. 5.
Gomez de vita Ximen. l. 2.
Surita. to. 5. l. 3. c. 44.

L'archevêque de Tolede chez lequel ils furent conduits, les reçut avec beaucoup d'honneur ; mais après leur avoir dit que le roi & la reine avoient été exactement informez de tout ce qu'on avoit fait dans les montagnes pour porter les peuples à la révolte ; il ajouta, qu'on ne leur pardonneroit point qu'ils ne promissent d'emploïer tous leurs soins pour porter les habitans de Grenade à embrasser la religion chrétienne, & qu'ils n'en donnassent l'exemple en l'embrassant eux-mêmes les premiers, puisque cela dépendoit d'eux ; qu'ainsi ils n'avoient qu'à choisir ou la mort, ou la religion du prince. Les Moratites & les Alfaquis (c'est ainsi que les Maures appelloient leurs prêtres & leurs moines) furent consternez de cette proposition ; ils protestèrent de leur innocence & promirent tout ce qu'on voulut. Alors on leur fit beaucoup d'amitié ; le roi & la reine leur firent present de vestes & de rubans de couleur de feu ; on prit les mesures nécessaires pour travailler à la conversion de ces infidéles. L'archevêque de Tolede se joignit à ceux de Grenade pour agir de concert ensemble ; & le nombre de ceux qui recevoient le baptême devint si grand qu'on fut obligé d'omettre les ceremonies.

Après ces heureux succès, leurs majestez catholiques partirent pour Seville ; mais aussi-tôt après leur départ les troubles recommencerent, & l'on insulta publiquement aux nouveaux chrétiens. L'archevêque de Tolede qui étoit resté à Grenade, usa de toute son autorité pour appaiser ces désordres, il fit publier une ordonnance par laquelle il étoit défendu sous peine de punition corporelle de faire des assemblées, de parler mal de la religion chrétienne, & d'offenser de paroles & d'actions ceux des habitans qui l'au-

roient embraſſée. Et pour couper court à la révolte, il s'en prit à un prince Maure nommé Zegri qu'il ſoupçonna d'y avoir part, quoiqu'on n'en eut aucune preuve ; il le fit arrêter, quoiqu'il fut d'une grande naiſſance & qu'il eut beaucoup de crédit parmi les Maures ; il lui fit dire que dans la conjoncture preſente on ne pouvoit ſe fier à lui tant qu'il ſeroit Mahometan, qu'ainſi il devoit ſe réſoudre ou à ſe faire chrétien, ou à perdre pour toujours ſa liberté ; & ſur le refus que fit Zegri, on redoubla ſes gardes, & on le traita ſi rudement qu'il craignît que des menaces on n'en vînt aux effets, & il commença à écouter ceux qu'on lui avoit envoïez pour l'inſtruire ; l'archevêque voulut bien s'en donner la peine lui-même, & le ſçut ſi bien gagner, qu'il reçut le baptême des mains du prélat, & ſe fit appeller Ferdinand Gonſalve, pour faire honneur au grand capitaine Gonſalve de Cordouë avec lequel il étoit lié d'une amitié fort étroite depuis la priſe de Grenade. Zegri devint dans la ſuite un chrétien des plus zelez, & perſonne ne travailla plus efficacement que lui à la converſion des Maures. Son exemple attira les plus diſtinguez ; & Gomez dit qu'on brûla plus de cinq mille volumes de l'Alcoran.

AN. 1499.

LXIII. Il convertit & baptiſe un prince Maure nommé Zegri.

Alvar. Gomez, lib. 2. Raynald. ad ann. 1499. n. 3.

Cette conduite ne ſervit qu'à irriter les autres Maures qui ne s'étoient pas convertis, & qui regardoient l'Alcoran brûlé comme le plus grand attentat qu'on pût faire à leur religion. Ceux de l'Albaïzin, où il y avoit plus de cinq mille maiſons, ſe ſoulevérent, prirent les armes, tuerent deux eſtafiers de l'archevêque de Tolede, crierent en tumulte au milieu de Grenade : Liberté, vive Mahomet. Comme des furieux, ils barricaderent les ruës, ils les fortifie-

LXIV. Soulevement à Grenade.

Mariana lib. 27. n. 25. Alvar. Gomez, lib. 2.

AN. 1499.

rent & s'y retrancherent ; ils environnerent un soir le palais du prélat & voulurent l'y forcer, résolus de l'égorger & de venger dans son sang l'insulte faite à Mahomet. Le peuple de Grenade se joignant à celui de l'Albaïzin, en moins de deux heures il y eut plus de cent mille hommes sous les armes. Dès que le jour parut, le comte de Tendilla qui commandoit les troupes dans le roïaume, & qui étoit gouverneur particulier de l'Alhambra, fit aussi-tôt entrer des soldats dans la ville, pour tenir les nouveaux chrétiens & les Maures également dans le respect ; comme les révoltez n'avoient point de chef, & qu'il n'y avoit point d'ordre parmi eux ; l'autorité du comte & ses menaces dissiperent la sédition, & les remontrances de Zegri au peuple firent que peu à peu chacun se retira.

LXV. On prévient le roi catholique contre l'archevêque de Tolede.

On écrivit aussi-tôt à leurs majestez catholiques pour leur donner avis du danger où Grenade s'étoit trouvée par la révolte des Maures. Comme l'archevêque de Tolede avoit beaucoup d'ennemis, il crut devoir prévenir les relations désavantageuses qu'on pourroit envoïer à la cour ; il dépêcha à la reine un négre le meilleur pieton qu'il y eut en ce temps-là, & qui fit le premier jour jusqu'à trente lieuës ; mais aïant trouvé le vin bon la seconde journée, il en prit tant & si souvent qu'il s'enyvra, & qu'au lieu de deux jours qu'il lui falloit pour arriver à Seville, il en mit cinq & ne rendit ses lettres que le sixiéme. Ce que l'archevêque avoit prévû, arriva ; il fut prévenu, les lettres de ses ennemis arriverent à Seville avant les siennes ; on l'y faisoit passer pour l'unique cause de la sédition, on l'y dépeignoit comme un homme cruel qui aïant forcé les Maures par des rigueurs excessive

ceſſives à recevoir le baptême les avoit réduits au déſeſpoir. Le roi qui n'aimoit pas le prélat depuis qu'il avoit été nommé à l'archevêché de Tolede au préjudice d'Alphonſe d'Arragon ſon fils naturel, ſe ſervit de cette occaſion pour faire à la reine des reproches aſſez vifs & aſſez piquans ; cette princeſſe ne ſçavoit qu'y répondre pour excuſer le prélat qu'elle protegeoit. AN. 1499.

LXVI. Il ſe diſculpe & oblige les Maures à ſe faire chrétiens.

Mariana, lib. 27.

Elle écrivit à l'archevêque des lettres pleines de reproches, où elle ſe plaignoit en particulier de ſa negligence, & du peu de ſoin qu'il avoit de l'informer des affaires de Grenade. Et ſur ces entrefaites le courier chargé des lettres de Ximenés arriva. Mais le prélat ne jugea pas après les mauvaiſes impreſſions que l'on venoit de donner de ſa conduite, que cette démarche fut ſuffiſante pour le diſculper. Il dépêcha preſque ſur le champ François Ruyz Cordelier, ſon compagnon, pour rendre à leurs majeſtez un compte exact & détaillé de tout ce qui s'étoit paſſé dans le ſoulevement des Maures, & pour diſſiper la calomnie de ſes ennemis. Ruyz s'acquitta de ſa commiſſion avec ſuccès, & l'archevêque fut pleinement juſtifié. Le roi pour prévenir de ſemblables déſordres, envoïa un commiſſaire ſur les lieux pour faire des informations & punir les plus coupables. Mais en même temps il fit publier une amniſtie generale pour tous ceux qui embraſſeroient de bonne foi la religion chrétienne & recevroient le baptême. Le commiſſaire en fit pendre quelques-uns des plus mutins & en fit mettre d'autres aux fers. Ils demanderent bientôt à être chrétiens, pour obtenir leur liberté. La plûpart des Maures de l'Albaïzin ſuivirent leur exemple ; & les uns & les autres entraînerent preſque tous

AN. 1499.

ceux des autres quartiers. Il y en eut juſqu'à cinquante mille qui reçurent le baptême, & leurs moſquées furent changées en égliſes. Mais il eſt difficile de diſſimuler & de ſe contrefaire long temps, le ſoulevement reprit de nouvelles forces l'année ſuivante, & fut preſque en même temps appaiſé, comme on le dira.

LXVII. L'archevêque de Tolede penſe à établir une univerſité à Alcala. *Mariana lib. 27. n. 23.*

L'archevêque de Tolede avant ſon voïage de Grenade, étoit venu à Alcala, & dès lors il avoit médité d'y établir une univerſité ſur le modele de celle de Paris, la plus celebre de toute l'Europe. Ce n'eſt pas que ce prélat en ſoit le premier fondateur, puiſqu'il y avoit fait lui-même ſes premieres études; mais outre qu'elle ne portoit pas le titre d'univerſité, c'étoit ſi peu de choſe en comparaiſon de ce qu'elle devint depuis par ſes ſoins, ſes bienfaits & les privileges qu'il lui obtint, qu'elle fait gloire de le reconnoître pour ſon fondateur. Les premiers commencemens en furent foibles, comme dans toutes les grandes entrepriſes; mais dans la ſuite cette univerſité eſt devenuë une des plus fameuſes de l'Eſpagne. On jetta dans cette année les fondemens du principal college qu'on nomma de ſaint Ildephonſe, & on en poſa la premiere pierre le quatorziéme de Mars. Pierre Gumiel un des plus celebres architectes de ſon temps en donna le deſſein & ſe chargea de la conduite de l'ouvrage.

LXVIII. Le roi catholique propoſe à Louis XII. de partager entr'eux le roïaume de Naples. *Mariana lib. 27. n. 21.*

Les affaires d'Italie donnoient de grandes inquiétudes au roi catholique. Comme la Sicile n'eſt ſeparée que d'un petit trajet de mer du roïaume de Naples, il craignoit que ſi le roi de France s'emparoit de celui-ci, celle-ci ne s'en trouvât mal. Il exhorta donc le roi très-chrétien à la paix, & lui fit offrir de la part du roi Frederic des conditions également ho-

norables & avantageuſes, pour l'engager d'abandonner l'entrepriſe de Naples. Mais ſur le refus de ſa majeſté très-chrétienne, Ferdinand eut recours au premier projet de partage ; & l'on convint que le pere de Frederic n'étant que bâtard du roi de Naples, le fils ne pouvoit avoir aucun droit légitime à ce roïaume ; & qu'ainſi les deux rois de France & d'Eſpagne dont les prétentions étoient beaucoup mieux fondées, devoient s'accommoder, & réünir leurs forces pour ôter la couronne à Frederic, & partager de concert ſon roïaume. Le roi catholique étoit alors à Grenade, où Jeanne reine de Naples ſa ſœur qui avoit quitté l'Italie, vint le trouver. La princeſſe Marguerite d'Autriche, veuve du prince de Caſtille partit en même temps d'Eſpagne, pour ſe rendre en Allemagne auprès de l'empereur Maximilien ſon pere, elle prit la route de France.

AN. 1499.

Ferdinand ſe ſervant de cette occaſion envoïa en France un des gentilshommes de ſa chambre, qui de concert avec Jean-Michel de Gralla ſon ambaſſadeur ordinaire auprès de Louis XII. fut chargé de propoſer à ce prince le projet de la conquête & du partage du roïaume de Naples. Le cardinal d'Amboiſe approuvoit aſſez les propoſitions des Eſpagnols. Le ſeigneur de Clerieux flatté de la promeſſe qu'on lui faiſoit du marquiſat de Crotone dans la Calabre, paroiſſoit auſſi de même ſentiment. C'étoit après le cardinal celui qui avoit le plus de part aux bonnes graces du roi. Les affaires étoient aſſez avancées, & l'on ſe flattoit d'un heureux ſuccès ; lorſque Frederic qui fut informé par des avis ſecrets de ce qui ſe tramoit contre lui en France, declara que ſi on l'attaquoit, il appelleroit les Turcs à ſon ſecours, & leur

LXIX. Frederic menace d'attirer les Turcs en Italie, ſi on l'attaque.

AN. 1429.

donneroit entrée en Italie. Ces menaces ne laisserent pas d'allarmer les deux rois, & encore plus les princes d'Italie. D'un autre côté le même Frederic tenta de s'accommoder avec le pape ; il offrit de ceder au duc de Valentinois la principauté de Theano & le duché de Sessa qui avoient autrefois appartenu au duc de Gandie son frere, & de lui donner encore une somme considerable d'argent. Il promit aussi d'abandonner les principautez de Salerne & San-Severino à dom Alphonse d'Arragon son neveu & gendre de sa sainteté. Tel est le caractere de la crainte ; on est liberal dans le péril, mais dès qu'il est passé, on révoque tout ce que la peur avoit arraché. Le pape auroit accepté ces propositions, si le duc de Valentinois ne lui eut écrit que cette négociation n'étoit point du tout approuvée par le roi de France, ce qui obligea sa sainteté de la rompre.

LXX. Mort de Marcile Ficin.

Marcile Ficin mourut cette année à Correge proche Florence. Il étoit né à Florence le dix-neuviéme d'Octobre 1433. Laurent de Medicis prince de Florence qui aimoit beaucoup les lettres, le fit étudier & lui donna les meilleurs maîtres. Ficin se rendit habile dans presque toutes les sciences, sur tout dans la théologie & la medecine. Il acquit une grande connoissance du Grec & du Latin. Laurent & Cosme de Medicis eurent beaucoup d'estime pour lui, le comblerent de leurs liberalitez, & le firent pourvoir d'un canonicat de la cathedrale de Florence. Marcile Ficin se servit de ces avantages pour se donner avec plus de soin à l'étude, elle faisoit sa principale occupation. Mais quoique revétu du sacerdoce, il se contentoit d'être sçavant, & sembloit mépriser la pieté. Dieu le toucha par les sermons pathetiques de Jerô-

me Savonarolle, & depuis ce temps-là il ne s'occupa que des devoirs de la religion. On a de lui un grand nombre d'ouvrages ; un traité de la religion chrétienne & de la pieté, de la foi ; dix-huit livres de l'immortalité de l'ame & de la félicité éternelle ; un commentaire sur l'épitre aux Romains ; plusieurs sermons ; trois livres de la vie ; douze livres de lettres ; une apologie de Jerôme Savonarolle ; la traduction des ouvrages de Platon, &c. AN. 1499.

LXXI. Guerre entre les Venitiens & les Turcs.

La guerre entre les Venitiens & les Turcs continuoit toujours ; ceux-ci avoient pris Lépante & Modon, villes considerables du Peloponnese, & enfin Durazzo. Mais Benoît Pazarée capitaine des Venitiens secouru de Gonsalve de Cordouë qui commandoit la flotte Espagnole, se rendit maître de l'isle de Cefalonie dans la mer Ionienne & de Sainte-Maure sur les confins de la Macedoine. La flotte de France secourut aussi les Venitiens, qui n'en tirerent pas de grands avantages, tant par leur propre faute, que par l'impatience des François & par les furieuses tempêtes qu'ils essuyerent. Cette guerre dura deux ans. On fit la paix, à condition que la république rendroit Sainte Maure à Bajazet. On croit que ce qui détermina principalement le sultan, fut qu'Ismaël Sophi s'étant saisi de la Perse, commençoit à se faire craindre & à se rendre redoutable aux Ottomans, qui sentirent plus d'une fois les effets de sa valeur.

Bosius, t. 2. l. 5. Leunclav. Pandect. Turc. 178.

LXXII. Ismael premier Sophi de Perse.

Cet Ismaël qui fut le premier Sophi de Perse étoit fils de Scheick-Haidar & de la fille d'Usum Cassan. Etant encore fort jeune, il se retira en Hircanie chez un ami de son pere. Il ne tarda pas à montrer qu'il avoit du courage & encore plus d'ambition. Il tenta de se rendre maître de la seigneurie dont joüissoit son

Bizard. hist. Pers. lib. 10. Leunclav. ann. Turc. lib. 16.

AN. 1499.

Spond. hoc ann. n. 7.
Barros. Asia. dec. 2. l. 10. c. 6.

pere, & il y réuſſit avec l'aide de ceux qui voulurent bien courir avec lui les riſques de cette entrepriſe. Plus hardi par ce ſuccès, il vint à Tauris dans la haute Armenie ; comme il y trouva de la diviſion entre les chefs, il n'eut pas de peine à s'en emparer. Il ſe diſoit deſcendu d'Ali gendre de Mahomet, & donnoit une nouvelle explication à l'Alcoran ; ce qui lui attira beaucoup de diſciples, qui devinrent ſes partiſans & ſes appuis. En donnant de nouveaux ſens à l'Alcoran, il avoit pour but de faire des ſectateurs ennemis des Turcs ; en quoi il réuſſit. Il ſe forma deux partis qui ſe traiterent l'un & l'autre d'heretique. Iſmaël voïant ſon parti conſiderablement groſſi, tenta de ſe rendre maître de toute la Perſe, & dès cette année il commença à en rétablir le roïaume. Il prit le nom de Sophi, qui en langue Perſanne ſignifie de la laine, parce que le turban qui étoit la marque de ſa dignité étoit de laine rouge, en quoi il differoit des Turcs, qui le portoient de laine blanche, & des Tartares Mahometans, qui en avoient de verds. Quelques uns ont crû que le nom de Sophi étoit dérivé du Grec, & que ce prince l'avoit adopté pour ſe rapprocher des mages des anciens Perſes, qui étoient les ſages & les princes de la nation, mais cette idée eſt ſans fondement.

LXXIII. Le pape publie un jubilé à Rome.

Raynald. hoc ann. n. 25.

Dès le douziéme d'Avril le pape avoit publié le jubilé ſéculaire. Dans cette premiere bulle de publication, il ſuſpendoit toutes les autres indulgences & étendoit les pouvoirs accordez aux prêtres pour entendre ceux qui s'adreſſeroient à eux pour le jubilé. Le vingtiéme de Novembre ſuivant, il donna une deuxiéme bulle, par laquelle il permettoit à tous les chrétiens éloignez de Rome de gagner ce jubilé,

ſans être obligez de faire le voiage, à condition qu'ils païeroient une certaine ſomme. Il prenoit pour prétexte qu'il avoit réſolu de publier une croiſade contre les Turcs, ce qui ne pouvoit ſe faire ſans dépenſe, & qu'il étoit déja convenu avec les ambaſſadeurs de divers princes, que les Hongrois, les Polonois, les Bohemiens, iroient faire la guerre aux Turcs dans la Thrace ; les François & les Eſpagnols dans la Grece ; & que lui-même avec le roi d'Angleterre, les Venitiens & les princes d'Italie, qui étoient les plus puiſſans ſur mer, iroient attaquer Conſtantinople. Qu'en conſéquence de cette réſolution, il avoit envoïé des nonces dans toutes les cours, pour exhorter les ſouverains à terminer amiablement leurs querelles particulieres ; afin que toutes les forces des chrétiens puſſent s'unir enſemble pour une ſi pieuſe entrepriſe.

AN. 1500.

Le jubilé fut ouvert la veille de Noël aux veſpres, il n'attira pas à Rome autant de monde qu'Alexandre l'eſperoit, à cauſe des guerres qui troubloient l'Italie. « Cependant la licence & le déreglement, dit Ma- « riana, y regnerent plus qu'en nul autre lieu du « monde. Le crime y étoit ſur le thrône, & jamais « peut-être on n'avoit vû une plus monſtrueuſe cor- « ruption de mœurs, ſur-tout parmi les eccleſiaſti- « ques, qui par la ſainteté de leur caractere, auroient « dû animer les autres fideles à la pratique de la vertu, « & leur ſervir de modele. » Comme la bulle portoit que les étrangers y demeureroient quinze jours, & ceux de la ville en emploïeroient trente à viſiter les égliſes, le pape permit aux penitenciers d'abreger ce temps, & de le reduire à cinq jours pour les étrangers, & à ſept pour les Romains, en ſuppléant au reſte par des aumônes. Il le prolongea même dans

LXXIV. Déſordres qui regnoient à Rome pendant ce jubilé. *Mariana lib. 27. n. 39. Apud Burchard. in Diario, & Bzov. hoc ann. & ſequent.*

AN. 1500.

Rome juſqu'à la fête des Rois de 1501. & pour toute l'Italie juſqu'à la Pentecôte, & chargea les Cordeliers de l'Obſervance, ſuivant les bulles qui en furent publiées, de diſtribuer les indulgences, & de léver les dixmes du clergé, & les taxes des cardinaux & autres prélats, pour aider les Venitiens dans la guerre qu'ils avoient à ſoutenir contre les Turcs. Les Juifs ne furent pas oubliez dans cette taxe.

Burchard. in Alex. VI. p. 72. Raynald. ad ann. 1500. n. 9.

LXXV.

Le pape penſe à une croiſade contre les Turcs.

Quelque zele que témoigna le pape pour exhorter les princes à ſe liguer contre le Turc, ſes diſcours ne pouvoient pas produire de grands effets. Il étoit trop connu dans toute la chrétienté, pour qu'on pût ſe perſuader qu'il agît par un motif de religion & de zele pour la gloire de Dieu. On voïoit bien que l'unique but de cette croiſade étoit d'amaſſer de l'argent par des contributions volontaires, tant des peuples que des ſouverains. Il ne laiſſa pas d'appeller tous les ambaſſadeurs qui étoient à Rome, dans un conſiſtoire qu'il tint le Mercredi onziéme de Mars 1500. Le pape leur expoſa le danger qui menaçoit la religion chrétienne, & leur dit, que dès le mois d'Octobre de l'année précedente, il avoit écrit aux rois & aux princes pour contribuer à une œuvre ſi pieuſe. Un des ambaſſadeurs lui répondit, qu'il falloit auparavant penſer à établir une paix ſolide & conſtante entre les princes chrétiens, & qu'enſuite on travailleroit à arrêter les progrès du Turc. Un autre ajoûta, que cette guerre ne regardoit que les Venitiens en particulier, & que c'étoit pour eux que le pape s'intereſſoit. Alexandre comprit aiſément ce que ces réponſes ſignifioient, & comme les princes en firent à peu près de ſemblables aux nonces qui leur furent envoïez, la croiſade n'eut aucun effet.

Raynald. hoc anno. n. 2. & 5. Burchard. in Alex. VI. part. 2. p. 83.

Mais

Mais comme ſous prétexte de cette guerre, il avoit donné un decret par lequel il impoſoit une taxe ſur le clergé de France, ſans le conſulter auparavant, l'univerſité de Paris en interjetta appel au futur concile. Comme Alexandre ſe ſentoit appuïé du cardinal d'Amboiſe & de pluſieurs autres prélats qui avoient du crédit en cour, il crut qu'il pouvoit agir d'autorité. Ainſi ſans s'arrêter à l'appel de l'univerſité, il prétendit lever les impôts qu'il demandoit & fulmina des cenſures contre ceux qui refuſeroient de les païer. Le chapitre de l'égliſe de Paris ne voulant rien faire en cette occaſion qui fût contre les regles, conſulta la faculté de théologie ſur ce qu'il falloit penſer de ces cenſures. La faculté s'aſſembla aux Mathurins à ſon ordinaire pour examiner les propoſitions qui lui avoient été preſentées, & après cet examen elle fit ſes réponſes, que je rapporterai en ſon lieu.

AN. 1500.

LXXVI. Le chapitre de Notre-Dame conſulte la faculté de théologie ſur les cenſures du pape.

Ces oppoſitions des François n'empêcherent pas le ſouverain pontife de faire agir ſes nonces auprès des autres princes. Il envoïa en Angleterre un Eſpagnol nommé Gaſpard Pons qu'il chargea de la bulle du jubilé, & lui donna ordre de marquer à Henri VII. combien il ſouhaitoit qu'il s'unît à lui dans le deſſein qu'il avoit de faire la guerre aux Turcs. Henri ne voulant point faire paroître qu'il déſapprouvât ce projet, répondit au nonce, qu'il n'y avoit point de prince dans toute la chrétienté qui eût plus de zele que lui pour l'heureux ſuccès de cette entrepriſe. Que néanmoins comme ſes états ſe trouvoient dans un grand éloignement de Conſtantinople, qu'il n'avoit point de galeres, & que ſes matelots ne connoiſſoient pas aſſez bien la mer mediterranée ; il jugeoit plus convenable que les rois de France & d'Eſpagne ac-

LXXVII. Le pape prie le roi d'Angleterre d'entrer dans le deſſein de la croiſade.

AN. 1500.

compagnaſſent ſa ſainteté. Que par-là, outre que l'expedition ſeroit plûtôt prête, on éviteroit la jalouſie qui naîtroit infailliblement entre ces deux monarques, s'ils marchoient enſemble ſans avoir perſonnes au-deſſus d'eux. Que quant à lui, il contribueroit volontiers de troupes & d'argent, & que ſi les rois d'Eſpagne & de France refuſoient d'accompagner le pape, il vouloit bien aller lui-même commander ſous lui, pourvû premierement, que tous les differends entre les princes chrétiens fuſſent aſſoupis & terminez; que pour ce qui regardoit ce dernier point on ne trouveroit aucun obſtacle de ſa part, puiſqu'il étoit en paix avec tout le monde. Enfin il demanda qu'on mît entre ſes mains quelque bonne place ſur la côte d'Italie pour lui ſervir de retraite en cas de beſoin. Le pape ne trouva pas à propos de repliquer rien à cette réponſe, & les autres princes en firent à peu près de ſemblables.

LXXVIII. Troubles dans le Milanez après le départ de Louïs XII.

Louis XII. étoit trop occupé de ſes projets pour ſonger à aller porter la guerre en Orient. La conquête du roïaume de Naples avoit quelque choſe de plus flatteur pour lui, & ſon autorité qui n'étoit pas encore aſſez fortement établie dans le duché de Milan, demandoit toute ſon attention. Mais c'eſt à quoi il ſemble qu'on ne penſa pas aſſez ſerieuſement. L'inconſtance des Milanois avoit beſoin d'être fixée; la précipitation avec laquelle ils avoient abandonné Ludovic à ſon mauvais ſort devoit faire craindre aux François une révolution toute ſemblable, & le ſeul moïen de la prévenir étoit de les traiter avec douceur. La préſence du prince y étoit ſur-tout fort néceſſaire, & les Milanois s'en étoient flattez. Le prompt départ de Louis XII. pour la France leur déplut; leurs

soupçons augmenterent par le rappel des troupes que d'Alegre commandoit dans l'armée du duc de Valentinois. Ils crurent qu'on ne les faisoit approcher que pour faciliter le rétablissement des impôts, & comme le roi ne tiroit plus rien du domaine, ils se persuaderent aisément qu'on alloit les surcharger. L'on avoit eu la mauvaise politique de ne distribuer les honneurs & les emplois qu'à ceux de la faction des Guelphes, sans songer que ceux du parti des Gibelins qu'on négligeoit, étoient les plus aimez du peuple, les plus puissans & les plus nombreux. Trivulce que le roi avoit laissé pour gouverneur en son absence auroit pu assoupir dans leur naissance tous ces prétextes de mécontentement; mais c'étoit un esprit fier, hautain, violent, dédaigneux & vindicatif, plus propre à aliener les esprits, qu'à les concilier. On cabala contre lui, on le mit en mauvaise intelligence avec les troupes Françoises; on lui suscita tant d'ennemis qu'il en fut lui-même effraïé. Insensiblement la révolte alla si loin, que dans toutes les villes du Milanez, à peine se trouvoit il quelqu'un qui demeurât fidele à la France, tout aspiroit à voir rétabli l'ancien gouvernement, & sans que Ludovic en sçut rien les peuples qui lui avoient paru si opposez, lui préparoient son rétablissement.

ANN. 1500.

LXXIX. Ludovic Sforce rentre dans le duché de Milan avec des troupes.

Il avoit été très-bien reçu à la cour de l'empereur Maximilien, qui lui avoit promis avec serment de marcher lui-même à son secours avec ses forces. Il avoit levé des troupes dans les cantons Suisses, au nombre de huit mille hommes conjointement avec son frere Ascagne, outre cinq cens hommes d'armes du comté de Bourgogne; & il étoit arrivé avec eux & la cavalerie Allemande sur la frontiere du duché

AN. 1500.

de Milan au commencement du printemps de cette année, avant que Trivulce en fût averti. Celui-ci au premier avis du retour du duc, tâcha de se mettre en état de lui tenir tête & de l'obliger à se retirer. Mais la bourgeoisie de Milan lui déclara, qu'elle ne souhaitoit rien tant que le retour de Ludovic leur duc; & dans la revûë qu'on fit des troupes Françoises, Trivulce les trouva beaucoup diminuées par la désertion des jeunes soldats, qui lassez de ne rien faire, s'étoient dérobez de Milan, afin de suivre leurs compagnons dans l'expedition de la Romagne & de Pise. Il retint donc avec lui dans la ville une partie de ses gens, & sur l'avis que Ludovic s'approchoit de Côme à grands pas, & qu'il avoit déja embarqué une partie de ses troupes sur le lac, il jetta promptement des troupes dans cette ville qui étoit dégarnie de monde, & dont la conservation étoit d'une extrême importance pour celle de l'état.

LXXX. Côme, Milan & la plûpart des autres places se déclarent en sa faveur.

Le comte de Ligny qui conduisoit ces dernieres troupes de Trivulce, marcha avec tant de diligence qu'il entra dans Côme avant que Ludovic y fut arrivé. Il laissa ensuite approcher les barques ennemies, & fit tirer sur elle si à propos, qu'il y eut plusieurs soldats de tuez & que la barque où étoit le cardinal Ascagne coula à fonds, avec un grand danger de sa vie. Mais les affaires des François n'en allerent pas mieux, parce que la faction des Gibelins dominoit parmi les bourgeois de Côme, qui par là favorisoient Ludovic; en sorte que Ligny informé par des avis secrets qu'on vouloit se saisir de lui & le livrer au duc, abandonna cette ville & vint joindre Trivulce. Il en sortit avec ses gens sous prétexte d'aller reconnoître les ennemis; mais il ne put entrer dans Milan, parce qu'il trouva

le plat-païs ſoulevé contre les François; & la bourgeoiſie de Côme ne le vit pas plûtôt ſorti qu'elle reçut Ludovic. Les Milanois au premier avis qu'ils en reçurent exciterent une ſédition generale, qui obligea Trivulce à s'aller loger ſous le canon du château, pendant qu'il y faiſoit entrer ſon infanterie, & aïant donné ſes ordres pour le défendre, il prit avec ſa cavalerie la route de Pavie. Les Gibelins le pourſuivirent, & s'arrêterent ſur les bords du Teſin. AN. 1500.

Trivulce échappé d'un ſi grand danger ſe vit réduit à conſerver deux places ſeules du duché de Milan, Novarre & Mortare. Il ſe renferma dans la premiere; & le duc de Milan informé du ſoulevement de la ville capitale, y accourut, & y fut reçu avec beaucoup de joïe. Les Italiens s'enrollerent ſous ſes enſeignes en ſi grand nombre, que ſon armée en moins de huit jours augmenta de la moitié. Il aſſiegea le château de Milan, & n'eſperant pas le prendre autrement que par famine, il laiſſa le cardinal ſon frere avec le tiers de ſes gens dans les lignes, & marcha avec le reſte vers Pavie, où il fut reçu d'abord, de même que dans Vigevano. Ces heureux ſuccès l'encouragerent à mettre le ſiege devant Novarre, qu'il preſſa ſi vivement qu'elle fut obligée de capituler. Le chevalier Bayard qui commandoit dans la citadelle ne voulut point être compris dans la capitulation; & la garniſon de la ville fut conduite juſques ſur la frontiere de Piémont avec bonne eſcorte.

LXXXI. Suite des conquêtes de Ludovic Sforce.

Le comte de Ligny avoit joint Trivulce dans Mortare; mais ils n'y pouvoient ſubſiſter parce qu'ils y manquoient de tout; & ſi Ludovic eut quitté le ſiege de Novarre pour y venir, rien n'auroit retardé le recouvrement de tout le duché de Milan; mais il

AN. 1500.

s'obſtina à vouloir continuer le ſiege de cette premiere place, & ce qui l'y détermina, fut qu'il reçut la nouvelle que la ville de Parme s'étoit déclarée en ſa faveur. Plaiſance & Lodi auroient fait la même choſe, ſi les Venitiens n'avoient eu ſoin d'y mettre de fortes garniſons, la ville d'Alexandrie refuſa de ſe ſoumettre. Ce fut ſur ces entrefaites que d'Alegre qui avoit quitté le duc de Valentinois joignit Trivulce, & qu'il reprit Tortone par le conſeil des Guelphes. Mais les Suiſſes de ſon infanterie n'étant point païez, pillerent la ville, ce que d'Alegre ne put jamais empêcher. Toute l'Italie étoit en ſuſpens ſur l'évenement de Novarre. La ville s'étoit renduë, & la garniſon en étoit ſortie le vingt-deuxiéme de Mars; mais la citadelle tenoit toujours pour les François; & Ludovic Sforce en preſſoit le ſiege autant qu'il pouvoit. Mais voici ce qui ſauva le duché de Milan & le conſerva au roi de France.

LXXXII. Le roi de France envoïe une armée dans le Milanez.

L'empereur Maximilien armoit puiſſamment pour s'oppoſer au progrès de Louis XII. & celui-ci de ſon côté faiſoit la même choſe contre Maximilien. Il étoit ſur le point de prendre la route de Champagne, lorſqu'il apprit que ſa majeſté imperiale avoit ſuſpendu ſes levées, que le duc de Milan s'étoit preſque rétabli par lui-même, & qu'il ne tenoit plus qu'à la citadelle de Novarre que ce duc ne fût maître de tout le duché. Comme le mauvais état des affaires de France ne venoit que de la méſintelligence qui étoit entre Trivulce & les officiers generaux de l'armée Françoiſe; le roi chercha un homme de confiance à qui il put donner le commandement de l'armée. Le cardinal d'Amboiſe s'offrit; mais comme il n'entendoit pas la guerre, on lui donna pour general Louis de la Tri-

moüille. Ainſi les troupes Françoiſes diſtribuées dans chaque province, prirent en toute diligence la route du Dauphiné ; & dès le ſixiéme d'Avril dix mille Suiſſes conduits par le bailli de Dijon, ſix mille hommes d'infanterie Françoiſe, & quinze cens hommes d'armes avec leurs archers à cheval parurent à la vûë de Mortare. Le cardinal & la Trimoüille avoient pris les devants, & trouverent en arrivant Trivulce non ſeulement broüillé avec Ligny ; mais encore avec d'Aubigny. AN. 1500.

LXXXIII. Les Suiſſes de l'armée de Ludovic ſe révoltent contre lui.

Le duc de Milan informé de l'approche & du nombre des François, s'attacha plus fortement à la priſe de la citadelle de Novarre dans laquelle commandoit Bayard. Le cardinal d'Amboiſe & la Trimoüille marcherent auſſi-tôt vers cette place, comme pour faire lever le ſiege du château ; mais leur preſence auroit peut être été fort inutile, ſans un incident particulier qui décida du malheureux ſort de Ludovic. La principale force de l'armée de ce prince conſiſtoit en huit mille Suiſſes. Quel que fut le prétexte de leur mécontentement, les officiers de ces troupes traiterent avec les François dès qu'ils les eurent vûs arrivez devant Novarre. Ils s'engagerent à leur livrer Ludovic moïennant une certaine ſomme, & le marché fut tenu ſi ſecret, qu'on ne ſçut jamais ni le prix, ni les noms des perſonnes qui s'en mêlerent. Ces officiers allerent trouver en corps le duc de Milan, lui demanderent la ſolde du mois qui n'étoit pas encore expiré, & lui déclarerent qu'ils ſe retireroient à l'inſtant, ſi on ne les ſatisfaiſoit. Le duc qui étoit ſans argent, leur offrit ſa vaiſſelle qu'ils prirent, & ils ſe retirerent enſuite dans leur quartier. Mais Ludovic pour ſe précautionner contre ce qui pourroit arriver,

AN. 1500.

craignant que les Suiſſes ne l'enlevaſſent, envoïa ordre au cardinal ſon frere de faire partir inceſſamment de Milan quatre cens chevaux & huit mille fantaſſins Italiens, pour le venir joindre, & de lui envoïer de l'argent au plûtôt. Le cardinal Aſcagne obéit, mais ces troupes approchant de Novarre, trouverent que la Trimoüille avoit prévenu leur marche, il avoit partagé ſon armée en deux corps, étoit demeuré au ſiege avec l'un, & avoit envoïé l'autre ſous la conduite de d'Aubigny, pour les empêcher de traverſer la riviere du Teſin. D'Aubigny s'acquitta fidelement de ſes commiſſions, & les ennemis n'oſerent hazarder le paſſage.

LXXXIV. Ludovic Sforce eſt arrêté déguiſé en Suiſſe, & conduit à Lion.

Mariana lib. 27. n. 37. Naucler. chronic. gener. 51. p. 515.

Le duc de Milan ainſi fruſtré de ſon eſperance, feignit de vouloir en venir à une bataille. Il donna ſes ordres pour cela. Sa cavalerie obéit; mais les officiers Suiſſes arrivez au moment auquel il n'étoit plus temps de diſſimuler, lui dirent qu'ils ne pouvoient executer ſes ordres, parce qu'ils venoient d'en recevoir de contraires de leurs ſuperieurs, qui leur défendoient d'agir contre leurs freres engagez dans l'armée Françoiſe, & leur commandoient de ſe retirer à l'heure même. Le duc de Milan fit tout ce qu'il put pour les ramener, il eſſaïa de les adoucir par ſes larmes, & voïant que tout cela ne ſervoit de rien, il demanda qu'on le tirât ſeulement de l'armée Françoiſe dont il étoit inveſti de toutes parts. Toute la grace qu'il put obtenir, fut qu'on lui laiſſa la liberté de ſe deguiſer en Suiſſe, & d'eſſaïer avec les autres de traverſer l'armée du ſieur de la Trimoüille. Les hiſtoriens rapportent que les Suiſſes aïant donné avis de tout cela aux generaux François; ceux ci examinerent avec attention tous ceux qui avoient eu permiſſion

mission de se retirer, & reconnurent Ludovic. D'autres ont ajouté, que les Suisses eux-mêmes passant firent signe aux François de se saisir du duc & le montrerent au doigt. En effet à peine eut-il marché dix ou douze pas entre des piquiers François rangez en haïe, qu'il fut reconnu, arrêté, conduit à la Trimoüille, & envoïé à Lion où Louis XII. étoit encore. On arrêta avec lui Galeas de San-Severino, Fracasse & Antoine-Marie frere de ce general, tous pareillement déguisez en Suisses.

AN. 1500.

LXXXV. Il est arrêté & mis en prison dans le Berry.

Le duc de Milan supporta d'abord sa disgrace avec assez de fermeté, se flattant que le roi ne manqueroit pas de lui donner en France un emploi convenable à sa qualité, ou du moins qu'on lui laisseroit la liberté. Mais il fut inconsolable lorsqu'il se vit d'abord confiné dans une chambre obscure au Lys-de-saint-George en Berry, où il demeura quatre ou cinq ans, & ensuite transferé dans le château de Loches, où on lui refusa des livres, du papier, de l'encre, & generalement tout ce qui pouvoit être capable de le desennuïer. Cette disgrace lui arriva le Vendredi de la semaine de la passion le dixiéme d'Avril 1500. Il passa dix ans entiers dans cet état, & ce ne fut que bien avant dans l'onziéme année, que la mort qu'il avoit tant de fois desirée finit les peines qu'il souffroit dans cette vie. Ainsi Dieu confondit la prudence politique du plus superbe prince de son siecle, qui ne meritoit pas un meilleur sort après tout le mal qu'il avoit commis. La haine qu'il avoit conçûë contre les François étoit si grande, qu'il en faisoit égorger secretement tout autant qu'on en pouvoit trouver dans les hostelleries, promettant un ducat d'or pour chacun qu'on mettroit à mort. Ce qui aïant été dé-

In appendice ad hist. Robert. Gaguin.

AN. 1500.

couvert, on fit brûler pluſieurs de ces hôtes dans leurs logis mêmes, pour ſervir d'exemple aux autres. Le cardinal Aſcagne frere de Ludovic fut auſſi livré aux François par les Venitiens entre les mains deſquels il étoit tombé, & mis dans la citadelle de Bourges; mais il n'y fut que deux ans, le crédit du cardinal d'Amboiſe lui obtint la liberté.

LXXXVI. On accorde aux Milanois le pardon de leur révolte.

Mariana lib. 27. n. 37. Guicciardin. hiſt. Ital lib. 4. Claude Seyſſel dans la vie de Louis XII.

Les fils de Ludovic, Maximilien & François que leur pere avoit laiſſez à la cour de l'empereur, demeurerent long-temps pauvres, bannis & errans en Allemagne. Les Milanois ne pouvant plus rien eſperer de leur duc qu'ils avoient reçu avec tant de joïe dans leur capitale, députerent ſans délai au cardinal d'Amboiſe pour le prier d'emploïer ſon crédit auprès du roi, & d'engager ſa majeſté à leur accorder le pardon de leur revolte. Le cardinal l'obtint à condition que les coupables païeroient une amende conſiderable en argent, dont toutefois on leur remit une grande partie, de même qu'aux autres villes qui s'étoient révoltées. Le cardinal regla les affaires du duché; & le jour du Vendredi-Saint il ſignifia au peuple de Milan que le roi leur accordoit ce qu'il avoit demandé, aux conditions que nous avons dites. Il devint enſuite l'arbitre de l'Italie pour la paix & pour la guerre, & le pape qui vouloit ſe l'attacher, & qui connoiſſoit ſon ambition, le nomma ſon légat *à latere* dans le roïaume de France : légation qu'il conſerva le reſte de ſes jours avec l'agrément de Jules II. ſucceſſeur d'Alexandre VI.

LXXXVII. Furieux ouragan à Rome, où le pape penſe perir.

Mariana lib. 27. n. 39.

Il ſemble que le ciel laſſé des iniquitez qui inondoient alors la capitale du monde chrétien, voulut punir dans la perſonne du premier des paſteurs, ceux qui abuſoient de ſa bonté, pour faire rentrer les autres

dans leur devoir,& leur inſpirer l'eſprit de penitence. Le jour de la fête de ſaint Pierre & de ſaint Paul ſur les quatre heures après midi, il s'éleva tout-à coup un ſi furieux ouragan mêlé de pluïe & de grêle d'une groſſeur prodigieuſe, & d'un tourbillon de vent ſi impétueux, qu'aïant renverſé un tuyau de cheminée ſur la ſalle dans laquelle le pape s'entretenoit avec quelques cardinaux, la maſſe énorme de cette cheminée enfonça le plancher de l'appartement du duc de Valentinois ſur la ſalle, & écraſa trois Florentins qui attendoient dans l'antichambre pour avoir audience. Ils tomberent morts aux pieds du pape, lui-même penſa être écraſé par les briques, les pierres & les poutres, il fut redevable de ſa vie au dais ſous lequel il étoit aſſis. Ses domeſtiques eurent beaucoup de peine à le retirer de deſſous ces débris, où ils le trouverent demi-mort, ſans ſentiment, ſans connoiſſance & dangereuſement bleſſé à la tête & à une main. Le ſaint pere avoit alors ſoixante dix ans, & le péril dans lequel il ſe trouvoit, faiſoit déja penſer à ſon ſucceſſeur. Mais il recouvra la ſanté contre l'attente de tout le monde, & dès le vingt-cinquiéme de Juillet il alla lui-même à ſainte Marie du peuple rendre ſes actions de graces à Dieu de ſa conſervation.

AN. 1500.

Burchard. in Diario, & part. 2. in Alex. VI. p. 83.

LXXXVIII. Le duc de Valentinois recommence la guerre dans la Romagne.

Le duc de Valentinois ſon fils venoit de recommencer la guerre dans la Romagne. Après avoir fait cruellement aſſaſſiner à Rome dom Alphonſe d'Arragon duc de Viſeli ſon beau-frere, il ſe rendit maître de Peſaro & de Rimini. Mais Bentivoglio qui s'étoit emparé de Boulogne, défendit la ville de Faënza, & donna beaucoup d'occupation au duc. Jules II. ſucceſſeur d'Alexandre trouva le ſecret de le réduire; car cinq ou ſix ans après étant venu à Boulogne, il en chaſſa Ben

AN. 1500.

tivoglio & toute sa famille. On y massacra quelques-uns de ses enfans, on pilla ses biens, sa maison même fut démolie par le peuple, & tout cela fut executé avec beaucoup de barbarie contre la promesse qu'on lui avoit donnée.

LXXXIX. Le roi de Portugal épouse la sœur de sa premiere femme avec dispense du pape.

Mariana lib. 27. n. 47. Surita. tom 5. lib. 4. c. 21.

Alexandre VI. confirma par un bref le divorce d'Uladislas roi de Hongrie avec Beatrix d'Arragon sa femme, veuve de Mathias roi de Hongrie & prédecesseur de ce prince, qui en vertu du bref de sa sainteté épousa Anne de Foix, fille de Gaston de Foix, seigneur de Candale. Le roi de Portugal veuf d'Isabelle, demanda aussi en mariage l'infante Marie, la plus jeune des filles du roi catholique & la seule qui lui restoit de ses quatre enfans. Comme le roi de Portugal avoit épousé en premieres nôces Isabelle sœur aînée de Marie, il falloit une dispense au premier degré d'affinité; & le pape Alexandre nullement scrupuleux en mille autre choses, refusoit de l'accorder, sous prétexte que le roi de France le sollicitoit fortement de ne la point donner. L'affaire traîna en longueur; mais enfin le pape la termina au gré du roi de Portugal. La ceremonie des fiançailles se fit à Grenade dans le mois d'Août. La jeune reine entra dans le roïaume de Portugal le vingtiéme d'Octobre, & le mariage fut celebré le trentiéme du même mois. Quelque temps après Marguerite d'Autriche veuve de dom Juan prince de Castille, épousa en secondes nôces Philibert duc de Savoye, qui la laissa bien-tôt après veuve pour la seconde fois.

XC. Naissance de Charles-Quint.

Mariana lib. 27. n. 35.

Le vingt-cinquiéme de Février jour de saint Matthias, l'infante Jeanne femme de Philippe archiduc d'Autriche accoucha à Gand d'un fils, qui fut le celebre Charles Quint, dont nous aurons souvent oc-

AN. 1500.

Naucler. chronic. general. 51. p. 515.

caſion de parler dans la ſuite. Huit jours après ſa naiſſance, la princeſſe Marguerite d'Autriche ſa tante arriva d'Eſpagne à Gand, & le tint ſur les fonts de baptême, avec la ducheſſe Marguerite ſeconde femme de Charles le hardi dernier duc de Bourgogne. On donna au jeune Charles le titre de duc de Luxembourg, quoique ſuivant l'ancienne coutume, les enfans des ducs de Bourgogne euſſent toujours porté le nom de comte de Charolois. La naiſſance de ce prince cauſa une joïe univerſelle dans toute l'Eſpagne ; & la reine Iſabelle l'aïant appriſe, s'écria que le ſort étoit tombé ſur Matthias, faiſant alluſion au jour & à la fête où le jeune prince étoit venu au monde. Les conjectures ne furent pas vaines, par la mort de l'infant dom Michel arrivée à Grenade le vingtiéme de Juillet de cette même année 1500. L'archiduc Philippe d'Autriche & l'archiducheſſe Jeanne ſon épouſe, devinrent heritiers préſomptifs des couronnes de Caſtille & d'Arragon, & de tous les états qui en dépendoient. Dès lors ils commencerent à en porter le titre. Mais ce fut le jeune Charles qui réünit dans la ſuite en ſa perſonne toute cette puiſſante ſucceſſion.

XCI. Mort de l'infant dom Michel, après laquelle l'archiduc prend le titre de prince de Caſtille.

Le grand Gonſalve partit dans cette année du port de Malaga en Eſpagne avec une puiſſante flotte compoſée de vingt-ſept gros vaiſſeaux, vingt cinq caraveles, pluſieurs galéres & de quelques corvettes, avec quatre mille hommes de débarquement & trois cens hommes d'armes. Sa navigation fut longue, il n'arriva ſur les côtes de Sicile & n'entra dans le port de Meſſine que le ſeiziéme de Juillet. Auſſi tôt tous les Eſpagnols diſperſez dans l'Italie ſe rendirent en foule auprès de lui. Les Turcs étoient alors devant Modon dans la Morée, & ils aſſiegeoient cette place

XCII. Gonſalve ſecourt les Venitiens contre les Turcs.

AN. 1500.

par mer & par terre. Gonſalve auroit bien voulu rendre aux Venitiens le ſervice de faire lever ce ſiege, mais il ne put partir de Meſſine que le vingt-ſeptiéme de Septembre, dans le temps que les infideles s'étoient rendus maîtres de la place. Tout ce qu'il put faire, fut qu'étant arrivé le deuxiéme d'Octobre à la vûë de Corfou, il ſauva cette iſle du danger qui la menaçoit, & les Turcs allerent mettre le ſiege devant Napoli de Romanie, dans l'eſperance de s'en rendre maîtres avant qu'elle pût être ſecouruë par les Eſpagnols.

XCIII. Concluſion de la paix entre la France & l'Eſpagne.

Mariana ibid. n. 42.

La paix ſur ces entrefaites fut concluë entre la France & l'Eſpagne. Les articles furent, qu'on dépoüilleroit Frederic du roïaume de Naples. Que la Poüille & la Calabre demeureroient au roi catholique. Que l'Abruzze & le reſte du roïaume reſteroient aux François. Que les doüannes & les revenus qu'on avoit coutume de lever ſur le bétail de la Poüille ſe partageroient également entre les deux rois ; de même que tous les revenus du roïaume. Mais un traité auſſi mal concerté ne pouvoit pas ſubſiſter long-temps. Les prétentions que chacun croïoit avoir ſur ce roïaume, & la guerre qu'on avoit réſolu de déclarer aux Turcs ſervirent de prétexte pour juſtifier ce traité; & dès qu'il fut ſigné, les deux rois en firent part au pape qui en témoigna beaucoup de joïe, en leur donnant à l'un & à l'autre l'inveſtiture de ce que chacun devoit poſſeder dans le roïaume de Naples, comme feudataires du ſaint ſiege. Tel fut l'effet de la haine que ſa ſainteté portoit à Frederic.

XCIV. Les Turcs levent le ſiege de Napoli.

La flotte Eſpagnole ne reſta pas long-temps dans les ports de l'iſle de Corfou ; elle prit la route de l'iſle de Zante, & y arriva le ſeptiéme d'Octobre ; elle y

fut jointe par la flotte des Venitiens, & par deux gros vaiſſeaux François chargez de huit cens ſoldats que Louis XII. envoïoit au ſecours de ces derniers. Ce renfort fit lever le ſiege de Napoli de Romanie aux Turcs, qui furent contraints de ſe retirer dans le canal de Negrepont, de l'autre côté de la Morée. Gonſalve vouloit qu'on allât aſſieger Modon; mais d'autres jugeant qu'il ſeroit plus à propos de chaſſer les Turcs de l'iſle de Cephalonie qui a plus de cent cinquante milles de circuit; ce dernier parti fut ſuivi & eut un heureux ſuccès. Après pluſieurs aſſauts on emporta la place la veille de Noël. Cent ſoixante-dix Turcs furent tuez dans cette action, Gonſalve rendit la ville aux Venitiens, & ramena enſuite ſa flotte en Sicile, où il arriva après avoir eſſuïé de furieuſes tempêtes. La république lui envoïa des députez pour le remercier, & pour le prier d'accepter la qualité de noble Venitien, qu'il ne refuſa pas, après s'être acquis beaucoup de réputation. AN. 1500.

XCV. Nouveaux ſoulevemens des Maures dans le roïaume de Grenade. *Mariana lib. 27. n. 31.*

L'amniſtie qu'on avoit accordée aux Maures de Grenade n'empêcha pas de nouveaux ſoulevemens. Ce qui obligea Ferdinand à raſſembler au plûtôt les troupes reglées qui étoient dans les garniſons, & à ſe tranſporter lui-même à Grenade. Il en fit deux petits corps d'armée ſous la conduite d'Alphonſe comte d'Aguilar, qui penetra dans les montagnes & fit un grand carnage des rebelles. Ce comte s'en retournoit à Grenade tout couvert de gloire lorſqu'il fut rencontré par une troupe de Maures; on en vint aux mains, & d'Aguilar après avoir fait tout ce que le déſeſpoir ſoûtenu d'une grande valeur eſt capable d'inſpirer, fut porté par terre & mourut percé de coups. Il étoit frere du grand Gonſalve de Cordoüe: aucun

AN. 1500.

n'echappa de tous ceux qui l'accompagnoient, tout fut taillé en pieces, & l'on n'apprit les nouvelles de ce déſaſtre que par les Maures qui s'en vanterent eux-mêmes. Il eſt vrai que cette imprudente vanité ne demeura pas long-temps impunie; preſque tous ceux qui avoient contribué à cette action en porterent la peine; mais cette vengeance ne répara pas la perte d'un auſſi brave homme & d'un auſſi grand capitaine qu'étoit le comte d'Aguilar.

XCVI. Découverte du Breſil.

Mariana ibid. n. 36.

Après le retour de Vaſquez Gama en Portugal le roi envoïa une nouvelle flotte aux Indes, ſous la conduite de dom Pedro Alvarez Cabrera, que Mariana appelle Cabral. Il découvrit en paſſant le Breſil & il en prit poſſeſſion au nom du roi ſon maître. Enſuite il aborda à Melinde, d'où il paſſa à Quilloa. Il fut fort bien reçû du roi à qui il propoſa de ſe faire chrétien; mais ne l'aïant trouvé nullement diſpoſé à embraſſer ce parti, il retourna à Melinde, paſſa enſuite à Calicut; & voïant que le Zamorin n'agiſſoit pas de bonne foi, il fit dreſſer ſon artillerie & battre la ville; puis ſe remettant à la voile, il alla mouiller à Cochin, où le roi le reçut très-bien, & traita avec lui pour le laiſſer charger du poivre ſur ſes vaiſſeaux. Il fit un ſemblable traité avec le roi de Cananor, & ce fut ainſi que les Portugais commencerent le commerce des épiceries.

XCVII. L'archiduc Philippe viſite le roi d'Angleterre.

En Angleterre Henri VII. pour éviter la peſte qui faiſoit de grands ravages dans ſon roïaume, paſſa à Calais avec ſa famille. Il y reçut des ambaſſadeurs de l'archiduc Philippe qui lui fit témoigner le deſir qu'il avoit de lui rendre une viſite, le priant de marquer pour le lieu de l'entrevûë un endroit qui ne fût pas une ville murée. Le roi Henri reçut avec plaiſir

ſon

son compliment, & lui marqua pour se voir & s'entretenir, l'église de saint Pierre hors des portes de Calais. Ensuite il envoïa des ambassadeurs à l'archiduc pour lui témoigner qu'il l'attendoit avec impatience. Quelques jours après Henri informé que ce prince étoit proche de Calais, sortit de la ville à cheval pour l'aller recevoir. Dès que Philippe l'eut apperçû, il descendit de cheval, & s'étant approché de lui, il voulut lui tenir l'étrier ; mais le roi d'Angleterre ne l'aïant pas voulu permettre, ils s'embrassèrent mutuellement ; après quoi ils entrerent dans l'église, où ils eurent une longue conference. L'archiduc voulant effacer l'impression que la protection qu'il avoit accordée à Perkins pouvoit avoir faite sur l'esprit du roi, témoigna l'ardent desir qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec lui, l'appellant son bon patron & son pere. AN. 1500.

XCVIII. Mort du cardinal Morton.

Henri VII. étant en paix avec tous les princes de l'Europe, s'appliqua à rechercher les partisans de Perkins, & n'accorda le pardon à plusieurs, qu'à condition qu'ils païeroient les amendes auxquelles ils seroient taxez. Le cardinal Morton archevêque de Cantorbery fut accusé d'être auteur de ces oppressions ; mais on s'apperçût bien-tôt dans la suite qu'elles venoient du roi-même. Ce cardinal mourut dans le mois d'Octobre 1500. peu regretté des Anglois, qui avoient conçu de fâcheux préjugez contre lui. Il étoit de Beer bourg du comté de Dorchester, il avoit reçû les honneurs du doctorat à Oxford, & s'étoit acquis tant de réputation en plaidant dans la cour ecclesiastique de Londres, qu'on le crut capable d'être admis dans le conseil privé du roi. Thomas Burchier archevêque de Cantorbery l'y introduisit. Sous Richard III.

Polyd. Virgil. hist. Anglic. lib. 26. Godwin de episc. Anglia. Thomas Morus in vita Richard. III.

AN. 1500.

il fut mis en prison pour n'avoir pas voulu consentir aux volontez de cet usurpateur ; il étoit déja évêque d'Ely, il trouva moïen de sortir de sa prison, & forma une forte ligue contre Richard qui fut tué dans une bataille le vingt-quatriéme d'Août 1485. On mit sur le thrône Henri VII. qui le rappella des Païs-Bas où il étoit, le fit archevêque de Cantorbery, chancelier d'Angleterre, & lui procura le chapeau de cardinal. Henri Dean évêque de Salisburi lui succeda dans le siege de Cantorbery.

XCIX. Mort d'autres cardinaux.

Aubery hist. des cardinaux.

On perdit aussi dans cette année trois cardinaux, le premier Barthelemi Martini Espagnol, évêque de Segovie, & promû au cardinalat par Alexandre VI. en 1496. Le second André d'Epinay François archevêque de Lion & de Bourdeaux, créé cardinal par le pape Innocent VIII. au mois de Mars 1489. Il avoit suivi le roi Charles VIII. dans son voïage d'Italie & à la conquête du roïaume de Naples ; & à son retour, il se trouva à la bataille de Fournouë en 1495. On assure qu'il fut gouverneur de Paris, où il mourut dans le château des Tournelles le dixiéme de Novembre de cette année. Son corps fut enterré dans l'église des Celestins de Paris, près de la chapelle d'Orleans. Le troisiéme fut Jean Borgia, dit le jeune, archevêque de Valence & neveu d'Alexandre VI. qui le fit cardinal en 1496. & lui donna le commandement des troupes qu'il envoïoit en Italie pour combattre les François & y appuïer la faction de Ferdinand roi d'Espagne. Il fut encore légat à Venise en 1499. & mourut le dix-septiéme de Janvier à Urbin ville capitale du duché de ce nom. Son corps fut porté à Rome, & enterré dans l'église de sainte Marie du peuple. On croit qu'il fut empoisonné par

l'ordre du duc de Valentinois fils naturel du pape.

Pour remplacer ces cardinaux, Alexandre tint un conſiſtoire le vingt-huitiéme de Septembre, où il en créa juſqu'au nombre de treize, qui furent. 1. Diegue Hurtado de Mendoza Eſpagnol, archevêque de Seville, du titre de ſainte Sabine. 2. Amanieu d'Albret François, évêque de Pamiers & de Comminges, du titre de ſaint Nicolas *in Carcere*. 3. Louis Borgia Eſpagnol, du titre des ſaints Nerée & Achillée, puis prêtre du titre de ſaint Marcel, archiprêtre de ſainte Marie majeure & grand penitencier. 4. Jacques Serra Eſpagnol, archevêque d'Oriſtagni, prêtre cardinal du titre de ſaint Vital, évêque d'Elne & de Paleſtrine. 5. Thomas Bacoës natif de Herdont en Hongrie, chancelier de ce roïaume & archevêque de Strigonie, prêtre cardinal du titre de ſaint Sylveſtre & de ſaint Martin-aux-Monts. 6. Pierre Iſualia Sicilien, archevêque de Reggio, du titre de ſaint Cyriaque, puis de ſainte Pudentiane. 7. François Borgia Eſpagnol, archevêque de Cozence, du titre de ſainte Lucie, & évêque de Chieti. 8. Jean Verra Eſpagnol, du titre de ſainte Balbine, & archevêque de Salerne. 9. Louis Podocator de Nicoſie en Grece, évêque de la Pacio, du titre de ſainte Agathe. 10. Antoine Trivulce Milanois, évêque de Côme, du titre de ſainte Anaſtaſie, puis de ſaint Etienne au Mont-Celio. 11. Jean-Baptiſte Ferraro Modenois, évêque de Modene, du titre de ſaint Chryſogone. 12. Marc Cornaro Venitien, évêque de Verone, patriarche de Conſtantinople, du titre de ſainte Marie, évêque d'Albano & de Paleſtrine. 13. Jean-Etienne Ferrero de Verceil, évêque de Boulogne, prêtre cardinal du titre de ſaint Serge & de ſaint Bacche, puis

AN. 1500.

C.
Création de cardinaux par Alexandre VI.

Raynald. hoc anno 1500.

il changea de titre & prit celui de ſainte Veſtine.

AN. 1501.

CI. Fin de la chronique de Jean Naucler.

Jean Naucler, ou Vergehaüs Allemand, recteur de l'univerſité de Tubinge, finit dans cette année ſa chronique univerſelle, dans laquelle il fait voir aſſez d'exactitude, elle a été continuée par Surius.

CII. Clôture du jubilé à Rome.

L'année 1501. commença à Rome par la clôture du jubilé, qui ſe fit le ſixiéme de Janvier, jour de l'Epiphanie. Le pape Alexandre VI. avoit envoïé l'année précedente dans tous les roïaumes des cardinaux & des évêques pour le publier & pour exhorter en même temps les princes chrétiens à s'unir enſemble, & à faire de concert la guerre aux Turcs, à laquelle ſa ſainteté promettoit d'aſſiſter en perſonne. Le plus celebre d'entre ces légats fut le cardinal Raymond Perraut né d'une famille peu conſiderable à Sugeres dans la Saintonge. Il fut docteur de la maiſon de Navarre à Paris, & étant allé à Rome, le pape Innocent VIII. l'envoïa nonce extraordinaire en Allemagne pour y recueillir les aumônes des fideles, qu'on devoit emploïer aux frais de la guerre ſainte. Quoique cette nonciature ne lui eut pas acquis beaucoup de réputation à cauſe des plaintes & des oppoſitions des Allemands, contraires aux levées & aux ſubſides trop fréquens de la cour de Rome, il ne laiſſa pas d'être promû à l'évêché de Gurck, qu'il joignit à celui de Saintes qu'il eut quelque-temps après; & le pape Alexandre VI. après l'avoir fait cardinal en 1493. l'envoïa une ſeconde fois légat en Allemagne; de-là il paſſa en Suede, en Dannemark & dans la Pruſſe, viſitant les égliſes, dépoſant les clercs concubinaires, rétabliſſant l'ancienne diſcipline parmi les religieux, & exhortant les princes à établir une paix ſolide entr'eux. Comme il ne mourut que cinq ans après cette

CIII. Légation du cardinal Raymond Perraut.

Sainte-Mart. Gall. Chriſt. Krantz. 14. *Vandal.* 30. 8. *Dann.* 14. 12. *Metropol.* 30.

légation, nous parlerons encore de lui en rapportant sa mort.

Le zele du souverain pontife pour unir les princes chrétiens contre les ennemis de la religion, ne l'empêchoit pas de penser à l'agrandissement de son fils naturel le duc de Valentinois. Ce prince aïant manqué son coup devant Faënza l'année précedente, y remit le siege dès que le printems de celle-ci fut venu, assisté de l'armée Françoise; & malgré la résistance des Manfredi qui avoient commencé à s'y établir depuis l'an 1286. & qui se défendirent avec beaucoup de valeur, une conspiration découverte obligea les assiegez à chercher des voïes d'accommodement. Ils convinrent de traiter avec le duc de Valentinois, qui leur promit par écrit que le domaine utile de Faënza seroit conservé au prince de Manfredi qu'on appelloit Astorre. Le duc, contre son ordinaire, fut si exact à tenir sa parole, qu'à peine s'apperçut-on dans la ville qu'on eut changé de maître; mais il en coûta la liberté & ensuite la vie au prince, que le pape fit barbarement égorger, & dont le corps fut jetté dans le Tibre. Il étoit le dernier de cette famille, jeune homme le plus doux, le plus sage & le mieux fait de son temps. La bonté avec laquelle on avoit traité Faënza, engagea les autres villes à suivre son exemple, se flattant qu'on useroit envers elles de la même indulgence; & le duc de Valentinois en moins de quinze jours fut reconnu souverain dans toute la Romagne, suivant l'investiture que le pape en avoit accordée.

ANN. 1501.

CIV. Le duc de Valentinois assiege & prend la ville de Faënza.

Leand. Alberti, descript. Italiæ. Mariana hist. Hisp. l. 27. n. 44.

Un succès si heureux lui fit tenter la prise de Boulogne, dont Jean Bentivoglio étoit seigneur paisible; mais presque sans troupes, parce que les meil-

CV. Il tente en vain de prendre Boulogne.

AN. 1501.

Giov. Garzi & Alemanno hist. di Bolon. Barthol. Dulcimi de vario statu Bonon.

leurs de ſes ſoldats étoient dans l'armée Françoiſe. Il falloit donc faire revenir ſes gens pour ſe mettre en défenſe ; & dans ce deſſein il dépêcha un de ſes plus fideles domeſtiques vers le cardinal d'Amboiſe, qui étoit encore à Milan pour l'informer de l'entrepriſe du duc de Valentinois, & de la perte infaillible de Boulogne, s'il n'étoit promptement ſecouru. Le cardinal qui comprenoit la grandeur du péril, envoïa un exprès au duc, pour l'engager à ſe retirer de devant Boulogne, ou en cas de refus, à s'attirer toute l'armée Françoiſe, qui dès-lors ſe déclareroit contre lui. Cette alternative embaraſſa le duc qui prétendoit faire valoir ſes droits ſur Boulogne ; mais ne voulant pas rompre avec les François, il tenta de tromper Bentivoglio avant que de ſe retirer. Il lui fit propoſer de ceder la forteresſe de Caſtel-Bolognéſe, & de lui païer neuf mille écus de tribut comme au duc de la Romagne, qu'à ces conditions il leveroit le ſiege ; Bentivoglio qui ſe croïoit abandonné des François, dont il n'avoit reçu aucunes nouvelles, accepta les propoſitions du duc, & les accomplit fidelement. Le duc lui fit alors accroire qu'il n'auroit jamais penſé à aſſieger Boulogne s'il n'y avoit été appellé par les Mareſcotti qui lui avoient menagé des intelligences dans la ville. Bentivoglio y ajoûta foi, quoiqu'il n'eut que trop de preuves de la perfidie du duc ; & il en fut ſi irrité, que dans le moment même il réſolut la perte des Mareſcotti, & les fit maſſacrer peu de jours après. Par-là il s'attira la haine des Boulognois ; & c'étoit préciſément ce que le duc de Valentinois avoit en vûë.

CVI. Les Venitiens

On étoit toujours occupé en France de la conquête du roïaume de Naples ; mais la choſe ne paroiſſoit

pas si aisée qu'au commencement du regne de Louis XII. parce que Frederic avoit mis dans ses interêts les Venitiens qui avoient fait consentir les deux parties à un accommodement. On étoit convenu que Frederic seroit tributaire du roi de France, qu'il lui païeroit cinq mille écus par an,& qu'il lui donneroit la principauté de Tarente, & trois ou quatre ports des plus propres pour équiper une flotte contre les Turcs, & lui servir de retraite dans le besoin. Frederic avoit acquiescé aux volontez du senat; mais il n'en fut pas de même à l'égard de la France, la plus saine partie du conseil du roi s'opposa à son accommodement, & son avis prévalut; la negociation fut rompuë, & Frederic ne pensa plus qu'à traiter avec l'empereur. Mais le cardinal d'Amboise détourna le coup, en proposant à Maximilien le mariage de la princesse Claude fille de Louis XII. née le quatorziéme de Septembre 1499 avec le fils de l'archiduc Philippe né cinq mois après, aux conditions, que le duché de Milan seroit donné en dot à la princesse; que le mariage s'accompliroit dès que les parties seroient en âge, & qu'alors le fils de l'archiduc qu'on appelloit le duc de Luxembourg,seroit mis en possession de ce duché. Les offres furent acceptées. Le traité fut conclu à la fin de Mai 1501. avec un article secret, que Louis XII. donneroit cinquante mille écus à l'empereur, ce qui fut fidelement executé.

Frederic voïant ses esperances déchûës y fut extrémement sensible. L'unique moïen de rétablir ses affaires, étoit d'engager dans ses interêts le pape, les Venitiens & les princes d'Italie. Une pareille ligue avoit operé le rétablissement de son prédecesseur sur le thrône. Il y travailla donc de tout son pouvoir.

AN. 1501.

veulent accommoder Louis XII. avec le roi de Naples.

D'Auton hist. de Louis XII.

CVII.
Traité entre l'empereur & Louis XII.

AN. 1501.

CVIII.
Ligue en faveur du roi de Naples.

Mariana hiſt. Hiſp. l. 27. n. 49.

Le pape ſe rendit d'abord, irrité contre la France qui avoit empêché le duc de Valentinois de ſe rendre maître de Boulogne, & même de Florence, où il vouloit rétablir les Medicis. Il ſe joignit aux Venitiens, & les ducs de Ferrare & d'Urbin, les marquis de Mantouë & de Montferrat, les comtes de la Mirandole, de Correge & de Carpi donnerent leurs paroles. Mais il falloit auſſi faire entrer dans cette ligue le roi catholique ; le comte de Converſano lui fut envoïé, & Ferdinand promit d'entrer avec joïe dans toutes les alliances qui contribueroient à la conſervation du roïaume de Naples, d'envoïer dix mille hommes commandez par Gonſalve de Cordouë, à qui il ordonneroit de paſſer à Naples, dès qu'on ſeroit informé de l'approche des François. Sur cette promeſſe Frederic aſſembla une armée de ſept cens lances, deux mille chevaux legers, deux mille hommes d'infanterie, qu'il conduiſit lui-même ſur la frontiere de ſon roïaume avec beaucoup d'artillerie, de munitions de guerre & de bouche.

CIX.
Le roi de France détache le roi catholique de cette ligue.

Mariana loco ſuprà cit. Guicciardin. l. 4. Surius append. ad Naucler. p. 537.

Toute l'Europe étoit dans l'attente du ſuccès de cette guerre. Mais avant que de la commencer les François firent de nouvelles propoſitions de partage au roi d'Eſpagne, plus avantageuſes que les premieres, pour le détacher de la ligue dans laquelle il venoit d'entrer. Louis XII. y fut ſollicité par le cardinal d'Amboiſe qui mit tout en œuvre pour réuſſir. Il crut que leurs majeſtez catholiques poſſedant déja la Sicile, ſi on leur offroit les deux provinces du roïaume de Naples voiſines de cette iſle, elles ſe départiroient de la ligue. L'évêque d'Alby frere du cardinal fut envoïé en Eſpagne & fit accepter à Ferdinand l'alliance avec Louis XII. La negociation commença

dès

dès la troisiéme conference, & fut concluë dans la sixiéme. L'on y convint que les provinces de Labour & de l'Abruzze seroient aux rois catholiques à titre de duchez. On se mit aussi tôt à faire de grands préparatifs de guerre en France & en Espagne. Les uns étoient surpris de voir ces deux couronnes réunir toutes leurs forces & se liguer, pour dépoüiller de concert Frederic d'un roïaume, dans lequel il ne s'étoit maintenu contre les François que par le secours des Espagnols. Les autres ne pouvoient pas se persuader que le roi catholique eut formé le dessein d'ôter la couronne à ce prince, après avoir fait tant d'efforts pour la lui conserver. Les deux rois avoient leurs raisons pour justifier leur conduite, & les publierent dans des manifestes, que Guichardin rapporte assez au long.

AN. 1501.

Surita to. 5. l. 4. cap. 43.

Les deux rois se mirent donc en devoir d'executer leur dessein. Ferdinand qui étoit encore à Grenade, dépêcha le premier de Mars un courier à Gonsalve, pour lui ordonner de se rendre incessamment dans le port de Messine avec sa flotte où il recevroit de nouveaux ordres. Et pour lui donner plus d'autorité, on le nomma par avance lieutenant general dans les duchez de la Poüille & de la Calabre, quoique ces provinces ne fussent pas encore conquises. Mais en même temps, le roi catholique engagea les rois de France & de Portugal à s'opposer aux efforts des infideles, & à envoïer leurs flottes dans les mers du Levant pour secourir les Venitiens & arrêter les progrès des Turcs. Le roi de Portugal y envoïa une très-belle flotte sous la conduite de dom Juan de Menesez comte de Taroca ; mais elle n'y fit rien. Louis XII. envoïa aussi des vaisseaux dans le Levant pour se joindre aux Venitiens ; mais ce fut assez negligemment, parce

CX. Gonsalve de Cordouë lieutenant general de la Calabre.

Mariana lib. 27.

AN. 1501.

qu'on étoit plus occupé en France de la conquête du roïaume de Naples à laquelle beaucoup de ſeigneurs Napolitains, ou bannis de leur patrie, ou ennemis de la maiſon d'Arragon ſollicitoient ſa majeſté très-chrétienne.

CXI. Le duc de Nemours generaliſſime de l'armée Françoiſe en Italie.

Louis d'Armagnac duc de Nemours fut nommé generaliſſime de l'armée Françoiſe en Italie, malgré les intrigues du comte de Ligny pour avoir ce commandement. Le duc l'accepta d'abord; mais aïant long-temps differé ſon départ, le ſeigneur d'Aubigni prit les devans, fit avancer les troupes qu'il commandoit en Lombardie, & s'avança vers Naples avec le comte de Cajazzo un des principaux ſeigneurs bannis de Naples. Frederic informé que les Florentins, pour éviter le pillage, avoient laiſſé paſſer ſes ennemis, s'avança vers la frontiere de ſon état pour la défendre, & reçut là un envoïé de Gonſalve, pour ſupplier Frederic de ne pas trouver mauvais qu'il prît le commandement des troupes de ſa majeſté catholique, dans l'obligation où il étoit d'obéir à ſon ſouverain; & en même-temps l'envoïé remit entre les mains du même Frederic le duché du Mont-ſaint-Angel dans la Poüille, dont il avoit gratifié Gonſalve, & pria ce prince de le diſpenſer du ſerment de fidelité qu'il lui avoit prêté en conſideration de ce duché. Frederic accorda la diſpenſe du ſerment; mais ne voulut point accepter la renonciation au duché, diſant à l'envoïé, qu'au contraire il ratifioit de nouveau cette donation, & qu'il lui demandoit ſeulement que les garniſons du Mont ſaint Angel ne fiſſent point de courſes dans le païs.

Mariana ut ſuprà.

Cependant le compliment de Gonſalve inquieta beaucoup Frederic, qui fut tout-à fait déconcerté lorſqu'il apprit l'arrivée du duc de Nemours, & l'alliance des

deux rois pour la conquête de ſon roïaume. Dans cet embarras il envoïa ſon fils à Tarente qui étoit à l'extrémité de la Poüille & de l'Italie : & Mariana dit, que le bruit courut qu'il avoit envoïé, au préjudice de ſa gloire, des agens ſecrets pour implorer la protection de l'empereur des Turcs. Auſſi-tôt il aſſembla tout ce qu'il put avoir de troupes qui montoient environ à huit cens hommes d'armes, & quatre mille hommes de pied ; foible armée pour ſe maintenir contre les forces de la France & de l'Eſpagne. Il fortifia Capouë pour en faire ſa place d'armes, qu'il confia à Fabrice Colonne & à dom Hugues de Cardonne, qui s'y enfermerent avec deux cens hommes d'armes & ſeize cens fantaſſins.

AN. 1501.

CXII. Frederic ſe prépare à la défenſe.

Mariana lib. 27. n. 51.

Cependant les ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne qui étoient à Rome allerent enſemble au palais du pape, & s'adreſſerent à ſa ſainteté pour lui communiquer les conventions de leurs maîtres, afin qu'elle en ratifiât les articles ſans y rien changer, & qu'elle accordât à chacun des princes l'inveſtiture qu'ils demandoient, menaçant même en cas de refus de tourner contre l'état eccleſiaſtique les armes deſtinées à depoüiller Frederic de ſes états. Le pape preſque auſſi troublé que s'il eut couru le riſque du roi de Naples ſon feudataire, demanda trois jours au moins pour y penſer ; mais il ne put pas ſeulement obtenir trois heures : il fut obligé de ſe déclarer dans l'inſtant, & les inveſtitures furent expediées ſur le champ dans les propres termes qu'il plût aux ambaſſadeurs de les dicter & de les faire dreſſer.

CXIII. Le pape donne l'inveſtiture de Naples aux deux rois.

Gonſalve étoit trop habile homme pour ne pas prévoir que l'alliance entre les deux rois ne dureroit pas long-temps, & que les difficultez qui ſurvien-

droient entr'eux ne manqueroient pas de les diviſer bien tôt. Dans cette perſuaſion, il lui parut de la derniere conſequence de prévenir les François, afin qu'ils ne s'oppoſaſſent pas ſecretement à ſes conquêtes. Il envoïa donc la plus grande partie de ſa flotte ſur les côtes de la Poüille ſous les ordres de dom Diegue de Mendoza pour s'oppoſer aux Turcs, s'ils paroiſſoient & s'ils vouloient faire paſſer des troupes en Italie. En même temps il donna ordre à Inigo Lopez d'Ayala de ſe rendre à Naples avec le reſte de ſes vaiſſeaux; il dépêcha ſon écuïer à Frederic pour lui demander les deux reines doüairieres de Naples, dont l'une étoit ſœur & l'autre niece du roi ſon maître, pour les amener d'abord en Sicile; & on les lui accorda. Tout étant ainſi diſpoſé, Gonſalve paſſa le Fare de Meſſine, entra dans le roïaume de Naples, & ſoumit toute la Calabre, excepté Girachi & Sainte Agathe. Frederic prévoïant qu'il lui ſeroit impoſſible de réſiſter à tant de forces, prit le parti de ne garder que trois villes, Naples, Averſe & Capouë; & aïant diviſé ſon armée en trois corps, il donna la conduite du premier à Fabrice Colonne qui ſe renferma dans Capouë pour la défendre en cas de ſiége; Proſper Colonne ſon frere, ſe jetta dans Naples dans la même intention avec le ſecond corps; lui même avec le troiſiéme s'alla loger dans Averſe, afin qu'étant au milieu des deux autres, il pût plus aiſément ſecourir le plus preſſé.

AN. 1501.

CXIV. Gonſalve s'empare de preſque toute la Calabre.

Mariana lib. 27. n. 52.

Guicciardin. l. 5.

CXV. L'armée Françoiſe ſe ſaiſit de Capouë & d'autres places.

L'armée Françoiſe prit la route de Rome & entra dans le roïaume de Naples le huitiéme de Juillet. Tout plioit à ſon approche, & l'on ne ſe mettoit pas ſeulement en défenſe. Ceux de Saint-Germain planterent ſur leurs tours l'étendart de France, & chacun

Mariana lib. 27. n. 53.

s'empreſſoit de ſe ſoumettre à ſa domination. Le maréchal d'Aubigny s'avança vers Mont-fortino ou Jules Colonne s'étoit enfermé avec une forte garniſon; mais bien loin de défendre la place, il s'enfuit, & ſes ſoldats ſe rendirent à condition qu'on leur accorderoit la liberté & la vie. La priſe de cette ville facilita la conquête des autres places juſqu'à Capouë, dont le comte de Palena traître à ſa patrie, facilita l'entrée aux François, qui y mirent tout à feu & à ſang, & y commirent les plus affreux déſordres. Fabrice Colonne qui commandoit dans cette place fut arrêté priſonnier avec dom Hugues de Cardonne & beaucoup d'autres officiers; on ne vit dans la ville que brigandages & que meurtres, & les places publiques n'étoient remplies que de morts ou de mourans. On penetra juſqu'au fond des maiſons des particuliers, on en enleva l'or, l'argent & tout ce qu'il y avoit de plus prétieux. Cette priſe arriva ſur la fin de Juillet, & fut ſuivie de la reddition de Gayette.

AN. 1501.

Ces conquêtes firent perdre à Frederic tout ce qui lui reſtoit de courage; craignant d'être enlevé dans Averſe, il ſe retira à Naples; mais les bourgeois ſans reſpect pour leur prince, députerent vers le duc de Nemours, & lui ouvrirent les portes de leur ville, à condition qu'il conſerveroit leurs biens, leurs enfans, leurs femmes & leurs vies. Les François entrerent dans la ville, & Frederic ſe vit obligé à ſe retirer dans le Château-neuf. Il ne penſa plus pour lors qu'à s'accommoder, & dans une viſite que d'Aubigny lui fit dans le Château-neuf, il lui remontra qu'il étoit perdu ſans reſſource, & qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que de s'abandonner à la clemence & à la generoſité de Louis XII. qui lui offroit une penſion

CXVI. Frederic ſe retire à Naples, & traite avec les François.

Guicciardin. l. 5. Card. Bemb. hiſt. Venet. l. 6. Sabellic. Enn. 11. lib. 1. Saint-Gelais hiſt. de Louis XII. pag. 136.

AN. 1501.

de trente mille écus avec la province d'Anjou. Saint-Gelais dit, que ce fut le comté du Maine ; mais il se trompe. Frederic demanda trois jours pour y penser, & ces trois jours expirez, il manda à d'Aubigny de revenir. Le traité fut conclu & signé à ces conditions. Qu'il remettroit aux François dans six jours les villes, citadelles & châteaux qui tenoient encore pour lui, & qui entroient dans la portion de Louis XII. Qu'il auroit la liberté de se retirer dans l'isle d'Ischia avec sa famille, ses domestiques, ses trésors & ses meubles les plus prétieux, à l'exception des canons qui se trouveroient marquez au nom & aux armes de Charles VIII. Que les benefices que les cardinaux Colonne & d'Arragon possedoient dans le roïaume de Naples seroient conservez. Qu'au bout de six mois il seroit libre à Frederic de prendre quel parti il lui plairoit, & de se retirer où il voudroit.

Mariana lib. 27. n. 55.

CXVII. Il passe en France.

Hist. du chevalier Bayard, c. 8.

Ces articles furent executez de part & d'autre avec beaucoup de fidelité. Ce prince infortuné se retira d'abord dans l'isle d'Ischia avec la reine sa femme, les princes ses enfans, Beatrix & Isabelle ses deux sœurs ; celle-là répudiée par Uladislas roi de Boheme & de Hongrie, celle-ci autrefois duchesse de Milan, & ses domestiques les plus affidez. Les Colonnes lui demeurerent fideles, & se rendirent aussi auprès de lui. Quelque-temps après Frederic demanda au roi de France un sauf-conduit ; & après l'avoir obtenu sans peine, il partit avec cinq galeres, & vint trouver Louis XII. qui le reçut avec beaucoup de bonté, lui accorda le duché d'Anjou avec la pension de trente mille écus, qui lui fut toujours exactement païée, & même continuée après que les François eurent été chassez de Naples.

Gonſalve de ſon côté avançoit toujours ſes conquêtes. Aïant appris le vingt-neuviéme de Juillet que Capouë s'étoit renduë aux François, il partit de Nicaſtro où il étoit, & alla ſe rendre maître du château de Coſenza. Il n'eut enſuite qu'à paroître dans la Poüille, les villes s'empreſſerent à l'envi de ſe rendre. Il n'y eut que la ville de Tarente qui oſa lui réſiſter. Alphonſe fils de Frederic s'y étoit enfermé avec le comte de Potentianne & Leonard évêque de Rhodes. Sur le refus que ce prince fit de ſe ſoumettre, Gonſalve fit approcher ſon armée, & aſſiegea la place dans les formes. Ce qui obligea Alphonſe à capituler, aux conditions qu'il ne rendroit la place que dans quatre mois; ce terme expiré, on remit la ville à Gonſalve qui acheva ainſi la conquête du roïaume. Ce grand capitaine avoit juré à Alphonſe ſur la ſainte Euchariſtie, qu'il lui laiſſeroit la liberté de ſe retirer où il lui plairoit; cependant il le retint priſonnier, & l'envoïa ſous bonne eſcorte en Eſpagne au roi Ferdinand qui le traita avec bonté & humanité.

AN. 1501.

Le pape d'autre part n'oublioit pas ſes interêts. Craignant que les troupes du duc de Valentinois ne ſe débandaſſent en demeurant oiſives, après avoir donné les terres des Colonnes & des Savelli aux Urſins & aux Ceſarini qu'il engagea par-là dans ſon parti; il envoïa enſuite ſon armée aſſieger Piombino par terre, pendant que les galeres eccleſiaſtiques en fermoient le port. Cette ville eſt une principauté d'Italie dans l'état de Sienne ſur la côte de Toſcane, entre Orbitelle & Livourne, & bâtie ſur les ruines de l'ancienne Populanie, qui en eſt à trois milles. Appiani ſeigneur de cette place s'étoit mis ſous la protection des François, & s'étoit en même

CXVIII. Le pape ſe ſaiſit de Piombino. *Guicciardin. l. 5.*

AN. 1501.

temps chargé de leur païer quinze mille écus par an. Il envoïa demander du ſecours à Chaumont neveu du cardinal d'Amboiſe & gouverneur de Milan ; il alla lui-même le ſolliciter en France & arriva à Marſeille ; mais Louis XII. voulant ménager le pape refuſa de proteger Appiani, & pendant ſon abſence la garniſon de Piombino s'étant découragée, on remit la place aux Urſins, en ſauvant la vie & les biens aux habitans.

CXIX.
Jalouſie des princes d'Italie contre le pape & ſon fils.
Guicciardin. ibid.

Les princes d'Italie ne voïoient qu'avec un œil jaloux ces conquêtes du pape & du duc de Valentinois ſon fils, qui par-là aſſuroient davantage leur puiſſance & leur autorité. Le roi de France cependant étoit plus tranquille que les autres ſur cet article, ſoit qu'il ſe crût aſſez bien établi en Italie pour ne pas craindre le ſouverain pontife, ſoit qu'il prévît que les excès & la vie tout-à-fait déreglée du duc de Valentinois ne pouvoient finir que par quelque cataſtrophe, qui n'aboutiroit qu'à ſa ruine entiere après la mort du pape. D'ailleurs tous les princes d'Italie recherchoient l'amitié de ſa majeſté, & les Piſans, les Florentins, ceux de Lucques & de Sienne dépendoient entierement d'elle. Ce prince avoit pourtant ſes vûës en ménageant le duc de Valentinois ; il vouloit réunir au duché de Milan tout ce que les Venitiens en occupoient, le Cremonois, Breſſe, Bergame, & l'alliance avec l'empereur Maximilien lui étoit neceſſaire pour executer ce deſſein Il falloit qu'il en obtînt l'inveſtiture du duché de Milan, & ſa majeſté imperiale éludoit toujours pour ne la point donner. Louis XII. réſolut donc d'emploïer toutes ſortes de voïes pour gagner Maximilien ; la négociation étoit difficile ; & le cardinal d'Amboiſe crut de-

CXX.
Louis XII. veut faire entrer l'empereur dans ſes intérêts.

voir

voir s'en charger lui-même, dans le deſſein qu'il avoit de parvenir à la papauté après la mort d'Alexandre VI. Il pria l'archiduc d'obtenir de ſon pere Maximilien une entrevûë avec lui dans la ville de Trente, parce qu'elle étoit ſituée entre le duché de Milan & les provinces hereditaires de la maiſon d'Autriche. AN. 1501.

CXXI. Entrevûë du cardinal d'Amboiſe avec l'empereur à Trente.

Guicciard. ut ſuprà.

L'empereur qui croïoit que la France lui feroit des propoſitions capables de contenter & ſon amour pour l'argent & ſon affection pour l'archiduc ſon fils & Charles de Luxembourg ſon petit-fils, conſentit à l'entrevûë, où le cardinal ſe rendit auſſi-tôt ſous prétexte de viſiter le duché de Milan. Mais l'empereur le fit attendre plus de trois mois & n'arriva à Trente que dans le mois de Novembre. Dans l'entretien qu'ils eurent enſemble, le cardinal demanda que le duché de Milan paſſât aux enfans mâles que Louis pourroit avoir, ſuppoſé que le mariage de la princeſſe Claude de France fille du roi avec Charles de Luxembourg, fut ſterile. Mais l'empereur refuſa cet article, & demanda de ſon côté, que les Sforces & les principaux Gibelins fuſſent mis en liberté ſans rançon, & puſſent déſormais habiter le lieu de leur naiſſance en toute sûreté. Le cardinal d'Amboiſe promit l'élargiſſement de Sforce, à condition qu'il ne ſortiroit pas de France, & du cardinal ſon frere, pourvû qu'il promît de ſe rendre auſſi-tôt à Rome, & de n'en ſortir jamais. A quoi l'empereur refuſa de conſentir, ne voulant pas de reſtriction.

CXXII. L'on convient du mariage de la princeſſe Claude avec le fils de l'archiduc.

Cependant après quelques conteſtations, l'on convint du mariage de Charles de Luxembourg avec la princeſſe Claude à qui l'on promit de donner pour dot le duché de Milan. Les autres articles étoient.

2. Que ſi Loüis XII. avoit un dauphin, il épouſe-

AN. 1501.

roit une des filles de l'archiduc. 3. Que Maximilien accorderoit au roi de France purement & ſimplement l'inveſtiture du duché de Milan dans la prochaine diéte de Francfort. 4. Que Ludovic Sforce ſeroit moins reſerré, & pourroit chaſſer juſqu'à cinq lieuës de ſa demeure ou s'y promener. 5. Que Loüis XII. ſecoureroit l'empereur contre les Turcs, & ſoutiendroit les droits de ſa majeſté imperiale ſur les roïaumes de Hongrie & de Boheme après la mort d'Uladiſlas. Mais le dernier point de la négociation étoit l'argent que Maximilien eſperoit. Le cardinal refuſa d'abord de lui en donner ; mais enſuite il lui accorda une lettre de change de quarante mille écus, & moïennant cette ſomme la neutralité des Allemands fut arrêtée en des termes qui les obligeoient à ne favoriſer ni directement ni indirectement les Eſpagnols dans le roïaume de Naples, ſuppoſé qu'il ſurvînt quelque conteſtation entr'eux & les François, comme cela arriva bien-tôt après. Le cardinal d'Amboiſe entretint l'empereur des prétentions qu'il avoit à la papauté, ſi le ſiege venoit à vacquer ; & ſa majeſté imperiale promit de les favoriſer. Le pape Alexandre VI. qui croïoit qu'on avoit pris à Trente des meſures pour s'oppoſer au duc de Valentinois, voulut s'en venger contre la France. Viteloſſe qui commandoit les troupes des Urſins, s'empara de la ville d'Arezzo ; ce qui diviſa les Florentins en deux factions puiſſantes.

CXXIII.

Voïage de l'archiduc Philippe en Eſpagne.

Mariana lib. 27. n. 75.

Le traité de Trente reçut quelques changemens avant que Loüis XII. l'eut ſigné, dans une entrevûë qu'eut ſa majeſté très-chrétienne avec l'archiduc Philippe qui paſſa par la France pour aller en Eſpagne. On ſçait qu'il avoit épouſé Jeanne fille de Ferdinand

AN. 1501.

Saint-Gelais hiſt. de Louis XII.

& d'Iſabelle ; & tous deux devenoient heritiers neceſſaires de la Caſtille & préſomptifs de l'Arragon par la mort de l'Infant Michel fils d'Emmanuel roi de Portugal & de l'infante Iſabelle ſon épouſe. D'ailleurs c'étoit une loi de la monarchie d'Eſpagne que les heritiers fuſſent reconnus princes des Aſturies pour y regner un jour paiſiblement. Les interêts du roi catholique ne s'accordoient pas trop avec le voïage de l'archiduc, parce qu'aïant ſeize ans moins qu'Iſabelle ſon épouſe, il pouvoit devenir veuf, ſe remarier & avoir d'une ſeconde femme des fils à qui l'on ne pourroit conteſter la couronne d'Arragon. Cependant voïant que la reine étoit entierement déterminée à faire venir l'archiduc & l'archiducheſſe, Ferdinand y conſentit, & écrivit conjointement avec elle à Philippe de venir recevoir les hommages, les ſermens de fidelité de ſes futurs ſujets d'Eſpagne, conjointement avec ſon épouſe.

L'archiduc ſe mit donc en état de partir avec l'archiducheſſe ; ils prirent tous deux congé des états du païs qu'il avoient aſſemblez à ce ſujet, & pour leur marquer qu'ils ſeroient bien-tôt de retour, ils ne laiſſerent point de gouverneur pour tenir leur place Ils penſoient d'abord s'embarquer ; mais la groſſeſſe de l'archiducheſſe ne le leur permettant pas, ils prirent le parti de traverſer la France. Ils en obtinrent aiſément la permiſſion de Loüis XII. qui les fit recevoir à Paris avec beaucoup de magnificence. L'archiduc prit ſéance au parlement en qualité de pair de France, il paſſa quelques jours dans cette grande ville, d'où il ſe rendit à Blois, où la cour étoit alors. Ils y furent regalez pendant quinze jours; mais on ne s'occupa pas tellement de plaiſirs, qu'on n'y parla auſſi

Spond ad ann. 1501. n. 6.

Daniel hiſt. de France, to. 5. in 4. p. 199.

AN. 1501.

d'affaires ; & dans differentes entrevûës, on ajoûta quelques articles au traité de Trente. On détermina le nombre des troupes que Loüis XII. devoit fournir contre les Turcs ; avec la faculté de le pouvoir convertir en argent ; & l'on fixa la ſomme qu'il donneroit pour l'inveſtiture du duché de Milan. On regla ce qui concernoit la liberté de Ludovic Sforce, & tous ces articles furent ſignez le treiziéme de Decembre 1501. Enſuite l'archiduc partit pour Madrid, étant ſuivi de près par l'archiducheſſe ſon épouſe.

CXXIV.

Mort de Robert Gaguin.

Guicciardin. l. 5. Le Mire in elog. Belg. Sander. lib. de ſcriptor. Fland. Voſſius de hiſtor. Latinis l. 3 c. 11.

Robert Gaguin general de l'ordre des Trinitaires mourut en cette année le vingt deuxiéme de Mai ; quoique quelques-uns reculent ſa mort en 1502 d'autres même en 1503. Cet auteur étoit né à Callne petit bourg aux confins de l'Artois ſur la riviere de Lys. C'eſt ſans raiſon que Guichardin, le Mire & Sanderus le font natif de Douay. Il fit ſes études à Provins, & aïant pris enſuite l'habit de l'ordre de la Trinité, il fut envoïé à Paris pour y achever ſes mêmes études dans le couvent qu'on appelle les Mathurins. Il y prit le bonnet de docteur en droit, & fut fait dans la ſuite general de ſon ordre. Charles VIII. & Loüis XII aïant connu ſon mérite, on le fit garde de la bibliotheque roïale, & on le chargea de diverſes ambaſſades en Italie, en Allemagne & en Angleterre. Quelques ſçavans de ſon temps eurent tant d'eſtime pour lui qu'ils lui dedierent leurs ouvrages. Il en a lui-même compoſé pluſieurs, dont Tritheme fait le dénombrement ; deux livres de la Conception de la ſainte Vierge ; un de la condition malheureuſe de l'homme ; des épigrammes ; de l'art de compoſer des vers. Le plus conſiderable eſt ſon hiſtoire de France

en douze livres qu'il finit en l'année 1499. Elle eſt aſſez bonne pour ce qui s'eſt paſſé de ſon temps. On l'a imprimée pluſieurs fois avec des ſupplémens, & on l'a auſſi traduite en François. Gaguin travailla encore à pluſieurs traductions en notre langue, comme à celle des commentaires de Ceſar, & à celle de la vie de l'empereur Charlemagne. AN. 1502.

CXXV. Arrivée de l'archiduc en Eſpagne.

L'archiduc Philippe & ſon épouſe n'arriverent en Eſpagne que le dix-neuviéme de Janvier de l'année ſuivante 1502. Leur reconnoiſſance ſe fit à Tolede, où Ximenés ſe rendit par ordre de la reine. Après la ceremonie qui y fut faite pour le roïaume de Caſtille, le prince & la princeſſe ſe rendirent à Sarragoſſe pour y être reconnus heritiers préſomptifs d'Arragon Ferdinand jaloux juſqu'à l'excès de ce que l'archiduc étoit generalement aimé des grands & des peuples de la Caſtille, & craignant que les Arragonois n'euſſent pour lui les mêmes ſentimens, s'il faiſoit un long ſéjour à Sarragoſſe, le preſſa de s'en retourner en Flandres, auſſi tôt que les états furent congediez. La reine catholique Iſabelle étoit d'avis qu'il attendît que l'archiducheſſe fût accouchée pour la ramener avec lui, comme elle le ſouhaitoit elle même. Mais Ferdinand le ſollicita toûjours de s'en retourner. L'archiduc d'ailleurs commençoit à s'ennuïer en Eſpagne, & avoit autant d'envie de quitter ce païs, que ſon beaupere ſouhaitoit ſon départ. Cependant il y ſéjourna une bonne partie de l'année, & ce ne fut qu'au commencement de l'année ſuivante, que repaſſant par la France, il vit encore le roi à Lion, où il conclut un nouveau traité entre ſa majeſté très-chrétienne & Ferdinand, mais qui ne fut pas fort exactement obſervé.

Mariana lib. 27. n. 75. & 76. Mem. hiſtoriques & politiques de la maiſon d'Autriche. t. 1 p. 174. Saint-Gelais hiſt. de Louis XII.

Comme on étoit convenu que l'empereur accor-

AN. 1502.

CXXVI.
L'empereur manque au traité de Trente.

droit l'inveſtiture du duché de Milan au roi de France dans la diéte convoquée à Francfort pour le mois de Janvier 1502. Loüis XII. ne manqua pas d'y envoïer ſes ambaſſadeurs, afin de faire l'hommage en ſon nom; mais l'empereur s'en abſenta exprès. Les envoïez du roi prirent acte de leur diligence, & proteſterent de l'abſence de ſa majeſté imperiale. On crut que ces ſentimens lui avoient été inſpirez par le roi catholique, qui n'eut pas plûtôt appris que Loüis XII. ſur la foi du traité avoit congedié quatre mille hommes de renfort qu'il envoïoit au duc de Nemours, & que ſes troupes au contraire venoient d'être renforcées d'un ſecours de deux mille Allemands, qu'il leva le maſque, & ſe mocqua de la credulité de Loüis XII. Cette perfidie fut une ſuite des diviſions qui s'éleverent entre les François & les Eſpagnols, & qui fit perdre aux premiers le roïaume de Naples.

CXXVII.
Different entre les François & les Eſpagnols, au ſujet du partage du roïaume de Naples.

Mariana lib. 27. n. 57. Guicciardin. l. 5.

Les limites du partage de ce roïaume n'avoient pu être ſi bien expliquées dans le traité, que cela ne dût faire naître quelques conteſtations; chacune des deux couronnes prétendoit avoir droit ſur certaines provinces particulieres & vouloit ſe les approprier. La Baſilicate appellée par les anciens Lucanie, la Capitanate, la principauté citerieure & la principauté ulterieure, étoient le ſujet des conteſtations. La Capitanate fournit le premier prétexte de rupture. Cette province qui faiſoit autrefois partie de l'Abruzze, & qui avoit été attribuée à la Poüille ſuivant l'ancienne diviſion, étoit d'un revenu beaucoup plus conſiderable que les autres provinces; c'étoit le meilleur païs du roïaume à cauſe du bled qu'il fourniſſoit en abondance & de la doüanne des beſtiaux qu'on y amenoit paître en hyver. On l'appelloit Capitanate, dit Ma-

riana, dès le temps que les empereurs Grecs étoient encore maîtres de cette partie d'Italie, & elle a toûjours depuis conservé ce nom. Elle fut d'abord appellée *Catapania* du nom d'un certain gouverneur nommé Carapan, que les empereurs de Constantinople y envoïerent; de-là par le changement de quelques lettres on a dit *Capitanate*, d'où est venu le mot de capitaine aujourd'hui usité, soit pour marquer le chef d'une compagnie de soldats, soit pour désigner un general d'armée.

AN. 1502.

CXXVIII. La guerre recommence entre les deux nations.

Mariana ibid. n. 59.

Les François prétendoient avoir partagé le roïaume de Naples sur l'ancienne division, qui comprend la Capitanate dans la Poüille; & les Espagnols soutenoient qu'ils avoient pris les choses en l'état qu'elles se trouvoient, & qu'ils avoient par consequent agi suivant la nouvelle division, en quoi ils paroissoient être bien fondez, & pouvoir taxer les François d'imprudence de n'avoir pas prévû cette difficulté dans le temps du partage. Ce differend qui fut poursuivi de part & d'autre avec beaucoup de chaleur, en fit naître deux autres, l'un fut pour le territoire de la Basilicate, qui comprenoit les villes d'Amalfi, d'Attele, de Barlette & de quelques autres que les Espagnols s'ingererent d'enfermer dans la Poüille, parce qu'Alphonse d'Arragon premier du nom roi de Naples l'avoit ainsi ordonné, quoique cette province eut auparavant été de l'Abruzze; l'autre pour la vallée de Benevent que le même Alphonse avoit détachée de la terre de Labour pour la joindre à la Calabre. La noblesse de Naples tâcha de racommoder les deux nations; elle menagea une entrevûë du duc de Nemours & de Gonsalve; ces deux chefs confererent huit jours entiers en pleine campagne sur un terrain

AN. 1502.

également éloigné des villes d'Amalfi & d'Attele. Mais les deux parties prétendant avoir raiſon, ne voulurent rien relâcher de leurs prétentions, & aimerent mieux que le ſort des armes en décidât. Cependant on convint d'une ſuſpenſion d'armes pour vuider le differend à l'amiable, après qu'on auroit appris la volonté des deux rois. Mais les Eſpagnols commencerent bien-tôt la guerre par divers actes d'hoſtilité.

CXXIX.

Le duc de Valentinois ſurprend Urbin & Camerino.

Guicciard. lib. 5.

Sur cette rupture le roi de France qui s'étoit rendu à Aſt afin de pourvoir à la conſervation du duché de Milan, menager les Florentins, & reprimer la tyrannie du duc de Valentinois, manda au duc de Nemours de pourſuivre les Eſpagnols, & de ne les point épargner. Le duc de Valentinois ne manqua pas de profiter de ces diviſions; il mena ſes troupes à Rome ſous prétexte de les rafraîchir, & prit avec elles la route de Perouſe; il feignoit d'en vouloir à la ville de Camerino, qu'il fit inveſtir par ſon avant-garde, & comme il n'avoit point d'artillerie, il en demanda à Guy de Montefeltro duc d'Urbin, qui avoit toûjours été dans les interêts de ſa ſainteté, & qui croïant n'avoir rien à craindre, en voïa au duc la meilleure artillerie qu'il eut dans le château. Mais le duc de Valentinois ne l'eut pas plûtôt reçûë, qu'il mena droit ſes troupes à Urbin. Guy de Montefeltro ſe voïant ſans défenſe ſe ſauva précipitamment à Veniſe avec ſon neveu, & laiſſa le duc ſe rendre maître de ſa ville; le reſte du duché ſuivit la fortune de la capitale. Il reſtoit la ville de Camerino dont le duc de Valentinois cherchoit à ſe rendre maître; pour y réuſſir il eut encore recours à la trahiſon, il feignit de vouloir negocier avec Jules de Varcani qui en étoit ſeigneur

gneur, & pendant ce temps-là il fit entrer dans la ville un grand nombre de ſes ſoldats déguiſez, qui ſe ſaiſirent d'une porte, & Camerino fut traitée en ville priſe d'aſſaut, on étrangla le duc & ſes enfans. AN. 1502.

CXXX. Le pape excite des broüilleries dans la Toſcane.

Le duc de Valentinois de concert avec le pape, avoit avant cette expedition excité divers petits princes, Viteloſſe, Baglioni, Petrucci & d'autres, à cauſer des broüilleries dans la Toſcane; ils commencerent par ſe rendre maîtres d'Arezzo, ſe ſaiſirent de Guillaume de Pazzi qui y commandoit pour les Florentins, le firent priſonnier avec ſon fils Côme de Pazzi & huit des principaux de ſon parti, & s'emparerent de pluſieurs fortereſſes des environs. C'eſt ainſi que le duc de Valentinois ruinoit la république de Florence, pour profiter de ſes pertes; mais il en fut empêché par Louis XII. qui prit les Florentins ſous ſa protection, & fit un nouveau traité avec eux, pour diſſiper les negociations de Maximilien, qui dans le deſſein d'aller ſe faire couronner à Rome, vouloit faire entrer cette république dans ſes interêts, afin que les François ne puſſent pas s'oppoſer à ſon paſſage ou à ſon retour, en quoi il ne réuſſit pas.

CXXXI. Louis XII. fait rendre aux Florentins tout ce qu'on leur a pris.

Le roi de France qui étoit à Aſt depuis le ſeptiéme de Juin, envoïa un herault au ſeigneurs d'Italie qui s'étoient rendus maîtres d'Arezzo, & d'autres places, pour leur ordonner de les rendre inceſſamment; il en fit auſſi des plaintes aſſez vives au nonce du pape, & menaça d'envoïer ſon armée pour venger les Florentins. Ces menaces eurent leur effet. Le pape intimidé lui envoïa un député pour déſavoüer tout ce que les ſeigneurs Italiens avoient fait, proteſtant qu'il n'y avoit eu aucune part. Le duc de Valentinois fit plus, car il menaça Viteloſſe de le chaſ-

AN. 1502.

ſer d'Arezzo, s'il n'en ſortoit au plûtôt volontairement. Le roi parut ſatisfait de cette démarche qui n'étoit qu'un effet de la crainte du pape & de ſon fils, & non pas une preuve de la ſincerité de leur conduite; ſa majeſté ne vouloit pas faire une guerre ouverte au ſouverain pontife, qu'elle avoit interêt de ménager; d'ailleurs le cardinal d'Amboiſe cherchoit toujours à adoucir le roi envers le pape, & celui ci ſçavoit ſe ſervir de l'ambition du cardinal pour contenter la ſienne & celle du duc de Valentinois. Dans cette vûë il prolongea pour dix-huit mois la qualité de légat du ſaint ſiege en France à ce cardinal, & envoïa le duc ſon fils au roi, à la cour duquel il trouva tant de protection, que malgré les plaintes qui venoient de tous côtez de ſes violentes entrepriſes, Louis renouvella l'alliance avec Alexandre VI. « Ce » qui lui attira, dit Mezeray, la haine de toute l'I- » talie, & peut-être la malediction de Dieu, avec » lequel on ne peut être bien, quand on eſt en ſo- » cieté avec les méchans.

Mezeray abreg. chronol. hiſt. de Louis XII. p. 129.

CXXXII.

Les François ſe rendent maîtres de preſque tout le roïaume de Naples.

Alvar. Gomez, hiſt. lib. 4.
Jean d'Auton hiſt. de Louis XII.
Guicciardin. l. 5.

Les François cependant pouſſoient toujours leurs conquêtes dans le roïaume de Naples. Le duc de Nemours étant beaucoup plus fort que Gonſalve lui fit d'abord quitter la campagne. L'armée de France aſſiegea Canoſſe, & s'attendoit d'y trouver de l'exercice pour long-temps. Le celebre Pierre Navarre né d'une famille obſcure, qui de ſimple ſoldat étoit devenu general de l'armée Eſpagnole, s'étoit jetté dans cette place avec ſix cens hommes d'élite. Gonſalve étoit aſſuré qu'ils périroient plûtôt que de ſe rendre; mais comme la perte de Canoſſe n'auroit pas égalé celle d'un auſſi habile capitaine, & que d'ailleurs Gonſalve aimoit mieux s'attacher à la défenſe des

villes maritimes de la Poüille, il fit avertir Navarre d'abandonuer la place & de le venir trouver. Navarre obéit, & Canoſſe ſe rendit. Les autres places de la Poüille & de la Calabre en firent de même; & le duc de Nemours à cinq ou ſix villes près ſe mit en poſſeſſion de tout le roïaume de Naples; mais il ne le garda pas long-temps, puiſque dès l'année ſuivante Gonſalve défit l'armée du maréchal d'Aubigny, & chaſſa entierement les François de ce roïaume. AN. 1502.

CXXXIII. Le duc de Valentinois penſe à ſe rendre maître de Boulogne.

Le duc de Valentinois voulant à quelque prix que ce fut ſe rendre maître de Boulogne, crut qu'il n'en pourroit venir à bout, qu'en gagnant le cardinal d'Amboiſe. Il lui promit de le faire élire pape après la mort d'Alexandre VI & le convainquit ſi bien qu'il ne monteroit jamais ſur le ſaint ſiege que par ſon moïen, que le cardinal ſe laiſſa gagner, auſſi-bien que le roi qui appuïa les prétentions de ſon miniſtre, & abandonna entierement Bentivoglio qui poſſedoit Boulogne Mais celui-ci ne laiſſa pas de ſe bien défendre & de ſe maintenir dans ſon état. Pandolphe Petrucci s'étoit rendu maître de la république de Sienne ſa patrie; l'extréme danger qui le menaçoit à cauſe de cette uſurpation, lui fit prendre des meſures pour le prévenir. Il s'adreſſa à Bentivoglio, & lui propoſa le plan d'une ligue entre les ſouverains de l'état eccleſiaſtique, afin de pourvoir à leur propre défenſe contre les entrepriſes du pape & de ſon fils le duc de Valentinois. *Guicciardin. l. 5.*

CXXXIV. Ligue des principaux ſeigneurs d'Italie contre le duc de Valentinois.

Bentivoglio conſentit avec joïe à tout ce qu'on lui demandoit. Il entra dans la ligue & païa la ſomme à laquelle on l'avoit taxé pour les frais de la guerre. Paul Baglioni ſeigneur de Perouſe & Liverot ſeigneur de Fermo y entrerent pareillement. Les Urſins *Raynald. ad annum 1502. n. 12.*

AN. 1502.

Sabellic. Enn. 11. lib. 1. Raph. Volaterran. lib. 22.

& les Vitelli s'y joignirent des derniers. Mais en récompense ils s'y comporterent avec plus de zele & d'ardeur. Les deux principaux objets de cette ligue furent la ruine du duc de Valentinois, & le rétablissement du duc d'Urbin & du seigneur de Camerino. Les conferences se tinrent vers la fin du mois d'Août 1502. & la convention fut que Baglioni, Liverot, les Ursins & les Vitelli qui commandoient dans l'armée ecclesiastique, en détacheroient leurs troupes & les engageroient à se révolter ; que les autres confederez leveroient au plûtôt sept mille hommes d'armes & neuf mille hommes de pied, qui seroient divisez en deux corps ; que l'un attaqueroit la ville d'Imola, & l'autre s'approcheroit de Rimini & de Pesaro où la ligue avoit des intelligences. Que le duc d'Urbin & le seigneur de Camerino travailleroient à recouvrer leurs états avec les troupes que la republique de Venise leur fourniroit sous main. Que la France seroit invitée à favoriser les confederez, ou suppliée, en cas de refus, de ne leur être pas contraire. Mais Louis XII. croïant qu'il étoit de sa politique de menager le duc de Valentinois, qu'il ne pouvoit choquer sans s'attirer l'indignation du pape, refusa de secourir la ligue.

Saint-Gelais hist. de Louis XII. Giov. Garzi & Alemanno hist. di Bolon. Leand. Alberti descript. Italiæ.

Après toutes ces mesures prises, les confederez séparerent leurs troupes de celles du duc de Valentinois ; le duc d'Urbin rentra dans son état, le seigneur de Camerino s'approcha de sa ville avec six mille hommes, & les habitans se saisirent de la foible garnison que le duc de Valentinois y avoit mise, & reçurent leur ancien seigneur avec joïe. Le duc au milieu de toutes ces pertes, implora le secours du roi de France qui le servit promptement & avec zele.

AN. 1502.

Il écrivit au gouverneur de Milan de faire paſſer l'Apennin à la cavelerie Françoiſe ; & cinq mille Suiſſes furent embarquez à Savonne, afin d'arriver plûtôt dans le duché d'Urbin. Ces ſecours abattirent le parti de la ligue, & la paix fut concluë & ſignée le vingt-quatriéme de Decembre 1502. Mais le duc de Valentinois n'amuſa les confederez que pour s'en défaire plus aiſément. Après la paix faite, il les engagea à venir avec leurs troupes le joindre à Senigaglia ; ils entrerent dans la place, & lorſqu'ils y furent enfermez, on étrangla Viteloſſe & Liverot ſeigneur de Fermo, & les Urſins furent mis dans des cachots.

CXXXV. Perfidie du pape & du duc de Valentinois.

Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 5. Aubery hiſt. des cardinaux.

Le pape en aïant eu le premier avis, fit enlever le cardinal des Urſins & les autres de cette maiſon qui ſe trouvoient dans Rome ſur la bonne foi de l'accord qu'on venoit de faire. Le cardinal fut empoiſonné, dit-on, avec des cantarides, & ce qu'il y eut de plus cruel dans la conduite du pape, fut qu'il envoïa prier ce cardinal qui étoit rentré dans Rome avec les autres, comptant ſur le traité qu'on venoit de ſigner, de le venir trouver pour une affaire de conſéquence qu'il avoit à lui communiquer, & il ne fut pas plûtôt entré dans le Vatican qu'on l'arrêta priſonnier, pendant qu'on ſe ſaiſiſſoit de l'archevêque de Florence, du protonotaire des Urſins, & de quelques autres de ſes alliez, qui furent tous conduits au château Saint-Ange. Le pape força le cardinal de ſigner un ordre pour livrer au duc de Valentinois ſon fils toutes les places dont la maiſon des Urſins étoit en poſſeſſion. Le poiſon lui fut donné le vingtiéme jour de ſa priſon & le vingt-deuxiéme de Février 1503. Alexandre VI. pour perſuader au public qu'il n'étoit pas mort empoiſonné, voulut que ſon corps fut porté dans l'égliſe de

AN. 1502.

saint Pierre en plein jour, le visage découvert, & que tous les cardinaux assistassent à ses funerailles. Paul des Ursins & le duc de Gravina furent étranglez. On alla investir le seigneur Baglioni dans Perouse; mais il s'étoit déja retiré dans le roïaume de Naples.

CXXXVI. Les François obligent le duc de Valentinois à se retirer de devant Boulogne.

De tous les princes liguez, il ne restoit que Bentivoglio renfermé dans Boulogne, & Petrucci dans Sienne. Le duc de Valentinois parut devant Boulogne avec son armée; mais le conseil de Louis XII. aïant ouvert les yeux sur le mauvais traitement que ce duc venoit de faire aux Ursins; on lui déclara que les François vouloient absolument se conserver un passage libre par toutes les villes qui étoient sur la route de Milan à Naples, & on le menaça, s'il ne se retiroit, de lui opposer l'armée Françoise. Le duc frustré par-là de l'esperance de prendre Boulogne eut recours à ses fourberies. Il fit cacher le courier que Chaumont gouverneur de Milan lui avoit envoïé, & fit garder les chemins avec tant d'exactitude, que Bentivoglio ne sçut rien de la bonne disposition des François à son égard; il lui fit dire encore que bien qu'il eut conjuré sa ruine, il lui pardonneroit à ces trois conditions; qu'il païeroit pendant huit ans douze mille écus chaque année pour entretenir cent lances dans l'armée ecclesiastique; qu'il joindroit de plus à cette armée cent autres lances; & que la sœur de l'évêque de Luna niece du pape épouseroit le fils aîné d'Annibal Bentivoglio. Ces conditions furent acceptées; mais non accomplies comme on dira dans la suite.

CXXXVII. Mort du prince de Galles fils du roi d'Angleterre.

Pendant que toutes ces choses se passoient en Italie, l'Angleterre se vit privée de l'heritier de la couronne par la mort d'Artus prince de Galles né le

vingtiéme de Septembre 1486. Cette mort arriva le deuxiéme d'Avril 1502. à Ludlow, cinq mois après son mariage avec Catherine fille de Ferdinand & d'Isabelle, qu'il avoit épousée le quatriéme de Novembre de l'année précedente & qu'il ne laissa point enceinte. Henri VII. lui avoit laissé l'administration des provinces de son appanage, & lui avoit formé un conseil composé des meilleures têtes de toute l'Angleterre, pour l'aider dans la province de Galle où il faisoit sa résidence. Mais la providence n'avoit pas destiné un prince si sage à succeder à son pere. Sa mort fut suivie de celle de la reine Elisabeth sa mere femme de Henri VII. qui mourut en couches. Presque tous les historiens assurent que le prince de Galles étoit mal sain; & quelques-uns ajoûtent, qu'il avoit une fievre lente lorsqu'il fut marié. Cependant Bacon le mieux instruit des historiens Anglois dit positivement, qu'il étoit d'une bonne & saine complexion lorsqu'il épousa Catherine fille des rois catholiques. Il importoit toutefois à Henri VII. que dans le public on crut le contraire, parce qu'il avoit ses vûës.

AN. 1502.

Bacon hist. regni Henrici VII. Polyd. Virgil. hist. Anglic. lib. 26.

Ce prince n'eut pas plûtôt appris la mort de son fils aîné, qu'il conçut le dessein de faire épouser sa veuve à Henri son second fils, qui par-là devenoit unique & par consequent heritier nécessaire de la couronne. Mais il avoit pour cela besoin d'une dispense du pape, n'y aïant presque point d'exemple dans l'église que la même femme eut épousé les deux freres. Pour surmonter plus aisément les difficultez qu'il y prévoïoit, il dit que le mariage du prince de Galles n'avoit point été consommé, la mauvaise santé du prince l'en aïant empêché. Il réduisoit par ce moïen

XCXXVIII. Henri VII. pense à faire épouser à son second fils la veuve d'Artus.

Bacon loco supra cit.

Mezeray abreg. chronol. hist. de Louis XII.

AN. 1502.

tous les obſtacles à l'unique empêchement de l'honnêteté publique, qui ne permet pas qu'une femme après avoir ſtipulé ſolemnellement une promeſſe de mariage avec un homme par parole de preſent, ſans avoir néanmoins paſſé outre, épouſe enſuite le frere du même homme. Mais il penſoit que ſi Alexandre avoit bien permis à Emmanuel roi de Portugal d'épouſer la princeſſe Marguerite, après s'être marié en premiere nôces avec Iſabelle ſa ſœur aînée, dont il avoit eu un fils, il feroit moins de difficulté à lui accorder la même permiſſion, s'il diſoit que ſon mariage n'avoit point été conſommé. C'eſt pourquoi il inſiſta ſur cette raiſon qu'on tâcha de publier par tout; mais que preſque perſonne ne crut vraïe, quoique chacun parlât comme les autres pour plaire au roi.

Rapin Toiras hiſt. d'Angleterre lib. 14. p. 502.

CXXXIX. Mort de Jean Albert roi de Pologne.

Dans la même année mourut encore Jean Albert roi de Pologne fils de Caſimir né en 1459. & élu en 1492. du conſentement d'Uladiſlas ſon frere aîné roi de Hongrie & de Boheme. Il étoit ſçavant ſur-tout dans l'hiſtoire, liberal envers ſes ſoldats; mais peu heureux à la guerre. Il en entreprit une contre Etienne vaivode de Valachie, & il y fut défait dans une embuſcade; ce qui l'obligea d'appeller les Turcs à ſon ſecours. Frederic de Saxe grand-maître des chevaliers de Pruſſe, ſe ſervit de cette occaſion pour s'exempter de l'hommage qu'il devoit à la Pologne, ſelon l'accord fait entre leurs prédeceſſeurs. Il étoit excité à ce refus par l'empereur Maximilien & les autres princes d'Allemagne, qui lui firent de belles promeſſes pour l'engager à la révolte. Mais Jean Albert voulant exiger cet hommage par les armes, fut emporté d'apoplexie le dix ſeptiéme de Juin âgé d'environ quarante-deux ans, dans la neuviéme année de ſon regne, ſans

Michou Sarmat. l. 1. & hiſt. Polon. l. 4. c. 79. Cromer lib. 30. Raynald. hoc anno 1502. n. 84.

ſans avoir été marié, ſon corps fut tranſporté à Cracovie, parce qu'il étoit mort à Toruna, & enterré dans l'égliſe de la fortereſſe. Alexandre ſon troiſiéme frere, grand duc de Lithuanie lui ſucceda, & par-là la Lithuanie fut unie à la Pologne. Ce duc étant venu de Lithuanie à Cracovie, fut ſacré par le cardinal Frederic ſon frere archevêque de Gneſne, & couronné le douziéme de Decembre troiſiéme Dimanche de l'Avent. Helene ſon épouſe fille de Jean duc de Moſcovie ne fut point couronnée ſelon la ceremonie ordinaire en ces occaſions, parce qu'elle ſuivoit le rit des Grecs. AN. 1502.

CXL. Americ Veſpuce fait la découverte de l'Amerique.

Les rois catholiques ſous le regne deſquels Chriſtophle Colomb avoit découvert un nouveau monde dans la mer Atlantique par le ſecours des vaiſſeaux qu'ils lui avoient fournis, s'acquirent par là une ſi grande réputation, qu'ils voulurent encore tenter de faire faire de nouvelles découvertes, & réſolurent d'y envoïer de nouveau. Americ Veſpucci Italien, natif de Florence, & qui étoit pour lors en Eſpagne ſe preſenta à ce ſujet, & s'embarqua en qualité de marchand ſur la petite flotte d'Alphonſe de Ojeda. Il partit d'Eſpagne dans le mois de Mai 1497. parcourut les côtes de Paria & de la terre-ferme juſqu'au Golfe de Mexique, & revint en Eſpagne dix huit mois après. Il prétendit avoir le premier découvert la terre-ferme qui eſt au-delà de la ligne; & par un honneur que n'ont pû obtenir tous les rois de l'univers, il donna ſon nom à ces grands païs des Indes occidentales de l'Amerique, non ſeulement à la Septentrionale ou Mexicane; mais encore à la Meridionale ou Peruane, qui ne fut découverte qu'en 1525. par François Pizarro Eſpagnol. Un an après ce pre-

Maffæ. hiſt. Indiar. lib. 2. Raynald. ad ann. 1501. n. 85.

AN. 1502.

mier voïage Veſpucci en fit un ſecond, & commanda ſix vaiſſeaux ou caravelles ſous les enſeignes des mêmes rois Ferdinand & Iſabelle. Il alla non ſeulement aux iſles Antilles; mais encore au-delà ſur les côtes de la Guaïane & de Venezuela, & revint au mois de Novembre 1500. à Cadix, d'où il ſe retira à Seville. Les Eſpagnols lui aïant témoigné très-peu de reconnoiſſance de toutes ſes découvertes, leur procedé le rebuta d'entreprendre de nouveaux voïages.

CXLI. Le roi de Portugal l'emploïe pour découvrir de nouveaux païs.

Herrera decad. 1. lib. 1. c. 6. Anton. Leon. bibliot. jud. univerſ. Surius append. ad Naucler. p. 520. & 525.

Emmanuel roi de Portugal animé d'une ſecrette émulation contre les rois catholiques, avoit déja fait travailler à la découverte de nouvelles terres; & aïant été informé du mécontentement de Veſpucci, il l'attira dans ſon roïaume, & lui donna trois vaiſſeaux pour entreprendre un troiſiéme voïage dans les Indes. Veſpucci accepta ſon offre, & partit de Liſbonne le treiziéme de Mai 1501. il courut les côtes d'Afrique juſqu'à Sierra-Liona, & la côte d'Angola. Enſuite il paſſa le long de celles du Breſil qu'il découvrit toute entiere juſqu'à celles des Patagons, & par delà la riviere de la Plata; d'où aïant repaſſé vers Sierra-Liona & la côte de Guinée, il revint en Portugal & arriva à Liſbonne le ſeptiéme de Septembre de cette année 1502. Le roi Emmanuel extrément ſatisfait lui donna le commandement de ſix vaiſſeaux avec leſquels il fit un quatriéme voïage, & partit le dixiéme de Mai 1503. Il paſſa le long des côtes d'Afrique & du Breſil: & dans le deſſein de découvrir un paſſage pour aller par l'Occident dans les Moluques, il fut à la Baye de tous les Saints juſqu'aux Abrolhos & à la riviere de Curabado. Mais comme il n'avoit des proviſions que pour vingt mois, &

qu'il fut obligé d'en paſſer cinq ſur cette côte qu'il reconnut ; hors d'eſperance d'avancer à cauſe du mauvais temps & des vents contraires, il prit le parti de retourner en Portugal où il arriva le dix-huitiéme de Juin 1504. & y mourut en 1508. laiſſant pluſieurs lettres & une relation de ſes quatre voïages, qu'il dédia à René II. duc de Lorraine, qui prit le titre de roi de Sicile. AN. 1502.

CXLII. L'archevêque de Tolede travaille à une bible polyglotte.

Alvar. Gomez, de Caſtro, de reb. geſtis cardinalis Ximen. lib. 2. Raynald. ad ann. 1502. n. 5.

L'archevêque de Tolede commença dans cette année à travailler au grand projet d'une bible polyglotte ou en pluſieurs langues. Dans ce deſſein il fit venir d'Alcala à Tolede beaucoup de ſçavans hommes dans les langues Grecque, Hebraïque, Arabe & autres, dont la connoiſſance eſt abſolument neceſſaire pour la parfaite intelligence de l'écriture ſainte, & que ce prélat avoit autrefois appriſes exactement. On trouve dans cette bible le texte Hebreu de la maniere dont les Juifs le liſent ; la verſion Grecque des ſeptante ; la verſion Latine de ſaint Jerôme, que nous appellons Vulgate ; & enfin les paraphraſes Chaldaïques d'Onkelos ſur les cinq livres de Moïſe ſeulement, & l'on a joint une traduction litterale au Grec des ſeptante. Il y a deux préfaces à la tête ; la premiere adreſſée à Leon X. parce que cette bible ne fut imprimée qu'en 1515. & l'on y remarque que Ximenés qui en eſt l'auteur, y dit en termes exprès, qu'il eſt très-utile à l'égliſe de donner au public les originaux de l'écriture ſainte, ſoit parce qu'il n'y a aucune traduction qui puiſſe parfaitement repreſenter ſes originaux, ſoit parce qu'on doit avoir recours au texte Hebreu pour les livres de l'ancien teſtament, & au Grec pour ceux du nouveau, ſelon le ſentiment des ſaints peres. La ſeconde préface ſemble

AN. 1502.

n'être pas de Ximenés, parce que tout ce qu'il a dit dans la premiere en faveur du texte Hebreu, y eſt détruit ; car il y témoigne qu'on a placé l'ancienne verſion Latine de ſaint Jerôme entre le texte Hebreu & le texte des ſeptante, comme entre la ſynagogue & l'égliſe Orientale, pour repreſenter Notre-Seigneur Jeſus Chriſt entre deux larrons.

Voïez M. Dupin dans ſes prolegoménes ſur la bible, & la bibliotheque ſacrée du P. le Long, prêtre de l'Oratoire.

On n'a pas fait difficulté de corriger les traductions Grecque & Latine ſur le texte Hebreu, & ſouvent même aſſez mal-à-propos, & ſans aucune neceſſité ; ce qui eſt arrivé principalement dans la verſion des ſeptante qu'on a reformée ou plûtôt corrompuë en pluſieurs endroits, pour la rendre plus conforme à l'original Hebreu ; l'on a fait la même choſe à l'égard de la Vulgate. Comme les exemplaires Latins étoient fort défectueux, on s'eſt auſſi donné la liberté de la réformer, non ſeulement ſur d'anciens exemplaires Latins ; mais même ſur le texte Hebreu ; de ſorte qu'on ne s'eſt pas contenté d'en ôter les fautes des copiſtes ; mais on en a retranché pluſieurs choſes qu'on a crû n'y devoir pas être. L'archevêque de Tolede ne jugea pas à propos de donner d'autres paraphraſes Chaldaïques que celle d'Onkelos ſur le Pentateuque. Il fit néanmoins traduire en Latin les autres paraphraſes, après en avoir retranché les fables du Talmud ; mais il ſe contenta de les mettre dans la bibliotheque d'Alcala, & ne les publia pas, parce que la mort le prévint.

Pour ce qui eſt du nouveau teſtament, on y voit le texte Grec imprimé ſans accens & ſans eſprits ; parce qu'en effet les plus anciens manuſcrits n'en ont point, & qu'on a cru par-là mieux repreſenter les originaux Grecs. Ce qu'on n'a pourtant point ob-

ſervé dans l'édition des ſeptante, parce que c'eſt une verſion de l'écriture & non pas un texte original. Les exemplaires qu'avoit l'archevêque étoient aſſez bons; mais pour les avoir voulu réformer ſur le texte Hebreu, on les a corrompus en pluſieurs endroits, vû qu'alors on ignoroit la veritable maniere de corriger les exemplaires Grecs. Cependant on a réimprimé depuis cette même édition d'Alcala dans la bible d'Anvers ou de Philippe II. dans la polyglotte de Paris de M. le Jay, & dans la bible à quatre colonnes attribuée à Vatable. Outre la bible dont je viens de parler, Ximenés fit encore un dictionnaire des mots Hebreux & Chaldaïques de la bible, qu'on trouve à la fin dans pluſieurs exemplaires; mais qui manque dans la plûpart par la négligence de ceux qui les firent relier après la mort de ce prélat. On travailla à cette bible pendant plus de douze ans, Ximenés s'y appliqua lui-même avec beaucoup d'aſſiduité, & en fit toute la dépenſe qui monta à des ſommes immenſes.

AN. 1502.

La faculté de théologie de Paris donna beaucoup de preuves de ſon attachement à la ſaine doctrine dans ce ſiecle à cauſe des erreurs qui s'éleverent dès l'an 1500. Aïant été conſultée en 1501. par Henri de Bergue évêque de Cambray à l'occaſion d'un differend ſurvenu entre ce prélat & les chanoines de ſa cathedrale; elle donna ſa déciſion le premier de Juillet. Le chapitre aïant ceſſé de célebrer l'office pour faire de la peine à ſon évêque, fut excommunié par l'archevêque de Reims le métropolitain, ou plus veritablement par ſes officiaux, & dénoncé comme tel. Les chanoines irritez de cette ſentence, au retour d'une proceſſion qu'ils firent le vingt quatriéme de Novem-

CXLIII. Jugement de la faculté de théologie de Paris, au ſujet des imprécations.

D'Argentré collect. jud. de novis erroribus, tom. 1. pag. 544. & 545. Dupin biblioth. des aut. t. 13. in 4. p. 208.

AN. 1502.

bre & qu'ils réïtererent pluſieurs ſemaines autour de leur égliſe, ſe proſternerent au milieu du chœur devant le grand autel où l'Euchariſtie étoit renfermée dans le ciboire. Le celebrant avec le diacre & le ſoûdiacre ſe proſternerent de même, mais tournant le dos à l'autel, la tête vers l'Occident, & firent chanter par les enfans de chœur pluſieurs imprécations tirées de differens endroits de la ſainte écriture, & principalement des pſeaumes, contre ceux qui les perſécutoient, y ajoûtant des vœux pour en être délivrez.

Ex 1. regiſt. MS. cenſurar. facult. theolog. Pariſ. fol. 160. verſo.

Les queſtions propoſées à la faculté ſe réduiſoient à ſix. 1. La nouveauté, ſelon ſaint Bernard, étant la mere de la témerité, la ſœur de la ſuperſtition & la fille de la legereté; cette nouvelle maniere de prier des chanoines contre le rit ancien, n'eſt-elle pas ſuſpecte de témerité, de ſuperſtition & de legereté ? La faculté répond, » que l'uſage de l'égliſe univerſelle étant de » prier le viſage tourné vers l'Orient, on ne doit point »changer cet uſage ſans être autoriſé par le ſuperieur.« 2. N'eſt ce pas une choſe ſuperſtitieuſe & ſuſpecte dans la foi de prier en tournant le dos au ſaint Sacrement, du côté de l'Occident, la coûtume de l'égliſe de Cambray juſqu'à preſent, étant de prier vers l'Orient ? On répond comme à la premiere queſtion, » qu'il faut ſuivre le rit de l'égliſe univerſelle. » 3. Si la maniere de prier obſervée par le celebrant & par les chanoines n'eſt pas ſuſpecte de magie ? On répond que « le chapitre ne doit point être accuſé ni ſuſpect » de magie pour avoir fait chanter des prieres par des »enfans de chœur.» 4. Le chapitre aïant été excommunié par l'archevêque de Reims ou ſes officiaux, & dénoncé comme tel, ceux qui ont aſſiſté à ces prieres ou à ces imprécations, & qui les ont autoriſées par

leur preſence, n'ont-ils pas encourus quelques cenſures, & ne ſont-ils point irréguliers ? La faculté ne fit aucune réponſe préciſe ſur cette queſtion. 5. Si des chrétiens peuvent impunément emploïer les paroles des prophetes en forme d'imprécations contre d'autres chrétiens leurs ennemis ; & ſuppoſé qu'ils ne le puiſſent faire, quelle punition méritent-ils ? la faculté répond, « qu'il n'eſt point permis de ſe ſervir de ces imprécations contre perſonne, ſi elles ne ſont établies par une autorité legitime; qu'il eſt encore moins« permis d'en faire qui renferment le peché ou la damnation ; qu'enfin ceux qui les font ſans être autoriſez, doivent paſſer pour témeraires, orgueilleux, impies & punis pour l'injure qu'ils font à l'honneur « de leur pere & de leur évêque.» 6. Enfin ſi ces imprécations peuvent nuire à ceux contre leſquels elles ſont prononcées, n'étant munies d'aucune autorité publique? Et la faculté conclut que « ces imprécations « ſont à craindre pour celui qui a donné occaſion de« les faire. » Telle fut la déciſion de la faculté de théologie prononcée le premier de Juillet 1501.

AN. 1502.

Dans l'année ſuivante 1502. les chanoines de la cathedrale de Paris s'étant adreſſez à elle pour avoir ſon avis doctrinal ſur les cenſures portées par le ſouverain pontife contre ceux qui ne vouloient pas ſe ſoumettre à l'impoſition & au païement des décimes établies par ſa ſainteté ; on diſcuta l'affaire dans une aſſemblée de l'univerſité ; on la porta enſuite à la faculté de théologie, qui donna ſa déciſion le premier d'Avril étant aſſemblée chez les Mathurins ſelon la coûtume, & le lendemain toute l'univerſité s'aſſembla & confirma la déciſion de la faculté.

CXLIV. Autre jugement touchant les excommunications faute de païer les décimes.

Sup. n. 76. D'Argentré collect. judic. p. 346. Dupin. tom. 13. p. 209. Hiſt. univerſ. Pariſ. tom. 4. p. 6.

La premiere propoſition portoit. Si les cenſures

AN. 1502.

fulminées par Alexandre VI. contre ceux qui refuſoient de païer les décimes impoſées par ce pape au clergé ſans ſon conſentement, ont quelque force & autorité pour obliger ? La réponſe de la faculté eſt conçûë en ces termes. « Les cenſures contre ceux qui » pour ne point bleſſer les décrets des ſaints conciles » ni opprimer par la ſervitude le joug très-doux de » Jeſus-Chriſt, refuſent de païer la dixme impoſée » par le ſouverain pontife pour arrêter l'invaſion des » Turcs, comme on dit ; ces cenſures après l'appel » interjetté n'ont aucune force, & on ne doit pas les » appréhender, ni les craindre en aucune maniere. » La ſeconde propoſition portoit. Si les appellans étoient obligez à cauſe de ces cenſures, de s'abſtenir de celebrer la meſſe, d'aſſiſter à l'office divin, & vacquer à toutes les autres actions de pieté ? La réponſe de la faculté eſt. » Que leſdites cenſures n'obligent » point les appellans de s'abſtenir de la celebration » de la meſſe, & des autres offices divins. » Auſſi eſt-ce une choſe conſtante, verifiée par un uſage immémorial obſervé en France ; que le pape ne peut faire aucune levée dans le roïaume ſans le conſentement du roi.

Edm. Richer. hiſt. concil. general. l. 4. p. 72.

CXLV.

Le pape approuve l'ordre des Annonciades.

Jeanne reine de France fille de Louis XI. & répudiée par Louis XII. comme nous l'avons vû, profita de ſa ſituation pour ſe ſanctifier & contribuer au ſalut des autres. Ce fut dans cette vûë qu'elle établit & fonda à Bourges un monaſtere de religieuſes, dites des Annonciades. Elle chargea un Cordelier ſon confeſſeur, nommé Gabriel Maria, d'en dreſſer la regle. La devotion qu'elle avoit à la ſainte Vierge dont elle demandoit ſans ceſſe à Dieu les vertus, & qu'elle vouloit propoſer comme modele à celles qui entreroient

Raynald. hoc anno n. 24. Lib. 2. Bullar. ſecret. p. 69.

entreroient dans ſon ordre, la porta à engager ſon confeſſeur à fonder la regle de ce nouvel inſtitut ſur les principales vertus de cette ſainte Mere de Dieu. Elle en choiſit dix entr'autres ; ce qui fait qu'on appelle auſſi cet ordre, l'ordre de l'Annonciade, ou des dix vertus. Alexandre VI. qui l'avoit approuvé avant qu'il y eut encore aucune maiſon de fondée, le confirma par une bulle du douziéme de Février 1502. La premiere maiſon fut achevée à Bourges en 1503. Jeanne lui donna des biens ſuffiſans, & Louis XII. confirma cette fondation par des lettres patentes du mois de Decembre de la même année 1503. AN. 1502.

CXLVI. Mort du cardinal Ferraro.

Le vingt-ſeptiéme de Juillet de cette année 1502. le college des cardinaux perdit Jean-Baptiſte Ferraro l'un de ſes membres. On le trouva mort dans ſon lit. On croit qu'il fut empoiſonné par ſon valet de chambre, à la ſollicitation d'Alexandre VI. & du duc de Valentinois ; apparemment pour s'emparer de ſa ſucceſſion, qui montoit à plus de quatre-vingt mille écus d'or. En effet ils la firent enlever, & ne laiſſerent au frere du défunt que le ſoin de faire tranſporter le corps à Modene, où il fut enterré. Ainſi Dieu ſe ſervit pour executeur de ſa juſtice, de celui là même qui avoit eu le plus de part aux injuſtices du défunt. Car Ferraro avoit été favori d'Alexandre, qui après l'avoir fait paſſer par les principales charges & les plus lucratives de la cour de Rome, l'avoit fait évêque de Modene, archevêque de Capouë & enfin cardinal. Sa mort fut digne de la vie qu'il avoit menée. Ses injuſtices & ſon inſatiable avidité pour l'argent l'avoient rendu odieux pendant ſa vie, & firent déteſter ſa memoire après ſa mort.

Guicciardin. l. 6. Ughel. Ital. ſac. Bzov. Ciacon.

La guerre duroit toujours en Italie entre les François

AN. 1502.

CXLVII.
Etat des affaires des François en Italie.

Mariana hist. Hisp. lib. 27. Guicciardin. l. 5.

& les Espagnols; ceux-ci réduits à un petit nombre de places la plûpart maritimes, n'osoient tenir la campagne; Gonsalve lui-même se tenoit renfermé dans Barlette, tandis que les François étendoient de tous côtez leurs conquêtes, & paroissoient devoir être bientôt maîtres de tout le roïaume de Naples. Tant d'avantage n'empêcherent pas cependant que leurs affaires ne commençassent à aller en décadence sur la fin de cette année. Un secours venu fort à propos releva les esperances de Gonsalve qui se voïoit extrémement resserré dans Barlette. Quelques marchands Venitiens lui amenerent des munitions de guerre & de bouche, tentez par l'esperance de les vendre cherement. Le duc de Nemours en avertit Louis XII. qui s'en plaignit vivement, & qui n'en reçut point d'autres excuses, sinon que cela s'étoit fait sans l'ordre de la république. D'un autre côté les François commandez par le comte de Moret leverent le siege qu'ils avoient mis devant Villa Nova, où Cardonne entra, & n'y demeura pas long-temps sans recevoir deux renforts considerables, chacun de deux cens lances, d'autant de chevaux legers, & de deux mille fantassins vieux soldats & aguerris. Le premier étoit commandé par Benevide, & le second par Andrada. Les Espagnols devenus par-là plus forts que les François dans la Calabre, tenterent de contraindre le maréchal d'Aubigny à quitter la campagne; ils prirent Callimera, & en enleverent beaucoup de butin qu'ils prétendoient transporter dans Seminara; mais d'Aubigny les attendit au passage dans la campagne de Terina le jour de Noël, & les chargea si vivement, que les Espagnols après un combat assez opiniâtre furent mis en déroute, eurent mille des leurs de tuez, treize cens pri-

sonniers, avec quinze drapeaux qu'on leur enleva. Enfin outre tout leur bagage qu'ils perdirent, d'Aubigny leur prit encore tout le butin qu'ils avoient fait à Callimera. AN. 1502.

CXLVIII. Embarras du duc de Nemours.

Le duc de Nemours tenoit toujours les Espagnols bloquez dans Barlette où Gonsalve commandoit en personne. D'Aubigny étoit d'avis qu'on assiegeât la place en forme, pour ôter aux Espagnols toute espérance de recevoir les secours qu'on assembloit en Sicile. Mais le duc de Nemours suivit les avis de ceux qui voulurent qu'on se contentât d'un blocus, ce qui dans la suite fut très préjudiciable aux François. Gonsalve enleva le poste de Rubos où la Palice commandoit, à douze milles de Barlette, pendant que le duc étoit allé à Canose; la Palice fut fait prisonnier. Les François perdirent un convoi d'argent qu'on leur amenoit de Trani; les habitans de Castallanette avoient chassé la garnison Françoise. Les cantons Suisses voisins du Milanez s'emparerent du fort de Locarne, & obligerent Chaumont à l'abandonner; celui-ci attendit en vain que les Venitiens le secourussent, comme ils s'y étoient engagez. Suarez Figueroa ambassadeur d'Espagne s'y opposoit secretement, dans le dessein d'engager cette république à faire alliance avec Ferdinand, & à se joindre avec lui contre les François.

CXLIX. L'archiduc pense à retourner en Flandres, & repasse par la France.

Dans ces conjonctures assez fâcheuses pour la France, l'archiduc Philippe qui s'ennuïoit beaucoup en Espagne, & qui vouloit absolument s'en retourner en Flandres, offrit à Ferdinand son beau-pere, de repasser encore en France, & de ménager un accommodement entre lui & Louis XII. Cette proposition ne fut pas d'abord du goût du roi catholique, parce

AN. 1502.

qu'il connoiſſoit la droiture & la ſincerité de ſon gendre, qui d'ailleurs ſuivoit les avis du ſeigneur de Vere ſon favori fort porté pour la France. Mais l'archiduc par de nouvelles inſtances repreſenta que ſon paſſage par la France ne pouvoit être qu'avantageux à l'Eſpagne ; qu'il s'aboucheroit avec Louis XII. & qu'il ne déſeſperoit pas de l'engager à un accommodement ; que ce prince ne demandoit pas mieux, & que paroiſſant diſpoſé à la paix, il travailleroit à le faire conſentir au rétabliſſement de Frederic dans ſon roïaume de Naples, à certaines conditions & moïennant un tribut mediocre qu'il païeroit tous les ans ; ou que ſi cette propoſition n'agréoit pas, il ſolliciteroit le roi très-chrétien à renoncer à ſes prétentions ſur le roïaume de Naples, en faveur de la princeſſe Claude de France ſa fille ; à condition que le roi catholique de ſon côté cederoit les ſiennes ſur le même roïaume à Charles duc de Luxembourg ſon petit-fils & fils aîné de l'archiduc ; & qu'ainſi au moïen du mariage qui ſe feroit du prince & de la princeſſe, les droits des deux couronnes ſur le roïaume de Naples ſe trouvant réünis, il n'y auroit plus à craindre aucun ſujet de rupture. Ces raiſons firent conſentir Ferdinand à ce que ſouhaitoit l'archiduc.

Mariana lib. 27. n. 76. Surius append. ad Naucler. p. 518. & 538.

CL. L'archiduc arrive à Lion & confere avec Louis XII.

Le deſſein du roi catholique, ſelon pluſieurs hiſtoriens, étoit de ſeconder les efforts de Gonſalve par une ruſe indigne de ſon caractere. L'archiduc étoit le plus ſincere des hommes & le moins capable de tromper ; il avoit la même opinion des autres, & ce fut par là qu'on abuſa de ſa bonté. Il falloit amuſer les François, afin que la flotte qu'ils avoient toute prête à Genes ne partît pas avant que les Allemands fuſſent arrivez de Trieſte à Barlette ; & l'on cruti ar-

Mariana lib. 27. ut ſupra.

chiduc propre à cette négociation. Ferdinand après avoir fait tenir les états de Castille & d'Arragon, nomma l'archiduc son plenipotentiaire en France pour le traité qu'on alloit négocier, & lui donna les instructions qu'il jugea nécessaires, sans lui permettre de passer outre. L'archiduc écrivit à Louis XII. & lui demanda permission de passer une seconde fois par la France, & de l'aller trouver à Lion où sa majesté étoit alors. Le roi y consentit avec plaisir, & lui envoïa un sauf-conduit que Philippe reçut à Perpignan. Il partit & arriva à Lion au commencement de l'année 1503. Il eut plusieurs conferences avec le roi, & la négociation se faisoit entr'eux, pendant que le cardinal d'Amboise & l'évêque d'Alby son frere furent choisis seuls pour conferer avec l'abbé Bernard de Buille, que Ferdinand avoit fait partir un peu après l'archiduc, & à qui il avoit donné un pouvoir plus ample, qu'il ne devoit montrer qu'à l'archiduc, pourvû que celui-ci voulut observer exactement ce qui y étoit contenu, & qu'il fit serment de tenir la chose secrete.

Mais l'abbé Bernard ne fut pas le maître. L'archiduc passa ses pouvoirs, & on ne permit pas seulement à l'abbé d'en informer le roi Ferdinand; on l'intimida même tellement, qu'on l'obligea de remettre entre les mains de l'archiduc le pouvoir dont il étoit chargé. Après ces précautions on travailla au traité qui fut conclu & signé le deuxiéme de Mars. Il portoit que Charles de Luxembourg fils de Philippe, qui n'avoit pas plus d'un an, épouseroit la princesse Claude fille aînée de Louis XII. ce que la reine Anne de Bretagne souhaitoit avec beaucoup d'ardeur. Qu'elle auroit en dot le roïaume de Naples,

AN. 1503.

CLI.
Articles du traité entre les deux rois de France & d'Espagne.

Recueil des traitez imprimez chez Leonard, t. 2.
Surita to. 5. l. 5. c. 26.

AN. 1503.

c'eſt-à-dire, la part qui appartenoit au roi de France, & que les rois catholiques de leur côté cederoient au même Charles ce qu'ils y poſſedoient, comme les duchez de Calabre & de la Poüille. Qu'après le traité ratifié, le duc & la princeſſe pourroient prendre le titre de roi & de reine de Naples. Que cependant les deux rois joüiroient de leur partage; & que les terres qui étoient en débat, comme la Capitanate, ſeroient ſequeſtrées entre les mains de l'archiduc, tant du côté de Louis XII. que de la part de Ferdinand. Qu'en cas de mort du duc ou de la princeſſe, ſans que le mariage eut été conſommé, on s'en rapporteroit pour la Capitanate à des arbitres non ſuſpects, choiſis de concert par les deux rois. Qu'enfin l'on ceſſeroit toutes ſortes d'hoſtilitez de part & d'autre. L'abbé Bernard ne laiſſa pas de ſignifier le traité quoi qu'on n'eut pas ſuivi les ordres de ſon maître. Les herauts le publierent & l'envoïerent ſignifier aux generaux des deux armées. Le duc de Nemours l'accepta; mais Gonſalve le refuſa, à moins qu'il n'en eut auparavant reçu un ordre exprès du roi catholique. On dit que Ferdinand avoit informé ce general du voïage de l'archiduc à Lion, & lui avoit ordonné de ne point déferer au traité de paix qu'on y pourroit conclure, ſans avoir reçu de nouveaux ordres.

CLII. Gonſalve refuſe de déferer à ce traité & continuë la guerre.

Mariana lib. 27. n. 96. & 99.

Ce refus de Gonſalve fut cauſe de la continuation de la guerre. Un ſecours de deux mille Allemands qu'il venoit de recevoir de l'empereur, l'aſſurance qu'il avoit que le pape & les Venitiens s'éloignoient fort des interêts de la France; & l'avis qu'il reçut que quatre mille François qu'on avoit débarquez à Genes s'étoient révoltez, parce que les tréſoriers qui croïoient la paix faite, avoient retenu l'argent de leur

païe ; tout cela lui perſuada qu'il ne ſeroit pas déſavoüé du roi catholique, ſi le ſuccès étoit heureux. Juſqu'alors les François avoient preſque toujours eu le deſſus, mais la négligence du roi à prendre les meſures neceſſaires pour ſe mettre en défenſe, trop de confiance en l'archiduc, & les précautions de Ferdinand qui ſe fortifioit pendant qu'il amuſoit la France d'une paix qu'il ne vouloit pas tenir, jointe à cela la témerité des generaux François fit changer bien-tôt leurs affaires de face.

AN. 1503.

CLIII. Les François battus à Seminara.

Mariana, ibid.

D'Aubigny impatient de combattre, attaqua mal-à-propos le corps d'armée qui commandoit Hugues de Cardonne, au lieu d'attendre le ſecours qu'on lui préparoit en France. Il commit cette imprudence le vingt-uniéme d'Avril près de Seminara en Calabre, dans le même lieu où il avoit été victorieux quelques années auparavant. A peine en fut-on venu aux mains, que les François malgré les diſcours pathetiques de leur general, ne pouvant ſoutenir le choc des Eſpagnols furent bien-tôt enfoncez & mis en déſordre. La ſeconde ligne où étoit leur infanterie les voïant preſque tous renverſez de cheval, & craignant d'être enveloppée, prit la fuite ſans tirer l'épée. On pourſuivit les fuïards juſqu'aux portes de Gioïa. Preſque tous les officiers furent faits priſonniers. D'Aubigny qui s'étoit ſauvé à la Roca d'Angitola n'eut pas un meilleur ſort, il y fut auſſi-tôt inveſti. Le reſpect qu'avoient les Eſpagnols pour d'Aubigny & la crainte qu'il ne fut tué s'ils emportoient la place d'aſſaut, les retint, ils ſe contenterent de la prendre par famine. Il n'y avoit de vivres dans la place que pour trois ou quatre jours ; mais d'Aubigny ſçut ſi bien les menager qu'ils lui en durerent dix ou dou-

AN. 1503.

ze. Après ce terme il fut contraint de se rendre prisonnier, & toute la cavalerie se soumit presque aussitôt au vainqueur.

CLIV. Gonsalve sort de Barlette & vient à Cerignolles.

Le duc de Nemours averti dès le lendemain de la défaite de l'armée Françoise, crut qu'il falloit hazarder une bataille avant que Gonsalve eut joint l'armée victorieuse. Il s'appliqua à garder avec tant de soin les avenuës de Barlette que Gonsalve qui y étoit enfermé ne fut point averti de l'avantage que les siens venoient de remporter en Calabre; mais comme ce capitaine souffroit beaucoup à Barlette par la disette des vivres, il en sortit pour s'avancer vers Cirinola place assez forte; de-là étant arrivé sur la riviere d'Ofanto près de Cannes, il poursuivit sa route vers Cerignolle, toujours en ordre de bataille, pour n'être inquieté ni surpris par les ennemis qui étoient proche. Fabrice Colonne & Louis d'Herrera alloient devant avec les coureurs de l'armée au nombre de mille chevaux. Dom Diegue de Mendoza menoit l'avant-garde composée de deux mille hommes d'infanterie Espagnole. Le duc de Termens conduisoit le corps de bataille avec un pareil nombre de fantassins & deux cens hommes d'armes. Enfin Gonsalve avoit pris l'arriere-garde avec les Allemands, quelques hommes d'armes, & le reste de la cavalerie pour faire tête aux ennemis, en cas qu'ils osassent l'attaquer, ou le harceler dans sa marche. Le païs étoit fort sec, la chaleur excessive & le chemin beaucoup plus long qu'on n'avoit cru à cause des détours.

Mariana ibid. n. 104.
Guicciardin. l. 5.

Les François informez de ce que souffroient les Espagnols, voulurent profiter d'une conjecture si favorable & les engager au combat. Gonsalve qui s'en doutoit, se prépara à les recevoir, après s'être retranché

retranché autant qu'il le pouvoit. Les officiers de l'armée du duc de Nemours étoient d'avis qu'on abandonnât la Poüille & la Calabre à Gonſalve, & qu'on ſe retirât vers Naples, en attendant le ſecours qui devoit venir de France ; cet avis auroit été ſuivi, ſi le pape & le duc de Valentinois n'en avoient empêché l'execution. La plus grande partie des revenus de l'Abbruzze & de la terre de Labour avoïent été emploïez par le duc de Nemours à acheter du bled à Rome, où il étoit à meilleur marché que dans le roïaume de Naples. On étoit ſur le point de l'enlever & de le tranſporter par mer à l'armée Françoiſe, lorſqu'Alexandre VI. & ſon fils qui n'oſoient encore ſe déclarer ouvertement contre la France, & vouloient en ſecret favoriſer l'Eſpagne, firent intervenir le magiſtrat, qui de ſon autorité ſaiſit le bled, & l'enferma dans les greniers publics, enſuite d'une requête preſentée au ſaint ſiege, dans laquelle il expoſoit fauſſement que les terres de l'état eccleſiaſtique n'avoient produit dans cette année qu'autant de bled qu'il en falloit pour la nourriture du peuple. Ainſi le deſſein de fermer aux Eſpagnols les approches du roïaume de Naples ne put être en aucune maniere executé faute de vivres.

AN. 1503.

CLV.
Le pape fait arrêter à Rome le bled acheté pour l'armée Françoiſe.

Cette conduite du ſouverain pontife & du duc de Valentinois parut ſi criante à tous les officiers de l'armée Françoiſe, qu'ils opinerent tous à donner bataille. Ils s'avancerent donc vers les Eſpagnols ; mais ils le firent avec tant de lenteur, que quand ils arriverent à Cerignole, il ne reſtoit plus qu'une heure de jour. Le duc de Nemours voulut remettre la partie au lendemain. La ville de Cerignole étoit à lui, il pouvoit y paſſer la nuit commodément & ſans

CLVI.
Bataille de Cerignole, où les François ſont battus.

Mariana lib. 27. n. 105.
Sabellic. Enn. 11. lib. 2.
Raynald. anno 1503. n. 5.

AN. 1503.

crainte d'insulte ; il sçavoit que Gonsalve n'avoit de bled que pour ce jour-là, & que par consequent il seroit obligé de décamper le lendemain pour aller chercher des vivres. Mais l'impatience de combattre fut encore fatale aux François. Yves d'Alegre s'opiniâtra à vouloir qu'on ne differât point l'attaque au lendemain, & la plûpart des officiers se joignirent à lui pour se battre à l'heure même. La bataille commença donc un Vendredi vingt-huitiéme d'Avril par un évenement qui auroit intimidé les Espagnols, si Gonsalve n'en eut sçu profiter. On avoit mis par son ordre les barils de poudre au milieu du camp, afin que les soldats pussent en avoir plus aisément en cas de besoin. Le feu s'y mit, on ne sçait comment, dans le moment que les François abordoient les lignes. La flamme qui s'éleva jetta l'effroi dans l'armée qui crut tout perdu. Les Espagnols superstitieux prirent cet accident à mauvais augure. Mais Gonsalve sans s'étonner, dit froidement à ceux qui l'environnoient: « Courage, mes amis, voici le presage assuré » de la victoire, puisqu'on commence déja à faire » des feux de joïe. » Ces paroles étant aussi-tôt passées de rang en rang, la crainte fut dissipée.

Belcar. hist. lib. 9. & 10. Mariana ut sup. Belleforêt lib. 6. c. 10.

La bataille fut assez vigoureuse au commencement, & Gonsalve en eut tout l'avantage. Le duc de Nemours en marchant le long des lignes des Espagnols fut tué sur la place d'un coup d'arquebuse, de même que Chandenier & Montamar avec plus de trois mille des meilleurs soldats. Gonsalve aïant trouvé parmi les morts le corps du duc, le fit inhumer à Barlette dans l'église de saint François, avec toute la pompe dûë à la grandeur de sa naissance & à ses excellentes qualitez. Châtillon fut fait prisonnier ; les

princes de Salerne & de Melphe, & le marquis de Lochito quoique bleſſez ne laiſſerent pas de ſe ſauver On dit qu'il n'y eut que neuf Eſpagnols de tuez dans le combat ; mais il y en eut beaucoup qui dans le chemin moururent de ſoif. Les vainqueurs demeurerent maîtres du champ de bataille, & y paſſerent toute la nuit. Le lendemain Cerignole ſe rendit à diſcretion, le château ſuivit cet exemple, de même que Canoſe. Gonſalve ne trouvant plus d'obſtacle marcha du côté de Melphi, dont les bourgeois ouvrirent auſſi-tôt les portes, & le general Eſpagnol prit tout droit le chemin de Naples. AN. 1503.

Auſſi-tôt qu'on ſçut qu'il approchoit, les habitans prierent le gouverneur de ſe retirer dans le Château-neuf, & envoïerent preſenter leurs clefs à Gonſalve. Toute la Capitanate & la Baſilicate ſe ſoumirent à l'Eſpagne ; dans la principauté de Salerne un grand nombre de ſeigneurs & la plûpart des villes ſe déclarerent pour les victorieux. Une révolution ſi ſubite & ſi peu prévûë étonna toute l'Europe ; & celui qui en devoit le plus profiter, en fut le plus touché. L'archiduc Philippe étoit à Bourg en Breſſe, où il ſe divertiſſoit à la chaſſe avec le duc de Savoye ſon beau-frere. Il eut horreur de la perfidie de ſon beau-pere & de ſa belle-mere. Il ne ſe contenta pas de la leur reprocher par écrit, il leur manda qu'il s'alloit remettre entre les mains du roi très-chrétien, & qu'il n'en partiroit point, juſqu'à ce que ſon innocence fut averée d'une maniere ſi publique que perſonne n'en pût douter. Il tint parole & reprit le chemin de Lion. Les rois catholiques envoïerent un ambaſſadeur à Louis XII. pour plaider leur cauſe devant lui contre leur gendre. L'ambaſſadeur ſoutint que l'ar-

CLVII. Preſque tout le roïaume de Naples ſe ſoumet à Gonſalve.

Guicciardin. l. 5. Mariana lib. 28. n. 1. & 3.

CLVIII. Chagrin de l'archiduc ſur la conduite de ſon beau-pere.

Guichenon hiſt. de Savoye.

chiduc avoit excedé ſes pouvoirs ; mais celui-ci ſe
AN. 1503. juſtifia d'une maniere aſſez vive. Sa conduite parut ſincere au roi, qui ſe contenta de lui répondre, que ſi ſon beau-pere avoit fait une perfidie, il ne vouloit pas lui reſſembler, & qu'il aimoit mieux avoir perdu un roïaume qu'il ſçauroit bien reconquerir, que l'honneur qui ne ſe peut jamais recouvrer. Il congedia l'archiduc avec beaucoup d'honnêtetez, & lui permit de retourner en Flandres.

CLIX. Gonſalve aſſiege en vain Gaïette.

Mariana lib. 28. *n.* 11.

Quoique la déroute des François eut été très-grande, Yves d'Alegre en avoit au moins ſauvé quatre mille hommes de pied & quatre cens hommes d'armes. Il reſtoit encore aux François pluſieurs places dans l'Abruzze & ailleurs, comme Aquila, la Roche d'Evendre, Venoze, Matabor & autres. D'Alegre mit ſon corps de troupes échapées auprès de Gaïette, place forte & bien fortifiée. Gonſalve y étant allé pour l'aſſieger, d'Alegre y fit entrer ſes troupes & s'y maintint courageuſement juſqu'à l'arrivée du ſecours qui lui venoit de France. Gonſalve qui ne s'y attendoit pas, fut obligé de ſe retirer à Caſtiglione qu'on croit être l'ancienne *Formianum*. Il perdit en cette occaſion dom Hugues de Cardonne, un des plus braves chevaliers de l'Eſpagne ; il fut tué d'un coup de canon.

CLX. Priſe du château de l'Oeuf par Pierre Navarre.

Pendant ce temps-là Pierre Navarre attaqua le château de l'Oeuf à Naples, où une partie des François s'étoit retirée lorſque Gonſalve fut reçu dans la ville. Aïant fait dreſſer ſur le rivage de bonnes batteries de canon, il s'approcha du rocher & y attacha un mineur pour faire ſauter les murailles du château, par le moïen des mines, dont on l'a cru ſans raiſon l'inventeur. La premiete mine n'aïant pas réuſſi, il recommença, &

la ſeconde fois le mur ſauta & écraſa les aſſiegez. On fit main-baſſe ſur tous ceux qui avoient échappé, officiers & ſoldats. Si le château eut pû ſe ſoutenir encore un jour, il eut pû êtrre ſauvé, parce que la flotte de Genes arriva le lendemain. AN. 1503.

CLXI. Préparatifs des François pour s'oppoſer aux Eſpagnols.

Cependant les rois catholiques ne penſoient qu'à amuſer Louis XII. & le commettre avec l'archiduc. Dans cette vûë ils parlerent de rétablir ſur le thrône de Naples le roi Frederic, étant prêts, diſoient-ils, pour marquer leur déſintereſſement, de rendre à ce prince tout ce que l'Eſpagne poſſedoit de ſon roïaume, à condition que les François lui reſtitueroient de même le peu qui leur reſtoit de places dans ce païs-là. Le cardinal d'Amboiſe découvrit l'artifice de Ferdinand, & le reprocha aux miniſtres d'Eſpagne avec tant de vivacité, qu'on rompit avec eux. Le roi leur commanda de ſortir de Lion dans vingt-quatre heures, & de ſes autres états dans huit jours; & ſe prépara à la guerre d'une maniere capable d'étonner toute l'Europe, afin que l'affront n'en demeurât pas à la France. Il mit quatre armées ſur pied, trois de terre, & une ſur mer. La plus forte de celle de terre commandée par la Trimoüille & compoſée de dix-huit mille fantaſſins & de deux mille hommes d'armes, étoit pour récouvrer le roïaume de Naples. Les trois autres pour attaquer l'Eſpagne, une commandée par le ſieur d'Albret devoit entrer par le Languedoc dans le Rouſſillon. Une autre ſous la conduite de Jean de Foix vicomte de Narbonne, s'aſſembleroit en Guïenne & commenceroit par le ſiege de Fontarabie. L'armée navale devoit courir les côtes de Catalogne & du roïaume de Valence, porteroit du

CLXII. Louis XII. ſe prépare à la guerre contre l'Eſpagne, & leve quatre armées.

AN. 1503.

secours à Gaïette, & empêcheroit que rien ne put aller d'Espagne dans le roïaume de Naples. Mais la diligence de Gonsalve & l'habileté de Pierre Navarre prévinrent tous ces grands projets de la France, & les rendirent tellement inutiles, qu'il ne resta à Louis XII. que le regret d'avoir fait une prodigieuse dépense pour se mettre en état de les executer.

LIVRE CENT VINGTIE'ME.

PENDANT tous ces mouvemens qui agitoient l'Italie, Alexandre VI. fit le dernier jour du mois de Mai une promotion de neuf cardinaux pour remplir les places qui vacquoient dans le ſacré college ; de ces neuf, il y en eut cinq Eſpagnols du roïaume de Valence, peut-être que leur merite perſonnel eut moins de part à leur élevation, que le lieu de leur naiſſance & le bonheur d'être compatriotes du pape. Ces cardinaux furent 1. Jean Caſtellan Eſpagnol, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au delà du Tibre & archevêque de Montreal. 2. François Remolini Eſpagnol, archevêque de Surrento, prêtre cardinal du titre de ſaint Jean & ſaint Paul, enſuite archevêque de Palerme. 3. François Soderini Florentin, évêque de Volterre, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, puis évêque de Saintes & d'Oſtie & doïen du ſacré college. 4. Melchior Meckau Allemand, évêque de Brixen, prêtre cardinal du titre de ſaint Etienne au Mont Cœlius. 5. Nicolas de Fieſque Genois, évêque de Fréjus & de Toulon, prêtre cardinal du titre de S. Nicolas *inter imagines*, puis du titre des douze Apôtres, archevêque d'Embrun, & évêque d'Oſtie. 6. François Spartz Eſpagnol évêque de Leon, prêtre cardinal du titre de ſaint Serge & de ſaint Bacche. 7. Adrien Caſtelli Italien, évêque d'Erford, puis de Bathemon en Angleterre, prêtre cardinal du titre de ſaint Chryſogone. 8. Jacques de Caſeneuve Eſpagnol,

ANN. 1503.

I. Promotion de neuf cardinaux par Alexandre VI.

Onuphr. Panvin. in Alex. VI.

AN. 1503.

prêtre cardinal du titre de ſaint Etienne au Mont Cœlius. 9. François Loris Eſpagnol, évêque d'Elvas, diacre cardinal du titre de ſainte Marie la neuve. On en ajoûte un dixiéme, Jean ambaſſadeur du duc de Saxe, du titre de ſainte Croix en Jeruſalem.

II. Les Piſans offrent de ſe ſoumettre au duc de Valentinois.

Guicciardin. l. 5. Raynald. ad ann. 1503. n. 10.

Alexandre VI. dans l'inaction où il paroiſſoit être par rapport à la révolution de Naples, ne laiſſoit pas de penſer à ſes interêts; lui & le duc de Valentinois furent ſur le point de ſe déclarer en faveur des Eſpagnols. La republique de Florence qui ne pouvoit ſouffrir que ceux de Piſe perſiſtaſſent dans leur révolte, avoit levé une armée, dont elle avoit donné le commandement à Jacques de Silly gentilhomme Normand qui avoit été bailli de Caën. Celui-ci ſe perſuada que Piſe tomberoit par un blocus, & il la réduiſit en effet par ce moïen à des extrémitez ſi fâcheuſes, que les Piſans s'adreſſerent au duc de Valentinois pour ſe ſoumettre à ſa domination plûtôt que de dépendre des Florentins. Le pape & ſon fils apprirent cette nouvelle avec beaucoup de joïe, & envoïerent auſſi-tôt Curtio leur agent à Gonſalve, pour le prier de venir joindre ſon armée à celle du pape, afin de faire lever le blocus de Piſe; mais Gonſalve qui étoit alors devant Gaïette refuſa le pape. Curtio fut arrêté à ſon retour par le comte de la Moterie qui lui prit ſa lettre, & l'envoïa en France où elle fut déchiffrée. Louis XII fut ſi irrité de la perfidie du pape & du duc de Valentinois, qu'il voulut que ſon armée marchât dans le moment vers Rome. Mais le cardinal d'Amboiſe qui penſoit toujours à la papauté, & qui ne croïoit y pouvoir parvenir que par le crédit du duc de Valentinois, appaiſa la colere

lere de ſa majeſté, & ſe prévalut de l'heureux ſuccès du marquis de Saluces qui venoit de ravitailler Gaïette.

Alexandre aïant appris que ſes deſſeins avoient été découverts, envoïa au roi de France un homme de confiance, pour lui promettre une exacte neutralité entre la France & l'Eſpagne. Le roi ne vouloit point écouter l'envoïé du pape ; mais le cardinal d'Amboiſe uſant du pouvoir qu'il avoit ſur ſon eſprit, lui repreſenta que s'il demeuroit uni d'amitié avec le pape, il pouvoit eſperer que le duc de Valentinois joindroit ſon armée à celle du marquis de Mantouë pour défendre Gaïette qu'on vouloit toujours ravir à la France. Sur cette eſperance le roi s'appaiſa, & envoïa Pompadour afin de traiter avec le pape. Mais celui-ci abuſant de la trop grande bonté ou plûtôt de la foibleſſe du roi, lui demanda pour condition du traité qu'on lui ſacrifiât les Urſins qu'on croïoit toujours attachez à la France. Louis eut d'abord horreur de cette propoſition ; mais le cardinal d'Amboiſe tâcha de perſuader à ce prince, que s'il ne ſatisfaiſoit le pape ſur cet article, jamais il ne recouvreroit le roïaume de Naples. Louis ſe laiſſa gagner, il conſentit que toutes les terres des Urſins ſeroient cedées au pape & qu'on remettroit entre ſes mains le fils unique de Jourdain des Urſins chef de la maiſon de ce nom.

Le jeune des Urſins étoit élevé dans la ville de Petigliano, & commençoit à donner des marques qu'il ſeroit un jour un grand capitaine. La bourgeoiſie étoit ſi prévenuë en ſa faveur, que quand les commiſſaires du pape vinrent dans cette ville pour ſommer les habitans de leur livrer ce jeune ſeigneur, il y eut un ſoulevement general. On n'eut aucun égard aux

ANN. 1503.

III. Le pape recherche l'amitié du roi de France.

IV. Le pape demande au roi qu'il lui abandonne les Urſins.

V. Ceux de Petigliano refuſent au pape le jeune des Urſins.

AN. 1503.

ordres du pape, on ne voulut jamais lâcher ce prince, on lui donna des gardes pour sa sûreté. Jourdain des Ursins son pere qui agissoit toujours avec beaucoup de sincerité, s'attira par cet endroit la colere du pape, qu'il crut ne pouvoir mieux appaiser qu'en s'offrant lui-même en la place de son fils. Mais Alexandre & le duc de Valentinois ne se contenterent pas de ses offres; & l'armée de sa saintеté seroit allé dans le moment même attaquer la ville de Petigliano, si Dieu ne l'eut arrêté par la mort du pape.

VI. Mort funeste du pape Alexandre VI.

Cette mort est accompagnée de circonstances si surprenantes, & fit alors tant de bruit dans le monde, qu'on ne peut se dispenser de rapporter ici tout ce que les auteurs en ont dit. Le plus grand nombre, même parmi les Italiens, dit que le duc de Valentinois aïant besoin d'argent pour augmenter ses troupes, en demanda au pape; mais que le trésor d'Alexandre se trouvant épuisé, & le crédit manquant; ce duc à qui les plus grands crimes ne coûtoient rien, lui proposa de se défaire du cardinal Adrien Corneto, & de deux ou trois autres du sacré college qui passoient pour être les plus riches, & qui d'ailleurs étoient fort ménagers, & portoient l'épargne jusqu'à l'avarice. L'expedient étoit sûr, les papes étant alors en possession d'heriter des cardinaux; & quand cela n'auroit pas été, Corneto étoit de si basse naissance qu'aucun de ses parens n'auroit osé se présenter pour disputer au pape la succession du défunt. Alexandre qui n'étoit pas plus scrupuleux que son fils, approuva la proposition; & le duc de Valentinois résolut d'empoisonner Corneto avec ses collegues; mais parce qu'ils se seroient défiez de lui, s'il les eût invitez lui-même à souper, il persuada au pape son pere, de les

Raph. Volaterran. lib. 22. Antrop. Onuphr. Panvin. in Alex. VI. Mariana lib. 28. n. 14. & seq. Guicciardin. de reb. Ital. lib. 5. Surius append. ad Naucler. p. 538. Daniel hist. de France tom. 5. p. 220. Mem. de Comines to 5. de l'édit. de 1723. p. 488.

traiter dans la vigne du même cardinal, qui étoit assez proche du Vatican. Ainsi le pape devint complice du crime de son fils, par la même raison qui l'avoit fait consentir à tant d'autres, c'est-à-dire, par un excès d'ambition & de complaisance aveugle, qui ne lui permettoit pas de rien refuser au plus méchant homme qui fut au monde. AN. 1503.

On prépara par son ordre un repas magnifique dans cette vigne ; les cardinaux dont on vouloit se défaire y furent invitez. Sa sainteté avoit envoïé devant un de ses domestiques avec quelques bouteilles remplies d'un vin empoisonné, lui défendant d'en donner à personne sans son ordre; & l'officier croïant qu'on ne lui défendoit de donner de ce vin à aucun, que parce qu'il étoit le meilleur de ceux qu'on devoit servir, en presenta au pape, qui après être arrivé demanda à boire avant le souper, parce qu'il faisoit très-chaud. Quelques historiens disent qu'il n'y avoit qu'une bouteille empoisonnée entre quelques autres du plus excellent vin d'Italie; qu'on en avertit le maître d'hôtel, & qu'on n'oublia aucune des précautions qui devoient l'empêcher de se méprendre. Que comme il faisoit alors une chaleur extraordinaire, le pape & le duc en arrivant à la vigne, voulurent se rafraîchir ; & que quelque soin qu'on eut pris de bien instruire le maître d'hôtel, il se trompa, & donna de la bouteille empoisonnée à sa sainteté & au duc de Valentinois. Il y en a qui assurent que ce maître d'hôtel qui sçavoit le secret étant allé en quelque endroit pour donner ses ordres, un autre qui n'étoit pas instruit du poison leur donna de ce vin. Quoi qu'il en soit, ils en burent, l'effet fut prompt, & le pape qui ne trempoit pas beaucoup son vin, sentit aussi tôt une

Duchesne hist. des papes, dans la vie d'Alex. VI.
Leti vita card. Borgia.
Raynald ad ann. 1503. n. 11.

A. N. 1503.

colique violente qui dégenera en de cruelles convulsions. Le duc plus jeune, qui ne bûvoit que de l'eau rougie eut les mêmes symptomes quoique moins violens. Il leur fut aisé d'en deviner la cause, & l'on eut recours aux remedes les plus convenables, qui furent toutefois inutiles au pape. Une convulsion l'emporta quelques heures après qu'il eut avalé le poison. Le duc en fut quitte à meilleur marché; il prit tous les antidotes dont on se put aviser, on le mit dans le ventre d'une mule encore vivante, & qui lui sauva la vie; mais le poison étoit si violent, qu'il fut dix mois malade, qu'il ressentit des douleurs très-vives pendant tout ce temps-là, que ses cheveux & ses ongles tomberent, & sa peau se leva par toutes les parties de son corps.

Petr. Martyr. Angler. epist. 264. ad episcop. Granat.

Spond. ad ann. 1503. n. 5.

Cette relation de la mort d'Alexandre VI. n'est pas tout-à fait conforme au recit qu'en fait Pierre Martyr d'Angleria, ainsi nommé parce qu'il étoit d'Anghiera petit bourg près de Milan, dit en Latin *Angleria*, & qui avoit été conseiller de Ferdinand roi catholique. Il dit dans une de ses lettres, que le duc de Valentinois forma lui seul le dessein d'empoisonner les quatre cardinaux dont on a parlé, & que le pape n'en étoit pas complice. Qu'aussi tôt que sa saintetè fut arrivée à la vigne où le festin étoit préparé, elle appella le maître d'hôtel qui sçavoit seul le secret de la bouteille empoisonnée, pour lui donner quelque commission; que le duc pria le pape de la donner à un autre, ce qu'il fit; mais qu'un demi quart d'heure après il survint une nouvelle affaire dont le pape crut que le maître d'hôtel s'acquitteroit mieux qu'un autre, qu'il l'en chargea, & que le duc n'osa s'y opposer, de crainte de lui donner du soupçon, ou d'être obligé de lui

découvrir le ſecret. Qu'il ſe contenta d'avertir le maître d'hôtel de bien inſtruire celui à qui il confieroit le ſoin du buffet ; ce qu'il fit avec toute la précaution poſſible, mais que celui qu'il ſubſtitua, faute de memoire ou d'application, ne ſe ſouvint pas de ce qu'on lui avoit dit ; qu'il ne put démêler la bouteille empoiſonnée d'entre les autres, & que le pape & le duc lui aïant demandé à boire, il leur verſa le poiſon préparé pour d'autres ; que le pape en mourut peu d'heures après le Samedi dix ſeptiéme du mois d'Août, & que le duc beaucoup plus jeune & plus robuſte en échappa de la maniere qu'on vient de raconter. AN. 1503.

Enfin le continuateur de Baronius Odoricus Raynaldus, témoigne ſur la foi de pluſieurs bons manuſcrits, à ce qu'il dit, que l'envie qu'on portoit au pape fut cauſe de ces calomnies qu'on répandit ſur ſa mort. Que le Samedi dixiéme du mois d'Août 1503. Alexandre VI. commença de ſe trouver mal dès le matin, que vers le midi il fut attaqué d'une fiévre qui lui cauſa la mort ; que le quinziéme s'étant fait ſeigner, elle fut changée en tierce, le lendemain il prit medecine, & ſe confeſſa à Pierre évêque de Rieti, qui enſuite celebra la meſſe en ſa preſence, & lui donna la communion dans ſon lit ; il la reçut avec beaucoup de devotion, & ſe leva ſur ſon ſéant, quoiqu'il fut dans une grande foibleſſe, pour marquer plus de ſoumiſſion. Les cardinaux de Coſenze, de Montreal, d'Arborre, de Caſeneuve & de Conſtantinople, s'étant trouvez alors auprès de lui, il leur dit après la meſſe, qu'il ſentoit augmenter ſon mal ; il reçut enſuite l'extréme onction par les mains du même évêque de Rieti, & expira peu de temps après en preſence de cet évê-

Raynald. ad ann. 1503. n. 11. Ex MS. Diar. archiv. vatic. ſignat. litt. 1.

AN. 1503.

que, du dataire & de quelques palfreniers qui étoient alors dans sa chambre. Cette rélation étant tirée du journal de la maison de Borgia, qui étoit celle du pape, paroît avec raison suspecte, & ne peut prévaloir sur tant d'autres qui n'ont point été faites de concert.

VII. Le duc de Valentinois fait enlever les trésors du pape.

Raynald. hoc ann. n. 12. Volaterran. ut suprà.

Dès qu'Alexandre fut mort, le duc de Valentinois tout malade qu'il étoit lui-même, donna ordre à dom Michelette de faire fermer toutes les portes par où l'on pouvoit entrer dans l'appartement du pape. Celui-ci aïant trouvé sur ses pas le cardinal de Caseneuve, il le menaça de l'étrangler ou de le jetter par les fenêtres, s'il ne lui donnoit les clefs du trésor du pape. Ce bon homme épouvanté les lui remit aussi-tôt entre les mains; & dom Michelette passant outre ouvrit la porte, visita les endroits les plus cachez, & fit emporter sur le champ tout l'or & l'argent que le défunt pape avoit amassé, & qu'on fait monter à cent mille ducats, ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'on vient de dire, que ses trésors se trouvoient épuisez, lorsque le duc de Valentinois lui demanda de l'argent. Dom Michelette ne laissa pas d'emporter ce qu'il trouva; & lorsqu'il eut mis ce trésor en lieu de sûreté, il fit ouvrir toutes les portes & publia la mort d'Alexandre VI. Les domestiques du défunt pape se saisirent de sa garde-robe qui n'étoit pas fort considerable.

VIII. Funerailles du pape Alexandre VI.

On porta le corps du défunt au Vatican, & on pria les cardinaux de se trouver à la Minerve pour assister à ses funerailles. On avertit aussi tout le clergé & les religieux de se rendre au palais pour accompagner le convoi à l'église de saint Pierre où le corps du pape fut porté par quatre pauvres précedez

de trois cens autres qui portoient des flambeaux de cire blanche. Pendant cette marche il y eut une contestation entre les soldats qui étoient demeurez à la garde du palais, & ceux qui portoient les flambeaux qu'on leur ôta avec violence. Cette dispute alla si avant, que le corps du souverain pontife fut abandonné & demeura seul; de sorte que ses officiers furent obligez de le porter eux-mêmes sur le grand autel.

ANN. 1503.

IX. Révolutions en Italie après la mort du pape.

Cette mort causa de grandes révolutions dans les affaires. Savelli maréchal de la cour de Rome fit rendre la liberté à tous ceux que le défunt pape avoit fait emprisonner; les Ursins retournerent dans leurs maisons, & firent piller les banquiers Espagnols; sept autres souverains rentrerent aussi dans leurs états; les Vitelli dans Citta di-Castello; les Baglioni dans Perouse, les Appiani dans Piombino; les Monté-Feltro dans le duché d'Urbin; les Vanelli dans Camerino; les Sforces dans Pesaro, & ceux della Rovere dans Senigaglia. Mais la province de la Romagne fut en vain sollicitée de reconnoître ses anciens seigneurs, ou pour le moins de retourner sous la domination du saint siege; elle refusa l'un & l'autre, & demeura fidele au duc de Valentinois, ce qui étonna tout le monde. Les Ursins rentrez dans Rome prirent les armes contre les Colonnes qui y étoient aussi rentrez. Comme tout se disposoit à une guerre civile, le conclave fut retardé, & on le fit préparer dans le convent de la Minerve. Seize cardinaux s'y étant assemblez firent l'évêque de Ragusse gouverneur de Rome, & lui donnerent deux cens gardes pour la sûreté de sa personne. On fit aussi l'archevêque de Salerne camerlingue de

Raynald. ibid. ut supra.

AN. 1503.

la ſainte égliſe. On rompit le ſceau d'Alexandre VI. & on remit l'anneau du pêcheur entre les mains du cardinal Caſeneuve dataire. On fit enſuite l'inventaire des meubles du défunt pape ; & quoique dom Michelette eut emporté tout ce qu'il avoit crû de quelque valeur ; on ne laiſſa pas d'y trouver encore une caſſette couverte de velours vert, dans laquelle il y avoit des pierreries qui furent eſtimées plus de vingt mille écus.

X. L'armée Françoiſe s'approche de Rome.

Les cardinaux apprehendoient fort que les armées de France & d'Eſpagne ne s'approchaſſent de Rome pour ôter la liberté au conclave; & cette appréhenſion n'étoit pas ſans quelque fondement. Louis XII. avoit donné ſes ordres : un corps des Suiſſes étoit déja parti, mais il n'avoit pas eu le temps de s'approcher ſelon les deſirs du roi. Tout ce que ce prince put faire fut de mander au marquis de Saluces de venir au port d'Oſtie avec ſa flotte chargée d'autant de ſoldats qu'il en pourroit embarquer, ſans dégarnir Gaïette, afin d'empêcher Gonſalve de venir à Rome donner au conclave les loix qu'il lui plairoit ; le marquis obéit. Il arriva à Oſtie, y débarqua plus de quatre mille vieux ſoldats, & les campa en un lieu ſi avantageux, qu'on n'avoit rien à craindre de l'arrivée de Gonſalve. Le marquis de Mantouë partit auſſi de Parme avec ſes troupes, & ſon approche empêcha que le duc de Valentinois qui commençoit à ſe mieux porter, ne ſe joignît aux Eſpagnols contre la France.

XI. Intrigues du cardinal d'Amboiſe pour ſe faire élire pape.

Ce duc voïant qu'il n'étoit pas lui-même en ſûreté tâcha de diſſimuler la haine qu'il portoit à la France, & de gagner les cardinaux qui étoient les plus zelez pour les interêts de ce roïaume. Il envoïa prier avec beaucoup d'honnêteté le cardinal de San-Severino & Matthieu

AN. 1503.

Matthieu de Tran ambaſſadeur de Louis XII. à Rome de le venir voir. Ils y vinrent. Le duc les pria d'oublier le paſſé, il fit ſerment qu'il ſeroit toujours fidele à la France, & qu'on n'auroit jamais aucun lieu de ſe plaindre de lui; & afin qu'on le crut plus aiſément, il aſſura qu'il étoit mécontent des Colonnes & des Eſpagnols, & qu'il s'en défioit. Comme malgré ces proteſtations il craignoit toujours qu'on ne ſe ſaiſît de lui, il exagera la faute que feroient les François en le ſacrifiant à ſes ennemis.

Ces beaux diſcours ne firent pas beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit du cardinal & de l'ambaſſadeur; cependant ils feignirent d'y ajouter foi, parce qu'ils avoient deſſein de faire élire pape le cardinal d'Amboiſe, & qu'ils croïoient y réuſſir en ménageant le duc. Le cardinal homme ambitieux avoit toujours tendu à cette dignité, & c'étoit pour cette raiſon qu'il avoit procuré la liberté au cardinal Aſcagne Sforce qui étoit priſonnier en France. Il comptoit que la reconnoiſſance l'engageroit dans ſes interêts. Ce qui fit qu'à la liberté on ajouta un train magnifique & la reſtitution de tous ſes benefices. San-Severino & l'ambaſſadeur qui étoient complices des deſſeins ambitieux du cardinal d'Amboiſe, aſſurerent le duc de Valentinois qu'il pouvoit compter ſur toute la protection de la France, à deux conditions; la premiere, que dès que ſa perſonne ſeroit en ſûreté, il joindroit ſes troupes à celles de France; la ſeconde, qu'il mettroit tout en œuvre pour faire élire pape le cardinal d'Amboiſe. Le duc promit tout ce qu'on voulut; on conclut un traité avec un article ſecret pour la promotion du miniſtre de France à la papauté. Le duc nomma les cardinaux dont il diſoit être

AN. 1503.

sûr, & avant même de leur avoir parlé, il répondit de leurs voix. Ce qui surprend, c'est qu'on ait pu ajouter foi à des promesses qui paroissoient & qui étoient en effet sans fondement.

XII.
On se prépare à tenir le conclave.

Pendant toutes ces intrigues on se préparoit à tenir le conclave. Le vingt-neuviéme d'Août les cardinaux s'assemblerent & prirent des arrangemens pour tenir Rome en sûreté. On mit le capitaine Charles Alouse à la tête de vingt-mille hommes dont on lui donna le commandement. Dans le même temps on barricada les ruës, & on tendit les chaînes pour fermer le passage à la cavalerie. Le gouverneur du château Saint-Ange promit aux cardinaux de Sainte-Croix, de Medicis & Cesarini d'être fidele au sacré college, & l'ambassadeur d'Espagne se rendit sa caution. Le même jour ce gouverneur mit en liberté l'auditeur de la chambre, Gaëtan Bernardin abbé d'Alviano, Jacques de Saranello, & un autre abbé, après qu'ils eurent donné caution pour vingt mille ducats. Et dans le même temps les Espagnols brûlerent le palais des Ursins à Montegiovani.

XIII.
Negociations du sacré college avec le duc de Valentinois, pour un accommodement.

Dans une autre congregation qu'on tint à la Minerve, on résolut de s'accommoder avec le duc de Valentinois qui offroit de se soumettre au sacré college; & l'on ordonna à Pandolfe secretaire de la chambre de conferer avec Agapit Damelia secretaire du duc. Dans une congregation suivante, Pandolfe lut le traité qu'Agapit avoit signé, par lequel le duc s'offroit de défendre le sacré college, chaque cardinal en particulier, la noblesse Romaine, les bourgeois & le peuple, & de garder les palais des cardinaux. Il fut résolu, pour obliger le duc d'executer plus fidelement ce traité, de le faire general des troupes de

AN. 1503.

l'égliſe juſques à l'élection d'un nouveau pape, avec les honneurs & les appointemens ordinaires. Il fut auſſi arrêté qu'on tiendroit le conclave dans le château Saint-Ange, & qu'on feroit faire défenſes de la part du ſacré college à Proſper Colonne & aux Urſins d'entrer dans Rome, de peur qu'ils ne troublaſſent l'élection. Néanmoins ſans égard à ces défenſes Proſper y vint le même jour, & crut en être quitte en faiſant faire ſes excuſes au ſacré college. Ludovic Ritiliano & Fabio des Urſins entrerent auſſi dans Rome vers le même temps avec deux cens chevaux & deux cens hommes de pied; ils pillerent pluſieurs maiſons, entr'autres celle du cardinal Caſano. Le ſacré college aïant appris ces déſordres obligea les uns & les autres à ſortir de la ville.

Le Vendredi ſuivant douze cardinaux furent nommez pour conferer avec les ambaſſadeurs de l'empereur, des rois de France & d'Eſpagne, de la république de Veniſe & ſon ſecretaire; & tâcher de leur perſuader qu'ils devoient porter le duc de Valentinois à ſortir de la ville, & qu'il ne convenoit pas que les ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne appellaſſent auprès d'eux aucun de leur nation. Après de longues conteſtations, ces ambaſſadeurs ſe conformerent aux volontez du ſacré college, & allerent au Vatican trouver le duc de Valentinois, qu'ils prierent de ſortir de Rome avec les troupes qu'il y avoit fait entrer. Ce duc leur repreſenta qu'il n'étoit en ſûreté ni dans ſon palais ni hors de la ville; qu'ainſi il ne pouvoit licencier les troupes qu'il avoit fait venir. Les ambaſſadeurs lui offrirent de le loger avec deux ou trois de ſes domeſtiques, ou de lui donner entrée dans le château Saint-Ange. Il accepta ce dernier parti, pourvû

AN. 1503.

qu'on lui permît de laiſſer entrer avec lui une partie de ſes troupes pour ſa sûreté, offrant de congedier le reſte. Les ambaſſadeurs ſe retirerent ſans rien conclure, parce que le ſacré college ne voulut pas que le duc ſe rendît maître de ce château, & qu'il ne croïoit pas trouver ſa sûreté autrement.

XIV. Traité par lequel le duc de Valentinois s'oblige à ſortir de Rome.

Cependant le gouverneur du château Saint-Ange ne voulut pas y recevoir les cardinaux pour y tenir le conclave, parce qu'il avoit promis, diſoit-il, de le remettre au pape qui ſeroit élû, & qu'il ne vouloit pas manquer à ſa parole. Jacques frere du cardinal de Sienne, & le cardinal de Volterre arriverent à Rome le trentiéme d'Août, & le Vendredi premier de Septembre on tint une congregation dans le palais du cardinal de Naples; on y manda les ambaſſadeurs, avec leſquels on arrêta les articles ſuivans pour obliger le duc de Valentinois de s'éloigner de Rome. Qu'il pourroit ſortir de la ville & de l'état eccleſiaſtique avec toutes ſes troupes, ſon artillerie & les vivres qui ſeroient neceſſaires. Que le peuple Romain promettroit de ne lui faire aucune inſulte & de lui fournir ce dont il auroit beſoin, même des chevaux pour conduire ſon artillerie. Le ſacré college s'obligea encore d'écrire à la république de Veniſe afin qu'elle lui donnât paſſage dans la Romagne & dans les autres terres de ſon obéiſſance. Le duc promit de ſa part d'empêcher qu'on ne fit aucun tort au peuple ni aux maiſons de plaiſance, ni aux troupeaux; de ſortir de Rome dans trois jours, & d'en faire ſortir le lendemain Proſper Colonne avec ſes troupes. Les ambaſſadeurs de l'empereur & du roi catholique s'obligerent au nom de leurs maîtres d'empêcher que le duc de Valentinois & les Colonnes

s'approchaſſent à dix milles près de la ville pendant que le ſiege ſeroit vacant. L'ambaſſadeur de France promit la même choſe pour les Urſins. Ces articles furent ſignez par le duc de Valentinois, & le peuple Romain promit aux cardinaux Eſpagnols de ne leur faire aucun tort ni à leurs maiſons. AN. 1503.

XV. Arrivée du cardinal d'Amboiſe & d'autres cardinaux à Rome.

L'ambaſſadeur de France demanda qu'on lui remît le château Saint-Ange ; mais on le lui refuſa. Le cardinal d'Amboiſe étoit parti de France avec les cardinaux d'Arragon & Aſcagne Sforce dans le deſſein de ſe faire élire pape. Il apprit en arrivant à Rome que le conclave avoit été retardé, & que les cardinaux refuſoient d'y entrer, à moins que l'armée de France ne ſe retirât, & que le duc de Valentinois n'en ſortît avec ſes troupes. La demande étoit ſi juſte, que le cardinal d'Amboiſe n'oſa s'y oppoſer. Il convint encore que l'armée Françoiſe qui étoit à Népi n'avanceroit point pendant le conclave dont l'ouverture ne fut plus differée. Le cardinal Cornaro arriva à Rome ; & l'on fit publier à ſon de trompe que perſonne ſur peine de la vie n'inſultât le duc de Valentinois ni ceux de ſon parti. Le deuxiéme du mois de Septembre il partit *incognito* dans une litiere fermée. Le cardinal Ceſarini étoit allé l'attendre à la porte par où l'on va à Monte Mario, mais il apprit qu'il étoit déja paſſé, & qu'il avoit pris la route de Naples ; le cardinal de San-Severin le ſuivit bien-tôt après. Le Lundi quatriéme de Septembre on commença les obſeques du défunt pape dans l'égliſe de ſaint Pierre, les troubles de Rome aïant été cauſe de ce retardement ; & le même jour Julien cardinal de ſaint Pierre-aux-liens, & celui de Côme ſe rendirent à Rome ; enſorte que de quarante ſept cardinaux qui compoſoient le ſacré

AN. 1503.

college, trente-huit furent en état de commencer le conclave.

XVI. Les cardinaux entrent au conclave.

Mariana lib. 28. n. 14. & 18.

Il fut tenu dans le palais du Vatican, ſuivant l'ancienne coutume, on y meubla trente-huit chambres pour les cardinaux ; & celle qui avoit été occupée par le pape Alexandre VI. dans le precedent conclave échût au cardinal de Sienne ; ce qui parut de bonne augure pour lui. Les concurrens à la papauté comptoient plus pour s'y élever, ſur leurs intrigues & ſur le credit de leurs amis, que ſur la probité, la vertu & la ſcience, qu'ils ſembloient regarder comme des titres inutiles. Le cardinal d'Amboiſe archevêque de Roüen étoit un de ceux qui paroiſſoient le plus ſur les rangs, & qui y eſperoient plus ouvertement ; le cardinal Julien de la Rovere, autrement de ſaint Pierre-aux liens, traverſoit autant qu'il le pouvoit les prétentions du cardinal d'Amboiſe, quoique d'ailleurs il eut de grandes liaiſons avec la France, & qu'il eut toujours marqué un grand attachement pour cette couronne ; il ne pouvoit néanmoins ſouffrir que perſonne osât lui diſputer le ſouverain pontificat. Le grand Gonſalve qui n'oublioit pas les interêts de ſon maître, entroit comme les autres dans les intrigues du conclave, & appuïoit de tout le credit de ſes amis le cardinal dom Bernardin de Carvajal. Cependant aucun de ces trois ne fut élû, comme on va voir.

XVII. Serment que font les cardinaux avant de proceder à l'élection.

Mariana ibid. n. 18.

Les cardinaux étant entrez au conclave, on lut les articles qui avoient été arrêtez par Innocent VIII. & on réſolut que chacun en prendroit copie, & que le lendemain dix-huit d'entre eux feroient rapport au ſacré college de ce qu'il ſeroit à propos d'ajouter ou de retrancher, ce qui fut executé. Avant l'élection les mêmes cardinaux déterminerent entr'eux

d'un conſentement unanime, que quiconque ſeroit élû pape, s'engageroit par un ſerment ſolemnel à convoquer dans deux ans un concile general, qui s'aſſembleroit enſuite à perpetuité de trois ans en trois ans, pour rétablir la diſcipline de l'égliſe, reprimer la licence des mœurs qui s'étoit gliſſée par tout, & reformer les abus de la cour de Rome. Tous jurerent ſolemnellement d'obſerver ce reglement, qui ſerviroit déſormais de loi dans l'égliſe. Enſuite on proceda à l'élection. AN. 1503.

XVIII. Le cardinal Aſcagne agit contre le cardinal d'Amboiſe.

Le cardinal Aſcagne Sforce qui favoriſoit en apparence le cardinal d'Amboiſe, mais qui en effet le trahiſſoit, connoiſſant que le plus oppoſé au cardinal d'Amboiſe étoit François Piccolomini évêque de Sienne, fils d'un ſœur de Pie II. il ſe mit en tête de le faire élire pape. Aſcagne n'aimoit pas naturellement la France. L'image de ſa priſon lui étoit toûjours preſente; ſa liberté & les honneurs qui l'avoient ſuivi n'avoient pu l'effacer. D'ailleurs il voïoit avec regret que ſon frere fût toujours priſonnier à Loches, & qu'on n'eût pas voulu le rendre à ſes ſollicitations ni à celles de l'empereur Maximilien, qui avoit auſſi demandé ſa liberté. De plus Aſcagne ſe perſuadoit, & ſans doute avec raiſon, que ſi le cardinal d'Amboiſe étoit pape, les François ſeroient les maîtres, qu'ils rentreroient dans le roïaume de Naples, & qu'ils nuiroient beaucoup aux prétentions des autres cardinaux, au lieu que ſi l'on choiſiſſoit pour pape un cardinal ennemi de la France, Rome ſe maintiendroit dans ſa liberté, & Naples ne retourneroit pas facilement ſous la domination des François. Dans ces vûes il parla aux cardinaux de ſon parti & leur

AN. 1503.

fit promettre de donner leurs voix à Piccolomini. Il tenta auſſi le duc de Valentinois qu'il trouva plus ferme qu'il n'avoit lieu de le croire. Voïant qu'il ne pouvoit le gagner & faire entrer dans ſon parti les cardinaux ſes créatures, il s'adreſſa à eux-mêmes, & fit ſi bien qu'il les attira tous, & qu'ils abandonnerent publiquement le duc de Valentinois. Le cardinal d'Amboiſe perdit par-là ſes deux principales reſſources. Il lui en reſtoit une troiſiéme, qui eut peut-être réuſſi, s'il eut ſçu s'en ſervir.

XIX. Le cardinal de ſaint Pierre-aux-liens trompe le même cardinal.

Il avoit à ſa diſpoſition les troupes Françoiſes, qui étoient à Viterbe. La plûpart des officiers venoient ſouvent de-là à Rome ſe divertir. Le marquis de Mantouë, le bailli de Caën & Saudricourt, qui commandoient ſous le duc de la Trimoüille, lui étoient dévoüez. S'il eut dit un mot, les troupes ſe ſeroient avancées juſqu'à Rome. On avoit un prétexte plauſible; le peuple ſe ſoulevoit, le conclave n'étoit point en ſûreté, on eut fait entendre que ces troupes venoient le garder. Le cardinaux Eſpagnols & Italiens voïant ſi près d'eux tant de ſoldats qui pouvoient les obliger de tenir parole à la France, ſe fuſſent peut-être déterminez à élire le cardinal d'Amboiſe. Le cardinal de ſaint Pierre-aux-liens craignoit que quelqu'un ne donnât cette ouverture au cardinal d'Amboiſe, parce qu'il aſpiroit lui-même au ſouverain pontificat; & pour la prévenir, il fit croire à ſon concurrent qu'on étoit aſſez bien diſpoſé en ſa faveur; mais que les viſites trop frequentes que les officiers François rendoient à la ville de Rome, inquietoient le conclave, & que tout cela pourroit bien lui nuire; que s'il venoit d'ailleurs à être élû, on diroit que

ſon

son élection n'auroit point été libre, ce qui causeroit de nouveaux embarras, & que pour le plus sûr, il falloit renvoïer ces officiers à leur quartier. AN. 1503.

Le cardinal d'Amboise ajoûta foi à cet artificieux discours, il donna ses ordres pour faire sortir les François de Rome, il agréa qu'on levât des troupes Italiennes pour la garde du conclave, & qu'on leur donnât pour chefs deux prélats de la même nation. Le cardinal de saint Pierre-aux-liens aïant réussi en partie dans ses prétentions, continua ses artifices. Il sentoit bien qu'il ne seroit pas élû pour cette fois; mais il ne perdoit pas l'esperance de l'être à une seconde élection. Dans ce dessein, quoique peu favorable d'ailleurs à Piccolomini, voïant que ce cardinal étoit âgé & qu'on assuroit qu'il ne vivroit pas encore un mois, il sollicita en sa faveur. Les cardinaux Espagnols furent surpris de ce qu'il leur demandoit leurs voix pour lui. Mais après qu'il les eut assurez de la sincerité de ses sentimens, qu'il ne jettoit les yeux sur Piccolomini que parce qu'il le croïoit le plus grand ennemi de la France, & qu'il vouloit par-là meriter la confiance des rois catholiques; ils s'unirent à lui. Les créatures d'Alexandre VI. entrerent dans cette nouvelle faction, & les Italiens l'augmenterent, dans l'appréhension d'avoir un pape étranger. Le cardinal de saint Pierre-aux-liens assuré par-là des deux tiers des suffrages, leva le masque. Les cardinaux Ascagne, de Volterre, & quelques autres, se joignirent à lui. Le lendemain dix-septiéme de Septembre, le sacristain fit faire une ouverture à une porte murée qui donnoit dans la chambre de Piccolomini, & y fit passer un de ses domestiques pour aller donner avis chez lui de sa prochaine élection,

AN. 1503.

il étoit malade ; mais le cardinal de ſaint George & d'autres prenoient ſoin de ſes interêts. Enfin on alla aux ſcrutins, & le cardinal de Sienne aïant eu la pluralité des voix, fut élû le vingt-deuxiéme du mois de Septembre, après trente-cinq jours de conclave. Il prit le nom de Pie III. en memoire du ſouverain pontife Pie II. ſon oncle maternel.

XX.
Election du cardinal de Sienne ſous le nom de Pie III.

Mariana lib. 28. *n.* 18.
Fæt. Delphin. lib. 7. *epiſt.* 84.

Son élection fut univerſellement applaudie. Chacun le jugea digne d'être préferé à tous ſes competiteurs ; nul en effet ne paroiſſoit plus propre à corriger les abus qui s'étoient gliſſez ſous le dernier pontificat ; on ne vit après ſon élevation nul changement en lui, ni fierté, ni orgueil, ni hauteur, ni dureté, ni moleſſe ; toujours la même modeſtie, la même douceur & la même regularité. Il avoit un deſir ardent de réformer l'état eccleſiaſtique, ſur tout la cour de Rome, & d'ôter le ſcandale de quelques cardinaux qui deshonoroient par leur faſte, leur luxe & des vices encore plus honteux, la pourpre dont ils étoient revêtus. Auſſi-tôt qu'il fut élu, les cardinaux allerent lui baiſer les pieds & le revétirent des habits pontificaux. Le cardinal de ſaint Gregoire aïant ouvert la fenêtre annonça l'élection au peuple : on le porta à ſaint Pierre ; mais il ne pût ſe mettre à genoux, parce qu'il avoit mal à une jambe ; il ſalua l'autel par une inclination de tête ſans ſe lever, & après qu'on l'y eut placé, on chanta le *Te Deum*.

XXI.
Le nouveau pape ordonné prêtre, évêque & couronné.

Le nouveau pape fut enſuite porté à ſon palais, après avoir pris congé de tous les cardinaux ſous le portail de ſaint Pierre. Le lendemain il leur donna audience publique. Il témoigna deſirer de recevoir l'ordre de prêtriſe du cardinal de Naples ; mais à ſon refus il s'adreſſa à celui de ſaint Pierre-aux-liens, qui

fit cette ceremonie le trentiéme de Septembre. Le Mercredi vingt-neuviéme du même mois on lui avoit fait deux inciſions à la jambe en deux endroits ; ce qui lui avoit cauſé beaucoup de douleur. Le Dimanche premier d'Octobre, il fut ſacré évêque par le même cardinal, & le lendemain le duc de Valentinois revint à Rome avec ſa cavalerie & ſon infanterie, & alla loger au Vatican. Le Mardi ſuivant il fut viſité par le cardinal de ſainte Praxede. Et le Dimanche huitiéme d'Octobre, le pape reçut la thiare des mains du cardinal de ſaint George ſur les degrez de ſaint Pierre, avec les ceremonies qu'on obſerve dans le couronnement des papes.

ANN. 1503.

A peine le nouveau pontife fut-il élû, qu'il donna ordre aux François de ſortir au plûtôt de l'état eccleſiaſtique. Le cardinal d'Amboiſe après avoir été fort mal reçu du pape & avoir eſſuïé les railleries des Romains, voulut faire de nouveaux traitez avec les Urſins & Baglioni. Mais ces ſeigneurs qui s'étoient ſervi de l'argent de France pour lever des troupes, quitterent ſon parti & allerent ſe joindre aux Eſpagnols, dès qu'ils virent que la France ſoutenoit le duc de Valentinois. Allarmé de ce changement, & ne ſe croïant pas en ſûreté dans Rome, le duc s'adreſſa à Jourdain des Urſins le ſeul de ſa famille qui fut demeuré fidele à la France, pour le prier de le recevoir dans ſon château. Mais pendant qu'on l'y conduiſoit, eſcorté de Jacques de Silly bailli de Caën avec plus de cent hommes, il fut attaqué par les Urſins qui ſe jetterent ſur ceux qui l'accompagnoient, les renverſerent à la troiſiéme charge, & en firent un horrible maſſacre. Tout ce que put faire de Silly fut de mettre au milieu de ſes gens le brancart qui portoit le

XXII. Il ſe déclare ouvertement contre la France.

Raph. Volaterran. lib. 22. Raynald. hoc ann. n. 12.

XXIII. Les Urſins veulent ſe ſaiſir du

AN. 1503.

duc de Valentinois.

duc, de faire retraite en combattant toujours, & de rentrer dans Rome. Il fut dangereuſement bleſſé dans cette occaſion ; mais il ne laiſſa pas de ſauver le duc, qui ſe retira dans le château Saint-Ange, dont le gouverneur étoit une créature de ſon pere, que le nouveau pape n'avoit point encore changé. On avoit publié dans Rome le Jeudi douziéme d'Octobre une ligue faite entre les Colonnes & les Urſins, pour aller dans le roïaume de Naples ſecourir les Eſpagnols contre les François. Mais le pape étoit d'une ſanté trop foible, & ne vécut pas aſſez long-temps pour en voir le ſuccès.

XXIV.
Mort du pape Pie III.

Mariana lib. 18. n. 18.
Raynald. hoc ann. n. 18.

Il ſe trouva ſi mal dès le ſixiéme jour de ſon élection, qu'il lui fut dès-lors impoſſible de vacquer aux affaires. Il languit vingt jours entiers ; le Mardi treiziéme d'Octobre, ſe ſentant fort malade, il ſe fit donner l'extréme-onction & le viatique enſuite par ſon confeſſeur, & mourut ſur le midi, vingt-ſix jours après ſon élection, univerſellement regretté de tous les gens de bien, qui le regardoient comme un homme envoïé de Dieu pour le bien & l'honneur de l'égliſe, & le plus propre à réparer les déſordres paſſez. Quelques hiſtoriens ont cru qu'il fut empoiſonné par Pandolfe Petrucci qui gouvernoit dans Sienne. Son corps aïant été revétu des habits pontificaux, fut porté dans ſon antichambre & poſé ſur un lit de velours vert. On ne l'y laiſſa pas long temps, on le reporta dans la chambre où il étoit mort. Après qu'on l'eut mis ſur la table de la penitencerie, on dit l'office des morts ; on le porta enſuite à ſaint Pierre dans la chapelle de Sixte, & après y avoir été juſqu'au Jeudi, il fut porté ſur les trois heures par ſes eſtafiers dans la chapelle de ſaint Gregoire, précedé de tout le clergé

avec des cierges allumez. Ce fut là qu'on fit ſon ſervice, & qu'on l'inhuma dans le mauſolée qu'il avoit fait dreſſer quelque-temps avant ſa mort. Il ſe trouva quinze cardinaux à ſes obſeques; celui de ſaint Pierre-aux-liens y dit la premiere meſſe, & l'oraiſon funebre fut prononcée par Dominique Creſpo. On donna à l'archevêque de Tarente la garde du palais apoſtolique, & le marquis de Saluces, neveu du défunt, ſe retira le même jour dans le palais de ſon oncle. ANN. 1503.

XXV. Brigue du cardinal de ſaint Pierre-aux-liens pour être pape.

Papyr. Maſſon in Jul. II.

Le cardinal de ſaint Pierre-aux-liens attendit à peine la fin des obſeques pour travailler à ſe former un parti qui pût l'élever au ſouverain pontificat. Il ſollicita le cardinal Aſcagne de le ſoutenir & le faire ſoutenir par les ſiens, & lui promit, s'il étoit pape, de rétablir les Sforces dans Milan. Aſcagne flatté ſe laiſſa ſéduire. Il gagna de même le cardinal de Carvajal chef de la faction Eſpagnole, en le flattant qu'il conſerveroit le roïaume de Naples pour leurs majeſtez catholiques. Enfin il eut recours au duc de Valentinois avec lequel il s'aboucha dans le palais du Vatican, en preſence des cardinaux Eſpagnols de ſa faction, & ils ſe reconcilierent enſemble après s'être fait reciproquement de magnifiques promeſſes. En conſéquence ils conclurent un traité, par lequel entr'autres choſes le cardinal de ſaint Pierre-aux-liens s'engagea, en cas que le duc par ſa brigue le fit élever au ſouverain pontificat, de lui conferer la charge de gonfalonier, & celle de general des troupes eccleſiaſtiques. Le duc de ſon côté promit au cardinal de lui procurer les ſuffrages des créatures d'Alexandre VI. qui pour plus grande ſûreté s'y engagerent par ſerment.

AN. 1503.

XXVI.

Les cardinaux entrent au conclave, & élisent pape le cardinal de saint Pierre-aux-liens.

Belcar. lib. 9. Raynald. ad ann. 1503. n. 2.

Tout le temps qui s'écoula depuis la mort du pape jusqu'à la fin du mois d'Octobre, fut emploïé à former ces intrigues. Le trente-uniéme dernier jour du mois, trente-cinq cardinaux entrerent en procession dans le conclave, précedez des chanoines de saint Pierre qui chantoient le *Veni Creator*. Après la messe du Saint-Esprit qui fut chantée par le cardinal d'Alexandrie, tous les officiers du palais les uns après les autres prêterent le serment de fidelité entre les mains du camerlingue. Sur le soir on tint une congregation, où on résolut les articles que le nouveau pape devoit jurer d'observer. Quelques heures après tous les cardinaux Espagnols résolurent d'élire le cardinal de saint Pierre-aux-liens, & allerent dans sa chambre pour l'en féliciter, à l'exception du cardinal d'Alexandrie. Le Mercredi qui étoit le jour de la Toussaint, l'évêque de Masse sacristain & grand tréforier dit la messe du Saint-Esprit où se trouverent trente-deux cardinaux. Ils allerent ensuite au scrutin, & aïant pris leurs places, ils jurerent les uns après les autres sur les saints évangiles d'observer les articles qui avoient été resolus, dont il fut dressé un acte par trois notaires, qui le firent signer par l'évêque de Masse sacristain, Paul de Planuta, Justin Carresi & Alphonse Disceno, avocats consistoriaux, & par Denis Maumuni protonotaire apostolique. On apporta ensuite une table sur laquelle on posa le calice; & les cardinaux étant demeurez seuls dans la chapelle, on en ferma la porte, & on lut les bulletins; on trouva que tous avoient donné leurs voix au cardinal Julien de la Rovere du titre de saint Pierre aux-liens; on remarque encore que tous les cardinaux

Guicciardin. l. 6. Bembo hist. Venet. lib. 12.

avoient écrit leurs bulletins eux-mêmes, à l'exception de ceux de Naples, de Roüen & de Caſeneuve, qui les avoient fait écrire par leurs conclaviſtes.

AN. 1503.

Le ſcrutin étant achevé, les cardinaux allerent féliciter le nouvel élû qui prit le nom de Jules II. Comme il avoit l'eſprit fort porté à la guerre, on dit qu'il prit ce nom en memoire de Jules Ceſar. Il étoit d'un genie ardent, inquiet & remuant. Ce nouveau pape étoit né au bourg d'Albizale près de Savonne, de Raphaël frere du pape Sixte IV. & de Theodore Manerola. Il avoit été ſucceſſivement évêque de Carpentras, d'Albano, d'Oſtie, de Boulogne & d'Avignon érigé en archevêché. Sixte IV. l'avoit créé cardinal en 1473. & emploïé dans quelques expeditions contre quelques peuples d'Ombric révoltez. Ce qui convenoit à ſon humeur guerriere.

XXVII. Le nouveau pape prend le nom de Jules II.

Maſſon in Jul. II. & Raynald. hoc ann. n. 12. Mariana lib. 28.

Après qu'on eut annoncé ſon élection au peuple, le maître des ceremonies l'alla prendre & le fit aſſeoir dans la chaire pontificale. Le cardinal de Naples lui mit au doigt l'anneau de Paul II. & peu de temps après on lui apporta celui qu'on appelle l'anneau du pêcheur, où l'on avoit gravé le nom de Jules II. Comme ſon élection avoit été réſoluë avant que d'entrer au conclave, on avoit eu ſoin de le faire graver par avance, & ſes armes avoient été déja placées en pluſieurs endroits de Rome. Ce pape à la priere des cardinaux commença par ſigner les articles qui avoient été réſolus; mais il s'arrêta au troiſiéme, & n'aïant pas voulu achever de les ſigner tous, il les mit entre les mains du ſeigneur Fabio qu'il fit dataire, & promit de les ſigner tous avec les bulles des conclaviſtes. On lui ôta enſuite le rochet, qui demeura au maître des ceremonies avec ſon habit ordinaire; on lui mit

XXVIII. Son inſtallation.

Raynald. ad hunc ann. 1503.

AN. 1503.

la robe blanche & les autres ornemens, & on le porta sur l'autel où tous les cardinaux allerent l'adorer. De-là il fut porté à saint Pierre précedé de tous les mêmes cardinaux. Il y donna la benediction au peuple après qu'on eut chanté le *Te Deum*. Cette ceremonie achevée, on le porta à son palais, où il retint à dîner une partie des cardinaux, entr'autres ceux de Roüen & de San-Severin. Le même jour le duc de Valentinois fut logé par son ordre dans la chambre neuve qui étoit sur la salle des audiences. Le pape fit publier qu'il vouloit être couronné le dix-neuviéme de Novembre sur les degrez de saint Pierre.

XXIX. Promotion de quatre cardinaux.

Victorel in addit. ad Ciacon. Paris. de Grassis MS. arch. p. 346. in Vatican. apud Raynald. hoc ann. 1503. n. 20.

Le Dimanche dix-huitiéme de ce mois, le duc de Valentinois partit à minuit de Rome pour aller à Ostie, & delà par mer en France avec le baron de la Rovere neveu de sa sainteté; mais dans la suite pour certaines raisons il fut rappellé à Rome, & enfin renvoïé à Ostie. Le vingtiéme de Novembre le duc des Ursins entra dans Rome par la porte Flaminiene. Il y trouva l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Rhodés, & le marquis de Fresne ambassadeurs de France qui étoient allez au-devant de lui; il fut logé dans le palais apostolique, & il alla baiser les pieds de sa sainteté. Huit jours après, c'est-à-dire, le vingt-neuviéme du même mois le pape fit une promotion de quatre cardinaux qui furent François Guillaume de Chastelnau-Clermont-Lodéve, François, archevêque de Narbonne, puis d'Auch, du titre de saint Etienne au Mont Cœlius; Jean Zuniga Espagnol, grand-maître de l'ordre d'Alcantara, archevêque de Seville, du titre de saint Nerée & saint Achillée; Clement de la Rovere de Savonne, neveu du pape Sixte IV. évêque de Mende, du titre de saint Clement,

ment, puis des douze Apôtres; Galiot Franciotti de la Rovere, Lucquois, neveu du pape regnant Jules II. évêque de Lucques, enſuite de Padouë & de Cremone, archevêque de Beſançon, prêtre cardinal du titre de ſaint Pierre-aux-liens. AN. 1503.

XXX. Le pape reçoit pluſieurs ambaſſades.

Il confera auſſi pluſieurs benefices. Suivant l'ancien uſage les nouveaux cardinaux devoient aller remercier le pape & le ſacré college; mais par une nouvelle forme de ceremonie ils demeurerent dans leurs chambres ſans changer d'habits ni prendre la calotte rouge. Ils ſe trouverent au conſiſtoire ſuivant revétus de la poupre, & le pape y fit la ceremonie de leur fermer la bouche, qu'il leur ouvrit dans un autre conſiſtoire, dans lequel il nomma le cardinal de Roüen pour ſon légat en France. Dans le même jour il arriva deux ambaſſadeurs de Ferrare qui vinrent rendre hommage au ſaint pere au nom de leur ville. Quelque-temps après il en vint d'autres de Sienne, de Florence & de Genes, pour s'acquitter du même devoir. Mais il y eut quelque choſe de particulier à l'égard des ambaſſadeurs d'Angleterre qui n'arriverent à Rome que l'année ſuivante. Dans l'audience qu'ils eurent de ſa ſainteté, ils lui preſenterent les lettres de créance du roi leur maître, dont les premieres paroles étoient conçûës en ces termes : Henri par la gra-« ce de Dieu, roi d'Angleterre & de France, & duc « d'Hibernie. » Robert évêque de Rouſſillon ambaſſadeur de France s'y étant trouvé, ſe mit à genoux devant le pape, & le pria de ne pas recevoir les ambaſſadeurs d'Angleterre en cette qualité, ce qui lui fut accordé. Les Anglois reformerent par ordre de ſa ſainteté les qualitez de leur maître, à qui ils ne donnerent plus que le titre de roi d'Angleterre & de duc

AN. 1503.

d'Hibernie ; dont l'ambaſſadeur fit dreſſer dans le moment même un acte en bonne forme.

XXXI.
Traité entre le pape & le duc de Valentinois.

Mariana, lib. 28. n. 47.

Quelque accord qu'eut fait le pape avec le duc de Valentinois, il paroît que le but de ſa ſainteté étoit de ruiner le crédit de ce duc, & de s'emparer de la Romagne où les Venitiens s'étoient rendus maîtres de pluſieurs villes après la mort d'Alexandre VI. & cette république qui ne penſoit qu'à étendre ſa domination, ne cherchoit que des prétextes pour ſe ſaiſir du reſte de la province ſur laquelle elle n'avoit pas plus de droit que ſur les places dont elle joüiſſoit déja. Le duc de Valentinois de ſon côté ſe voïant par la mort d'Alexandre ſon pere, privé de l'appui & de toutes les forces du ſaint ſiege, abandonné de ſes meilleurs amis, trahi par ſes propres créatures, trop foible pour réſiſter ſeul à la puiſſance des Venitiens, s'accommoda avec Jules II. & s'engagea de remettre entre les mains de ſa ſainteté toutes les villes de la Romagne, dont il étoit encore maître. Le traité fut conclu ; & le pape Jules, du conſentement du duc de Valentinois, envoïa Charles Moſchiavelle ſon camerier, & Pierre d'Oviedo ſon maître de chambre, auparavant domeſtique du duc, avec tous les ordres & tous les pouvoirs néceſſaires, l'un pour ſe ſaiſir de Forli, & l'autre pour prendre poſſeſſion de Ceſéne, & tous deux chargez d'obliger les gouverneurs de ces deux places de les remettre inceſſamment entre les mains du pape.

XXXII.
Perfidie du duc de Valentinois.

Mariana, ibid. ut ſuprà.

Comme le duc étoit d'un eſprit fort changeant & inquiet, à peine eut-il ſigné ſon traité avec le pape, qu'il s'en repentit, & ne penſa plus qu'à trouver quelque voïe pour dégager ſa parole. Il écrivit ſecretement à dom Diegue Quignonez qui commandoit

dans Ceſéne, de ſe ſaiſir de Pierre d'Oviedo, un des envoïez du pape, & de le faire pendre. Quignonez auſſi méchant & auſſi ſcelerat que ſon maître, executa fidelement les ordres du duc. Moſchiavelle revint à Rome le Lundi dix-neuviéme de Decembre, & rapporta au pape que le gouverneur de Forli n'avoit pas voulu obéir ; & que celui de Ceſéne après avoir lû la lettre que le duc de Valentinois lui écrivoit, & en avoir bien examiné tous les termes, avoit fait arrêter d'Oviedo qui avoit enſuite été pendu par ſon ordre, ſans qu'on eut pû en ſçavoir le motif. Le pape irrité autant qu'il le devoit être de cette perfidie, crut ne pouvoir avec honneur diſſimuler un ſi noir attentat, & qu'il étoit obligé de venger l'affront qu'on venoit de lui faire, en faiſant mourir d'une maniere ſi infame un de ſes officiers. AN. 1503.

XXXIII. Le pape fait arrêter le duc de Valentinois.

Raynald. hoc ann. 1503. n. 20.

Le ſouverain pontife après avoir conferé avec les cardinaux de Liſbonne & de ſaint George ſur un affront ſi ſanglant, réſolut de faire arrêter le duc de Valentinois, & de le faire conduire au château Saint-Ange. Il fut enfermé dans une chambre au deſſous de celle du pape, où le cardinal de Roüen avoit auparavant logé. On ne le transfera pas au château Saint-Ange ; on ſe contenta de le mettre enſuite dans une chambre ſous la tour neuve d'Alexandre VI. Les cardinaux de Sutri & Borgia aïant ſçu qu'il avoit été arrêté, ſortirent ſur le ſoir, & étant montez à cheval, ils ſe rendirent à leurs palais qui étoit devant l'égliſe ſaint Marcel, d'où ils partirent ſecretement la nuit pour aller du côté de la mer. Le pape donna ordre qu'on accordât au duc tout ce qu'il demanderoit, excepté la liberté ; il s'abaiſſa même juſqu'à rendre viſite à ſon priſonnier, & promit de le

AN. 1503.

proteger contre toute la terre, pourvû qu'il lui donnât en dépôt les places de la Romagne ; que cependant on le conduiroit à Oſtie, où il demeureroit priſonnier ſous la garde du cardinal de Carvajal juſqu'à l'entiere execution du traité. Le duc l'avoit lui-même ſouhaité, regardant cet endroit comme le ſeul lieu de ſûreté pour lui ; c'eſt ce qui le fit conſentir à perdre en ſi peu de temps tout ce qu'il avoit acquis par les crimes les plus noirs. Le cardinal d'Amboiſe ſe hâta de ſortir de Rome pour n'être pas témoin de l'entiere ruine de ce duc ; & le pape voulut bien lui accorder la continuation de la grace dont Alexandre VI. l'avoit favoriſé, en lui permettant de diſpoſer des benefices de la France.

XXXIV. Le duc de Valentinois cede la Romagne au pape.

Il ne fut pas toutefois ſi facile au pape d'établir ſon autorité dans la Romagne, où l'on ne pouvoit ſouffrir la domination de la cour de Rome, contre laquelle les peuples avoient raiſon d'être prévenus. Le gouverneur de Faënza traita avec les Venitiens, & leur livra ſa citadelle ; mais les bourgeois de la ville ne voulurent point entrer dans le traité. Ils ſe barricaderent contre la citadelle, & appellerent un nommé Aſtor bâtard de la maiſon de Manfredis, le ſeul qui reſtoit de cette famille, que le duc de Valentinois avoit entierement exterminée. Aſtor ſoutint un long ſiege que les Venitiens firent dans les formes ; & le pape l'apprit avec un extréme chagrin, n'aïant pas moins d'ambition que la république, & prévoïant que ſi elle s'emparoit de Faënza, elle ôteroit au ſaint ſiege l'eſperance de recouvrer cette ville.

XXXV. Les Venitiens s'emparent de Faenza.

Mais comme il étoit ſans troupes & ſans argent, il ſe contenta d'envoïer aux Venitiens l'évêque de Tivoli pour leur repreſenter avec menaces qu'il étoit

surpris qu'ils vouluſſent s'emparer d'une place de l'état eccleſiaſtique; qu'ils avoient plus de beſoin que jamais de s'unir à lui pour n'être pas opprimez par les deux plus redoutables rois de la chrétienté. La république répondit qu'aïant trouvé l'occaſion d'acheter la citadelle de Faënza, elle l'avoit ſaiſie, qu'elle n'avoit fait aucun tort au ſaint ſiege ; & que ſa ſainteté n'avoit pas ſujet de s'en offenſer. Le pape en demeura là pour lors ; & ceux de Faënza furent contraints de ſe ſoumettre aux Venitiens, en exigeant des vainqueurs une penſion viagere capable d'entretenir Aſtor ſelon ſa qualité. Il ne tenoit qu'aux Venitiens de ſe rendre maîtres du reſte de la Romagne ; mais dans la crainte d'irriter le pape d'avantage, ils ſuſpendirent leurs armes ; le pape ne leur en eut pas plus d'obligation, & dans la ſuite il chercha toutes les occaſions de les humilier.

AN. 1503.

XXXVI. Naiſſances de l'archiduc Ferdinand, & d'Iſabelle infante de Portugal.

Mariana lib. 27. n. 97. & lib. 28. Alvar. Gomez l. 3.

En Eſpagne l'archiducheſſe Jeanne qui étoit demeurée à Alcala de Henarez après le départ de l'archiduc ſon époux, accoucha d'un prince le dixiéme de Mars 1503. Il fut nommé Ferdinand, & devint enſuite empereur. L'archevêque de Tolede le baptiſa, & prit occaſion de cette naiſſance pour demander deux graces à la reine Iſabelle ; ſçavoir, l'exemption de toutes ſortes d'impôts pour la ville d'Alcala, & une gratification ſur le domaine roïal de mille livres de rente pour l'univerſité de cette même ville. Il obtint ce qu'il demandoit en conſideration du jeune prince, & s'acquit par-là l'affection des habitans d'Alcala, où il faiſoit ſon ſéjour ordinaire. Le vingt-quatriéme d'Octobre ſuivant la reine de Portugal accoucha à Liſbonne d'une fille qui fut nommée Iſabelle, & qui dans la ſuite devint imperatrice & rei-

ne d'Espagne, par son mariage avec l'empereur Charles-Quint.

AN. 1503.

XXXVII.

Les François levent le siege de Salces.

Les François poussoient toujours le siege de Salces avec la même vigueur. On battoit jour & nuit les murailles du château avec tant de furie, qu'une partie de la grosse tour fut renversée, & le bastion qu'on n'avoit pû encore achever fut presque ruiné. Les Espagnols se voïant hors d'état de le défendre, résolurent de l'abandonner & de faire derriere de nouveaux retranchemens. Mais avant que de se retirer ils minerent ce bastion & le remplirent de poudre, & comme les François y montoient en foule, les Espagnols y mirent le feu. Le bastion sauta en l'air, & plus de quatre cens François y périrent. Cependant le duc d'Albe se voïant en état de tenir la campagne avec une armée de dix mille hommes de pied, de quinze cens chevaux & de quatre cens hommes d'armes; il sortit de son camp le treiziéme d'Octobre, s'approcha des François, demeura assez long-temps en bataille & ne se retira qu'après le soleil couché. Le roi Ferdinand de son côté après avoir rassemblé ses troupes à Gironne vint à Perpignan le dix-neuviéme du même mois, & aïant partagé son armée en deux corps, l'un fut occupé à empêcher les vivres & les secours qui pouvoient venir aux François, le roi se mit à la tête de l'autre pour harceler les assiegez. Les François aïant à leur tête le vicomte de Narbonne, voïant qu'ils ne pouvoient résister aux forces du roi d'Espagne, prirent le parti de lever le siege dès la nuit même, & de se retirer. Il y avoit quarante jours que ce siege étoit commencé. Les François décamperent avec tant de précipitation qu'ils laisserent dans leur camp une partie de leurs munitions & de leur baga-

Mariana lib. 28. p. 21.

ge. Mais ils avoient eu la précaution d'envoïer devant leur artillerie à Narbonne ſans que le roi catholique eut pû en avoir connoiſſance. AN. 1503.

Le Languedoc & la Guïenne demeurerent ainſi expoſez à la diſcretion de Ferdinand, dont l'armée y fit de grands ravages. Il ſe rendit maître de Leucate & de quelques autres places dans le voiſinage ; mais qu'il abandonna après les avoir pillées. Il envoïa vers Frederic d'Arragon qui avoit été roi de Naples, & qui vivoit paiſiblement dans l'Anjou ; il le pria de ménager une tréve entre la France & l'Eſpagne pour tous les états des deux couronnes, excepté l'Italie ; & offrit de le rétablir, en cas que Louis XII. y conſentît. Frederic alla à la cour de France, accompagné de la nobleſſe Napolitaine qui l'avoit ſuivi dans ſa diſgrace, & la tréve y fut ſi puiſſamment ſollicitée, que le roi de France la ſigna ; & l'on mit de part & d'autre les armes bas. Telle fut la fin de cette fameuſe expedition qui occupoit l'attention de toute l'Europe. Sa majeſté catholique retourna à Barcelonne, après avoir envoïé ſes ambaſſadeurs en France auprès de Louis XII. comme on en étoit convenu par le traité.

XXXVIII. Tréve concluë entre la France & l'Eſpagne.

Mariana lib. 28. n. 23.

Le prince Artus fils aîné du roi d'Angleterre, étant mort comme on l'a dit, le roi d'Eſpagne envoïa un ambaſſadeur à Henri pour lui témoigner qu'il prénoit beaucoup de part à ſon affliction. Mais l'ambaſſadeur étoit chargé principalement de redemander la princeſſe de Galles veuve d'Artus, avec la dot qu'elle avoit apportée & ſon doüaire. La dot étoit de cent mille écus, & pour ſon doüaire, il eut fallu ceder la troiſiéme partie de la principauté de Galles. Outre que ces deux objets étoient conſiderables & que Henri

XXXIX. Le roi d'Angleterre penſe à marier ſon ſecond fils avec la veuve du prince Artus.

AN. 1503.

ne ſe trouvoit pas en état, ni peut-être fort diſpoſé d'y ſatisfaire, il avoit pluſieurs raiſons de retenir ſa belle-fille. Il ſçavoit que de ſon alliance avec l'Eſpagne provenoit la déference que Louis XII. avoit pour lui, que par-là il l'empêcheroit de renouveller ſes prétentions ſur Calais. Il répondit donc à l'ambaſſadeur, qu'il étoit fort ſenſible à la part que les rois catholiques prenoient à la perte qu'il venoit de faire; mais qu'étant charmé des vertus & des belles qualitez de la veuve de ſon aîné, il avoit deſſein de la marier avec Henri ſon ſecond fils, devenu prince de Galles par la mort de ſon frere, qu'il en obtiendroit d'autant plus aiſément diſpenſe, que le premier mariage n'avoit point été conſommé; qu'ainſi il n'y avoit point d'autre empêchement que celui de l'honnêteté publique, dont on diſpenſoit tous les jours des particuliers.

XL. Les rois catholiques conſentent à ce mariage, pourvû que le pape accorde la diſpenſe.

La propoſition en aïant été faite aux rois catholiques, ils y conſentirent à condition qu'on obtiendroit auparavant la diſpenſe du pape. La facilité avec laquelle ils avoient obtenu pour Emmanuel roi de Portugal la permiſſion d'épouſer les deux ſœurs, leur faiſoit croire que Jules II. ne ſeroit pas plus difficile qu'Alexandre VI. & qu'ils obtiendroient aiſément pour leur fille cette pareille diſpenſe. Sur ce préjugé les deux cours d'Angleterre & d'Eſpagne firent un traité le vingt-troiſiéme de Juin, ſans qu'on entrât dans aucun détail des articles du mariage projetté. Les deux rois s'unirent pour demander la diſpenſe. Henri VII. écrivit au chevalier Flakſter ſon ambaſſadeur, de la ſolliciter auprès de ſa ſainteté conjointement avec l'ambaſſadeur d'Eſpagne. Le pape plus formaliſte que ſcrupuleux aſſembla une congrégation

compoſée

AN. 1503.

composée de cardinaux, de théologiens & de canonistes, & fit examiner en sa presence, si l'on pourroit permettre à une femme d'épouser successivement les deux freres.

XLI. Le pape fait examiner à Rome, s'il peut accorder la dispense.

Les premiers qui opinerent, dirent que le pape ne pouvoit pas dispenser des loix divines, quelque étendu que fut son pouvoir, qui ne lui a été donné que pour édifier, & non pas pour détruire. Que la loi qui défend à une femme d'épouser successivement les deux freres, étoit une loi divine que Moïse avoit donnée aux Juifs de la part de Dieu. « Si un homme, dit ce saint législateur, épouse la femme de « son frere, il fait une chose que Dieu défend. » Que c'étoit une de ces loix morales qui obligent les chrétiens de même que les Juifs. Que Dieu n'avoit défendu les mariages entre proches parens, qu'afin de multiplier les liens de la societé par des alliances étrangeres, & d'unir ceux qui n'étoient point unis; & que ce motif devoit avoir le même lieu parmi les chrétiens. Qu'enfin on ne devoir point se relâcher sur un point si important, & qu'il y avoit d'autant moins de necessité de le faire, qu'il y avoit assez de princesse dans l'Europe parmi lesquelles on pouvoit trouver aisement une épouse au prince de Galles.

Levit. c. 10. v. 21.

Cette loi suppose que la femme a eu des enfans de son premier mari, ce qui ne convenoit point au cas present.

Ceux qui étoient d'un avis contraire, convenoient avec les canonistes, des bornes de l'autorité du pape, de la loi que Dieu avoit donnée au peuple Juif par le ministere de Moïse; mais ils prétendoient que cette loi supposoit que la femme avoit eu des enfans de son premier mari; puisque Moïse dit ailleurs, que quand deux freres demeurent ensemble, & que l'un « d'eux sera mort sans enfans, la femme du mort « n'en épousera point un autre, mais le frere de son «

Deuter. c. 25. v. 5.

AN. 1503.

Justin. quæst. 332. Euseb. hist. l. 1. c. 7. Tertull. de monogam. c. 7. Theodoret. quæst. 32.

» mais l'épousera & suscitera des enfans à son frere. » Ce qui avoit été ordonné, disent plusieurs peres, S. Justin, Tertullien & Theodoret, pour conserver les familles toujours séparées, & empêcher le mélange des héritages, pour établir plus fortement l'union entre les freres, pour ressusciter la memoire des personnes mortes, & enfin parce que la sterilité étoit regardée comme une espece de honte & d'infamie, sur-tout en un temps où chacun esperoit pouvoir devenir le pere du Messie.

D'ailleurs, ajoutoient ces théologiens, quand la loi du Levitique pourroit s'appliquer au cas dont il est question, elle seroit au nombre des loix qui regardoient les ceremonies & la politique, & qui étoient particulieres aux Juifs. Que Dieu n'avoit pas prétendu y assujettir les autres nations, & qu'un des effets mêmes de la venuë de Jesus-Christ, étoit d'avoir aboli cette partie de la loi. Qu'avant que l'évangile eût été publié, elle n'obligeoit que les Juifs, que depuis l'évangile, elle n'obligeoit personne. Qu'il falloit juger de cette loi comme d'une autre qui n'étoit pas moins divine, qui regardoit les blasphemateurs; que cette loi ordonnoit qu'ils fussent punis de mort; que cependant on n'en pouvoit pas conclure que les souverains & les magistrats qui n'ordonnent pas contr'eux la même peine, violent la loi de Dieu. Qu'à la verité un souverain pourroit l'ordonner dans son état contre les blasphêmes; que son ordonnance seroit juste, de même que la loi divine donnée en pareil cas par Moïse; que cependant ce ne seroit pas une loi divine, quoique Dieu en eut donné une toute semblable aux Juifs; mais seulement une loi politique humaine, & que qui en

AN. 1503.

diſpenſeroit, ne diſpenſeroit pas d'une loi divine.

Ils ajoutoient qu'il en étoit de même de la loi qui défend à une femme d'épouſer ſucceſſivement les deux freres ; qu'il étoit vrai que l'égliſe l'avoit pour ainſi dire adoptée, qu'elle auroit lieu parmi les chrétiens ; mais qu'elle ne les obligeoit que comme loi eccleſiaſtique civile, & non pas comme loi divine. Que cela ſuppoſé, il n'y avoit point de doute que le pape n'en pût legitimement diſpenſer; qu'il étoit même néceſſaire qu'il y eût dans l'égliſe une autorité qui pût, ſelon le temps & les beſoins, diſpenſer des loix eccleſiaſtiques ; parce que comme il n'y a point de loi humaine qui ne ſoit ſujette à des inconveniens, & dont on ne puiſſe dire ſelon les occaſions, qu'il eſt plus à propos d'en diſpenſer, que de l'exiger, il faut qu'il y ait une puiſſance ſuperieure qui puiſſe uſer de condeſcendance, & permettre dans de certains cas, pour de bonnes raiſons, l'inobſervation de certaines loix, c'eſt-à-dire, en diſpenſer pour le bien de l'égliſe, des états & des particuliers qui demandent de pareilles diſpenſes. Que c'étoit au pape à juger ſi la demande des rois d'Eſpagne & d'Angleterre étoit bien fondée, ſi elle regardoit le bien de leurs états, s'il n'y avoit pas plus d'inconveniens à refuſer la diſpenſe, qu'à l'accorder.

Outre ces raiſons, ils pretendoient encore, que quand même la loi dont il s'agiſſoit obligeroit les chrétiens auſſi étroitement que les Juifs ; on n'ignoroit pas que ceux-ci en pouvoient être diſpenſez, quand il y alloit de la conſervation de quelques familles particulieres. Qu'il étoit donc conſtant que ſa ſainteté pouvoit accorder au roi d'Angleterre ce que la loi dont on demandoit diſpenſe, accordoit très-

AN. 1503.

souvent aux Juifs. Qu'à le bien prendre il n'étoit pas vrai que les loix morales des Juifs, même celles qui étoient établies sur des raisons qui subsistoient encore, obligeassent les chrétiens; qu'il n'en falloit point d'autre preuve que la loi contre les blasphemateurs que l'on venoit de citer. Que tout ce qui étoit de droit divin à l'égard des Juifs, ne l'étoit pas toujours à l'égard des chrétiens. Qu'ils ne reconnoissoient de droit divin qui eût pour eux force de loi, que le droit divin naturel ou évangelique, c'est-à-dire, celui qui avoit été déclaré obligatoire par l'évangile. Que pour ce qui étoit du droit divin Mosaïque, c'est-à dire, qui n'étoit ni naturel ni évangelique, l'église n'étoit point obligée par l'autorité divine à l'observer. Qu'on ne pouvoit pas dire que la loi qui défend à une femme d'épouser les deux freres, fût une loi divine naturelle, ni une loi divine évangelique, puisqu'on en trouve une contraire dans le Deuteronome cité plus haut, dont il est fait mention dans l'évangile à l'égard de la demande que les Saducéens firent à Jesus-Christ. Qu'elle n'étoit donc à l'égard des chrétiens qu'une loi ecclesiastique, civile & humaine, dont par consequent le souverain pontife pouvoit dispenser, & qu'un mariage ainsi contracté seroit très-legitime.

Matth. cap. 22. v. 24. & seq.

XLII. Le pape pour obliger Henri VII. à se déclarer contre la France, accorde la dispense.

Le cardinal Adrien Corneto fut de l'avis de ces derniers. Il fit voir que le pape étoit maître de cette dispense, & qu'il n'y avoit pas de prince à qui il dût l'accorder plus volontiers qu'au roi d'Angleterre, qui avoit donné en tant d'occasions des preuves de son zele pour l'église Romaine, & recemment dans les offres qu'il avoit faites à Alexandre VI. de sa personne & de ses troupes pour faire la guerre aux Turcs,

Les autres cardinaux furent de même ſentiment ; & le pape dans le deſſein qu'il avoit de chaſſer les François d'Italie, ce qu'il ne pouvoit faire ſans le ſecours du roi d'Angleterre qu'il vouloit mettre dans ſes interêts, accorda cette diſpenſe, qui cauſa depuis tant de troubles & tant de diſputes. Jules II. en l'accordant ne penſoit qu'à rendre ſa ligue plus forte contre le roi de France, qu'il haïſſoit mortellement, & il étoit très-éloigné de prévoir que ce qu'il faiſoit pour affermir l'autorité du ſaint ſiege en Angleterre, dût ſervir dans quelques années à l'éteindre entierement. Ainſi les rois catholiques ſacrifierent leur fille à la politique du roi d'Angleterre, & conſentirent qu'elle épousât le nouveau prince de Galles, laiſſant au choix de Henri VII. de faire celebrer les nôces quand il le jugeroit à propos.

AN. 1503.

XLIII. Les évêques d'Angleterre ſont partagez ſur la validité de cette diſpenſe.

Cependant les prélats d'Angleterre étoient partagez ſur la validité de cette diſpenſe. Warham archevêque de Cantorberi ſoutenoit que le premier mariage avoit été conſommé ; que le prince Arthus l'avoit fait aſſez connoître par les diſcours qu'il tint à ſes officiers le lendemain de ſes nôces, & que l'ambaſſadeur du roi catholique avoit pris par ordre de ſon maître des certificats de la conſommation, & les avoit envoïez en Eſpagne. Fox évêque de Vincheſter, ſans entrer dans la queſtion de la conſommation, ſoutenoit qu'une diſpenſe du pape ſatisfaiſoit à toutes les objections, levoit toutes les difficultez, & fermoit la bouche à quiconque voudroit s'élever contre cette alliance, avoüant que ſans cela elle pouvoit être diſputée, & cauſer des troubles au ſujet de la ſucceſſion.

Voïez les dépoſitions de Warham dans l'hiſtoire de Henri VIII. par milord Herbert.

Sans avoir égard à ce partage de ſentimens, Ju-

AN. 1503.

les donna la bulle de diſpenſe. Elle eſt dattée du vingt ſixiéme de Decembre 1503. Elle porte, « que » Henri & Catherine lui avoient preſenté une très- » humble requête, pour lui remontrer, qu'à la verité » Catherine avoit été mariée au prince Arthus, que » peut-être ce mariage avoit été entierement con- » ſommé, *vel forſan cognitam*; que cependant Arthus » étant mort, Henri & elle ſouhaitoient de ſe marier » enſemble, pour entretenir par-là une paix ferme en- » tre l'un & l'autre roïaume. Le pape ajoutoit, que » voulant contribuer à faire vivre dans une parfaite » union les rois & les princes catholiques, faiſant » uſage de la puiſſance qu'il avoit reçûë de Dieu, il » abſolvoit Henri & Catherine des cenſures qu'ils » pouvoient avoir encouruës, & les diſpenſoit de » l'empêchement du ſang, nonobſtant toutes ordon- » nances & conſtitutions apoſtoliques faites au con- » traire, leur permettoit de ſe marier, ou en cas » qu'ils le fuſſent déja, confirmoit leur mariage; or- » donnant au confeſſeur du prince & de la princeſſe » de leur enjoindre quelque penitence ſalutaire, pour » s'être mariez avant la diſpenſe. » En vertu de cette bulle Henri fut fiancé alors avec Catherine d'Arragon, qu'il n'épouſa que quelques années après.

XLIV. Bulle du pape Jules II. pour accorder la diſpenſe.

Apud Raynald. ann. 1503. n. 21. *Illudque carnali copulâ forſan conſummaviſſetis?* Et plus bas: *Si jam forſan hactenus de facto publicè vel clandeſtinè conſummaveritis.*

XLV. Mort de Pierre d'Aubuſſon grand-maître de Rhodes.

Pierre d'Aubuſſon trente-neuviéme grand maître de l'ordre de ſaint Jean de Jeruſalem mourut le troiſiéme de Juillet de cette année, âgé de plus de quatre-vingt ans, après avoir gouverné l'ordre près de vingt-ſept ans. Il avoit ſuccedé à Jean-Baptiſte des Urſins en 1476. Il fut ſans contredit un des plus illuſtres grands-maîtres de cet ordre, & celui qui lui fit plus d'honneur & de bien. L'affliction où le jetterent les entrepriſes d'Alexandre VI. contre l'ordre,

Boſio hiſt. de l'ordre de ſaint Jean de Jeruſalem. Raynald. hoc anno n. 25. *Le P. Bouhours hiſt. d'Aubuſſon.*

dont il viola ſans ménagement les droits & les privileges les plus reſpectables, & l'inutilité de ſes plaintes contre un ſi injuſte procedé lui cauſerent une maladie plus forte que tous les remedes, qui le conduiſirent enfin au tombeau. Dans le premier chapitre qui fut tenu après ſa mort, il fut ordonné qu'on lui éleveroit un mauſolé ſomptueux où l'on graveroit les plus illuſtres actions de ſa vie. Il eut pour ſucceſſeur Emeric d'Amboiſe grand prieur de France, frere du cardinal du même nom. Il fut élû le dixiéme de Juillet ; mais comme il étoit abſent, il ne fit ſon entrée à Rhodes que dans l'année ſuivante 1504. Ce fut lui qui en 1506. inſtitua la proceſſion ſolemnelle qui ſe fait tous les Vendredis pour la conſervation & proſperité de l'ordre. AN. 1503.

XLVI. Mort du cardinal Michiele.

Le cardinal Jean Michiele étoit mort quelques mois auparavant le dixiéme d'Avril, il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Marcel à Rome, où l'on voit ſon épitaphe. On croit qu'il avoit été empoiſonné par un de ſes domeſtiques qu'Alexandre VI. avoit gagné, parce qu'il vouloit avoir ſes biens. Mais le poiſon trop lent au gré d'Alexandre, laiſſa le temps au cardinal de faire un teſtament par lequel il diſpoſa de ſes meubles les plus précieux & d'une grande ſomme d'argent en faveur des égliſes de Padouë & de Verone. Le domeſtique aïant été reconnu, fut executé ſous Jules II. Michiele étoit de Veniſe & fils d'une ſœur du pape Paul II. Après avoir porté le titre de protonotaire apoſtolique, il fut fait cardinal par le même pape dans le mois de Decembre 1468. & fut ſucceſſivement patriarche de Conſtantinople, évêque de Padouë & de Verone. Dans la ſuite le pape Innocent VIII. le nomma légat dans

Bembo hiſt. Ven. lib. 6.
Ughel. Ital. ſacr.
Onuphr. in Innocent. VIII. & Paul. II.
Aubery hiſt. des cardinaux.

AN. 1503.

l'armée qu'il avoit envoïée contre Ferdinand roi de Naples, dont il avoit donné le commandement à Robert de San-Severin. Ce general étoit bien aise d'entretenir la guerre, mais le cardinal Michiele ménagea si bien les esprits qu'il les disposa à la paix, qui fut heureusement concluë.

XLVII. Mort du cardinal Cibo.

Volaterran. lib. 22. Onuphr. Ciacon. Victorel.

Le cardinal Laurent Cibo mourut aussi cette année le vingt-deuxiéme de Decembre. Il avoit été élevé au cardinalat par Innocent VIII. dont il étoit parent, & qui l'avoit toujours fort consideré. Il étoit lettré & de bonnes mœurs, d'un caractere fort doux, qui le faisoit aimer de tous ceux qui le connoissoient ou qui avoient affaire à lui. Alexandre lui trouva trop de probité pour lui plaire, & il le persecuta toujours. L'aïant un jour menacé de lui ôter les marques du cardinalat, Cibo eut la foiblesse d'en concevoir du chagrin. Il languit toujours depuis cette menace & sa langueur le conduisit enfin au tombeau. Tant il est vrai que les dignitez attachent à la terre. Tous les historiens ne conviennent pas de la naissance incestueuse de ce cardinal, ce qui au fond ne nuiroit point à son merite personnel. Il est plus probable qu'il étoit fils de Dominique de Mari noble Genois, dont la tante étoit mere d'Innocent VIII.

XLVIII. Mort du cardinal Borgia.

Onuphr. in Alex. VI.

Enfin on met encore cette année le premier d'Août la mort du cardinal Borgia neveu d'Alexandre VI. Après avoir exercé la charge de protonotaire & de correcteur des lettres apostoliques, & avoir obtenu l'archevêché de Montreal en Sicile, il fut créé en 1492. cardinal par son oncle, qui lui donna encore l'évêché d'Omultz en Moravie. Ciaconius ajoute même, qu'outre le titre de patriarche de Constantinople qu'il lui fit prendre, il lui donna les évêchez de

Baïeux

Baïeux, de Lombez, de Ferrare & de Coria en Eſpagne. Jean Borgia fut d'abord emploïé dans les affaires les plus importantes,& alla en qualité de légat dans le roïaume de Naples, dont il porta l'inveſtiture à Alphonſe II. Il s'y trouva aux ceremonies du mariage de Geofroy Borgia fils du pape avec Sanche d'Arragon fille de ce roi en 1494. Lorſque Charles VIII. vint en Italie,le cardinal Borgia fut choiſi par le pape & le ſacré college pour lui faire des propoſitions de paix, & il s'avança juſqu'à Bracciano. Depuis ce cardinal ſe vit contraint de vivre dans la retraite, pour ne point irriter Ceſar Borgia fils d'Alexandre, trop jaloux de ſon autorité pour en faire part à qui que ce fut. Frideric Caſimir fils du roi de Pologne évêque de Cracovie & auſſi cardinal mourut dans le même temps. AN. 1503.

XLIX. Gonſalve défait les François près du Gariglian.

Comme le roïaume de Naples n'avoit point été compris dans la derniere tréve, les François en pourſuivirent toujours la conquête. Le marquis de Mantouë qui commandoit leur armée en la place du ſeigneur de la Trimoüille qui étoit toujours malade à Milan, fit paſſer à ſes troupes la riviere du Gariglian, qui eſt le Liris des anciens. Gonſalve eut bien voulu les en empêcher; mais ne l'aïant pû, il vint audevant d'eux lorſqu'il n'y avoit gueres que cinq mille hommes de paſſez. Il y eut une forte réſiſtance de part & d'autre, mais les François plierent les premiers, & il y en eut beaucoup de tuez ou de noïez. On accuſa le marquis de Mantouë d'avoir des liaiſons ſecretes avec les Eſpagnols, & l'on publia que c'étoit par trahiſon qu'il avoit engagé ſes troupes à paſſer. Le marquis irrité de cette calomnie, quitta le generalat & ſe retira dans ſes terres. Les François

Mariana lib. 28. n. 28.
Sabellic. Enn. 11. lib. 2.

AN. 1504.

sans attendre aucun ordre de la cour donnerent le commandement de l'armée au marquis de Saluces qui étoit viceroi de Naples depuis la mort du duc de Nemours. Gonsalve profita de la division que ce changement mit dans l'armée des François, pour s'emparer d'un poste avantageux par lequel il falloit necessairement que ceux ci passassent s'ils vouloient aller à Naples. Comme c'étoit pendant l'hyver, le marquis de Saluces crut qu'il seroit imprudent d'avancer. La faute des trésoriers le fit tomber dans une extremité encore plus fâcheuse. En trois jours tous leurs vivres furent presque consumez sans pouvoir les remplacer, ce qui causa la mort & la desertion d'un grand nombre. Ce mal ne dura pas, mais l'armée étoit affoiblie, il ne venoit point de renfort; celle de Gonsalve se fortifioit de jour en jour, & il se vit en état d'aller attaquer les François. Le vingt-troisiéme de Decembre il passa la riviere du Gariglian seulement avec deux mille fantassins & quatre cens Allemands. Les autres troupes eurent ordre d'attaquer le fort & le pont des François par derriere. Ceux-ci n'étant presque point en état de se défendre, décamperent. Gonsalve les poursuivit, & l'armée de France fut battuë & dissipée en peu de temps.

L. Gonsalve se rend maître de Gaïette. *Mariana lib.* 28. *n.* 39.

Après cette victoire, Gonsalve se présenta devant Gaïette le premier jour de Janvier, avant que les François fussent revenus de leur consternation, & s'empara aussi-tôt de tous les dehors de la place, sans qu'on lui résistât. Comme la bréche que son artillerie avoit faite la premiere fois qu'il avoit assiegé cette place, n'avoit pas encore été réparée par les François; le general Espagnol commença par-là à

AN. 1504.

ſe rendre maître du Mont Orlandin ; il détacha ſes meilleures troupes qui l'emporterent d'aſſaut ; & les François intimidez eurent à peine le temps de ſe ſauver dans la ville, même aſſez en déſordre. Gonſalve ſomma le marquis de Saluces de la rendre, & fut obéi le même jour. La nuit ſuivante le marquis lui envoïa trois députez, le bailli de Dijon, Sainte-Colombe & Theodore Trivulce pour regler les articles de la capitulation, ſur leſquels il y eut quelques conteſtations à l'égard des priſonniers Napolitains que Gonſalve avoit de la peine à relâcher, ſur-tout le marquis de Bitonte, Matthieu d'Aquaviva, & Alphonſe de San-Severin couſin germain du prince de Biſignano, qu'il regardoit comme des rebelles, du crime deſquels il pretendoit reſerver la connoiſſance & la punition aux rois catholiques ; & les François, dit Mariana, furent obligez de ceder ſur le fait de ces priſonniers.

La capitulation fut enfin concluë & arrêtée au commencement de Janvier, à ces conditions. 1. Qu'on remettroit en liberté le ſeigneur d'Aubigni & tous les autres priſonniers François. 2. Qu'à l'égard des priſonniers Napolitains, on ne pourroit ni les faire mourir, ni rien déterminer ſur leur ſort juſqu'à ce que le roi de France eut envoïé des ambaſſadeurs en Eſpagne, pour obtenir la grace de ces ſeigneurs & une amniſtie generale. 3. Que la garniſon ſortiroit de la place avec armes & bagage & toutes les autres marques d'honneur, & auroit la liberté de ſortir du roïaume de Naples par mer ou par terre à ſon choix. 4. Que les habitans auroient permiſſion de reſter dans la ville, qu'on ne leur feroit aucun tort dans leurs perſonnes, ou dans leurs biens,

Marina, ibid. Guicciardin. l. 6. Paul. Jov. in vlog.

AN. 1504.

& qu'on les maintiendroit dans tous leurs privileges & libertez, de même qu'avant la guerre. Comme l'article qui regardoit les prisonniers Napolitains ne paroissoit pas assez clair à Gonsalve, il s'en prévalut pour retenir ces seigneurs qu'il envoïa prisonniers à Naples, où il les fit enfermer dans le Château-neuf. Chicane tout à-fait malfondée & indigne d'un aussi grand capitaine. Il fut aussi blâmé d'avoir un peu trop précipité son accommodement avec les François ; & en effet, s'il eut differé, il y a apparence que le mauvais état de leurs affaires les auroit forcé à accepter toutes les conditions qu'il auroit voulu leur imposer, quelque désavantageuses qu'elles fussent.

LI. Les François abandonnent l'Italie & périssent presque tous dans leur retour en France.

Mariana lib. 28. c. 36.

Dès que la capitulation eut été signée, ceux qui devoient s'en retourner par mer, s'embarquerent sur les vaisseaux qui étoient dans le port ; de ce nombre fut le seigneur d'Aubigni avec douze cens hommes; les autres prirent la route de terre, avec de bons passeports ; mais la plûpart moururent en chemin de fatigue & de misere ; ceux qui étoient sur mer contracterent des maladies dont ils perirent presque tous en arrivant en Provence. Le marquis de Saluces mourut à Genes, Saudricourt & les baillis de Dijon & de la Montagne en Bourgogne subirent le même sort ; & la plûpart de ceux qui guérirent furent si languissans, qu'ils moururent presque tous avant la fin de l'année. Louis XII. eut tant de chagrin de voir les François chassez d'Italie & périr miserablement qu'il fut plusieurs jours sans voir personne. Quelques officiers des plus distinguez furent disgraciez & éloignez de la cour ; on punit du dernier supplice Heroüet trésorier de l'armée auquel le roi imputoit ses malheurs ; & sa majesté fit publier que dé-

Le Feron hist. des connétables, mareschaux, &c.

formais elle ne ſe ſerviroit plus de lieutenans generaux, & qu'elle marcheroit elle-même à la tête de ſes armées.

AN. 1504.

LII. Gonſalve acheve la conquête de tout le roïaume de Naples.

Dès que Gonſalve ſe vit maître de Gaïette, il en donna le gouvernement à Louis d'Herrera, & ne penſa plus qu'à achever la conquête du roïaume de Naples. On réduiſit les places & les châteaux du marquis de Bitonne, celles de Louis d'Ars & du comte de Capacho qui s'étoit enfermé à Laurino. La Rovere neveu du pape qui occupoit quelques places, fit arborer la banniere d'Eſpagne dans tous les lieux qui lui étoient ſoumis. Et après toutes ces conquêtes le general Eſpagnol ſe rendit à Naples, y fit ſon entrée & aſſigna à l'Alviane une penſion de huit mille ducats ſur les revenus de la principauté de Biſignano, pour le recompenſer de ſes ſervices. Ce qui commença à aigrir contre lui les Colonnes qui ne penſerent plus qu'à le décrediter à la cour d'Eſpagne; en ſorte que s'il ne fut pas rappellé, on mit du moins des bornes très-étroites à ſon autorité.

Mariana ibid. n. 38.

LIII. Le duc de Valentinois cede au pape les places de la Romagne.

La ruine des affaires de France en Italie attira celle du duc de Valentinois. Il fut obligé de remettre au pape la promeſſe que le gouverneur de Ceſene lui avoit faite de lui rendre cette place toutes les fois qu'il le deſireroit; & ſa ſainteté put ſe flatter pour lors que le duc lui remettroit les autres dans peu. Il étoit enfermé dans le château Saint Ange, il ne ſouhaitoit qu'après ſa liberté, raiſons qui lui firent offrir au pape de le mettre en poſſeſſion de toutes les places où il avoit des gouverneurs; & le ſouverain pontife de ſon côté promit au duc toutes les ſuretez neceſſaires pour ſon élargiſſement, après qu'il auroit reſtitué ces places de la Romagne au ſaint ſiege. Le

Mariana ibid. n. 47.

AN. 1504.

pape assembla là-dessus un consistoire ; & tous les cardinaux souscrivirent au sentiment de sa sainteté. Mais comme elle connoissoit l'esprit fourbe du duc, la liberté qu'elle lui accorda ne fut pas entiere; il sortit de Rome à la verité avec permission de se rendre à Ostie ; mais ce fut sous la garde du cardinal de Carvajal jusqu'à l'entiere execution du traité. La précaution du pape n'étoit pas inutile, les gouverneurs refuserent de rendre leurs places, dans l'attente de quelque changement. Le duc de Valentinois avoit dessein de se retirer en France, mais les Espagnols entre les mains desquels il étoit, l'observoient de trop près pour le laisser aller. Carvajal le sçut si bien gagner, qu'il le fit consentir de se livrer à Gonsalve, sûr qu'il trouveroit mieux son compte avec l'Espagne qu'avec la France.

LIV.
Il se livre à Gonsalve, qui l'envoïe prisonnier en Espagne.

Mariana ibid. n. 48. & 49.

Le duc de Valentinois dépêcha donc vers Gonsalve, pour le prier de lui envoïer des galeres sur lesquelles il pût monter pour se refugier à Naples. Quelques auteurs disent que ce fut du consentement du pape, & d'autres à son insçû. Gonsalve fit à l'instant partir trois galeres pour Ostie ; le duc s'y embarqua, mais il ne fit que changer de prison. Car aïant formé quelques intrigues contre l'Espagne, voulant conserver le château de Forli qui n'avoit pas encore été remis au pape, & se rendre maître de Piombino, de Perouse & de Pise, Gonsalve rompit toutes ses mesures, redoubla ses gardes ; & informé qu'il ne pensoit qu'à s'enfuir, le general Espagnol le fit arrêter à Naples & enfermer dans le Château-neuf. Le pape de son côté faisoit beaucoup d'instances pour engager Gonsalve à renvoïer le duc à Ostie, & à le remettre entre ses mains, sous prétexte que

le château de Forli n'étoit pas encore évacué. Tout ce qu'on put faire pour contenter le pape, fut d'ordonner au gouverneur de Forli de remettre la place à ſa ſainteté. Gonſalve voulant éloigner de l'Italie un homme ſi remuant, l'envoïa en Eſpagne ſous la conduite d'Antoine de Cardonne, qui le confina dans la forteresſe de Cataba pour lui ſervir de priſon perpetuelle. Quoiqu'il parut neceſſaire d'arrêter ainſi un prince ſi remuant, cependant le roi d'Eſpagne blama la conduite de ſon general, au moins en apparence, ne voulant pas montrer la joïe qu'il pouvoit en avoir en effet. Pour le roi de France, il en eut veritablement du chagrin, parce qu'il comptoit que ce duc lui eut été fort utile, s'il eut porté une ſeconde fois la guerre en Italie, comme il en avoit deſſein.

AN. 1504.

LV. Ferdinand fait une tréve avec la France, & fait gliſſer un article captieux dans le traité.

Mariana lib. 28. *n.* 42.

Pendant ce temps-là, Grailla & Antoine Auguſtin ambaſſadeurs de leurs majeſtez catholiques en France, conclurent & ſignerent une tréve de trois ans avec cette couronne, à condition que le roïaume de Naples y ſeroit compris. Par-là, tant de projets également glorieux à Gonſalve & avantageux à l'Eſpagne, furent entierement renverſez. Le roi catholique ratifia cette tréve vers la fin du mois de Janvier à Mejorada où étoit alors la cour. Ce prince y fit gliſſer un article captieux, par lequel il ſe ménageoit toujours un moïen d'affermir ſon autorité dans Naples, & d'en défendre toute entrée aux François. Cet article portoit.

Qu'il y auroit par toute l'Europe une ſuſpenſion « d'armes entre les François & les Eſpagnols, ſans « en excepter le roïaume de Naples, & que néan- « moins dans ce roïaume ſeulement il n'y auroit « point de commerce entre les deux nations. » Les Eſ-

AN. 1504.

pagnols n'expliquoient cet article que des marchands François qui trafiquoient par mer,& pouvoient sous prétexte de commerce, porter & débarquer des gens armez sur les côtes de Naples. Mais Ferdinand étendoit le mot de commerce à toutes sortes de communications. Les François étoient encore maîtres de cinq places dans le roïaume de Naples, ce qui inquietoit Gonsalve. Mais il n'étoit pas facile de s'en emparer. Les troupes Espagnoles s'étoient revoltées faute de païement, & s'étoient faites elles-mêmes des capitaines ; Gonsalve en étoit tombé malade de chagrin. D'ailleurs la tréve sembloit devoir arrêter tout acte d'hostilité ; cependant Gonsalve lui-même trouva des ressources à tout. L'article captieux servit de couverture à l'ambition & à la mauvaise foi des Espagnols. Ils prétendirent que cet article interdisant tout commerce entre les deux nations, on pouvoit empêcher ces cinq places de recevoir ni vivres, ni rien de ce qu'il y a de plus necessaire à la vie. Sous cet indigne prétexte, Gonsalve aïant fait païer les soldats largement, il les fit conduire devant ces places.

LVI. Gonsalve s'empare des cinq villes qui restoient aux François. *Mariana ibid.*

Elles furent investies, & lorsque Louis d'Ars qui y commandoit voulut s'en plaindre, on lui fit entendre que le mot de commerce étoit si general, qu'il autorisoit les Espagnols à ne pas souffrir qu'il entrât dans la ville un grain de bled, & qu'on y portât un verre d'eau. Il connut aussi-tôt qu'on l'avoit trompé, & comme il ne pouvoit esperer aucun secours, il sortit avec ses troupes, enseignes déploïées & tambour battant ; il marcha ainsi tant qu'il fut en païs ennemi, se retira par terre en France avec ses gens, & fut bien reçu du roi. Les gouverneurs François des autres villes se repentirent de n'avoir pas suivi son exemple :

exemple, on les affama, & on les contraignit d'évacuer leurs places dans un équipage, qui tout pitoïable qu'il étoit, n'empêcha pas les bandits & les païsans de les exterminer. Louis XII. informé de cette fourberie, appella les ambaſſadeurs d'Eſpagne, ſe plaignit fortement du peu de droiture de leur maître, & ne penſa plus qu'à en tirer vengeance. AN. 1504.

LVII. Louis XII. penſe à ſe venger des rois catholiques. *Mariana lib. 28. n. 55.*

Pour y réuſſir, il crut qu'il falloit amuſer les rois catholiques, pendant qu'il concluroit une paix ſolide avec l'empereur & l'archiduc ſon fils. Le cardinal d'Amboiſe ſe chargea de la négociation, pendant qu'on continuoit toujours les conferences avec les ambaſſadeurs d'Eſpagne. Louis XII. pour mieux diſſimuler ſon deſſein, leur propoſa le projet d'un autre traité de paix, les chargea d'en donner avis à leurs maîtres, & de leur demander un nouveau pouvoir. Ferdinand & Iſabelle y conſentirent avec joïe. On délibera ſur les articles. Le premier fut le mariage du fils aîné de Frederic roi de Naples avec la veuve du jeune Ferdinand, & le renoncement de Frederic à la roïauté en faveur de ſon fils. Durant cette négociation les Piſans qui étoient redevables de leur liberté aux François, quitterent leur parti pour ſe mettre ſous la protection d'Eſpagne; cette nouvelle fit rompre les conferences. Louis XII. en fut tellement irrité, qu'il envoïa ſur le champ ordre aux ambaſſadeurs d'Eſpagne de ne plus paroître à la cour, & de ſortir inceſſamment de ſes états. Tout commerce fut interdit avec les Eſpagnols. Tout ce que purent obtenir leurs ambaſſadeurs, fut de voir la reine & Frederic avant leur départ; & le vingt ſixiéme d'Août, ils ſe retirerent. Ainſi le ſoulevement de Piſe fut le pre-

texte pour les congedier. Mais le vrai motif ſecret étoit la négociation du traité avec l'empereur.

AN. 1504.

LVIII. Ligue entre l'empereur, l'archiduc d'Autriche & le roi de France.

Mariana ibid. n. 56. & recueil des traitez de paix, tom. 2. Raynald. hoc ann. n. 1. & 22. Spond. ad ann. 1504. Guicciardin. l. 6. Bonaccurſ. in Diario.

A peine les ambaſſadeurs Eſpagnols furent partis de Blois, que ceux de Maximilien & de l'archiduc y arriverent. On commença auſſi tôt les conferences auſquelles aſſiſterent le marquis de Final envoïé par le pape, & Pierre Filholi évêque de Ciſteron avec la qualité de légat. Après qu'on eut levé toutes les difficultez pour l'inveſtiture du duché de Milan en faveur de Louis XII. & le mariage de la princeſſe Claude avec Charles de Luxembourg, le traité de ligue offenſive & défenſive entre l'empereur, l'archiduc & la France fut conclu & ſigné à Blois le vingt-deuxiéme de Septembre. Les principaux articles étoient. 1. Que l'empereur n'entreprendroit rien contre le duché de Milan, ni les états des princes d'Italie attachez à la France. 2. Qu'on leur accorderoit à eux & à tous leurs vaſſaux & amis une amniſtie generale pour le paſſé. 3. Que l'empereur trois mois après la ratification du traité s'obligeroit de donner l'inveſtiture de Milan au roi de France pour lui & ſes hoirs mâles, à leur défaut pour ſa fille aînée & le duc de Luxembourg conjointement, & en cas que la princeſſe mourut, pour la cadette que le duc épouſeroit en ſa place; de même que ſi Charles mouroit, ſon cadet Ferdinand épouſeroit la princeſſe Claude; & que la France païeroit pour cette inveſtiture deux cens mille francs à l'empereur, qui ſeroient rendus, ſi le prince & la princeſſe ne laiſſoient point de poſterité. 4. Que la France n'entreroit point en négociation avec l'Eſpagne au ſujet de leurs démêlez, & ne ſigneroit aucun traité que du conſentement de l'empereur; que ſi le roi catholique ne vouloit pas accepter des conditions hon-

nêtes & raiſonnables, l'empereur fourniroit à la France tous les ſecours dont elle auroit beſoin pour recouvrer le roïaume de Naples. 5. Que Louis XII. s'engageroit à donner en France des terres & des penſions aux enfans de Ludovic Sforce, pourvû qu'ils demeuraſſent dans le roïaume. 6. Qu'on accorderoit une amniſtie generale à tous les rebelles & aux bannis du duché de Milan ; que le roi les recevroit dans ſes bonnes graces, & les rétabliroit dans tous leurs biens. 7. Qu'on donneroit quatre mois au roi catholique pour entrer dans la ligue, s'il le jugeroit à propos, pourvû néanmoins qu'il renonçât à toutes ſes prétentions ſur le roïaume de Naples, & qu'il le cedât à Charles de Luxembourg ſon petit-fils, aux conditions ſi ſouvent propoſées, & tant de fois rejettées. 8. Que chacun des trois princes confederez ſeroit obligé avant trois mois de nommer les autres princes qu'il voudroit être compris dans le traité ; & que les princes & électeurs de l'Empire ſeroient garants de ce traité. Il y a encore beaucoup d'autres articles fort longs, que l'on omet ici comme moins importans.

AN. 1504.

LIX. Mort de Frederic roi de Naples.

Mariana lib. 28. n. 5. *Guicciardin. l. 6.* *Spond. ad annum 1504. n. 3.*

Comme ce traité n'étoit pas fort avantageux au roïaume de France, en ce qu'il en démembroit le duché de Milan, la ſeigneurie de Genes, le duché de Bourgogne, celui de Bretagne & le comté de Blois ; on crut que le roi n'avoit pas envie de l'obſerver, & il ne l'obſerva pas en effet. La mort de Frederic roi de Naples, & celle de la reine Iſabelle ſervirent de prétextes. Frederic mourut le neuviéme de Novembre 1504. d'une fiévre quarte à Tours, triſte de ſe voir ſans bien, chaſſé de ſes états, dans une terre étrangere, oublié de ſes ſujets, trahi par ſes meilleurs

AN. 1504.

amis, abandonné de tout le monde, dans une dépendance indigne de son rang, entre les mains & à la merci de ses ennemis. Il sentoit bien que les rois de France & d'Espagne ne s'accorderoient jamais ensemble pour le rétablir sur le thrône, que leurs interêts étoient trop opposez, qu'ils n'agissoient point l'un & l'autre de bonne foi ; & que s'ils proposoient son rétablissement, ce n'étoit qu'un jeu pour l'amuser, une feinte pour imposer au public, & que dans le fond, ils n'y consentiroient jamais. Il ne se trompoit pas dans ses conjectures. Ce prince avant que de mourir & voïant qu'il touchoit au terme, écrivit au duc de Calabre son fils une lettre pleine de maximes sages & de conseils salutaires : « Vous devez, lui disoit-il, vous accommoder à l'état de votre fortune presente ; mais » ne jamais oublier votre naissance, & ne point laiſ- » ser échaper l'occasion que la providence pourra en- » fin vous fournir, de remonter sur un thrône qui » vous appartient, & dont on nous a injustement » chassé. » Il l'avertissoit de bien prendre garde de se rendre mépriſable par une vie voluptueuse & déreglée, de se laisser corrompre & amolir par la débauche & les délices. « Ne vous rebutez jamais, ajoutoit- » il encore, dans les plus grandes difficultez ; mon- » trez-vous genereux & liberal autant que la pruden- » ce & l'état de vos affaires pourront le permettre ; » faites paroître de la hardiesse & du courage ; soïez » doux, affable, modeste ; conservez au milieu de » vos malheurs cette grandeur d'ame & cette noble » fierté, dont les princes nez souverains ne doivent » jamais se dépoüiller. « Il lui recommandoit aussi les exercices du corps, comme accoutumant à la fatigue & à une vie laborieuse.

La reine Iſabelle mourut le vingt-ſixiéme du mê me mois à Medina-del-Campo, dix-ſept jours après Frederic, âgée de cinquante-trois ans. L'Eſpagne lui fut redevable de la vaſte étenduë de ſa monarchie & des conquêtes de Grenade, de Naples, des iſles Canaries & du Nouveau-monde. Cette princeſſe fit le jour de ſa mort un teſtament, par lequel elle conſtituoit l'archiducheſſe Jeanne ſa fille aînée, ſon unique héritiere de la Caſtille & des roïaumes qui en dépendoient; voulant néanmoins que l'archiduc ſon mari y regnât avec elle. Iſabelle ajoûtoit, que ſi l'abſence, la maladie, ou quelque autre cauſe empêchoit la princeſſe de gouverner les états qui lui étoient échus, ou ſi elle-même ne vouloit pas abſolument ſe charger du gouvernement de la Caſtille & des roïaumes qui en dépendoient, on ſe conformeroit à ce qui avoit été reglé deux ans auparavant dans l'aſſemblée des états generaux du roïaume à la priere des peuples; que le roi Ferdinand prendroit la regence en la place & au nom de l'archiducheſſe, juſqu'à ce que Charles ſon petit-fils eut atteint l'âge de vingt ans accomplis. Elle ordonna encore, qu'outre l'adminiſtration des trois grandes maîtriſes des ordres militaires de ſaint Jacques, de Calatrava & d'Alcantara accordées par le ſaint ſiége au roi Ferdinand, il joüiroit de la moitié de tous les revenus que la Caſtille tiroit de toutes les iſles & de la terre-ferme nouvellement découvertes par les Eſpagnols dans le Nouveau-monde, ſans y comprendre vingt-cinq milles ducats qu'il prendroit tous les ans ſur les revenus de la couronne. Elle nomma pour les executeurs de ſon teſtament le roi Ferdinand ſon époux, Ximenés archevêque de Tolede, dom Diegue de Deça évêque de Palence, Antoine

AN. 1504.

LX.
Mort d'Iſabelle reine de Caſtille.

Mariana lib. 28. n. 60.
Spond. ut ſuprà n. 4.
Bonaccurſ. in Diario.
Oſorius lib. 3.
Raynald hoc ann. n. 40.

AN. 1504.

de Fonseca, & Jean Velasquez, ces deux derniers intendans des Finances, & Jean Lopez de Lazzarraga secretaire de ses commandemens.

LXI.
L'archiduc est fort irrité du testament de cette princesse.

Mariana ibid. Alvar. Gomez, lib. 3.

Ce testament fut ouvert aussi tôt après la mort d'Isabelle. L'archiduc en fut fort mécontent & le regarda comme un acte de mépris qu'il ne devoit pas souffrir. Les loix qui avoient donné à Philippe l'archiducheſſe pour femme, vouloient aussi qu'il en fût le tuteur, en cas qu'elle se trouvât incapable de regner. Cependant on le negligeoit, & l'on substituoit en sa place Ferdinand son beau-pere. L'injure qu'on lui faisoit ne touchoit gueres moins les grands de Castille; ils s'assemblerent & lui envoïerent le celebre Jean Manuel que Philippe avoit laissé dans la Castille pour veiller à ses interêts. Il se rendit en poste auprès de l'archiduc; il lui dit, qu'il ne devoit pas s'arrêter au testament d'Isabelle, que cette princesse n'y avoit pas pensé en l'écrivant & le signant; qu'elle avoit emploïé les derniers momens de sa vie pour violer les loix fondamentales de la monarchie de Castille; & qu'au lieu d'en laisser l'administration à l'époux de la reine, elle y appelloit Ferdinand, son époux à la verité; mais qui étoit étranger à l'égard des Castillans, étant Arragonois.

LXII.
Il prend le titre de roi de Castille.

Ferdinand ignoroit les mesures qu'on prenoit avec l'archiduc & ne pouvoit les penetrer. L'archevêque de Tolede lui conseilla d'envoïer incessamment des ambassadeurs à son gendre pour s'opposer à Jean Manuel; mais celui-ci les avoit devancez, & avoit si bien prévenu l'esprit de l'archiduc, qu'ils connurent d'abord qu'ils alloient échoüer dans leur négociation. Les archiducs avoient déja pris les armes & la qualité de rois de Castille; Philippe encouragé par Manuel

faiſoit équipper une flotte pour ſe préparer à paſſer en Eſpagne avec ſon épouſe. Son beau-pere en fut fort inquiet, prévoïant que les Caſtillans ne verroient pas plûtôt l'archiduc qu'ils le reconnoîtroient pour roi ; & de l'autre côté il n'appréhendoit rien tant que de retourner en Arragon, parce qu'il croïoit ne pouvoir alors conſerver le roïaume de Naples contre les François. AN. 1504.

LXIII. Ferdinand roi d'Arragon fait demander Germaine de Foix en mariage.

Mariana lib. 28. *n.* 72.

Tous ces troubles n'empêcherent pas Ferdinand de penſer à ſe marier. D'abord il jetta les yeux ſur la princeſſe Jeanne fille de Henri IV. roi de Caſtille, frere d'Iſabelle & de l'infante de Portugal. Cette princeſſe paſſoit dans l'eſprit de bien des gens pour illegitime. Elle étoit dans un couvent, mais ſans être engagée. Le motif qui engageoit Ferdinand à la demander en mariage, étoit de faire revivre les droits de cette princeſſe ſur la Caſtille & d'en fruſtrer l'archiduc. Mais Emmanuel roi de Portugal de qui ce mariage dépendoit, ne voulut jamais y conſentir, craignant d'allumer par-là un feu dans la Caſtille, dont il eut pû ſe reſſentir en étant proche voiſin. Ferdinand n'aïant donc pû réuſſir de ce côté-là penſa à prendre pour femme Germaine de Foix fille de Jean de Foix vicomte de Narbonne, beau frere de Louis XII. Cette princeſſe n'avoit que dix-huit ans. Dans cette vûë Ferdinand envoïa des ambaſſadeus à Louis XII. ſous prétexte de lui faire part de la mort d'Iſabelle. Le roi reçut fort bien les ambaſſadeurs ; il témoigna du regret de la mort de cette princeſſe. On lui parla de l'archiduc & de ſes prétentions, & il parut qu'il ne lui étoit pas plus favorable que Ferdinand. Mais comme tout cela n'étoit pas le principal motif du voïage des ambaſſadeurs ; ils ne s'y arrêterent pas

AN. 1504.

& passerent promptement à la proposition du mariage de leur maître avec la niece du roi. Louis fit d'abord quelques difficultez ; il insista sur-tout sur la disproportion d'âge, Ferdinand aïant pû être le pere de celle qu'il vouloit épouser. Mais dans la suite il y consentit.

LXIV. Les Callixtins continuent leurs erreurs en Boheme.

Bossuet hist. des variations, to. 2. in 4. lib. 11.

La secte des Callixtins subsistoit toujours dans la Boheme & dans la Moravie ; ils avoient pris ce nom, parce qu'ils croïoient le calice absolument necessaire au peuple dans la communion. Leur chef avoit été un certain Jacobel qui prétendoit qu'on devoit donner le calice avec le pain. Les Bohemiens donnerent dans ce sentiment ; & après diverses contestations, le concile de Basle crut pouvoir pour le bien de la paix, leur accorder la communion sous les deux especes par un accord qui fut nommé *compactatum*. Ils ne s'y tinrent pas dans la suite, voulant que la coupe fut donnée aux enfans nouvellement baptisez ; & Roquesane leur chef, prêtre & disciple de Jacobel, homme ambitieux, n'aïant pû avoir l'archevêché de Prague, comme il s'en étoit flatté, empêcha leur réunion avec la cour de Rome ; & ce parti de même que celui des freres de Boheme qui étoit un reste des anciens Thaborites, dont Pogebrac avoit ruiné la secte, subsisterent jusqu'à ce que Luther les attira dans son parti. Ces derniers devinrent assez nombreux pour former une nouvelle secte qui eut pour chef un cordonnier nommé Pierre Kelesiski, qui leur dressa un corps de doctrine. Dans la suite Matthias Convalde fut leur pasteur ; & dès l'an 1467. ils se séparerent des Callixtins, dont ils devinrent les ennemis mortels, & se choisirent de nouveaux ministres.

LXV. Commencemens de la secte des freres de Boheme.

Leurs

Leurs erreurs étoient à peu près les mêmes que celles des Huſſites ; la meſſe, la tranſubſtantiation, la priere pour les morts, les honneurs qu'on rend aux ſaints, & ſur-tout la puiſſance du pape les choquoient. Selon eux le ſouverain pontife étoit l'antechriſt, l'égliſe Romaine la proſtituée dont parle l'Apocalypſe. Ils furent ſi ignorans que de rebaptiſer tous ceux qui venoient à eux des autres égliſes, & ils perſiſterent durant cent ans dans cette erreur. De ſimples laïques étoient leurs miniſtres; la ſeule oraiſon dominicale étoit emploïée pour la celebration de la meſſe ; les ſacremens de l'égliſe Romaine étoient des abominations ; l'écriture ſainte étoit la ſeule regle de foi; ils celebroient ſans ceremonies avec du pain levé, & croïoient qu'il ne falloit pas adorer Jeſus-Chriſt dans l'euchariſtie : ils n'honoroient point les ſaints ni leurs images: ils ne prioient point pour les morts : ils rejettoient la loi du célibat, les vœux, les jeûnes & toutes les ceremonies de l'égliſe : enfin ils ne reconnoiſſoient point d'autres fêtes que Noël, Pâques & la Pentecôte. C'eſt ce qu'oſerent penſer deux ou trois mille hommes plus ou moins, également révoltez & contre les Callixtins, parmi leſquels ils vivoient, & contre l'égliſe Romaine, dont ils s'étoient ſeparez. AN. 1504.

LXVI. Premiere confeſſion de foi des freres de Boheme.

Les Callixtins qui convenoient de tout le dogme avec l'égliſe Romaine à l'exception de la coupe, ſe joignirent aux catholiques pour accuſer les freres de Boheme auprès du roi Uladiſlas VI. à qui ceux-ci préſenterent une confeſſion de foi en cette année 1504. pour ſe juſtifier des erreurs dont les autres les accuſoient. Ils y reconnoiſſoient comme nous, ſept ſacremens établis pour l'accompliſſement des pro-

Boſſuet, hiſt. des variations, ibid. to. 2. p. 300. In apolog. 1532. 4. part. apud Lyd. p. 295.

AN. 1504.

In fascicul. rerum Ort. Gratii. fol. 81. edit. ann. 1535. & to. 2. secunda edit. Londini.

messes que Dieu avoit faites aux fidéles : ils les prouvent par l'écriture : ils y parlent de la confession des pechez comme d'une chose d'obligation. Voici comment ils s'expriment touchant la presence réelle. » Nous croïons qu'on reçoit le corps & le sang de » notre Seigneur sous les especes du pain & du vin. » Nous ne sommes pas de ceux qui entendent mal les » paroles de notre Seigneur, & disent qu'il a donné le » pain consacré en memoire de son corps qu'il mon- » troit avec le doigt, en disant : Ceci est mon corps. » D'autres disent que ce pain est le corps de notre Sei- » gneur qui est dans le ciel, mais en signification. » Toutes ces explications nous paroissent très-éloignées » de l'intention de Jesus Christ & nous déplaisent » beaucoup. » Il y a beaucoup d'autres endroits aussi forts sur l'Eucharistie & qui sont dignes de remarque, pour faire connoître, dit le sçavant évêque de Meaux, avec combien peu de raison les Calvinistes défenseurs du sens figuré, ont tâché de tirer à leur avantage les confessions de foi des Bohemiens.

Dans les autres articles de cette confession de foi de la même année 1504. les freres de Boheme ne paroissent pas beaucoup s'écarter des sentimens de l'église catholique. Ils y reconnoissent les symboles des Apôtres, de Nicée & de saint Athanase, & les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation dans un sens très orthodoxe. Sur l'église, ils en distinguent de deux sortes, une composée de tous les élus depuis le commencement du monde jusqu'à la fin ; l'autre des ministres qui ont reçu de Dieu leur mission & des peuples qui leur sont soumis : cette derniere est composée de bons & de méchans ; ils sont prêts d'obéir aux pasteurs qui enseignent la verité : mais ils ne se

croïent pas obligez de ſe ſoumettre aux mauvais miniſtres qui ſe déclarent ennemis de la verité ; ce qui les engage à ſouffrir la perſécution avec patience. Le miniſtere de l'égliſe, ſelon eux, conſiſte dans l'évangile de Jeſus-Chriſt, & dans la prédication de la ſaine doctrine. AN. 1504.

LXVII. Leur opinion touchant les ſacremens.

Raynald. ad ann. 1504. n. 27. & ſequent.

A l'égard des ſacremens, ils diſent que le baptême neceſſaire aux adultes & aux enfans, eſt le ſigne de la pureté interieure acquiſe par la foi ; que la confirmation eſt donnée aux baptiſez dans la foi & dans l'eſperance par l'impoſition des mains de l'évêque ou du prêtre : que l'euchariſtie confere & fait le vrai corps & le vrai ſang de Jeſus-Chriſt, qui eſt le ſouverain évêque : qu'ils ſont ſes miniſtres pour enſeigner l'évangile, pour juger en ſa place, pour offrir des ſacrifices & des prieres, & pour excommunier les méchans. Trois choſes, diſent-ils, ſont neceſſaires pour l'ordination d'un prêtre, l'épreuve de ſa foi & de ſa bonne vie, les prieres jointes au jeûne, la collation de la puiſſance par des prieres qui l'expriment, confirmée par l'impoſition des mains. Le ſacrement de mariage conſiſte dans l'union indiſſoluble du mari & de la femme, qui eſt la figure de l'union de Jeſus-Chriſt & de ſon égliſe. Sur la penitence ils avouent que le pecheur qui reconnoît ſa faute doit découvrir ſes pechez à un prêtre éclairé, qui faiſant la fonction de juge au nom de Dieu & de l'égliſe, lui en fait connoître la grieveté, & lui donne des conſeils ſalutaires pour ſe corriger. Ils approuvent enfin l'onction des malades & la reconnoiſſent pour ſacrement.

Ils diſtinguent deux communions des ſaints, l'une des membres vivans de l'égliſe, qui eſt utile & ſalu-

AN. 1504.

taire : l'autre des méchans qui ne communiquent qu'à l'exterieur de l'égliſe ſans avoir part à ſes biens ſpirituels. Ils profeſſent que celui qui communique par une foi vive avec Jeſus Chriſt, reçoit en lui la rémiſſion de ſes pechez : que celui qui participe aux ſacremens de l'égliſe, obtient auſſi par la même foi & avec la même certitude la rémiſſion de ſes péchez : & que ſi cette foi dure juſqu'à la fin de ſa vie, il recevra la gloire éternelle au jour du jugement dans une heureuſe réſurrection. Ils déclarent que cette confeſſion de foi eſt fondée ſur l'écriture ſainte. Ils expoſent que s'ils ſe ſont ſéparez de l'égliſe Romaine, ç'a été ou à cauſe des ſuperſtitions & des erreurs qui y regnent, ou afin de pouvoir librement pratiquer les ſacremens établis par Jeſus-Chriſt. Ils ſupplient le roi de Boheme de recevoir leur confeſſion de foi, & l'aſſurent que ſi on les convainc qu'ils ſont dans l'erreur, ils ſont prêts de la quitter : que n'y aïant aucune obſtination en eux, on ne doit point les regarder comme heretiques, & qu'ainſi on doit les laiſſer vivre en repos, & mettre en liberté leurs freres qui ſont priſonniers, en leur accordant la permiſſion de ſortir du roïaume.

LXVIII. Edit du roi Uladiſlas contre les freres de Boheme.

Dubrav. lib. 32. *Raynald. ann.* 1504. *n.* 31.

Le roi de Boheme Uladiſlas eut ſi peu d'égard à cette confeſſion de foi, & aux remontrances des freres de Boheme, qu'il publia un édit contre eux pour leur défendre de s'aſſembler & d'enſeigner leur doctrine, leur enjoignant de ſe trouver à Prague le vingt ſeptiéme de Decembre, pour y comparoître devant les magiſtrats, y abjurer leurs erreurs, ſe réunir aux catholiques & aux Callixtins. Cet édit aïant été publié, les freres de Boheme firent au roi de ſecondes remontrances, où ils expoſoient les mo-

tifs de leur ſéparation de l'égliſe Romaine. Ils déclarent devant Dieu qu'ils n'ont ſoutenu ni enſeigné aucune hereſie, répetent ce qu'ils penſent ſur l'euchariſtie, & ajoutent qu'elle doit être diſtribuée & reçuë ſous les deux eſpeces : mais ils diſent qu'ils n'adorent point Jeſus-Chriſt dans ce ſacrement, parce qu'il ne doit être adoré qu'à la droite de ſon pere. Ils reconnoiſſent que la Vierge Marie eſt pleine de grace, qu'elle a toujours été Vierge, ſanctifiée & renduë digne que le Verbe prît en elle ſa chair : mais ils rejettent toutes les pratiques ſuperſtitieuſes qui regardent ſon culte. Enfin après avoir fait encore un abregé de leur créance, ils conjurent le roi de ne pas ſouffrir que leurs ennemis les perſecutent, & lui diſent que Jeſus-Chriſt ne demande point que l'on contraigne les hommes à ſa religion par la violence & par la force. Qu'ils ſont prêts d'embraſſer la verité dès qu'on la leur aura fait connoître. Mais Uladiſlas leur fit réponſe qu'il ne relâcheroit rien de la ſeverité de ſes édits. AN. 1504.

LXIX. Supplice d'un prêtre à Rome. *Raynald. ann. 1504. n. 20.*

Un prêtre d'Aquilée nommé Aquin de Coloret aïant été accuſé d'avoir tué le cardinal Saint-Ange, le ſenateur du Capitole le condamna à mort. Le jugement rendu, on dreſſa le ſeiziéme de Février un échaffaut dans la place de ſaint Pierre ſur les degrez de l'égliſe. On y fit monter le criminel avec le lieutenant du ſenateur. Après qu'on eut lû la ſentence en leur préſence, le notaire qui étoit un ſoudiacre, dépouilla le criminel de ſes habits, Pierre évêque de Civitta-Vecchia le dégrada de ſes ordres avec les coremonies ordinaires : enſuite le notaire remit Aquin entre les mains du ſenateur, & le ſamedi ſuivant il

AN. 1504.

eut la tête tranchée dans la place qui étoit vis-à-vis de ſe maiſon.

LXX. Henri VII. fait agir à Rome pour la canoniſation de Henri VI.

Bacon. ſub finem hiſt. Henric. VII. Raynald. ad hunc ann. n. 33. & ſeq. Harpsfeld. hiſt. Anglic. 15. ſæc. 60.

Environ ce même temps le roi d'Angleterre fit quelques démarches pour faire canoniſer à Rome Henri VI. dernier roi de la maiſon des Lancaſtres, dans le deſſein de rendre la maiſon d'York plus odieuſe, en faiſant mettre au nombre des ſaints un prince que Richard II. de cette maiſon avoit ſi cruellement maſſacré de ſes propres mains. Henri VII. envoïa un exprès à Rome pour prier le pape de lui accorder cette faveur. Jules II. qui n'étoit pas ſcrupuleux à la verité, mais qui ne vouloit pas commettre la réputation du ſaint ſiege, fut ſurpris de la demande de l'envoïé d'Angleterre, parce qu'Henri dont la vie avoit été ſans crimes & la mort injuſte, n'avoit pas toutefois vécu dans cette ſainteté heroïque à laquelle on accorde les honneurs de la canoniſation, & que de ſon temps même, on attribuoit l'innocence de ſes mœurs dont on faiſoit parade, à la foibleſſe de ſon eſprit & à ſon imbecillité. Le pape demanda donc à l'envoïé quels miracles avoit fait Henri VI. & lui dit que la vie innocente de ce prince pouvoit ſuffir pour faire un ſaint aux yeux de Dieu : mais que l'égliſe qui ne penetre pas les ſecrets des cœurs, exigeoit d'autres preuves moins équivoques, tels que ſont les miracles après la mort.

LXXI. Congrégation à Rome pour examiner la vie de Henri VI.

Bacon loco ſuprà ſit.

Cependant ne voulant pas abſolument refuſer le roi d'Angleterre, il prit le parti d'uſer de remiſes, croïant qu'à la fin il ſe laſſeroit de faire cette demande. L'envoïé au contraire qui n'avoit que cette affaire en tête, laſſa la patience du pape, & l'obligea à lui accorder une congrégation de cardinaux pour examiner

la vie de Henri VI. & les preuves qu'on apportoit de la ſainteté de ce prince. Mais c'étoit le moïen de prolonger l'affaire ſans en voir jamais la fin. Les commiſſaires repréſenterent à l'envoïé, qu'il ſeroit peut-être plus avantageux à la memoire du défunt de laiſſer la choſe indéciſe, puiſqu'on pourroit toujours dire qu'on auroit travaillé à ſa canoniſation, au lieu que ſi on rendoit un jugement, peut-être ne ſeroit-il pas favorable. Mais l'envoïé voulut abſolument qu'on jugeât, & ce ne fut pas en ſa faveur. Quelque ſecrete qu'on tint la ſentence, on ſçut depuis que les informations dûëment examinées, les cardinaux avoient déclaré qu'il y avoit plus de ſimplicité & d'imbecillité dans la vie de Henri VI. que de vertu éminente. C'eſt ce qui arrêta les pourſuites de Henri VII. & non pas la dépenſe qu'il lui auroit fallu faire pour cette céremonie, comme l'a avancé un auteur proteſtant dans ſon hiſtoire d'Angleterre.

De Rapin Thoiras hiſt. d'Angleterre.

LXXII. Paix entre les Venitiens & les Turcs.

Guicciard. lib. 6. Juſtinian. lib. 10. Cromer. lib. 30. Spond. hoc ann. n. 5. Mariana lib. 28. n. 45. & 58.

Les Venitiens fatiguez de la guerre avec les Turcs, conclurent enfin cette année une paix avec Bajazet, & pour l'engager à conſentir à un traité, ils lui cederent tout ce qu'il avoit pris & lui rendirent la ville de Sainte-Maure. On dit même qu'ils lui promirent un tribut. Ils ne laiſſerent pas toutefois de conſerver l'iſle de Cephalonie dans la mer Ionienne vis-à-vis les golfes de Patras & de Lépante, qui ſont entre l'Achaïe & la Morée, & dont la république s'étoit emparée en 1499. On chaſſa la garniſon Turque & on repeupla cette iſle de chrétiens. Les Venitiens ſouhaitoient fort cette paix pour ſoutenir leur commerce en Orient que la guerre empêchoit.

Tranquilles de ce côté-là, ils ne penſerent plus qu'à s'oppoſer aux progrès des Portugais qui inter-

AN. 1504.

LXXIII.
Les Venitiens sollicitent le soudan d'Egypte contre les Portugais.

Spond. ad hunc ann. n. 6. & 7. Barros. Asia. d. c. 2. l. 2. c. 6. Osorius lib. 4.

rompoient encore plus leur commerce, que n'avoit fait la guerre avec les Turcs. Pour mieux réussir, ils envoïerent des personnes affidées vers le soudan d'Egypte, pour l'engager à déclarer la guerre aux Portugais, à troubler leur commerce dans les Indes par l'Ocean, & à s'opposer à leurs conquêtes. Pour obtenir avec plus de facilité ce qu'ils demandoient au soudan, ils lui envoïerent d'habiles fondeurs pour fondre du canon, & des charpentiers pour le roi de Calicut le plus celebre port de l'Orient où se fait le plus grand commerce d'épiceries, afin d'apprendre aux Indiens à construire des vaisseaux comme ceux de l'Europe. Ils joignirent à tout cela une grande quantité de matiere propre à faire du canon, pour mettre ce même prince en état de chasser les Portugais de toute l'Inde. Le soudan pour avoir un prétexte de s'armer contre les Portugais, reçut & écouta toutes les plaintes qu'on lui fit de leurs vexations. Il fit courir le bruit qu'il alloit ruiner l'église de Jerusalem, le saint sépulchre, le monastere de sainte Catherine au mont Sinaï, en jetter au vent toutes les reliques, & contraindre tous les chrétiens qui se trouveroient dans ses états à embrasser le Mahometisme, si dans un certain temps ils ne se retiroient. Il se plaignit aussi du tort que Ferdinand roi catholique avoit fait aux Maures qu'il avoit chassez de leurs païs ou obligez d'embrasser le christianisme, en se saisissant de Grenade; & de celui qu'Emmanuel roi de Portugal leur faisoit encore tous les jours, en interrompant le commerce de la mer d'Orient, & en persecutant sans quartier les princes qui regnoient dans les Indes.

Pour arrêter l'effet des menaces du soudan, le gardien

dien des Cordeliers de ſainte Catherine de Jeruſalem s'offrit d'aller trouver le pape de ſa part, & engager ſa ſainteté à remedier au tort que les rois d'Eſpagne & de Portugal faiſoient aux Indiens. Le ſoudan y conſentit & le chargea d'une lettre pour le pape. Le religieux étant arrivé à Rome étala les menaces du ſoudan & effraïa tous ceux à qui il parloit. Pour en arrêter l'effet, s'il étoit poſſible, le pape envoïa le Cordelier en Eſpagne & en Portugal avec les lettres dont il étoit chargé, afin que Ferdinand & Emmanuel ſatisfiſſent aux plaintes du ſoudan. Ce dernier ſe mocqua de toutes ſes menaces, & répondit au Cordelier que le grand profit que le ſoudan tiroit des pelerins qui alloient viſiter les lieux ſaints, contribueroit plus à l'appaiſer que tout ce qu'il pourroit faire. Il chargea le religieux d'aumônes conſiderables pour la terre-ſainte, & le renvoïa au pape, auquel il écrivit qu'il étoit fâché de n'avoir pas donné de plus grands ſujets de plainte au ſoudan, & qu'il eſperoit que Dieu le protegeroit ſi bien, qu'il l'aideroit à ruiner la Mecque & le tombeau de Mahomet. Il prioit ſa ſainteté d'exhorter tous les princes chrétiens à joindre leurs forces aux ſiennes pour un ſi pieux deſſein. Le Cordelier étant retourné en Egypte rendit compte de ſa commiſſion, & l'affaire en demeura là.

AN. 1504.

LXXIV. Le ſoudan députe un Cordelier au pape à ce ſujet.

Barros. dec. 1. *l.* 8. *c.* 2. *&* 3.

Ce qui fâchoit davantage les Venitiens étoit le commerce d'épiceries que les Portugais faiſoient, & qui leur valoit de groſſes ſommes. Ils voulurent entrer en accommodement avec eux & partager les gains ; ils engagerent Ferdinand roi d'Eſpagne à en parler à Emmanuel de Portugal qui étoit ſon gendre. Mais il ne put réuſſir. Les Portugais ne purent ſe réſoudre à relâcher rien de leurs interêts.

LXXV. Les Portugais refuſent tout accommodement avec les Venitiens.

Mariana lib. 28. *n.* 58.

AN. 1504.

LXXVI. Zele du roi de Portugal pour la propagation de la foi.

Osorius lib. 3. Maffaus lib. 3.

Au reſte Emmanuel ne ſongeoit pas ſeulement à faire fleurir le commerce dans ſon roïaume, il avoit auſſi un grand ſoin d'établir la religion de J. C. par tout où ſon autorité s'étendoit. Il cultiva autant qu'il put les heureuſes ſemences de chriſtianiſme qu'on avoit déja jettées dans l'Afrique, dans l'Aſie, & dans cette partie du monde qu'on a depuis appellée Amerique. Il s'attacha ſur tout au païs de Congo, qui avoit été découvert en 1484. comme on l'a dit. Il y envoïa dans cette année 1504. un grand nombre de ſaints & ſçavans miſſionnaires, pour confirmer les peuples dans la foi, & les inſtruire dans la connoiſſance des veritez de la religion; il leur joignit beaucoup d'ouvriers habiles pour leur apprendre les arts; & tous y furent très-bien reçus.

LXXVII. Ouvrage de Sabellicus ſur l'hiſtoire univerſelle.

Paul. Jov. elog. cap. 42. Voſſius de hiſt. Lat. lib. 3. Philip. de Bergam. l. 16. ſuppl. chron.

Sabellicus finit dans cette année ſon hiſtoire univerſelle diviſée en ſept enneades ou ſoixante trois livres. Il ſe nommoit Marcus-Antonius Coccius Sabellicus, & étoit natif d'une place forte d'Italie ſur le Teveronne, appellée autrefois *Vicus-Varronis*, dans le païs des anciens Æquicoliens. Quelques flatteurs l'ont fait deſcendre de la famille des Cocceïens; mais Paul Jove aſſure qu'il étoit fils d'un pauvre maréchal. Il étudia avec beaucoup d'application, & aïant gagné quelque argent à inſtruire de jeunes enfans à Tivoli, il ſe perfectionna à Rome ſous Pomponius Lætus & Domitius de Verone. Depuis ce temps-là il fut bibliothequaire du cardinal Beſſarion, & enſeigna à Veniſe avec beaucoup de réputation. Il en acquit moins par l'hiſtoire qu'il fut chargé de compoſer pour cette république, parce qu'elle paroît trop rampante & remplie de baſſes flatteries. Il mourut à Veniſe d'une maladie infame le dix-huitiéme d'Avril

1506. âgé de ſoixante dix ans, & ne laiſſa qu'un fils naturel. Son hiſtoire univerſelle qui commence à la création du monde finit en 1504. On a auſſi de lui un ouvrage de la ſituation de Veniſe en trois livres; des exemples en dix livres; un traité des magiſtrats de Veniſe en un ſeul livre, & divers autres ouvrages imprimez en quatre volumes *in folio* en 1560. AN. 1504.

LXXVIII. Mort d'Etienne vaivode de Valachie.

Michou l. 4. c. 8.
Cromer lib. 30.

Etienne vaivode ou palatin de Valachie & de Moldalvie, mourut à ce qu'on croit dans cette année. Il s'étoit rendu recommandable par les victoires qu'il avoit remportées ſur les Turcs, ſur Matthias roi de Hongrie, ſur Albert roi de Pologne & ſur les Tartares. Il fut un des princes les plus diſtinguez de ſon temps par ſon experience dans l'art militaire & par ſa valeur. Les fatigues qu'il avoit eſſuïées dans differentes guerres, jointes au grand nombres d'années qu'il avoit & à ſes goutes qui le tourmentoient beaucoup, l'avoient rendu très infirme ſur la fin de ſa vie. Il ne voulut jamais abandonner le ſchiſme des Grecs. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Bogdan ſurnommé le borgne, parce qu'il n'avoit qu'un œil.

LXXIX. Mort des deux cardinaux Podocator & Spratz.

Guicciardin. l. 15.
Garimbert lib. 2.

Louis Podocator & François Spratz cardinaux, moururent cette année. Le premier étoit de Nicoſie en Grece, évêque de Capacio. Il avoit été créé cardinal du titre de ſainte Agathe par le pape Alexandre VI. en 1500. après avoir rempli la fonction de recteur de l'univerſité de Padouë avec beaucoup de réputation, & avoit toujours paſſé pour un homme de bien. Comme ſa mort arriva à Milan, lorſqu'il alloit en Eſpagne, on tranſporta ſon corps à Rome, & on l'enterra dans l'égliſe de ſainte Marie du peuple, où l'on voit ſon épitaphe. François Spratz Eſpagnol, évêque de Leon, étoit de la promotion de

AN. 1505.

l'année précedente, ſous le titre de ſaint Serge & de ſaint Bacche.

LXXX.
Bulles de Jules II. touchant l'élection des papes & les proviſions des benefices.

Ex bullar. Julii II. to. 1. conſtit. 3. & 4.
Spond. hoc ann. n. 1.
Reynald. n. 1. & 2.

Comme il s'étoit gliſſé beaucoup d'abus dans les élections des papes, dont quelques-uns avoient été promûs par des voïes peu canoniques, en promettant des emplois & des benefices conſiderables pour avoir les voix des cardinaux, ce qui étoit une vraïe ſimonie; Jules II. pour remedier à ces abus dont ſon élection n'avoit pas été tout-à-fait exempte, donna une bulle le quatorziéme de Janvier de cette année 1505. afin d'ôter la honte qui diffamoit ainſi le ſaint ſiege. Il ordonne par cette bulle que ſi l'on commettoit quelque ſimonie dans l'élection des papes, tant de la part de l'élû, que du côté des électeurs; l'élection ſera regardée comme nulle; qu'on pourra agir contre l'élu comme contre un heretique; & implorer le ſecours du bras ſeculier pour le punir par la dépoſition. Que lui & tous ceux qui auront concouru à cette élection ſeront privez du cardinalat & de tout benefice, fief, digniré & biens qu'ils pourroient poſſeder: qu'enfin les cardinaux qui n'auront point conſenti à cette ſimonie pourront élire un autre pape & convoquer un concile general à ce ſujet. Remede utile & plein de religion à la verité; mais très-difficile dans l'execution, vû l'ambition démeſurée de la plûpart des hommes, & qui eſt preſque toujours plus grande dans ceux qui ſe voïent en état de la ſatisfaire.

Jules donna le vingt-huitiéme de Juillet de la même année une autre bulle où il ne paroiſſoit pas ſi deſintereſſé. Il y ordonnoit à tous les beneficiers, qui ſelon l'uſage moderne avoient beſoin de prendre des proviſions de la cour de Rome, de ne pas manquer de s'y adreſſer & de païer les annates. Ils confir-

moit toutes les bulles que ſes prédeceſſeurs avoient données à ce ſujet.

AN. 1505.

Ce pape très-mécontent des Venitiens dont la domination s'étoit fort étenduë aux dépens des domaines de l'égliſe, de ceux des ducs de Milan & de la maiſon d'Autriche, avoit été le principal auteur de la ligue de Blois, entre l'empereur & le roi de France. Les prétentions du pape en entrant dans cette ligue étoient conſiderables; il comptoit ſur Ravenne, Cervia, Faënza, Rimini, Imola, Ceſene, & tout le territoire de ces villes qui avoient autrefois appartenu à l'égliſe. L'empereur y trouvoit ſon compte. Le roi de France entroit dans les droits des ducs de Milan. Le duc de Ferrare, le marquis de Mantouë, la république de Florence, & le roi de Hongrie devoient auſſi entrer dans cette ligue; enſorte que les Venitiens étoient par-là menacez d'une ruine entiere. Ce traité du pape avec les deux rois avoit été ſigné le vingt-deuxiéme de Septembre de l'année précedente, le même jour auquel la république de Veniſe avoit ſigné avec les Turcs celui dont on a parlé plus haut.

LXXXI. Ligue du pape, de l'empereur & du roi de France, contre les Venitiens.

Mariana lib. 28.

Mais les lenteurs de Maximilien firent échoüer tous ces projets. Le cardinal d'Amboiſe eut beau le preſſer, il n'en fut pas plus animé. On crut le gagner en lui avançant la moitié de la ſomme qu'on lui avoit promiſe pour l'inveſtiture du duché de Milan; on l'aſſura même, & on étoit dans le deſſein de lui tenir parole; on l'aſſura qu'il toucheroit l'autre moitié dès qu'il ſeroit en Italie. Il promit de ſe hâter & n'en fit rien. Il alleguoit toujours qu'il avoit des affaires dans ſes états & qu'il ne pouvoit les abandonner pour paſſer en Italie. Cependant le traité étoit conclu, & les Venitiens en étoient fort allarmez. Ils crurent que le

LXXXII. Les lenteurs de Maximilien en empêchent l'execution.

AN. 1505.

LXXXIII. Les Venitiens s'accommodent avec le pape.

Mariana lib. 28. n. 74. Guicciardin. l. 6.

plus sûr parti pour eux étoit de détacher le pape de cette ligue & de s'accommoder avec lui, en retenant pour eux les villes de Faënza & de Rimini dans la Romagne, de rendre au saint siege les comtez d'Imola, de Cesene, & toutes les autres places dont ils s'étoient emparez sous le pontificat de Pie III. pourvû que sa sainteté reçut leurs ambassades. Le duc d'Urbin fut le médiateur de ce traité auquel le pape consentit. Il rendit son amitié aux Venitiens, & reçut d'eux les places & les fortéresses dont on étoit convenu; & qui étoient au nombre de dix avec leurs territoires & leurs dépendances.

LXXXIV. Saint-Vallier ambassadeur de France à Rome.

Mais la république de Venise s'apperçut bien tôt qu'elle n'avoit pas beaucoup avancé ses affaires par cette démarche. Saint-Vallier arriva à Rome sur ces entrefaites & fut fort bien reçu du pape. Il avoit pour secretaire le celebre Budée. Louis XII. avoit chargé cet ambassadeur d'engager le pape à souffrir que Ferdinand conservât le roïaume de Naples, & à empêcher que l'empereur ne vînt en Italie sous prétexte de recevoir la couronne imperiale. Mais le pape ne voulut encore rien promettre, ni ratifier le traité qu'on lui proposoit.

LXXXV. Maladie du roi de France.

Saint-Celais hist. de Louis XII. Perron. lib. 4. Raynald. hoc ann. n. 3.

Pendant ce temps-là Louis XII. tomba malade d'une fiévre tierce, qui dégenera en continuë; il perdit la parole, & les médecins déseſpererent de sa guérison. Dès que cette nouvelle fut arrivée à Milan, la plûpart des François qu'on y avoit laissez pour garder le duché, retournerent sans congé dans leurs maisons, sous prétexte que leur presence y seroit nécessaire dans les guerres dont ils croïoient que la France seroit agitée après la mort du roi; & ils avoient raison si le malheur qu'ils appréhendoient fut arrivé. La

reine elle-même qui craignoit de se voir après la mort du roi assujettie au comte d'Angoulême heritier présomptif de la couronne, ou obligée de se voir confinée par lui dans quelque coin de la Bretagne, songeoit aussi à se retirer. Elle avoit déja fait embarquer son équipage, & ses meubles les plus prétieux sur la Loire; & quelques-uns ont dit qu'elle fit aussi partir sa fille devant, dans la crainte que le comte d'Angoulême ne la retînt pour l'épouser. Le maréchal de Gié arrêta l'équipage auprès de Saumur; ce qui irrita si fort la reine, qu'elle ne voulut jamais lui pardonner, & qu'elle engagea le roi après sa guérison à lui faire faire son procès. Le roi renvoïa l'affaire au Parlement de Toulouse, comme le plus sévere du roïaume. Mais les conseillers n'eurent pas assez de complaisance pour condamner à mort un homme qui ne le méritoit pas. Le maréchal perdit néanmoins ses pensions, son gouvernement & sa charge de maréchal de France, & eut défense d'approcher de la cour. Il se retira dans sa terre du Verger en Anjon.

AN. 1505.

LXXXVI. La reine prend les mesures pour se retirer en Bretagne.

D'Argentré hist. de Bretagne l. 11.

Brantome mem. vie du maréchal de Gié.

Le roi après avoir rétabli sa santé, reprit le gouvernement des affaires, & voïant qu'il n'y avoit pas d'apparence d'observer le traité fait avec le pape, l'empereur & l'archiduc, il écouta les propositions de Ferdinand roi d'Espagne, qui fit les avances pour se réunir avec lui. La mort de la reine Isabelle avoit mis la division dans la Castille; plusieurs grands souhaitoient que Ferdinand prît la qualité de roi de Castille, selon les clauses marquées dans le testament, & se maintînt dans la regence du roïaume, puisque la reine Jeanne sa fille qui étoit devenuë folle, étoit incapable de regner. Ces conseils plaisoient fort au roi. Mais beeucoup d'autres vouloient qu'il ne fût

LXXXVII. Divisions dans la Castille après la mort d'Isabelle.

Mariana lib. 28. n. 62.

AN. 1505.

pas seulement administrateur du roïaume, & qu'en cas que la reine Jeanne ne fut pas en état de gouverner, on lui substituât l'archiduc son époux qui avoit été déja reconnu roi de Castille. Manuel soutenoit cet avis fort vivement.

LXXXVIII. Ferdinand tâche de mettre le roi de France dans ses interêts.

Mariana ibid. n. 72.

Dans un si grand embarras où Ferdinand ne craignoit pas seulement pour la Castille ; mais encore pour le roïaume de Grenade incorporé à la Castille, & pour celui de Naples, & n'ignoroit pas les dispositions de l'archiduc à son égard ; il tâcha de gagner le roi de France. Mais pour mieux cacher son dessein à l'archiduc, il envoïa en France sous un autre prétexte Jean d'Enguerra de l'ordre de Cîteaux & inquisiteur de Catalogne avec des lettres de créance. Ferdinand avoit déja fait demander en mariage à Louis XII. Germaine de Foix, & l'affaire étoit en suspens. Il réïtera ses poursuites & fit faire à ce prince les offres les plus avantageuses. Il promit entr'autres d'assurer la couronne de Naples aux enfans que Germaine auroit. Cette proposition fut bien reçuë de Louis XII. il consentit au mariage & promit aussi de renoncer à tous ses droits sur Naples, & de les transporter à la princesse Germaine sa niece, qu'il aimoit beaucoup, & à tous ses enfans garçons ou filles. Ferdinand promettoit, qu'en cas qu'il n'y eut point d'enfans de ce mariage, que la partie du roïaume de Naples qui étoit échuë à la France dans le partage, retourneroit à Louis XII. à qui le roi catholique païeroit pour les frais des dernieres guerres cinq cens mille ducats dans l'espace de dix ans, en dix païemens égaux ; de rétablir dans leurs biens, charges & dignitez les seigneurs Napolitains qui avoient suivi le parti de la France ; de remettre en liberté tous les prisonniers

LXXXIX. Conditions du traité entre les deux rois.

Mariana ibid. Raynald. hoc ann. n. 13. & 14.

niers faits par Gonſalve, à l'exception du duc de Valentinois & du comte Pallas que ſa majeſté catholique ne voulut jamais relâcher. AN. 1505.

A ces conditions le roi de France s'engageoit de ſecourir Ferdinand contre l'empereur & l'archiduc ſon fils, en cas qu'on voulût lui ôter la regence de la Caſtille. Guichardin ajoûte, que le roi catholique promit à Gaſton de Foix frere de la princeſſe Germaine, de l'aider à recouvrer le roïaume de Navarre ſur lequel il prétendoit avoir droit, à condition que le roi très-chrétien envoïeroit en Eſpagne la reine doüairiere de Naples veuve du roi Frederic, avec les princes ſes enfans, ou l'obligeroit à ſortir de ſes états, ſi elle ne vouloit pas y conſentir. Mais la princeſſe aima mieux ſe réfugier auprès du duc de Ferrare, que d'aller demeurer en Eſpagne. Ce traité étant conclu, Ferdinand fit partir de Segovie le vingt-cinquiéme d'Août dom Juan de Silva comte de Cifuentes, Thomas de Malferit, & le pere Enguerra, pour paſſer en France & ſigner le traité, en aſſurant Louis XII. que les ordres avoient été expediez pour remettre en liberté les priſonniers qui étoient à Naples, & rétablir les ſeigneurs Napolitains dans leurs biens. Mais ces ordres ne furent point executez; ceux qui ſe voïoient revétus des dépoüilles des bannis, ſe liguerent enſemble pour ſe maintenir dans la poſſeſſion des biens qu'ils avoient achetez du prix de leur propre ſang. Proſper Colonne s'en plaignit hautement, il ſortit du roïaume de Naples, il ſe retira à Rome, il alla offrir ſes ſervices au pape, & s'engagea à conquerir lui même ce roïaume avec le ſecours de ſes amis, & de le réünir au ſaint ſiege, dont il étoit fief, ſi le roi de France renonçoit aux droits qu'il prétendoit y avoir.

Guicciardin. de reb. Ital. lib. 5.

XC. Ambaſſadeurs envoïez en France pour ſigner le traité.

Mariana ibid.

AN. 1505.

XCI. Ferdinand donne avis de son mariage à l'archiduc. *Mariana ibid. n. 73.*

L'archiduc informé de ce traité, & voïant qu'il le privoit non-seulement du roïaume de Naples, mais encore de celui d'Arragon, en cas que Germaine eut des enfans, en fut outré de dépit, & modera toutefois son ressentiment. Il avoit fait empriſonner à Vilvorde Lopez de Conchillos secretaire de l'évêque de Palence, parce qu'il avoit écrit à Ferdinand par ordre de l'archiducheſſe Jeanne, qu'elle le prioit de vouloir bien ſe charger de la regence du roïaume de Caſtille, pour ſe conformer en cela aux dernieres volontez de la reine Iſabelle ſa mere. Ferdinand ſe ſervit de l'occaſion de ſon mariage pour écrire à l'archiduc, & lui demander la liberté de Lopez de Conchillos. Dom Pedre d'Ayala protonotaire apoſtolique fut chargé de la lettre. Il ſe joignit en arrivant en Flandres à Gomez de Fuenſalida ambaſſadeur ordinaire auprès de Philippe; & les ordres de Ferdinand aïant été fidelement executez, l'archiduc répondit à ces ambaſſadeurs; qu'il ne lui convenoit pas de s'oppoſer au mariage de ſon beau-pere, ni de lui preſcrire des loix; mais qu'à l'égard de Conchillos, étant un de ſes domeſtiques & à ſes gages, il croïoit être en droit de le faire arrêter pour ſes crimes, & qu'il étoit réſolu de le punir de ſon inſolence.

XCII. Gonſalve reçoit ordre de retourner en Eſpagne.

Le comte de Cifuentes nommé par Ferdinand pour être ſon ambaſſadeur en France, partit enſuite pour s'y rendre, & ſigna à Blois le traité le douziéme d'Octobre. Il fut ratifié à Segovie le ſeiziéme du même mois. Ferdinand envoïa auſſi-tôt en Italie une perſonne de confiance pour informer Gonſalve de cette paix, avec ordre de repaſſer inceſſamment en Eſpagne, où l'on avoit beſoin de ſes conſeils. On avoit déja nommé ſecretement en ſa place pour vice-

roi de Naples, l'archevêque de Sarragoſſe. Gonſalve fit publier la paix, & répondit qu'il ſe mettroit bien-tôt en chemin pour l'Eſpagne ; il ne le fit pas toutefois, ſoit qu'il voulut amuſer Ferdinand, ſoit que la ſaiſon fut trop mauvaiſe pour s'embarquer. Ce qui fournit à ſes ennemis une nouvelle occaſion de donner un mauvais tour à ſa conduite. Gonſalve ſe contenta pour lors de dépêcher en Eſpagne Lopez de Vergara ſon ſecretaire, pour rendre raiſon au roi catholique de la ſituation des affaires du roïaume de Naples, & l'aſſurer de ſa droiture & de ſa fidélité. Mais on n'ajoûta pas beaucoup de créance aux belles paroles du ſecretaire. AN. 1505.

XCIII. Mort du cardinal Raimond Perraut.

Le cinquiéme de Septembre de cette année, le cardinal Raimond Perraut mourut à Viterbe, âgé de ſoixante-dix ans. Il avoit été bourſier au college de Navarre à Paris, & quelques auteurs diſent, qu'il étoit docteur de cette maiſon. Etant allé à Rome, on ne ſçait pour quelle raiſon, il s'y fit connoître d'Innocent VIII. qui l'envoïa en qualité de nonce en Allemagne, pour y recueillir les aumônes des fideles que l'on deſtinoit aux frais de la guerre contre les Turcs. Quoique ſa negociation ne fut point heureuſe, il ſe fit néanmoins aimer de l'empereur Maximilien, qui lui procura l'évêché de Gurk, qu'il joignit à celui de Saintes. En revenant d'Allemagne le fils d'un païſan le vola à Cronach, & lui emporta une partie des aumônes qu'il avoit recueillies. Un curé de Fribourg lui enleva le reſte, ce qui chagrina fort Raimond. Il eut encore le déplaiſir de ſe voir accuſé lui-même, comme s'il avoit diſſipé cet argent. Mais les deux voleurs aïant été pris, avoüerent la verité & ſouffrirent la peine dûë à leur injuſtice. En

Gall. Chriſt. Gall. purp. Aubery hiſt. des cardinaux. Chron. Spanheim. ann. 1502.

AN. 1505.

1493. Maximilien obtint encore pour Raimond le chapeau de cardinal. Il fit punir à Nuremberg un chanoine de Bamberg, nommé Thierri de Monrang homme impie & ennemi declaré des eccleſiaſtiques contre qui il avoit compoſé un libelle diffamatoire intitulé : La paſſion des prêtres. Jules II. donna à Raimond la légation de Viterbe. En 1502. ce cardinal envoïa des reliques au college de Navarre en reconnoiſſance de ce qu'il y avoit été bourſier, comme il le dit lui-même. Nous avons de lui deux excellentes lettres qu'il écrivit dans ſon voïage d'Allemagne étant fort tourmenté de la goute, il compoſa auſſi une relation de ce qu'il avoit fait à Lubeck & en Dannemarc, & un traité de la dignité du ſacerdoce au-deſſus des rois.

XCIV.

L'archiducheſſe Jeanne accouche d'une fille.

Mariana lib. 28. *n.* 77.

Vers le milieu du même mois de Septembre, la reine Jeanne épouſe de l'archiduc, accoucha à Bruxelles d'une princeſſe qui fut nommée Marie, & qui dans la ſuite fut mariée à Louis roi de Hongrie. Ferdinand aïant appris cette nouvelle, envoïa auſſitôt en Flandres un gentilhomme de ſa maiſon pour faire à l'archiduc & à ſon épouſe des complimens ſur la naiſſance de la jeune princeſſe. Ce fut une occaſion pour menager quelque accommodement. L'archiduc fit ſemblant de vouloir en profiter, afin de pouvoir arriver en Eſpagne avec ſon épouſe, tous les paſſages en étant fermez. Il envoïa au roi catholique Manuel qui ſçut tromper le plus adroit de tous les hommes. Il fit accroire à Ferdinand que ſes ennemis n'avoient rien oublié pour jetter les ſemences d'une haine implacable entre lui & l'archiduc ; qu'ils avoient tâché d'inſinuer à la cour de France, que le teſtament d'Iſabelle étoit faux ; que l'archiduc vou-

loit bien s'en remettre à ſa diſcretion, & qu'il le prioit ſeulement qu'on ne pût pas diſputer un jour à ſes enfans la couronne de Caſtille. Le roi catholique ravi de ces propoſitions, répondit à Manuel que puiſque ſon gendre avoit tant de déference pour lui, il ne prétendoit pas lui ceder en honnetêté, & qu'il vouloit accorder quelque choſe en échange. Manuel répondit, que l'archiduc ne demandoit que le titre de roi, une penſion de vingt-cinq mille écus ſur la Caſtille, & d'être appellé en Eſpagne pour recevoir les hommages de ceux qui devoient un jour être ſes ſujets. Ferdinand accepta ſur le champ ces propoſitions, & l'archiduc en étant informé, ne penſa plus qu'aux préparatifs de ſon voïage.

AN. 1505.

XCV.
L'archiduc diſpoſe tout pour ſon voïage d'Eſpagne.

Hœreus annal. Brabant.
Mariana lib. 28. n. 80. & 81.

Il fit équiper une nombreuſe flotte dans tous les ports de Zelande. Le roi de France l'avoit fait prier par ſon ambaſſadeur de ne point ſe mettre en chemin qu'il n'eut terminé ſes differends avec ſon beau-pere; mais les difficultez étoient levées par le conſentement du roi catholique, & d'ailleurs la plûpart des grands de Caſtille le ſollicitoient fortement par leurs lettres de ſe rendre en Eſpagne; & il y avoit déja plus de ſoixante vaiſſeaux prêts dans tous les ports des Païs Bas, qui devoient ſe raſſembler en Zelande. Il partit donc de Bruxelles le huitiéme de Novembre avec la reine ſon épouſe; mais s'étant arrêté en Zelande, il envoïa des pleins-pouvoirs à ſes ambaſſadeurs en Eſpagne, pour traiter en ſon nom avec les députez du roi Ferdinand. Mariana rapporte au long les articles dont on convint, qui ſe réduiſent à ſept. Le pape, l'empereur, les rois d'Angleterre & de Portugal, furent les garants du traité, qui fut conclu & ſigné le vingt-quatriéme de Novembre.

AN. 1506.

XCVI. Le pape fait une promotion de neuf cardinaux.

Alf. Ciacon. & Paris de Graſſis, t. 1. p. 246. Raynald. ad hunc ann. n. 48.

Comme il y avoit pluſieurs places vacantes dans le college des cardinaux, Jules penſa à les remplir. Il en avertit Louis XII. par un bref datté du premier de Decembre, & le douziéme du même mois il fit une promotion de neuf cardinaux ; ſçavoir. 1. Charles-Dominique de Carreto, des marquis de Final, Genois, archevêque de Tours & de Rheims, du titre de ſaint Vite & de ſainte Cecile. 2. Marc Vigerius de Savonne, évêque de Senigaglia, du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Paleſtrine. 3. Leonard de la Rovere de Savonne, neveu du pape Sixte IV. évêque d'Agen, du titre de ſainte Suſanne, puis de ſaint Pierre-aux-liens & grand penitencier. 4. Robert Guibé, François, évêque de Rennes, puis de Nantes, du titre de ſainte Anaſtaſie. 5. Antoine Ferrerio de Savonne, évêque de Gubio, du titre de S. Vital. 6. François Aledoſi d'Imola évêque de Pavie & de Boulogne, du titre de ſainte Cecile. 7. Gabriël Gabrieli de Fano, évêque d'Urbin, du titre de ſainte Praxede. 8. Fatius Santori de Viterbe, évêque de Ceſene, du titre de ſainte Sabine, adminiſtrateur de Pampelune. 9. Sigiſmond de Gonzague, évêque de Mantouë, diacre cardinal de ſainte Marie la neuve.

XCVII. L'archiduc s'embarque en Zelande pour l'Eſpagne.

Mariana ibid.

Le premier de Janvier de l'année ſuivante 1506. on fit à Salamanque la proclamation du traité qui avoit été conclu le vingt-quatriéme de Novembre de l'année derniere. Après quoi l'archiduc & ſon épouſe partirent le huitiéme du même mois de Middelbourg en Zelande ſur une flotte de plus de quatre-vingt vaiſſeaux. Il laiſſa le gouvernement des Païs-Bas à Guillaume de Croy ſeigneur de Chiévres, & Jean Manuel que Ferdinand n'aimoit pas, l'accompagna.

Comme la saison n'étoit nullement propre pour se mettre en mer, le prince & la princesse qui avoient avec eux leur second fils Ferdinand, n'eurent que deux jours le vent favorable ; dès le troisiéme, une furieuse tempête dissipa la flotte, trois de ses vaisseaux y périrent, la plûpart des autres se retirerent dans divers ports d'Angleterre ou de Bretagne. L'archiduc entra dans le port de Veimouth avec quatre de ses vaisseaux. L'allarme s'étant répanduë sur la côte, le chevalier Tranchard s'y rendit avec des troupes, & aïant connu le malheur arrivé à l'archiduc, il lui rendit toutes sortes d'honneurs. Henri VII. l'aïant appris lui dépêcha le comte d'Arundel, qui le conduisit en poste à Windsor où étoit le roi d'Angleterre. L'entrevûë se fit avec de grands témoignages d'estime & d'amitié de part & d'autre. On ne songea qu'à divertir l'archiduc pendant qu'on réparoit ses vaisseaux. Il y demeura plus de trois mois. Henri renouvella le traité de commerce avec lui en faveur des Anglois, avec quelques changemens à leur avantage.

Cette affaire étant terminée, Henri s'ouvrit à Philippe sur le dessein qu'il avoit d'épouser Marguerite sa sœur veuve du duc de Savoye mort l'année précedente ; & ce mariage fut conclu à Windsor le vingtiéme de Mars. Mais il restoit au roi d'Angleterre une chose de plus grande consequence à lui communiquer. Edoüard Polus comte de Suffolk, s'étoit retiré en Flandres ; il étoit le seul resté de tous les prétendans à la couronne d'Angleterre ; l'archiduc à la priere de Henri lui avoit donné la ville de Namur pour prison ; mais le roi d'Angleterre vouloit avoir ce comte en sa disposition, & la conjoncture étoit favorable pour l'obtenir de l'archiduc, il lui en fit la proposi-

AN. 1506.

XCVIII. Une tempête l'oblige de relâcher en Angleterre.

Mariana lib. 28. n. 81.
Bacon. hist. regni Henric. VII.

AN. 1506.

XCIX.

L'archiduc livre le comte de Suffolk au roi d'Angleterre.

Bacon. hiſt. Henric. VII.
Oſorius lib. 4.
Guicciardin. l. 7.

tion ; Philippe le refuſa, ſon honneur ſe trouvant trop engagé à ne pas ſacrifier un ſeigneur qu'il avoit pris ſous ſa protection. Henri revint à la charge, & preſſa tant l'archiduc, que celui-ci promit de livrer le comte de Suffolk, pourvû qu'on lui ſauvât la vie. Ce que le roi d'Angleterre accorda volontiers ; mais voulant avoir le comte entre ſes mains avant le départ de l'archiduc, il l'amuſa afin de gagner du tems juſqu'à ce que le comte fut arrivé ; on le conduiſit à Londres, où il fut mis dans la Tour, ſans pouvoir parler à l'archiduc. Henri tint exactement ſa parole ; mais ſon ſucceſſeur lui fit trancher la tête. Le ſéjour de Philippe en Angleterre fut juſqu'à la fin d'Avril qu'il partit pour la Caſtille.

C.

Mariage de Ferdinand avec Germaine de Foix.

Mariana lib. 28. n. 85.

Pendant ce ſéjour, Ferdinand épouſa Germaine de Foix, & le mariage fut conſommé le dix huitiéme de Mars. La princeſſe étoit partie de France accompagnée de Louis d'Amboiſe évêque d'Albi, d'Hector Pignatelli, & de Pierre de Saint André. Comme Germaine étoit petite niece de Ferdinand, & petite fille d'Eleonore reine de Navarre ſœur du roi catholique, il s'enſuivoit que l'époux & l'épouſe étoient dans un degré défendu, & que par conſequent il falloit une diſpenſe du ſaint ſiege, que Jules II. eut beaucoup de peine à accorder, à cauſe des oppoſitions de l'empereur & de l'archiduc ſon fils. Les princes de Salerne & de Melphe, & les autres ſeigneurs Napolitains de la faction Françoiſe, ſuivirent en Eſpagne la princeſſe, dont la jeuneſſe & l'embonpoint faiſoient eſperer des ſucceſſeurs au roi catholique. Cependant il n'en eut point, & les enfans de ſon premier mariage avec Iſabelle conſerverent le roïaume de Naples, & eurent encore les roïaumes

de

de Caſtille & d'Arragon, qui tomberent à Charles de Luxembourg avec l'empire.

Peu de temps après ce mariage, l'archiduc & l'archiducheſſe arriverent en Eſpagne, & vinrent aborder le vingt-huitiéme d'Avril au port de la Corogne où ſe fit le débarquement. Ferdinand informé du chemin qu'ils tenoient alla au-devant d'eux juſqu'à Molina, à une journée de Compoſtelle, ſe flattant qu'ils s'avanceroient au moins d'une journée pour le venir joindre. La plûpart des grands du roïaume avoient déja pris les devans pour ſe rendre auprès de leur nouveau roi; le peu qui en reſtoit auprès de Ferdinand ne tarda gueres à les ſuivre; & ce prince en un ſeul jour ſe vit ſi generalement abandonné, qu'il n'y eut que l'archevêque de Tolede, le duc d'Alve, le connétable, l'amirante de Caſtille & le marquis Denia qui demeurerent auprès de lui. L'archiduc au lieu d'aller trouver ſon beau pere à Molina, prit des chemins détournez, & ſe rendit à Burgos avec toute ſa cour. Ce qui acheva de déconcerter Ferdinand, qui ſe plaignit du nouveau roi, s'emporta fort contre Manuel, & menaça l'un & l'autre d'un reſſentiment qui leur coûteroit cher. L'archevêque de Tolede pour le tirer d'embarras, alla trouver Philippe à Orenſe, & en fut très bien reçu. Il demanda une audience ſecrete, qui lui fut accordée. Mais l'archiduc ne voulut rien relâcher de ſes droits; & aïant été reconnu & couronné avec ſon épouſe roi & reine de Caſtille à quelques jours de-là; le roi catholique parla d'accommodement & demanda une entrevûë avec ſon gendre.

On joüa mille reſſorts pour empêcher cette entrevûë, parce qu'on prévoïoit les deſſeins de Ferdinand;

ANN. 1506.

CI. Arrivée de l'archiduc & de l'archiducheſſe en Eſpagne.

Mariana lib. 28. n. 86.

AN. 1506.

CII.
Entrevûë des deux rois Ferdinand & Philippe.

Mariana lib. 28. n. 91. & 95. Alvar. Gomez in vita Ximen. l. 3.

mais l'avis des Flamands, qui ſouhaitoient que les deux rois ſe viſſent, l'emporta; & ce fut avec des conditions ſi mortifiantes pour le roi catholique, qu'un autre moins intereſſé que lui ne l'auroit pas accepté. On l'obligea de donner des ôtages, de venir trouver le roi de Caſtille, & de ſe confier à la parole de ſon gendre, ſans autre ſauf-conduit. Ceux qui devoient l'accompagner au nombre de deux cens devoient être en capes, ſans armes, montez ſur des mules. Philippe ſe rendit à Senabria, & Ferdinand à Aſturianos. Le lieu pour l'entrevûë étoit un petit bois entre ces deux villes, & le lendemain les deux princes ſe virent. Quand Philippe fut proche de Ferdinand, il voulut deſcendre de cheval, le roi catholique le prévint, l'embraſſa avec un viſage riant, & le baiſa avec beaucoup de marques d'amitié. Comme il y avoit dans ce bois un petit hermitage, les deux rois y entrerent après les premiers complimens; ils y furent ſeuls, parce que l'archevêque de Tolede qui y étoit entré avec Manuel, trouva le ſecret de l'en faire ſortir, & en ſortit auſſi lui-même. C'étoit un Samedi vingtiéme de Juin.

Mais cette entrevûë au lieu de réunir les eſprits ne ſervit qu'à les éloigner davantage. Ferdinand offrit d'abord de renoncer à l'uſufruit de la Caſtille qui lui étoit accordé par le teſtament de la feuë reine, mais il vouloit avoir celui du roïaume de Grenade, parce que c'étoit, diſoit-il, ſa conquête, & que les peuples le regardoient comme leur ſouverain. Philippe répondit en peu de mots, que la couronne de Grenade, aïant été réunie à celle de Caſtille, elle faiſoit une partie de ſes états, que les couronnes ne ſe partageoient point, & que quand même il le vou-

droit, les états de Caſtille n'y conſentiroient jamais. Ferdinand fit de nouvelles inſtances, & paſſa à d'autres propoſitions. L'archiduc réſolu de ne rien accorder, rompit bruſquement la conference, en lui diſant que chacun ſe contenteroit du ſien, & que c'étoit tout l'accord qu'il avoit à faire avec lui. Les deux rois ſe ſéparerent ainſi ſans rien conclure. Et ce qu'il y eut de plus ſurprenant, fut que dans cette entrevûë qui dura près de deux heures, on ne dit pas un mot de l'archiducheſſe, que Ferdinand ſon pere ne demanda pas à la voir, & que ſon époux n'en parla point. AN. 1506.

CIII. Ferdinand ſigne un traité que l'archiduc lui fait propoſer.

Dans l'impoſſibilité où étoit Ferdinand de fléchir l'archiduc, celui-ci lui fit dire que s'il vouloit renoncer à l'adminiſtration de la Caſtille & ſe retirer en Arragon, on lui laiſſeroit les trois grandes maîtriſes des ordres militaires dont il étoit revétu, & qu'on ne lui conteſteroit point les autres legs que la feuë reine Iſabelle lui avoit faits par ſon teſtament; qu'à ces conditions la bonne intelligence ſeroit rétablie, & que tous deux ſigneroient une ligue offenſive & défenſive. Ferdinand y conſentit & ratifia le traité le vingt-ſeptiéme de Juin à Villafafola, Philippe ſon gendre fit la même choſe le lendemain à Benaventé. Cependant le roi catholique fit ſecretement ſes proteſtations contre ce traité, déclarant qu'il n'avoit accepté ces conditions que par neceſſité & par force. Enſuite il partit pour Tordeſillas, d'où il envoïa dans toute l'Eſpagne des lettres circulaires dattées du deuxiéme de Juillet, dans leſquelles il déclaroit qu'il quittoit la regence de Caſtille. *Mariana, ibid. n. 96.*

Mais avant que de ſe retirer tout-à-fait, il ſouhaita d'avoir une ſeconde entrevûë avec ſon gen-

AN. 1506.

dre, & il l'obtint. Les deux rois partirent le cinquiéme de Juillet après dîner pour se rendre à Renedo. Ferdinand y étant arrivé le premier, alla descendre à la porte de l'église, où il entra pour y attendre Philippe, au-devant duquel il alla dès qu'il sçut qu'il approchoit ; & après s'être embrassez tous deux avec de grands témoignages de tendresse, ils demeurerent plus d'une heure & demie ensemble avec le seul archevêque de Tolede. Ferdinand donna des avis fort salutaires à l'archiduc ; il lui parla de ce prélat comme d'un homme d'une probité, d'une sagesse, d'une experience à toute épreuve, & l'exhorta fort à lui donner sa confiance plûtôt qu'à une troupe de jeunes favoris, dont il lui prédit que les conseils le perdroient, s'il continuoit à les suivre. Enfin les deux rois se séparerent avec toutes les marques exterieures d'une amitié reciproque ; mais dans le fond fort peu satisfaits l'un de l'autre. Ferdinand s'en retourna en Arragon, & le roi de Castille prit la route de Valladolid, où peu de temps après il convoqua les états du roïaume, pour prendre quelques mesures.

CIV. Seconde entrevûë des deux rois de Castille & d'Arragon.

Mariana lib. 28. *n.* 98.

On lui accorda pour les frais de la guerre contre les Maures un subside de deux cens cinquante mille écus païable en deux ans : somme assez considerable eu égard à la situation des peuples que les dernieres guerres avoient fort incommodez. Philippe changea ensuite tous les emplois, ce qui fit beaucoup murmurer & eut des suites assez fâcheuses ; enforte qu'on commençoit à se repentir d'avoir abandonné Ferdinand dont on connoissoit l'habileté & l'experience pour maintenir l'ordre & la tranquillité. Le roi & la reine de Castille partirent de Valladolid au mois d'Août pour aller à Segovie ; mais sur la route le roi changea

CV. Changemens que l'archiduc Philippe fait dans la Castille.

Mariana ibid. n. 100. 101. & 102.

de deſſein & vint à Tudele ſur le Duero, dans la reſolution de paſſer à Burgos, & de là à Vittoria. Il arriva en effet à Burgos; & ce fut-là où il vit dans un moment s'évanoüir toutes les hautes eſperances que les peuples avoient conçuës des grandes qualitez qui devoient faire le bonheur de toute l'Eſpagne, quand l'âge & l'experience lui auroient fait ſecoüer le joug de cette foule de flatteurs qui l'environnoient. AN. 1506.

CVI. Mort de l'archiduc Philippe roi de Caſtille.

Mariana lib. 28. n. 106. Petr. Martyr. de Angleria, epiſt. 284. 312. & 316.

Le gouvernement du château de Burgos étant venu à vacquer, Philippe en gratifia Manuel, qui de ſon côté invita le roi à un grand repas, au ſortir duquel, ſans prendre le temps de faire digeſtion, ce prince alla joüer à la courte paume, & y joüa longtemps. Ce violent exercice l'altera, il demanda à boire, on lui apporta des liqueurs glacées, & il en bût en ſi grande quantité que le friſſon le prit au ſortir du jeu, & qu'il fut enſuite ſaiſi d'une fiévre chaude accompagnée d'une grande douleur de côté; le quatriéme jour il eut un tranſport au cerveau, qui le fit ſuccomber ſous la violence du mal. Tous les remedes furent inutiles, & il mourut le ſixiéme jour de ſa maladie, le vingt-cinquiéme de Septembre à une heure après midi, âgé de vingt-huit ans, dans la ſeconde année de ſon regne. Le peuple ne manqua pas de faire courir le bruit qu'il avoit été empoiſonné, comme c'eſt la coutume en de ſemblables occaſions; mais ce fut ſans fondement, comme l'aſſurerent ſes médecins. Il voulut être inhumé à Grenade; & en attendant qu'on fit la ceremonie de ſes funerailles, ſon corps fut mis en dépôt dans le monaſtere des Chartreux de Miraflorés, auprès de la ville de Burgos.

AN. 1506.

CVII. Les états de Castille déclarent Ferdinand regent du roïaume.

Dès que les obséques du roi furent finies ; les états de Castille s'assemblerent pour choisir un regent du roïaume, jusqu'à ce que Charles de Luxembourg fils aîné de Philippe fût en âge de gouverner. Il n'y en avoit que deux qui y pussent légitimement prétendre, l'empereur Maximilien comme aïeul paternel, & Ferdinand comme aïeul maternel. Les loix paroissoient favorables au premier, d'autant plus qu'il se flattoit d'être déclaré regent des dix-sept provinces des Païs-Bas. Le cas étoit pareil, puisque la succession des Païs-Bas venoit de Marie de Bourgogne mere de l'archiduc Philippe, comme la succession de la Castille dont il s'agissoit, venoit de Jeanne d'Arragon mere de l'archiduc Charles. Manuel étoit ouvertement declaré pour l'empereur ; mais l'archevêque de Tolede sçut si bien négocier, & gagner les grands de Castille, que le roi catholique eut tous les suffrages du clergé & des commandeurs des trois ordres dont les grandes maîtrises lui étoient restées ; les députez du tiers état suivirent leur exemple ; & ceux qui étoient opposez à Ferdinand sentant que leur parti n'étoit pas le plus fort, firent de bonne grace ce qu'ils prévoïoient qu'ils seroient contraints de faire. L'acte fut dressé & signé avant que l'assemblée se séparât. Le gouvernement de l'état fut donné à l'archevêque de Tolede jusqu'à l'arrivée du roi d'Arragon, qui reprit le gouvernement du roïaume de Castille, dont il n'avoit été privé qu'environ cinq mois.

CVIII. Folie de Jeanne de Castille veuve de l'archiduc.

Petr. Martyr. de Angleria lib. 19. epist. 324.

La reine Jeanne sentoit toujours sa folie augmenter, & l'on prétend que le roi catholique ne se mit pas fort en peine de sa guérison, de peur que revenuë en son bon sens, elle ne le renvoïat en Arragon ; mais à la mort de son époux, elle perdit entierement

l'esprit, & l'on fut obligé dans la suite de la tenir toujours renfermée. Elle ne voulut jamais signer les lettres de convocation des états pour nommer un regent de Castille ; mais on passa pardessus son opposition, & l'on délibera même, si on ne la declareroit pas par un acte juridique incapable de gouverner ; ce qu'on ne fit pas toutefois, parce qu'on crut devoir menager l'honneur de la maison roïale. Cependant quelque soin qu'on prit de cacher les foiblesses de cette princesse, il sembloit qu'elle s'appliquât à les faire éclater. Le jour de la Toussaint elle voulut aller à la Chartreuse de Miraflorés, où étoit le corps de son époux en dépôt. Après y avoir fait ses devotions, il lui prit envie de faire ouvrir son tombeau, pour avoir la triste consolation de le voir. On lui remontra là-dessus tout ce qui étoit capable de l'en détourner ; mais bien loin d'y avoir égard, elle s'emporta & commanda avec menaces qu'on lui obéît, on ouvrit donc le tombeau, & on en tira le cercueil. Le nonce du pape, les ambassadeurs de l'empereur & du roi catholique, & quelques évêques y furent appellez ; & quoique le corps n'eut presque plus la figure d'homme, la reine le regarda & le toucha plusieurs fois sans répandre une seule larme. Après quoi on referma le cercueil, qu'elle fit couvrir d'étoffe d'or & de soïe. Pierre d'Angleria qui étoit alors à la cour d'Espagne dit, qu'un certain Chartreux de Miraflorés pour gagner les bonnes graces de la reine, lui avoit fait esperer que son mari ressusciteroit, comme il l'avoit vû d'un autre roi, qui avoit eu ce privilege quatorze ans après sa mort. La bonne reine le crut ; mais inutilement.

Quelque-temps après quoique sa grossesse fut fort

AN. 1506.

Mariana lib. 28. & 29.

AN. 1506.

Alvar. Gomez lib. 3.

avancée, elle eut envie de quitter Burgos ; elle envoïa chercher l'archevêque de Tolede, & lui dit qu'elle ne pouvoit plus vivre dans une ville où son mari étoit mort, & qu'il donnât les ordres pour son départ & celui de toute la cour. Il fallut obéir ; la reine se mit en chemin, & l'on fut obligé de la suivre, quoiqu'on ignorât où elle avoit dessein d'aller, & que peut-être n'en sçavoit-elle rien elle-même. Elle passa par la Chartreuse de Miraflorés pour y prendre le cercueil de son époux. Elle le fit conduire après elle dans un carosse à quatre chevaux. On lui avoit enfin persuadé d'aller à Valladolid ; mais étant à moitié chemin dans le bourg de Torquemada, il lui prit envie d'y demeurer, & vingt jours après, elle y accoucha d'une fille le quatorziéme de Janvier 1507.

CIX.

Plaintes qu'on fait de Gonsalve à Ferdinand.

Mariana lib. 28. n. 104.

Ferdinand aïant fait son accommodement avec l'archiduc, crut que le bien de ses affaires demandoit qu'il allât à Naples, avant que de s'en retourner en Arragon. On lui avoit porté de grandes plaintes contre Gonsalve, & il lui étoit important de s'éclaircir de la verité. On accusoit ce grand capitaine d'avoir des liaisons secretes avec la France ; d'avoir conclu un traité avec le pape par l'entremise du cardinal de Pavie ; d'avoir même accepté le generalat des troupes de l'église, que sa sainteté lui avoit offert, pour chasser de Boulogne Jean Bentivoglio, & réunir à l'état ecclesiastique le Boulonnois qui en avoit été démembré ; de vouloir se raccommoder avec les Colonnes, en mariant sa fille avec le fils de Prosper, dans le dessein de se faire des amis dans cette puissante maison, pour se conserver & se maintenir contre tous les revers de la fortune dont il étoit menacé. Ferdinand se rendit

à

à Barcelonne, & mit à la voile le quatriéme de Septembre, accompagné de la reine Germaine ſon épouſe, des deux reines de Naples, & d'un grand nombre de ſeigneurs. Gonſalve aïant appris ſon départ de Barcelonne, partit de Naples, & parce que la mer étoit groſſe, il alla par terre à Gaïette où il demeura juſqu'au vingtiéme de Septembre pour y attendre les galeres, il alla enſuite joindre Ferdinand à Genes. Ce prince reçut dans cette ville la nouvelle de la mort du roi de Caſtille. Comme on l'avoit nommé adminiſtrateur & régent de ce roïaume, il ſembloit que ſa préſence dût y être néceſſaire en cette occaſion. Cependant il crut qu'un peu de retardement ne nuiroit point aux affaires, & il voulut auparavant examiner celles de Naples, où il ſe rendit. Gonſalve l'y ſuivit, & ce fut-là le terme de ſa grandeur & de ſa proſperité. Ferdinand jaloux & ſoupçonneux crut trop facilement les accuſations formées contre ce grand capitaine. Il le dépoſa de la viceroïauté, lui ôta le commandement general des armées, & l'obligea de le ſuivre en Eſpagne comme ſimple particulier. Gonſalve ſoutint ſa diſgrace avec une fermeté qui lui acquit autant de gloire que toutes les victoires qu'il avoit remportées. Ferdinand lui laiſſa paſſer le reſte de ſes jours dans l'oiſiveté, ſans emploi & ſans récompenſe, toutes les graces qu'il demanda lui furent refuſées, & ſi ce prince lui marqua quelque reconnoiſſance, ce ne fut qu'après ſa mort par les magnifiques obſeques qu'il lui fit faire.

ANN. 1506.

CX. Diſgrace de Gonſalve, que Ferdinand prive de ſes emplois.

Mariana lib. 28. & 29.

Le traité que Louis XII. avoit fait à Blois avec l'empereur en 1504. & qui confirmoit le mariage de la princeſſe Claude avec Charles de Luxembourg, n'étoit point approuvé des grands du roïaume, parce

CXI. Mécontentemens des grands ſur le traité de Louis XII. avec l'empereur.

AN. 1506.

Saint Gelais hist. de Louis XII.

que ce mariage mettoit la maiſon d'Autriche en poſſeſſion du duché de Milan, de Genes & du comté d'Aſt, outre le duché de Bretagne, celui de Bourgogne, le comté de Blois, & d'autres domaines qu'on devoit ceder, ce qui pouvoit cauſer de grands préjudices à l'état. Les grands convinrent donc qu'ils députeroient vers le roi, pour le prier d'aſſembler les états, où l'on délibereroit ſur cette affaire qui paroiſſoit de ſi grande conſequence. Sa majeſté écouta avec beaucoup de bonté les avis qu'on lui donna là-deſſus, & conſentit à une aſſemblée des états à Tours pour le mois de Mai de cette année, quoique la princeſſe eut été promiſe par deux traitez ſolemnels.

CXII. Aſſemblée des états à Tours où l'on prie le roi de marier ſa fille au duc d'Angoulême.

Claude Seyſſel in orat. ad regem Anglia. Raynald. hoc ann. n. 34.

Les états commencerent leur aſſemblée le dixiéme de ce mois, & délibererent ſur les moïens qu'on pourroit mettre en uſage. Celui qui en fit l'ouverture étoit un nommé Bricot docteur de Paris, qui fit un éloquent diſcours au roi; il le pria au nom des états d'accorder ſa fille aînée à François comte d'Angoulême ſucceſſeur préſomptif de ſa majeſté, & de ne pas permettre que le duché de Milan & la Bretagne paſſaſſent au fils de l'archiduc. La demande des états fut examinée dans le conſeil du roi; & comme pendant cet examen, les députez des états de Bretagne arriverent à la cour pour préſenter une requête au roi ſur le même ſujet; l'on jugea que ſa majeſté ne pouvoit ſe diſpenſer de répondre favorablement, & qu'elle ne pouvoit ainſi aliener le bien de la couronne: que le ſerment qu'il avoit fait à l'empereur & à l'archiduc, d'accorder ſa fille au duc de Luxembourg, ne l'obligeoit en aucune maniere, parce qu'il n'avoit pû le faire au préjudice du bien de ſes ſujets. Le roi ſe rendit à ces raiſons, promit

que le comte d'Angoulême son heritier présomptif épouseroit la princesse Claude sa fille, & qu'elle ne seroit point mariée à Charles de Luxembourg ; en sorte que le vingt-uniéme de Mai fête de l'Ascension, la princesse fut fiancée au comte en présence de toute la cour. Le cardinal d'Amboise en fit la ceremonie, & les états furent congediez. La reine Anne de Bretagne qui jusqu'alors avoit paru fort opposée à ce mariage, parce qu'elle avoit beaucoup d'aversion pour la comtesse d'Angoulême, fit paroître en cette occasion que l'amour qu'elle avoit pour la France l'emportoit sur son ressentiment, & y consentit de bonne grace.

AN. 1506.

CXIII. La princesse Claude est fiancée au comte d'Angoulême.

Le roi Louis XII. fit sçavoir à tous ses alliez la démarche qu'il venoit de faire. Le roi d'Angleterre l'en felicita ; mais ni l'empereur, ni l'archiduc Philippe ne purent cacher leur ressentiment. Louis envoïa à ces deux princes François de Rochechouart avec un maître des requêtes & un secretaire du roi, pour tâcher de les convaincre qu'on lui avoit fait quelque violence : mais l'empereur n'en crut rien. Il regardoit ce qui venoit de se passer comme une nouvelle injure : & il étoit résolu de passer avec une armée dans le duché de Milan par les montagnes du Trentin : mais la Hongrie l'occupoit trop pour lui donner la liberté de commencer d'autres entreprises. Il avoit obligé Ladislas roi de Hongrie & de Boheme à signer un traité par lequel lui empereur étoit déclaré heritier présomptif & nécessaire de ces deux roïaumes. Les peuples y avoient consenti : Ladislas étoit mort, & cependant on ne paroissoit pas porté à se soumettre à son autorité. Maximilien crut qu'il devoit se faire obéir par force, & pour cela il fit avancer ses troupes

CXIV. Chagrins de l'empereur sur ce mariage.

D'Auton. hist. de Louis XII.
Nicol. Baselius in addit. ad chron. Naucler.

AN. 1506.

du Tirol juſques ſur les frontieres de la baſſe Autriche. Cette affaire attiroit tous ſes ſoins.

CXV. Henri VII. penſe à marier ſa fille au fils de l'archiduc.

Bacon hiſt. regni Henrici VII.

Le mariage de la princeſſe Claude & de Charles de Luxembourg étant manqué ; le roi d'Angleterre penſa tout de bon à profiter de cette alliance pour ſa fille ; il eſt vrai qu'il y trouvoit des obſtacles du côté du roi catholique aïeul maternel du jeune prince. En effet, Ferdinand appréhendoit que ſon petit-fils devenu trop puiſſant par l'alliance d'Angleterre, ne fût un jour en état de faire la loi aux enfans qu'il ſe flattoit d'avoir de ſon ſecond mariage avec la princeſſe Germaine. Il craignoit encore que le roïaume de Naples aïant été conquis par Gonſalve avec l'argent & les forces de la Caſtille, Charles ne le regardât comme une ſucceſſion échûë, que ſon aïeul ne pouvoit retenir à ſon préjudice ni tranſmettre, comme il le prétendoit, à des enfans d'un ſecond lit. Enfin, & c'étoit la raiſon la plus forte, il redoutoit le genie de Henri VII. il avoit peur que ſi Charles épouſoit ſa fille, il ne prétendît pour ſon gendre à l'adminiſtration de la Caſtille qui lui étoit échûë par la mort de ſon pere. Il lui vint même une penſée aſſez ſinguliere, qu'Henri VII. qui depuis long temps ſe plaignoit de la poitrine, ſeroit bien aiſe de reſpirer en Caſtille un air plus chaud que celui d'Angleterre, & que pour ſe procurer cet avantage, il brigueroit le gouvernement de la Caſtille. Cependant malgré toutes ces chimeres du roi catholique, l'affaire réuſſit.

CXVI. Raiſons du roi catholique pour s'y oppoſer.

CXVII. Ferdinand recherche l'amitié de Louis XII.

Mariana lib. 29. n. 1. & 2.

Ferdinand pour s'aſſurer la régence de Caſtille à laquelle les états venoient de le nommer, crut qu'il lui étoit avantageux de s'unir avec Louis XII. & de mettre le pape dans ſes interêts. Louis XII. de ſon côté cultivoit toujours l'amitié du ſaint pere. Voulant

le faire remettre en poſſeſſion de Perouſe & de Boulogne, il envoïa un ordre à Chaumont de joindre les troupes Françoiſes à celles de l'état eccleſiaſtique. Baglioni commandoit dans la premiere de ces places, & Bentivoglio dans la ſeconde. Le pape avoit été intime ami du premier ſous le pontificat de Sixte IV. mais cette liaiſon s'étoit changée en haine ſous celui d'Alexandre VI. Bentivoglio avoit toujours été ennemi du pape Jules, parce que dès qu'il fut ſouverain, il ſe déclara Gibelin, & Jules avoit été toute ſa vie de la faction des Guelphes. Louis XII. n'avoit pas moins d'occaſion que le pape de haïr Baglioni & Bentivoglio: Jules ſçut ſi bon gré au roi de ce qu'il faiſoit pour lui, qu'il donna à Chaumont huit mille ducats, & dix mille pour diſtribuer à ſes ſoldats. Comme c'étoit le cardinal d'Amboiſe qui avoit porté le roi à cette action, il lui conſerva la dignité de légat en France, & promit le chapeau de cardinal à ſes deux neveux, dont l'un étoit évêque d'Alby; outre cela le pape ceda au roi par un indult la nomination aux benefices du duché de Milan: Jules ainſi aſſuré que rien ne le traverſeroit dans l'execution de ſes deſſeins, leva des troupes & ſe mit lui-même à leur tête.

ANN. 1506.

CXVIII. Le pape reprend Perouſe & Boulogne.

Il commença par Baglioni comme le plus foible; & ce ſeigneur quoique le plus déterminé des hommes, maître d'une ville bien pourvûë avec une forte garniſon, envoïa au-devant du pape ſes deux fils pour lui demander pardon, & pour lui ſervir d'ôtages. Le ſaint pere profita de ſa conſternation, & ne lui laiſſa emporter de Perouſe que ſes meubles & ſes bijoux. La terreur paſſa de Baglioni à Bentivoglio: il eut recours à la clemence de ſa ſainteté qui lui laiſſa le domaine utile des terres que ſes ancêtres avoient ac-

Guicciardin. l. 6. Pariſ. de Graſſis in itiner Jul. II. MS. archiv. Vatic. p. 18.

AN. 1506.

quiſes dans le Boulonnois, & lui accorda la permiſſion de ſe retirer dans le duché de Milan avec tout ce qu'il y put emporter. Il preſſa le pape de lui fournir des chariots, il en loua d'autres, & fit emporter tous ſes effets dans un ſeul jour. Le pape entra dans Boulogne, y établit de nouveaux magiſtrats, & accorda pluſieurs privileges aux habitans, afin d'adoucir par-là le joug de ſa domination, contre laquelle on étoit fort prévenu. Il avoit fait la même choſe à Perouſe.

CXIX. Commencement de l'edifice de l'égliſe de S. Pierre à Rome.

Bullar. Jul. II. conſtit. 25. & 28. p. 228.
Raynald. hoc anno n. 45.

L'égliſe de ſaint Pierre du Vatican bâtie par Conſtantin tombant en ruine, Jules II. qui vouloit illuſtrer ſon pontificat par quelque choſe d'éclatant, conçut le deſſein de la rebâtir entierement & de lui donner une forme plus auguſte. Le celebre Bramante qui avoit rétabli le goût de l'architecture antique en Italie, en donna le plan. Jules publia des indulgences pour tous ceux qui contribueroient à la ſtructure de cet édifice qu'il vouloit rendre ſomptueux, & qui par les divers accroiſſemens qu'il prit dans la ſuite, eſt devenu le bâtiment le plus conſiderable qu'il y ait au monde. Le dix-huitiéme d'Avril, qui étoit le ſamedi dans l'octave de Pâques, Jules en poſa lui-même la premiere pierre en preſence des cardinaux & d'un grand nombre de prélats, & après avoir fait celebrer ſolemnellement la meſſe pour demander à Dieu qu'il benît cette entrepriſe. Jules croïoit que le ciel lui avoit inſpiré ce deſſein, & c'eſt ainſi qu'il en parle dans le bref qu'il adreſſe à Henri VII. roi d'Angleterre pour l'informer de ſon entrepriſe & de la ceremonie dont nous venons de parler. Il eſperoit conduire cet ouvrage à ſa perfection: mais Dieu dont les jugemens ſont ſouvent fort differens

de ceux des hommes en diſpoſa autrement. Jules mourut lorſqu'à peine y avoit-il quelques fondemens de poſez.

AN. 1506.

Avant ſa mort le vingt-huitiéme de Juillet, il confirma l'ordre des religieux Minimes, que d'autres papes ſes prédeceſſeurs avoient déja approuvé. Vers l'an 1492. Alexandre VI. avoit confirmé l'établiſſement de cet ordre, en changeant le nom d'Hermites de ſaint François de Paule, en celui de Minimes, qui plût davantage au ſaint. On continua néanmoins de les appeller en France, les Bons-Hommes, & lui le ſaint homme. Sa regle qui étoit triple pour les religieux, les religieuſes & les perſonnes du tiers ordre, fut depuis retouchée trois ou quatre fois, juſqu'à ce qu'aïant été portée à la perfection qu'on croïoit pouvoir lui donner, elle fut enfin fixée en 1506. & confirmée par Jules II. ſuivant la prédiction que François de Paule en avoit faite à Rome vingt-quatre ans auparavant. Les rois Charles VIII. & Louis XII. comblerent cet ordre de leurs bienfaits. Ce dernier prince qui avoit preſque toujours été éloigné de la cour, laiſſa d'abord au ſaint la liberté de s'en retourner en Italie : mais aïant appris la valeur du tréſor qu'il alloit perdre, il révoqua ſa permiſſion, & voulut encore encherir ſur ſes prédeceſſeurs en témoignage d'affection & en bienfaits à l'égard du ſaint homme & de ſes religieux. La reine en fit autant: & cet ordre eut de grandes obligations au cardinal d'Amboiſe qui le protegeoit.

CXX. Le pape confirme l'ordre des Minimes.

Papebroch. p. 209. *Spond. ann.* 1506. *n.* 8.

Dans le mois de Mai précedent Chriſtophle Colomb mourut à Valladolid, âgé de ſoixante-quatre ans, & l'on porta ſon corps aux Chartreux de Se-

CXXI. Mort de Chriſtophle Colomb.

Mariana lib. 28. *n.* 88.

AN. 1506.

ville, comme il l'avoit ordonné par son testament. Quoique le roi catholique l'eut annobli lui & toute sa posterité, quelques envieux le mirent mal auprès de leurs majestez : mais avant sa mort il rentra dans la faveur & dans leurs bonnes graces. Il laissa de Beatrix Henriquez qu'il avoit épousée, deux fils dom Diego & dom Ferdinand qui fut prêtre. Le premier eut un fils nommé Ferdinand qui mourut sans être marié. Nous avons l'histoire de Christophle Colomb composée par son fils Ferdinand, qu'Alphonse de Ulloa a traduite en Italien, & qui n'est presque connuë que dans cette traduction imprimée deux fois à Venise.

Ferdin. Colomb. hist. del Amr. Christ. Colomb.

CXXII.

Mort d'Alexandre roi de Pologne.

Alexandre roi de Pologne fils de Casimir II. & frere du roi Jean Albert auquel il succeda en 1501. finit aussi sa carriere dans cette année 1506. le dix-neuviéme d'Août, âgé de près de quarante-cinq ans, après en avoir regné cinq. Il étoit auparavant grand duc de Lithuanie, & les peuples de ce duché autrefois si opposez aux Polonois, consentirent à la réunion des deux états, à condition que l'élection des rois se faisant en Pologne, les Lithuaniens y auroient droit de séance & de suffrage. Frederic cardinal & archevêque de Gnesne le sacra dans Cracovie. Mais on ne couronna point son épouse Helene fille de Jean grandduc de Moscovie mort l'année précedente, parce qu'elle suivoit la créance de l'église Grecque. Alexandre contraignit son beau-pere à faire une treve de six ans avec la Lithuanie ; il arrêta les courses de Bogdan fils d'Etienne palatin de Valachie, & celles des Tartares. Enfin avant que de mourir, il eut la consolation d'apprendre la nouvelle de leur défaite par Michel Glinski,

Michou l. 4. hist. Polon. c. 82. Cromer lib. 30. Raynald. ad hunc ann. n. 38. & 39.

Glinski, qui en tua vingt mille. Il ne laiſſa point d'enfans d'Helene ſon épouſe ; enſorte que Sigiſmond I. ſon frere fut ſon ſucceſſeur. AN. 1506.

C'eſt à l'élection de ce prince que Matthias Michou ou de Michovia & Martin Cromer finiſſent leur hiſtoire de Pologne. Le premier étoit docteur en médecine, chanoine de Cracovie & ſçavant aſtronome ; il dédia la chronique de Pologne au roi Sigiſmond. Il laiſſa auſſi deux autres ouvrages, un de la Sarmatie Européenne, & l'autre de la Sarmatie Aſiatique, qui furent imprimez à Paris en 1532. avec quelques autres relations du nouveau monde. Martin Cromer fut ſecretaire du roi Sigiſmond, & enſuite évêque de Warmie après le cardinal Hoſius. Nous avons ſon hiſtoire de Pologne en trente livres, depuis l'an 550. En 1586. il fit imprimer ſon hiſtoire pour la quatriéme fois, & l'on croit qu'il n'eſt mort qu'en 1589. le treiziéme de Mars. Cromer a auſſi fait un autre ouvrage de la ſituation, des coutumes & des peuples du même roïaume, & quelques traitez de controverſe contre les proteſtans ; des colloques touchant la religion en quatre livres, & du celibat des prêtres. La derniere édition de ſon hiſtoire de Pologne, faite durant ſa vie, fut dédiée au roi Etienne Batori.

CXXIII. Michou & Cromer finiſſent à cette mort leurs hiſtoires.

Voſſius lib. 3. de hiſt. Lat.
Le Mire de ſcriptor. ſæcul. XVI.

Emmanuel roi de Portugal envoïa cette année aux Indes occidentales le fameux Alphonſe Alburquerque à qui les belles actions ont merité le nom de grand, pour ſucceder à Almeïda en qualité de viceroi. Il s'acquita de cet emploi avec beaucoup de fidelité & de prudence, & eut preſque toujours un heureux ſuccès. Emmanuel lui donna pour ajoint Triſtan da Cunha qui découvrit deux petites iſles de l'Ocean Ethiopi-

CXXIV. Alphonſe Alburquerque envoïé aux Indes par le roi de Portugal.

Barros dec. 2. l. 1. c. 1. & 2. & l. 2.

AN. 1506.

que ſous le vingtiéme dégré de longitude & trente-ſeptiéme de latitude, à trois cens cinquante lieuës du cap de Bonne-Eſperance vers le couchant, leſquelles portent aujourd'hui ſon nom.

CXXV. Emeute du peuple à Liſbonne contre les Juifs.

Mariana lib. 28. *n.* 84 *Oſorius lib.* 4.

Comme la peſte faiſoit de grands ravages dans tout le Portugal, le roi fut obligé de ſe retirer à Abrantés où l'air étoit fort ſain. La reine y accoucha le troiſiéme de Mars d'un enfant qui fut nommé dom Louis. Il fut baptiſé huit jours après ſa naiſſance ; mais la joïe qu'on en eut fut troublée par une émeute populaire qui s'éleva à Liſbonne pour un ſujet aſſez leger. Il y avoit dans l'égliſe de ſaint Dominique un crucifix en relief, un verre couvroit la plaïe de ſon côté. Quelques perſonnes entendant un jour la meſſe, trompez par un certain éclat que rendoit le verre en refléchiſſant la lumiere, crurent qui c'étoit quelque choſe de miraculeux, & crierent tout haut dans l'égliſe: Miracle, miracle. Un Juif nouvellement converti qui ſe trouva preſent, voulut détromper les autres, & ſe mocqua de leur ſimplicité. Le peuple croïant que ce Juif ne parloit ainſi que par mépris de la religion, entra dans une ſi grande fureur, qu'il ſe jetta ſur ce malheureux, le traîna hors de l'égliſe, le perça de mille coups, & brûla ſon corps au milieu de la ruë. Un religieux ſorti du monaſtere anima cette populace déja mutinée, & la porta à commettre les dernieres cruautez : on n'entendit de tous côtez que des cris tumultueux, & bien tôt l'émeute devint generale.

CXXVI. Maſſacre qu'on y fait des Juifs.

Mariana, ibid.

Le diſcours emporté de ce religieux fut comme le ſignal du maſſacre. Cette populace devenuë encore plus furieuſe ſe jetta brutalement dans les maiſons des Juifs nouvellement convertis, fit main-baſſe ſur

ces malheureux, égorgea impitoïablement hommes, femmes, enfans, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, pilla leurs maiſons. Deux religieux du même couvent portoient une croix devant les ſéditieux pour leur ſervir d'étendard. Cette cruelle boucherie dura trois jours entiers, ſans que rien put rallentir la fureur du peuple. On dit qu'il y eut plus de deux mille perſonnes égorgées, la plûpart innocens, parmi leſquels il ne laiſſa pas de ſe trouver pluſieurs anciens chrétiens, ſoit par mépriſe ou par erreur, ſoit que leurs ennemis particuliers ſe ſerviſſent de cette occaſion pour ſatisfaire leur vengeance. Le roi averti de ce déſordre en fut fort irrité, & fit faire les informations neceſſaires. Les deux religieux furent punis du dernier ſupplice, leurs corps brûlez, & leurs cendres jettées au vent. On executa de la même maniere les plus coupables. AN. 1506.

CXXVII. Les Flamands font difficulté de reconnoître l'empereur pour regent des Païs-Bas.

Dès que Maximilien eut appris la mort de l'archiduc ſon fils, il ſe rendit en Flandres pour ſe faire déclarer adminiſtrateur des Païs Bas, juſqu'à la majorité de l'archiduc Charles qui n'avoit que ſix ans. Mais les Flamands connoiſſoient trop bien l'empereur pour ſe ſoumettre d'abord à lui. Ils firent tant de difficulté de le reconnoître pour tuteur du jeune prince & regent des Païs-Bas, que le pape qui auroit voulu voir ce prince en Italie & l'engager à s'oppoſer aux entrepriſes des François contre les Venitiens, perdit preſque l'eſperance dont il s'étoit flatté. Mais la révolte des Genois la releva.

Bonaccurſ. in Diariis. Bizard. hiſt. Gen. lib. 18.

CXXVIII. Révolte des Genois contre la France.

La dignité de doge étoit devenuë comme hereditaire dans les familles des Fregoſes & des Adornes, & ils s'étoient rendus ſi puiſſans par les richeſſes immenſes qu'il avoient acquiſes en rempliſſant cette pla-

Guicciardin. l. 7.

AN. 1507.

Saint Gelais hist. de Louis XII. Foglieta hist. Genuens. lib. 12.

ce, que quoiqu'ils ne fussent que de la noblesse du second rang, ils ne vouloient plus la ceder aux nobles de la premiere classe, tels que les Fiesques, les Doria, les Spinola & les Grimaldi. Les prétentions des uns & des autres causerent des divisions. On en vint aux querelles qui dégenererent bien tôt en sédition. Un noble de la famille de Doria fut tué par un de ceux du parti opposé, dans une dispute qui s'éleva entr'eux en joüant à la boule. Ce meurtre fut suivi d'un soulevement general, dans lequel les nobles furent si maltraitez, qu'ils furent contraints de se retirer ailleurs. Les séditieux se voïant les maîtres créerent aussi tôt de leur propre autorité un nouveau corps de magistrats composé de huit personnes qu'on nommoit tribuns du peuple, & se révolterent contre le roi de France. Ravestein gouverneur de la ville étoit alors à la cour. Rocaberti son lieutenant ne sçachant quel parti prendre, se détermina enfin à condescendre aux volontez du peuple, & à signer le résultat de l'assemblée qu'on venoit de convoquer pour élire de nouveaux magistrats, après qu'il eut dépêché un courier à Ravestein qui revint aussi-tôt à Genes avec quelques troupes en petit nombre.

CXXIX. Le roi de France envoïe une armée à Genes.

Jean d'Auton hist. de Louis XII. Guicciardin. l. 7. Raynald. n. 7.

Les rebelles avoient une armée fort nombreuse, & s'étoient déja emparez de plusieurs petites places sur le bord de la mer. Ravestein voïant qu'il ne seroit pas le plus fort, essaïa de ramener les séditieux par la douceur. Mais ceux-ci supposant qu'il les craignoit, n'en devinrent que plus insolens; ils obligerent Ravestein à renvoïer ses troupes, ils s'assurerent de plusieurs places, & eurent l'audace d'aller assieger la forteresse de Monaco. Ravestein retourna en cour; & Louis XII. leur envoïa le docteur

AN. 1506.

Michel Ricci Napolitain, pour tâcher de les ramener à leur devoir, mais il ne fut point écouté. Irrité de leur obſtination il fit lever une armée ſi nombreuſe qu'elle cauſa de l'inquiétude au pape, aux princes d'Italie, à l'empereur & au roi catholique, qui crurent que le roi de France avoit un autre deſſein que celui d'appaiſer la révolte de Genes. Les rebelles n'en parurent pas émûs d'abord, leur inſolence augmentoit de jour en jour. Ils abattirent les armes de France, élurent pour doge Paul Nuové ou de Nouë teinturier de ſon métier, & fortifierent les avenuës de leur ville.

CXXX. Le roi ſe rend à Genes, & réduit les ſéditieux.

Louis fit partir Yves d'Alegre avec trois mille hommes qui ſe rendirent à Monaco. Mais à ſon approche les rébelles décamperent & rétournerent à Genes. Le roi paſſa lui-même en Italie. Il partit de Grenoble le troiſiéme d'Avril & arriva l'onziéme à Suſe. Son armée étoit de vingt-deux mille hommes de pied, de quinze cens hommes d'armes, de beaucoup de nobleſſe & de volontaires, enſorte que le tout pouvoit aller à cinquante mille hommes. Sa majeſté étoit auſſi accompagnée de trente prélats. Il y eut une action entre Riverole & ſaint Pierre d'Arene pour un fort que les Genois avoient élevé ſur la montagne, & qu'il falloit emporter pour s'ouvrir un paſſage à la forteresſe de Caſtellazzo. Les François en vinrent à bout avec aſſez de peine, & l'armée victorieuſe s'avança auſſi-tôt vers Genes.

Aux approches de l'armée, les Genois firent une ſortie ſur l'avant-garde, le combat fut rude; mais enfin ils furent repouſſez & perdirent trois mille hommes. Conſternez de cette perte, ils demanderent grace. Le roi ne voulut pas voir les députez, mais

AN. 1507.

les renvoïa au cardinal d'Amboiſe. Celui-ci leur dit, qu'il falloit ſe remettre à la diſcretion du roi, ou voir leur ville au pillage. Les Genois irritez de cette réponſe, ſortirent au nombre de quarante mille combattans ; mais ils furent défaits & taillez en pieces. Triſtan de Salazar archevêque de Sens ſe trouva à cette bataille & combattit vaillamment armé de toutes pieces auprès du roi, qui ſe mêla auſſi fort avant dans le combat. Ce prélat diſoit à ceux qui s'étonnoient de le voir en cet équipage, que quand le roi s'expoſoit lui-même au danger, il n'étoit point permis à aucun de ſes ſujets de s'en exempter. Les Genois craignant de ne pouvoir plus réſiſter, ſe rendirent enfin à diſcretion. Paul de Nouë leur nouveau doge avoit pris la fuite & s'étoit embarqué ſur un vaiſſeau qui devoit le porter à Rome ; mais il fut pris par la flotte Françoiſe. Le roi entra dans Genes le vingt-huitiéme d'Avril, armé de toutes pieces, l'épée nuë à la main, vétu d'une cotte d'arme blanche, & entouré d'un grand nombre de gens-d'armes. La bourgeoiſie à qui il avoit demandé une ſoumiſſion aveugle tenoit à la main des rameaux d'oliviers, & crioit : Miſericorde. Le roi leur donna la vie ; mais il les condamna à païer trois cens mille écus pour la conſtruction d'une nouvelle fortereſſe entre la ville & le port ; il ordonna auſſi que le magiſtrat apporteroit à ſes pieds les originaux des traitez conclus avec la France, & les autres qui regardoient leurs anciennes libertez, pour y être déchirez & brûlez, ce qui fut executé. Mais le roi leur accorda auſſi-tôt les mêmes privileges, à condition néanmoins qu'il les revoqueroit quand il le voudroit De Nouë & Demetrio Juſtiniani eurent la tête tranchée. Celui ci dit avant

de mourir, que le pape étoit d'intelligence avec les rebelles. L'on augmenta le nombre des gens de guerre qui avoient coutume de loger dans la ville. L'on voulut que le gouverneur assistât à toutes les déliberations, que les Genois entretinssent trois galeres dans le port pour la France, & augmentassent les fortifications du château. Ravestein fut dépossé, & Raoul de Lannoy bailli d'Amiens, homme d'une integre probité, fut mis en sa place. AN. 1507.

CXXXI. Le pape prévient l'empereur contre la France.

Raynald. ad ann. 1507. n. 7. & 8.

Jules II. persuadé qu'une affaire comme celle de Genes ne demandoit pas la presence d'un si grand monarque tel que le roi de France, en prit ombrage ; & comme il sçavoit les justes allarmes & les grandes inquiétudes que Charles VIII. avoit causées à Alexandre VI. il craignit de se trouver réduit à une semblable extrémité, s'il n'en prévenoit le coup par quelque artifice ; politique qui le mit à couvert de ses fraïeurs. Il ne trouva rien de plus propre à son dessein que d'allarmer l'empereur, en lui faisant regarder l'entreprise de Louis XII. comme un prétexte pour troubler le repos de l'Italie, & pour rendre encore une fois la France maîtresse de l'élection des papes, par le ministere du cardinal d'Amboise, qu'il vouloit élever sur le thrône de saint Pierre, pour recevoir ensuite de sa main la couronne imperiale, & se moquer de Maximilien & des électeurs, en s'emparant de tout ce qu'ils avoient de puissance en Italie.

CXXXII. L'empereur convoque une diéte à Constance contre Louis XII.

Guicciardin. l. 7.

L'empereur prêta trop l'oreille à cet artifice. Les Venitiens avoient joint leurs plaintes à celles du pape, & avoient beaucoup exageré les sujets de défiance qu'ils avoient des desseins du roi sur les états d'Italie, en particulier sur leur république. Maximilien

AN. 1507.

Tritem. in chronic. Spanheim, hoc anno.
Basel. in addit. ad Naucler.
Bizard. lib. 18.

dépêcha promptement vers tous les princes de l'empire, & vers les villes Hanseatiques, avec ordre de se trouver à Constance où il avoit convoqué une diéte, & où après leur avoir representé par la lecture des brefs qu'il avoit reçus du pape, l'importance de se maintenir contre le roi très-chrétien dans la possession de leurs anciens établissemens en Italie, & de s'opposer à l'ambition des François ; il les fit résoudre à une union si generale de toutes leurs forces, qu'il y avoit lieu d'esperer de l'effort unanime que l'Allemagne alloit faire, qu'elle domineroit à ce coup toutes les puissances du monde, & qu'enfin l'Italie retourneroit bien-tôt sous le joug legitime de ses anciens maîtres. Jamais on ne vit plus de promptitude dans le corps Germanique pour assembler une armée, jamais plus d'animosité contre la France. Le discours de Maximilien à Constance fit mettre sur pied en très-peu de temps une armée nombreuse ; elle étoit prête à s'avancer vers l'Italie par le Tirol, lorsqu'on apprit que Louis XII. avoit licencié ses troupes.

CXXXIII.
Entrevûë du roi de France & du roi catholique à Savonne.

Guicciardin. l. 7.
Jean d'Auton hist. de Louis XII.

Le roi Ferdinand qui étoit alors à Naples envoïa féliciter le roi de France de sa victoire, le priant de trouver bon qu'il lui rendît visite avec la reine sa femme, & de lui marquer le lieu où il voudroit la recevoir. Louis marqua la ville de Savonne. Là ces deux rois eurent une longue conference, à laquelle ils appellerent Palavicin légat du pape, & prirent ensemble la résolution de faire la guerre aux Venitiens. Le cardinal d'Amboise fut aussi present à cette conference, qui fut réïterée plusieurs fois. Delà le roi se rendit à Lion, & Ferdinand en Espagne. Comme on veut toujours deviner les intentions & les desseins des rois, on répandit dans le public, que

CXXXIV.
Sujet de cette entrevûë entre les deux rois.

Ferdinand

Ferdinand y avoit paru fort irrité contre le pape, de ce qu'il lui avoit refuſé l'inveſtiture du roïaume de Naples, & que les deux rois avoient pris des meſures pour faire dépoſer un pape élû par des voïes ſi peu canoniques, & que Ferdinand même avoit dit, qu'il ne tiendroit qu'à la France, que cela ſe fit en plein concile, & qu'on en tînt un general auquel il promettoit d'envoïer tous les prélats d'Eſpagne & des deux Siciles, & qu'il répondoit de leurs ſuffrages en faveur du cardinal d'Amboiſe.

AN. 1507.

CXXXV. L'empereur brigue la regence des Païs-Bas.

Maximilien penſoit toûjours aux Païs-Bas : car pour la Caſtille ſur laquelle il avoit eu des vûës, il eut été inutile d'y penſer depuis que Ferdinand y avoit été nommé. Mais il croïoit qu'on ne pouvoit lui refuſer l'adminiſtration des Païs-Bas pendant la minorité de ſon petit-fils Charles. Les Flamands n'en vouloient point ; mais il leur falloit quelque prétexte plauſible pour lui donner l'excluſion. Ils en avoient un dans ce que l'archiduc Philippe avoit ordonné par ſon teſtament, que le roi de France ſeroit curateur de ſon fils, & ce fut celui-là que les Flamands ſuivirent en partie. Ils dirent donc que Charles duc de Luxemborg étant feudataire de la France en qualité de comtede Flandre, d'Artois & de Charolois, Loüis XII. dans la conteſtation preſente devoit être juge ; il y en a cependant qui prétendent qu'il n'étoit pas dit un mot du roi de France dans le teſtament de Philippe.

Voïez les memoires de du Bellay & de Brantôme. Varillas éducation des princes. Daniel hiſt. de France, to. 5. in 4. p. 264.

Quoi qu'il en ſoit, Loüis ſe chargea de la tutelle du prince Charles, & lui donna pour gouverneur du conſentement des états du païs, Guillaume de Croy ſeigneur de Chiévres ; malgré les remontrances de

CXXXVI. Loüis XII. ſe charge de la tutelle de Charles de Luxembourg à la priere des Flamands.

AN. 1507.

son conseil. Quelques-uns disent que ce ne fut pas Guillaume de Croy qu'on nomma d'abord gouverneur de Charles d'Autriche ; mais Charles de Croy prince de Chimay cousin de ce Guillaume, & que celui-ci ne le fut qu'en 1509. par la démission du premier, dans le temps que Marguerite d'Autriche gouvernoit les Païs-Bas sous l'autorité de Maximilien, à qui les Flamands en défererent l'administration, soit par leur legereté naturelle, ou par quelque mécontentement qu'ils eurent contre Loüis XII.

CXXXVII. Maximilien gouverneur des Païs-Bas.

CXXXVIII. L'empereur va en Italie, & les Venitiens lui refusent le passage.

Quoique le prompt retour de ce prince eut dissipé tous les ombrages dont le pape s'étoit servi pour donner de la jalousie à l'empereur ; celui-ci néanmoins étant déja en marche avec une armée de huit mille chevaux & de vingt-deux mille hommes de pied continua sa route, alleguant pour changer la premiere idée de son voïage, qu'il n'entroit en Italie qu'en prince pacifique, & seulement à dessein d'aller recevoir la couronne des mains du pape, suivant l'ancienne coûtume de ses prédecesseurs dans l'empire. Les Venitiens qui penetroient plus avant, ne se laisserent pas séduire par ces belles apparences. L'empereur leur fit demander par ses ambassadeurs la liberté de passer, & leur fit proposer une ligue offensive contre la France. Mais les Venitiens refuserent absolument ce passage ; ils dirent que pour aller recevoir une couronne qu'on sçavoit que le pape ne refuseroit pas, il n'étoit pas necessaire de se faire accompagner par une armée de plus de trente mille hommes. Ils furent d'ailleurs portez à ce refus par les ambassadeurs de France, qui representerent

que la paix de l'Italie en dépendoit, & que s'ils accordoient le passage à l'empereur, le roi Loüis ne pourroit se dispenser de venir lui-même en Italie avec toutes ses forces pour s'opposer à Maximilien. Ce refus irrita si fort l'empereur que dans le moment même il prit la résolution de s'en venger. AN. 1507.

CXXXIX. L'empereur porte la guerre en Italie contre les François & les Venitiens.

Cependant son armée ne fit pas de grands progrès. Les Suisses lui manquerent, parce qu'il n'y avoit point d'argent comptant pour eux; les princes d'Italie se dispenserent de lui fournir les sommes promises; le pape lui refusa la disposition de cent mille ducats levez en Allemagne pour les frais de la guerre contre les Turcs; & il ne toucha que six mille ducats des Siennois. Il ne laissa pas d'avancer vers l'Italie après avoir envoïé quelques troupes du côté de la Bourgogne & de la Savoïe. Loüis XII. ne manqua pas de renforcer son armée qui étoit dans le duché de Milan; celui qui en étoit gouverneur se saisit d'Arone sur le lac majeur. L'Alviane qui commandoit les troupes Venitiennes vint dans le Frioul, & Petiliane garda les passages des frontieres du Trentin. Enfin Trivulce avec cinq cens hommes d'armes & cinq mille fantassins s'avança jusqu'à Verone pour seconder les Venitiens. Toutes ces mesures déterminerent l'empereur à s'arrêter à Genes pour surprendre cette ville à la faveur de quelques intelligences qu'il y avoit. Mais son entreprise aïant échoüé, il ne pensa plus qu'à venir fondre sur les états de la république de Venise.

CXL. Ferdinand roi catholique arrive en Castille.

Mariana hist. Hisp. lib. 29.

Le roi catholique après une navigation fort heureuse débarqua à Valence, où il ne fit que passer, & se rendit en diligence dans la Castille. Tous les grands vinrent au devant de lui, & le conduisirent comme

AN. 1507.

en triomphe à Burgos, où il reprit la regence du roïaume avec de si grands applaudissemens de tous les ordres, qu'il oublia la honte avec laquelle on l'avoit forcé de la quitter deux ans auparavant. Il ne se vengea de personne, il conserva à ceux mêmes qui s'étoient le plus hautement declarez contre lui, tous les avantages dont ils étoient en possession; & par une conduite si moderée, il s'acquit l'estime & la confiance de tout le monde. Il n'y eut que Manuel qui aima mieux quitter les grands établissemens qu'il avoit en Castille, & se retirer dans les Païs-Bas auprès de l'archidue Charles, que de dépendre de Ferdinand qu'il n'aimoit pas. L'archevêque de Tolede eut beaucoup de part dans la faveur du prince.

CXLI. L'archevêque de Tolede est fait cardinal avec trois autres.

Le chapeau de cardinal faisant alors, comme il fait encore aujourd'hui, le comble des vœux de ceux qui occupent des dignitez ecclesiastiques, le roi catholique le lui procura; & sa saintete en l'accordant, l'accompagna d'un bref des plus obligeans pour l'archevêque, qui reçût le chapeau des mains du nonce; & comme il n'avoit point de titre, il prit celui de cardinal d'Espagne. On trouve cependant dans la liste des cardinaux, qu'il prit le titre de sainte Sabine.

Alvar. Gomez de vita Ximen. Paris. de Grassis, p. 346. Raynald. ad hunc annum n. 24.

Le dix-septiéme de Mai, le pape nomma encore trois cardinaux François. Le premier, Jean de la Trimoüille archevêque d'Auch, avec le titre de saint Martin aux Monts. Il ne conserva pas long-temps cette dignité. Il mourut environ un mois après, & fut enterré dans l'église collegiale de Notre Dame de Thoüars. Le second, René de Prie, évêque de Baïeux, puis de Limoges, avec le titre de sainte Lucie. Soutenu du crédit de son cousin-germain le cardinal

Jean d'Auton hist. de Louis XII. Frizon Gall. purp.

d'Amboiſe, il s'éleva d'abord aux dignitez de grand archidiacre de Bourges, abbé du Bourg Dieu, de la Prée, &c. aux évêchez de Leitoure, de Limoges, de Baïeux, & enfin au cardinalat. Enfin le troiſiéme fut Loüis d'Amboiſe, évêque d'Alby, avec le titre de ſaint Marcellin & de ſaint Pierre. Il étoit neveu du cardinal George d'Amboiſe. AN. 1507.

CXLII. Mort de quelques cardinaux.

Cette promotion fut faite pour remplir quelques places vacantes dans le ſacré college par la mort de quelques cardinaux; ſçavoir, Jean de Caſtro Eſpagnol, évêque de Gergenti en Sicile & adminiſtrateur de l'évêché de Sleſwik en Dannemark, promû au cardinalat par Alexandre VI. en 1496. Loüis-Jean Mila ou del Mila natif de Xativa dans le roïaume de Valence en Eſpagne, évêque de Lerida, & neveu du pape Callixte III. qui le fit cardinal en 1455. Jerôme Baſſo de la Rovere, neveu de Sixte IV. évêque de Recanati & enſuite de Paleſtrine par ſon titre; Jean Vera Eſpagnol, archevêque de Salerne; enfin Antoine Pallavicini Genois, évêque d'Orrenza. Il étoit né à Genes en 1441. & fut d'abord élevé dans le commerce à la maniere des nobles Genois; pendant aſſez long-temps il ſuivit ſes freres qui negocioient en Eſpagne; mais las de cette façon de vivre, il vint en 1470. à Rome, où le cardinal Jean-Baptiſte Cibo le retint au nombre de ſes domeſtiques, & lui procura une charge de ſecretaire des lettres apoſtoliques. Cet emploi le fit connoître au pape Sixte IV. qui goûta ſon eſprit, & lui donna l'évêché de Vintimille. Il ſe diſpoſoit à partir pour aller réſider dans ſon diocefe, quand Sixte IV. mourut en 1484. Le cardinal Cibo le pria alors de diffe-

Surita lib. 6. Platina in Callixt. III.

CXLIII. Du cardinal Pallavicini.

Guicciardin. l. 2. Paul. Jov. in elog. lib 2. Foglieta in elog. Ligur. Garimbert lib. 3. & 4.

AN. 1507.

rer ſon départ juſqu'après l'élection ; & pour mieux l'arrêter, il le fit nommer entre les prélats qu'on choiſit ordinairement pour la garde du conclave qui ne fut pas long. Cibo y fut mis ſur le thrône pontifical, & prit le nom d'Innocent VIII. ce qui cauſa beaucoup de joïe à Pallavicini. Le nouveau pontife le retint à Rome, il lui donna une charge de dataire, qu'il exerça avec beaucoup de ſageſſe & de fidelité, & le nomma cardinal en 1489. Alexandre VI. ſucceſſeur d'Innocent eut beaucoup de conſideration pour ce cardinal, auquel il procura pluſieurs évêchez : il eſtimoit ſur-tout ſa fermeté & ſon courage. Lorſque le roi Charles VIII. entra dans Rome à la fin de Decembre 1494. ce pape qui s'étoit retiré au château Saint-Ange, chargea Pallavicini de recevoir ſa majeſté très-chrétienne & de traiter avec elle, ce qu'il fit avec beaucoup de ſuccès. Quand ce monarque partit de Naples au mois de Mai de l'année ſuivante, le pape qui l'avoit trop offenſé pour oſer l'attendre, ſortit de Rome & ſe retira à Orviette, laiſſant encore au cardinal Pallavicini le ſoin de negocier avec le roi, qui rendit genereuſement toutes les places de l'égliſe qu'il tenoit. Après la mort de ce pape en 1503. Pallavicini fut un de ceux qu'on propoſa d'abord pour lui ſucceder, il eut pluſieurs voix. Des ennemis ſecrets qu'il avoit en témoignerent du chagrin ; & Garimbert dit qu'ils tâcherent de le déchirer par une épigramme ſatirique à laquelle les amis de Pallavicini répondirent. Pie III. fut élû pape & Jules II. lui ſucceda bien-tôt après. Celui-ci emploïa le cardinal Pallavicini dans les affaires les plus importantes, & l'envoïa légat à Sa-

vonne, où ſe fit l'entrevûë de Loüis XII. & de Ferdinand. Ces princes y conclurent une ligue contre les Venitiens, comme le pape le ſouhaitoit. Le légat preſſa ſon retour, pour lui apprendre lui-même le ſuccès de ſa négociation ; mais en arrivant à Rome ſur la fin du mois d'Août de cette année 1507 il tomba malade & mourut le dixiéme de Septembre âgé de ſoixante ſix ans. AN. 1507.

CXLIV. Mort de S. François de Paule.

L'égliſe perdit auſſi dans cette même année le bienheureux François de Paule fondateur des religieux Minimes, il mourut dans le convent du Pleſſis-lez-Tours en France le deuxiéme d'Avril, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. L'aſſurance qu'il eut de ſa mort prochaine, lui fit refuſer tous les ſoulagemens humains qu'on vouloit apporter à ſon mal, perſuadé qu'ils étoient inutiles & contraires aux deſſeins que Dieu avoit ſur lui. Après avoir exhorté ſes freres à la charité entr'eux, à l'amour de leur regle, & principalement à l'exactitude de l'obſervance de la vie d'un carême perpetuel, il ſe fit conduire à l'égliſe, où il reçut la ſainte euchariſtie nuds pieds, la corde au col, & mourut le lendemain qui étoit le Vendredi-Saint. Philippe de Comines s'eſt trompé lorſqu'il a dit que ce ſaint n'avoit que quarante-trois ans en 1482. quand il vint en France ſous le regne de Loüis XI. ce qui ſuppoſeroit qu'il ne ſeroit mort qu'à l'âge de ſoixante huit ans. Le P. Giry Minime a montré dans une diſſertation, combien ce ſentiment eſt inſoutenable ; & les continuateurs de Bollandus, après l'avoir autoriſé d'abord ont paru enſuite approuver le ſentiment de ce pere.

Baillet vies des ſaints to. 1. in fol. au 2. d'Avril.
Reynald ad ann. 1507. n. 25.
Spond. eod. anno.
Bolland. Papebrok.
Comines l. 6. c. 7.
Giry diſſertat. chronolog.

L'éclat de ſa vie toute ſainte, les miracles que

AN. 1507.

Dieu operoit à ſon tombeau, & ſa grande réputation de ſainteté, engagerent la France & l'Italie à ſolliciter ſa canoniſation ; on travailla dès le temps du pape Jules II. & de Loüis XII. aux informations juridiques de ſes actions & de ſes miracles. Mais ſa canoniſation ne ſe fit que ſous le pontificat de Leon X. en 1519. Les reliques de ſaint François de Paule furent précieuſement conſervées dans l'égliſe du Pleſſis lez Tours juſqu'en 1562. que les Calviniſtes les brûlerent d'une maniere qui fit connoître leur fureur contre la religion catholique, puiſqu'ils tirerent le corps du ſaint de ſon tombeau, où il étoit encore tout entier, le traînerent revétu de ſes habits comme il étoit, dans une chambre, & l'y brûlerent avec le bois du crucifix de l'égliſe. Cependant les Minimes prétendent que les oſſemens du ſaint furent pour la plûpart retirez du milieu des flammes.

Fin du vingt quatriéme Tome.

TABLE

TABLE

DES MATIERES,

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A.

ABus réformez par l'université de Paris, *page* 88
Adorne établi par Sforce lieutenant general dans Genes, 79
Albert (Jean) élu roi de Pologne après la mort de son pere Casimir, 149. Sa mort 458
Albon (Charles d') de Saint-André, prend Salces sur les Espagnols, & l'abandonne ensuite, 314
Alburquerque (Alphonse) envoïé aux Indes par le roi de Portugal, 579
Alcala, le cardinal Ximenés y établit une université, 404. Il obtient pour elle mille livres de rente, & pour la ville exemption d'impôts, 511
Alexandre VI. élu pape après Innocent VIII. 143. Ses enfans naturels, 144. Réjoüissances à Rome pour son élection, 146. Il fait un de ses neveux cardinal, *là-même*. Les commencemens de son pontificat, 146. Il accorde au roi d'Aragon les païs découverts par Colomb, 153. Promesses du roi de Naples pour ses fils naturels, 162. Ambassade des princes d'Italie au nouveau pape, 164. On l'anime contre le roi de Naples, *là-même*. Il se ligue avec les Venitiens & le duc de Milan, 167. Ses réponses vagues au roi de France, 176. Il confirme aux rois catholiques la concession des trois grandes maîtrises, 179. Il lui donne d'autres païs découverts par Colomb, 181. Il crée douze cardinaux, 182. Il approuve l'ordre des Mini-

mes, 183. Il propoſe une alliance à Bajazet ſultan contre le roi de France, 194. Réponſe que lui fait Bajazet, 196. Il s'adreſſe aux rois catholiques, *là-même*. Ses remontrances à Charles VIII. 197. Ce prince le menace d'un concile, 215. Il ſe retire dans le château S. Ange, 216. Il refuſe de voir à Rome le roi de France, 231. Dix-huit cardinaux ſollicitent le roi à lui faire faire ſon procès, *là-même*. Son traité avec Charles VIII. 233. Il vient au Vatican & reçoit le roi à S. Pierre, 234. Il reçoit l'obédience du roi, 235. Il fait ſommer Charles VIII. de ſe retirer d'Italie avec ſes troupes, 272. Le roi lui répond ſur un ton de raillerie, 273. Grandes réjoüiſſances qu'il fit faire à Rome au ſujet de la ligue avec le roi d'Angleterre contre la France, 301. Il veut ruiner la maiſon des Urſins, & les fait arrêter dans Atelle, 311. Le roi de Portugal lui fait part du deſſein de porter la guerre en Afrique, 320. Il confirme l'ordre de S. Michel, 321. Il reçoit un député du roi des Georgiens, 327. Il fait la guerre aux Urſins, 328. Ses troupes ſont battuës, *là-même*. Plaintes qu'il fait à Gonſalve contre le roi d'Eſpagne & réponſe vive de ce grand capitaine, 331. Il veut donner le duché de Benevent au duc de Gandie ſon fils, 332. Ce fils eſt aſſaſſiné, 333. Chagrin qu'en a le pape qui veut ſe convertir, 334. Il confirme la paix d'Etaples entre la France & l'Angleterre 388. Il penſe périr dans un ouragan, 424. Il donne l'inveſtiture de Naples aux deux rois de France & d'Eſpagne, 437. Il ſe ſaiſit de Piombino, 441. Jalouſie des princes d'Italie contre lui & ſon fils. 442. Il excite des broüilleries dans la Toſcane, 451. Il renouvelle l'alliance avec le roi de France Louis XII. 452. Sa perfidie & celle du duc de Valentinois ſon fils naturel, 455. Il fait empoiſonner le cardinal des Urſins, *là-même*. Il fait arrêter à Rome le bled de l'armée Françoiſe, 475. Promotion qu'il fait de neuf cardinaux 481. Il recherche l'amitié du roi de France, 483. Sa mort funeſte, 484. *& ſuiv.* Faux récit de cette mort par Odoricus Raynaldus, 487. Révolutions en Italie après ſa mort, 489. Retar-

dement de ſes funerailles, 495
Alexandre roi de Pologne, ſa mort, 578
Alphonſe roi de Naples, ſuccede à ſon frere Ferdinand. Son caractere, 187. Il demande l'inveſtiture de Naples au pape, qui la lui accorde, 188. Le duc d'Orleans attaque ſa flotte, 193. Il tente de ſurprendre Genes, 198. Il ſe joint à Pierre de Medicis pour déſunir Ludovic Sforce du roi de France, 199. Il fait couronner ſon fils & s'enfuit de Naples, 239. Il ſe retire à Meſſine, & y meurt, 240.
Alutarii (Jean) ſes propoſitions cenſurées, & ſa retractation, 335
Amboiſe (George d') reçoit le chapeau de cardinal, 359. Son entrevuë à Trente avec l'empereur Maximilien, 443. Il aſpire à la papauté, 444. Sa lâche complaiſance pour le duc de Valentinois, 482. *& ſuiv.* Ses intrigues pour ſe faire élire pape après la mort d'Alexandre VI. 490. *& ſuiv.* Son arrivée à Rome avec d'autres cardinaux 495. Les cardinaux Aſcagne & S. Pierre-aux-liens le trompent, 497. *& ſuiv.* Il eſt mal reçu du nouveau pape, & fort raillé à Rome, 501. Il ſort de Rome, & le pape lui continuë ſa légation en France, 510.
Amerique découverte par Americ Veſpuce Italien, 459
Angleterre, ſes ambaſſadeurs produiſent des lettres de créance au pape où leur roi ſe dit roi de France, 507. Le pape fait retrancher ce titre, *là-même.*
Anne de Bretagne heritiere des états de ſon pere avec ſa ſœur, 78. Elle épouſe par procureur le roi des Romains, 99. On travaille en France à empêcher ce mariage, 114. Elle conſent d'épouſer Charles VIII. roi de France, 129. Solemnité de ſon mariage avec ce prince, 130. Son couronnement à ſaint Denis, & ſon entrée à Paris, 129.
Annonciades, religieuſes fondées à Bourges par Jeanne de France épouſe repudiée du roi Louis XII. 466. Le pape Alexandre VI. les approuve, 467
Arban (d') vient pour ſecourir Naples, & prend la fuite, 284
Arbueſa (Pierre d') inquiſiteur aſſaſſiné par les Maures, 12
Archiduc d'Autriche irrité du teſtament de la reine Iſabelle, 536. Il ſe diſpoſe à faire un voïage en Eſpagne

& s'embarque en Zelande, 559. *& suiv.* Une tempête l'oblige de relâcher en Angleterre, où il eſt reçu du roi, 561. Il lui livre le comte de Suffolk, 562. Son arrivée en Eſpagne, 563. Son entrevûë avec Ferdinand le catholique ſon beau-pere, 564. Autre entrevûë, 566. Sa mort, 567. L'archiducheſſe Jeanne ſon épouſe en devient folle, 568

Arcimboldo (Jean) cardinal, ſon hiſtoire & ſa mort, 127.

Ardicin de la Porte cardinal, ſa retraite & ſon hiſtoire, 151

Artus prince de Galles, fils aîné de Henri VII. ſon mariage avec l'infante Catherine d'Arragon, 291. Sa mort, 456

Aubigny (d') attaque & défait l'armée Eſpagnole, 282. Ses conquêtes en Italie, 436 & 439.

Aubuſſon (Pierre d') grand-maître de Rhodes ſollicite auprès de Bajazet pour ceux de l'iſle de Chio, 4. Preſent qu'il's lui font, *là-même*. Il députe au pape un de ſes chevaliers, *là-même*. Le roi de Hongrie lui demande Zizim frere de Bajazet, 83. Le pape le fait cardinal, 94. Sa mort, 520

Auguſtin, renouvelle l'hereſie des Huſſites dans la Boheme, 11

Atelle, inveſtie par Ferdinand roi de Naples, 307.

Aziles en Angleterre, leurs inconveniens ſont cauſe que Henri VII. demande au pape qu'il les aboliſſe, 85. *& ſuiv.* Le pape les modifie ſeulement, 87

B.

BAJAZET empereur des Turcs répand la terreur en Italie, 2. Il envoïe des ambaſſadeurs au pape, 106. Alexandre VI. lui propoſe une alliance contre la France, 194

Baluë cardinal, eſt fait légat en France, 6. Le roi lui défend d'en faire les fonctions, & lui permet enſuite, 7. Il retourne à Rome, *là-même*. Il eſt fait évêque d'Albano & légat dans la Marche d'Ancone, 7. Sa mort, 126

Banqueville cordelier, cenſuré par la faculté de théologie, 186

Barbo (Marc) cardinal, ſa mort, 125

Barlette bloquée mal-à-propos par les François, 469

Beatrix reine de Hongrie, veuve de Matthias, ne peut épouſer Ladiſlas, 111

Beaujeu (comteſſe de) tante du roi, déconcerte les me-

sures de l'empereur, 66. Elle devient ducheſſe de Bourbon, & tâche de gagner le roi d'Angleterre, 96. Elle engage le duc d'Orleans à renoncer au mariage d'Anne de Bretagne, 115

Bentivoglio s'unit à la France contre les princes confederez, 315. Il eſt trompé par le duc de Valentinois, à l'occaſion de Boulogne, 457. *& ſuiv.*

Bernardin de Tomes, ſa mort & ſes ouvrages, 229

Biel, [Gabriel] ſa mort & ſes ouvrages, 295

Black-heah, endroit où Henri VII. donna bataille aux révoltez, 345

Boheme [Freres de] commencemens de leur ſecte, 538. Leur premiere profeſſion de foi, 539. Leur opinion touchant les Sacremens, 541. Edit d'Uladiſlas contr'eux, 542

Borgia cardinal, eſt élu pape, 143. *Voiez* Alexandre VI. Jean de Borgia neveu d'Alexandre VI. fait cardinal, 146. Sa mort, 522. Le cardinal de Borgia fils du pape vient en France, quitte le cardinalat, & eſt fait duc de Valentinois, 359. Il demande la princeſſe de Naples en mariage, & ne peut l'obtenir, 360. Le roi de France lui donne des troupes, 397. Il recommence la guerre dans la Romagne, 421. Il aſſiege & prend Faënza, 431. Il tente en vain de prendre Boulogne, 431. Ses fourberies, 432. Il ſurprend Urbin & Camerino, 450. Il trompe Bentivoglio dans le deſſein de ſe rendre maître de Boulogne, 453. 456. Ligue des princes d'Italie contre lui. 453. Sa perfidie, & celle du pape ſon pere, 455. Les François l'obligent à ſe retirer de devant Boulogne, 456. *Voiez* Valentinois.

Borgia le jeune, archevêque de Valence & cardinal. Sa mort, 428

Boulogne tentée par le duc de Valentinois, 431. Repriſe par le pape, 575

Bracciano aſſiegée par l'armée du pape, 328

Bragance [duc de] rappellé de ſon exil par le roi de Portugal, 317

Breſil découvert par dom Pedro Alvarez Cabrera, 426

Breſt, les troupes Françoiſes s'en emparent auſſi-bien que du Conquet, 96

Bretagne [duc de] aſſiegé dans Nantes, ſe retire à Vannes, 67. Il ſe reconcilie avec le maréchal de Rieux, 68. Le roi de Fran-

ce le fait ajourner avec le duc d'Orleans, 75. Il fait ſa paix avec Charles VIII. 77. Sa mort, 78
Bretons s'uniſſent pour demander la punition de Landais, 20. Le duc d'Orleans ſe retire chez eux, ſans prendre congé de la cour, 21. Ils ſe diviſent au ſujet de la guerre avec la France, 51. Ils ſont battus par les François, 53. Leurs inquiétudes ſur les démarches de Charles VIII. 96
Briçonnet [Guillaume] fait cardinal par Alexandre VI. 235
Bucolini, s'empare d'Oſma, & fait alliance avec le Turc pour s'y maintenir contre le pape, 56
Burſcher cardinal Anglois. Sa mort, 103

C.

CALABRE, païs dont Gonſalve ſe rend maître, 438. Duc de Calabre ne peut camper ſous Viterbe, 213
Calahorra [évêque de] condamné pour ſes erreurs à une priſon, 371
Callimaque, [Philippe] ſa mort, ſon hiſtoire & ſes ouvrages, 348. Jugement que Platine en porte, 349
Callixtins, leurs erreurs dans la Boheme, 538
Cambray, chapitre de cette ville excommunié par l'archevêque de Reims, 463
Camerino, ſurpriſe par le duc de Valentinois, 450
Canaries, [Iſles] unies au roïaume de Caſtille, 292
Canoniſation de Leopold marquis d'Autriche, 1
Capouë livrée au roi de France par Trivulce, 244. Perduë & repriſe par les François, 438
Caraccioli, [Robert] ſa mort & ſes ouvrages, 296
Cardinaux, créez par Innocent VIII. 95. Premiere promotion par Alexandre VI. 182. Seconde de ſix cardinaux, 322. Troiſiéme par le même, 429. Quatriéme de neuf, 481
Carquelevant officier Breton, eſt cauſe de la perte d'Arras, 137
Caſimir roi de Pologne demande du ſecours au pape contre les Turcs, 55. Sa mort, & ſon fils Jean Albert lui ſuccede, 149
Caſtille, dont le roi & la reine de Portugal ſont reconnus heritiers, 377. Leur fils Michel étant mort, l'archiduc d'Autriche en prend le titre, 423. Diviſions dans ce roïaume après la mort de la reine Iſabelle, 553. Ferdinand arrive en Caſtille, 588

Castro [Jean de] Espagnol & cardinal, sa mort, 591
Censures de la faculté de théologie de Paris des propositions de Laillier, 24. Autre censure de Jean Marchand cordelier, 35. Autre censure de la même faculté, 39. Autre touchant l'astrologie judiciaire, 185. Autre sur Jesus-Christ, 186. D'autres sur le même Jesus-Christ, 335. Autre censure de plusieurs erreurs, 372. *& suiv,* Censures du pape sur lesquelles le chapitre de Nôtre-Dame de Paris consulte la faculté, 411
Cerdaine renduë à Ferdinand roi d'Arragon par le roi de France, 133. Conclusion du traité, 155
Cerignolles, où les François sont battus, 475. Cette ville se rend à Gonsalve, 477
Chambre imperiale établie par l'empereur Maximilien, 298. *& suiv.*
Charles fils de l'archiduc d'Autriche, sa naissance, 422. On convient de le marier avec Claude de France, 443
Charles VIII. roi de France reçoit une lettre très-vive de l'empereur, & répond dans les mêmes termes, 51. Guerre entre ces deux princes, 52. Traité du roi avec les Bretons opposez au duc d'Orleans, 53. Il envoïe son armée assieger Nantes en Bretagne, 66. Il s'avance jusqu'à Ancenis, 67. Il fait alliance avec le roi de Hongrie, 69. Il se plaint au pape d'un monitoire contre les Flamands, 74. Il fait ajourner les ducs de Bretagne & d'Orleans par le prevôt de Paris, 75. Il gagne la bataille de S. Aubin où le duc d'Orleans est fait prisonnier, 75. Ses troupes s'emparent des villes de Bretagne après la mort de leur duc, 78. Il part pour la Touraine, 96. Il envoïe des ambassadeurs au roi d'Angleterre, 96. Sa guerre avec le roi d'Angleterre & les Bretons, 98. Sa paix avec le roi des Romains, 100. On pense à lui faire épouser l'héritiere de Bretagne, 114. Il accorde la liberté au duc d'Orleans, 127. Anne de Bretagne restée seule heritiere, consent de l'épouser, 129. Articles de ce mariage, *là-même*. Il a guerre avec le roi d'Angleterre, 132. Il rend au roi d'Arragon le Roussillon & la Cerdaigne, 133. Deux cordeliers l'engagent à faire cette cession, *là-même*.

Articles de ſon traité de paix avec le roi des Romains, 156. *& ſuiv.* Fondement du droit qu'il avoit ſur le roïaume de Naples, 158. Il écoute les propoſitions de Ludovic Sforce malgré les remontrances de ſon conſeil, 169. Il fait une ligue avec lui, 170. Il reçoit une ambaſſade du roi de Naples, 172. Il envoïe ſes ambaſſadeurs à Rome, à Veniſe, à Florence, 174. Son conſeil veut l'empêcher de partir pour la conquête du roïaume de Naples, 189. Le cardinal de S. Pierre-aux-liens l'y détermine, *là-même*. Il envoïe ſes ambaſſadeurs en Italie qui ne ſont pas bien reçûs du pape, 190. Il ſe prépare au voïage d'Italie, 191. Il ſe rend à Lion & à Grenoble, 192. Il arrive à Aſt où il eſt malade de la petite verole, 193. Il fait peu de cas des remontrances du pape, 196. On travaille à le déſunir de Ludovic Sforce duc de Milan, 197. Il arrive à Pavie, & y viſite le jeune duc de Milan, 201. Incertitude ſur la route qu'il doit prendre, pour s'avancer vers Naples, 203. Il eſt recu à Lucques & à Piſe, 206. Il va à Sienne, 213. Il menace le pape d'un concile, 215. Il arrive à Viterbe & delà à Nepi, 216. Son entrée dans Rome, 217. Les cardinaux l'y ſollicitent de faire faire le procès au pape, 231. Il fait ſommer le pape de lui livrer le château Saint-Ange, 232. Il fait un traité avec Alexandre VI. 233. Il lui rend obéiſſance & aſſiſte à ſa meſſe, 235. Propoſitions qu'il fait au pape, 236. Si le pape le déclara alors empereur de Conſtantinople, 238. Il part de Rome & s'avance vers Naples, 238. Reproches vifs qui lui fait l'ambaſſadeur du roi catholique, 241. Réponſe du roi auſſi vive, 242. Son armée force Montefortino, & le Mont Saint-Jean, 243. Il arrive à Naples & y fait ſon entrée avec beaucoup de pompe, 247. Il s'y rend maître des deux châteaux, 248. Il forme le deſſein de faire la guerre aux Turcs, 249. Il veut negocier avec Ferdinand roi de Naples, mais ſans ſuccès, 250. Il fait une ſeconde entrée dans Naples, 251. Les princes projettent une ligue contre lui, 252. Il part de Naples & va à Rome, 255. Il prend Sienne ſous ſa protection, 256. Il arri-

ve à Pise & prend cette ville sous sa protection contre les avis de son conseil, 259. Il va à Lucques, à Pietra-Santa & à Poutremole, *là-même*. Il trompe ses ennemis, prenant une autre route pour son retour 261. Il arrive à Fornouë & fait marcher son armée droit aux ennemis, 265. Il la met en bataille, 266. Il court beaucoup de risque & gagne cependant la victoire, 268. Après la bataille son armée se retire secretement à l'insçû des ennemis, 271. Le roi arrive à Ast, *là-même*. Il se rend à Turin, & pense à secourir le duc d'Orleans enfermé dans Novarre, 272. Le pape le fait sommer de se retirer avec son armée, *là-même*. Sa reponse au pape, 273. Il fait un traité avec les Florentins, 274. Il en signe un autre avec les Venitiens, 279. Il arrive à Lion, 280. Il perd tout le roïaume de Naples, huit mois après l'avoir conquis, 288. Mauvais succès de ses affaires en Italie, 299. Sa guerre avec Ferdinand le catholique roi d'Arragon, 313. Tréve qu'il fait avec ce roi, 314. Il part de Lion pour aller à S. Denis en France, & retourne à Lion, 330. On le prévient contre le duc d'Orleans, *là-même*. Il change de conduite & veut mener une vie chrétienne, 352. Son action loüable à l'égard d'une jeune fille, *là-même*. Sa mort à Amboise, 354. Bruits qui courent sur sa mort, *là-même*. Son successeur *Voyez* Louis XII.

Charlotte reine de Chypre fait donation de ses états au duc de Savoïe, 70. Sa mort, *là-même*.

Chio, (isle de) ses habitans demandent du secours au pape contre les Turcs, 4. Present qu'ils font à Pierre d'Aubusson grand-maître de Rhodes, *là-même*.

Cibo cardinal, sa mort, 522.

Clavasio (Ange de) sa mort & ses ouvrages, 295

Claude de France, fiancée au duc d'Angoulême, 573

Clergé de France, le roi consulte la faculté de théologie sur sa réforme, 340

Colocza (archevêque de) mis en prison par le roi de Hongrie, 45

Colomb (Christophle) commence à découvrir les Indes occidentales, 14. Déclaré amiral de l'Ocean & viceroi des païs qu'il découvriroit, 15. Il part avec une seconde flotte, decouvertes qu'il fait, 153.

Son retour en Eſpagne, 179. Sa replique à ceux qui croïoient la découverte des Indes aiſée, 180. Son troiſiéme voïage pour les Indes, 385. On prévient le roi d'Eſpagne contre lui, *là-même*. Sa mort, 577
Comines (Philippe) eſt arrêté avec d'autres & mis dans une cage de fer, 53. On le conduit à Loches, enſuite dans la priſon des Tournelles à Paris, 54. On lui accorde la liberté, & il ſe retire à Argenton en Poitou, *là-même*. Il eſt député vers les Venitiens pour la guerre contre les Turcs, 249. On lui declare que la république a conclu une ligue contre la France, 253. Il negocie avec les Florentins pour conſerver quelques places au roi de France, 257. Il menage un accommodement entre Charles VIII. & les Venitiens, 275. Il les veut engager à faire la paix, mais on le refuſe, 288
Conception de la ſainte Vierge fait l'occaſion d'une diſpute entre Tritheme & Wigand Dominiquain, 229. Cenſure de quelques propoſitions à ſon ſujet, 335. *& ſuiv.*
Concile de Sens, 22. Autre concile en Angleterre, 40
Conclave pour l'élection du pape Alexandre VI. 142. Conclave retardé après la mort de ce pape, 492. Meſures qu'on prend pour y établir la paix, 393. Entrée des cardinaux dans ce conclave, 496. Autre conclave après la mort du pape Pie III. 504
Confrairie de la miſericorde que le pape approuve à Rome, 112
Congo, où le roi de Portugal envoïe des miſſionnaires, 112
Conſtance, l'empereur y convoque une diéte contre Louis XII. 585
Conſtantinople, ſucceſſion des patriarches Grecs de cette ville, 372
Cordeliers, à la réforme deſquels le cardinal Ximenés veut travailler, 378. Oppoſitions qu'il y trouve, 379
Cornoüailles, révolte dans cette province en faveur de Perkins, 345
Creutznach (Nicolas de) ſa mort & ſes ouvrages, 150
Croix de Jeſus-Chriſt, découverte qu'on fait de ſon titre à Rome, 137
Cromer hiſtorien, 579

les VIII. 131. Sa mort, *là-même.*

D.

DAUPHIN de France, sa mort, 289
Decimes sur le Clergé de France, auſquelles le parlement de Paris s'oppoſe, 91. Decimes accordées au roi d'Eſpagne par Innocent VIII. 13
Des Cordes ſurprend Saint Omer & Teroüanne, 68. Il fait priſonniers pluſieurs ſeigneurs Flamands, *la-même.* Il conclut la paix à Etaples entre la France & l'Angleterre, 136. Il empêche le roi des Romains de prendre Amiens, 137. Il meurt à Lion, 197
Dinant, cette ville ſe rend aux François, 76
Diſpenſe examinée & accordée pour marier la veuve d'Artus avec le prince de Galles, 515. 518. Les évêques d'Angleterre ſont partagez ſur ſa validité, 519
Dunois (comte de) fait lever le ſiege de Nantes aux François, 68. Il eſt envoïé au roi de France par le duc de Bretagne, 77. Il ſe charge de faire renoncer le duc d'Orleans à épouſer Anne de Bretagne, 115. Il negocie le mariage de cette princeſſe avec Char-

E.

ECOSSE, diviſion dans ce roïaume, 80. Mort de Jacques III. roi d'Ecoſſe, *là-même.*
Emmanuel duc de Beja devient roi de Portugal après Jean II. 293. Il envoïe du ſecours aux Venitiens contre les Turcs, 294. Il refuſe d'entrer dans la ligue contre la France, *là-même.* Il aſſemble les états de ſon roïaume, 315. Il fait la guerre aux Maures d'Afrique, 316. Il accorde le retour du duc de Bragance, 317. Il demande en mariage Iſabelle fille aînée du roi d'Arragon, 318. Sa declaration contre les Maures & les Juifs, *là-même.*
Entragues fait gouverneur de la citadelle de Piſe, 259. Il élude les ordres de la cour pour reſtituer les places aux Florentins, 290. Il vend ces places, 302. Il eſt exilé, mais bien-tôt après rappellé, *là-même.*
Epinay (André d') cardinal, archevêque de Lion & de Bourdeaux, ſa mort, 428
Etaples, aſſemblée qu'on y tient pour conclure la paix entre la France & l'Angleterre, 136. La paix d'Eta-

ples confirmée par le pape Alexandre VI. 388
Evêchez nouveaux érigez dans le roïaume de Grenade, 179.
Evêques, ſentiment de Charles VIII. ſur leur réſidence, & la pluralité de leurs benefices, 352
Excommunications, jugement qu'en porte la faculté de théologie de Paris, 465

E.

FACULTE' de théologie de Paris, ſa réponſe au roi de France ſur la réforme du clergé, 341. Son jugement ſur les imprécations, 463. Sur les excommunications faute de païer les décimes, 465. *Voïez* Cenſure.
Faënza, ville occupée par les Venitiens, 510
Ferdinand le catholique roi d'Arragon va dans le roïaumé de Grenade avec une armée, 13. S'y rend maître de pluſieurs villes, *là-même*. Autres conquêtes qu'il y fait, 46. Le pape lui accorde les grandes maîtriſes des ordres militaires, 81. Il continuë la guerre contre les Maures, *là-même*. Il leve une armée conſiderable contr'eux, 90. Ses conquêtes en Afrique, 113. Ses préparatifs pour aſſieger Grenade, 120. Le roi des Maures lui remet la ville, 123. Ferdinand & Iſabelle reçoivent du pape le titre de rois catholiques, 124. Et l'inveſtiture des païs découverts par Colomb, 153. Il oblige les Maures à recevoir le baptême, 154. Il court riſque d'être tué à Barcelonne, 155. Il reçoit de Charles VIII. la Cerdaigne & le Rouſſillon, *là-même*. Ses conteſtations avec le roi de Portugal touchant les découvertes de Colomb, 181. Le pape lui accorde le droit de conquerir l'Afrique, 225. Son voïage à Grenade avec ſon épouſe Iſabelle, 399. Il ſe plaint à elle du cardinal Ximenés, 403. Il propoſe à Louis XII. de partager le roïaume de Naples, 404. Il entre dans la ligue faite en faveur du roi de Naples, 434. Louis XII. veut l'en détacher, *là-même*. Sa perfidie à l'égard de l'archiduc ſon gendre, 477. Traité captieux qu'il fait avec la France, 529. Louis XII. penſe à ſe venger de lui, 531. Il perd Iſabelle ſon épouſe qui meurt, 535. Il fait demander Germaine de Foix en mariage, 537.

Il veut mettre le roi de France dans ſes interêts, 554. Il envoïe ſes ambaſſadeurs en France pour ſigner un traité, 555. Il donne avis de ſon mariage à l'archiduc, 559. Il s'accommode avec lui, 564. Il ſigne un traité propoſé par l'archiduc, 565. Il eſt déclaré regent de Caſtille par les états après la mort de l'archiduc, 568. Il recherche l'amitié de Louis XII. 574. Son arrivée en Caſtille, 589

Ferdinand roi de Naples, lettres du pape à ce prince, 2. Il maltraite les ſeigneurs de Naples, & le pape lui déclare la guerre, 8. 10. Il ſeme la diviſion dans Rome pour ſe venger du pape, 9. Il fait ſa paix avec Innocent VIII. 10. Il viole cette paix, 44. Ses diviſions recommencent avec le pape, 57. Ses cruautez envers les Napolitains, *là-même*. Le pape l'excommunie, 88. Il fait ſa paix avec le pape, 140. Promeſſes qu'il lui fait pour l'engager à ſe declarer contre Ludovic Sforce, 162. Il y veut auſſi engager Pierre de Medicis, *là-même*. Il ſe prépare à la guerre contre la France, 171. Ses inquiétudes ſur les préparatifs qu'on fait en France, 172. Il envoïe des ambaſſadeurs à Charles VIII. *là-même*. Il s'adreſſe au pape, aux Venitiens & aux rois catholiques, 173. Il va trouver Sforce & s'humilie devant lui pour le pouvoir toucher, 187. Sa mort, & ſon caractere, *là-même*.

Ferdinand fils d'Alphonſe, & petit-fils du précedent, couronné roi de Naples après la démiſſion de ſon pere, 239. Les troubles de Naples l'obligent à quitter Capouë pour s'y rendre, 244. Ses troupes fuïent à l'approche de l'armée Françoiſe, 243. Les Eſpagnols & les Venitiens veulent le maintenir dans ſon roïaume, 281. Son armée défaite par d'Aubigni, l'oblige à ſe ſauver, 282. Il paroît avec une flotte nombreuſe ſur les côtes de Naples, *là-même*. Il entre dans Naples, 283. Il ſe rend maître des deux châteaux, 287. Offre que les Venitiens font pour lui au roi de France, 288. Il épouſe la princeſſe Jeanne ſa niece, 291. Il inveſtit le ſeigneur de Montpenſier dans Atelle, 307. Il traite avec lui & l'arrête priſonnier ſur une chicane du traité,

310. Il fait arrêter les Ursins à la priere du pape, 311. Il meurt, & son oncle Frederic lui succede, 313
Ferdinand fils de Philippe archiduc d'Autriche, sa naissance, 511
Ferrare (duc de) s'unit aux François contre les princes liguez, 315
Ferraro cardinal, sa mort, & sa memoire déteſtée, 467
Feu, offres que font un Cordelier & un Dominiquain d'y entrer à l'occasion de Savonarolle, 364
Flamands refusent de reconnoître l'empereur pour regent des Païs-Bas, 581
Florentins, leur ligue avec le roi de Naples contre Ludovic Sforce, 163. Demandes que leur fait Charles VIII. & qu'ils n'accordent qu'avec peine, 175. Leur consternation aux approches du roi de France, 204. Entrée de ce roi dans Florence, 211. Son traité avec les Florentins, 212. Ils demandent à Charles VIII. le recouvrement de leurs places, 257. Savonarolle lui parle en leur faveur, 258. Les ordres du roi pour la restitution de ces places sont mal executez, 289. Ils se liguent avec la France contre les princes confederez, 315
Foix (Jean de) vicomte de Narbonne commande l'arriere-garde à Fornouë, 267. Il met en désordre les troupes Venitiennes, 269. Germaine de Foix demandée en mariage par Ferdinand roi d'Arragon, 537.
Fornouë, l'armée Françoise y arrive, & marche droit aux ennemis, 264. Les François y remportent la victoire, 268. Les Venitiens quoique battus font chanter le *Te Deum*, 273
François (saint) propositions qui le regardent, censurées, 35. *& suiv.*
François II. duc de Bretagne. *Voyez* Bretagne.
François de Paule, sa mort, 593
François, leur défaite par Gonsalve près du Gariglian, 523. Ils abandonnent l'Italie & périssent presque tous dans leur retour, 526
Frederic empereur, son indolence sur la guerre que le roi de Hongrie lui fait, 6. Sa mort & son caractere, 176. Son fils Maximilien lui succede à l'empire. *Voyez* Maximilien.
Frederic roi de Naples succede à son neveu Ferdinand, 313. Il menace d'attirer les Turcs en Italie, si on

l'attaque, 405. Ligue des princes en sa faveur, 434. Il se prepare à défendre ses états, 437. Il se retire à Naples, & traite avec les François, 439. Il se retire dans l'isle d'Ischia, ensuite en France, où on lui donne le duché d'Anjou, 440. Sa mort, 533

Fregose cardinal, archevêque & gouverneur de Genes, obligé de se sauver dans la citadelle, 79.

G.

GAGUIN (Robert) general des Trinitaires, sa mort & ses ouvrages, 446

Galeas (Jean) duc de Milan, 79. Il épouse Isabelle d'Arragon fille d'Alphonse duc de Calabre, 161. Le roi Charles VIII. passant à Pavie, le visite malade, 201. Sa mort, & l'on soupçonne qu'elle vient de poison, 202.

Gama (Vasquez) sa navigation aux Indes occidentales, 342

Gandie (duc de) fils naturel d'Alexandre VI. qui veut lui donner le duché de Benevent, 332. Il est assassiné, 333. On ne peut découvrir les auteurs de cet assassinat, 334

Gayette dont Gonsalve se rend maître, 524

Genois, se mettent sous la domination du duc de Milan, 79. Ils sont rebutez par le pape & le roi de France, *là-même*. On entreprend de les faire révolter contre le duc de Milan, sans succès, 262. Entreprise des François sur Genes manquée, 272. Ils se révoltent contre la France, 581. Le roi y envoïe une armée, 582. Il se rend à Genes & réduit les séditieux, 583.

George duc de Baviere, le pape lui écrit & loüe son zele, 5

George, fils naturel de Jean II. roi de Portugal, 294. C'est de lui que descendent les ducs d'Avero, *là-même*.

George (chevaliers de saint) ordre militaire que le pape confirme, 226

Georgiens (roi des) ses députez au pape Alexandre VI. 327

Gié (maréchal de) arrive à Fornouë, 264. La faute qu'il commit dans cette bataille, 269

Gonsalve (Hernandez de Cordouë) grand capitaine, commande l'armée Espagnole pour rétablir Ferdinand à Naples, 281. Il est battu par d'Aubigny, 282. Il enleve toute la Calabre

au roi de France, 288. Il arrête prisonnier le comte de Moret & Albert de San-Severino, 307. Il va joindre Ferdinand au blocus d'Atelle où étoit Montpensier, *là-même*. Il assiege & prend Ostie, 330. Sa réponse vive & pleine de fermeté au pape Alexandre VI. 331. Il donne du secours aux Venitiens contre les Turcs, 423. Il est fait lieutenant general de la Calabre, 435. Il remet à Frederic le duché de Mont-Saint-Angel dont il avoit été gratifié, 436. Il s'empare de presque toute la Calabre, 438. Il est bloqué dans Barlette, 469. Il refuse de déferer au traité fait par l'archiduc avec le roi de France, 472. Il sort de Barlette & vient à Cerignolle qu'il prend, 474. Il prend aussi Canose & Melphi, 477. Il assiege en vain Gayette, 478. Il défait les François près du Gariglian, 523. Il se rend maître de Gayette, 524. Il acheve la conquête du roïaume de Naples, 527. Le duc de Valentinois se livre à lui, 528. Il s'empare des cinq villes qui restoient aux François, 530. Il reçoit ordre de retourner en Espagne, 556. Plaintes qu'on fait de lui à Ferdinand, 570. Sa disgrace & privation de ses emplois, 571

Grenade, troubles dans ce roïaume, 46. Conquêtes que Ferdinand y fait, *là-même*. On se prépare à en faire le siege, 119. Du camp on en fait une ville, 121. Prise & capitulation de la ville, 122. Nouveaux évêchez qu'on éxige dans le roïaume de Grenade, 179. Soulevement dans la ville, 401. Autre soulevement causé par les Maures, 425.

H.

HENRI VI. Le roi d'Angleterre fait agir à Rome pour sa canonisation, 544

Henri VII. roi d'Angleterre après Richard III. tué dans une bataille, 19. Il épouse Elizabeth fille aînée du roi Edoüard IV. 20. Il fait enfermer la reine doüairiere dans un convent, 42. Ses démarches pour découvrir l'imposture de Simnel, *là-même*. Il demande au pape l'abolition des aziles en Angleterre, 85. *& suiv.* Réponse qu'il fait aux ambassadeurs du roi de France, 96. *& suiv.* Il se ligue avec la Bretagne, & declare

re la guerre à la France, 98. Il ſigne un traité avec le roi des Romains, 132. Il vient avec une flotte aſſieger Boulogne en Picardie, 133. Il penſe à faire ſa paix avec la France, 135. La ducheſſe doüairiere de Bourgogne lui ſuſcite un faux duc d'York, 218. Conſpirations contre lui fomentée par Perkins, 220. Il fait informer de la mort du duc d'York & de la vie de Perkins, *là-même*. Il fait arrêter les principaux conjurez & les punit, 221. Il ratifie la ligue contre la France, 292. Il penſe à marier ſon fils aîné avec la fille du roi d'Arragon, 291. Il promet du ſecours au pape & à ſes alliez ſans vouloir ſigner la ligue, 301. Réjouiſſances à Rome ſur cette promeſſe, *là-même*. Il attaque les revoltez de Cornoüaille, & les défait, 345. Il confirme le mariage de ſon fils avec Catherine d'Arragon, 346. Il fait ſa paix avec l'Ecoſſe, 347. Il reçoit du pape la toque & l'épée benite, 381. Il fait enfermer Perkins dans la Tour, 382. Il le fait mourir, & trancher la tête au comte de Warwick, 384. Le pape le prie d'entrer dans la croiſade, & ſa réponſe au nonce, 411. & 412. Il eſt viſité par l'archiduc Philippe, 427. Il penſe à marier Henri ſon cadet avec la veuve d'Artus ſon aîné, 457. Il en fait demander le conſentement aux rois catholiques, 514. On en demande la diſpenſe à Rome, *là-même*. On examine à Rome ſi l'on peut accorder cette diſpenſe, 515. Il fait agir à Rome pour la canoniſation de Henri VI. 544. Il penſe à marier ſa fille au fils de l'archiduc, mais Ferdinand s'y oppoſe. 574

Hommage rendu par l'archiduc au chancelier repreſentant Louis XII. 389

Hongrie en guerre avec la Boheme, 102. Le roi de Hongrie fait ſa paix avec le roi de Pologne & Albert, 116. Le pape prend ſoin de réunir les Hongrois, 178

Houpelande [Guillaume de] ſa mort, ſon caractere & ſes ouvrages, 150

Huſſites, le pape écrit à l'évêque de Paſſaw, & à l'archiduc d'Autriche pour les réprimer, 11. Soins du pape pour les ramener à l'égliſe, 178. Troubles qu'ils cauſent en Boheme, 222

I.

JEAN II. roi de Portugal, ſa mort, 292. *Voyez* Portugal.

Jeanne fille de Ferdinand & d'Iſabelle, épouſe Philippe archiduc d'Autriche, 314. Elle accouche d'une fille qui fut reine de Hongrie, 558. Ses extravagances & ſes folies, 569

Jeanne de France épouſe de Louis XII. qui fait caſſer ſon mariage, 358. Elle ſe retire à Bourges & y fonde les religieuſes Annonciades, 361

Imola (Alexandre d') *Voïez* Tartagni.

Imprécations, jugement de la faculté de théologie de Paris à leur ſujet, 463

Indes occidentales, commencement de leur découverte, 14

Innocent VIII. écrit aux princes pour les engager à la guerre contre les Turcs, 2. Meſures qu'il prend pour cette guerre, 3. Il en écrit aux rois catholiques, *là-même*. Lettres & ambaſſadeurs qu'il reçoit de differens princes, 5. Il felicite le roi de France ſur ſon avenement à la couronne, 7. Il déc'are la guerre à Ferdinand roi de Naples, 8. Il fait ſa paix avec ce prince, 10. Il écrit à l'évêque de Paſſaw, & à l'archiduc d'Autriche contre les Huſſites, 11. Il accorde au roi d'Eſpagne les décimes ſur le clergé, 13. Il écrit aux rois catholiques ſur leurs conquêtes dans le roïaume de Grenade, 54. Il promet du ſecours au roi de Pologne contre les Turcs, 55. Il fait la paix avec les Venitiens, *là-même*. Il condamne les theſes de Jean Pic de la Mirande, 60. Il confirme le mariage de Henri VII. avec la fille aînée d'Edouard IV. 40. Il écrit au grand maître de Rhodes, 56. Il envoïe le cardinal Julien inveſtir Oſma contre Bucolini, *là-même*. Il ſe broüille avec Ferdinand roi de Naples, 57. Il menace les Flamands de les excommunier s'ils ne relâchent le roi des Romains, 73. Il excommunie le roi de Naples, 88. Il confirme la bulle de Sixte IV. en faveur des rois catholiques, 89. Il fait cardinal le grand-maître de Rhodes avec ſept autres, 94. *& ſuiv.* Il travaille à la paix entre le roi de France & le roi des Romains, 100. Il exhorte les princes à la guerre contre les Turcs,

105. Il reçoit des ambaſſadeurs de Bajazet & du ſoudan d'Egypte, 106. Négociations qu'il ménage pour la guerre contre les Turcs, 180. Il approuve la confrairie de la miſéricorde, 112. Il eſt attaqué d'apoplexie, *là-même*. Il en revient & recommence à agir pour la guerre contre les Turcs, 117. Sa conſtitution pour les libertez de l'égliſe. 118. Il donne aux rois d'Eſpagne le titre de rois catholiques, 124. Sa mort, 140

Inquiſition, troubles qu'elle cauſe en Eſpagne, 11

Iſabelle reine de Caſtille fait Ximenés archevêque de Tolede, 297. Elle en reçoit les bulles à ſon inſçû, 298. Elle marie ſa fille Jeanne avec Philippe archiduc d'Autriche, 314. Sa mort & ſon teſtament, 535. Chagrin que ce teſtament cauſe à l'archiduc, 536

Iſchia (iſle) où Ferdinand roi de Naples ſe retire, 248. Elle eſt inutilement attaquée par les François, 251

Iſmaël premier ſophi de Perſe, 407. Il donne une nouvelle explication à l'Alcoran, 408

Italie, quelle étoit la ſituation de ſes affaires quand Charles VIII. entreprit la conquête du roïaume de Naples, 160

Juan (dom) prince d'Eſpagne, ſa mort, 376

Jubilé à Rome par Alexandre VI. 408. Déſordres dans cette ville pendant le jubilé, 409. Sa clôture, 430

Juifs, leur cruauté envers un jeune chrétien, dont ils avalent le ſang, 222. Declaration du roi de Portugal contr'eux & les Maures, 318. Emeute du peuple de Liſbonne contr'eux, & maſſacre qu'on en fait, 580

Jules II. Ses brigues pour parvenir au ſouverain pontificat, 503. Son élevation, 504. *& ſuiv.* Il créé quatre cardinaux, 506. Il reçoit pluſieurs ambaſſades, 507 Il empêche que Henri VII. ſe donne le titre de roi de France, *là-même*. Son traité avec le duc de Valentinois, 508. Il le fait arrêter, 509. Ce duc lui rend la Romagne, 510. Difficultez qu'il trouve à s'y établir, *là-même*. Il fait examiner ſi l'on peut accorder la diſpenſe de mariage que demande Henri VII. pour ſon fils avec ſa bruë, 515. Il accorde cette diſpenſe, 518. Sa bulle pour l'accorder, 520. Autre bulle touchant l'élection des papes,

& les proviſions des benefices, 550. Il ſe ligue avec l'empereur & le roi de France contre les Venitiens, 551. Il fait neuf cardinaux, 560. Il reprend Perouſe & Boulogne, 575. Il fait commencer l'édifice de l'égliſe de ſaint Pierre, 576. Il confirme l'ordre des Minimes, 577. Il prévient l'empereur contre la France, 585. Il créé quatre cardinaux, 589

L.

LAILLIER (Jean) ſes propoſitions ſont cenſurées par la faculté de théologie, 23. Explication qu'il leur donne, 28. Il eſt de nouveau cenſuré, *là-même*. Retractation qu'il fait, 29. *& ſuiv*. L'évêque de Paris l'abſout des cenſures, 34. Le pape rend deux bulles contre lui, *là-même*.

Lance qui perça le côté de Jeſus-Chriſt dont Bajazet fait preſent au pape, 139

Landais, favori du duc de Bretagne veut livrer le comte de Richemont au roi d'Angleterre, 19. On lui fait ſon procès, & il eſt pendu à Nantes, 21

Leopold marquis d'Autriche, ſa canoniſation, 1

Libertez de l'égliſe maintenuës par une conſtitution du pape, 116

Ligny garde Piſe, quoique le roi de France eut promis de la rendre, 257. Il diſſuade ce prince de rendre aux Piſans leurs places, 258

Ligourne attaquée par l'empereur Maximilien ſans ſuccès, 325

Lincoln (comte de) ſe ſauve d'Angleterre & va en Flandres, 42. Il revient en Angleterre avec des troupes & ſe joint à Simnel, 43. Il eſt tué dans une bataille. *là-même*.

Louis XII. roi de France après la mort de Charles VIII. 356. Sacré à Rheims, & couronné à ſaint Denis en France, *là-même*. Ses ſentimens ſur le pardon des ennemis, 356. Il fait négocier avec le pape, les Venitiens & les Florentins, 357. Il fait caſſer ſon mariage avec Jeanne de France, 358. Il épouſe Anne de Bretagne veuve de Charles VIII. 387. Il ſe diſpoſe à paſſer en Italie, *là-même*. Il fait un traité d'alliance avec les Venitiens, 388. L'archiduc lui rend hommage, 389. Il ne peut s'accommoder avec l'empereur, 390. Il fait

alliance avec le duc de Savoye & les Suiſſes, 391. Il part de Blois, & ſe rend à Lion, *là-même*. Son arrivée dans le duché de Milan, & les conquêtes qu'il y fait, 392. Son entrée dans Milan, dont on lui livre le château, 395. Son traité avec les Florentins, 396. Il donne des troupes au duc de Valentinois, 397. Il part de Milan pour retourner dans ſon roïaume, 398. Troubles après ſon départ, 412. Il y envoïe une armée, 416. Il accorde aux Milanois le pardon de leur révolte, 420. Il conclut la paix avec l'Eſpagne, 424. Il envoïe du ſecours aux Venitiens contre les Turcs, 425. Il fait un traité avec l'empereur, 433. Il veut détacher le roi catholique de la ligue en faveur du roi de Naples, 434. Il veut faire entrer l'empereur dans ſes interêts, 442. Il recommence la guerre contre l'Eſpagne, 449. Il fait rendre aux Florentins tout ce qu'on leur a pris, 451. Il renouvelle l'allianc avec Alexandre VI. 452. Il ſe prépare à la guerre contre l'Eſpagne & leve quatre armées, 479. Sa rupture entiere avec Ferdinand, *la-même*. Sa colere contre le pape & le duc de Valentinois, 482. Tréve qu'il fait avec l'Eſpagne, 513. il veut ſe venger du roi d'Eſpagne, qui l'a trompé, 531. Il fait une ligue avec l'empereur, & l'archiduc d'Autriche, 532. Autre ligue avec le pape & l'empereur contre les Venitiens, 551. Il tombe dangereuſement malade, 552. Il fait un traité avec Ferdinand le catholique roi d'Arragon, 554. Son traité avec l'empereur mécontente les grands de ſon roïaume, 571. Il va à Genes & réduit les ſéditieux, 583. Son entrevûë à Savonne avec le roi catholique Ferdinand, 586. Il ſe charge de la tutelle du prince Charles fils de l'archiduc, 587

Lucaïes [iſles] découvertes qu'en fait Chriſtophle Colomb, 16

Ludovic Sforce veut s'emparer du duché de Milan, 161. *Voïez* Sforce.

M.

MAFFEO (Gherardo) cardinal & patriarche de Veniſe, ſa mort, 149

Mahomet Boabdil jeune roi des Maures, ſe rend maître de Grenade ſur ſon oncle.

58. Promeſſes qu'il fait aux rois catholiques Ferdinand & Iſabelle, *là-même*. Il leur remet la ville de Grenade, 123
Malaga dont Ferdinand roi d'Arragon ſe rend maître, 58
Manuel confident de l'archiduc député vers le roi catholique, 558. Il eſt fait gouverneur du château de Burgos, 567. Ses chagrins ſur le mariage du duc d'Angoulême avec Claude de France, 573
Marchand (Jean) religieux Cordelier, ſes propoſitions cenſurées, 35
Marcile Ficin, converti par Savonarolle, ſe fait Dominiquain, 363. Sa mort & ſes ouvrages, 406
Marguerite petite-fille d'Edmond II. roi d'Angleterre, ſa canoniſation demandée au pape par le roi d'Ecoſſe, 59
Marguerite archiducheſſe épouſe le prince d'Eſpagne, 323
Mariana, reflexion de cet auteur ſur la conduite du roi de Portugal envers les Maures & les Juifs, 219. Recit qu'il fait de la mort du duc de Gandie, 333
Martini (Barthelemi) Eſpagnol, cardinal, ſa mort, 428
Matalone (comte de) battu par Precy d'Alegre, 285
Matthias roi de Hongrie fait la guerre en Autriche & prend Vienne, 6. Aſſemblée qu'il tient à Bude & à Iglaw, 45. Demandes injuſtes qu'il fait au pape, 44. Il retourne porter la guerre en Autriche, 45. Il ſe déclare contre le pape qui lui en fait ſes plaintes, 44. Il fait empriſonner l'archevêque de Colocza, 45. Il fait alliance avec Charles VIII. 69. Sa mort. 109.
Matthias Cordelier, ſes erreurs, 370
Mattaron (Jean) reſident du roi de France Charles VIII. à Florence, 199. On lui fait connoître la fourberie de Ludovic Sforce pour en informer le roi, 200
Maures, diviſion entre le roi & ſon oncle, 13. Cet oncle tuë le frere du jeune roi, & fait mourir tous ſes partiſans, 46. Guerre ſanglante entre l'oncle & le neveu, 47. Leur armée eſt battuë par les Eſpagnols, 58. Ferdinand continuë à leur faire la guerre, 81. Conquêtes qu'il fait ſur eux, 113. Ils perdent la ville de Grenade, 122. *& ſuiv.* Ils ſont contraints par Ximenés à embraſſer la

religion chrétienne, 403
Maximilien fils de l'empereur Frederic, élû roi des Romains, 49. Il fait avec ſon pere une loi touchant la paix d'Allemagne, 50. Il écrit très-vivement au roi de France, *là-même*. Il fait la guerre à Charles VIII. 52. Il eſt contraint de ſe retirer à Malines, 53. Ses mouvemens pour former une ligue contre la France, 65. Il ſe broüille avec les Flamands qui le font priſonnier, 72. A quelles conditions on lui rend la liberté. 73. Il ſe plaint d'un double affront que lui fait le roi de France, 131. Il ſe ligue avec Henri VII. contre lui, 132. Il ſe rend maître d'Arras, 137. Il fait ſa paix avec Charles VIII. 156. Il devient empereur après la mort de Frederic ſon pere, 177. Il prétend à la couronne de Portugal, 294. Il établit la Chambre imperiale, 298. Il ſe ligue avec les princes d'Italie contre la France, 315. Il arrive avec une armée en Italie, 323. Il penſe à s'emparer du roïaume de Naples pour ſon gendre, 324. Il attaque Ligourne ſans ſuccès, 325. Il part honteuſement pour l'Allemagne, 326. Il fait un traité avec Louis XII. 433. Le roi le veut veut fait entrer dans ſes interêts, 442. Il manque au traité de Trente, 448. Il ſe ligue avec le roi de France, & l'archiduc d'Autriche, 532. Autre ligue avec le pape & Louis XII. contre les Venitiens, 551. Ses lenteurs à ſe mettre en campagne, *là-même*. Les Flamands ne veulent pas le reconnoître regent des Païs-Bas, 581. Il convoque une diéte à Conſtance contre Louïs XII. 585. Il brigue la regence des Païs-Bas, dont il eſt fait gouverneur, 587. *& ſuiv*. Il va en Italie où les Venitiens lui refuſent le paſſage, 588. Il fait la guerre aux François & aux Venitiens en Italie. *là-même*.
Medicis, (Laurent de) ſa mort, 147. Ses qualitez & ſon éloge, 148. Pierre de Medicis ſe ligue avec le roi de Naples contre Ludovic Sforce, 163. Il ne veut pas entrer dans la ligue du pape contre le roi de Naples, 166. Il va trouver le roi de France à Serenazello & traite avec lui, 204. Il eſt obligé de ſe ſauver de Florence, 208. Le duc de Milan veut l'y rétablir, 303.
Mendoſa (cardinal de) archevêque de Tolede, ſa

mort, 596
Michel (ordre de S.) confirmé par le pape, 321
Michel infant de Portugal reconnn heritier d'Arragon, 378. Sa mort, 423
Michielo cardinal, ſa mort. 521
Michou, hiſtorien de Pologne, en quel tems il finit ſon hiſtoire, 579
Mila, ou del Mila (Louis-Jean) cardinal, ſa mort & ſon hiſtoire, 591. *& ſuiv.*
Milan, les François y font leur entrée, 394. Troubles dans le Milanez après le départ du roi de France, 412. Le duc de Milan ſe retire en Allemagne, 393. Ludovic Sforce rentre dans Milan, 413. Louis XII. envoïe une armée dans le Milanez, 416. Les Milanois offrent au duc d'Orleans de lui remettre leur ville, ce qu'il refuſe. 260.
Minimes, leur ordre approuvé par le pape Alexandre VI. 183. Dons que Charles VIII. fait à cet ordre. 184. Les rois catholiques les établiſſent dans leurs états, & les protegent, 183. Leur ordre confirmé par Jules II. 577
Modon, ville de la Morée dont les Turcs ſe rendent maîtres, 423
Montefortino, forcée par l'armée Françoiſe, 243
Montferrat [marquis de] meurt & laiſſe un pupille, 275. Conteſtation ſur la tutelle, *là-même*. Conſtantin oncle de la défunte eſt déclaré tuteur, *là-même*.
Montpenſier [duc de] eſt fait viceroi de Naples, 254. Il ſort de Naples, & va au-devant de Ferdinand, 283. A ſon retour on lui refuſe l'entrée de la ville, où l'on reçoit Ferdinand, *là-même*. On l'aſſiege dans le château, où il eſt obligé de capituler, 284. Il ſort du château, & envoïe chercher du ſecours en France, 286. & 304. Il met le ſiege devant Circelle & le leve, 306. Sa cavalerie Napolitaine le quitte & deſerte entierement, *là-même*. Il ſe retire dans Atelle où il eſt inveſti, *là-même*. Son infanterie paſſe ſous les enſeignes de Ferdinand, 307. Il capitule & traite avec Ferdinand, 308. Articles de ce traité, 309. Il eſt arrêté, & ſon armée périt de faim & de miſere, 130. Il meurt à Pouzzoles, 311
Morcelle [Jean] ſes erreurs & ſa retractation, 336. *& ſuiv.*
Morton cardinal Anglois, ſa mort, 427

N.

NANTERRE, [Jean de) procureur general s'oppoſe à la légation du cardinal Baluë, 7
Nantes aſſiegée par l'armée de France, 66. Les François ſont contraints de lever le ſiege, 68
Naples, deſſein du roi Charles VIII. d'en faire la conquête, 158. Pluſieurs le déſapprouvent, 160. Le roi ſe met en chemin pour ſe rendre dans ce roïaume, 192. La ville de Naples ſe révolte contre ſon roi Ferdinand, 246. Et enſuite contre Montpenſier pour recevoir Ferdinand, 283. Les François ſont chaſſez de ce roïaume, 288. Ils l'abandonnent entierement, 312. Partage de ce roïaume entre les rois de France & d'Eſpagne, 404. Ligue des princes en faveur de Ferdinand roi de Naples, 434. Inveſtiture de ce roïaume donnée par le pape aux deux rois, 437. Differend entre les François & les Eſpagnols, au ſujet du partage de ce roïaume, 448. Les François ſe rendent maîtres de preſque tout ce roïaume, 452
Navarre (Pierre de) attaque le château de Naples & le prend, 478
Naucler, fin de ſa chronique, 430
Nemours (duc de) generaliſſime de l'armée Françoiſe en Italie, 436. Il eſt blâmé de ne pas vouloir aſſieger Barlette, 469. Il eſt tué à la bataille de Cerignolle, 476. Gonſalve le fait enterrer à Barlette, *là-même*.
Novarre, le duc d'Orleans ſe ſaiſit de cette ville, 259. Ludovic Sforce la reprend, 261

O.

ORANGE (prince d') fait priſonnier à la bataille de Saint-Aubin, 76.
Ordre de ſaint Michel confirmé par Alexandre VI. 321.
Ordres militaires dont le pape accorde les grandes maîtriſes aux rois catholiques, 81. Alexandre VI. confirme cette conceſſion, 179
Orleans (duc d') ſe retire en Bretagne ſans prendre congé du roi, 21. Il eſt fait priſonnier à la bataille de Saint-Aubin, 75. On le conduit à Luſignan, puis dans la groſſe tour de Bourges, & enfin à Angers, 76. On lui rend la liberté en rénonçant à épouſer Anne de Bretagne, 115. 127. Il attaque la flotte du

roi de Naples, 193. Il se saisit de Novarre, 259. Ludovic Sforce lui fait défendre de prendre le titre de duc de Milan, 260. Il refuse les offres des Milanois pour s'emparer de leur ville, *là-même*. Il perd Novarre, 261. Il demande du secours au roi, 272. Il refuse le commandement de l'armée en Italie, 305. *Voïez* Louis XII.

Ostie, assiegée & prise par Gonsalve, 330

P.

PALLAVICINI cardinal, sa mort, 591

Peacok & Milverton condamnez dans un concile en Angleterre, 40

Penitentes, leur institution. 223

Perez [Jacques] de Valence, sa mort & ses ouvrages, 150

Perkins faux duc d'York, se rend en Flandres auprès de la duchesse doüairiere de Bourgogne, 218. Il est reçu en Irlande comme vrai duc d'York, 219. Conspiration qu'il forme en Angleterre contre Henri VII. 220. Henri VII. fait informer de sa vie, *là-même*. Il va en Irlande, puis en Ecosse où il épouse la fille du comte de Huntley, 343, *& suiv*. Il passe en Angleterre, 347. Il assiege Exceter, leve le siege, & se retire à Tauwton, 348. Il se refugie dans un azile, d'où il est tiré & mis dans la Tour, 382. On se saisit aussi de son épouse, 383. Il se sauve de la Tour, est repris, & condamné à mort, 384.

Perouse reprise par le pape, 575

Perraut [Raymond] cardinal, sa légation en Allemagne, 430. Sa mort, 557

Perse, quel a été son premier sophi. *Voïez* Ismaël.

Philippe archiduc d'Autriche épouse Jeanne fille de Fredinand & d'Isabelle, 314. Il prend le titre de roi de Castille, 423. Il visite le roi d'Angleterre, 426. On convient du mariage de son fils avec Claude de France, 443. Son voïage en Espagne, 444. Il passe par la France & voit Louis XII. 445. Son arrivée en Espagne, 447. Il part d'Espagne & repasse par la France, pour retourner en Flandres, 469. Il arrive à Lion où il voit Louis XII. 470. Il traite avec lui au nom de Ferdinand, 471. Chagrin qu'il a de la conduite de son beau-pere, au sujet de

ce traité, 477
Pic [Jean de la Mirande] condamnation de ſes theſes par le pape, 60. Propoſitions extraites de ſes theſes, 61. Il reçoit du pape Alexandre VI. un bref d'abſolution, 184. Sa mort & ſes ouvrages, 226
Pic (Jean-François) neveu du précedent, fait l'apologie de Savonarolle, 369
Picolomini cardinal, ſa mort & ſes ouvrages, 104
Picolomini cardinal de Sienne élû pape après Alexandre VI. 500. Il prend le nom de Pie III. *Voïez* Pie III.
Pie III. élû pape, 500. Il eſt ordonné prêtre & couronné, *là-même*. Il ſe declare ouvertement contre la France, 501. Il meurt vingt-ſix jours après ſon élection, 502
Pierre (égliſe de ſaint) commencemens de ſon édifice à Rome, 576
Pierre-aux-liens [cardinal de ſaint] ſes brigues pour être élû pape après la mort de Pie III. 503. Il eſt élû & prend le nom de Jules II. *Voïez* Jules II.
Piſans, Charles VIII. laiſſe Ligny pour les commander, 257. Il les prend ſous ſa protection, 259. Ils raſent la citadelle de Piſe après l'avoir acheté d'Entragues, 302. Ils offrent de ſe ſoumettre au duc de Valentinois, 482
Piſe, ſoulevement dans cette ville contre les Florentins, 207
Platine, jugement qu'il porte de Philippe Callimaque, 349
Ploërmel, ville de Bretagne dont les François ſe rendent maîtres, 67
Podocator cardinal, ſa mort, 549
Politien (Ange) ſa mort & ſes ouvrages, 228
Polyglotte, bible à laquelle travaille le cardinal Ximenés, 461
Portugais, refuſent de s'accommoder avec les Venitiens, 547. Zele de leur roi pour la propagation de foi, 548
Portugal (roi de) ſes conteſtations avec Ferdinand le catholique touchant les découvertes de Colomb, 181. Il reçoit les Maures dans ſes états, 225. Il refuſe d'entrer dans la ligue contre la France, 291. Il veut faire ſon ſucceſſeur George ſon fils naturel, *là-même*. Sa mort, 292. Emmanuel duc de Beja lui ſuccede, 293. Guerre des Portugais contre les Maures d'Afrique, 316. Le roi & la rei-

ne reconnus heritiers de la Caſtille, 377. Leur fils dom Michel reconnu heritier d'Arragon, 378. Mort de la jeune reine de Portugal, *là-même*. Le roi épouſe la ſœur de ſa premiere femme, 422. Il employe Americ Veſpuce pour découvrir de nouveaux païs, 460. Sa ſeconde épouſe accouche d'une princeſſe nommée Iſabelle, 411. Le roi envoïe aux Indes Alburquerque, 579

Precy d'Alegre vient au ſecours de Montpenſier à Naples, & bat le comte de Matalone, 285. Il ſe retire en Calabre, 286

Propoſitions cenſurées par la faculté de théologie de Paris, 23. *& ſuiv.* 35. 39. 185. 186. Propoſitions extraites des theſes de Pic de la Mirande, 61. Autres de Bancqueville Cordelier, 186. Autres propoſitions cenſurées, 335

R.

REGGIO, Gonſalve ſe rend maître de cette ville, 281

Riario (Jerôme) conjuration contre lui, & il eſt aſſaſſiné, 84

Richard III. roi d'Angleterre déthrôné par le comte de Richemont, & tué dans une bataille, 19

Richemont (comte de) penſe à ſe mettre ſur le thrône d'Angleterre, 17. Il s'embarque & relâche à Dieppe, 18. Il dépêche à la cour de France un courier pour demander le paſſage, *là-même*. Il arrive en Bretagne, d'où il ſe ſauve pour ſe retirer en France, *là-même*. Le roi lui fournit des troupes, & il va débarquer en Angleterre, 19. Il bat l'armée de Richard III. & eſt couronné roi d'Angleterre, *là-même*. Il prend le nom de Henri VII. *Voïez* Henri VII.

Rochefort (Guy de) chancelier de Louis XII. reçoit l'hommage de l'archiduc pour les comtez de Flandres, &c. 389

Rohan (duc de) ſes prétentions ſur le duché de Bretagne, 77

Rome, déſordres dans cette ville après la mort d'Innocent VIII. 141

Rovere (Julien de la) cardinal, ſes brigues pour être pape, 503. Il eſt élû, & prend le nom de Jules II. *Voyez* Jules II.

Rouſſillon rendu aux rois catholiques par Charles VIII. 133. Concluſion du traité pour cette reſtitution, 155

Rois catholiques, titre donné aux rois d'Eſpagne par Innocent VIII. 124
Ruſſie, ravage que les Turcs y font, & grand froid dont ils ſont ſaiſis, 386

S.

SABELLICUS, ſon ouvrage ſur l'hiſtoire univerſelle, 548
Saint-Aubin, bataille en cet endroit où le duc d'Orleans eſt fait priſonnier, 75
Saint-Malo, cette ville ſe rend aux François, 76
Salaſar (Triſtan de) archevêque de Sens, y aſſemble un concile, 22
Salces aſſiegée par les François qui ſont obligez de lever le ſiege, 512
Savonarolle (Jerôme) commencemens de ſa réputation, 152. Ses remontrances à Charles VIII. au ſujet des Florentins, 258. Il s'attire enſuite leur haine, auſſi-bien que celle du pape & du duc de Milan, 362. Ses ennemis l'accuſent devant le pape qui lui interdit la prédication, 363. Il en eſt excommunié, *là-même*. Un Dominiquain s'offre d'entrer dans le feu pour prouver ſa doctrine, 364. On arrête Savonarole, & on l'applique à la queſtion, 365. Il eſt pendu & brûlé, 367. Ses ouvrages, 368. Son apologie par Jean-François Pic de la Mirande, 369
Scot (Pierre) Allemand, ſa mort & ſes ouvrages, 150
Seminara, où les François ſont battus, 473
Sens, concile dans cette ville, & reglemens qu'on y fait, 22
Sereſanello, ville aſſiegée par l'armée Françoiſe, 204
Sforce [Ludovic] ſes intrigues pour uſurper le duché de Milan ſur Jean Galeas ſon neveu, 161. Il leve des troupes pour cet effet, 162. Le roi de Naples veut engager le pape & Pierre de Medicis contre lui, *là-même*. Ligue des Florentins contre lui, 163. Sforce anime le pape contre le roi de Naples, 164. Il recherche l'alliance des François, 168. Charles VIII. écoute ſes propoſitions, 169. Il rend viſite au roi de France à Aſt avec ſon épouſe, 196. On tente de détacher de lui le roi de France, 199. Pierre de Medicis découvre ſes fourberies au réſident du roi à Florence, 200. Sforce déſabuſe Charles VIII. des préventions données con-

tre lui, *là-même*. Il s'empare du duché de Milan après la mort de Jean Galeas, 202. Il veut que le roi lui remette les fortereſſes de Sereſanello & de Pietra-Santa, 208. Ses baſſeſſes auprès des Venitiens en apprenant la priſe de Novarre, 260. Il fait défendre au duc d'Orleans de ſe qualifier duc de Milan, *là-même*. Il traite avec le roi de France pour la reſtitution de Novarre, 278. *& ſuiv.* Il n'obſerve aucun des articles du traité, 280. Il veut rétablir les Médicis dans Florence, 303. Il appréhende beaucoup aux préparatifs qu'on fait en France, 305. Il demande du ſecours aux Turcs, 391. Il ſe retire en Allemagne, 393. Il revient & rentre dans le duché de Milan avec des troupes, 413. Milan & d'autres places ſe déclarent en ſa faveur, 414. Ses conquêtes dans le Milanez, 415. Les Suiſſes de ſon armée ſe révoltent contre lui, 417. Il eſt arrêté déguiſé en Suiſſe & conduit à Lion, 418. On le transfere en Berry pour y être mis en priſon, 419. Sa cruauté envers les François, *là-même*. L'empereur demande au roi de France ſon élargiſſement, 443

Sforce (Catherine) ſa valeur & ſon courage en défendant Forli, 397. On la fait priſonniere, 398. D'Alegre obtient ſa liberté, *là-même*.

Sicile, les Turcs entreprennent inutilement de la conquerir, 82

Sienne, reçuë ſous la protection du roi de France, 256.

Simnel (Lambert) qu'on veut faire paſſer pour le comte de Warvik, 41. Il eſt protegé par la ducheſſe doüairiere de Bourgogne, 43. Il eſt pris & réduit à tourner la broche dans la cuiſine du roi, *là-même*. On le tire de là pour le mettre dans la Fauconnerie. 44

Simondi (Richard) conducteur de l'intrigue de Simnel, 41. Il eſt pris & confiné dans une priſon pour toute ſa vie, 43

Sixte IV. ſa bulle en faveur des rois catholiques confirmée par ſon ſucceſſeur, 89

Sophi, explication de ce mot, 408

Sorelli (Anne) aimée du roi Charles VIII. en Piémont, 273. *& ſuiv.*

Soudan d'Egypte, envoïe des ambaſſadeurs au pape pour avoir Zizim, 106. Offres avantageuſes qu'il fait, 107. Il eſt ſollicité par les

Venitiens contre les Portugais, 546. Il députe un Cordelier au pape, 547
Spratz cardinal, sa mort, 549
Suede, differend entre la reine & Stenon, que le pape veut terminer, 90
Suffolk (comte de) livré au roi d'Angleterre par l'archiduc, 562
Suisses, grands désordres qu'ils causent à Pontremoli, 263. Ils en demandent pardon au roi, *là-même*. Leurs travaux pour tirer l'artillerie & le canon, 264. Ils se révoltent contre Charles VIII. & veulent se saisir de lui, 280
Supplice d'un prêtre à Rome, 543

T.

TALISMANS, censure des vertus & qualitez qu'on leur attribuë, 373
Tartagni (Alexandre) surnommé d'Imola, sa mort & ses ouvrages, 72
Tartares battus par les Polonois, 101
Teneriffe (isle de) soumise aux rois d'Espagne, 292
Tisseran [Jean] religieux Cordelier, instituë les filles Penitentes, 223
Toscane, broüilleries que le pape y excite, 451
Tours, assemblée des états du roïaume dans cette ville, 572. On y propose le mariage de Claude de France avec le duc d'Angoulême, *là-même*.
Trebizonde (George de) sa mort & ses ouvrages, 70
Trente, traité qui s'y fait entre l'empereur & le roi de France, 433
Trimoüille (la) commande un corps d'armée en Italie, 479
Tritheme, sa dispute touchant la conception de la sainte Vierge, 229
Trivulce (Jacques) trahit le roi de Naples, livrant Capouë aux François, 244. Il mene du secours à Montpensier en Italie, 304. Il manque l'occasion de se rendre maitre de Milan, 323
Tubinge academie, par qui fondée, 295
Turcs, le pape exhorte les princes chrétiens à leur faire la guerre, 2. Les princes d'Italie promettent d'y contribuer aux frais, 3. Mauvais succès de l'entreprise des Turcs sur la Sicile, 82. Leur irruption en Russie, 386. Ravages qu'ils font dans l'Istrie, la Dalmatie & le Frioul, 395. Croisade pour leur faire la guerre, 410. Ils se rendent maîtres de Modon dans la Mo-

rée, 423. *& suiv.* Ils levent le siege de Napoli, 423. Ils font leur paix avec les Venitiens, 545

V.

VALACHIE (Estienne vaivode de) sa mort. 549

Valentinois (duc de) conseille au pape son pere d'empoisonner un cardinal riche pour avoir son bien, 484. Il est empoisonné lui-même, & peu s'en faut qu'il n'en meure, 486. Il s'empare des trésors du pape, 488. Ses belles protestations aux François après la mort du pape, 491. La Romagne lui demeure fidele, 489. Les cardinaux traitent avec lui, 492. Il s'oblige de sortir de Rome, 494. Il y revient & va loger au Vatican, 501. Les Ursins l'attaquent pour se saisir de lui, mais il se sauve, *là-même.* Il se retire au château Saint-Ange, *là-même.* Le cardinal de saint Pierre-aux-liens s'adresse à lui pour être élû pape, 503. Il se retire à Ostie, & de là va en France, 506. Il traite avec le nouveau pape, 508. Il s'oblige à rendre la Romagne, *là-même.* Sa perfidie en faisant pendre un des envoïez du pape, 509. Le pape le fait arrêter, *là-même.* Il rend enfin toute la Romagne au saint siege, 510. & 527. Il se livre à Gonsalve qui l'envoïe prisonnier en Espagne, 528. *Voïez* Borgia.

Vallier [saint] ambassadeur du roi de France à Rome, 552

Varadin (évêque de) injustement accusé d'heresie, 84. Il se retire de la cour de Hongrie, & se fait religieux, 111

Venitiens, leur guerre avec Sigismond d'Autriche, 55. Le pape menage la paix entr'eux, *là-même.* Ils s'excusent sur les demandes que leur fait Charles VIII. 172. Traité de ce prince avec eux, 276. *& suiv.* Articles de ce traité, 278. Il est signé par Ludovic Sforce, 279. Les Venitiens traitent avec Ferdinand roi de Naples & veulent le rétablir. 281. Ils refusent les propositions de paix offertes par Comines, 288. Offres qu'ils font au roi de France pour déclarer la guerre aux Turcs, 289. Ils promettent du secours à Sforce, 305. Leur traité avec Louis XII. 388. Leur guerre avec les Turcs, 407.

407. Ils veulent accommoder Louis XII. avec le roi de Naples, 433. Ils s'emparent de Faënza, 511. Ils font leur paix avec les Turcs, 545. Ils sollicitent le soudan d'Egypte contre les Portugais, 546. Leur accommodement avec le pape, 552. Ils refusent le passage à l'empereur Maximilien, 588

Vitrier [Jacques) religieux Cordelier, ses erreurs condamnées par la faculté de Paris, 573

Vladislas roi de Boheme est élû roi de Hongrie après Matthias, 110. Les Hongrois s'opposent à son mariage avec la veuve de Matthias. 111. Il fait sa paix avec le roi de Pologne Albert, & le roi des Romains, 116

Voërden, [Nicolas de] sa mort & ses ouvrages, quoiqu'il eut été aveugle depuis l'âge de trois ans, 150

Urbin, ville surprise par le duc de Valentinois, 450

Ursins (Virginie des) quitte le duc de Milan en faveur de la France, 303. Les Ursins sont arrêtez par le roi de Naples à la priere du pape, 311. Ils se sauvent de leur prison, & le pape leur fait la guerre, 328. Ils battent les troupes du pape, *là-même*. Le cardinal des Ursins empoisonné par ordre d'Alexandre VI. 455. Le pape demande à Louis XII. qu'il lui livre les Ursins, & il y consent, 483. Ceux de Petigliano refusent au pape le plus jeune, *là-même*. Les Ursins retournent chez eux après la mort du pape, 489. Les Espagnols brûlent leur palais, 492. Ils quittent le parti de la France & se joignent aux Espagnols, 501.

Warvik (comte de) Henri VII. lui fait trancher la tête 384

Wessel (Jean de) sa mort, & ses sentimens, 104

X.

XIMENE'S nommé à l'archevêché de Tolede par Isabelle reine de Castille, 297. Le pape lui ordonne d'accepter cet archevêché, 298. Il celebre le mariage de l'archiducheſle Marguerite avec le prince d'Espagne, 323. Il prend possession de son archevêché de Tolede, 374. Reglemens qu'il établit dans deux synodes, 375. Il veut travailler à la reforme des Cordeliers; traverses qu'on lui suscite pour l'en empêcher, 378. Il en vient heu-

reuſement à bout, 380. Il ſuit les rois catholiques à Grenade, & propoſe aux Maures d'embraſſer la foi, 400. On prévient Ferdinand contre lui, 402. Il ſe juſtifie, & oblige les Maures à ſe faire chrétiens, 403. Il établit une univerſité celebre à Alcala, 404. Il travaille avec pluſieurs à une bible polyglotte, 461. Iſabelle le nomme executeur de ſon teſtament, 535. Il eſt fait cardinal, 590

Z.

ZEGRI prince Maure, converti par le cardinal Ximenés, 401.

Zizim, frere de Bajazet, demandé par le roi de Hongrie au grand-maître de Rhodes, 83. Empreſſement de pluſieurs princes pour l'avoir, 92. Bajazet à ſon occaſion députe au roi de France, *là-même*. Il eſt livré aux députez du pape & conduit à Rome, 93. Bajazet veut le faire empoiſonner, 107. Le pape le rend à Rome au roi de France, 233. Il meurt auſſi-tôt après, aïant été empoiſonné, 234

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, *la Continuation de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, depuis l'an* 1485. *juſqu'à l'année* 1507. & je l'ai jugée digne de l'approbation que j'ai donnée aux trois précedens volumes. A Paris le 12. Avril 1727.

DE VILLIERS.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, Salut. Notre bien amé PIERRE-FRANÇOIS EMERY, ancien Adjoint des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous aïant très-humblement fait remontrer que nous avions accordé à ſon pere nos Lettres de Privilege pour l'impreſſion de pluſieurs Ouvrages, & entr'autres l'Hiſtoire Eccleſiaſtique du feu ſieur Abbé Fleury notre Confeſſeur, ſans avoir achevé ledit Ouvrage, & qu'on lui avoit remis un Manuſcrit intitulé : *Hiſtoire Eccleſiaſtique des trois derniers Siecles, Quinze, Seize & Dix-ſeptiéme Siecles avec le commencement du Dix-huitiéme*, ce qu'il ne peut faire ſans que Nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege qu'il nous a fait ſupplier de vouloir lui accorder, offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & en beaux caracteres ſuivant la feüille imprimée & attachée pour modele ſous le contre-ſcel des Preſentes. A CES CAUSES, Voulant favorablement traiter ledit Emery, & l'engager à Nous donner la ſuite de ladite Hiſtoire Eccleſiaſtique avec la même attention & la même exactitude qu'il Nous a donné ci-devant des vingt premiers Volumes dudit feu ſieur Abbé Fleury notre Confeſſeur, Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Préſentes, d'imprimer ou faire imprimer la ſuite de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, à commencer au quinziéme Siecle juſqu'à preſent, qui eſt compoſée par le Sieur ***, en tels volumes, forme, marge & caractere, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, ſur papier & caracteres conformes à ladite feüille imprimée & attachée pour modele ſous le contre-ſcel deſdites Preſentes, & de les vendre, faire vendre, & débiter par tout notre Roïaume, pendant le temps de quinze années conſecutives, à compter du jour de la datte deſdites Préſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance ; comme auſſi à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ladite Hiſtoire Eccleſiaſtique ci-deſſus ſpecifiée, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits,

ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts ; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles ; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Roïaume & non ailleurs ; & que l'Impetrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril dernier ; & qu'avant que de l'expoſer en vente, le Manuſcrit ou Imprimé qui aura ſervi de copie à l'impreſſion de ladite Hiſtoire, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le ſieur Fleuriau d'Armenonville Commandeur de nos Ordres ; & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le ſieur Fleuriau d'Armenonville Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Expoſant ou ſes aïant cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & neceſſaires ſans demander autre permiſſion & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Paris le vingtiéme jour du mois de Decembre, l'an de grace mil ſept cent vingt-cinq, & de notre regne le onziéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

SAMSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre VI. de la Chambre Roïale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 644 fol. 278. conformément aux anciens Reglemens confirmez par celui du 28. Fevrier 1723. A Paris, le 24. Decembre 1725.

BRUNET, *Syndic.*

J'ai cedé à Madame la veuve GUERIN & à Monſieur HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, ſon fils, Libraires à Paris, un tiers dans le préſent Privilege ; un autre tiers à Monſieur JEAN MARIETTE auſſi Libraire à Paris ; & reconnois que l'autre tiers appartient aux Sieurs SAUGRAIN & MARTIN mes beaux freres & moi ſouſſigné. A Paris le quatre Janvier mil ſept cens vingt-ſix. P. FR. EMERY.

Regiſtré ſur le Regiſtre VI. de la Comunauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 283 conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conſeil du 13. Août 1703. A Paris le quatriéme Janvier 1726. BRUNET, *Syndic.*

BIBLIOTHEQUE ROYALE